XXIX. 108

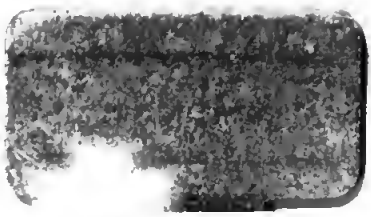

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
à Saint-Germain-en-Laye.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

PAR

JEAN DE MULLER,

Robert Glontz-Blozheim et J.-J. Hottinger,

TRADUITE DE L'ALLEMAND AVEC DES NOTES NOUVELLES
ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR MM. CHARLES MONNARD
ET LOUIS VULLIEMIN.

TOME SEPTIÈME. = Jean de Muller,

TRADUIT PAR M. MONNARD.

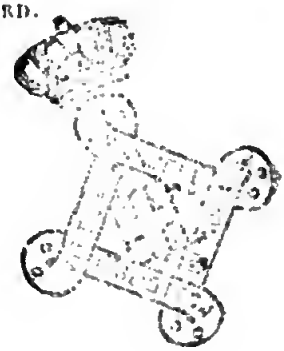

PARIS,
TH. BALLIMORE, ÉDITEUR,
17, rue de Tournon.

GENÈVE,
AB. CHERBULIEZ ET Cie, LIBRAIRES,
Au haut de la Cité.

1840

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE VI.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION, DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE CIVILE JUSQU'AUX ÉVÈNEMENS QUI OCCASIONÈRENT LA GUERRE DE BOURGOGNE.

Les Suisses dans la guerre de Nuremberg. — Rapports avec Montfort, le Palatinat et la France. — Alliance avec Schaffhouse. — Acquisition d'Eglisau. Bouillie de mil. — La guerre des plapparts. — Acquisition de Rapperschwyl et autres affaires étrangères. L'archiduc Sigismond à Constance. Les frères Gradner. Le cardinal Cusanus. — Conquête de la Thurgovie. Diessenhofen. Winterthur. — Expédition contre Kempten. — Tribunaux véhémiques. Relations avec la France. Louis XI. — Mort de Philippe-le-Bon. — Guerre de Mulhouse. — Guerre de Waldshut.

[1450 — 1469.]

L'an 1450, après que la sentence de Bubenberg eut mis un terme aux dissensions intérieures, les Suisses envoyèrent huit cents guerriers d'élite à la guerre des

seigneurs et des villes de Souabe et de Franconie, nommée la grande guerre de Nuremberg[1]. Les seigneurs, ruinés en combattant les vaillans hérétiques de Bohême, détestaient les villes, qui pendant ce temps s'étaient enrichies par leur activité commerciale[2] et avaient, pour la plupart, soutenu secrètement les Confédérés dans la guerre des Suisses[3]. Fiers de leurs richesses, de leur nombre, de leurs institutions, les bourgeois donnaient à entendre que le temps avait miné l'ancien mur de séparation entre les diverses classes de la société[4]. L'envie aveuglait les deux partis sur leur destination et sur la nature du lien qui devait les unir : quel homme ne se croit pas au-dessus ou au-dessous de ce qu'il est? Ulm et Augsbourg en Souabe, Nuremberg en Franconie étaient à la tête des villes; là Wurtemberg, ici Brandebourg, à la tête de leurs ennemis; la maison d'Autriche tenait pour les seigneurs[5] *.

Les domaines héréditaires que la maison de Brandebourg possédait en Franconie étaient gouvernés par le margrave Albert, surnommé Achille, parce qu'il sur-

[1] « Bellum maius Nurinbergense. » *Chron. Waldsassense, Oefelein*, I, 78.

[2] La plupart avaient modifié leurs contingens selon la mesure des temps.

[3] *Felix Hemmerlin, Dial. de Nobilitate*, n'excepte que Constance.

[4] Un patricien nurembergeois disait à Rothenbourg qu'il fallait briser la paroi (au bain) entre la *dame* (*domina*) et la *femme*. = Et cependant ces patriciens la maintinrent à leur profit. D. L. H.

[5] *Jean Rosenpluett der Snepper*, poème sur la guerre de Nuremberg (publié par *J.H. Füsslin* dans le *Musée suisse* avec les explications nécessaires) : « L'envie et la haine l'animaient contre les brebis, et il en voulait à leurs fidèles défenseurs. » L'étable aux brebis, c'est la ville; les fidèles défenseurs, ce sont les Suisses.

* Grande sottise de sa part. D. L. H.

passait de beaucoup la plupart des princes en grandeur, en beauté, en vigueur corporelle, en intelligence et en ardeur; il s'était trouvé le premier et le dernier à plus de batailles que d'autres n'en avaient lu; dans tous les jeux chevaleresques il avait vaincu ses adversaires, dix-sept fois couvert du casque et du bouclier, les autres fois sans cette armure : lui-même n'avait jamais été désarçonné[6]. Les villes du voisinage jusqu'à Schaffhouse étaient unies par une alliance triennale; les princes, les seigneurs et les chevaliers, par une alliance de quatre ans[7]; plus forte que les traités, une discorde incurable incitait ceux-là même qui ne s'étaient pas encore déclarés[8].

Le margrave éleva contre la ville de Nuremberg, en qualité de bourgrave et de seigneur-justicier, diverses prétentions que le temps avait rendues incertaines et dont la réalité dépendait des circonstances[9]. Suivant la coutume, des évènemens récens lui offrirent une occasion favorable de les faire valoir[10]. Par bien des motifs une entière réconciliation n'était ni désirée ni possible; aussi, à une conférence tenue dans le but d'une prétendue médiation[11], un tiers mentionna-t-il, comme en passant, que le margrave se contenterait actuellement d'une somme de cent vingt mille florins. Mais la fierté des bourgeois n'eût pas même consenti à payer

[6] *Æneas Sylvius, de Statu Europæ*, c. 31.

[7] Depuis 1446. *Füsslin*, l. c.

[8] *Mutius, Chron. Germ.* l. XXVIII, ad finem.

[9] *Hœberlin, Hist. de l'Empire*, VI, 264, etc.

[10] Elle lui fut fournie par Conrad de Heidek, antrefois son vassal, alors bourgeois de Nuremberg.

[11] A Rothenbourg. *Crusius, Chron. Souabe*, t. III, l. I, ch. 7. On a confondu cette conférence avec celle de Bamberg, qui eut lieu plus tard.

une somme bien inférieure [12]. Le hérault d'Albert se rendit aussitôt à cheval dans la ville de Nuremberg, la déclaration de guerre attachée au haut d'une lance [13]. Dix-sept électeurs et princes, les plus considérables de l'Empire [14], quinze évêques, quarante comtes, le juge provincial du landgraviat, Jean de Seckendorf et sa famille, Redwitz, l'ennemi des paysans [15], le vaillant Rechberg, Bünau, quatre de Rotenhan et toute la noblesse de Franconie déclarèrent la guerre à cette cité. A leur tour, soixante-douze villes impériales la dénoncèrent au margrave. Nuremberg comptait plus de trente mille bourgeois [16]; la police était entre leurs mains [17]; les provisions abondaient [18]. Comme il arrive souvent, ce furent les innocens qui pâtirent. Deux cents villages florissans furent brûlés, les récoltes ravagées; les habitans de la campagne périrent victimes d'une courageuse défense [19]. Plus exercés aux armes, les seigneurs vainquirent dans huit rencontres [20]. A la fin, près de Pillevent, l'orgueil railleur d'Albert [21] fut ré-

[12] *Burkhard Zengg*, de Memmingen, *Chronique d'Augsbourg. Oefelein*, I, 274.

[13] Le jour de la Visitation de la Vierge 1449. *Crusius.*

[14] Les électeurs de Mayence et de Brandebourg, Albert d'Autriche, Guillaume de Saxe; Othon de Bavière, Brunswic, Hesse, Poméranie, Bade, etc.

[15] C'était son surnom. *Fugger.*

[16] *Rosenpluett* : « Lorsque 8000 hommes se mettaient en campagne, Nuremberg ne perdait pas le quart de sa population. »

[17] *Crusius* a publié l'ordonnance de police; elle est bonne.

[18] *Rosenpluett* en raconte des merveilles.

[19] A Ultzhofen Albert épargna Kiserlin qui lui avait fait une blessure, attendu que ce paysan s'était battu vaillamment. *Crusius.*

[20] *Æneas; Hartmann Schedel* dans *Oefelein*, I, 393; *Stetten, Chron. d'Augsb.* I, 171.

[21] Il invita les Nurembergeois à un repas où il leur servirait du poisson

primé par la fermeté inébranlable [22] et l'inexorable rudesse [23] de ses nouveaux ennemis, les Suisses [24]. Ses bataillons se dispersèrent [25]; le héros lui-même, long-temps menacé par cent épées étincelantes [26], fut entraîné dans la fuite; des mains bourgeoises enlevèrent la bannière principale long-temps victorieuse; la trompette de guerre annonça leur retour triomphant; la noblesse venait de perdre toute confiance [27]. Ne pouvant remporter par les armes aucun avantage décisif contre les puissans boulevards de la multitude bourgeoise [28], ni soutenir avec sa pauvreté une longue guerre contre leur richesse, le margrave écouta les prières du pape et de l'empereur, et les conseils pleins de modération d'un frère plus sage que lui.

Des négociations eurent lieu à Bamberg pour mettre un terme aux hostilités [29]; les prétentions furent réglées

des viviers de leurs couvens. *Fugger, Miroir d'honneur d'Autriche*, 569.

[22] *Rosenpluett :* « Écoutez; ils tirent de plus en plus; ils sont devenus « de vrais diables; rien ne sert contre eux, signe de croix ni bénédiction, « acier ni fer. Ils ne se tinrent pas même tranquilles lorsque le soleil se « fut couché. »

[23] « Les Suisses ne font point de prisonniers. » *Le même.*

[24] *Rosenpluett* et d'autres en comptent tantôt 800, tantôt 1000. Je préfère avec *Tschudi* le premier de ces nombres; mais en comprenant les Schaffhousois, il pouvait s'élever à 1000. On connaît le nom de Jean Gron, de Schaffhouse, tué près d'Esslingen, et dont *Crusius* a donné l'épitaphe.

[25] « Sans cuirasse, sans bouclier et sans panache! Si quelqu'un avait laissé tomber un œil, il ne se serait pas baissé pour le ramasser. » *Rosenpluett.*

[26] *Fugger.* Cuenz de Kauffungen le fit prisonnier, mais le relâcha.

[27] « Qui sait de qui Dieu veut se séparer? Il veut instruire les cœurs des princes à désirer la paix. » *Rosenpluett.*

[28] Albert avait en vain établi près de la ville une maison de pillage (*id.*); il n'entreprit rien contre la ville même.

[29] 1451.

à Lauf par un prononcé du duc Louis de Bavière, sans détriment pour la ville [30]. Les bourgeois récompensèrent avec joie par des présens [31] l'héroïque amitié des Suisses [32]. Entre les seigneurs et les villes il y avait en effet équilibre. Les paysans auraient pu faire pencher la balance, mais l'orgueil des bourgeois n'était pas moins dédaigneux que celui de la noblesse. Lorsque la découverte de nouvelles routes pour arriver dans l'Inde eut changé la direction du commerce, la richesse de ces villes déclina, tandis que des puissances nouvellement agrandies continrent par des armées permanentes la noblesse, la bourgeoisie et la campagne.

En 1453, George et Guillaume, comtes de Werdenberg, seigneurs de Sargans [33], envoyèrent une députation considérable [34] à Schwyz et à Glaris, où ils possédaient le droit de bourgeoisie, pour obtenir justice de quelques villes impériales de Souabe, qui avaient ruiné un château [35], leur propriété et celle de Jean de Rhunberg, leur beau-frère. A regret, mais loyalement, selon l'honneur et le droit, les deux cantons appuyèrent les seigneurs, de façon que les villes durent présenter leur justification devant le comte Ulrich de Wurtemberg; convaincues d'avoir commis cet acte d'hostilité

[30] Cette *convention*, St.-George, 1453, charte fondamentale concernant la nature de ces différends, se trouve dans l'*Hist. diplom. de Nuremberg* (1738, fol.) t. I, p. 653.

[31] Les Confédérés avaient eux-mêmes fourni la solde. *Tschudi.*

[32] « Ceux-ci dirent qu'ils étaient tous prêts à revenir, parce qu'on sert volontiers les gens loyaux. » *Rosenpluett.*

[33] Les fils d'Henri, qui nous est connu depuis la guerre de Zurich.

[34] *Lettre de George à Glaris pour un sauf-conduit*, vers Pâques 1453. *Tschudi.*

[35] Ruggbourg, près Lindau.

sans déclaration de guerre préalable[36], elles furent condamnées à payer le dommage[37].

Les Confédérés mettaient l'amitié et la justice au-dessus de toute autre considération, c'est là ce qui les rendait si forts. Frédéric, électeur palatin, que ses ennemis surnommèrent *le Méchant*[38], et l'histoire *le Victorieux*, prince si éminent par son activité, par sa sagesse et par toutes les grandes vertus, qu'il était l'appui de l'Allemagne et à quelques égards de la chrétienté[39], Frédéric aimait chez les Confédérés[40] ce qui le caractérisait lui-même, la loyauté et le courage. Aussi, lorsque les comtes de Lüzelstein[41] l'inquiétèrent pendant les premières années de sa domination, les Suisses marchèrent à son secours, et lui aidèrent à conquérir le château, la ville et le territoire de ses ennemis, lesquels sont demeurés incorporés au palatinat jusqu'à nos jours[42].

Les Suisses cherchèrent à obtenir de la France le bien le plus désirable pour les deux pays, la sûreté. Ils firent, à cet effet[43], des propositions amiables : Charles VII, qui avait envoyé contre eux les Armagnacs[44], y souscrivit. Cette première alliance avec la

[36] La *première sentence wurtembergeoise. Ibid.* t. II. 572.

[37] La *seconde*, 573.

[38] Le méchant Fritz. *Pareus.*

[39] « On disait qu'il était le seul qu'on pût opposer aux Turcs. Voy. *Pareus, Hist. Palat.*, 228 ; on trouve plus de détails et des pièces justificatives dans *Fréher* et *Kremer*, qui ont spécialement écrit sa vie.

[40] Particulièrement chez les Schwyzois. *Tschudi.*

[41] Burkhard et Guillaume.

[42] *Tschudi*, II, 570 ; *Schöpflin, Alsat. illustr.* II, 197.

[43] « Desirans fort de s'allier au sceptre des lys. » Première alliance dans le *Comines* de Lenglet du Fresnoy, t. III, 366.

[44] Les cantons, dans leur *charte*, se réfèrent à cette guerre qui n'avait été terminée qu'avec le dauphin.

France[45], confirmée par le roi dans son château de plaisance de Montils[46], renfermait, comme véritable loi fondamentale, le principe du bon voisinage avec des garanties réciproques contre tout passage hostile de troupes, et contre toute espèce de troubles causés à une des parties ou à ses alliés par suite de la liberté du commerce et des communications. Depuis que les vieux Helvétiens Gaulois, soumis ou alliés, avaient marché avec les Romains; depuis que la domination franke s'était éteinte sous les Carlovingiens ou avec eux[47], cette alliance fut le premier rapprochement amical[48] entre les rois de France et une confédération qui fit surgir dans l'Helvétie le nom d'un nouveau peuple[49].

Peu après ces évènemens, une ville importante pour la Confédération[50] fut tirée de sa situation équivoque

[45] La *charte des neuf Cantons* (Soleure compris) est du 8 novembre 1452; *Tschudi* en rapporte le texte latin avec une traduction contemporaine et avec les variantes d'une autre copie, t. II, 567 et suiv. Il donne aussi en latin et en allemand la *charte royale* du 4 avril 1453; elle se trouve en français à l'endroit déjà cité du *Comines* de Lenglet du Fresnoy.

[46] « In Montiliis prope Turonis. » Ce document porte la date du 27 février 1453, quoique la signature soit de 1452, parce que l'année ne commençait pas toujours à la même époque. L'échange peut avoir eu lieu le 4 avril.

[47] 879 ou 1032.

[48] L'expédition des Armagnacs n'eut pas seule un caractère hostile, mais aussi la charte de Charles IV, qui promit au duc Léopold, battu près de Morgarten, de lui soumettre Unterwalden et Schwyz, s'il lui aidait à obtenir la couronne de l'Empire romain.

[49] Ils sont nommés dans la charte du roi « les cantons de la vieille ligue de la haute Allemagne. » Bientôt après ils figurent sous le nom de « Souysses. » Leur nom d'*Eidgenossen* (Confédérés) fut changé en *Huguenots*, comme nous le montrerons plus tard.

[50] « Qui, dans les temps à venir, pouvait acquérir trop d'importance.

par l'imprudence de ses ennemis, et incorporée à la Suisse. Schaffhouse, sur la rive droite du Rhin, non loin de la grande cataracte, entre les défilés du Hégau et du Kletgau, dans une vallée terminée par des collines doucement inclinées, avait supporté la domination de l'Autriche à laquelle elle était hypothéquée, non sans éprouver de grandes pertes[51], mais avec patience toutefois, en considération d'une certaine bonté loyale qu'on lui témoignait[52]. L'empereur Sigismond rendit cette ville à l'Empire, la déclara inaliénable[53] et l'enrichit de grands priviléges[54]. Ce même prince, après sa réconciliation avec l'Autriche, demanda vainement aux Schaffhousois de reconnaître de nouveau la souveraineté autrichienne et de permettre à sa maison[55] de racheter les propriétés privées hypothéquées par elle[56]. L'empereur avait si peu le droit de les contraindre, que les successeurs de Sigismond, de la maison d'Autriche, purent bien manifester le même vœu[57], mais n'osèrent

Tschudi, II, 574. Avec un esprit plus entreprenant, cette ville aurait pu devenir un lien entre la Souabe et la Suisse.

[51] *Obligation du bourgmestre*, des deux conseils et de toute la commune, pauvres et riches, envers Pierre Matter, de Berne, pour la somme de 3500 florins, qu'avaient exigée les intérêts exorbitans, le service et les expéditions militaires, les contributions et la solde, sous la domination de l'Autriche.

[52] Lettre amicale d'Albert IV aux conseils et aux bourgeois, 1388.

[53] T. III, 46.

[54] Le bailli impérial préposé à la justice criminelle devait être un bourgeois domicilié et choisi par le conseil. *Ch.* 1415 et 1429.

[55] *Ch.* 1425 à Tottes (sic) en Hongrie.

[56] Bailliage, impôt, péage, vente du sel. Ces revenus ne dépendaient pas de l'hypothèque impériale; ils avaient été acquis des Brümsi, Im Thurn et d'autres gentilshommes, et hypothéqués à la ville, qui payait en sus 3000 florins à Sigismond comme chef de l'Empire. *Ch.* 1418.

[57] Albert II, 1439. Frédéric III, 1442. *Ch.*

pas refuser la confirmation de la liberté impériale légitimement acquise, lorsque Schaffhouse la réclama[58].

Les affaires de la ville, difficiles et compliquées à cause du voisinage de beaucoup de seigneurs hostiles, étaient administrées avec énergie et sagesse par des familles bourgeoises principalement[59]; les nobles n'étaient ni exclus du gouvernement ni privilégiés. Au pied et sur les flancs du Randen, la plus haute montagne du pays, les comtes de Lupfen abusaient d'une charte impériale illimitée qui leur inféodait la chasse et la haute justice[60]. La ville avait bien de la peine à protéger, contre eux et contre leur ligue de chevaliers, des paysans qu'on frappait de contributions arbitraires[61], et au détriment desquels les tribunaux provinciaux favorisaient la noblesse tant qu'ils le pouvaient[62]. L'héritière de Habsbourg-Laufenbourg avait fait passer le landgraviat du Kletgau dans les mains des comtes de Sulz[63]; elle avait fixé sa résidence au château de Balm, à une lieue et demie de Schaffhouse[64]. Là s'était éteinte,

[58] En 1443 la ville demande qu'on la laisse unie à l'Empire.

[59] *Ordonnance des deux conseils*, de 1431, statuant que la noblesse ne fournira chaque année que quatre membres au Petit-Conseil, et en outre trois autres au Grand, en général pas plus que les autres tribus; celles-ci étaient au nombre de 10 ou 11 contre une ou deux sociétés de nobles.

[60] *Ch. de Sigismond* de 1422 pour le comte Jean. *Convention entre le couvent de Tous-les-Saints et la ville*, 1451, pour se défendre mutuellement contre les abus.

[61] *Ch.* par laquelle *Wilchingen* fut donné à l'hôpital de la ville, 1433; *Ch. de l'évêque de Constance* au sujet du bailliage, 1437; *Correspondance avec Lupfen* au sujet de 150 florins de contribution de guerre et en faveur de Hablizl, seigneur-justicier de Hassla, 1440 et suiv. Le petit nombre de serfs de l'évêque fournirent un prétexte.

[62] *Actions devant la cour provinciale de Rotwyl*, 1449 et 52.

[63] Ursule épousa Rodolphe, comte de Sulz.

[64] Ulrich, dernier gentilhomme de Balm, mourut vers 1429 (Collec-

dans la personne de son père, la branche mâle de sa maison[65]; là, elle avait vécu avec son époux dans une union troublée par la discorde[66]; maintenant elle et ses fils se rendaient redoutables aux marchands qui suivaient cette route. Une forêt noire couvrait toute la contrée, surtout le ravin sauvage où le Volkenbach roulait ses flots. C'est là que les gens des comtes de Sulz terrassaient les négocians d'Ulm et leur enlevaient leurs draps pour le plaisir de la violence, par cupidité ou à cause d'un péage litigieux[67]. Les Schaffhousois, admis dans la ligue des villes[68], comme nous l'avons dit, sans calculer qu'ils n'avaient point de secours à espérer pour la guerre de Nuremberg[69], entreprirent en faveur d'amis éloignés une lutte contre la puissance multiple de l'injuste voisin[70]. Après avoir fait un vœu aux patrons de la ville[71] (1449), les Schaffhousois se mirent en marche à la tombée de la nuit, apparurent inopinément, pénétrèrent dans le château, emmenèrent prisonniers Ursule et ses fils Rodolphe et Auwiz, pillèrent

tions du *bourgmestre Balthasar Pfister* pour l'histoire de Schaffhouse); mais il n'est pas prouvé qu'il possédât le château.

[65] Le même qui avait été accusé d'impuissance.

[66] Le comte Jean de Thengen à Henri Schnezer de Schaffhouse, 1437; il entreprit de réconcilier sa tante et son oncle.

[67] *Rüger. Chron. de Schaffh.*

[68] Depuis le 22 mars 1446. *Haberlin, Hist. de l'Empire*, VI, 262. Schaffhouse était alors dans une alliance plus étroite avec cinq villes.

[69] *Waldkirch, Chron. de Schaffh.*, rapporte qu'il n'arriva point de secours, mais sans en dire la cause.

[70] Les comtes de Sulz, landgraves de Kletgau, étaient aussi juges provinciaux à Rotwyl.

[71] Treize livres de cierges. *Comptes de la ville.*

Balm [72], le brûlèrent ensuite [73], passèrent la rivière, rasèrent Neubourg sur la hauteur de l'Ottersbühel [74] et s'emparèrent de la forteresse des comtes de Rheinau [75]. L'avoyer, le conseil et la commune furent astreints à leur prêter serment [76]. L'abbé Eberhard, apparenté à toutes les grandes maisons de Schaffhouse [77], reçut avec joie les libérateurs; son abbaye possédait à Schaffhouse une maison [78] et un droit de bourgeoisie qui protégeait un abbé même contre ses supérieurs ecclésiastiques [79]. La bannière de la ville rentra triomphante dans Schaffhouse avec la cloche de Balm, signal ordinaire d'entreprises hostiles [80]. On relâcha les prisonniers.

Le premier usage qu'Ursule fit de sa liberté, fut de faire mettre Schaffhouse au ban. Cette ville se trouva fort embarrassée. Au nom du saint Empire romain, l'empereur lui ordonna fermement et sérieusement [81] (1450) de rentrer sous la domination autrichienne, et

[72] La recette provenant des prisonniers et du butin s'éleva à 122 livres 4 schel. 3 hellers. *Ibid.* On rendit aux marchands d'Ulm leurs draps. *Missive* dans Rüger.

[73] Après avoir consulté les villes.

[74] Rüger trouve cela vraisemblable.

[75] *P. Moritz Hohenbaum van der Meer, Hist. de Rheinau* Doneschingen, 1778, fol. p. 126.

[76] *Leur déclaration* en 1450 que c'est sans préjudice des droits de l'Autriche. Nulle ville ne voulait être soumise à une autre.

[77] *P. Moritz* dit qu'il s'appelait Schwager, et que du côté de sa mère il appartenait à la famille Im Thurn.

[78] A l'enseigne du Sapin. *Id.* La maison qui appartint ensuite aux Sulz; selon Pfister il possédait aussi la maison de la tribu des cordonniers.

[79] *Action de* 1445 : « Lorsque l'évêque de Constance demanda l'extradition de l'abbé Hugon, il fut renvoyé à suivre les voies juridiques. »

[80] La cloche fut transportée dans la tour de la Grande Balance. *Rüger.*

[81] Expression de la *missive*; Neustadt (de Vienne), Noël, 1450.

de jurer obéissance à son frère Albert, prince souverain de Souabe et d'Alsace[82]. Émus de tout cela, les Schaffhousois résolurent[83] de faire un grand sacrifice d'argent pour racheter ce qui seul pourrait fonder des prétentions légitimes. Moyennant une somme de plus de dix mille florins[84], ils obtinrent de la comtesse et des comtes de Sulz l'engagement de ne plus jamais relever Balm au-dessus du sol[85] (1453).

Les prétextes tirés du droit ainsi écartés, les gentilshommes d'Albert, en partie alliés à la ville par la combourgeoisie, et à sa noblesse par le sang, fomentèrent des divisions pour engager Schaffhouse à se soumettre de bon gré. La plus ancienne des maisons originaires de cette contrée[86], la puissante maison des nobles de Randenbourg, dans laquelle la dignité d'avoyer de Schaffhouse avait été héréditaire pendant de longues années[87], venait de s'éteindre. Le gouvernement avait acheté d'elle une tour dans la ville[88]. De son manoir, sur

[82] Expression de la charte. *Tschudi* nomme Sigismond; mais celui-ci ne se chargea de l'administration de ce pays qu'en 1458. *Hist. de l'Autriche antérieure*, II, 162.

[83] Après plusieurs missions inutiles mentionnées dans les *Comptes de la ville*. Le délégué Pierre Neunangster recevait journellement un florin pour lui et un demi-florin pour son domestique et son cheval.

[84] 10,500. *Comptes de la ville*.

[85] Expression du *traité*, Eglisau, 15 août 1453; aussi lorsque le comte Rodolphe fit déblayer les décombres et restaurer les fondemens, la ville garda le silence; mais lorsqu'il voulut élever les constructions au-dessus du sol, elle s'y opposa. *Rueger*.

[86] Les Im Thurn sont originaires de la Rhétie.

[87] Peut-être dès les temps les plus anciens, avant que Jean-Jacques quittât en 1258 cet office pour le convent; à coup sûr depuis 1308.

[88] En 1436 Ulrich de Tettingen et Marguerite Randenbourg vendent à l'avoyer Götz leur tour (maintenant la tour de la Grande-Balance) et leur maisonnette entre cette tour et la chambre à boire des nobles.

une des pointes du Randen, l'œil embrassait un grand nombre de domaines de la maison [89] et une vaste étendue des montagnes de la Souabe; on en retrouve encore des murs ruinés au milieu des broussailles [90]. Les de Tettingen, les de Randeck [91], les Im Thurn, familles qui depuis des siècles formaient avec celle-là la haute noblesse, héritèrent de ses biens [92] et de la portion du Rhin qui lui appartenait. Depuis les écueils où, en quittant la ville, le Rhin se brise avec fracas, jusqu'à la grande cataracte vers laquelle il roule des eaux de nouveau tranquilles, profondes et puissantes, ce fleuve appartenait aux Randenbourg [93]; en remontant depuis la Balance [94] jusqu'au rocher de Plumpen au-delà de Kirchberg, il appartenait, par suite de vieilles donations impériales, au couvent de Tous-les-Saints [95], qui l'avait long-temps inféodé à des particuliers nobles [96], puis à la maison d'Autriche [97], enfin à la ville [98]. Peu

[89] Schleitheim, Beggingen.

[90] Albert de Neuneck vend en 1438 la moitié de ce manoir à l'hôpital de Schaffhouse.

[91] Négociations de Marguerite de Randeck avec son beau-frère Wolf de Lichtenstein au sujet de l'héritage de son aïeule, Agnès de Randenbourg, 1438-1442. Elles concernaient un grand nombre de domaines en Souabe (à Horn, Roggenbach, Wangen), une maison à Schaffhouse, des terres à Wilchingen, la forteresse de Stoffeln, un droit de pêche dans le Rhin, la dîme du vin à Uhwiesen, Flurlingen, Feurthalen, Lauffen.

[92] Inféodation d'Osterfingen à Jean-Guillaume Im Thurn par le comte Jean de Lupfen. 1451.

[93] *Enquête de* 1435 : depuis le Scharkenstein jusqu'au Lauffen inférieur (la grande cataracte).

[94] Appelée aussi le Lauffen supérieur.

[95] *Enquête de* 1434.

[96] Aux Brümsi am Stad, qui la cédèrent à l'Autriche en 1370.

[97] 1380.

[98] Le duc Frédéric le vendit à la ville en 1411.

après cet héritage, le riche Guillaume Im Thurn [99] fut assassiné par son cousin Guillaume Am Stad [100]. Le tribunal provincial condamna le meurtrier à céder aux héritiers d'Im Thurn sa métairie de Bérau [101]; mais lui, protégé par Schaffhouse à la considération de son frère [102], et certain que la Couronne, élite des membres du Conseil, ne seconderait pas ses adversaires [103], obtint, même de l'Empire, un sauf-conduit et des faveurs [104]. Conrad de Fulach était alors à Schaffhouse le plus grand propriétaire de biens-fonds [105]; sa maison, généralement riche [106], osait défendre contre l'Autriche le château qu'elle possédait au-dessus de la chute du Rhin [107]; lui-même maniait bien l'épée [108]; époux de la grande dame de Fulach [109], il était proche parent de Conrad de Mandach, propriétaire de grands biens dans le Kletgau [110]. Jean Friedbold, dont les pères

[99] Il acheta en 1449 le Löwenstein de la famille des Lyben, et en 1443 de Henri de Hewdorf le Rossberg; il était en outre seigneur de Gutenbourg dans le bois. *Ziegler, Hist. des Im Thurn*, Zurich, 1611.

[100] 1453. *Papiers de la famille Im Thurn.*

[101] Dans le bois. Y avait-il là un couvent de religieuses?

[102] Jean Am Stad, bourgmestre en 1458.

[103] Roger Im Thurn avait, en 1428, battu dans sa maison le tribun Cron, au point de le faire mourir. *Waldkirch.*

[104] 1458. *Papiers de famille.*

[105] Osterfingen, Gallingen, Lanffen, Erzingen, Wasterchingen, Buchberg, Rüdlingen, Ellikon et beaucoup d'autres domaines.

[106] Jean de Fulach prête à l'évêque de Constance 1400 florins en 1436; Henri de Fulach paie l'impôt de 1069 marcs. Bourgmestre *Pfister.*

[107] Voy. t. V, 279. Mais l'évènement doit avoir eu lieu vers 1450.

[108] Son arrangement avec la famille de Nicolas Pfaff, qui périt dans ces troubles en 1450.

[109] Anne Hubert de Stygen. Ils habitaient un hôtel qui appartint plus tard à la ville de Constance.

[110] A Neukirch, Wilchingen, Béringen. *Ziegler.* Il avait épousé Anne de Fulach.

élevèrent une tour qui brave encore le temps, et Jean de Waldkirch, dont l'aïeul mourut pour l'Autriche[111], étaient les bourgmestres les plus illustres[112]; ils complimentaient les tribus au premier de janvier, et recevaient à leur tour les complimens de la jeunesse bourgeoise[113].

Le chevalier Bilgeri de Hewdorf[114], d'une famille du Hégau autrefois liée à Schaffhouse par la combourgeoisie[115], s'était brouillé au sujet d'un héritage, probablement du maire de Wöhrd[116], avec la maison de Fulach, protégée par la ville en raison de ses importans services[117]. Cet homme, zélé pour le duc, mais qui inspirait aux Schaffhousois de l'aversion et de la défiance[118], dirigeait des menées dans le but de les soumettre derechef à l'Autriche. Il avait sans doute connaissance de négociations secrètes auxquelles Zurich présidait depuis quelque temps[119]; il s'agissait d'une alliance qui assurât à Schaffhouse la protection

[111] T. III, 275.

[112] Henri Barter, dont Tschudi nous a transmis une charte, vivait-il encore? Conrad Schwager était-il déjà bourgmestre? Le gouvernement alternatif de deux bourgmestres à vie ne fut pas en usage avant 1517. Bourgmestre *Pfister*.

[113] *Le même* d'après d'anciens documens, investigateur aussi exact qu'il était grand magistrat.

[114] Pellegrin, Pilgram; les chroniques le nomment Bilgeri.

[115] En 1418 Schaffhouse arrange un différend entre le comte de Lupfen et le vieux Bilgeri. Leur maison était située entre le pont de la Bachbrücke et la rue de la Münstergasse. *Pfister*.

[116] Henri de Hewdorf avait épousé Anne, sœur de Burkhard, dernier maire de Wöhrd. Il tenait d'elle le domaine de Jestetten, et il en hérita probablement quelques prétentions sur le château de Lauffen.

[117] Ils avaient contracté des cautionnemens pour la ville.

[118] Ils avaient attiré sur la ville le ban de l'Empire. *Leu*, d'accord avec les comptes de la ville de 1452 et 53.

[119] *Recès de Sarnen*. Epiphan. 1454, dans *Tschudi*.

de la Suisse et une position neutre. Presque cernée par des sujets ou des partisans de l'Autriche, à peu près sans territoire, empêchée par l'indépendance jalouse du Klekgau [120], district le plus voisin, de former quelque alliance intime, cette ville devait préférer en politique la prudence à la magnanimité. Hewdorf méditait une surprise pour déterminer en faveur de l'Autriche ces sentimens flottans. Il rassembla donc à Waldshut autant de cavalerie qu'il était possible de le faire sans donner l'éveil. Fier comme à Rome, alors qu'il fut créé chevalier [121], Bilgeri traversa le Klekgau, montra joyeusement dans Küssenberg son haut et grand manoir [122], et dans la forêt du Rossberg la place où s'élevait naguère le château paternel [123], remonta rapidement cette formidable vallée, passa par Neukirch, près de Löhningen, où des ecclésiastiques tenaient les faibles rênes du gouvernement [124], au pied du château des anciens Hüne de Béringen [125], et arriva au défilé situé sur l'ancienne frontière [126]; de ses rochers avan-

[120] Des évènemens arrivés peu après prouvent que Neukirch et Unterhallau aspiraient à l'indépendance. La sollicitude des habitans de Wilchingen pour leurs libertés, leurs droits et leurs anciens usages se voit dans des chartes de 1433 et 1437.

[121] *Ordre de l'entrée* 1452, dans *Pez, Scriptt. rer. Austriac.* t. II, 561. Il figure là comme conseiller.

[122] *Rüger* dans le registre de famille des Im Thurn.

[123] Henri de Hewdorf le vendit en 1443 à Guillaume Im Thurn. *Ibid.*

[124] *Charte de* 1405. Comme quoi l'évêque Marquard de Constance hypothèque à la ville pour 4562 florins d'or ses revenus et ses droits dans le Klekgau. *Acte d'achat* passé par le bourgmestre *Adam Cron* avec le couvent de Paradis pour les six métairies de Löhningen. 1439.

[125] Sur la plus haute cime de la montagne, du côté de l'Enge (défilé). *Leu.* On en voit quelques traces.

[126] Cette donnée est tirée des actes de partage carlovingiens. Plus tard, le tribunal provincial du Klekgau se réunit dans Schaffhouse au Tilleul

cés on découvre la ville de Schaffhouse, le fleuve et au loin les plaines riantes d'autres pays. Sur la ligne où les collines boisées se terminent en vignobles, un fossé défendait les faubourgs contre des surprises[127]; les petits châteaux des nobles Schaffhousois ornaient et protégeaient le Löwenstein et d'autres collines[128]. Tout-à-coup la ville fut, non pas invitée avec des paroles flatteuses à se réunir amicalement à l'Autriche, mais sommée avec menace de se soumettre[129] : la sommation fut si impérieuse, que le bourgmestre [130] ne la rapporta au peuple qu'en tremblant; sa communication fut repoussée avec outrage. Il régnait dans la ville une vieille et confiante affection pour la domination clémente de l'Autriche; on tenait à vivre en paix et en bonne intelligence avec la noblesse circonvoisine; on aurait donc accepté des conditions convenables. Mais l'insolence des menaces éveilla chez les gentilshommes et les bourgeois le sentiment de leur dignité, le souvenir de services payés d'ingratitude et des craintes pour les générations à venir. Dans cet embarras extrême, les Schaffhousois mirent à profit la lenteur

(1290; *Ch.*). Les limites du Klekgau avaient-elles changé, ou bien le défilé carlovingien n'était-il pas celui dont nous parlons? Car avant qu'on eût fait sauter des rochers au bord du Rhin et ailleurs, il y avait partout des défilés qui méritaient ce nom.

[127] Le fossé près de l'hôpital est mentionné dans une *ch.* de 1446.

[128] Il passa en 1449 de la famille des Lyben à celle des Im Thurn. *Rüger.*

[129] Le mot *sujétion* fit une mauvaise impression. *Stettler*, I, 178; mais ils dirent « qu'il devait en être ainsi et non autrement. » *Bullinger.*

[130] *May, Hist. milit.*, le nomme Henri Barter; celui-ci vivait en effet alors : je n'ose pas faire souvent usage des récits de May, soit parce qu'il ne cite pas les sources, soit parce qu'il est fréquemment en contradiction avec les sources que je connais.

souvent salutaire des formes républicaines pour gagner du temps [131] : ils se hâtèrent d'envoyer aux Suisses, par l'intermédiaire de Zurich, leur engagement définitif long-temps différé. Hewdorf attendait impatient, mais avec confiance, les clefs et la soumission, lorsque soudain le bruit des cloches du couvent de Tous-les-Saints, de la tour de St.-Jean et de tous les autres clochers, l'éclat des trompettes, des cris de joie attirèrent tous les regards vers la ville. On aperçut sur le pont du Rhin le cortége des députés de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Schwyz, de Zoug et de Glaris. Bilgeri exhala des imprécations; Henri de Randeck railla amèrement les orgueilleux seigneurs [132]; tous s'accablèrent réciproquement de reproches si vifs, que peu s'en fallut qu'il n'en vinssent aux mains [133]; chacun reprit le chemin de ses foyers.

Le bourgmestre, les conseils et tous les bourgeois qui avaient accompli leur seizième année, réunis dans l'église de St.-Jean, jurèrent avec les députés une alliance suisse pour vingt-cinq ans [134]; ils jurèrent de s'entr'aider loyalement, de leurs conseils et de leurs armes, pour obtenir droit [135], pour repousser l'injustice,

[131] On porta cette affaire devant les tribus, dont le vote devait être précédé d'un rapport et d'une discussion qui exigeaient du temps.

[132] *Rüger* dans la chronique de la ville. Fils d'un père plein de mérite, il faisait partie du conseil de Schaffhouse, il y a quelques années; mais il en fut exclus et condamné à une amende pour avoir fait une fausse indication de sa fortune, à l'époque du paiement des contributions. *Pfister*.

[133] Hewdorf lui-même faillit à être battu. *Bull.* On emmena Randek lié. *Rüger*.

[134] *Alliance* du 1er juin 1454, dans *Tschudi;* 13 jours avant l'alliance avec la ville de St.-Gall.

[135] Nommément pour maintenir la liberté impériale.

et convinrent de s'accorder les uns aux autres la liberté du transit et du marché. La ville abandonna le droit de faire des traités[136] avec des étrangers ou la guerre sans l'autorisation des Confédérés. La liberté trouve sa sûreté dans ses limites.

Le frein mis à l'ardeur belliqueuse ne fut pas inutile. Aussitôt que l'énergie suisse anima les Schaffhousois, ils parlèrent fièrement à Lupfen[137], et les villes souabes les honorèrent comme d'importans intermédiaires entre elles et la Suisse[138]. Au nom de la Confédération, Zurich[139] et plus amicalement encore Lucerne[140] s'empressèrent, à force de conseils, d'encouragemens, d'interventions, de prouver aux nouveaux Suisses le prix de leur alliance. Par dépit de cette alliance ou des contributions nécessaires à la chose publique, deux Fulach et un Im Thurn[141] renoncèrent

[136] Bien entendu des traités qui eussent pu devenir dangereux pour la liberté et la tranquillité de la république. On en trouve encore dans la suite un grand nombre sur des affaires particulières et auxquels le reste de la Suisse ne prit aucune part. Au temps dont il s'agit, l'obligation de se concerter était fort utile pour écarter toute proposition ultérieure; on avait affaire désormais avec toute la Confédération.

[137] Sur le droit de chasse dans le Randen. *Lettre de Zurich à Schaffhouse.* St.-Matthieu. 1454.

[138] *Correspondance de Schaffhouse avec Rothwyl*, vers St.-Othmar 1454.

[139] « Tels sont les Confédérés, ils aident à exécuter après avoir aidé à délibérer. » *Lettre*, 137.

[140] *Lucerne à Schaffhouse* 1455. « Fussent-ils seuls entre tous, par amitié pour Schaffhouse, ils enverront l'avoyer de Hunwyl à Strasbourg, quelque difficile qu'il soit pour eux de se passer de lui dans ce moment. »

[141] Henri et Gaspard de Fulach, Guillaume Im Thurn au Noisetier (*) et Guillaume Am Stad. *Acte de conciliation*, 1456. *Waldkirch, Chron. de Schaffh.*

* Dans plusieurs anciennes villes de la Suisse, un certain nombre de maisons avaient ou même ont encore une espèce d'enseigne peinte ou sculptée sur la façade, un noisetier, un sapin, un cygne; le propriétaire, pour se distinguer des autres citoyens du même nom, ajoutait au sien celui de son habitation. On s'appelait ainsi M. *X. du Tilleul*, ce qui ne laissait pas de donner aux roturiers le plaisir d'un petit air de noblesse. C. M.

au droit de bourgeoisie[142] et mirent Schaffhouse dans l'embarras. Zurich intervint pour leur rappeler leur devoir[143]. Plus sages que les Im Thurn, les Fulach, en s'attachant à la Suisse[144], trouvèrent une garantie pour leurs possessions attaquées[145].

La prise de Hohenberg[146] dédommagea le duc Albert de sa mésaventure près de Schaffhouse; bientôt les troubles de sa maison le préoccupèrent[147]. Vers le même temps (1455) Guillaume de Fridingen, le comte Jean de Thengen et Allwig de Sulz s'entendirent pour faire piller des Strasbourgeois qui revenaient des bains de Pfæfers[148] et les enfermèrent dans les châteaux de Hohenkræhen et d'Eglisau. Hohenkræhen, propriété de Fridingen, est situé dans une belle exposition sur une montagne à quelques lieues de Schaffhouse; Eglisau est à quatre lieues de cette ville, sur les deux rives du Rhin. Ce lieu, les villages et les métairies, cinq fois moins considérables qu'aujourd'hui[149], rares et disséminés dans des plaines vastes et arides entre la Tös et la Glatt aux flots dévastateurs, formaient la seigneurie des comtes de Thengen, voisine du Klek-

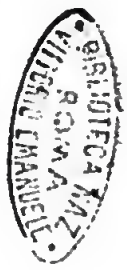

[142] Ils se rendirent à Diessenhofen, qui appartenait à l'Autriche.

[143] *Prononcé conciliatoire de Zurich et d'Ueberlingen.* 1456.

[144] Alliance de combourgeoisie pour 50 ans entre Jean et Conrad de Fulach à Lauffen et Zurich, 1455. *Waldkirch.*

[145] Nommément Lauffen.

[146] *Fugger. Miroir d'honneur de l'Autriche*, 617; avec une *ch.*

[147] *Histoire de l'Autriche antérieure de St.-Blaise*, II, 158 et suiv. Il est certain qu'on leva des troupes; du reste l'évènement que nous allons raconter peut en avoir été l'occasion.

[148] D'Einsidlen, selon *Tschachtlan.*

[149] Le bailliage d'Eglisau ne comptait en 1794 qu'environ 4350 habitans; en 1529, 74 ans après cette histoire, seulement 1422. Le *sous-bailli Rutschmann* de Hüntwengen dans la *Bib.* de *Fœsi*, t. I.

gau, où régnait la maison de Sulz [150]. Le bruit de cet acte de brigandage et la plainte des Strasbourgeois, unis à Zurich par des relations d'amitié [151], éveillèrent l'indignation des Suisses. Les frères et les amis des guerriers auxquels ce comte Jean s'était montré inexorable dix ans auparavant [152] apprirent cela, profitèrent de la disposition des esprits, s'associèrent l'un dix, l'autre vingt compagnons valeureux, et, déguisés en marchands, se rendirent avec des chariots à Zurzach pour la foire de Ste.-Vérène. Là, tout-à-coup, quoique désapprouvés par les autorités suisses, dont aucune ne les favorisa ouvertement, ils s'armèrent des hallebardes amenées sur leurs chariots, pour commencer une guerre de vengeance. Ils entrèrent dans le Hégau. Ils assouvirent leur colère sur Thengen, siége principal de l'ennemi, s'emparèrent de ce château par surprise et sans résistance, et le brûlèrent de fond en comble [153], leçon donnée à la victoire inhumaine. La bannière des Zuricois, après une déclaration de guerre régulière, marcha sur Eglisau pour délivrer et venger les Strasbourgeois, conquit la tour et la ville, prit possession de Rheinau [154], porta le fer et la flamme dans le Klekgau et dans les domaines des Findingen [155]. Les Im

[150] Ou même entremêlé. La comtesse de Sulz possédait des serfs à Wasterchingen. *Ch.* 1438, dans *Herrgott, Origg.*

[151] Xévoi dans le sens des anciens.

[152] Voy. ci-dessus, t. VI, p. 178-180.

[153] Il périt là quarante hommes (si ce n'est quatre-vingt-dix). *Tschachtlan. Louis Edlibach*, à l'an 1457, raconte la même chose en la désapprouvant.

[154] Depuis cette époque le couvent est sous la protection de la Suisse. *Van der Meer* dans la *Bibl. de Haller*, VI, 277.

[155] On paya 3000 florins de contributions de guerre. *Tschudi.*

Thurn[156], les Fulach[157] et d'autres nobles, alliés à la maison de Thengen par le sang ou par des relations féodales, parlèrent au bourgmestre et au conseil de Schaffhouse en faveur des héritiers des fondateurs de la ville, des comtes de Nellenbourg, recommandés par tant de bienfaits[158]. Schaffhouse intervint; la paix se fit[159]. Eglisau fut abandonné à Zurich, à titre d'indemnité pour les marchandises et pour les frais[160]; Zurich donna une somme au comte Jean pour lui aider à relever Thengen[161]. Cet événement réprima le brigandage dans les plaines du Rafzerfeld[162].

Le joyeux dévouement témoigné aux Strasbourgeois par la jeunesse de Zurich dans les combats, éclata aussi dans un jour de fête et dans des jeux communs (1456). Sortis le matin de Zurich avec un vase bien enveloppé, rempli de bouillie de mil brûlante et avec des petits pains tout chauds, les jeunes gens descendirent si rapidement la Limmat, l'Aar et le Rhin, que le soir la bouillie et les pains furent placés chauds encore sur la table de l'ammestre de Strasbourg, et dis-

[156] Ils possédaient eux-mêmes autrefois des droits sur Eglisau, dont la validité fut reconnue par le tribunal provincial de Rothwyl. *Rüger, Chron. de la ville de Schaffh.*

[157] Jean de Fulach reçut de Thengen la Staig, le Ramsbühel et la dîme de Wasterchingen, 1430. *Waldkirch.*

[158] Eberhard de Thengen avait épousé Anne, héritière de Nellenbourg. *Pfister.*

[159] Jeudi après la Nativité de la Vierge.

[160] Non pas avec toutes ses dépendances. *Ch.* 1476, constatant que la propriété d'Oberhöri était alors encore litigieuse (dans le nouveau livre blanc de Kibourg).

[161] On donna cette somme pour racheter Eglisau. *Rahn.*

[162] *Tschachtlan. Tschudi* avec sa bonhomie : « On jouit dès-lors assez long-temps d'une bonne paix à l'endroit de ces garnemens » (tels que ces comtes).

tribués aux danseurs; ils voulurent montrer ainsi avec quelle promptitude ces villes se secourraient dans des occasions plus importantes [163]. Étalant les prix remportés à la course, au saut, en lançant de grosses pierres [164], ils retournèrent plus lentement dans leurs foyers; le vase resta comme monument d'une amitié ingénieuse [165].

La fête plus brillante du tir auquel la ville de Constance invita beaucoup de seigneurs et de cités, ainsi que les Suisses, eut une issue moins heureuse (1458). Tandis que les treize principaux prix [166] offerts par la ville et beaucoup de dons particuliers excitaient l'adresse des tireurs, un patricien de Constance refusa de recevoir d'un Lucernois un plappart de Berne [167] et le rejeta insolemment [168]. Le Suisse, irrité surtout par l'approbation railleuse que d'autres donnèrent à son adversaire, défendit l'honneur national; à la fin on recourut à la violence, il la repoussa. Aussitôt tous les tireurs suisses, accusant l'hospitalité violée, retournèrent dans leurs villes et leurs villages, le cœur rempli d'amertume. Tel était l'esprit fédéral, qu'une insulte faite à l'un d'eux devenait la cause de

[163] *Ballinger; Tschudi; Rahn.*

[164] Remportés par Jean Hosch et Henri Waldmann. Les Grecs conservaient aussi les noms des vainqueurs dans les jeux.

[165] Ce fait n'est pas plus au-dessous de la dignité de l'histoire que les figues présentées par Caton dans le sénat pour prouver la nécessité de détruire Carthage, parce qu'on les avait apportées de là en trois jours.

[166] Appelés *aventures.*

[167] Il en fallait cent pour un marc (1421); 29 pour un florin (1475); *Haller, Cabinet des monnaies* (*Münzcabinet*), I, 292.

[168] Plappart de vache. Il dit que l'ours marqué dessus n'était qu'une vache.

tous. Lucerne, sans consulter Berne, qui était directement offensé, invita les villes et les cantons à lever des troupes, et sans attendre leur réponse marcha contre Constance, bannière déployée. Le lendemain matin les Unterwaldiens suivirent. En peu de jours marchèrent les milices d'Uri, de Schwyz, de Glaris, de Zoug et de Zurich. Tandis que les Bernois faisaient leur déclaration de guerre [169] et que l'avoyer Wengi leur amenait trois cents Soleurois [170], quatre mille Confédérés, altérés de vengeance, entrèrent dans la Thurgovie pour ravager les terres qui relevaient de Constance. Ils s'emparèrent d'un bourg considérable situé au-delà de la Thour, Weinfelden, juridiction d'un cousin du jeune patricien imprudent [171]. Si les Suisses avaient voulu, ils auraient tout ravagé sans opposition jusqu'au pied des murs de Constance, tant la cour de l'archiduc Sigismond était en proie aux troubles! tant sa puissance était chancelante! Quant aux seigneurs souabes, ils étaient si convaincus de la supériorité des Suisses, que la ville de Constance, abandonnée par eux, expia la faute de son jeune citoyen. Les Confédérés se contentèrent de trois mille florins [172]; pour deux mille autres ils rendirent Weinfelden. Le vieil évêque Henri de Héwen, maintenant aussi médiateur [173], reconnaissant que les Suisses ne tarderaient

[169] *Déclaration de guerre* dans *Tschudi*, mercredi avant le jour de la Croix, en automne 1458.

[170] *Haffner*.

[171] Berthold Vogt, chevalier.

[172] Voy. l'histoire dans *Etterlin*, *Tschudi*, *Bullinger*, *Rahn*.

[173] L'autre médiateur était le gentilhomme Albert de Sax, seigneur de Bürglen, non loin de Weinfelden; ce village avait brûlé peu de mois auparavant. *Tschudi*.

pas à devenir maîtres de la Thurgovie, se hâta de faire alliance avec eux pour toutes les seigneuries de l'évêché[174], dont lui-même avait acquis plusieurs[175], et assura par là le repos de ses derniers jours[176]. La charrue, le chalet, les armes, voilà ce que connaissaient les Suisses; le peuple décidait de l'emploi des armes, peuple grave, cordial, énergique, indépendant, exempt de crainte; c'était là sa dignité.

Les Confédérés retournèrent chez eux par trois routes[177]. A la tombée de la nuit, des miliciens d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden parurent devant la porte supérieure de Rapperschwyl, demandant le passage et la couchée. Cette ville avait été pendant un siècle[178] invariablement dévouée à l'Autriche[179] dans des guerres longues et difficiles; aucune n'avait autant souffert en proportion de ses forces : la vieille habitude du respect, le souvenir de tant de sacrifices, un certain sentiment d'honneur entretenaient chez elle l'espérance d'un meilleur avenir; mais elle succomba sous le poids de dettes honorables, privée d'appui, entourée de la Suisse, dont elle avait en vain tant de fois attendu et cherché la ruine. Beaucoup d'habitans se dirent à la fin : « Ceux que leur souverain laisse sans

[174] Arbon, Gütingen, Bischofzell, Schönenberg, Tannek, Gottlieben, Castell, Kaiserstuhl, Klingnau, Tüngen, Neukirch, Küssenberg, Geyenhofen, Marchdorf, Moosbourg et Baumgarten.

[175] Gütingen et Moosbourg, 1452. *J.-J. Hottinger, Hist. ecclés. de l'Helvétie*, II, 432.

[176] *Traité d'alliance.* Zurich, mardi après St.-Gall 1458. Uri et Unterwalden n'avaient aucune part à cette alliance.

[177] *Tschudi.*

[178] Depuis 1353. T. III, 58.

[179] Excepté le court espace de temps pendant lequel l'empereur Sigismond l'obligea de se rattacher à l'Empire.

» aide sont en droit de s'aider eux-mêmes ; il n'est pas » permis de sacrifier soi et ses descendans à une pas- » sion aveugle. Si la cour tombe par ses propres fautes, » elle ne doit s'en prendre qu'à elle. De temps en temps » la marche irrésistible des choses humaines amène un » ordre nouveau. La voix de la destinée se fait entendre » alors, et l'on voit l'un des partis animé par l'en- » thousiasme, l'autre saisi d'un découragement in- » concevable, parce que Dieu lui ôte le jugement. » Les partisans de cette opinion furent surnommés les Turcs, peut-être parce que ce peuple croit à la fixation fatale de la durée des hommes et des institutions [180], et se livre avec d'autant moins de retenue au plaisir et à la témérité. Les partisans du vieil ordre de choses furent appelés Chrétiens : l'attente des miracles de la Providence fortifie les Chrétiens contre les impressions du moment, et la pensée de l'avenir les élève au-dessus du monde visible. Les Turcs, plus actifs, intrépides dans leurs innovations, déployaient plus d'audace. Ils parurent si dangereux, que l'archiduc [181] mit cent hommes de Winterthur en garnison dans la ville, avec ordre d'arrêter avant tout les principaux chefs de ce parti. Le secret de la faiblesse une fois découvert, les actes de violence ne servent qu'à hâter la ruine *. Les Suisses, trop intelligens pour abandonner leurs amis, déclarèrent que la mort de ceux-ci coûterait à l'archiduc la possession de la ville. L'arresta-

[180] Le nom de Turc était peut-être aussi une injure pour leur incrédulité, pour l'apostasie de la rébellion.

[181] Sigismond devint alors seigneur de ces pays.

* Très-applicable à la conduite des anciens gouvernans suisses, depuis la révolution française en particulier. Ils se montrèrent oppressifs, tyranniques, soupçonneux et faibles. D. L. H.

tion de ces hommes lui aliéna même les Rapperschwylois du parti chrétien, qui ne pouvaient voir un crime dans des opinions justifiées par la difficulté des temps. Il se trouva que la cour avait agi de cette façon, non d'après un système de principes tyranniques, mais par ignorance de ce qu'il fallait faire.

La garnison, ayant achevé d'épuiser Rapperschwyl [182] et d'aigrir les esprits, fut rappelée, et on rendit la liberté aux prisonniers. La captivité, sans les convaincre d'erreur, s'était gravée dans leur mémoire. De bonnes ni de mauvaises paroles ne payèrent les dettes de la ville [183]. Ses habitans gardèrent le silence. Une alliance défensive secrètement proposée à Zurich, ville par laquelle et pour laquelle ils avaient tant souffert, avait été refusée par ce loyal Vorort [184]. Lorsque les bannières victorieuses de Schwyz, d'Uri et d'Unterwalden furent entrées dans Rapperschwyl pour y passer la nuit, et tandis que leurs soldats, répandus dans les rues, embrassaient avec une joie fraternelle leurs amis les Turcs, l'avoyer et le conseil eurent une conférence avec les chefs et les capitaines. De moment en moment s'accrut le désir de vivre à jamais ensemble comme à cette heure, en paix et en bonne amitié. Les Suisses, sans s'inquiéter de ce que dirait l'Autriche, confirmaient la persuasion qu'une telle alliance était le seul moyen de relever la prospérité de Rapperschwyl. Cette nuit rompit tous les liens primitifs. La ville souvent assiégée en vain, le château souvent hostile et le pont souvent inaccessible furent et

[182] Elle lui coûta 700 livres. *Bullinger.*

[183] L'Empereur ne consentit qu'à un délai de deux ans. *Ulrich, Hist. des Juifs en Suisse,* 262.

[184] Parce qu'on était en paix avec l'Autriche. *Bullinger.*

sont restés jusqu'à ce jour incorporés à la Suisse[185]*.

La sûreté au dedans et au dehors fut consolidée par cette alliance. Les rapports de la souveraineté du pays avec le comté de Bade et la haute juridiction qu'y possédait l'évêque de Constance furent déterminés[186]. L'autorité suprême intervenait dans les causes capitales, dans les affaires qui intéressaient la paix publique et dans la police des foires de Zurzach; mais elle respectait les droits de juridiction avec tant de scrupule, que dans le silence des chartes ou l'incertitude des coûtumes les Confédérés ne hasardaient pas de prononcer[187], mais laissaient aux partis le soin de s'arranger. Le gouvernement ne devait intervenir que quand la paix publique était troublée. On s'était entendu même avec l'Autriche pour étouffer les guerres particulières[188]. Si dans de bonnes villes aussi des relations de famille semblaient favoriser les perturbateurs

[185] La *ch.* de l'*alliance défensive*, qui ne fut formellement stipulée qu'en 1464, se trouve dans l'*Hist. d'Unterwalden*, par *Buesinger et Zelger*. II, 371. Elle fut conclue avec les trois cantons primitifs et Glaris; les villes n'y prirent aucune part.

* Ceci était bien une révolution, et même en plein état de paix avec le souverain du pays. Il est plaisant de se rappeler et de relire après cela les passages dans lesquels, pour faire sa cour à ses collègues patriciens, l'historien blâme avec tant de fiel la révolution de 1798, sans oser toutefois la nommer. Voy. t. VI, ch. V, p. 263, 340, 392, etc. D. L. H.

[186] Sentence de Henri de Bubenberg au sujet de Klingnau, Kaiserstuhl, Zurzach et des bailliages qui en dépendent; 1450. Dans *Tschudi*.

[187] P. e. dans le différend entre les gens de Gütingen et de Moosbourg et l'évêque de Constance, sur la question de savoir s'il pouvait s'emparer de tous les biens-meubles d'un homme mort sans héritiers naturels. 1455. *Hottinger, Hist. eccl.*, II, 432. A cette époque ils n'avaient rien à ordonner là; plus tard il en fut autrement.

[188] *Négociation entre Bürkli Kroll* de Bürglen, en Thurgovie, et le gentilhomme Henri de Klingenberg, seigneur engagiste à Rheinfelden, juridiction de Kesten, 1453. Dans *Tschudi*.

de la paix[189], on prenait des mesures[190] et des précautions[191] qui assuraient la tranquillité de toutes les personnes placées sous la protection des Suisses. Celles-ci payaient parfois pour cet avantage une contribution volontaire[192] fort modique[193]. Les Suisses n'étaient pas moins prompts à défendre les étrangers contre la violence des leurs, que les leurs contre la violence étrangère[194], et à cet égard ils se montraient équitables même envers leurs ennemis réconciliés[195]. Lorsque, dans le procès de Bilgeri de Hewdorf contre les de Fulach[196], la chambre impériale[197], sous un prétexte frivole[198], mit Schaffhouse au ban de l'Empire, les

[189] Ce fut probablement le cas à Strasbourg, à l'égard du chevalier Frédéric Ze Huse et de ses compagnons. *Tschudi*, II, 585. « Gens ditissima. » *Schöpflin, Alsat. ill.*, II, 648. Voy. n. 191.

[190] *Zurich, convocation d'une diète* pour apaiser Lucerne. *Tschudi*, 586.

[191] *Plainte de Strasbourg* au sujet d'une arrestation de négocians et de marchandises, 1457. Ce désordre se rapportait à l'affaire mentionnée dans le chapitre précédent, n. 1068, t. VI, 485. Ze Huse était ami de Béger. Nicolas Zorn, de Bulach, d'une famille patricienne de Strasbourg (*Schöpflin*, 718) faisait cause commune avec lui, comme quatre ans auparavant son frère ou son cousin Jean avec Kroll.

[192] *Recès de Sarnen.* Epiph. 1454 : « Si l'on *priera* les villes d'Argovie de payer une contribution. » Dans *Tschudi.*

[193] Cette contribution s'élevait à 102 florins.

[194] *Le bourgmestre et le conseil de Constance* au sujet de Jean Kramer d'Uznach, 1457, dans *Tschudi.* On porta secours.

[195] Berthold Vogt espéra vainement, à la faveur de son droit de bourgeoisie à Zurich, rejeter sur la ville de Constance les 2000 florins de contribution de guerre. *Hüpli.*

[196] Ils avaient reconquis Lauffen qu'il leur avait enlevé.

[197] L'ancienne qui suivait ordinairement la cour impériale. *Pfeffinger* in *Vitriar.*, IV, 548.

[198] Le Grand-Conseil de Schaffhouse nia par serment toute participation à cette affaire; néanmoins la ville fut condamnée, parce qu'un seul membre du Conseil, Nicolas Heggenzi, était absent lors de la prestation de ce serment.

Confédérés appuyèrent l'appel que cette ville fit à l'Empereur[199]. En peu de temps les plus grands cantons resserrèrent leur alliance avec elle[200]. Le roi de France, Charles VII, témoignait tant d'estime aux Confédérés, qu'il les tranquillisa par une déclaration formelle sur son alliance avec la Savoie[201]; aussi ses négociations avec Berne attirèrent-elles l'attention du sage duc de Bourgogne[202]. Cependant Philippe, objet du respect et de l'affection des Bernois, pendant neuf jours de fête passés dans leur ville, avait encore augmenté ces dispositions : le cœur des Bubenberg était à lui; il avait aussi captivé par une noble bienveillance l'avoyer de Lucerne[203] et Ital Réding.

La nuit de Rapperschwyl remplit Winterthur de crainte et la cour d'étonnement. L'Autriche avait encore dans Rapperschwyl[204] des amis qui envoyèrent des messagers porter à Winterthur la nouvelle de l'évènement; ceux-ci arrivèrent un peu avant l'aube. Beaucoup de citoyens étaient d'avis de massacrer les troupes zuricoises qui passaient la nuit dans leur ville, avant qu'elles ne pussent exécuter un dessein semblable; mais des hommes d'un esprit plus rassis ob-

[199] *Missive des Confédérés*, Judica, 1457 : « Les villes et cantons de la Confédération, sujets fidèles, soumis et dévonés de Votre Majesté Impériale. »

[200] Zurich et Berne renouvellent l'alliance pour 25 ans en 1459. *Waldkirch.*

[201] *Ch. de Charles VII*, imprimée dans la collection de Holzer, manuscrite dans celle de Haller.

[202] Il s'en plaint en 1460. *Duclos, Louis XI.*

[203] Petermann de Lütishofen. *Stettler* mentionne cette visite à l'an 1453 (I, 177); c'est d'après l'histoire inédite de cet auteur que *May*, III, 269, en fait une narration détaillée.

[204] Ils émigrèrent aussi. *Hüpli.*

tinrent avec peine qu'on commençât par leur parler. On trouva les capitaines endormis et tous les quartiers dans une tranquillité rassurante. La nouvelle surprit les Zuricois eux-mêmes; ils retournèrent chez eux en s'entretenant de ce qui venait d'arriver [205].

Les habitans de Winterthur ayant laissé partir la troupe, interdirent leur foire aux paysans des environs et au bailli de Kibourg [206]. Cette défiance provoqua des représailles; les Zuricois transportèrent leur foire à Tös.

Alors l'archiduc Sigismond, avec son épouse Éléonore Stuart, fille de Jacques Ier, l'infortuné roi d'Écosse [207], et accompagné de toute sa cour, visita ces provinces antérieures que le duc Albert lui avait cédées depuis peu [208]. Une cavalerie merveilleusement exercée [209], au milieu de laquelle il se présentait lui-même imposant [210], mais sans rudesse guerrière, avec bienveillance et noblesse, les seigneurs et les conseillers tyroliens, une troupe de jeunes gens aux longs cheveux [211]

[205] *Bullinger ; Rahn.*

[206] Oswald Schmid. Cette histoire est racontée par *les mêmes.*

[207] Jacques survécut 31 ans à son père; il en passa 18 en Angleterre; après un règne de treize ans il fut assassiné par son oncle (1437). Douze Stuarts ont occupé le trône; six sont morts de mort violente et deux ou trois de douleur.

[208] La cession eut lieu le 11 novembre 1457. *Hist. de l'Autriche antérieure* de St.-Blaise. Le voyage se fit, selon *Bullinger*, en 1458; selon *Gobellinus Persona*, en 1459; la vraisemblance est pour le printemps de cette dernière année.

[209] *Ventura Pontanus de Perugia* dans *Freher, Scriptt. rer. Germ.* II, 177 : « Tam exacte succussabant, uti in mediam aciem prodire viderentur; tam pulchre illis insidebant, ut Centauros existimare potuisses. »

[210] Une énorme pierre précieuse brillait sur sa poitrine.

[211] « Comam muliebri modo promissam habebant. »

couronnés de fleurs embellirent son entrée dans Constance. Comme il gagna les cœurs en serrant cordialement la main [212]! Ses propos étaient sensés et aimables; il ne savait rien refuser; il récompensa en roi une jouissance à laquelle il était particulièrement sensible, les momens heureux qu'il passa avec des beautés du pays [213]. Il fut conduit en triomphe sur le lac, vit les vergers de la Thurgovie, vint à Winterthur, entendit parler de Rapperschwyl, manifesta des inquiétudes, et ne se rendit pas au château de Kibourg; les esprits de ses pères, disait-on, gémissaient encore avec courroux sur la perte de ce manoir [214], et, présage de guerre! des flammes surnaturelles brillaient de nuit sur les tours et les créneaux. Pour lui, il se plut surtout à entendre le conseil pacifique de l'évêque de Constance, et il se réjouit de la nouvelle que la Suisse acceptait la médiation de l'ambassade française [215]. Le roi de France envoya Jean de Finstingen, son confident et son conseiller dans les affaires d'Allemagne [216], pour affermir par ses soins paternels la

[212] « Juncta dextra perhumane loquebatur. »

[213] *Felix Faber, Hist. Suev.*, l. I. Il fait observer qu'elles s'offraient d'elles-mêmes (« juvenculæ ultro se ingerebant »). Sa bonne femme ne voulut jamais le croire (« principem adulterum ! »). Cependant il existe encore une *quittance* de six florins, prix d'une virginité.

[214] Le bruit courait que depuis leur départ aucune femme ne pouvait accoucher sans danger dans ce château, et qu'aucun enfant né là n'atteignait l'âge viril. *Faber* a recueilli cette tradition de la bouche de vieilles femmes.

[215] *Recès de Constance* dans les derniers jours de 1459. *Tschudi.*

[216] Il commanda les Armagnacs et fut député en 1444 à la Diète germanique (ch. II, n. 45; t. VI, 121); maintenant il était maréchal de Lorraine. Jean, « præceptor » (commandeur ou administrateur de St.-Antoine dans la maison) de Isenheim, fut député avec lui. *Instruction* dans *Guillimann, Chron. Austr.* Msc. de 1458.

domination naissante de Sigismond, auquel il avait de tout temps accordé sa bienveillance[217]. La Thurgovie et les contrées voisines[218] formant la dot de la jeune souveraine, le roi accorda une protection spéciale à ces pays, et recommanda Sigismond aux Confédérés. Il lui promit de l'argent pour racheter les hypothèques[219], et il espéra rester en contact avec ce prince par le moyen de la relation étroite de celui-ci avec Jean de Calabre-Lorraine[220]. En Suisse aussi les dispositions auraient été favorables, si des agitateurs n'avaient pas brouillé les esprits.

Deux frères, Wiguléj[221] et Bernard Gradner, seigneurs de Fanstetten, Gygenwiz et Windischgræz, issus d'une famille qui s'était fait connaître avantageusement au service de l'Autriche[222], avaient suivi l'archiduc lorqu'il quitta la Styrie, séjour de sa jeunesse, pour aller en Tyrol. Sigismond affectionnait Bernard au point que, selon sa coutume, il lui abandonna tout son pouvoir. Peu après, le favori fit un riche mariage[223]. Soit que la satiété produisit l'orgueil, ou que la faveur excessive se ruinât elle-

[217] Il avait été fiancé dans sa troisième année (1430) à Radegonde, fille de Charles VII (chap. II, n. 53, t. VI, 123); elle mourut, et il épousa la sœur de la première femme du dauphin.

[218] *Kibourg*, Rapperschwyl, Winterthur, Diessenhofen, *Grüningen*, *Sargans*, Feldkirch, Pludenz, Montafun, *Rheinek*, Nennbourg (sur le Rhin!), Fribourg en Uechtland (perdu depuis long-temps, mais jamais oublié).

[219] Dont les noms sont imprimés en italique dans la note précédente.

[220] De la maison d'Anjou. Ce prince sage et vaillant gouverna la Lorraine de 1458 à 1470.

[221] C'est le même nom que Vigile.

[222] Jean Gradner 1396, chambellan d'Albert IV. *Burglechner*.

[223] Avec Véronique, fille d'Ulrich de Starkenberg.

même, soit que les troubles de la maison archiducale fissent planer des soupçons sur lui, ou que l'envie triomphât de la faveur[224], le prince lui retira ses bonnes grâces. Les âmes passionnées se portent promptement aux extrémités. Lorsque les Gradner remarquèrent un refroidissement et bientôt après découvrirent des embûches[225], Bernard prit dans les châteaux les mieux approvisionnés du prince autant de munitions et de vivres qu'il put, et les transporta au fort de Béséno, situé sur une montagne du pays de Trente, où il comptait se maintenir[226]. Ces préparatifs éventés hâtèrent la rupture. Il ne craignit pas de déclarer la guerre au prince, mais l'évêque de Trente réprima son audace. Le danger vint si subitement, que la femme de Bernard s'enfuit d'Inspruck en abandonnant une parure d'une magnificence extraordinaire[227], et qu'ils cherchèrent tous leur sûreté chez les Suisses. Ils achetèrent de Zurich son droit de bourgeoisie et la seigneurie d'Eglisau[228]. Ils prirent des militaires à leur solde,

[224] A l'instigation du duc Albert, les États se plaignirent de l'excès de son luxe; on l'accusa d'avoir imité la signature de l'archiduc et abusé de son sceau. *Burglechner.*

[225] *Vie de Burkhard Zengg*, de Memmingen, dont le fils fut à son service. *Oefelein*, I, 253.

[226] *Le même.* Ce château était en son pouvoir; il attaqua de là l'archiduc. *Ch.* dans *Burglechner.*

[227] *Liste de ce qu'elle laissa dans sa maison*, rapportée par *Burglechner:* une robe ronde, garnie de perles; une paire de manches rondes en or; une robe de velours vert avec des ailes, une de velours bleu, une robe de laine blanche d'Arras, quatre manteaux de femme pour aller à l'église, six manteaux de femme doublés de satin vert, deux cents peaux d'hermine, etc. (*Ventura* estime que les Allemands font moins de dépense pour la toilette que pour la table; il est vrai qu'il ne parle que des hommes.) L'affaire de Gradner se passa en 1456.

[228] Le retrait réservé en cas de rachat. *Füsslin, Géogr. de la Suisse*, t. I.

comme pour veiller à leur sûreté, mais en réalité ils cherchaient la guerre pour faire voir au prince qui il avait perdu.

Cette intention fut secondée par les embarras qui surgirent pour Sigismond de la part de la cour de Rome.

Dans l'électorat de Trèves, au village de Cus sur la Moselle, vis-à-vis de Berncastel, au pied d'un bon vignoble[229], était né Nicolas Krebs, fils d'un pauvre pêcheur; la nature l'avait doué d'un esprit pénétrant, profond, vaste; il voulut faire son chemin dans la carrière du barreau. Mais le droit romain, que le flambeau de l'histoire et de la philosophie n'éclairait pas encore, moins expliqué qu'embrouillé par des distinctions et des gloses, ne satisfaisait point le jeune homme. Son premier procès, qu'il perdit à Mayence par l'oubli d'une forme[230], le décida pour la carrière ecclésiastique qui pouvait élever l'enfant le plus humble et le plus pauvre du peuple au rang de prince et de seigneur des nations et des rois. Aux méditations habituelles sur les plus profonds et les plus sublimes mystères des choses divines et humaines, à l'interprétation du livre le plus ancien, le plus varié, et à beaucoup d'égards le plus remarquable, à l'observation du cœur humain, le jeune homme de Cus unit, avec une rare sagacité, l'étude indépendante d'un scrutateur de la nature du ciel et de la terre, des divers systèmes religieux et de l'histoire, défigurée dans des temps obscurs; il exa-

[229] *Pierre Numagen*, dans *Freher*, l. c. 266; et *Hamberger*, *Nouvelles certaines*, IV, 765, d'après les *Rapports officiels* de *Hontheim* (son article renferme des inexactitudes).

[230] *Gregorii Heimburg invectiva.* Freher, 255.

mina, compara et s'arrêta aux principes fondamentaux [231]. D'ailleurs, d'une souplesse de mœurs insinuante, il était infiniment rusé, ne se laissait pas surprendre, et cherchait incessamment à s'avancer. Trop instruit et trop libre pour n'être pas accusé d'hérésie [232], il sut, par son habileté à voiler ce qu'il n'osait pas dire ouvertement [233] et par son attachement aux hommes les plus éminens de ce siècle, déjouer les persécuteurs sans perdre auprès de la postérité la gloire d'avoir eu sur les lois du monde [234], sur les sources du droit canon [235] et sur d'autres matières importantes, des idées plus avancées que ses contemporains. Dans sa jeunesse, il soutint le système de l'autorité prépondérante des conciles : il abandonna ce parti, d'abord secrètement [236]; ou bien l'abolition de la papauté lui parut un pas trop hardi, ou l'histoire ecclésiastique et l'expérience lui avaient fait voir dans les grandes assemblées de l'Église un esprit et une marche tout autres qu'il n'aurait fallu. Il devint ainsi un des plus fermes appuis du siége pontifical, qu'occupait avec prudence

[231] C'est là le sommaire de ses ouvrages, dont j'ai sous les yeux l'édition de Paris de 1514.

[232] Il fut accusé auprès du pape par les chartreux. *Heimbourg*.

[233] « Docta quædam tam in verbis quam in sententiis amica fuit obscuritas. » *Sixte de Sienne*.

[234] Il professa le mouvement de la terre autour du soleil; « et extra processit longe flammantia mœnia mundi ; » il reconnut donc la pluralité des mondes.

[235] Il reconnut, un des premiers, la fraude des décrétales d'Isidore (*De cathol. veritate*, III, 2) et de la donation de Constantin. *Denis, Mantissa codd. juris canon.* msc.

[236] « Angulariter. » Plainte des députés au Concile, 1439 ; dans *Koch*; mais il mérita dans la suite le surnom de « Hercules Eugenianus, » que Ænéas Sylvius lui donna.

indulgences pour de bonnes âmes qui avaient été forcées de négliger l'année du jubilé et avec une grande autorité pour rétablir la discipline des couvens[245]. A force d'adresse il réunit une somme de plus de deux cent mille florins[246]. Après cela il obtint de l'archiduc en faveur de l'évêché, à titre d'hypothèque, la seigneurie de Taufers dans le Pusterthal[247]. L'exercice continuel de l'intelligence ne rend pas inhabile aux affaires : l'observation des planètes n'empêcha pas Cusanus de scruter les prétentions obscures de Brixen.

Les expressions vieillies ou vagues des chartes demandent à être expliquées par des usages traditionnels qu'un étranger connaît rarement, et sur lesquels les conseillers expérimentés eux-mêmes changent d'opinion suivant leurs passions ou les circonstances. Le cardinal de Brixen, déjà mal vu par suite de sa nomination, ne rencontra qu'obstacles de la part de la cour d'Inspruck lorsqu'il voulut rétablir les annates, la finance de l'absolution et la visitation des couvens[248]. Sigismond s'opposa de toutes ses forces à ce qu'il fût pris une décision à l'égard des religieuses de Sonnenbourg dans le haut Pusterthal, dont on accusait les mœurs[249]; on en

[245] *Senatorium de l'abbé Martin von den Schotten à Vienne*, dans *Pez*, *Scriptt. Austr.*; t. II. A. 1451.

[246] Cela lui est fréquemment reproché par *Heimbourg*. Quoique cet argent fût destiné à la construction de l'église de St.-Pierre, il en aura retiré des intérêts.

[247] 1456. *Gerhard de Roo; Hund.*

[248] *Narratio Pii II*, ap. *Fecher*.

[249] « Dissolute et turpissime vivere. » *Pius*. L'honnête *Haselbach* ne nie pas cette immoralité; il déplore l'opiniâtreté des religieuses; mais il trouve que Cusanus s'est laissé emporter trop loin par son zèle. *Burglechner* ne croit pas non plus à leur innocence.

vint à des voies de fait[250]. Cusanus n'en prêta qu'une oreille plus avide à l'interprétation des chartes qui paraissaient favoriser[251] ses prétentions au marché de Mautern[252], au péage dans le passage de Lueg, à la maison des salines de Halle et aux mines d'argent[253]. Les conseillers tyroliens arguaient de l'affranchissement de ces droits et de l'usage. Les couvens menacés d'une réforme et la voix du peuple[254] étaient opposés à l'inquiet étranger. On reconnaissait son savoir[255], mais l'astuce de ses moyens, passée en proverbe[256], inspirait de la défiance. Ses manières, adoptées pour défendre sa dignité, parurent de l'orgueil[257]; son esprit entreprenant, de l'audace[258]. La simplicité tyrolienne ne

[250] *Heimbourg*, *Haselbach*, *Burglechner*, le plus explicite de tous.

[251] *Fugger*, 663. Sa principale raison était qu'on avait négligé de donner l'investiture du fief pendant la minorité et la jeunesse inquiète de Sigismond. Le gouvernement ne voulait rien savoir d'une investiture des mines.

[252] Dans la vallée d'Ems, dans la Haute-Styrie?

[253] *Sperges*, *Hist. des mines du Tyrol* (*Gesch. der Tirol Bergwerke*). Ce différend concernait les mines du Gerstein près des défilés. La *ch.* de *Frédéric II* concernant « omnes argenti fodinas omnesque venas metallorum et salis » a été publiée par *Gewold* dans ses notes sur *Hund*, p. 321. Elle n'est pas de 1232, comme il le présume, puisque Berthold, comte de Neiffen, n'était plus évêque cette année-là.

[254] « Tous les diables ont amené le cardinal dans le pays. » *Heimbourg*, *Invect.*

[255] « Si par tibi esset benevolentia (bonne volonté) quam scientia, quippe qui omnium fere auctorum præcepta legisti. » *Heimbourg* même, et même dans l'*Invect.*

[256] « Cusa, Lysura, pervertunt omnia jura. » *Numagen.* Lysura était son compatriote, natif du petit village de Lyser dans l'électorat de Trèves; il se rendit célèbre au service de Mayence.

[257] *Heimbourg* dit qu'avant d'avoir obtenu le chapeau rouge « aliquanto mitiorem fuisse. »

[258] *Le même* : « Les plus audacieux lui plaisaient le plus. » Lorsque Gabriel Path assomma les paysans de Sonnenbourg, le cardinal but à sa

s'accommodait pas de la finesse romaine. Il crut entendre dans les voix libres et fières des menaces contre sa vie et s'enfuit au château de Buchenstein[259]. La cour de Rome adressa sur ce sujet un monitoire à l'archiduc[260]. Cusanus lui-même confia les châteaux de l'évêché à la garde de baillis étrangers[261], et offrit, dit-on, à d'autres princes ce dont Sigismond lui contestait la propriété[262]. Il vit aussi d'un œil satisfait des troupes autrichiennes dans le comté de Görz qui l'avoisinait[263]; il était dans les meilleurs termes avec l'Empereur, contre lequel les archiducs s'étaient ligués.

Dans cet état des choses, son meilleur ami devint pape. Pie, long-temps un des conseillers intimes de l'empereur Frédéric, avait aimé dans l'archiduc Sigismond, élevé sous les yeux de ce monarque, un jeune homme de la plus belle espérance[264], ami éclairé et ardent des sciences[265]. Sigismond aimait à s'entretenir avec le spirituel Italien. Ses lettres, écrites dans le meilleur goût, lui plaisaient au point que non-seulement il en fit copier un grand nombre[266], mais qu'étant épris d'une dame, il n'eut pas de repos qu'Énée ne lui eût composé une lettre d'amour; celui-ci ne se prêta

santé et lui fit présent de la coupe; il n'enterra pas les morts. *Burglechner*. Par cette mesure il atteignit son but à Sonnenbourg.

259 *Pie* comparé avec l'Apologie de *Sigismond*.

260 *Monitorium Calixti III*, 1456.

261 Apologie de *Sigismond*.

262 Appel du *même*. *Guillimann* : Il voulut laisser à l'Empereur les fiefs autrichiens et donner l'évêché à la Bavière.

263 *Apologie* et *Invective*.

264 « Multo melior pueritia fuit quam adolescentia. » *Gobellinus*.

265 *Ænéas Sylvius* lui écrivit à ce sujet la magnifique lettre qui est la 120e de sa collection.

266 *Pius* in *Navrat*.

pas sans plaisir à cet acte de complaisance : Énée savait que l'amour éveille, développe et forme l'esprit[267]. Quoique, dans la suite, l'archiduc ne se conduisît pas toujours à son gré[268], il contribua néanmoins comme pape à prévenir une rupture avec les Suisses[269]. Sur ces entrefaites, le cardinal Cusanus se rendit à Rome, et son ami au faîte de la puissance lui confia le gouvernement de cette ville, tandis que lui-même se rendait à Mantoue. Pie tint là un concile sur le principal intérêt de son administration, la défense de Rome et de l'Europe civilisée contre l'épée de Mahomet, le plus grand padischa des Turcs Osmanlis. S'il s'intéressait vivement à Don Fernando de Naples, roi qui savait être maître et dont la fille avait épousé le neveu du pape[270], et s'il cherchait à laisser dans sa patrie un souvenir à sa maison[271], Pie était trop sage pour ne pas savoir que les Piccolomini tomberaient avec l'Italie[272]. L'archiduc Sigismond, toute la cour d'Inspruck, la noblesse ty-

[267] La lettre 122 de la collection citée.

[268] Surtout qu'il se fût ligué avec Albert contre l'Empereur ; en général, il y avait beaucoup à redire à son gouvernement.

[269] *Pius* in *Narrat.*

[270] *Heimbcurg* lui reproche en termes mordans de s'occuper plus de cette union que des Turcs. Ne fallait-il pas songer avant tout à rendre le repos à l'Italie ?

[271] Corsilianum, et depuis, à sa considération, Pienza dans le Siennois. *Heimbourg* lui en fait aussi un reproche, bien que cela n'ait pas pu l'occuper beaucoup.

[272] Voici le reproche le plus spécieux de Heimbourg : « Si le pape voulait sérieusement la guerre avec les Turcs, il commencerait par rétablir la paix en Hongrie et en Autriche ; au lieu de cela il se borne à soupirer avec son Cusanus, et à dire qu'il faut laisser agir le Ciel. » Il parait que Pie ne savait pas trop quel parti prendre ; il était trop attaché à l'Empereur pour agir contre lui ; mais il n'osait pas offenser Matthias. Il laissa donc cette affaire suivre son cours.

rolienne, en tout quatre cents hommes à cheval, se rendirent aussi à Mantoue. Là, la cour pontificale, puis le Saint-Père lui-même, avec un superbe discours rempli de souvenirs de jeunesse, reçut l'archiduc conformément à la dignité de la maison archiducale[273]. Pie fit venir en hâte le cardinal, et se donna personnellement et par d'autres la plus grande peine pour terminer les différends.

Les intérêts de l'archiduc étaient confiés aux soins du docteur Grégoire de Heimbourg, du pays de Würzbourg[274], l'homme d'affaires de la ville de Nuremberg depuis nombre d'années[275], conseiller intime de beaucoup de princes allemands[276], homme d'une haute stature, chauve, beau d'ailleurs, à la physionomie sereine, au regard plein de feu[277], si éloquent en allemand et en latin, que dans les délibérations tout reposait sur lui[278], savant, poussant la franchise jusqu'à l'excès[279], habitué à triompher de la finesse italienne par la vigueur

[273] *Gobellinus.* Le pape ordonna de rétablir tout sur la frontière suisse, dans le terme de quarante-cinq jours, d'après les formes de la dernière conférence. *Guillimann.* Mais la Suisse n'obéissait pas aussi promptement que le pape changeait d'avis.

[274] « Laicus diœcesis Herbipolit. » est le titre qu'il prend dans les *ch.* citées par *Horn* (*Collections pour l'hist. de Saxe*, t. I, 389 et ailleurs). Il y est appelé tantôt Heymbourg, tantôt en bas allemand Heymborch.

[275] *Hist. dipl. de Nuremberg*, années 1414, 1438 et 40.

[276] A Mantoue il ne géra pas seulement les affaires de Sigismond et d'Albert, mais encore celles de l'électeur de Mayence et du duc Guillaume de Saxe.

[277] C'est le portrait que fit de lui Ænéas avant d'être pape, dans le rapport de 1447 cité plus haut d'après Baluze. « Illustrioribus oculis. »

[278] « Omne in eo pondus orationis. »

[279] « Neque linguæ neque motibus temperans, nihil verecundiæ habens, obscœno cultu. »

allemande*, indépendant dans ses opinions[280], croyant peu au chef de l'Église[281]. Pie avait commencé par être son égal[282]; c'était contre lui que Cusanus avait perdu son procès à Mayence. On conçoit donc que la médiation ait échoué. Les adieux se firent avec une politesse hypocrite[283]; le ressentiment devint plus amer. Dès ce jour, le cardinal chercha l'appui de la force militaire; la cour se préparait à le prévenir, en cas de nécessité. Le peuple était exaspéré : le pays avait été mis à l'interdit[284]; la discorde troublait l'église et la société civile. La cour tenta pour lors une mesure vigoureuse, qui n'était ni calculée sur ses propres forces, ni concertée avec la maison archiducale et avec d'autres princes.

Le cardinal, engagé par de bonnes paroles, osa se rendre à Bruneck[285] (1460). Là, Parcival d'Anneberg, un des principaux conseillers de l'archiduc, parvint

* J'ai connu un puissant ministre d'un grand empire, accoutumé à tromper et à en imposer, qui, pareil à un renard pris au piége, balbutia à peine quelques mots devant un bon Suisse dont la brusque franchise venait de bouleverser ses idées. — « Allez, allez, » disait le grand chancelier Oxenstiern à son fils, âgé de 20 ans, qui se défiait de ses talens, « vous verrez par qui les hommes sont gouvernés. » D. L. H.

280 « Sui cerebri, sibi vivens. »

281 Il ne parlait que de la Babylone romaine, de la prostituée babylonienne. *Wharton* dans *Freher*, 175. Déjà en 1447 Ænéas se scandalisa de ses opinions.

282 *Hedio* (paralip. ad Ursperg) croit que Pie avait même été inférieur en rang.

283 On n'avait pas perdu *toute* espérance d'un accommodement. *Pius, Narrat.*

284 Proprement depuis le pape Calixte; mais sous prétexte d'un appel interjeté et de l'échéance du terme fatal, l'interdit ne fut que peu ou point observé. Mais alors, pour rendre la cour plus souple, le cardinal convoqua son clergé et fit observer l'interdit avec plus de rigueur. *Burglechner.*

285 Ce fait est rapporté dans l'*Invectiva* de *Heimbourg*.

presque à aplanir tous les différends, du moins pour le moment[286]. Il est difficile de dire si Cusanus ne voulait que gagner du temps, amener des troupes dans le pays, puis, pendant son voyage à Rome, exécuter des projets peu louables[287]. Le vendredi-saint, il décrivit dans un sermon pathétique le martyre expiatoire du Sauveur; le jour de Pâques il se disposait à prêcher sur la résurrection[288]. De bon matin, à l'heure où le Seigneur ressuscita, des cris de guerre se firent entendre; la petite ville de Bruneck fut prise; le prélat se vit forcé de s'enfuir dans le château, sur la colline. Puis vint une déclaration de guerre[289], et bientôt après l'archiduc Sigismond lui-même avec 3000 fantassins et 800 chevaux[290]. Cusanus, surpris, fut forcé de se rendre[291]. Sigismond le traita avec égard[292]; mais d'autres ne lui épargnèrent probablement pas les railleries et les sarcasmes[293]. Le prélat, profondément blessé, se contint, consentit à tout pour obtenir la liberté, restitua l'acte hypothécaire de Taufers et une autre obligation considérable, paya dix mille florins

[286] Il s'agissait uniquement de savoir si la décision relative à la mine d'argent resterait en suspens six mois ou une année.

[287] Il le nia; mais Sigismond dit dans l'appel : « Comme le prêtre aurait ri, s'il m'avait prévenu ! » On voit dans *Roo* que vers ce temps se terminèrent les affaires de Witowitz et de Posingen, que le comte de Görz ramena sous l'obéissance de l'Empereur. On croyait à Inspruck que le cardinal voulait les gagner.

[288] *Burglechner*. *Gobellinus* aussi dit que les faits suivans se passèrent « ipso resurrectionis dominicæ sacratissimo die. »

[289] *Burglechner*. Le vendredi suivant.

[290] *Le même* et *Fugger*.

[291] « Suorum plerisque jam vulneratis. » *Gobellinus*.

[292] « Reverenter habitum » ; on lui permettait de recevoir des visites (*Heimbourg*), d'écrire et de recevoir des lettres (*Burglechner*).

[293] « Omni contumeliarum genere. » *Pius*.

argent comptant[294], rétablit le culte, autant qu'il dépendait de lui[295], promit de tenter d'apaiser le pape, consentit à ce que le chapitre fît occuper les châteaux[296], et montra un esprit calme et serein, élevé au-dessus du ressentiment[297]. La cour, confiante, lui permit, dans les termes les plus honorables[298], de continuer librement son voyage vers le pape.

De tout temps les prêtres ont été inviolables pour les souverains qui ont respecté l'opinion et la morale des peuples, dirigées par le sacerdoce; les princes en ont régné avec plus de sûreté; la liberté de la prédication a fait la consolation de la multitude. Prêtres et souverains auraient pu long-temps encore subsister ensemble, si l'ambition du pouvoir temporel et des richesses n'eût pas amené des collisions dangereuses pour la véritable dignité. Il est difficile que, dans le cours du temps qui dévoile tout et rapproche tous les hommes, la sainteté et la majesté, vénérées de loin, ne perdent pas de leur prestige; c'est ce qui rend les révolutions irrésistibles. Combien plus, lorsque les maîtres du trône et les maîtres de l'autel se reprochent violemment devant le peuple leurs faiblesses humaines! Dans de telles conjonctures, celui qui veut arrêter le mal, laissera passer inaperçu ce qu'il ne peut changer, ou pro-

[294] Cette affaire lui coûta 35,000 florins (*Viti Arenpeckii chron. austr.*); la cour évalua ses frais à 60,000 (*Burglechner*), somme qui comprend les députations et toutes les dépenses faites à cette occasion.

[295] Il y fut contraint par la menace de l'égorger. *Pie* et *Mutius*.

[296] Il proposa lui-même cet accommodement. *Heimbourg*. La cour avait un parti dans le chapitre.

[297] Il pria le duc de renvoyer le loup de sa demeure. *Burglechner*.

[298] Le duc lui dit qu'il était en son pouvoir de le dédommager, ainsi que l'abbaye, de la perte qu'ils avaient essuyée. *Heimbourg*.

fitera des circonstances avec présence d'esprit, comme fit alors le souverain pontife.

Pie savait qu'il rendrait un service à l'Empereur s'il suscitait un grand embarras à l'archiduc. Depuis que Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, était mort sans enfant, des souverains d'un rare génie avaient occupé les trônes de Hongrie et de Bohême [299]; la discorde de la maison archiducale avait trouvé un nouvel aliment [300]; l'Empereur, dont on méprisait la mollesse [301], n'était pas en sûreté dans son palais; tandis qu'il ne se donnait aucune peine et n'osait rien entreprendre pour la conservation et l'administration de ses États, il n'en était pas moins ambitieux de les étendre, passion qu'à défaut de courage il voulait satisfaire par la ruse.

Auparavant déjà [302], Pie avait cité l'archiduc, l'évêque de Trente, Heimbourg [303], les principaux conseillers et favoris de Sigismond et tous les transgresseurs de l'interdit, ainsi que les communes les plus considérables du Tyrol [304] à rendre compte, dans le terme de

[299] Matthias Corvinus et Georges Podiebrad.

[300] *Fugger* et *Roo*.

[301] « Cujus ignaviam cives mirantur et hostes, totus postreme fastidit » orbis christianus, et quisquis imperii romani nomen reveretur, cou- » dolet, alterum Sardanapalum hoc quondam triumphale solium occu- » pare. » *Heimbourg, Apologie.*

[302] 10 Cal. (23 janvier) ou, selon un autre manuscrit, 4 Non. febr. (2 février), alors qu'on n'avait plus d'autre grief que l'inobservation de l'interdit.

[303] Après la conférence de Mantoue il se rendit en Autriche; il ne fut renvoyé à Inspruck par Albert qu'après l'action de Bruneck, « mansuetudinis persuasor, » dit-il, « ne quid in victum statueretur severius. » *Apologia.*

[304] Les habitans de Méran, de Hall, d'Inspruck, de Sterzingen et aussi de *Coire*.

deux mois, de l'hérésie de leur insubordination devant le chef de l'Église universelle. L'archiduc envoya près du pape à Sienne, son conseiller maître Laurent Blumenauer, pour lui donner des explications justificatives, et, si elles ne suffisaient pas, pour faire un appel, afin de gagner du temps [305]. Lorsque ce délégué, après une audience inutile [306], eut fait afficher son appel, le pape le fit poursuivre comme un étranger sans pouvoirs, bien qu'il en eût pour donner satisfaction, de sorte qu'il ne put rentrer en Tyrol qu'avec peine par des chemins détournés et seul [307]. Le pape lança les foudres de l'excommunication contre l'archiduc [308]; « à regret, » soupira-t-il, « à regret contre un prince de cette mai- » son glorieuse [309], à regret en se rappelant les temps

[305] « Ad Papam melius informandum. »

[306] *Pie*, dans sa *Declar. pœn.*, assure l'avoir entendu personnellement et en public.

[307] On place ordinairement à cette époque l'ambassade de Heimbourg à Rome; mais cela ne s'accorde pas avec n. 303, et avec le récit qu'il fait dans son Apologie. Du reste, la collection de Freher renferme plusieurs documens sans date et remplis de fautes d'impression, quoi qu'en dise Struve. Comme ce récit n'a pour nous qu'un intérêt secondaire, au lieu de nous engager dans les détails d'une critique scrupuleuse, nous réunissons aussi authentiquement que possible dans un exposé sommaire les principaux traits épars.

[308] *Declaratio pœnalis* 6 Id. Aug. (8 août). Ce ban atteignit les gentilshommes et les conseillers tyroliens les plus considérables : Balthasar de Welschberg, Christophe Fuchs, Parcival d'Annaberg, Jacques Trapp, favori de Sigismond, *Thüring de Hallwyll*, tous chevaliers; les frères Oswald, Eberhard et Berthold Wolkenstein, fils d'un chevalier célèbre dans les annales de l'histoire et aussi dans celles de la musique, Gaspard de Trautsen et beaucoup d'autres. *Bref aux curés.*

[309] *Haselbach* trouve cet évènement inouï dans l'histoire de la maison souveraine d'Autriche; mais nous ne voyons pas en quoi il est plus extraordinaire que le fait arrivé 45 ans auparavant, dans Constance, au père de ce seigneur.

» meilleurs de l'archiduc, mais un devoir impérieux » l'ordonne; il n'ose pas à présent être Énée; les Ser- » gius aussi ont eu parmi eux un Catilina; Néron n'a » pas terni la gloire du premier César. »

L'archiduc en appela au jugement d'une assemblée œcuménique de l'église [310]. « Le pape, » dit-il, « n'est pas » encore assouvi par toutes les injustices commises en- » vers nous et notre pays [311]; il imagine encore des hé- » résies que nul n'attribuera aux Tyroliens; il cite plus » de cent mille personnes devant son tribunal. Avec » quoi achetteront-ils du pain? Qui mènera les enfans, » portera les malades [312], guidera les aveugles jusqu'à » Rome? Nous avons défendu notre peuple contre l'au- » dace [313] et le meurtre; aurions-nous dû attendre que » le prêtre introduisit une armée étrangère dans no- » tre maison? C'est à nous de protéger le pays. Nous » nous en tenons au *Credo*, et nous ajoutons foi au » reste avec la chrétienté. Bien des saints n'ont jamais » entendu parler du sens sublime des docteurs. Que » doivent répondre nos paysans quand le pape leur de-

[310] Son *premier appel*, celui de Blumenau, « ad Papam melius informandum » était du mois de juillet; le *second*, plus énergique, dont parle *Heimbourg*, fut fait à Inspruck le 13 août 1460 (l'archiduc Albert, Louis de Bavière, les trois électeurs ecclésiastiques, la France et Milan l'approuvèrent); il appela pour *la troisième fois* le 16 févr. 1461. *Senkenberg* in *Selectis*, IV, 390, 392.

[311] Nous tirons ce qui suit, en conservant autant que possible le texte primitif, d'une traduction allemande faite pour le commun des lecteurs, et que *Bullinger* a incorporée à sa chronique; c'est là que *Jean-Henri Hottinger* l'a prise pour la faire imprimer dans le VIIIe volume de son *Hist. eccles.*

[312] *Heimbourg* savait bien que Pie n'entendait pas appeler à Rome la nation, mais ses avocats; il fait ici le sophiste et le démagogue.

[313] Cusanus était « a *daring* fellow. »

» mande s'ils croient *l'église* ou à *l'église* [314] ? Savent-» ils si le pape ne se trompe pas ? Ils ne connaissent pas » la Bible, puisqu'on en a défendu la traduction. Si le » cardinal le trouve bon, qu'il ouvre des écoles pour le » peuple des montagnes, toutefois en lui laissant le » temps de cultiver ses terres. Pourquoi le pape a-» t-il défendu d'en appeler aux conciles ? Qui leur a » donné le pouvoir d'enchaîner la main de ses supé-» rieurs ? mais celui qui se défie de son droit ne veut » point de jugement. » Heimbourg traita le pape d'élégant bavard, sans connaissance réelle des formes du droit [315].

L'excommunication est foudroyante : le culte et la consolation deviennent muets, le commerce et les communications languissent [316], la puissance de l'archiduc Sigismond est morte, anéantie; son pays, abandonné aux princes et aux peuples voisins. Pie porte le cœur trop haut pour ne pas soutenir énergiquement ses paroles : il invite le puissant Francesco Sforza à conduire une armée contre Sigismond pour plaire à l'Empereur [317]. Il informe aussi les vaillans Confédérés suisses

[314] En tant qu'elle se compose d'hommes ou que des hommes la représentent, il ne croit pas *en elle;* il croit *qu'il y en a une.*

[315] « Papa omni pica dicacior, verbositate contentus. » *Heimbourg* dans son appel « ad Papam, quando musis relegatis ad sacras litteras se converterit. » Le docteur assure avec raison : « Mecum erit libertas Catonis ; libertatis amator plus semper fui quam blanditiarum. » Le pape l'appelle « loquacem, præsumptuosum, præcipitem. » On ne pouvait guère lui reprocher autre chose; le furieux évêque de Feltre ne trouve à faire contre lui que la vague accusation « voluptatibus fluere et inter epulas sudare. »

[316] Nul ne devait acheter des sujets de Sigismond du sel, de l'argent ou du vin.

[317] Sa *lettre* se trouve par fragmens dans *Raynald, Ann. ecclés.* ad 1461. Heimbourg reproche au pape « Cæsari vilissime servire. » *Notes*

de la cessation de toute relation amicale avec le déloyal Sigismond, autrefois duc, coupable du crime de lèse-majesté[318]. Sforza négocie; les Suisses s'emparent d'un district vaste et fertile de l'héritage de Habsbourg, et ils l'ont gardé jusqu'à nos jours.

Après la conquête de l'Argovie, après la guerre de Zurich et l'affaire de Rapperschwyl on avait renouvelé le mode de vivre pacifique, adopté quarante-huit ans auparavant pour un demi-siècle[319]. Mais avant de rompre avec le pape, Sigismond avait voulu rendre les pieux Suisses plus complaisans à l'aide d'un bref d'excommunication sollicité à Rome[320]. Toute intervention du pouvoir ecclésiastique dans les affaires temporelles est une épée à deux tranchans qui blesse avant tout celui qui le premier la fait sortir du fourreau. Le prince fut entraîné à cette démarche par les gens bien pensans (les émigrés) de Rapperschwyl[321]; passionnés pour sa cause, qui était la leur, sans calculer les conséquences, ils ne songèrent qu'à soulever la puissance

sur le bref adressé à Nuremberg. Les contemporains déjà soupçonnaient que l'Empereur était derrière cette affaire. *Arenpeck.*

[318] Le *bref* est dans *Lünig.*

[319] La paix de cinquante ans de 1412.

[320] *Tschudi*, II, 600. Le ban concernait ceux qui, après la médiation de Constance, se permettraient quelque acte de violence. Sigismond donna cette qualification (n. 338) au serment que les Suisses intimèrent à une moitié de la ville de Stein, qu'il regardait comme sa propriété; il avertit dans ce sens les commissaires du pape: ceux-ci lancèrent leurs foudres sans information préalable, peut-être même pour aigrir les esprits. *Ch. Zurich.* n. 336.

[321] Ils se montrèrent particulièrement actifs, comme on le voit par une saisie violente de marchandises ou de produits du sol, dont la cour même reconnut l'injustice. *Tschudi*, l. c.

autrichienne dans l'espoir de dompter leurs ennemis [322]. L'excommunication excita la colère et n'effraya pas. Les Gradner, comme s'ils avaient été Suisses de tout temps, offrant à leur ci-devant seigneur le recours au droit fédéral [323], se firent maintenant entendre. L'archiduc déclina leur offre; ils s'en réjouirent, ouvrirent leur trésor, se firent des amis, levèrent des troupes mercenaires. Tandis que les évêques de Constance et de Bâle modéraient avec peine les esprits irrités, parut le bref du pape contre Sigismond [324].

Le jour de la consécration des anges [325], qui attire ordinairement à Einsidlen plusieurs milliers de pélerins, les bannières déployées des Unterwaldiens et des Lucernois, ainsi que des hommes d'armes d'Uri et de Schwyz, entrèrent dans la ville de Rapperschwyl, renouvelèrent les sermens et, dédaignant les délibérations ultérieures d'une diète [326], déclarèrent la guerre à l'archiduc [327]. Aussitôt Bernard Gradner se mit en mouvement; la jeunesse belliqueuse de Zurich, de Zoug et de Glaris

[322] Voy. le 31e chapitre, trop oublié, du IIe livre des *Discorsi* de *Macchiavel* : « Quanto sia pericoloso credere a gli sbanditi. »

[323] Après la paix dont nous avons parlé, le droit fédéral consistait dans la décision de tous les différends par des arbitres ou assesseurs et un surarbitre. Sigismond estima sainement que ce qui était arrivé à Gradner pendant ses précédentes relations ne regardait point les Confédérés.

[324] Déjà le 1er de juin; mais trois mois s'écoulèrent avant que ce bref arrivât de Sienne aux commissaires, et pût être envoyé par eux dans les cantons (*H. Tschudi, Chron. de Glaris*, 342) et influencer les esprits.

[325] 14 septembre.

[326] L'une fut convoquée pour le commencement de novembre. *Tschudi.*

[327] *Tschudi* donne *trois déclarations de guerre d'Unterwalden, de Lucerne et de Rapperschwyl;* la première et la troisième sont de samedi avant St.-Matthieu (20 septembre); la seconde, de St.-Maurice (22 septembre) 1460. Aucune ne mentionne un ordre du pape; Pie favorisait les hostilités en secret, pour ne pas s'exposer.

accourut [328], traversa la contrée, passa la Tös, parut devant Winterthur, qui loyal, mais abandonné, déclara vouloir suivre l'exemple de la Thurgovie [329]. Ce pays servait d'hypothèque pour la dot de l'archiduchesse, dont le pape lui-même avait reconnu l'innocence [330]. Ils se portèrent au-delà de la Murg vers Hugues de Landenberg, conseiller de Sigismond, et possesseur du beau manoir de Sonnenberg, qui s'élevait du milieu d'une campagne fertile au-dessus de plusieurs autres châteaux autrefois superbes [331]. Lorsque Hugues vit qu'on allait rompre les digues de la grande pièce d'eau devant le château, sa joie et l'aliment de ses prairies, il s'écria tout haut qu'il suivrait sans résistance l'exemple du pays [332]. C'est ce que jurèrent aussi Frauenfeld, chef-lieu de la contrée, et Diessenhofen, dont la perte paraissait depuis quelque temps déjà si vraisemblable à la cour, que Werner de Zimmern, conseiller de l'archiduc, vendit aux bourgeois, même avant la guerre déclarée, l'hypothèque qu'il possédait en cet endroit sur des domaines seigneuriaux [333].

Sur ces entrefaites, l'archiduc, accusé d'avoir violé

[328] Jusqu'à 2000 hommes.

[329] *Edlibach.* Ici *Tschudi* est moins exact; nous prenons pour guide celui dont le pays était plus rapproché et plus intéressé.

[330] Dans la *Declarat. pœnali* on réserve les droits de l'archiduchesse, de l'Empereur et d'Albert. C'est pour cela aussi que les Suisses ne voulaient pas faire la guerre pour le pape, mais pour leur propre compte et à un autre sujet.

[331] Stettfurt, Mazingen. *Stumpf.*

[332] *Edlibach.*

[333] La maison des Truchsess vendue à l'Autriche avec le bailliage, les contributions et le péage. Elle était hypothéquée à Zimmer pour 6210 florins; le duc permit que les habitans de Diessenhofen hypothéquassent encore le tout pour 2200 florins en sus. Les *Actes* sont dans *Tschudi*, de mercredi avant St.-Matthieu (17 septembre) 1460.

la paix[334] ou refusé justice[335], reçut des déclarations de guerre de toute la Confédération[336] et des comtes Guillaume et Georges de Werdenberg-Sargans[337]. Ceux-ci en agirent ainsi par peur. Petermann de Rarogne, à qui l'archiduc représenta l'indignité de ce procédé[338], n'osa faire autre chose que communiquer la lettre aux cantons dont il était l'allié. Un prétexte désiré apparait toujours au peuple comme un droit positif; sans doute quiconque se néglige a tort; l'homme n'est pas fait pour dormir sur le parchemin, mais pour veiller énergiquement à sa sûreté.

Les troupes suisses se défiaient de Gradner à cause de la différence de but, ou parce qu'il pouvait obtenir son pardon en les sacrifiant[339]. Après que Jean Schweiger, conseiller de Zurich[340], eut pris le commandement en chef, elles remontèrent la Thurgovie, passèrent le Rhin, et sommèrent le gentilhomme de Müllegg de rendre Fussach, situé au bord de la grande plaine, sur la rive supérieure du lac de Constance;

[334] A cause du ban qu'on avait obtenu contre la Suisse.

[335] Non-seulement aux Gradner, mais aussi à Rusch, directeur de l'artillerie de Lucerne (*Déclarat. de guerre d'Unterwalden*) : Rapperschwyl se plaint de bien des extorsions; Sargans, de la solde arriérée et de plus d'un préjudice.

[336] *Déclaration de guerre de Zurich*, 29 septembre; *Glaris*, le même jour; *Zoug*, le 3 octobre; toutes dans *Tschudi*, qui fait aussi mention de celles d'Uri et de Schwyz.

[337] La *Déclaration de guerre de ces comtes* du 25 septembre, et de *Bernard Gradner* du 27 sont aussi dans *Tschudi*. Celui-ci se fonde sur la non-exécution d'un accord et d'un engagement stipulés par les commissaires, les capitaines et les conseillers du prince.

[338] *Sigismond à Rarogne*. Feldkirch, dimanche av. St.-Gall (16 octobre). *Tschudi*.

[339] *Edlibach*.

[340] *Leu*.

remplie de marécages et de roseaux[341], cette plaine est coupée par deux fortes rivières[342]. Lorsque les Suisses approchèrent du château, le gentilhomme tira sur eux ; il avait dix-huit paysans sous ses ordres. Les Confédérés, qui perdirent plusieurs hommes, donnèrent l'assaut quatre heures durant et pénétrèrent de vive force ; l'irritation leur fit oublier d'honorer le courage des ennemis. Ils en précipitèrent plusieurs vivans du haut de la tour et égorgèrent le gentilhomme sous les yeux de sa femme[343]. Torenbüren paya quinze cents florins de contribution de guerre, et Brégenz deux mille[344]. Après avoir effrayé le Voralberg, les Suisses rebroussèrent chemin. On avait craint pour eux[345], de sorte qu'Uri, Schwyz, Glaris et trois cents Zuricois, sous les ordres de Félix Oeri, étaient venus jusque dans la forêt de Schanwald pour les soutenir.

Pendant cette expédition on détermina la ville et le château de Frauenfeld et toute la campagne thurgovienne à prêter serment aux sept cantons suisses, moyennant une charte qui garantissait toutes leurs libertés passées[346] et la réserve de leur constitution

[341] Alors beaucoup plus encore ; maintenant on y fait des saignées.

[342] La Lauterach et l'Ach de Torenbüren.

[343] *Edlibach.*

[344] *Hüpli.*

[345] On croyait Feldkirch occupé par une forte garnison et les Suisses séparés du Rhin. *Edlibach.*

[346] D'après le *Protocole municipal de Frauenfeld. Ch.* dans la collection de *Haller ; deux* pour la *ville* et le *château* de Frauenfeld dans *Tschudi*, lundi avant Ste.-Cather. (25 novembre). Les sept cantons acquirent les droits concernant les obligations militaires, les amendes, les punitions et naturellement les biens et les créances des seigneurs. Sigismond de Hohenlandenberg prêta serment pour son château, et fit murer le passage par le fossé du château, afin que personne n'y pût entrer à l'insu de la ville.

judiciaire[347]. Les Cantons prirent ainsi la place des archiducs.

En danger de perdre sa seigneurie paternelle, Sigismond somma seigneurs et chevaliers, la noblesse toujours fidèle de ces pays antérieurs, à défendre Diessenhofen et Winterthur. Les nobles se levèrent, les pères avec leurs fils[348], les frères quand il y en avait plusieurs, les Landenberg et Hewdorf, les Hallwyl, les Bonstteten, les Truchsess, les Reischach, avec leurs gens. Laurent de Saal, gentilhomme aussi, dans toute la vigueur de la jeunesse[349] et plein de loyauté, avoyer de Winterthur, ainsi que toute la bourgeoisie, pénétrée du souvenir de ses fondateurs, de la maison de Kibourg, de Rodolphe de Habsbourg et de la fidélité tant de fois déployée avec gloire, reçurent les seigneurs. Les campagnards, prévenus en faveur des Suisses, entendirent les menaces de leurs ennemis[350]. Alors l'avant-garde zuricoise, commandée par Félix Oeri, occupa le Heiligenberg, dont les hauteurs dominent la ville; ceux d'Andelfingen occupèrent les prairies de Veltheim. Peu de jours après, Schweiger amena la bannière principale par la descente près de Tös; puis parurent les districts orientaux, Appen-

[347] La juridiction provinciale et la criminelle, ainsi que les amendes, demeurèrent à la ville de Constance, à qui la maison d'Autriche les avait hypothéqués. *Ch.* dans *Haller*. On réserva à l'abbaye de Reichenau et aux seigneurs justiciers inférieurs leurs droits. *Protocole municipal.*

[348] Marc le vieux et Marc le jeune de Hohenems; de Landenberg, outre Herrmann et Hugues, Albert l'aîné et Albert le cadet; le vieux et le jeune Eberhard de Bosswyl; Thüring de Hallwyl, le premier et le second. La *liste* est dans *Bullinger*.

[349] Agé de trente ans. Chronique de *Jean Meyer* dans *Füsslin, Géogr. de la Suisse.*

[350] « Qu'ils leur suspendraient leurs maisons au ciel. » *Bullinger.*

zell, Rarogne, l'abbé de St.-Gall et tous les cantons intérieurs de la Suisse; seize mille hommes couvrirent la plaine[351]; les forces de Berne se mirent en mouvement; Schaffhouse prit part à l'expédition. Du haut du Heiligenberg on lança contre les murs des pierres de quatre-vingts livres, et des boulets rouges mirent le feu à la ville dans trois endroits. Une fois encore avant l'assaut, on somma les habitans de se rendre; ils répondirent: « Nous avons juré fidélité à notre seigneur et à sa dame; nous voulons tenir notre serment ou mourir. » La veille de la fête des Trépassés, les flèches des assiégeans éloignèrent des tombeaux les fidèles en prières; les assiégés ne s'en émurent point; décidés à descendre bientôt eux-mêmes, par le chemin de l'honneur et du devoir, vers les ombres chéries, gentilhommes et bourgeois, femmes et enfans supportèrent les neuf pénibles semaines avec la joie qui naît du mépris de la mort[352]. Ils ne s'émurent point lorsque la grande pièce de siége des Zuricois, traînée par vingt-quatre chevaux et sous le poids de laquelle le pont de la Tös se rompit, retirée de l'eau après trois jours de travail, parut devant les murs; des jeunes garçons amassaient des pierres pour réparer les brèches; on établit des moulins mis en mouvement par des chevaux et un crible auquel étaient occupées de trois en trois heures vingt femmes sous un chef de leur sexe, tandis que d'autres repoussaient du haut des murs, avec des fourches en fer, les ennemis, et que des enfans versaient

[351] « Si la noblesse veut en venir aux mains, elle les trouvera réunis dans une vaste plaine, où campe en bel ordre une grande multitude d'hommes. » *Chanson de guerre.*

[352] « Deliberata morte ferocior. ».

sur eux de l'eau bouillante; riches et pauvres travaillaient ainsi infatigables, jour et nuit, au son des guitares et en chantant à haute voix[353].

Tandis qu'on négociait pour la neutralité de Diessenhofen, le comte Henri de Lupfen y mena le vaillant Werner de Schynach, avec une garnison considérable pour cette place. Celle-ci, connaissant le pays[354], harcelait incessamment, à travers la forêt de Scharen, par de dangereuses attaques, le village d'Ossingen, avant-poste bien fortifié des Zuricois. Sur le rapport de Schweiger, on décida devant Winterthur, par d'excellentes raisons, le siége de Diessenhofen. Ce siége devait servir à protéger celui de Winterthur. Son succès enlèverait aux habitans de cette dernière ville l'espoir d'être débloqués; un partage de l'armée qui s'accroissait incessamment faciliterait l'approvisionnement. La plupart des bannières[355] s'étant mises en marche pour prendre leur position principale au-delà du Rhin, au village de Gailingen, relevant de Nellenbourg, et où Schaffhouse avait le plus de crédit[356], Jean Schweiger, à la tête des troupes d'Uri et d'Unterwalden, prit les devans, afin de s'emparer du couvent des religieuses de Sainte-Catherine, agréablement situé non loin de Diessenhofen. L'occupation qu'il donna à la ville facilita le passage du fleuve, nécessaire pour rencontrer l'armée ennemie qui se réunissait près de Zelle, sur le lac

[353] D'après la chronique de *Meyer*. Les habitans de Winterthur se distinguent par un esprit entreprenant.

[354] Là se trouvaient Bodman, Friedingen et d'autres gentilshommes voisins.

[355] Lucerne, Schwyz, Glaris, Schaffhouse, Appenzell, Rapperschwyl.

[356] Adam Cron partageait la juridiction avec les Randek; l'abbaye de Tous-les-Saints disposait de la cure.

inférieur. Ce poste était indispensable pour entretenir les communications des deux camps entre eux et avec Schaffhouse. Jean Schweiger, le landammann Wirz, le vieux héros Püntiner[357], culbutèrent l'ennemi et se trouvèrent à la porte du couvent avec la rapidité de l'éclair. Les cavaliers de Diessenhofen vinrent avec grand bruit pour repousser les assaillans. Dans le moment décisif, on lança du feu dans les édifices de bois; le monastère entier, singulièrement vénérable par son âge, par ses fondateurs[358] et ses miracles, allait devenir la proie des flammes. Le chef de la cohorte d'Unterwalden, Nicolas de Flüe, se prit alors de pitié pour les vierges recluses et pour le siége innocent de la dévotion[359]; touché à la vue de la croix, il prévint avec un enthousiasme irrésistible les maux qu'allait causer la fureur[360]. Sur ces entrefaites on ouvrit la porte. L'ennemi arriva trop tard pour débloquer le couvent. L'armée des Bernois parut en même temps avec beaucoup de pièces d'artillerie et avec leurs combourgeois de Soleure et de Fribourg. De l'autre rive du Rhin, Diessenhofen fut canonné par la grosse artillerie des Schaffhousois. La cavalerie du Hégau attaqua inutilement et avec perte, une fois de jour et une fois de nuit, le camp de Gailingen; on se convainquit qu'il ne fallait

[357] Frère de celui qui périt près d'Arbedo, historien de son pays, et depuis 46 ans un de ses chefs.

[358] Le capitaine de Kibourg, l'ancien.

[359] La convention de Sempach ordonnait d'user de ménagemens envers les monastères, et Nicolas de Flüe fut, même avant sa retraite, un homme remarquablement juste.

[360] Cette *tradition* est consignée dans toutes les viés de Nicolas de Flüe, d'où *Weissenbach* l'a tirée, p. 25 et suiv. Nous la possédons en rimes dans des rapports militaires.

rien moins que le secours de l'armée de l'archiduc. Deux cents hommes sortirent alors du quartier-général de Zelle pour faire une reconnaissance. Le camp des Suisses se livrait au repos avec tant d'insouciance, faute fréquente des hommes de cœur, que ce détachement descendit jusqu'au fleuve et put exhorter la ville située sur l'autre rive à tenir bon [361]. Du reste, la force et la position des assiégeans trompa le désir et l'attente de leurs ennemis. On recevait de tous côtés des nouvelles de l'ardeur belliqueuse de la jeunesse suisse, que les gouvernemens eux-mêmes ne pouvaient pas contenir ; aussi fit-elle sans ordre une irruption en Alsace [362]. Tout était à craindre pour le Hégau, où non-seulement les Schaffhousois avaient chassé de Thayngen Jean Ulrich de Stofflen [363], mais encore où un signe d'alliance des campagnards répandait l'effroi parmi les seigneurs [364]. En lutte avec un pape très-entreprenant,

[361] *Edlibach.*

[362] *Haffner.*

[363] *Papiers de Pfister.* De Stoffeln avait acheté en 1450 des Im Thurn un tiers de cette juridiction. Hofen lui appartenait aussi.

[364] Les complots de rébellion portaient le nom de « soulier lié » (*Schilter, Thesaurus*, t. III) ; peut-être par la raison indiquée par *Geiler* : « On prend les singes avec de grands souliers. » *Schilter, sur Königshofen*, 1000, 1009, nous apprend qu'il était d'usage d'avoir un soulier dans les bannières populaires. *Hüpli* rapporte que cela eut lieu dans le Hégau. = Le vieux mot *Bundschuh*, qui semblerait signifier « soulier d'alliance, » désignait dans le sens propre une espèce de souliers hauts ou de bottines *liées* avec des courroies. Au figuré il a signifié, surtout dans la haute Allemagne et dans la première moitié du quinzième siècle, un soulèvement de paysans : les chefs, comme symbole de rébellion, faisaient porter un de ces grands souliers au bout d'une perche, ou même le faisaient peindre sur leur étendard. Voy. *Eckard, Hist. généal. Saxon.* p. 175 ; *Willer, Altes aus allen Theilen der Geschichte* (*Anciens usages tirés de toutes les parties de l'histoire*), t. II, p. 281 et suiv. ; *Adelung, Hochdeutsches Wörterbuch* (*Adelung*, Dict. allem.), t. I. C. M.

abandonné par sa maison, menacé par le soulèvement des paysans, Sigismond n'osait guère hasarder une bataille contre un tel ennemi. Le bailli, l'avoyer, les conseils et les bourgeois de la ville serrée de si près le comprirent; la garnison vit l'impossibilité de tenir plus long-temps. Le 28 octobre de la deux cent vingt-huitième année depuis que le comte Hartmann de Kibourg avait formé de deux villages réunis la ville de Diessenhofen, par suite d'une décision formelle de la garnison et de la commune, la ville et le château se soumirent avec toutes les hypothèques et les droits seigneuriaux aux villes et aux cantons de la Confédération, Schaffhouse compris [365], entre les mains des capitaines et des bannerets [366] stationnés devant leurs murs, s'engageant à leur servir de demeure ouverte en échange d'une loyale protection; on permit ensuite à la garnison de se retirer avec les honneurs de la guerre.*

[365] « Tant qu'ils resteront Suisses. » Ils restèrent Suisses, ils le sont, ils le resteront.

[366] *Capitulation et engagement de Diessenhofen*, du 28 octobre; *Contre-engagement des Confédérés;* ces lois fondamentales de la ville sont dans *Tschudi*. Ce n'est que le passage d'une seigneurie sous une autre sans changement de constitution.

* Comme on va le voir dans le texte de Muller, la discorde commençait à se glisser dans le camp des Confédérés, et les troubles de l'Allemagne rendaient la paix désirable pour l'Autriche; les médiateurs n'eurent donc pas de peine à négocier au mois de décembre un armistice entre l'archiduc et les Suisses, et à le faire prolonger l'été suivant pour quinze ans. L'Autriche consentit à laisser les Confédérés en possession de la Thurgovie jusqu'à la Saint-Jean d'été de 1476, époque à laquelle des négociations ou les armes décideraient ultérieurement du sort de ce pays. L'Autriche fit cette concession le mercredi avant la Fête-Dieu 1461, jour mémorable dans les fastes thurgoviens; car dès-lors l'Autriche ne parvint plus à faire valoir ses prétentions sur la Thurgovie, qui, sous la

Peu de jours après, le 2 novembre, comme on pensait n'avoir rien à redouter de l'archiduc, la diversité des intentions faisant continuer le siége de Winterthur avec plus de frais que d'énergie, on jugea préférable d'attendre le succès du temps et de convertir ce siége en un blocus confié à douze cents hommes. Les Zuricois ne désiraient rien moins que la conquête de cette ville au profit de tous les Confédérés.

Le plus complet désordre régnait dans la haute Allemagne. Le duc Louis de Bavière-Landshut et le margrave Albert, héros de Brandebourg, tantôt unissaient leurs armes [367], tantôt les portaient l'un contre l'autre [368], dans l'intérêt, celui-ci de l'Empereur, celui-là des archiducs [369]; l'Empereur cherchait à obtenir des soldats suisses contre son frère et son cousin [370]; la Bavière tentait aussi d'en attirer en faveur de l'archiduc Albert. Afin d'atteindre leur but, tous les partis [371] s'efforçaient de rétablir la paix dans la Confédération. Louis de Bavière y réussit à force d'activité et de prudence. Il engagea les villes et même, en dépit du pape [372], les évêques de Bâle et de Constance à y

protection de la Confédération, jouit pendant plus de trois siècles d'une paix presque continue. Voy. *J. A. Pupikofer, Hist. de la Thurgovie (Gesch. des Thurgaus)* t. I, p. 281. Voy. aussi sur l'administration de la Thurgovie par les Suisses, *Appendice A.* C. M.

[367] A la prise de Donawörd, *Hüpli; Adlzreiter*, II, 180.

[368] *Hüpli* fort en détail.

[369] Albert et Sigismond lui furent favorables dans la diète de Nurem berg.

[370] *L'Empereur à tous les Confédérés;* Grætz, lundi de Pâques 1461 (avant leur paix avec Sigismond), dans *Tschudi.*

[371] De même que le cardinal évêque d'Augsbourg (autrefois mal disposé pour Sigismond. *Fugger*, 664).

[372] *Lettre de Pie II à l'évêque de Bâle*, Rome, 10 janvier 1461, l'invitant à ne pas se mêler de ces affaires.

travailler; il facilita les négociations en déterminant Sigismond à céder à l'archiduc Albert les provinces limitrophes de la Suisse [373]. Les Gradner, Winterthur, Marquard de Baldeck, à qui sa fidélité coûta Schenkenberg [374], la somme réclamée par Berne de Sigismond [375], la somme due aux créanciers de Rapperschwyl, tous les anciens griefs non éclaircis, voilà tout autant de points auxquels on ne toucha pas [376], ou pour lesquels on réserva un arrangement ultérieur; la Suisse resta pendant les quinze années suivantes [377] en possession des terres et des gens que le succès des armes lui avait donnés [378].

Plus d'une diète eut lieu à Constance [379], d'autres y furent simplement convoquées [380], non dans l'espoir de

[373] Quelques châteaux avec terres et gens en-deçà de l'Arlen et du Ferren. *Traité de paix.*

[374] Par les Bernois aidés des Soleurois. *Haffner.*

[375] Les 11,000 florins relatifs au siége de Lauffenbourg.

[376] « La prétention de Wigeloy reste telle quelle; au sujet des habitans de Winterthur subsiste ce dont on est convenu (la neutralité); il y a paix. » Ensuite on entra dans la ville; on avait étalé du pain dans toutes les boutiques pour faire voir qu'on aurait pu soutenir le blocus. *Bullinger.*

[377] Jusqu'à la Saint-Jean d'été (24 juin) 1467.

[378] *La paix de Zurich de quinze ans* (ratifiée à Zurich par les Confédérés?) Constance, lundi avant la Fête-Dieu 1461; elle est dans *Tschudi.* Les principaux négociateurs pour la Suisse sont Rodolphe de Cham, bourgmestre de Zurich, le chevalier Nic. de Scharnachthal, de Berne, avec l'ancien avoyer Gaspard de Stein, le banneret Hetzel et Nic. de Diessbach, l'avoyer lucernois de Hunwyl, Ital. Réding, le bourgmestre Jean Am Stad de Schaffhouse; cette ville fut comprise dans le traité ainsi que Fribourg, Soleure, Saint-Gall, Appenzell et d'autres liées avec celles-là.

[379] La plus considérable vers la Pentecôte 1461, lorsqu'on fit la paix. Voy. *Tschudi*, II, 617.

[380] *Lettre de Balthasar de Wartenstein et de Henri de Windek.* Constance, Reminisc., 1463.

former une alliance perpétuelle, mais, du côté de l'Autriche, pour maintenir quelques droits qui semblaient mis en oubli; du côté de la Bavière, pour s'attacher les Suisses. Là des prétentions qu'on avait à peine osé former du temps de Guillaume Tell[381], la bataille de Sempach, l'Argovie, le Rheinthal[382], les alliances de Fribourg, de Schaffhouse, de Rapperschwyl, les derniers temps et les petites difficultés récentes[383] furent l'objet de discussions contradictoires et diverses, mais sans résultat final. Ces congrès, où les plus grands princes d'Empire se rencontraient en personne avec les ambassadeurs de Bourgogne et de France[384], servaient, avant l'établissement de légations permanentes, à faire connaître les pays et leur politique.

L'alliance des Suisses, race endurcie et guerrière, sur les confins de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, était plus recherchée que celle de nations plus riches en or et en population. La négligence d'eux-mêmes, une religion mal entendue et les arts énervans du gain, ont en partie dépouillé leurs descendans de cette considération*; cependant la Confédération ne

[381] Le pays de Schwyz avec son sol et ses terres. *Réclamation de Sigismond* dans *Tschudi*, l. c.

[382] Avec Hohensax et Zwingenstein. La première de ces seigneuries était unie avec Appenzell par des relations de combourgeoisie; l'autre château, situé au-dessus de Bernang, dans le Rheinthal, avait été détruit en 1418.

[383] On accusa le sire de Sax d'avoir voulu s'emparer, près de Diessenhofen, du comte Allwig de Sulz et des conseillers de cette seigneurie.

[384] *Thomas Ebendorfer de Haselbach*, où il parle de la diète n. 379.

* Pourquoi n'osez-vous pas dire la cause principale de cette décadence, l'oubli ou le mépris des principes qui avaient présidé à la fondation de la liberté, la manie de régner, la division de la nation en deux classes,

mourut pas, mais elle s'endormit jusqu'au jour où l'équilibre de l'Europe étant rompu, un seul put s'emparer d'une vieille prééminence romaine.

A cette époque l'Empereur sollicita leur secours, tantôt comme souverain de l'Autriche[385], tantôt comme chef de l'Empire[386], contre son frère et contre la Bohême et la Bavière. De son côté le duc de Bavière faisait voir que l'Empereur agissait injustement[387], que les abus de pouvoir qu'il se permettait étaient aussi funestes[388] que contraires à ses obligations[389]; il montrait enfin où se trouvait le contre-poids[390]. Les Suisses permirent à leurs soldats de courir sous les drapeaux de l'archiduc Albert, beau-frère[391] de leur ami le duc de Bavière*.

celle des gouvernans ou patriciens et celle des sujets ou gouvernés? D. L. H.

[385] Comme dans la *ch.* n. 378; ensuite il promit pour solde 6 schellings de bonne monnaie neuve aux cavaliers et 4 aux fantassins.

[386] *Sommation* (Grætz, samedi avant Marie-Madeleine, 1461, dans *Tschudi*) de S. M. Impériale, « sous peine de la perte de tous vos fiefs, grâces, libertés et priviléges. »

[387] *Missive de Louis aux Confédérés*, Rain, Luciæ, 1461. Il se plaint d'un péage établi à Weitenegg contrairement aux traités, et d'autres abus de ce genre qui ont fait éprouver à lui et à son peuple une perte de 300,000 florins.

[388] « Si l'on en venait au point qu'un Empereur pût faire la guerre à « qui bon lui semblerait, sans nul égard à la justice; et que vous dussiez « l'aider en cela, ce serait un renversement de toute juridiction et de « tout droit; il pourrait punir arbitrairement. »

[389] « L'empire romain lui a été confié dans l'intérêt de la justice, et « non de l'injustice; il ne doit pas s'accroître par l'injustice, mais par la « justice. »

[390] « Le comte palatin, à l'exclusion de tous, jouit du privilége d'être « *seul* juge de l'Empereur. »

[391] C'est la qualité que Louis donne improprement à Albert. Mechtilde, épouse d'Albert, était de la ligne palatine.

* Et tout cela pour quelque argent! D. L. H.

Ils allèrent plus loin. Une grande guerre ayant éclaté entre l'électeur palatin Frédéric et Adolphe de Nassau, électeur intrus de Mayence, le margrave Charles de Bade, le comte Ulrich de Wurtemberg et d'autres chefs du parti impérial [392], le héros Frédéric exposa aux Confédérés [393] la difficulté de sa position, son courage [394] et son droit; les sept Cantons consentirent aussitôt que Jean Waldmann lui amenât deux mille volontaires. Lorsque, près de Sékenheim, ce prince eut rompu et culbuté par une vigoureuse charge de cavalerie des forces supérieures, les auxiliaires suisses soutinrent et achevèrent une victoire qui fit tomber en son pouvoir trois princes souverains [395].

Par suite de ces évènemens on laissa les Suisses tranquilles possesseurs de Rapperschwyl, de Stein [396], de Diessenhofen et de toute la Thurgovie; l'archiduc Sigismond abandonna Winterthur aux Zuricois pour de l'argent. Ce même prince acheta la faveur de l'Empereur et la paix avec l'Église par la cession de son tiers

[392] George, évêque de Metz, était frère du margrave. Le duc Louis de Veldenz faisait cause commune avec les ennemis de sa maison.

[393] *Adresse du comte palatin Frédéric à la diète de Constance.* Invoc. 1462, dans *Tschudi.*

[394] « Comme le pape et l'Empereur ne prennent pas les choses à cœur, « il s'est adressé à la source suprême de toute justice, à Dieu et à ses « bons amis. »

[395] *Pièces annexées à la relation* que Frédéric adressa aux Confédérés sur cette victoire, dans *Tschudi*, II, 624; dans une note se trouve sa *lettre à Louis de Bavière-Landshut.* Parmi les prisonniers et les *couchés*, on connaît dans l'histoire suisse Jean de Falkenstein, plusieurs Bodman, Reischach, Klingenberg, Otton de Sékendorf, Jungingen, Rechberg, Blarer, George de Brandis, Conrad Thum.

[396] Cette ville s'étant rachetée, ainsi que le fort de Klingen, pour être incorporée à l'Empire, *Zurich et Schaffhouse* firent avec elle une *alliance de 25 ans*, au vieux carnaval 1460. On la trouve dans *Tschudi.*

de l'héritage du roi Ladislas[397]. Après de longues négociations[398], Cusanus étant atteint d'une maladie mortelle[399], une humiliation à peine croyable de la majesté impériale ayant donné satisfaction à la constance tyrolienne[400], le pape accorda l'absolution à Sigismond. George de Heimbourg, inflexible, dédaigna une semblable grâce, même sous Paul II[401]; à la fin pourtant, affaibli par l'âge, privé par la mort de l'appui des grands hussites, l'évêque Rokyczan, et George roi de Bohême, le vieillard, fatigué et fugitif, consentit, peu avant sa fin, à recevoir des mains de l'évêque de Meissen le symbole de la réconciliation de l'Église[402].

Pendant le cours de ces grandes querelles on vit arriver en Suisse, de Kempten dans l'Allgau, l'économe

[397] Ladislas, fils de l'empereur Albert II, dont le grand-père, du même nom, était frère de Léopold, tué à Sempach. Ce Léopold fut le grand-père de Sigismond. Voyez sur son abdication la *Chron. autrich.* dans *Senkenberg, Selecta juris et hist.* V, 308.

[398] *Lettre de Louis de Bavière-Landshut au pape*, 22 juillet 1461 (*Oefelein*, II, 273), comparée avec une lettre postérieure dont *Hæberlin* fait mention, *Hist. d'Empire*, VI, 515.

[399] Il mourut à Todi, 12 août 1464 (voy. *Hund.* édit. de Gewold, 304), quatre jours avant Pie II.

[400] « Romanorum imperator Cæsar Augustus, orbis nostri alterum » caput, ante genua Legati Apostolici procidens, non ante surgendum » putavit quam pœnarum abolitionem est consecutus. » Le cardinal *Jacob Piccolomini*, *Théâtre* d'E., II, 168. On conclut à Neustadt avec l'évêque Rodolphe de Lavant, commissaire papal, un traité satisfaisant pour Cusanus. Taufers demeura à l'évêché pour 28,000 florins, mais sous la condition du droit de rachat; l'affaire de l'avouerie de Sonnenbourg fut comprise dans le compromis. La *ch.* est dans *Guillimann.*

[401] Sous lequel il fut excommunié encore une fois en 1468. *Horn*, *Biblioth. saxonne*, I, 385.

[402] *Ch.* jeudi avant les Rameaux 1472. *Ibid.* Il mourut au mois d'août suivant. *Ibid.* 394.

du couvent du bourg de Légau[403], George Beck, qui venait chercher un appui contre l'abbé Gerwig. La protection des opprimés fait la gloire des hommes de cœur. Le prélat l'avait accusé d'infidélité dans le commerce du vin[404]; il était parvenu à prouver son innocence : l'abbé, au lieu de lui donner satisfaction, avait refusé de payer son compte et fait emprisonner son père, lorsque Beck osa porter plainte auprès des autorités judiciaires les plus hautes et les plus redoutables[405]. Comme ce pauvre serviteur ne pouvait se faire écouter ni du pape ni de l'Empereur, que le tribunal impérial[406] se montrait indifférent et que, pour sa cause, la justice ambiguë et sommaire de Westphalie semblait sommeiller[407], il mit son espoir dans la loyauté des Suisses, et engagea trois cent trente-quatre hommes à marcher avec lui. L'abbé l'apprit et disposa ses troupes; il avait treize cents hommes. A la tête des plus courageux, au nombre de huit cents[408], et de beaucoup d'artillerie, le chevalier Walther de Hohenek, seigneur de Wolkenberg[409], s'avança contre l'ennemi. « Mes gens, dit l'abbé, sont trois contre un; s'ils ne

[403] *Tschachtlan.*

[404] Il achetait le vin en Alsace et en Brisgau.

[405] C'est ainsi qu'il faut compléter l'un par l'autre Edlibach, Tschudi, Bullinger et Rhan.

[406] A Rothwyl.

[407] La justice s'exerçait alors partout contre toute espèce de droit, par exemple, là où l'abbé et son chancelier, sans être juges au tribunal secret, avaient pourtant connaissance des procès et exerçaient de l'influence sur les tribunaux véhémiques.

[408] Il faut concilier de cette manière *Edlibach* et *Tschudi*; le nombre de 2100 dans *Bullinger* est une erreur.

[409] *Tschachtlan.* Situé dans la sénéchaussée souabe de l'Allgau, du Hégau et du lac de Constance.

» veulent pas se défendre, que Dieu n'en laisse échap-
» per aucun. » A Roschach sur le lac de Constance on cria aux Suisses : « N'allez pas au Buchenberg; tout » l'Allgau campe au bord du bois. » L'homme qui cherchait justice en frémit, et abandonna son dessein. Les Suisses déclarèrent la guerre par l'organe de Jean Waldmann [410]. Ils s'assurèrent de Beck, que la peur pouvait porter à une démarche inconsidérée. Lindau reçut les guerriers avec respect. Ceux-ci montèrent par un couloir de la forêt; une neige profonde couvrait le pays. Ils passèrent à côté de la ville d'Isny dont le bourgmestre fit mainte démarche pour la réconciliation; mais les gens de l'abbé étaient trop fiers. Ils préfèrent « la rude voie, » soupira le bourgmestre, et il bénit les Suisses du signe de la croix. George Beck était d'Isny [411]. Ils espéraient acheter des vivres dans le bourg contigu au Buchenberg; mais l'aubergiste craignit pour son vin. Ils recoururent à la force. Les soldats de l'Allgau n'avaient, de même, pris aucune nourriture. « Il faut qu'ils gagnent leur déjeûner, » dit l'abbé, espérant économiser la portion de ceux qui seraient tués. Soudain on donne le signal; trois cents pièces d'artillerie font feu. Les Suisses, par précaution ou pour adresser leur prière à Dieu, sont à genoux; les boulets passent au-dessus de leurs têtes. Ils se lèvent, volent à l'ennemi, le frappent avec fureur d'estoc et de taille, rompent ses rangs. Là tombe entouré d'une multitude des siens [412] le jeune chevalier de Hohenek,

[410] Son frère Henri était porte-étendard, et Heini (Henri) Eberlin, d'Einsidlen, capitaine. L'entreprise n'avait pas un caractère officiel; c'était une *liberté*. *Etterlin*.

[411] *Idem*.

[412] 183 étaient étendus autour de lui. *Edlibach*.

chef de l'armée; sa longue chevelure blonde s'étale sur la neige ensanglantée[413]. Avec lui s'éteint l'espérance de cette journée; les bataillons de l'Allgau, dissous aussitôt, cherchent leur salut dans une fuite rapide et dans la forêt de Würlingen; la nuit, leur amie, les protége enfin; mais elle n'amène pas le repos à l'abbé, il s'enfuit dans le sentiment de ses fautes ou de la haine de tous les partis. La satisfaction assurée, les Suisses rétrogradèrent; ils passèrent à gué l'Argen, la ville de Wangen ayant fermé ses portes par mauvaise conscience[414]; près de là ils traversèrent tout joyeux Buchhorn, pour se rendre à une conférence convoquée par le bourgmestre et le conseil de Lindau. Là se trouva l'abbé de Kempten; il fit réparation d'honneur à Beck, lui donna, ainsi qu'à ses protecteurs, une indemnité convenable[415], et ne pouvant plus, après tant d'orgueil et une telle issue, régner avec dignité, il se démit de l'administration[416]; montrant par son exemple aux autres seigneurs de Souabe, où en peut venir un homme dédaigné quand il s'adresse à de véritables amis *.

Après cela les Confédérés entrèrent dans l'association

[413] *Id.*; car les moindres détails de nos tableaux sont tirés des sources.

[414] Elle n'était probablement pas favorable à la cause de l'homme d'Isny.

[415] A tous les deux ensemble 1000 flor. *Tschudi.* A Beck 900. *Tschachtlan.* Aux Suisses 800. *Edlibach.*

[416] *Tschachtlan.*

* La destinée suscite quelquefois de ces hommes énergiques pour châtier les tyrans, et charge la postérité de s'acquitter envers eux. C'est une dangereuse mission que celle de réclamer ces principes et de défendre les droits des peuples. Les persécutions de toute espèce en sont les fruits. D. L. H.

formée par un grand nombre de princes et de villes de la haute Allemagne[417] dans le but d'assurer à chacun bonne justice, mais sous l'engagement solennel de ne jamais la chercher en Westphalie auprès des tribunaux secrets. Ceux-ci, dont l'origine[418], la nature, les limites et les lois étaient couvertes d'une obscurité impénétrable[419], du sein de laquelle sortait parfois comme un éclair la nouvelle d'une exécution subite et formidable[420], s'entouraient d'une majesté salutaire dans un temps où la violence étouffait la justice. Lorsque les villes et les pays acquirent un droit plus positif à la faveur d'alliances populaires, lorsque les réformes de l'Empire, les règles de la paix publique et la souveraineté qui grandissait garantirent à tout citoyen allemand sa vie et ses propriétés, ces tribunaux n'eurent plus de but, et le mystère, sans la dignité, devint un instrument dangereux de la méchanceté égoïste[421].

Chez les Confédérés rien n'offrait plus de difficulté que l'office spécial du gouvernement d'assurer à l'ordre

[417] L'électeur palatin Frédéric et le duc Albert d'Autriche étaient à la tête de cette association. *Tschudi*, II, 618.

[418] Probablement après la dissolution du duché de Saxe, vers l'époque où la chute des Guelfes ruina les tribunaux provinciaux de Westphalie, et où l'archevêque de Cologne ne conserva guère que le nom, la forme et l'ombre de l'office ducal.

[419] A peine osait-on en parler; les statuts étaient tenus secrets. Voy. l'ouvrage profond de *Kopp*, conseiller intime de Hesse-Cassel. Göttingue, 1794. in-8°. = Voy. aussi l'ouvrage plus récent de *Théodore Berck*, *Geschichte der Westphælischen Femgerichte*. Bremen, 1815, in-8° 1. C. M.

[420] Sur la plainte du landgrave Henri de Hesse, le comte libre de Freyenhagen condamna en 1479, sans autre forme de procès, dans la juridiction de Benshausen, toute la population mâle au-dessus de 14 ans, à être pendue. *Kopp*.

[421] Rapport d'Erfurt à Görliz : que c'étaient de fieffés pendards. *Werdenhagen* : « A natura ipsa abhorret tale judicium. »

et à la justice la supériorité sur les passions; bien des gens cherchaient l'honneur dans la turbulence[422]; la jeunesse demandait, non pas dans quel but, mais dans quel lieu la lice s'ouvrait à ses armes[423]. Il était souvent dangereux de se rendre aux assises[424]; les saufs-conduits ne rapportaient guère moins que les terres patrimoniales des comtes de Habsbourg[425]. On s'appliquait d'autant plus sérieusement à bien déterminer les devoirs et les droits[426]; la clarté met fin aux disputes; on était également éloigné de favoriser les caprices des gouverneurs et l'esprit de rébellion du peuple[427].

Les rapports de Schwyz, Uri, Unterwalden et Glaris avec la ville de Rapperschwyl, dont ils étaient les protecteurs, furent déterminés par une charte[428]. C'est

[422] *Recès de Bade* 1460 : « Qu'en entendant les propositions de paix, 3, 2 ou 1 cantons ne s'avisent pas de détourner les autres de l'acceptation. » *Tschudi.*

[423] *Ibid.* : « Que chacun pourvoie au moyen de ses gens à ce que nul ne coure à la guerre. »

[424] *Ibid.* : « Garantie accordée à Batt de Schönstein, pour qu'il puisse » comparaître en sûreté à Schwyz et répondre à nos gens qui se sont » trouvés aux évènemens de Kempten. »

[425] Dans le réglement du *compte de cette année*, chaque canton reçut, pour droit de conduite, de Bade, Mellingen et Bremgarten 42 livres et 2 florins, et pour les autres droits, des baillis de Bade et d'Argovie, où peut-être même Berne avait hypothéqué ses revenus, 53 livres 18 sch. et 4 flor.

[426] *Détermination des droits seigneuriaux et autres dans le pays* (autrichien) *de Sargans*, 1461.

[427] *Recès de Lucerne*, 1466, à l'égard de la plainte de Sarmenstorf contre le bailli Schindler, dans *Tschudi.*

[428] *Engagement de l'avoyer, du Conseil et des bourgeois de Rapperschwyl envers les quatre cantons protecteurs*, mardi après S. Erard (8 janv.) 1464. Cet engagement fut juré par toute la population mâle au-dessus de quatorze ans. *Tschudi.*

par là que cette ville recouvra les huit mille florins qu'elle avait dépensés pour résister aux Suisses en faveur de l'Autriche, et que Sigismond refusait de rembourser depuis qu'elle était entrée dans la Confédération. Ces cantons donnèrent à entendre que Rapperschwyl pourrait agir par lui-même. Aussi, comme le comte Éberhard de Sonnenberg, de la maison de Waldbourg-Thruchsess, se rendait à Zurich pour des affaires, les Rapperschwylois s'emparèrent de lui en qualité de serviteur et conseiller de l'archiduc [429]. En dépit de toutes les voies juridiques auxquelles il offrit de recourir [430], en dépit de la violation évidente de la paix [431], il fut retenu prisonnier jusqu'au paiement. Cette disgrâce d'un seigneur puissant par ses richesses [432] et ses relations, père de beaucoup de fils audacieux, beau-père du comte George de Werdenberg-Sargans, excita dans la Suisse un intérêt qui faillit aller jusqu'aux voies de fait [433]. Grâce à l'énergie persévérante d'Uri et d'Unterwalden, la puissance d'un souverain ne l'emporta pas sur le droit d'une ville suisse. Tout cela augmenta l'estime de Truchsess pour la ligue helvétique; à la fin il devint lui-même combourgeois de ces quatre cantons et plus partisan de la Suisse qu'il ne l'avait été de l'Autriche [434].

[429] *Tschudi*, II, 651.

[430] *Recès d'Einsidlen*, lundi après S.-Sébastien 1465. *Tschudi.*

[431] Aucune partie ne peut faire arrêter l'autre, à moins que ce ne soit le débiteur ou la caution, par suite d'un engagement formel.

[432] Il avait acheté en 1463 le comté de Sonnenberg. *Guler, Rhætia*, 220.

[433] Au carnaval de Rapperschwyl plus de 20 hommes avaient déjà dégainé. *Tschudi.*

[434] *Guler.*

De quoi n'eût pas été capable ce peuple s'il fût resté juste et fraternellement uni! Mais rarement les hommes qui acquièrent une supériorité de pouvoir conservent leur vertu; ils font des conquêtes et perdent leur véritable gloire, la confiance des peuples. Même avant la paix de quinze ans, l'esprit de conquête excita l'indignation. Schwyz et Glaris, qui, avec le secours d'Uri, s'étaient emparés de Walenstatt, considérèrent cette ville comme faisant partie de leur seigneurie de Windek[435], tandis que, d'après une convention, Zurich et trois autres cantons entendaient que les contrées conquises dans cette guerre seraient administrées en commun. Ce différend fut apaisé par la médiation de six villes confédérales désintéressées[436], sous la présidence du respectable Bubenberg[437] et au gré de la majorité[438]. Dès-lors, les sept cantons, le comte, les seigneurs-justiciers[439] et les communes indépendantes[440] exercèrent dans le pays de Sargans, souvent dans les mêmes lieux[441], des droits anciens et déterminés sur les hom-

[435] Le Gasler, hypothèque autrichienne qu'ils s'approprièrent entièrement dans cette guerre par la force des armes. *Leu sur Simler*, 558; *Henri Tschudi*, 314.

[436] Berne, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Bienne, Saint-Gall, étrangers au plan et à l'exécution de cette expédition.

[437] Là étaient aussi les avoyers de Scharnachthal, de Ringoltingen et de Wabern, et le banneret Hetzell; de Fribourg, Felga; de Soleure, l'avoyer de Wenge; de Schaffhouse, le bourgmestre Am Stad.

[438] Zurich, Lucerne, Unterwalden et Zoug devaient posséder en commun avec les trois autres cantons Walenstadt, Freudenberg et Nidberg. *Sentence prononcée à Lucerne*, 17 février 1461. *Tschudi*.

[439] L'abbé de Pfævers, le possesseur nauli de la forteresse de Grepplang au-dessus de Flums, le seigneur de Wartau.

[440] Surtout Mels.

[441] Comme à Nidberg, Flums, etc.

mes libres, les serfs et les walser [442]. Les forêts [443], les pâturages [444], les eaux, les poids et mesures [445] et les affaires des étrangers [446] ressortissaient à l'autorité souveraine; le comte avait une part essentielle à l'admi-

[442] Colons dans le Prætigau et ici. On dit qu'anciennement, dans un temps de troubles, ils vinrent ici du Valais. = Selon *Leu* on donnait encore particulièrement le nom de « libres Walser » aux habitans des maisons et métairies de Pallfrys et Mattug dans la commune de Wartau, bailliage de Sargans; tant qu'ils y demeuraient, ils étaient exempts de contributions, de droits accidentels et d'autres charges. Du reste, le mot *Walser* est celui qu'on retrouve sous diverses formes dans un grand nombre de langues pour désigner un étranger, et qui a même servi à former plusieurs noms de peuples et de pays. Dans quelques parties de l'Allemagne *Wahle* signifie un étranger, particulièrement un Italien; *Wœlsch* a les mêmes significations et s'applique de plus à ceux qui parlent le français; en suédois *val*, en anglo-saxon *wéal*, en hongrois *olah*, veut dire étranger, et dans cette dernière langue *olasz* est le nom des Italiens. La racine germanique de ces mots, *wallen*, voyager, se reconnaît aussi dans *Wallachei* (Valachie), *Wallis* (Valais), *Gal*, *Gaël*, *Gaul* (Gaulois), *Wales* (pays de Galles), sans préjudice des noms dérivés du Latin *vallis*. C. M.

[443] Extirpation des *animaux sauvages* (on mentionne les ours, les sangliers et les innocens chamois); chasse aux oiseaux (chasse avec le faucon, chasse au héron); gibier. *Détermination* n. 426. On voit par l'*accord stipulé en 1467 à Wésen par les sept cantons entre le comte et les paysans*, que le commerce du bois était un droit privé et l'exportation défendue.

[444] Annuellement de chaque chaudière la nourriture des oiseaux. La montagne où les chasseurs et les chiens s'établissent leur donne un bœuf de trois ans, parce que la chasse protége les troupeaux. Tous les cinq ans délimitation sous serment de la chasse. *Détermination* n. 426.

[445] De les examiner une fois par an. *Ibid.*

[446] Suivant une franchise de l'Autriche, 1382, ceux qui passent d'un domaine autrichien dans la paroisse de Mels sont soumis aux mêmes servitudes et aux mêmes obligations que ses habitans; les seigneurs héritent des célibataires (exempts d'impôt leur vie durant) qui s'établissent chez eux et meurent sans héritiers. *Ibid.*

nistration de la justice et à la défense du pays[447]; tout le reste se décidait selon le droit privé[448].

En général, l'influence de la Suisse était favorable aux sujets sans dépouiller les seigneurs. Zurich concilia dans cet esprit le gentilhomme de Bonstetten[449] et ses sujets de Gambs[450] : impôt modéré[451], dîme légitime[452], droit de meilleur catel équitable[453], corvées restreintes à l'utilité publique[454], amendes telles qu'elles sont dues au gentilhomme, juge suprême[455]; pour les sujets, liberté personnelle[456], liberté de mariage, de parcours, de pacage, d'établissement, prompte et bonne justice[457], voilà ce qui fut garanti.

[447] Il nomma pour la ville et le comté quatre membres du tribunal provincial ; des gens libres et des walser marchent sous ses ordres avec lance et bouclier. *Ch. de Wésen* 1467.

[448] Les contributions foncières se payaient au seigneur dont on relevait. *Ibid.*

[449] Noble et ferme gentilhomme André Roll de Bonstetten à Uster, bourgeois de Zurich (et de Berne).

[450] C'est là la *ch.* de Gambs, 1468, que pendant long-temps les habitans ont prise pour une *ch.* de complète liberté. *Leu.* De semblables traditions ne prouvent que l'*importance* d'un document.

[451] Il est réservé par là qu'on ne se dessaisit d'aucun droit en faveur de l'Autriche.

[452] Pour la propriété primitive et pour le soin de la sûreté.

[453] Pour le plus âgé de chaque feu. Souvent plusieurs frères mariés faisaient ménage commun.

[454] Pour le moulin, le pilon, la teinturerie.

[455] Le bien du meurtrier appartient au seigneur ; le corps du mort, à ses amis ; au seigneur encore, les amendes de ceux qui ne veulent pas s'engager à garder la paix.

[456] Celui qui peut fournir caution ne sera ni enfermé dans la tour de Hohensax ni mis aux ceps, à moins qu'il ne s'agisse d'un crime capital. Gambs relevait de Hohensax.

[457] Assises périodiques en mai et en automne ; celui qui invoque le droit ne doit être puni que selon les formes du droit. Du reste il n'y a point d'appel.

Où la force décide il n'y a pas de sûreté, même pour le plus fort; car la liberté sans lois est aussi impossible que la loi est peu stable quand elle repose, non sur le passé et le présent du pays, mais sur des idées arbitraires.

Lorsque le dernier comte de Rarogne eut vendu le Tokenbourg à l'abbé de St.-Gall, Schwyz et Glaris obtinrent que celui-ci leur abandonnât Uznach pour une somme un peu plus forte que le prix de l'hypothèque [458].

Les familles de Montfort, en possession des seigneuries héréditaires de Sargans, Werdenberg et Prætigau, trouvaient dans les Suisses, dont ils étaient combourgeois, d'utiles médiateurs pour leurs différends avec des sujets inquiets [459] ou avec d'autres seigneurs. L'association des chevaliers du bouclier de St.-George, composée de beaucoup de comtes, de seigneurs, de chevaliers et d'écuyers de Souabe, et fondée sur les principes les plus louables [460], ne put empêcher la lutte dans laquelle Jean de Rechberg fut tué par ses ennemis du parti de Klingenberg, et beaucoup de châteaux et de bourgs du Hégau furent dévastés [461]. Lorsque la

[458] *Acte d'achat*, Chandeleur 1469; pour 3,550 fl. *Tschudi.*

[459] *Plainte du comte Guillaume contre ceux de Nidberg*, fondée sur la convention de Wésen, qu'ils ont jurée, mais ne veulent pas tenir; mercredi ap. Bonif. 1467. *Tschudi.* *Recès de Lucerne*, av. le carnaval des prêtres, 1468; les Oberlandais ne se réconciliaient pas encore avec leur seigneur.

[460] Voy. la *Ch.* jeudi avant Oculi 1453, conclue pour trois ans. Dans *Bürgermeister, Archives de la chevalerie d'Empire*, I, 42.

[461] 1464; *Monitoire de Sigismond au comte Jean de Werdenberg*, 19 nov.; *Chron. Ellwang.*, dans *Freher Scriptt.*, I, 688, où « adhæsit » signifie, non pas il prit son parti, mais il s'attacha à lui comme le chien au lièvre, comme Asahel à Abner, II Sam. II, 19, 21.

question de savoir si la maison de Brandis était tenue de consentir au rachat de Vaduz par le comte de Sargans fut soumise à l'arbitrage amical de Confédérés[462], ceux-ci suivirent des formes juridiques si régulières[463], que peu après les de Brandis furent confirmés dans la possession de leur bien, sans qu'il en résultât la moindre animosité[464].

Les Suisses se comportèrent dans la Thurgovie de telle sorte qu'ils firent rougir leurs adversaires et se concilièrent l'estime de tous les autres, qui participèrent à leurs bienfaits. L'évêque de Constance, Burkhard de Randek, se donna une peine infinie pour éloigner le soupçon d'une coalition avec l'Autriche[465]. L'évêque Herrmann de Breitenlandenberg fit alliance avec la Suisse pour le reste de ses jours[466]; il cherchait sa gloire et son bonheur dans la paix et dans

[462] Berne, bourgeoisie de Brandis; Schwyz et Glaris, dont le comte George était combourgeois. *Sentence du comte Hugues de Montfort-Tettnang*, des abbés de Pfævers et Churwalden, du juge provincial de la Haute-Ligue, de l'ammann de la partie supérieure (le comte habitait ordinairement Ortenstein.) Læt. 1464. *Tschudi.*

[463] *Recès de Zurich*, Fête-Dieu 1464. *Tschudi.* Les de Brandis, fils de celui dont il a été question à l'occasion de Ragaz et souvent ailleurs, étaient Ortlieb évêque de Coire, Rodolphe chanoine à Coire aussi, Wolfhard, Sigismond, Ulrich.

[464] D'après un manuscrit de *Tschudi*, mentionné par *Haller, Bibl. suisse*, IV, 162. Vaduz demeura aux barons jusqu'à la mort d'Ulrich, qui ne laissa point d'héritiers mâles.

[465] *Recès d'Einsidlen*, Sébast. 1465 : il s'excusa lorsqu'on lui dit qu'il était serviteur et conseiller de l'Autriche. L'évêque Burkhard était successeur de Henri de Höwen, 1462-1466.

[466] *Alliance avec les huit cantons*, Chandeleur 1469. *Tschudi* dans *Georgisch, Regesta* II, 1252; c'est sans doute l'alliance dont il est question à l'an 1467, p. 1240.

l'ordre; ses sujets de Bischofzell en eurent la preuve [467]. Les vieilles coutumes allemanniques furent sanctionnées dans les campagnes par des documens en forme [468]. Lorsque les quatre bourgs de l'abbé de Reichenau [469] dûrent être incorporés à la Thurgovie [470], les cantons accueillirent favorablement la prière du bon abbé [471], de les laisser jouir en paix de leur liberté innocente, à l'exemple d'autres seigneuries dans lesquelles il possédait des domaines [472], afin qu'il ne fût pas entraîné, d'un côté ou de l'autre, dans les malheurs de la guerre [473]. Les habitans de Diessenhofen, que la guerre avait réduits à une pénurie d'argent, obtinrent crédit [474] et faveur [475]; aussi n'était-il pas louable de leur part qu'ils briguassent secrètement à la cour impériale pour

[467] Conciliation de la noblesse, des prêtres et de la bourgeoisie, 1468, dans *Stumpf*, 372, *a*.

[468] *Statut de Romishorn*, 1469, dans le terrier de *J.-H. Waser*, 1651. Une femme, entre autres, ne paie que le tiers de l'amende que paie un homme pour la même faute.

[469] Stekborn, Ermatingen, Mannenbach, Bernang.

[470] Pour participer à toutes les affaires du comté de Frauenfeld.

[471] *Discours* cordial de l'abbé *Jean*, 1465. *Tschudi*.

[472] Au Bussen (au-delà de la Kanzach qui sort du Fédersée) sous les deux seigneurs de Würtemberg (au-dessus et au-dessous de la Staig), sous Truchsess de Waldbourg, près de Riedlingen.

[473] Ces juridictions restaient sous la *protection* des Cantons; leur tribunal suprême prononçait sur les appels; la *convention sur la souveraineté judiciaire*, 1509, fixait les rapports.

[474] *Recès de Lucerne*, Jubil. 1463. *Obligation des habitans de Diessenhofen*, St.-Jean du solstice, 1463. Ils devaient payer 3,000 fl. aux Confédérés pour l'hypothèque reçue de l'Autriche; on leur laissa cette somme au cinq pour cent; ils craignaient sans doute d'être obligés de la payer une seconde fois à l'Autriche, s'il survenait un changement dans les affaires.

[475] *Recès de Lucerne*, Læt. 1467. *Tschudi*.

obtenir le renouvellement de leurs franchises dans un moment où une paix durable n'avait encore ni rétabli les anciennes relations ni consolidé les nouvelles[476]. Les Cantons permirent volontiers que des chartreux relevassent Ittingen, fondation des vieux Truchsess, jadis favorisée par le grand Guelfe, alors réduite à la dernière misère[477]. Ils confirmèrent à perpétuité à la maison des chevaliers de St.-Jean de Lütgern la protection accordée pendant les hostilités[478].

L'archiduc Albert, seigneur de cœur et d'intelligence, qui honorait la Confédération helvétique, parce qu'il la connaissait depuis son enfance, résolut de former une alliance de vingt ans entre l'Autriche antérieure et la Suisse[479]. Sa mort subite fit échouer ce plan, un des meilleurs qu'il ait formés[480]. Bien que quelques gentilshommes ne sussent pas se contenir[481], le pays demeura tranquille pendant un certain temps encore sous Sigismond[482]; les Suisses firent bon accueil même à d'anciens ennemis irréconciliables[483] et dénoncèrent avec confiance aux tribunaux des viola-

[476] *Ch. de liberté impériale*, Neustadt, St.-Jacques, 1466. *Tschudi.*

[477] Le prévôt, resté seul au monastère, vendit même les cloches, 1461. *Leu.*

[478] *Lettre de protection* des cantons qui gouvernent le comté de Bade. Lucerne, Toussaint, 1467. *Tschudi.*

[479] *Projet d'alliance*, 1464. *Ibid.* L'année ne commençait pas partout à la même époque.

[480] 3 décembre 1463. *Tschudi* date déjà de 1464. Il l'appelle avec raison « un seigneur agissant. »

[481] Friedingen continua de poursuivre par le ban la ville de Stein. *Recès de Lucerne*, Jubil. 1463. *Tschudi.*

[482] Héritier d'Albert. *Hist. de l'Autriche antér.*, II, 163 et suiv.

[483] *Sauf-conduit* accordé à Jean de Rechberg se rendant aux bains avec 16 ou 17 personnes. *Recès de Lucerne*, 1468 (peu avant sa mort).

teurs de la paix publique [484]. Le comte Jean de Thengen, ruiné par des guerres [485] et des procès [486], vendit à l'archiduc pour environ trente-six mille florins [487] le landgraviat de Nellenbourg, près des frontières de la Suisse [488], l'antique et vaste juridiction de Nellenbourg et Madach, la forêt magnifique entre le Rhin et le Danube et un grand nombre de droits obscurs des anciens temps, dont l'interprétation dépend des circonstances.

Ces sortes de transactions n'occupaient guère les Suisses; ils étaient laboureurs et guerriers, premières professions de l'humanité, qui non-seulement se concilient avec la culture de l'esprit, mais la supposent. A ce dernier égard ils n'étaient pas au-dessous des peuples voisins; si dans des pays étrangers la science acquise donnait plus de lustre à quelques savans, chez eux on trouvait plus généralement une raison vigoureuse développée par l'expérience; par là ils ont consolidé pour des siècles, et des siècles de bonheur, leur constitution compliquée *; par là ils ont été les premiers grands maîtres et modèles de la tactique moderne; aussi, dans la guerre d'Augsbourg, une petite troupe de Suisses, sous les ordres d'Albert de Brandebourg,

[484] Députation envoyée à Offenbourg, avec des plaintes sur la violation de la paix publique. *Ibid.*

[485] Voy. ci-dessus à n. 152 et suiv.

[486] Avec les Im Thurn, de Schaffhouse, auxquels le tribunal aulique avait adjugé Nellenbourg, Stockach et Eglisau, en 1454. Ils s'arrangèrent. *Waldkirch, Chron. de Schaffh.* Lui avaient-ils prêté de l'argent?

[487] 37,950.

[488] 1465. *Büsching, Géogr.* Lucques n'est guère plus grand.

* C'est tout le contraire; l'auteur en fait le reproche en plusieurs endroits et souvent du ton d'un prophète. D. L. H.

fut-elle considérée comme le noyau de l'armée[489]. Quatre cents Suisses à la solde d'Adolphe de Nassau ayant principalement contribué à la prise de Mayence, ils furent les seuls qui donnèrent aux malheureux des consolations et des marques de bienveillance[490]. On ne peut se défendre de quelque surprise en voyant, dans une même année, des Suisses armés pour et contre des princes du Palatinat bavarois[491]. Mais la Confédération, à l'égal de la société primitive, ne visait qu'à la sûreté; ce but une fois atteint, elle permettait à chacun d'offrir son bras à qui bon lui semblait, selon son intérêt ou son penchant : la patrie, qui ne se livrait jamais à un parti, et pour cela même s'inquiétait peu des changemens de fortune, restait tranquille au milieu de ces luttes armées, recherchée de tous*. Dans cet esprit, les Suisses évitèrent une alliance formelle avec le riche duc[492], mais l'échange amical de services offerts[493] ou demandés[494] subsista. Ils s'alliaient plus volontiers

[489] « Lorsque les ennemis virent les Suisses, ils songèrent aussitôt à » leur sûreté; les Bavarois craignaient les Suisses si misérablement que » ce fut merveille. » *Burkhard Zengg*, dans *Œfelein*, I, 287, 289. *Paul de Stetten* leur rend aussi le témoignage le plus honorable. *Hist. d'Augsb.*, I, 188.

[490] « Amice et humaniter. » *Helwich, de Dissidio Mogunt.*

[491] Albert combattit contre Louis, et l'électeur Frédéric fut l'adversaire d'Adolphe de Nassau.

* Pauvres raisons pour pallier une grande négligence. D. L. H.

[492] C'est le titre que les recès donnent à Louis de Bavière-Landshut. Lucerne, jeudi ap. Innoc. 1469. Sur la proposition d'alliance faite par le comte palatin *et les seigneurs* de Bavière (la maison entière), voy. *Recès de Lucerne*, mercr. ap. Marc, 1466. *Tschudi.*

[493] La médiation de l'Autriche. *Recès de Zurich*, Lucie, 1469. *Tschudi.*

[494] De ne point vendre de beurre aux Augsbourgeois. *Recès de Lucerne*, Innoc. 69.

avec des villes dont les constitutions sont plus solides que ne l'étaient alors celles des États monarchiques [495]. De ce nombre fut Rothweil, cité prospère sur le Neckar, fort connue par sa cour de justice, et qui, après de longues années de lutte contre la violence et la ruse de gentilshommes du voisinage [496], craignait maintenant pour sa liberté la puissance croissante de la maison de Wurtemberg [497]. D'autres villes encore, avant de résoudre des démarches importantes, consultaient l'opinion des Confédérés [498].

Vers ce temps mourut Charles VII, roi de France, auteur de la première alliance avec les Suisses. Louis XI, qui, dauphin, avait commandé les Armagnacs, monta sur le trône (1461). Il ne trouva pas, comme son père, un royaume déchiré, épuisé par les plus violentes divisions et les ennemis les plus formidables, et que des miracles pouvaient à peine sauver; la lutte séculaire entre la royauté anglaise et la royauté nationale était décidée; les blessures de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, guéries; des lois essentielles [499], des impôts réguliers [500], une organisation militaire [501] préludaient à la sûreté et à l'ordre : cependant l'esprit de parti n'était

[495] Le comte palatin Frédéric ne fut-il pas lui-même en très-peu de temps ennemi et allié de Didier d'Isenbourg, électeur de Mayence? *Etterlin*, 183.

[496] De Klingenberg, de Höwen. *Stumpf*, 395, *b*.

[497] Haffner. *Alliance avec Rothweil* pour quinze ans. St.-Jean d'été, 1463. *Tschudi*.

[498] Ueberlingen demande s'il doit entrer dans l'alliance du bouclier de St.-George. *Recès de Lucerne*, Jubil. 1463. *Tschudi*.

[499] Charles VII jure l'inaliénabilité des biens de la couronne. *Remarques particul.* à la fin de son histoire par *Hénault*.

[500] La taille à perpétuité, 1445.

[501] Compagnies d'ordonnances de gendarmerie et de tirailleurs, de la même année.

pas mort, il sommeillait. Toute réforme politique trouble d'anciennes relations par des mesures extraordinaires qui semblent d'abord des maux plus grands *. Ajoutez à cela l'extrême différence des caractères de Charles et de Louis, les défauts de l'un et de l'autre, leur influence égoïste, la vive attente de la vieille et de la jeune cour, l'absence de celle-ci, qui se trouvait en pays étranger. La fortune et la sagesse de la maison de Bourgogne avaient réuni en terres, en population, en trésors, une puissance que la France ne balançait qu'avec peine, et qui devait bientôt passer de la main respectable de Philippe dans celle de son fils, le plus entreprenant des hommes. Celui-ci détestait Louis XI.

Le roi, dans les premiers jours de son règne, écouta son ressentiment et les conseillers de sa jeunesse, ses compagnons dans des temps difficiles; il renversa le tout-puissant maréchal de Dammartin [502], et repoussa les ministres et les institutions de son père. Cet événement, qui n'était pas imprévu, loin de les dompter, porta les grands à la résistance. Les nouveaux courtisans, usant indiscrètement sans doute de leur fortune [503], l'intérêt public sembla justifier les mécontens. Le duc de Berry, frère du roi, toute sa vie instrument de semblables menées, consentit à passer pour le chef du parti; le prince héréditaire de Bourgogne en était l'âme. L'héroïque vieillard Dunois, le noble Jean d'An-

* Cette réflexion si sensée aurait dû se présenter à l'auteur là où, par humeur ou par complaisance, il a parlé de la révolution de 1798, devenue nécessaire, inévitable, par les motifs qu'il énonce t. VI, p. 420, après la note 612. D. L. H.

[502] Voyez l'histoire de sa chute, racontée d'une manière touchante dans les *Preuves de Comines*, II, 312; on lira aussi les autres documens jusqu'à sa réhabilitation en 1464.

[503] Voy. Manifeste de Berry, 1463. *Comines, Preuves*, II, 438.

jou, duc de Calabre, et quelques-uns des grands vassaux offrirent aux ennemis de la cour leurs idées et leurs ressources dédaignées. Louis n'avait rien d'imposant; la force de son esprit n'était pas encore connue. Si sa cavalerie brillait d'une gloire méritée, si ses fantassins se montraient vaillans et redoutables, ils considéraient pourtant la guerre comme un asile de la licence [504]; les deux partis sentirent donc la nécessité de s'assurer des Suisses, élite de l'infanterie.

Berne était le siége des négociations concernant les relations de la France et de la Suisse, et la direction en était laissée avec une confiance illimitée à un petit nombre de membres du conseil, les plus illustres et les plus sages [505]. Il était essentiel, d'un côté, de faire servir à la défense de la patrie, contre les dangers incessans d'une guerre autrichienne, la prépondérance que la France acquérait au milieu de toutes les puissances [506]; de l'autre, de ne pas perdre l'amitié de son rival bourguignon, voisin immédiat, influent, et non moins puissant. Le renouvellement de l'alliance de Charles VII ne rencontra point de contradiction [507]. Le gouverne-

[504] « C'étoit de *bons hommes* (vigoureux compagnons), mais la plupart » de sac et de corde, méchans garnemens, échappés de la justice, mar- » qués de la fleur de lys sur l'épaule, esorillez, et qui cachaient les » oreilles par longs cheveux hérissez, barbes horribles, pour plus grand » effroi diabolique. » *Brantome, Vie des hommes ill.*, disc. 79, art. 1, p. 17 (t. X de l'édit. de La Haye, 1740).

[505] Nicolas de Scharnachthal, Henri de Bubenberg, Pierre Schopfer, Nicolas de Diessbach.

[506] Par la réunion de tant et de si grandes provinces. L'Espagne était alors encore partagée en quatre royaumes, la Grande-Bretagne en deux, l'Allemagne en un nombre infini de souverainetés.

[507] *Ratification du traité d'alliance*, Abbeville, 27 nov. 1463, en latin et en allemand dans *Tschudi*, en français dans *Godefroy, Preuves de Co-*

ment ne fournissait des troupes à aucun parti. On permit à Adrien, fils de Henri de Bubenberg, d'amener au comte de Charolois, héritier du trône de Bourgogne, cinq cents hommes levés dans les seigneuries de l'Oberland et dans l'association militaire qui lui avaient aidé à soutenir d'autres guerres[508]. Hartmann de Stein, fils de l'avoyer de Berne et neveu de l'avoyer de Soleure, homme riche et d'une grande activité, joignit avec six cents hommes le prince de Calabre[509]. La bonté, la sagesse et l'éclat de Philippe avaient si bien gagné la noblesse et le peuple[510], qu'ils faisaient de bon cœur pour la Bourgogne tout ce qu'il était possible, mais pour le roi seulement ce que la politique commandait. Dans la journée de Montlhéri, près du pont de Charenton, la bonne ordonnance des Suisses[511] et leur intrépidité se montrèrent avec tant d'avantage, que la cavalerie royale ne put pas rompre cette haie de piques[512] et d'arbalètes, et que le vaillant prince Jean[513], qui commandait les Suisses[514], les Bourgui-

mines, III, 367. *Contre-lettre des Confédérés*, Berne, 23 févr. 1464. *Tschudi.*

[508] Avec Jacques de Colombier (famille de la Suisse romande), Antoine Rutschmann (de Zofingue en Argovie), George Freybourger (de Berne), etc. *Bubenberg au duc de Veldenz*, 1463. Msc.

[509] *May, Hist. milit.*, V, 16. Je n'ai trouvé cette fois ce qui concerne Bubenberg que dans ce livre sans preuves.

[510] *Guichenon* atteste que dans le Pays-de-Vaud aussi le peuple était pour la Bourgogne.

[511] « Toujours trois ensemble, un piqueneur, un couleuvrinier et un arbalétrier, qui secouroient l'un l'autre. » *Olivier de la Marche*, l. I.

[512] Les piques avaient dix-huit pieds. *Zurlauben.*

[513] Duc de Lorraine, fils du bon René, roi titulaire de Naples, petit-fils de Louis II, qui avait été petit-fils du roi de France Jean; le roi Jean était l'arrière-grand-père de Charles VII.

[514] « Savarot se bouta avec eux, archer du corps de monseigneur de

gnons et les Italiens pesamment armés[515] et les hallebardiers[516] du Palatinat, acquit la gloire d'avoir vaincu, par amour pour Charles de Bourgogne, une passion personnelle[517] et ensuite l'ennemi[518]. Du reste ses gens ne se privaient d'aucune des choses qui augmentent les forces de l'homme[519], mais ils observaient la décence[520] et payaient[521]. Dans les situations les plus difficiles[522], le roi, aidé de sa froide raison, l'emportait ordinairement sur ses adversaires passionnés; il aimait à les diviser par des promesses qu'il ne tenait pas une fois qu'ils étaient divisés[523]. Ses ennemis étaient nombreux et leurs plans fort divers; pour lui, il n'avait qu'un but, et son conseil secret était dans sa tête. Les Suisses, rentrés dans leurs foyers, furent punis selon les lois par des amendes et par la prison pour cette expédition non autorisée[524].

« Charolois, et se montra moult bien avec les dits Suisses. » *Olivier de la Marche.* Peut-être les commandait-il sous les ordres de Jean.

[515] 900 hommes d'armes des deux Bourgognes, 120 hommes d'armes bardés d'Italie. *Comines.*

[516] Cranequiniers, au nombre de 400. *Id.*

[517] Sa haine pour le maréchal de Bourgogne, Thibaut de Neuchâtel. *Olivier de la Marche.*

[518] « Il fut grand chef de guerre, et s'engendra grand'amitié entre lui » et Charles. » *Comines.*

[519] « Les Lifreloffres, Calabrois et Souysses prenoient fromage sans » peler et buvoient merveilleux traits en très-beaux pots de terre. » *Chronique scandaleuse,* dans le t. II de *Comines.*

[520] La plupart des autres portaient « joues velues (de larges favoris) » et étoient la plupart sans chausses ni souliers (ce qui n'est pas sans » exemple) pleins de poux et d'ordure. » *Ibid.*

[521] « Ils payoient bien leur écot. » *Ibid.*

[522] Qui pouvait bien exagérer le bruit. *Tschudi*, II, 650.

[523] Il feignit vouloir donner la Normandie à son frère, la Champagne au duc de Bourgogne.

[524] A Berne trois fois vingt-quatre heures de prison, trois florins pour

Plus la haine et l'infidélité brouillaient la France et la Bourgogne, alors que le respect pour le vieux duc maintenait à peine encore les apparences de la paix[525], plus les deux partis rivalisaient d'ardeur à gagner la Suisse. Celle-ci, Berne surtout, penchait pour la Bourgogne, prête à lui rendre toute espèce de service, mais sans hostilité[526]. Dans cet esprit, les principales villes de la Suisse formèrent avec Philippe une alliance semblable à l'alliance française[527]. Maints grands personnages de la Suisse, décorés des ordres de Bourgogne[528], brillaient dans les tournois de la cour; on y voyait les gentilshommes de l'Argovie et de l'Oberland, Bonstetten à côté de Bubenberg, les cousins de Hohensax, leurs voisins les comtes de Werdenberg, outre beaucoup de nobles de l'Autriche antérieure[529].

Cependant, le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon mourut à Bruges en Flandre dans la soixante et onzième année d'une vie aussi noble qu'heureuse, après avoir été durant quarante-huit ans, à tous égards, le premier duc de la chrétienté[530]; héros belliqueux

la construction de l'église de St.-Vincent et trois à la ville. *Stettler.* Les soldats subissaient cette punition comme les officiers. *Tschudi.* = Punition assez modeste pour un si grand délit! D. L. H.

[525] Son fils le ménageait; mais le roi ne pouvait, sans la plus noire ingratitude, ravir le repos de la vieillesse à celui dont la cour lui avait servi d'asile.

[526] *Stettler*, I, 189.

[527] *Alliance de Zurich, Berne, Fribourg et Soleure avec la Bourgogne*, 1467.

[528] Il est dit dans le t. I du *Nouveau Musée suisse* qu'ils « reçurent son » ordre, » mais cela doit s'entendre en général de la dignité de chevalier. *Maurice* nomme tous les chevaliers de la Toison-d'Or; il n'y en a aucun de Berne; il n'y eut pas non plus de chapitre de l'ordre entre 1462 et 68.

[529] Toujours la même manie et pour faire la cour! D. L. H.

[530] *Hénault*, 1432 et suiv. Il mourut « malade de défaut de puissance

quand il s'agissait de venger la mort de son père, de dompter l'orgueil de Flamands inconsidérés ou l'esprit de rébellion des Liégeois[531]; puis à la tête d'un conseil bien choisi, se montrant maître de lui-même et des autres[532]; toujours aimé, respecté, ferme, accessible à la pitié[533]; prince le plus libéral de l'Europe et pourtant à sa mort le plus riche, moins encore par les soixante et douze mille marcs qu'il possédait en vases d'argent et d'or garnis de pierreries, par sa magnifique bibliothèque[534] et son trésor bien rempli[535], que par la prospérité et l'abondance répandues dans son pays sagement administré. Les Pays-Bas, gouvernés par Philippe, semblaient un paradis terrestre, un séjour aussi beau que le Tout-Puissant peut le donner à un peuple qu'il aime[536]. Ce prince laissa sept filles naturelles et huit bâtards richement dotés. Le duché de ses pères, outre la Haute-Bourgogne, l'Artois et la Flandre

» et chaleur naturelle » (comme le roi David). *Gollut, Mém. de la Républ. séquanoise.*

[531] » Il fut moult vaillant, et déconfit les Gandois par deux fois, où » furent occis plus de 30,000 Flamans, et les fit venir à merci hors de » leur ville, nus pieds et déchaus. Et tint ses haineux voisins en disci- » pline. » *Olivier de la Marche, Introd.* « Robuste et résolu, capitaine » bien accort. » *Gollut.*

[532] » Il croyoit conseil et savoit choisir serviteurs sages et loyaux. »

[533] » Il étoit dur à courroncer et ne se rappaisoit pas aisément, mais » quand il pardonnoit un méfait, jamais il ne se ramentevoit, mais le » mettoit hors de sa souvenance. »

[534] » La librairie étoit moult grande et moult bien étoffé. »

[535] Deux millions d'or en meubles, 400,000 écus en or, etc.

[536] « Pour lors ces terres se pouvoient mieux dire terres de pro- » mission que nulles autres seigneuries qui fussent sur la terre. » *Comines*, l. I, ch. 2. » Il étoit toujours fourni de deniers (par suite de son bon ordre) sans grever les sujets. Il fut le père de choses belles. » *Gollut.*

avec leurs villes nombreuses et puissantes, la magnificence de Malines, son patrimoine ; ce qu'il acquit, le superbe Brabant, le fidèle Limbourg, Luxembourg, patrie de grands empereurs, les montagnes de Namur, riches en mines de fer, les prairies inépuisables du Hainaut, le rempart de la Gueldre, l'inégal Zütphen, Anvers, capitale du commerce, les terres que pendant mille ans le travail d'hommes libres a conquises sur les ondes dans la Zélande, la Hollande et la Frise occidentale, là d'audacieux matelots, ici des bourgeois et des pâtres bien nourris, la route et le siége du commerce le plus étendu, puis les chevaliers décorés de son ordre de la Toison et ceux qui l'avaient mérité, l'amour docile des Bourguignons et sa renommée rajeunie par son testament, même aux extrémités de la chrétienté [537], voilà ce que Philippe transmit à son seul fils légitime, le comte de Charolois, Charles, surnommé le Téméraire.

Cette succession coïncide avec l'époque où Bilgeri de Hewdorf et d'autres chevaliers inconsidérés allumaient sur la frontière de l'Autriche antérieure la guerre avec les Suisses, dont les suites furent si importantes pour la Bourgogne, la France et l'Europe.

Entre Hewdorf et Fulach subsistaient, au sujet du château de Laufen, ces hostilités non apaisées qui l'empêchèrent de prendre part à la paix de quinze ans [538] ;

[537] Philippe légua 10,000 flor. au fils du grand Scanderberg et autant pour la construction de la tour bourguignonne à Rhodes. *O. de la Marche.*

[538] Qu'il n'était conseiller, serviteur, ni vassal de son gracieux seigneur d'Autriche, ni habitant de ses terres ; que c'était par leur fait qu'il avait dû renoncer au bailliage de Lauffenberg. *Hewdorf aux Confédérés*, Laur. 1464. *Tschudi.*

des guerriers innocens expièrent dans les tortures [539] et sur la roue [540] son opiniâtreté cruelle. L'esprit de parti avait entraîné Schaffhouse, contre son gré, dans cette querelle; cette ville encourut par là le ban de l'Empire [541]. Dans ces conjonctures, comme le bourgmestre Jean Am Stad, homme éminent dans l'administration de la ville [542], se rendait à cheval, pour affaires, à Engen dans la seigneurie de Höwen, Hewdorf, avec une suite plus nombreuse [543], le surprit dans un chemin creux près du village d'Anselfingen et le fit prisonnier. On le conduisit à Villingen, où il fut jeté au fond d'un sombre cachot, les pieds garottés. Les mauvais traitemens l'engagèrent à donner pour rançon toute sa fortune et au-delà [544]. L'intervention de l'évêque de Constance arrêta la colère vengeresse; l'ar-

[539] Que les Schaffhousois avaient arrêté quatre de ses valets pour les torturer.

[540] Un soldat avait été condamné à être écartelé à Waldshut. Si l'on usait de tant de cruauté, c'est qu'une sentence de la chambre de justice impériale ayant interdit les hostilités, celles-ci étaient jugées au criminel et non d'après le droit de la guerre.

[541] *Les Confédérés à l'Empereur*, Judic. 1457 (le ban prononcé par la chambre impériale remontait à cette date) : le Grand Conseil, à l'exception d'un seul membre, absent, jure que la ville n'a pris aucune part à toute l'affaire; mais la chambre ne veut entendre aucune représentation.

[542] Il concourut à la conclusion de la paix de quinze ans, et il figure dans d'autres affaires importantes.

[543] Hewdorf était accompagné de sept hommes, le bourgmestre de trois. Un des sept était même bourgeois de Schaffhouse, peut-être Jean Heggenzi, qui ne voulut pas prêter avec le Grand Conseil le serment ci-dessus mentionné. Am Stad avait avec lui un de Reischach et deux autres.

[544] 1800 flor. *Waldkirch, Chron. de Schaffh.* La partie de ses biens soumise à l'impôt ne s'élevait pas en 1453 au-dessus de 1200 fl., et en

chiduc se chargea des indemnités [545]. Le retard qu'il mit à les payer irrita de rechef, au point que l'Empereur et le pape ordonnèrent solennellement une paix générale pour cinq ans [546]; c'est que l'armée non affaiblie des Turcs Osmanlis, sous le conquérant de Constantinople, de Trébisonde, de la Morée et de la Bosnie, semblait s'avancer de plus d'un côté contre l'Occident.

Dans une ville dont nous n'avons guère fait mention jusqu'à présent, parce qu'elle ne touche point au sol suisse, un meûnier se prit de dispute avec son valet au sujet du salaire; il en naquit une guerre considérable.

Au milieu d'une plaine agréable et fertile où le Sundgau et l'Alsace se séparent, on voyait anciennement sur les bords de l'Ill, petite rivière issue de la haute Bourgogne et qui traverse le comté de Pfirt, un moulin, une maison et une chapelle [547]. Comme la contrée est abondante en blé et en vin, il se forma autour du moulin un village [548], et dans le cours des

1455 pas au-dessus de 500 marcs. La construction de la maison inférieure près la tribu des cordonniers diminua son revenu. *Manuscrits de Pfister.*

[545] Dans le sens de la paix, dans laquelle Schaffhouse était compris; Bilgeri voulut considérer l'affaire comme soustraite à la maison d'Autriche pendant la paix de 1412, mais la dernière paix l'avait mentionnée. L'Autriche somma les Confédérés d'exiger que Rapperschwyl relâchât Truchsess. *Thüring de Hallwyl, en qualité de bailli, aux Confédérés,* 1465. *Tschudi.*

[546] *L'empereur Frédéric au bourgmestre* (sic; Charles IV écrivit de même un jour) *et au conseil de Berne,* 1467. *Tschudi.*

[547] *Wurstisen,* l. I, ch. 19. Schöpflin prouve aussi que ce lieu n'était pas d'origine romaine.

[548] « Vicus » dans une charte de l'empereur Louis de 828, mais dont l'authenticité est douteuse. *Schöpflin, Als. illustr.*

siècles une petite ville qu'on nomma Mülhausen *. Ses murs et ses fossés datent de l'époque où la puissance des grands Hohenstaufen succomba sous l'audace des papes, sous la ruse et l'infidélité des princes [549]. L'évêque de Strasbourg, seigneur de la Mundat ou terre libre [550] de Ruffach, voisin de là, exerçait sur Mülhausen une protection tutélaire, dont les habitans croyaient n'avoir plus besoin. Ils s'attachèrent alors à Rodolphe de Habsbourg; sa grandeur naissante paraissait favorable au peuple. Eux et lui agissant de concert, ruinèrent le château de l'évêque [551]. Rodolphe, assis sur le trône, n'oublia pas ses anciens amis; il éleva Mulhouse au rang de ville d'Empire, et, renonçant à son propre intérêt [552], il rendit leurs tribunaux indépendans [553]. Dès-lors Mulhouse fut parfaitement gouverné par un avoyer [554], un bourgmestre [555] et des

* Comme qui dirait « habitations du moulin. » C. M.

[549] *Schöpflin* trouve pour la première fois le mot « civitas » dans une *ch. de Frédéric II*, 1236.

[550] Ainsi nommée de « l'immunité » de ce premier domaine de l'évêché de Strasbourg à l'égard des tribunaux provinciaux. = Le vieux mot *mundat*, usité encore dans un petit nombre de contrées de l'Allemagne, désignait un territoire ou un lieu affranchi par les voies légales ou autrement. On a long-temps appelé *mundaten* et par corruption *mandaten* les franchises de certains districts exceptés de la juridiction ordinaire. Ce mot dérive d'*immunitas*, dont on avait fait au moyen-âge *munitas*, abrégé en *mundat*. C. M.

[551] 1262. *Königshofen*, p. 248 et suiv.

[552] Alors qu'il était landgrave d'Alsace. « Posteri id non semel evertere tentaverunt. » *Schöpflin*. En effet, Albert, son petit-fils, fit la guerre à la ville. *Joh. Vittoduranus*.

[553] 1275. *Schöpflin*.

[554] Surtout l'inaliénabilité à l'égard de l'Empire. On a deux chartes, de Conrad IV, de 1251, et de Guillaume, de 1255, confirmées par Louis de Bavière et par les empereurs des maisons de Luxembourg et d'Autriche. *Lünig, Archives d'Empire*, part. spec. Contin. IV, t. I, p. 1426 1432.

[555] L'empereur Frédéric d'Autriche accorda en 1315 un droit de

conseils, comme une ville confiée par Rodolphe à leur sollicitude et enrichie par tous les Empereurs de prérogatives [556] et de revenus [557]. Les bourgeois peu à peu réunis dans ce lieu entendaient administrer leur petite communauté avec une égalité fraternelle, tandis que les nobles, non contens d'être les premiers, voulaient être tout *; il en résulta plus d'une fois des troubles sanglans [558]. L'ancien esprit public frank des seigneurs et du peuple fit place à des haines de parti irréconciliables; la ville chercha sa sûreté dans sa vigilance, dans son courage [559] et dans des relations fédérales [560]. Le grand nombre de guerres sanglantes [561], des complots conçus par l'orgueil, mais déjoués [562], la lutte de l'insolence contre le désespoir [563] aigrirent de plus en

consommation sur le vin; Adolphe, en 1293, des priviléges pour les poids et mesures. *Schöpflin.*

[556] L'office d'avoyer d'Empire, rempli depuis 1293 par des hommes du pays, fut hypothéqué en 1407 par le roi Ruprecht à la ville, et en 1417 par Sigismond à Hemmann d'Offenbourg, qui le rétrocéda à la ville en 1422; Frédéric III, en 1452, l'hypothéqua aux frères Pierre et Conrad de Morimont; en 1457 la ville l'acquit de nouveau et pour toujours. *Schöpflin,* qu'il faut rectifier d'après *J.-G. Füsslin, Géogr.* III, 856. Compar. *Wurstisen.*

[557] Le premier fut Jean de Dornach, en 1347, après la liberté accordée par Charles IV. *Leu.*

* Toujours les mêmes. D. L. H.

[558] Déjà en 1282. *Stumpf,* 672, *b.* Ce fut pis encore en 1326, 40, 48, 54. *Schöpflin.*

[559] « Plerumque inferiores viribus, virtute superiores fuerunt. » *Id.*

[560] Communément la ville était comprise dans les associations rhénanes pour la paix publique.

[561] Guerre de Ratelsdorf, 1395. *Schöpflin.* Beaucoup d'autres, *Leu.*

[562] Le bâtard de Lützelstein, voulant s'en emparer, se jeta de nuit contre une herse dressée dans un champ. Voy. *Wurstisen,* 1440.

[563] Il raconte aussi la triple attaque des Armagnacs. « Urbs præter » spem conservata. » *Schöpflin.*

plus les esprits; les Mulhousois firent en biens et en citoyens des pertes presque irréparables[564], mais leur honneur et leur liberté demeurèrent intacts. Couverts de glorieuses cicatrices, en possession d'un territoire agrandi[565], pressés de tous les côtés si vivement que leurs faubourgs avaient été brûlés[566], cités par des traîtres devant des tribunaux sans compétence[567], mais résolus à tout pour leur ville et pour la liberté, ils envoyèrent demander du secours aux Bernois, peuple le plus puissant de la contrée des Alpes. Ils avaient depuis longtemps[568] des relations amicales avec les Bâlois et les Soleurois[569].

« Un de nos maîtres meûniers, firent-ils dire aux » Bernois, s'est cru en droit de retrancher quelque » chose des six plapparts de salaire qu'il payait à son » valet[570]. Celui-ci a eu recours au bourgmestre, qui,

[564] » Pristinum robur acquirere non potuit. »

[565] Illzach acheté par Louis et Ulrich de Wurtemberg, 1437.

[566] Dans la guerre des Armagnacs.

[567] Devant le tribunal véhémique de Westphalie, siége libre des Volmenstein dans la Haspe (l'ancien Hasbanien; dans la Marche, près de la Roer), par un ouvrier de fabricant d'arbalètes qui avait en deux enfans avec la femme de son maître; par Henri Reibeisen; par Pierre Wagner; entre 1454 et 60; cela dura jusqu'en 65. *Füsslin*, l. c. 361.

[568] Alliances, 1323, 1422. *Leu.*

[569] *Jean de Staal*, greffier de Soleure, *aux Mulhousois* : » Je n'ai pas » voulu donner la boîte de courrier à ce pauvre et trop sage petit mes- » sager, afin de ne compromettre personne; prenez soin de lui; il boit » volontiers un verre de vin. » Une autre fois : » Ne donnez pas au mes- » sager plus de deux schellings et une soupe; il porte encore une autre » lettre. » *Stalder, Entlibuch*, t. II.

[570] L'occasion et les commencemens de cette guerre, comme Schöpflin le fait remarquer et comme on le voit par la comparaison des historiens, sont rapportés diversement. Nous suivons la narration de Füsslin, confirmée par les indications chronologiques, et nous cherchons à réu-

» occupé de choses plus importantes, a négligé de ter-
» miner ce différend. Un matin le valet est sorti de la
» ville, menaçant d'y mettre le feu. Il a répété cette
» menace dans des lettres attachées à la porte de la ville.
» Nous, exposés à toute sorte de malveillance, ville
» sans alliés[571], nous avons montré de la condescen-
» dance. Lui, dans un cabaret de Porrentruy, voyant
» entrer notre messager avec l'argent, s'est enfui; on
» n'a pu le retrouver depuis; il s'est hâté de vendre sa
» réclamation aux gentilshommes de Régisheim, quoi-
» qu'il n'eût plus lui-même aucun droit. Ces gentils-
» hommes, de noblesse alsacienne, nous sont connus
» de tout temps par de bons[572] et bien plus encore par
» de mauvais procédés[573]. Régisheim a prétendu aus-
» sitôt avoir satisfait le valet par amitié pour nous,
» mais il a grossi sa réclamation si énormément, que
» l'on ne pouvait douter de son intention. Il ne nous a
» d'ailleurs pas laissés long-temps dans l'incertitude.
» Douze de nos gens ont été enlevés, avant même que
» nous ayons reçu de lui et de ses amis une déclaration de
» guerre apportée ensuite par une vieille femme[574]. Il

nir les traits essentiels. Le garçon meûnier s'appelait Herrmann Klée; il était originaire d'Eslingen. Le commencement de l'affaire paraît appartenir à l'an 1465. *Etterling* dit du bourgmestre, avec sa loyauté ordinaire : « Il en agissait comme quelques-uns font encore de nos jours, il » ne voulait ni conseiller les pauvres ni les aider; il regardait la chose » comme au dessous de lui. » *Fugger* la voit du même œil.

571 *Tschudi*, dans son heureux langage, donne à cette ville l'épithète de *einspænnig*, qui désigne proprement un cheval qu'on attelle seul; t. II, 675.

572 Un d'eux fut bourgmestre en 1372. *Leu.*

573 Guerres en 1325, etc. *Schöpflin.* Les Régisheim furent chassés en 1397. *Füsslin.*

574 *Déclaration de guerre*, 18 avril 1466. *Ibid.*

» nous a intenté une accusation à Ensisheim et à Lan-
» desehre auprès des Hallwyl[575], baillis autrichiens : il
» est difficile que des villes d'Empire recourent à des
» bailliages brouillés avec l'Empereur[576] ; et la ligue
» des villes est paralysée par l'esprit de parti et par la
» faiblesse[577]. Nous, épuisés, fatigués, abandonnés,
» mais encore dignes de nos pères et de nous-mêmes,
» recourons à vous, sauveurs puissans de l'innocence
» privée d'appui; dans vos guerres, Mulhouse sera,
» même au milieu d'ennemis, votre boulevard. » Sur cela, Berne, Fribourg et Soleure[578] firent avec eux une alliance pour quinze ans[579]. Ils n'envoyèrent d'abord que cent hommes[580], secours dont leur nom faisait la force; en effet, le Rheingrave, sous-bailli[581], descendit promptement de Lützelstein, et se rendit avec la milice de deux villes auprès des ennemis de Mulhouse (le garçon meûnier fut alors assassiné[582]),

[575] Thüring et Walther. *Stettler.*

[576] Le bailliage de Hagenau, dont Mulhouse relevait, était hypothéqué à l'électeur palatin; nous savons que l'électeur Frédéric fut brouillé toute sa vie avec l'empereur du même nom.

[577] *Schöpflin*, 426 et suiv. Elles ne firent rien pour les Mulhousois.

[578] Ainsi *Simler* et *Stumpf*; ordinairement Fribourg et Soleure se présentent avec Berne, à qui les unissait une alliance de combourgeoisie; *Wurstisen* et *Stettler* ne nomment pas Fribourg dans cet endroit.

[579] 4 juin 1466. = Voy. les conditions stipulées dans *Tillier*, II, 152, 153. C. M.

[580] Les Mulhousois donnaient à chacun trois florins par mois, et à tous ensemble un demi-char de vin.

[581] Jean Wildgrave à Thune (Dhaun), à Kerbourg, Rheingrave à Stein, sous-bailli en Alsace, 1466. *Schöpflin*, *Als. ill.* II, 573.

[582] *Wurstisen*, *Etterlin* : aussi le gentilhomme de Régisheim. Il y en avait plusieurs, tous ennemis de la ville. Etterlin ajoute que celui qui est en querelle avec des villes a besoin de grandes précautions ; quelques-uns savent les prendre.

tandis que les conseillers autrichiens sauvaient l'imprudente noblesse par leur médiation[583].

L'archiduc Sigismond, pacifique[584] et nullement ennemi des plaisirs des villes[585], ainsi que l'archiduchesse Éléonore, douce et préférant les charmes de la poésie[586] aux agitations du monde, désiraient la paix; l'orgueil de la noblesse s'irritait de ce frein. Les seigneurs cherchèrent à soulever la puissance de l'Autriche en faveur de leurs passions; on attribua la mauvaise issue à des fautes accidentelles, et l'on renouvela la guerre avec de séduisantes espérances et dans l'intention de la mieux diriger. Un homme d'armes de Jean Erhard de Masmoûtier[587] ne craignit pas d'afficher à la porte de Mulhouse une violente déclaration de guerre faite à cette ville et à ses Confédérés[588]. Oubliant une ancienne amitié, presque au moment où leur père octogénaire venait de fermer les yeux[589], les jeunes de Klingen-

[583] *Traité*, 2 nov. Régisheim paya 825 florins d'amende pour avoir agi contre les lois. *Wurstisen.*

[584] Il était occupé à négocier un accord entre le palatinat et Bade. *Id.*

[585] Il dansa à Bâle dans la salle ordinaire des bals avec des dames et des demoiselles nobles. Le mercredi des cendres, le duc se souilla et parcourut la ville avec d'autres gens déguisés. *Id.*

[586] « Des nobles et mâles vertus, de l'honnêteté et de la chasteté du chevalier Pontus; histoire glorieuse, magnifique et féconde, traduite du français en allemand par haute et puissante dame Léonore, reine d'Ecosse, archiduchesse d'Autriche. » J'ai sous les yeux l'édition de 1548, 62 feuillets in-folio; mais il y en a de plus anciennes. — L'original porte le titre suivant : *Le roman du noble roi Pontus, fils du roi de Galice et de la belle Sydoine.* Paris, Nic. Chrestien, sans date, in-4. Goth. C. M.

[587] Konrad Kueffer, de Bonndorf (que plusieurs confondent avec le garçon meûnier). *Füsslin.*

[588] Aussi contre Zurich et Lucerne. Il va jusqu'à les menacer de les incendier nuitamment. *Ch.* 18 déc. 1466. *Ib.*

[589] 1462; cinq ans après avoir vendu Hohenkliugen, Stein et Hémiss-

berg surprirent et brûlèrent le petit village paisible de Buch, relevant de Schaffhouse et situé agréablement non loin de Randek[590]. Autour de Schaffhouse et de Mulhouse, arbres, vignes, champs, hommes, rien n'était en sûreté. Soleure et Schaffhouse se virent exposés à l'insolence, l'une de Falkenstein, l'autre de Hewdorf[591]; mais Mulhouse, isolée et située dans une plaine ouverte, s'attira par sa confiance dans la Suisse plus d'outrages qu'aucune autre ville[592]. Les cœurs des citadins et des campagnards en furent irrités; on mit des garnisons dans les villes; le peuple, devançant les mesures régulières, envahit les districts hostiles, bravant l'ennemi jusque sous ses murs[593]. Les autorités de l'Autriche antérieure s'en effrayèrent; comme elles aspiraient sincèrement à la paix, ou que du moins[594] elles voulaient gagner du temps, elles firent à la fois des propositions et des préparatifs.

Avant la conférence de pacification convoquée à Bâle, la Confédération suisse[595] résolut de regarder comme hostile toute disposition indécise et de faire savoir par quelques paroles modestes qu'elle ne s'en laissait pas imposer. Le duc inspira de la défiance en

hofen aux conseillers, juges et bourgeois de la ville de Stein. *Balthasar Pfister.*

[590] 1464; chez *le même.* Leur fortune devait être en mauvais état. Ils avaient vendu l'année précédente Büesingen à Jean Barter de Schaffhouse.

[591] *Chartes* en grand nombre dans *Tschudi.*

[592] On l'appelait l'étable à vaches des Suisses. *Tschudi,* II, 680. Les ennemis beuglaient quand ils apercevaient un Mulhousois. *Füsslin.* « Vachers, queues de vaches. » *Wurstisen.*

[593] Contre Waldshut, Villingen, Ensisheim.

[594] *Tschudi*, II, 680.

[595] *Recès de Lucerne*, 12 mai 1468. *Tschudi.*

ne venant pas lui-même, comme il l'avait promis[596], mais ses conseillers lui trouvaient trop de franchise et de bienveillance. A la nouvelle qu'on canonnait Mulhouse, tous les députés s'en retournèrent, ceux de Berne et de Soleure dans la contrée où, malgré l'état de paix, l'impatience guerrière[597] répandait du sang. Les Confédérés résolurent cependant de faire marcher des troupes suffisantes et de prendre un terme convenable pour la déclaration de guerre[598]. Déjà l'exaspération se manifestait dans le Sundgau en détruisant d'utiles ouvrages de la nature et de l'art[599]; ni clocher fortifié, ni murs des châteaux, ni prospérité agricole[600] ne protégeaient les villages de la noblesse. Quelques-uns trouvaient la vengeance plus douce que le vin[601]; chacun se débattait courageusement pour défendre son butin contre des forces supérieures[602].

Vers le jour de St.-Jean-Baptiste (24 juin 1468), les villes et les cantons de la Suisse, ainsi que Schaffhouse[603], Fribourg et Soleure, déclarèrent la guerre[604]

[596] *Tschachtlan.*

[597] « Les gaillards autrichiens. » *Tschudi.* Un Soleurois aussi s'était avancé à cheval et avait été fait prisonnier. *Tschachtlan.*

[598] Diète à Zurich au commencement de juin. *Tschudi.*

[599] Destruction du canal qui amenait de l'eau à Einsisheim, etc. *Wurstisen.*

[600] Prise des beaux villages de Brunnstatt et Rixheim; décrite avec le plus grand soin par *Tschachtlan.*

[601] On prit à Brunnstatt 40 tonneaux de vin qui furent bus en quinze jours. *Id.*

[602] *Tschudi.* 40 chariots de vin et de butin.

[603] *Déclaration de guerre de cette ville*, Pierre et Paul 1468.

[604] *Tschudi* (t. II, 686) raconte à cette occasion, mais les historiens d'Unterwalden *Bucsinger* et *Zelger* (t. II, 68), à l'an 1444, qu'un courrier d'Unterwalden fut noyé contre le droit des gens. Cette action se répéta-t-elle?

à l'archiduc Sigismond, pour venger la cause de Schaffhouse et de Mulhouse[605]. Les bannières se mirent en marche dans l'intention d'occuper le Sundgau, ainsi que la forêt au-delà du Rhin et le Brisgau. Les Bernois et leurs combourgeois[606], au nombre de sept mille hommes, sous les ordres d'Adrien de Bubenberg[607],

[605] Cette ville est nommée seule, parce qu'elle seule était immédiatement alliée avec tous les cantons; Sigismond ne voulut pas exécuter contre elle ce qui avait été convenu à Constance en 1467. *Tschudi*, II, 678.

[606] Le comte Guillaume d'Arberg-Valangin, la ville de Bienne, le Gessenay. *Stettler*.

[607] Avec lui commandaient le chevalier Nicolas de Scharnachthal et le gentilhomme Hartmann de Stein; Louis Brüggler était banneret (comme en 1289. Ci-dessus l. I, ch. XVII, t. II, il faut substituer ce nom à celui de Brugger); Pierre Kistler était le conseiller des chefs; Gaspard de Scharnachthal commandait la cavalerie. On peut déduire de là l'organisation de l'état-major. = M. *de Rodt*, dans son *Histoire des institutions militaires de la république de Berne*, t. I, p. 118-124, fait connaître cette organisation d'une manière plus complète. Voici ce qu'il nous apprend :

La souveraineté et les traités donnaient à la ville de Berne, pendant la guerre, l'autorité supérieure non-seulement sur les milices de son ressort, mais encore sur celles des villes et des contrées unies à cette cité par des rapports de combourgeoisie ou des alliances. Le commandement de l'armée lui appartenait donc; les chefs attachés à la bannière de la ville l'exerçaient en son nom et formaient ce qu'on appelle aujourd'hui l'état-major. A sa tête était le *général* avec le titre de *Hauptmann* (chef, capitaine), élu par l'autorité souveraine, les conseils et les bourgeois, de même que les autres officiers supérieurs adjoints à la bannière. Ce commandement était ordinairement confié au premier magistrat de la république, à l'avoyer; toutefois on ne suivait pas à cet égard une règle fixe, et les exceptions ne manquaient pas, témoin la guerre de Laupen, où le Conseil et les Deux Cents mirent à la tête de l'armée le chevalier Rodolphe d'Erlach, qui ne remplissait ni la charge d'avoyer ni même aucune autre magistrature.

Le second rang appartenait au *banneret;* chargé de la garde de la bannière, il commandait les troupes qui en relevaient; son office dans l'armée doit le faire considérer comme le commandant en chef de l'infan-

passèrent le Hauenstein; sans engagement précis, quand une amitié particulière ne les y obligeait pas [608], huit mille hommes des autres cantons traversèrent l'Argovie, et laissèrent une garnison dans Schaffhouse [609]; en tout énergique et prompte, la Confédération portait le principe de sa force dans les cœurs, tandis que celle de l'ennemi dépendait du vasselage et de l'or. Ils parcoururent le pays avec la joie que donne le sentiment qu'on est hommes et frères [610]. La ville de Soleure, alors à l'extrême frontière de la Suisse de ce côté-là, restaura avec du vin les troupes qui arrivaient [611], leur adjoignit

terie; de là le serment qu'il prêtait de seconder le général dans le commandement et l'instruction des troupes. Cette place était remplie à tour de rôle par un des quatre bannerets de la ville.

De quatre à six membres du Petit-Conseil étaient adjoints au général en qualité de *conseillers* ou *assesseurs consultans;* il devait délibérer avec eux sur les opérations de la guerre. Ces conseillers réunis au banneret formaient ainsi, sous la présidence du général, l'autorité dirigeante, le véritable conseil de la guerre.

A cette autorité se subordonnaient les autres officiers supérieurs des milices, le *commandant et le banneret des arquebusiers*, *le commandant et le banneret de la cavalerie*, *le directeur de l'artillerie*, *l'architecte* ou *directeur du génie.*

Le jugement des délits appartenait à un *Conseil de guerre judiciaire*, présidé par le général et composé d'assesseurs pris dans les grades supérieurs et inférieurs, et choisis par le gouvernement avant le départ de l'armée. C. M.

608 *Zoug invite Glaris à une expédition contre Mellingen.* Bremgarten, Pierre et Paul 1468 (pour paraître plus imposans) dans *Tschudi.*

609 Avec quatre-vingts hommes. *Tschachtlan.* Berne n'envoya personne. *Edlibach.*

610 « En avant avec une riche musique, tous sont frais et gaillards; » Berne et Soleure viennent en hâte; Dieu vous donne succès et salut. » A l'exemple de vos ancêtres, ne vous abandonnez pas les uns les autres. » etc. *Chant de guerre*, dans *Tschudi.*

611 Les Bernois, les Fribourgeois et les Biennois burent 12 *saum* (le saum est de 100 pots ou 200 bouteilles); prix : 34 livres. *Haffner.*

l'avoyer Ulrich Byso avec un bataillon bien armé, et fit occuper les châteaux sur les derrières de l'armée[612]. Bâle ne prit aucune part à cette guerre[613].

Sur ces entrefaites (17 juin) un détachement considérable d'ennemis s'était répandu de nuit du haut de Frémingen[614] dans la partie du district de Brunstatt la plus voisine de Mulhouse. En enlevant les femmes qui se rendaient le matin aux champs, ils attirèrent hors des murs quatre-vingts hommes de la garnison. Ceux-ci cherchèrent en désordre l'ennemi[615]. Cavaliers en tête, il se présenta en bon ordre, et surprit quelques hommes. Les Suisses se rangèrent derrière leurs pièces; un cavalier tomba. Tandis qu'on se battait pour son armure[616], deux nouvelles divisions se joignirent au principal corps d'armée des Allemands; les Confédérés, quoique renforcés aussi, durent s'appuyer sur l'Ill. Lorsque, protégés par leur artillerie, ils eurent atteint la rivière, l'ennemi se trouva sur leurs derrières et sur leurs flancs; sur l'autre rive flottait la bannière des troupes de Thann. Dans ce péril imminent[617], une seule pensée animait ces trois cents hommes, c'était de vendre chèrement leur vie l'un pour l'autre et

[612] Mönchenstein appartenant à d'Eptingen, Landeron dans le Leimenthal appartenant aux nobles de Reichenstein.

[613] *Wurstisen.*

[614] Les sires de Hammersdorf étaient seigneurs de ce château. *Schöpflin, Als. ill.* II, 39.

[615] « Chacun fit de son mieux; l'un courut d'un côté, l'autre de l'autre. » *Tschachtlan.*

[616] Comme dans les guerres homériques; quels efforts ne faisait-on pas pour les σκύλα (dépouilles)?

[617] Beaucoup se prirent à frémir. *Tschudi.*

pour la gloire de leurs aïeux [618]. Soudain ils traversèrent la rivière. Trente hommes, vingt chevaux tombèrent sous les coups et le bras de ceux qui couvraient le passage. Les Suisses perdirent quinze hommes, mais pénétrèrent irrésistiblement à travers les bataillons qui espéraient les séparer de la ville. Dans cet instant sortit de Mulhouse quelque secours et la bannière de la ville portée par une main vaillante. Les Suisses firent volte-face; leurs adversaires prirent la fuite [619].

Des messagers de Berne, de Fribourg et de Soleure portèrent au bout de trois longues piques à Thüring de Hallwyl les déclarations de guerre contre l'Autriche. Thüring accusa Mulhouse d'agir avec imprudence en se détachant d'un seigneur dont le pays lui fournissait du pain [620]; mais il craignit de se mesurer avec les Suisses. Les bannières vengeresses des Bernois, signalant leur marche par des flammes, à partir de Blozheim, parurent devant la ville de bois; c'est le nom que valurent au grand village de Habsheim [621] les remparts en bois derrière lesquels ses maîtres comptaient le défendre, avant qu'ils eussent vu l'ennemi. Ceux-ci ayant pris la fuite, les guerriers suisses, selon leur usage, démolirent les maisons situées autour des églises, avant de mettre le feu au reste des habitations.

[618] « Pour lors ils songèrent à leur honneur et à celui de leurs aïeux, et résolurent de vivre et de mourir ensemble. »

[619] Nous avons pris pour guide Tschachtlan, témoin et acteur.

[620] « Quand les Suisses seront partis, Mulhouse se retrouvera dans le même lieu. » *Hallwyl à Frédéric de Husen*, dans *Füsslin*.

[621] Habichsheim (comme Habsbourg de Habichsbourg) dans les chartes. *Schöpflin*. Habichessen dans l'usage vulgaire. *Tschudi*. Sur la discipline, voy. *Stettler*. = Habichsheim, vulgairement Habsen et Habchsen, bourg du Sundgau à six lieues en-dessous de Bâle. C. M.

La vengeance fit payer à Brunstatt, à Züllisheim et à Frémingen les railleries de l'ennemi [622]. Sur la gauche, six cents Zuricois [623], maintenant fraternellement unis à ceux de Schwyz, s'avancèrent avec une telle impétuosité, qu'ayant à peine aperçu Schweighausen, château des sires de Hake, peu inquiets de n'avoir point de machines [624], ils l'assaillirent avec perte [625], mais de façon que la garnison, craignant leur vengeance, l'abandonna pendant la nuit avec un sentiment amer [626]. Les cinq autres bannières descendirent entre l'Ill et le Rhin, ravageant la grande et antique forêt germanique du Hart. On épargna les parties de la forêt, les terres cultivées, les personnes et les édifices que Dieu et le sexe ou l'âge dont l'humanité protége la faiblesse rendaient sacrés; en cela l'on respecta d'autant plus les lois de l'honneur [627] que les ennemis les avaient foulées aux pieds à l'égard des citoyens [628].

Toutes les bannières, avides de se mesurer, se rencontrèrent enfin dans la grande plaine où six cent trente-cinq ans auparavant, le fils trop débonnaire de Charlemagne, trahi par son armée, tomba au pouvoir de ses fils rebelles [629]. L'Ochsenfeld a deux lieues de long sur une de large. Sans moyen de se couvrir ou de s'appuyer, les étendards plantés en cercle [630], on attendit

[622] « Beaucoup de villages suspendus au ciel. » *Stettler.*

[623] *Edlibach.*

[624] *Tschachtlan.*

[625] 14 hommes; 15 grièvement blessés.

[626] Avant de partir ils défoncèrent les tonneaux. *Stettler.*

[627] « Je puis écrire avec vérité que les Confédérés ont fait la guerre avec honneur. » *Tschachtlan.*

[628] Ils coupèrent les ceps, écorcèrent les arbres. *Wurstisen.*

[629] *Schöpflin, All. ill.* t. 1, 655.

[630] Pour braver les paons autrichiens. *Bullinger.*

la cavalerie de la noblesse, qui attribuait au désavantage d'un sol montagneux ses nombreuses défaites[631]; on l'attendit en vain, malgré toutes les provocations[632]. On brûla dix-huit villages et châteaux[633] et même les faubourgs considérables de Thann[634], après avoir débusqué du Staufen les soldats de cette ville, si orgueilleux dans leurs propos. Au milieu de la terreur générale d'un pays sans défense, Wattwyler parut acheter à bon marché la clémence des Bernois au prix d'une capitulation[635]; mais la prospérité naissante de la petite ville paya cette consolation lorsque Thüring de Hallwyl n'eut plus à redouter les Suisses[636]; comme si des sujets abandonnés par le prince devaient s'abandonner eux-mêmes!

Les seigneurs refusant la bataille[637], l'honneur des armes suisses demeura intact autant que la sûreté de Mulhouse l'exigeait. On renouvela ou renforça la garnison[638]; la ville fournit des vivres à l'armée. Quarante des meilleurs soldats[639] qui couvraient les bagages fu-

[631] Comme dans ce passage du premier livre des Rois (XX, 23) : « Les » serviteurs du roi de Syrie lui dirent : Leurs dieux sont des Dieux de » montagne, c'est pourquoi ils ont été plus forts que nous; mais com- » battons contre eux dans la campagne, certainement nous serons plus » forts qu'eux. » Le courage et l'intelligence tirent parti de toutes les positions.

[632] Le détail de ces dévastations se trouve dans *Tschudi* et *Tschachtlan*.

[633] « Et quatorze ayant qu'on arrivât ici. » *Chant de guerre*.

[634] Où l'on but le bon vin du gentilhomme Erhard de Rheinach.

[635] *Stettler*; encore lui en firent-ils la remise à leur départ.

[636] Il la pilla et la frappa d'une contribution de guerre de 1150 flor. *Berler* dans *Schöpflin*, II, 96.

[637] « Les ventadours n'ont pas touché le taureau suisse. » *Stettler*.

[638] De 200 Bernois. *Tschachtlan*, mon principal guide.

[639] Ils sont appelés *Knechte* (valets, gens de guerre); mais quatre étaient membres du Conseil de Lucerne; les Glarounais appartenaient

rent assaillis à un mille de la ville par trois cents cavaliers; les premiers combattirent avec avantage à pied; ils tuèrent beaucoup de chevaux et trois hommes, heureux si, par erreur, ils n'eussent pas donné la mort à un vaillant homme de Glaris[640], dont la croix blanche, dans une chute qu'il fit, fut couverte par son habit. Grâce aux soins de Jean Tschudi, fils du landammann, on lui rendit les derniers honneurs. Tous retournèrent à la ville, d'un pas ferme, menant leurs chevaux à la main. Ensuite les Confédérés quittèrent le Sundgau pour une autre contrée.

Beaucoup de tours fortifiées[641] et d'excellentes murailles mettaient à l'abri d'une surprise la ville de Schaffhouse, où le noble et riche Conrad Schwager était revêtu de la dignité de bourgmestre[642] et Conrad de Dettikhofen de celle de prince-abbé de Tous-les-Saints[643]. Mais du côté de la Souabe, où des sentiers à peine praticables conduisent par les flancs du Randen, et enfin par les prairies de Mérishausen et par des collines plus gracieuses vers la ville, et où les domaines patrimoniaux du noble Fulach excitaient la cupidité de son ennemi, on disputait souvent dans des luttes sanglantes chaque pouce de terrain[644]. Du moment que Schaff-

aux premières familles; *Knecht*, dans le langage militaire, a conservé un reste de la dignité demeurée au mot anglais *Knight*.

[640] Henri Schuler (du nombre des anciens hommes libres).

[641] *Rüger* compte huit ou dix tours de chevaliers, non compris la forte et haute tour de Saint-Jean ni celle de l'église principale.

[642] Depuis 1463, d'après la liste de M. le bourgmestre de *Meyenbourg* sur les circonstances de sa famille. Voy. *Rüger*.

[643] *Ch.* du *curé Wéber de Gailingen*, au nom du vénérable *prince et seigneur* l'abbé de Schaffhouse, 1467. *Manuscr. de Pfister*.

[644] *Rüger, Balthasar Pfister, Laurent de Waldkirch*. Ils disent qu'on y trouve des ossemens et des armes.

house eut une garnison suisse, les nobles abandonnèrent le pays, au point qu'un capitaine unterwaldien ne rencontra pas un ennemi jusqu'à Waldshut [645], et qu'après la déclaration de la guerre, tout le Klekgau, ainsi que Thüengen sur la Wutach furent enlevés au comte de Sulz au profit de la Confédération [646]. Les Schaffhousois prirent possession de Thüengen [647]. Les Suisses envoyèrent de l'Ochsenfeld mille hommes du côté de la Forêt-Noire, dont les habitans du Hauenstein défendaient le défilé derrière un retranchement; les Schaffhousois ayant surpris l'ennemi du côté opposé, le retranchement fut renversé après une résistance opiniâtre [648]; il ne resta d'autre parti à l'abbé de St.-Blaise, Christophe de Grüt, que de sauver ses sujets moyennant une somme de quinze cents florins et une promesse équivalente [649]. Les mêmes institutions produisent des effets divers suivant l'esprit qui anime leurs auteurs; tandis que la Confédération suisse triomphait partout, celle du Brisgau [650], en dépit du courage dévoué du peuple, n'eut pas plus de résultats que l'alliance renouvelée de l'archiduc avec les chevaliers du bouclier de St.-George [651] *.

[645] Gaspard Koler. Cette expédition donna lieu à un procès entre son canton et les habitans de Rheinau, qui laissèrent évader les prisonniers commis à leur garde; mainte diète eut à s'occuper de cette affaire. *Tschudi*, 678 et suiv.

[646] *Le même* et les *Chroniques schaffhousoises*.

[647] Ils le fortifièrent; de là leur prétention subséquente.

[648] Il périt 50 hommes du pays, selon *Tschudi*, 80 selon *Tschachtlan*.

[649] Je ne trouve nulle part que l'abbé ait été fait prisonnier, comme Hæberlin le rapporte VI, 584.

[650] *L'abbé Gerbert*, *Hist. sylvæ nigræ*, II, 228. De 1460.

[651] *Bürgermeister*, dans les *Archives de la chevalerie d'Empire*, I, 52, a donné la *ch.* datée de Villingen, vendredi après St.-Barthél. 1468.

* Les absurdes mesures révolutionnaires de l'Autriche pour faire in-

Les Confédérés armés pour Schaffhouse campaient au bord de la forêt voisine de Thüengen, où la Wutach précipite ses flots dans le Rhin. Non loin de Waldshut campait Bilgeri de Hewdorf, auteur de grands maux. De Laufenbourg et de Rheinfelden, Falkenstein et Rechberg, sans avoir déclaré la guerre en leur propre nom [652], fondirent sur les pâturages des Argoviens [653]; de sorte que ceux de leurs gens qui tombèrent entre les mains des ennemis furent traités comme brigands [654]. Les Confédérés refusèrent de se retirer avant la conclusion d'une solide paix [655]. De l'Ochsenfeld, leurs bannières, en trois divisions, remontèrent le Sundgau, ravageant tout sur leur passage, et irrités de trouver les portes de Bâle fermées, ils traversèrent sans ménagement les domaines des bourgeois de cette ville [656], puis se séparèrent en attendant qu'une diète prît une résolution ultérieure. Les Lucernois [657] et les Zuricois sentirent l'inconvenance d'une telle conduite; on n'avait rien fait d'essentiel pour Schaffhouse [658]. C'est pour-

surger l'Allemagne en 1809 ont manqué leur effet par les mêmes causes. Les mesures révolutionnaires ne reçoivent leur force que d'une impulsion nationale; le mouvement doit avoir son origine dans le peuple. Il faut des Spartacus, des Schill, des Brancaleone, etc. pour en tirer parti. D. L. H.

652 Suivant l'usage d'alors, les seigneurs qui soutenaient des relations féodales diverses avaient coutume d'annoncer par des déclarations personnelles s'ils prenaient part à telle ou telle guerre.

653 400 pièces de bétail. *Haffner.*

654 Neuf furent décapités dans Arau. *Münster, Cosmogr.* 622.

655 «Ils ne voulurent pas retourner chez eux, à moins de rapporter la paix.» *Tschachtlan.*

656 *Wurstisen.*

657 «Il sembla aux honorables de Lucerne que la chose n'était pas juste.» *Etterlin.*

658 Je ne sais pas pour quelle raison Hæberlin (VI, 585) considère le

quoi le chevalier Henri Schwend et Jean Waldmann, capitaine des hallebardiers[659], joignirent avec leurs troupes les Zuricois en garnison dans Schaffhouse sous les ordres d'Éberhard Ottikon; Henri de Hunwyl, noble vieillard, leur amena aussi la bannière de la ville de Lucerne, dont il était avoyer; ils résolurent de concert d'assiéger Waldshut et invitèrent tous les cantons à fournir des hommes et des machines de siége.

Waldshut est situé sur la rive droite, et assez élevée, du Rhin grossi par l'Aar, qui s'est creusé là un lit étroit et profond. Werner de Schynen, qui avait blanchi sous le casque du chevalier, commandait dans cette place et donnait aux gentilshommes l'exemple de la vraie vertu. « Pourquoi, » demandaient parfois les nobles, « pourquoi Dieu est-il avec les Suisses? La fortune changera-t-elle jamais, et quand? » « Oui, lorsque vous vaudrez mieux que les Suisses, » répondait Werner[660]. Alors arriva l'ancien avoyer Thüring de Ringoltingen avec quinze cents Bernois et les deux plus grandes pièces d'artillerie[661]. En peu de temps toutes les bannières cernèrent et canonnèrent la place de tous les côtés sur les deux rives du Rhin. Le bruit s'étant répandu que Sigismond, après de vaines négociations avec les princes souabes[662], traversait la

siége de Waldshut comme particulièrement important pour les Schwyzois, qui n'y avaient aucun intérêt particulier.

[659] *Edlibach.* Dès ce moment nous verrons se développer dans des scènes variées le drame brillant de sa vie, jusqu'à son dénouement tragique.

[660] *Bullinger* : « Meilleur et plus pieux. » Par pieux il entend loyal et ferme.

[661] Ci-dessus l. II, ch. VII, t. III. J'en ai vu encore une, au moins, en 1797.

[662] Surtout Würtemberg. *Hæberlin*, l. c.

Bavière à la tête d'un renfort considérable de Bohémiens[663] pour faire lever le siége, l'armée des assiégeans fut portée à quinze mille hommes environ[664], et abondamment pourvue de vivres[665]. L'artillerie bernoise battit en brèche la muraille[666]; elle fit taire l'artillerie de la ville; la disette menaçait. Plus de deux mille Autrichiens, remontant la rive gauche, s'efforcèrent d'enfoncer les Confédérés, qui de là observaient la ville plutôt qu'ils ne lui faisaient du mal[667], et voulurent y pénétrer et lui amener des provisions. Mais la nuit, sur laquelle ils comptaient, favorise ceux qui observent le meilleur ordre; repoussés avec perte par leur propre faute au milieu du trouble[668], ils atteignirent à peine la dixième partie de leur but[669], et il n'en devint que plus difficile de renouveler une semblable tentative avec succès. A quelque temps de là une terreur nocturne les fit fuir vers leur camp tandis que les Suisses fuyaient de leur côté. Une preuve que

[663] Louis de Bavière promit 1600 Bohémiens. *Guillimann.*

[664] Berne en envoya encore 2000 sous Nicolas de Scharnachthal et Nicolas de Diessbach. *Stettler.*

[665] *Tschudi*, 692. Deux hommes pouvaient se rassasier de pain pour un demi-kreuzer; le pot (2 bouteilles) de bon vin de Schaffhouse coûtait un kreuzer.

[666] *Le commandant, les bannerets et les conseillers des Zuricois* à leur ville, lundi avant St. Barthél. : « Nos Confédérés de Berne tirent loyalement et méritent cet éloge. » Puis ils racontent combien leur propre artillerie va mal. *Tschachtlan* dit aussi peu de chose du canon de Schaffhouse.

[667] Des Soleurois et quelques-uns d'autres cantons. Ils faisaient aux assiégés tout le mal que la situation permettait. *Tschachtlan.*

[668] Près de 90 furent transportés à l'hôpital de Bâle (*Id.*); et l'on pensa qu'ils s'étaient blessés eux-mêmes.

[669] 100 ou 200 hommes se jetèrent dans la ville avec quelque peu de poudre et de farine.

l'opinion était alors plus décisive que les actions, c'est qu'à la nouvelle d'une levée générale de la Suisse, l'armée entière de l'archiduc se dispersa sans que rien pût l'arrêter[670]. Dès-lors les Suisses firent des incursions assez avant en Souabe, surtout après que Félix Keller eut rompu le retranchement près de Waldkirch[671]; ils brûlèrent Bondorf et emmenèrent dans leur camp les troupeaux, l'étendard, les biens-meubles[672]; les Schaffhousois se comportèrent en maîtres dans tout le Klekgau et dans la contrée de Baar[673]. Un jour ils tuèrent onze hommes, qui s'étaient déshabillés pour moissonner devant un rempart autrichien; une autre fois ils en firent périr, avec leurs propres armes, cinq qui dormaient au pied des boulevards[674].

La jalousie et des relations personnelles firent échouer le siége de Waldshut : beaucoup craignaient, non sans raison, pour les amis qu'ils avaient dans cette ville, si elle venait à être prise d'assaut[675]; Berne seul avait d'ailleurs assez d'intelligence et de courage pour vouloir s'en rendre possesseur, ainsi que de la Forêt-Noire,

670 « Cette troupe se dispersa de peur et ne tenta pas la moindre attaque. » *Tschudi; Hæberlin.*

671 A une lieue et demie ou deux lieues avant Waldshut. *Antoine Steinhuser*, dans sa chanson de la guerre de Waldshut, raconte ici, avec quelques détails de plus, ce que nous avons rapporté plus haut, d'après *Tschudi.*

672 *Rapport* n. 666; 400 pièces de bétail, 20 chariots de meubles.

673 Aux environs des sources du Danube.

674 D'entre les premiers, six Unterwaldiens sont cités par *Buesinger et Zelger*, d'après l'*annuaire;* les derniers étaient, selon *Stettler*, de la juridiction de Zollikofen.

675 *Etterlin, Tschudi.* On accuse entre autres les relations de parenté.

afin d'en faire un boulevard de la frontière suisse[676]. Si les montagnes de la Souabe fussent devenues suisses, tous les seigneurs de ce pays eussent été réduits à ménager leur peuple ou à le perdre. La Suisse aurait été défendue par un rempart impénétrable du seul côté où elle avait des ennemis. Si l'excellente population de la Forêt-Noire s'était fraternellement unie aux tribus des Alpes, la sagesse bernoise aurait fondé une république capable de tenir tête à la jalousie des puissances et de contribuer au maintien de l'équilibre *.

Impatiente de donner l'assaut, l'armée des assiégeans était prête à tout[677]; Waldshut n'avait plus de ressources contre la faim que pour peu de jours[678]. Dans cette conjoncture, le duc Louis de Bavière-Landshut, qui transmit à son fils le surnom de riche[679] dont il avait hérité, le margrave Rodolphe de Bade-Röteln, allié à la Suisse par la possession de Neuchâtel, l'évêque, le chapitre et la ville de Bâle, enfin Nüremberg envoyèrent des médiateurs dans le camp des Confédé-

[676] *Tschachtlan* est ici moins complet que les *relations des Zuricois*, que j'ai sous les yeux, au nombre de neuf.

* Cela fut proposé de nouveau en 1798 et 1799, mais par des fonctionnaires auxquels nos ci-devant l'avaient soufflé dans l'espoir de brouiller la nouvelle république avec les princes de la Souabe. Le directoire helvétique reconnut le piége et réprima ces fonctionnaires, sauf à examiner dans des temps plus prospères ce qu'il y aurait à faire pour s'assurer de l'amitié et de l'assistance de la Souabe. D. L. H.

[677] On prépare à plaisir des chats, des hérissons, des ponts. *Tschachtlan*. Chaque jour on disait : Aujourd'hui en donne l'assaut; demain on donne l'assaut. *Tschudi*.

[678] On croit que la ville aurait à peine tenu quelques jours encore. Les soldats étaient « excellemment mécontens. » *Tschudi*.

[679] On lui donne officiellement ce titre dans les relations des Zuricois et dans les recès de beaucoup de diètes.

rés[680]. Ils trouvèrent les Bernois et ceux qui partageaient leurs sentimens[681] décidés pour un assaut, Zurich hésitant[682], tous les autres assez partisans de l'énergie de Berne[683]. Berne cependant n'osait s'opposer à la pacification que dans une mesure qui ne permettait pas de lui imputer la continuation de la guerre. L'Autriche, dont on déclina les prétentions, s'abstint de toute expression qui aurait pu irriter la susceptibilité[684]. Schaffhouse et Mulhouse obtinrent ainsi une paix sûre[685]; les Bernois demandaient pour les frais ou comme hypothèque Waldshut et le Hauenstein; rien ne put les faire dévier de cette condition[686]*. « L'argent, dirent-ils, chers et fidèles Confédérés, l'argent » sera notre perte; celui qui se contente d'argent n'est » jamais redoutable[687]. » Les simples soldats bernois déclarèrent dans une assemblée avoir quitté leurs foyers, non pour y rapporter de l'argent, mais pour conquérir au profit de la république des villes et des châteaux**. Les conseils déclarèrent à un député

[680] L'évêque de Constance vint aussi. *Tschachtlan.*

[681] Les Soleurois, beaucoup de Lucernois. *Relation zuricoise.*

[682] On voulait examiner la chose, en faire rapport à la commune, puis donner une réponse convenable. *Relation*, mardi après N.-D. d'août.

[683] « Si la majorité le décidait ainsi, ils monteraient aussi à l'assaut; il fallait demeurer unis. *Ibid.* »

[684] *Cinquième relation des Zuricois.*

[685] Le ban fut levé, l'archiduc prit la place de Hewdorf, relativement à la réclamation.

[686] Ils se séparèrent des autres députés; ils demandaient Waldshut et plus encore. *Sixième relation.*

* Ils avaient bien raison. D. L. H.

[687] Ils insistèrent fortement sur ce qu'il ne nous était point honorable de prendre de l'argent, vu que l'argent nous rendait malades et peu redoutables. *Septième relation.*

** Pour incorporer à la confédération des citoyens, non pour con-

suisse[688] « qu'ils avaient donné des pleins-pouvoirs » pour toute la campagne aux sages chefs et conseillers » de l'expédition, mais que le simple soldat lui-même » réclamait Waldshut. » Si les Bernois eussent eu en Suisse la même prééminence que Rome dans le Latium et en Étrurie[689], ils auraient puissamment influé sur la politique générale. Mais les Confédérés, modestes et loyaux, résolurent, conformément à l'usage, de traiter aussi au nom de Berne[690]. Les Bernois se bornèrent donc à supplier qu'on donnât du moins l'assaut à un des remparts, afin de finir glorieusement une vaine expédition. Les autres considérèrent cela comme un stratagème pour enflammer les soldats d'une ardeur belliqueuse. A la fin les Bernois se contentèrent de recommander l'intérêt de Mulhouse et une ancienne réclamation d'argent[691]. Leur sagesse triompha de leur chagrin; ils ne se séparèrent point de leurs confédérés. Ils obtinrent par là l'unanimité des cantons pour résoudre un fait d'armes, si l'on tardait à accepter la paix[692] *.

quérir des sujets; voilà ce qu'ils auraient dû penser et faire, et la Suisse eût mérité d'être toujours libre. D. L. H.

[688] Félix Œri, qui joue un rôle dans les affaires les plus importantes de ces temps, un des boucs, tribun à Zurich.

[689] *Denys d'Halicarnasse* fait voir combien cette ἡγεμονία servit à l'accroissement de la république.

[690] On appelait cela *se rendre maître* d'un canton; mesure utile et applicable tant que l'on fut convaincu que l'intérêt de la Confédération devait l'emporter sur tout le reste.

[691] 11,000 florins depuis le siége de Lauffenbourg en 1444.

[692] Dernière *Relation zuricoise*, jeudi après St.-Barthél.

* L'admirable conduite des Bernois dans la guerre de Waldshut mérite de servir à jamais d'exemple à la Suisse; elle allie la grandeur et la hardiesse des vues politiques, caractère de l'ancienne république de

Deux jours après[693], la paix de Waldshut fut conclue; Schaffhouse et Mulhouse obtinrent la garantie de leur sûreté, et l'on s'engagea de plus à payer aux Confédérés dix mille florins dans le terme de dix mois[694], pour les frais de la guerre; si le paiement ne s'effectuait pas, l'avoyer, le conseil et la commune de Waldshut, les tribuns et la communauté de la Forêt-Noire devaient prêter serment d'obéissance aux Confédérés. Le bon marché des munitions de guerre[695] et le faible taux des récompenses[696] rendaient cette somme considérable. L'archiduc restitua au bourgmestre de Schaffhouse l'argent de sa rançon[697].

Berne, à une humble subordination à l'esprit fédéral; audace et sagesse, et, dans l'une et l'autre, intelligence de l'avenir. C. M.

[693] Samedi. Le *traité de paix de Waldshut* est dans *Tschudi*, II, 690.

[694] Jusqu'à St.-Jean-Bapt. 1469.

[695] *Dépenses des Bernois* pendant le siége, 1170 flor.; des Zuricois, 546, dans *Tschudi*. Le quintal de poudre coûtait 16 flor.

[696] Wunibald Heidelbek, chancelier de l'évêque de Bâle, reçut pour la rédaction du traité de paix un cheval et 50 fl. *Recès de Zurich*, Ste.-Lucie, dans *Tschudi*. Il fut un des députés médiateurs.

[697] 1800 flor. *Steinhuser*, dans la chanson de guerre, en donne 2000 aux Schaffhousois. Voyez-la dans *Tschudi* : « Antoine Steinhuser était » aussi dans l'armée; il allait et venait dans Appenzell; il servait agréa- » blement de belles dames, et il leur accorde les louanges méritées. » = Voy. *Rochholz, Eidgenössische Lieder-Chronik*, S. 98-102. C. M.

CHAPITRE VII.

PÉRIODE COMPRISE ENTRE LA PAIX DE WALDSHUT ET LA GUERRE DE BOURGOGNE.

L'archiduc Sigismond hypothèque son pays. — Frontières de l'Autriche. — Alliance générale de la Rhétie. — La guerre des seigneurs à Berne. — Caractère de Louis XI et de Charles de Bourgogne. — Commencement des querelles avec la Bourgogne. — Diète d'Empire à Ratisbonne. — Entrevue de l'Empereur et de Charles. — Charles en Alsace. — Administration de Hagenbach. — Ambassade bourguignonne. — Convention perpétuelle. — Issue de Hagenbach. — État des relations étrangères. — Premières hostilités. — Alliance française.

[1468 — 1474.]

La veille du jour où la paix fut signée, l'archiduc conclut à Villingen avec la société des chevaliers du bouclier de St.-George un accord, d'après lequel aucune des parties ne devait sans l'autre consentir à un traité de paix [1]. La noblesse eut d'autant moins d'égard à celui qui venait de terminer la guerre [2]. Il fut

[1] La *charte*, dans *Bürgermeister*, est du vendredi; le traité de paix, dans *Tschudi*, du samedi après la St.-Barthélemi.

[2] *Schilling* p. 69 : Bilgeri de Hewdorf se comporta envers Schaffhouse de la même manière qu'avant la paix. Tout le traité de paix fut annulé par le pape, parce que la guerre avait été une rupture de la paix générale de la chrétienté, et avait empêché la croisade contre les Bohémiens. (1468, dans *Guillimann.*)

bientôt évident qu'on ne cherchait que l'occasion et les moyens d'en entreprendre une plus considérable. Les Suisses refusèrent donc de participer à des conférences destinées à faire illusion [3]. Leur Confédération était pacifique ; si un petit nombre d'hommes puissans troublaient le repos de la patrie en s'attribuant des prétentions étrangères ou en favorisant l'admission d'hôtes inquiets, leur violence intéressée déplaisait [4]. Sans la noblesse de l'Autriche antérieure, Sigismond aussi, tranquille à Inspruck [5], aurait songé aux moyens d'amasser la somme qu'il devait pour prix de la paix [6]. Au lieu de cela on l'engageait à solliciter par de belles paroles, dans des diètes, le secours de princes allemands [7] ; les cinq cents chevaliers qu'ils lui promirent [8] auraient irrité les ennemis, sans lui donner du poids. Le duc de Bavière-Landshut, qui avait le plus de crédit auprès des Suisses, et dont les sentimens ne satisfaisaient point la noblesse, désirait la paix [9].

Les seigneurs se rappelèrent alors cette expédition des Armagnacs qui écrasa les Suisses sans les vaincre ; leur haine s'inquiétait peu de remettre une seconde fois la clef de la patrie dans les mains des Français [10] ; ils

[3] *Recès de Lucerne*, jeudi après le Massacre des Innocens, 1469 (1468). *Tschudi*, 698. *Hœberlin*, VI, 587.

[4] Recès de Lucerne, 1468. *Tschudi*, 679.

[5] « Il habitait ordinairement au pays de l'Adige. » *Schilling*, 70. Nos historiens donnent quelquefois ce nom au Tyrol en général.

[6] 11,800 florins. Les Bernois ayant attendu 24 ans pour leurs 11,000, les autres auraient aussi consenti à accorder des termes.

[7] A Francfort, à Nüremberg, surtout à Spire. *Schilling ; Tschudi ; Hœberlin.*

[8] *Hœberlin*, VI, 588 (on y lit Nuremberg au lieu de Neuenbourg).

[9] *Id.*

[10] « Et pourtant la maison d'Autriche avait de tout temps joui de la plus haute considération auprès des Allemands. » *Schilling.*

déterminèrent l'archiduc à se rendre auprès du roi, qui, en qualité de dauphin, avait conduit cette armée.

Louis XI le reçut avec la cordialité due à un prince son parent [11], lui accorda volontiers un secours annuel de dix mille francs pour relever ses finances [12], mais déclina sous divers prétextes [13] toute participation aux querelles avec la Suisse. Dans un autre temps son père s'était chargé de garantir la dot de l'épouse de Sigismond [14]; Louis comprit mieux combien la Suisse pouvait avoir d'importance pour lui. Il écouta les conseils de l'expérience et ceux de Jost de Sillinen, prévôt de Béronmünster, qui, né d'une antique famille de Küssnacht, sur le lac des Quatre-Cantons, unissait le bon sens des Suisses à la finesse romaine [15]. La guerre de Mulhouse avait renouvelé l'impression que firent sur Louis les cadavres des héros de St.-Jacques. Une de ses principales qualités était son discernement dans l'appréciation et l'emploi des hommes selon leur utilité. Dès ce jour il se prépara sans bruit à tirer parti des Confédérés, et il fit en sorte que Nicolas et Guillaume de Diessbach fussent députés en France comme ambassadeurs [16]; la Suisse n'avait pas de magistrats plus capables de se conformer à ses intentions.

Dès que Sigismond comprit qu'un séjour prolongé ne le rapprocherait pas de son but, il se rendit dans la

[11] Sigismond avait été fiancé, jeune encore, à Radegonde, sœur de Louis; il épousa la sœur de la première femme de ce prince. Voy. chap. VI, n. 217.

[12] *Hæberlin*, 589. *Guillimann* : « En souvenir de la parenté. »

[13] Son frère Charles, instrument et jouet de l'opposition, vivait encore.

[14] Ci-dessus chap. VI, n. 218.

[15] *Balthasar, Musæum Lucern. Leu.*

[16] *Stettler*, nov. 1468.

ville d'Arras vers Charles de Bourgogne[17], sans doute du consentement et par le conseil du roi, qui prévoyait les suites. Sigismond, ami des femmes et du plaisir, et Charles sérieux, méditatif, laborieux, ne pouvaient pas se plaire personnellement; néanmoins le prince bourguignon, après un festin comme on n'en donnait qu'à sa cour[18], eut la satisfaction d'accompagner l'archiduc dans un voyage à travers ses États, qui devait lui laisser une haute idée de la grandeur et de la puissance bourguignonne. Le prêt de la somme due comme prix de la paix ayant été accordé immédiatement, vu que le duc l'estimait peu considérable[19], les conseillers de Sigismond osèrent proposer un autre emprunt, cinq fois plus fort que le premier, en offrant pour hypothèque tous les domaines autrichiens de l'Alsace et de la Forêt-Noire. « Que manque-t-il, dit l'un d'eux, à la » noblesse et au peuple du puissant Charles, qui flo- » rissent aux yeux des nations, craints ou vainement » enviés de leurs voisins? Marchons sur leurs traces et » cessons d'être la risée des vachers. Dites-le à Schaff- » house, annoncez-le aux portes de Mulhouse. Comme » l'orgueilleux ours va se cacher! Comme les paysans » des Alpes vont pâlir devant le tonnerre de l'artillerie » bourguignonne! La noble œuvre de Charles ac- » complie, leur confédération dissoute, leur courage » dompté, quelle joie de voir l'archiduc Maximilien » épouser la fille du duc de Bourgogne. Ainsi vengés, » bien administrés, les domaines rentreront dans la

[17] Le 21 mars 1469. *Extrait d'une ancienne chronique* dans le t. II du *Comines* de Lenglet-du-Fresnoy.

[18] A sa cour à Hesdin, « en salle le jour de Pâques fleuries. » *Ib.*

[19] De la somme plus considérable. *Tschudi*, 702.

» maison archiducale; et, tandis que Charles rétablira » la paix, nous coulerons à Inspruck, avec notre bon » souverain, maint beau jour, grâce à l'argent obtenu » sur l'hypothèque. » Le duc de Bourgogne, trop grand déjà pour être en sûreté s'il ne grandissait encore, plus désireux de la continuité de ses États et de la force de ses frontières que de toute autre chose, vit dans cette cession volontaire des clefs de l'Allemagne, de la Suisse et de la Haute-Bourgogne la plus insigne faveur de la fortune[20]. Combien n'était-il pas facile d'expulser, de transplanter le jeune gars de Lorraine[21]! Alors, des rives incertaines où l'Océan tour à tour accroît et ronge les terres des princes, à travers les villes riches, le jardin des Pays-Bas, par-delà la puissante forteresse de Luxembourg[22], par-dessus la chaîne des Vosges jusqu'au Jura, et pour le moment jusqu'au Rhône[23], Charles-

[20] *Obligation hypothécaire*, St.-Omer, 9 mai 1469, dans *Guillimann*. « Indigentiæ nostræ non aliter subvenire potuisse, propter insolentiam et rebellionem Svitzerorum. » Charles reçut pour hypothèque le château et la seignenrie d'Ortenberg, la ville de Bergheim, la ville et le château d'Einsisheim, Isenheim et Landesehre, châteaux et ville, le château et la seigneurie d'Altkirch, la ville, le château et le bailliage de Thann, la ville de Sennheim avec le village de Steinbach, la ville de Masmoûtier avec la vallée supérieure et l'inférieure, le manoir et la seigneurie de Rosenfels, la ville et le manoir de Rothenberg, Blumberg, Béfort, Dettenried, *Rheinfelden*, *Sekingen*, *Lauffenbourg*, *Waldshut*, le château et le bourg de Hohenstein et le bailliage de la Forêt-Noire. *Guillimann* ajoute que l'archiduc s'était réservé la collation des bénéfices ecclésiastiques et « obseqnia militiæ » (est-ce le droit de disposer de la milice?).

[21] C'est ainsi qu'il appelait René, qui, successeur présomptif du duc Nicolas, était très-jeune et paraissait faible.

[22] Alors aussi la place la mieux fortifiée. Il y avait son trésor.

[23] Il espérait obtenir plus tard la Provence, par le testament du roi René.

le-Téméraire serait l'unique maître, pour ne pas dire roi[24] !

Conformément au traité de paix, la veille de la fête de St.-Jean-Baptiste (23 juin), des commissaires bourguignons[25] payèrent dans la ville de Berne dix mille florins aux Confédérés et dix-huit cents au bourgmestre Am Stad. Le reste de la somme fut remis à l'archiduc[26]. Peu de jours après (28 juin), le margrave Rodolphe de la maison de Bade, seigneur de Sausenberg et de Röteln, comte de Neuchâtel, vint avec d'autres commissaires bourguignons[27] dans le landgraviat de la Haute-Alsace, et reçut à Einsisheim[28], dans une assemblée solennelle, l'hommage des pays hypothéqués. On attacha peu d'importance à la réserve de la réemption, que la mauvaise économie de Sigismond rendait peu probable, et au maintien de la constitution actuelle, espèce d'adieu au peuple fidèle des domaines patrimoniaux de la vieille maison de Habsbourg. Charles avait su dompter l'esprit de liberté dans des communautés plus puissantes. Aussitôt la justice suprême fut organisée sur le même pied qu'en

[24] Personne n'ignore qu'il cherchait à le devenir.

[25] Guillaume de la Baume d'Irlains, conseiller et chambellan du duc, et Guillaume de Rochefort, son maître des requêtes. *Gollut*, historien solide, *Mém. de la république séquanoise*, p. 839.

[26] *Waldkirch* (*Hist. de la Conféd.* I, 226) porte la somme hypothéquée à 70,000 fl.; *Gollut* à 40,000 fl. d'or, de 42 gros de Flandre chacun; mais dans l'*obligation*, il est parlé de 50,000. Voyez *Appendice* B.

[27] Pierre de Hagenbach; Jean Carondelet, juge à Besançon; Thibaut Ponsot, bailli d'Amont. *Guillimann*.

[28] Nom défiguré par *Gollut*, qui écrit « Anguessel au vicomté d'Ausel. » le premier est Engisheim (*Schöpflin*, *Als. ill.* I, 65) maintenant Ensisheim; le second, le landgraviat de la Haute-Alsace (vicomté d'Auxois) *Schöpflin*, 9.

Bourgogne[29]; le peu de châteaux non hypothéqués furent commis à des baillis dévoués; l'administration supérieure fut attribuée à messire Pierre de Hagenbach, chevalier, conseiller du duc, son maître d'hôtel[30], serviteur éprouvé de longue main[31]. Le duc lui accordait une confiance si entière[32], qu'il ne voulut visiter ses nouveaux États que lorsque Hagenbach les eut organisés à sa guise[33]. Les Suisses virent ce changement sans crainte, mais non sans inquiétude[34]. Le pays, dans l'attente, jouit de quelques jours de repos.

Notre tâche nous appelle à considérer comment furent réglées les autres frontières autrichiennes du côté de la Suisse, quels hommes étaient les magistrats de la ville de Berne, qui exercèrent le plus d'influence sur la Confédération entière, comment pensait le roi Louis et comment Charles de Bourgogne.

Du côté de l'Adige, au sein des plus hautes Alpes du Tyrol, les domaines et les droits des princes du Tyrol et des évêques de Coire se croisaient. Le comte Jost Nicolas de Zollern, seigneur de Razüns, requis comme arbitre, rendit, à Méran, une sentence pour déterminer équitablement les limites des deux autorités[35], et as-

[29] Une chambre d'appel de 14 personnes. *Gollut. Le même* pour le fait suivant.

[30] *État des officiers et domestiques* dans les *Mém. pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne.* Paris, 1729.

[31] Il l'avertit en 1462 de se tenir en garde contre les sortiléges. *Jæger*, Charles-le-Téméraire, p. 99, d'après *Heuter.*

[32] « Grand bailly de Ferrette et de la vicomté d'Aussay » (n. 28); *Compte du trésorier Trotin* dans les *Mém.* n. 30.

[33] Il ne s'y rendit qu'en 1473, lui toujours si actif.

[34] *Recès de Zurich.* St.-Georges 1469, dans *Tschudi*, 702.

[35] L'évêque se plaignit du contraire. *Ch. de l'évêque Ortlieb*, 16 mars 1471 dans *Lünig*, *Spicileg. eccles. contin.* III, p. 1039.

signer les héritages [36], les droits sur les montagnes [37], autrefois moins estimés, et les enfans illégitimes [38] : une commission impériale confirma cette sentence à Gluruns [39]. Du reste, l'évêché de Coire était uni à Zurich par une alliance de combourgeoisie [40], et payait, à ce titre, une contribution annuelle de vingt-six florins. D'anciennes relations de même nature liaient la ligue Grise à Glaris [41].

Dans le labyrinthe rhétien des vallées alpestres où vingt-six seigneurs et communes exerçaient d'une manière indépendante la haute juridiction, et sur plus de cent cinquante châteaux une autorité également puissante pour la justice et pour l'injustice [42], de tout temps ceux qui avaient quelque chose à perdre s'allièrent naturellement entre eux et avec les Suisses. Tout comme la ligue de la Maison-Dieu et la ligue Grise, et ensuite celle des dix (ou onze) juridictions se formèrent, ainsi

[36] Le duc déplorait que les domaines communaux de Mels sortissent de la seigneurie, attendu que l'évêque ne les donnait qu'à des sujets de l'évêché.

[37] P. c. à Plavol.

[38] Leur nombre est toujours plus considérable que les gouvernemens ne le savent. Quel n'était pas celui des heimathlose dans l'ancien canton de Berne si bien gouverné! = On donne en Suisse le nom d'*Heimathlose* (gens sans patrie) à une classe d'infortunés privés de tout droit de cité cantonale et de bourgeoisie. L'incurie, la mauvaise législation et l'égoïsme de quelques cantons ont fait échouer tous les efforts tentés pour mettre un terme à un fléau qui déshonore la Suisse et outrage l'humanité. Une partie de ces misérables, chassés de partout, sont à la fois réduits par les gouvernemens à être vagabonds et punis pour leur vagabondage. C. M.

[39] Présidée par Jean de Werdenberg, évêque d'Augsbourg. Voy. *Lünig*, l. c.

[40] *Rénovation*, 1470, pour 26 ans.

[41] *Rénovation*, 1470.

[42] *Zschokke*, très-exactement d'après Campel et Guler.

que nous l'avons vu, chacune pour son compte, puis les deux premières s'unirent ensemble, de même pendant l'hiver où les affaires du Tyrol furent arrangées par une convention, la ligue des juridictions s'unit avec les deux autres en une seule république de *trois ligues*.

A peine la saison eut-elle rendu praticable pour les habitans du haut pays le sentier étroit qui conduit du Domleschg dans la vallée de Belfort entre des rochers et des forêts, le long des sombres abîmes où l'Albula roule ses flots bruyans[43], que tous les députés[44], portant la plupart eux-mêmes des vivres pour quelques jours, se réunirent dans la métairie de Vazerol[45], marche de Brienzöl. « L'évêque de Coire, les communes de la » Maison-Dieu, l'abbé de Disentis, les comtes de Sax et » de Zollern-Razüns, la haute ligue Grise, le Præ- » tigau et toutes les juridictions de la contrée se jurent » amitié, paix et justice; chaque seigneur, chaque con- » trée, chaque juridiction, chaque noble ou roturier, » reste ce qu'il est, conserve ce qu'il a[46]; toutes les » routes sont ouvertes et garanties au commerce et aux » communications[47]. Dans leurs différends les ligues » choisissent pour arbitres qui bon leur semble[48]; les » différends entre deux ligues sont jugés impartiale-

[43] *Lehmann* et *Zschokke* ont très-bien décrit ces lieux.

[44] *Porta* paraît supposer que l'évêque Ortlieb, l'abbé Jean de Schönek, le comte Jean Zollern et Jean-Pierre de Sax se trouvèrent là en personne.

[45] *Galer* : « Batserols, » en romansch « scolare. »

[46] Toutes nos alliances *constituent* mais ne *révolutionnent* pas.

[47] L'importance de cet article n'est comprise que de ceux qui savent qu'autrefois les choses se passaient dans ces défilés comme elles se passent aujourd'hui dans l'Empire turc.

[48] Ils firent sagement de se réserver en cela plus de liberté que les Suisses.

» ment par la troisième; chaque commune, chaque » particulier a un recours contre chaque ligue et contre » toutes ensemble[49]. Une diète s'assemble une année à » Coire, la suivante à Ilanz, de nouveau à Coire, de » nouveau à Ilanz, puis à Davos; ses résolutions seront » écrites dans un livre. Nulle ligue ne peut entreprendre une guerre sans les autres, ni conclure une paix » pour son compte; les conquêtes sont communes. » Comme de tout temps, les frais de la guerre et ceux » de toutes les affaires générales sont payés, selon la » classification établie des impôts, même par les ecclésiastiques[50]. Nul ne peut être admis dans notre alliance que du consentement de tous. On peut la perfectionner, mais elle est perpétuelle. » La grande chambre au milieu de laquelle leurs sacs de provisions étaient suspendus à des cordeaux et la maison elle-même ne sont plus[51]; point de monument, ni un érable comme à Trouns, ni une fontaine comme au Grütli; la charte de l'alliance est égarée, sinon perdue[52]. Mais

[49] Il n'y a point d'asile pour les meurtriers volontaires; le meurtre loyal (non prémédité) est jugé d'après la coutume de chaque juridiction. Quand deux hommes se battent en duel, s'il en survient un troisième, il leur ordonne la paix; il lui est défendu de prendre part au combat, à moins qu'un de ses parens au troisième degré n'ait été blessé.

[50] N'étaient-ils pas propriétaires fonciers? Là où ils ne le sont pas, il est aussi peu équitable de les imposer que les employés qui ne possèdent que leur salaire.

[51] D'après *Haller* (*Bibl.* IV, 430), la maison n'aurait pas encore entièrement disparu; mais *Lehmann* (*Grisons*, II, 73) ne parle que de l'emplacement que l'on montre encore.

[52] *Nouveau Musée suisse*, t. I. La copie dont je me suis servi se trouve dans le t. II de la collection en 24 volumes in-4. de traités et conventions de la Suisse, recueillie par l'infatigable investigateur de l'histoire

cent orages n'ont pu ébranler la république grisonne, fille de la loyauté, qui est la voix de la nature.

Les contrats primitifs de la société humaine ne sont pas de vaines pensées; les documens suisses nous montrent les familles se réunissant en villages, les villages en communes, les communes en ligues, et formant enfin les États, qui, avec plus de sollicitude pour leur esprit originaire, auraient subsisté bien au-delà de cinq cents ans *. On ne saurait concevoir un développement plus simple et plus pur que celui des communes des Grisons et de la vieille Suisse, même de celles qui grandirent sous des seigneurs, incommodes à la fin, à tort ou à raison, comme le deviennent les tuteurs et les pères.

Guillaume, fils de Henri de Montfort, avait précédemment déjà hypothéqué à son oncle huit seigneuries dans le Prætigau; pendant l'été de cette année il les vendit à l'archiduc Sigismond [53], qui, sans doute pour

de son pays, Am. Em. de Haller, cité dans la note précédente. Cette *ch.* est datée du jeudi ap. N. D. de mars 1471.

* Selon sa préoccupation habituelle, Muller considère la Confédération suisse comme dissoute par la révolution helvétique. Quarante ans se sont écoulés depuis le commencement de cette révolution, et la Suisse est plus forte et plus unie, malgré les apparences, qu'elle ne l'était en 1798. La vieille alliance, agrandie par suite des évènemens, rajeunie suivant les besoins du temps, continue à se développer d'après la loi qui lui est propre. Si tel parti tente de gouverner la Suisse au gré de théories modernes, sans tenir compte des exigences historiques, il en est d'autres qui cherchent dans l'esprit originaire de la Confédération et dans l'esprit des populations qui la composent, les règles à suivre pour les réformes devenues nécessaires. Au milieu des efforts divers ou même contradictoires, bien plus, à la faveur de cette rivalité d'efforts, la Suisse fait des progrès et consolide son existence par une plus grande unité morale. C. M.

[53] *Proclamation de Hugues, comte de Montfort-Rothenfels.* Ratisbonne, Assomption 1471, dans la *Déduction des négociations grisonnes*, 1622.

payer une autre dette, les transmit au bailli de Metsch, Ulrich, comte de Kirchberg, bourgrave de Tyrol. Ulrich les donna à son fils Gaudenz. Cela se fit au su et du consentement des habitans[54], car alors les hommes étaient comptés pour quelque chose[55]. Ensuite, Gaudenz convint avec eux gracieusement et vertueusement[56] de respecter leurs libertés héréditaires[57] et leurs alliances, de ne pas leur imposer un bailli qui ne fût pas à leur guise, d'habiter au milieu d'eux[58], et de ne jamais les aliéner de la maison de Metsch contre leur gré. Tels étaient les égards pour les sujets avant l'établissement des armées permanentes; c'est ainsi qu'ils pouvaient concilier leur intérêt et leur devoir.

Les gens du sire de Höwen à Hohentriem rachetèrent leur liberté à prix d'argent; leur émancipation devint définitive à la suite d'un incendie qui consuma les titres sur lesquels se fondait le droit de réemption[59]. Le Heinzenberg et le vieux Tusis se rapprochèrent innocemment d'un état de liberté[60]. Le voyageur trouvait avec joie dans ces Alpes une sûreté hospitalière[61].

[54] *Déclaration du bailli Gaudenz*, jeudi avant St.-Gall, 1471. *Ibid.*

[55] Ecrit en 1802, alors qu'on traitait tout autrement l'Empire germanique.

[56] Expressions de Gaudenz.

[57] Telles qu'elles avaient été acquises de Vaz et Montfort. *Déclaration du même*, vendredi avant St.-Gall. *Ibid.*

[58] « Afin que nos seigneurs nous trouvent dans leurs besoins. »

[59] Le bailli s'était rendu au château de Tamins. *Hist. des trois ligues* (*Gesch. gemeiner 3 Bündte*, I). Les de Höwen se seraient d'ailleurs trouvés hors d'état de racheter ce qu'ils avaient aliéné.

[60] Ils passèrent en 1475 de Werdenberg à l'évêché. *Porta*, *Compend.* 175.

[61] Christiern d'Oldenbourg, premier roi de Danemarck de cette maison, tint sur les fonts baptismaux à Bergell la fille de Rodolphe Fabius, prévôt de Vicosoprano.

Si, dans les Grisons, les vertus domestiques donnaient la suprématie au peuple, à Berne la direction des affaires appartenait aux premières familles.

Bâtie sur un sol libre par les recteurs impériaux de Bourgogne, nous avons vu cette ville, peuplée par les hommes libres du voisinage, prospérer par leurs soins et par ceux de nouveaux habitans, défendre valeureusement son indépendance et s'élever à un degré de puissance considérable pour le temps; nous avons vu aussi les nobles seigneurs [62] faire à la communauté de grands sacrifices. Ce que chacun avait acquis (que la valeur en dépendît de la fortune ou de l'opinion), était sa propriété : la chose publique n'existe pas là où il y a moins de sûreté pour l'écu du riche que pour le denier du pauvre. Si l'on ne respecte pas ce principe, gênant pour tous les tyrans, monarchiques, démocra-

[62] En allemand *Twingherren*, seigneurs justiciers. C'est un provincialisme. = Nous les appellerons parfois simplement seigneurs. Le mot *Twing*, fort usité dans le langage juridique et diplomatique de la Suisse au moyen âge, signifie 1° certains droits, surtout ceux de la basse justice, exercés par des seigneurs sur leurs vassaux ou leurs serfs, quelquefois immédiatement, d'autres fois par l'intermédiaire de baillis; la haute justice s'appelait *Bann;* de là fréquemment l'association de ces deux mots, quand il est dit qu'un seigneur possédait ou vendait *Twing und Bann*, c'est-à-dire, la juridiction complète. 2° *Twing* signifie encore la juridiction exercée dans une circonscription locale, village, paroisse, district, sans distinction précise de haute et de basse justice. C'est ainsi que les *Twingherren* ou seigneurs justiciers exerçaient quelquefois des droits fort étendus, et même bien expressément la haute justice; on peut s'en assurer en comparant ci-dessous les notes 66, 82, 94, 101, 103, 118, 153, 228. Au milieu de l'anarchie à laquelle l'Empire fut quelque temps en proie, et de la lutte des divers Etats qui se disputaient les droits qu'il avait exercés sur le sol helvétique, les seigneurs étendirent leur autorité, les uns plus, les autres moins. Le développement historique de ce fait a été présenté avec une admirable lucidité par par M. *Emanuel de Rodt*, dans son introduction à *Frickard*. C. M.

tiques, oligarchiques, le manœuvre ne dort pas avec plus d'assurance sous son toit délabré que le gentilhomme dans son riche appartement. Si la liberté n'habite qu'à côté de la justice, ce ne fut pas l'orgueil, mais l'intelligence qui guida les seigneurs de Berne dans les événemens que nous allons raconter *.

Il arriva, dans les premiers mois de l'année 1470, qu'un jeune homme actif et hardi, Gfeller, agent ** de la juridiction de Konolfingen[63], à l'occasion d'une noce de paysans qui avait attiré beaucoup de peuple dans le village de Richigen, fit, au nom de la ville de Berne, une proclamation pour le maintien de la paix publique, sous peine d'une amende de dix livres[64]. Depuis environ cinquante ans[65], on avait adjoint aux bannerets des préfets, pour veiller à l'exécution des cinq articles[66]

* Voyez, sur les phases de l'esprit public à Berne pendant le siècle qui précéda la guerre des seigneurs, *Appendice* C.

** *Freyweibel* signifie littéralement « huissier libre, » nom qui ne donnerait pas une idée juste de l'office de cet agent. Le choix d'une dénomination française est fort embarrassant. *D'Alt*, dans son *Histoire des Helvétiens*, t. V, adopte celle de « petit sautier, » par opposition au « grand sautier » de la république de Berne. C. M.

[63] Entre Berne et Thoune.

[64] « Que personne ne commence querelle ni noise. »

[65] *Alex. Louis de Watteville :* depuis 1426.

[66] Les cinq articles concernaient 1° l'édit de la paix publique, que les mœurs d'alors ne rendaient jamais inutile dans les grandes assemblées populaires ; 2° l'édit pour la dédicace des églises (même but) ; 3° les revues ; 4° la perception de l'ohmgeld ou des accises ; 5° l'appel de toutes les amendes excédant dix livres. Ces articles avaient été acceptés par beaucoup de seigneurs, mais non par tous ; maint agent cherchait à les faire admettre, même quand il n'y avait pas de stipulation. = Les différends que cette compétence faisait naître n'étaient pas toujours faciles à aplanir, attendu que les familles qui possédaient ces seigneuries étaient en même temps puissantes et considérées dans la ville. Aussi choisissait-on ordinairement pour agens de jeunes hommes énergiques,

sur lesquels la plupart des seigneurs justiciers avaient abandonné leurs droits à la ville par un traité. Or, ces agens, jeunes campagnards, fiers de porter les couleurs de Berne [67], zélés à étendre leur pouvoir et désireux de se recommander, abusaient quelquefois de leur autorité. Le préfet de la seigneurie de Worb, d'où le village de Richigen relève, reprocha, dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, à Gfeller un pareil abus. Celui-ci réfuta les raisons par des coups de poings et refusa de répondre au tribunal; il fut emprisonné. Libéré sur caution, il invoqua la protection du conseil de Berne, dont c'était la cause, pensait-il. Là éclata une division.

Pierre Kistler *, banneret de la même juridiction, homme qui par son esprit naturel et ses discours hardis s'était élevé de l'état de boucher à cette magistrature, se prononça pour l'agent, ainsi que son parti; la noblesse soutint Nicolas de Diessbach et les anciens droits héréditaires de la seigneurie de Worb. Une idée vague

fiers des couleurs bernoises et des prérogatives qui y étaient attachées, et disposés plutôt à étendre les droits et les prétentions de la ville qu'à les négliger. » M. le landammann *de Tillier, Hist. de la républ. de Berne*, II, 171. C. M.

[67] En 1426, on accorda aussi aux maçons, aux charpentiers, aux courriers et aux musiciens de porter ces couleurs, « *livrée*, parce qu'on *livrait* ces manteaux aux frais du souverain. » *A.-L. de Watteville.*

* Pierre Kistler, chef du parti de la bourgeoisie, boucher de son métier, appartenait à une famille qui jouissait depuis une centaine d'années d'une assez grande considération à Berne. Doué d'un coup d'œil sûr et de sagacité, il était né pour les affaires et y fut souvent employé, membre du conseil depuis 1451 et banneret de l'abbaye des bouchers depuis 1458. Mais il ne joignait pas aux dons brillans de la nature la culture et l'éducation indispensables pour les affaires d'Etat. Sa violence et sa vanité sans bornes fondaient l'espoir de sa grandeur sur la ruine de l'autorité de la noblesse. *De Tillier*, II, 174. C. M.

égarait les premiers : le bien d'une ville ne repose jamais sur l'injustice; le respect des lois fait sa force. Mais, comme il arrive souvent, l'apparence séduisit la majorité du Conseil[68] *, en sorte que Nicolas de Diessbach se vit forcé d'en appeler au Grand Conseil, composé de plus de deux cents bourgeois. « Comme hommes libres, dit-il, les anciens seigneurs justiciers » de Worb[69] se sont unis avec la ville de Berne par » un traité volontaire; les deux parties se sont promis » mutuellement protection dans la guerre[70], bonne » justice pour terminer les dissensions entre les seigneurs et leurs gens, répression des crimes par le » tribunal suprême de Berne. Depuis ce moment la » ville n'a jamais exigé impérativement des corvées ni » des contributions de guerre; mais les seigneurs ne » lui ont jamais refusé ce que ses besoins exigeaient; » noble et libre communauté, à laquelle chacun don-

[68] La majorité ne fut que d'une seule voix, selon le greffier de la ville *Frickard*, dans son histoire classique de cette querelle, imprimée dans le t. I de la *Bibliothèque helvétique*, qui a paru de 1735 à 1741. = M. *Emanuel de Rodt*, de Berne, auteur de l'ouvrage si distingué sur l'*Histoire de l'art militaire chez les Bernois*, a publié une nouvelle édition de Frickard, plus complète, plus exacte, et enrichie d'une introduction historique, d'un appendice et de notes. Berne, 1837, un vol. in-8° chez Jenni fils. M. *de Tillier* a tiré de cette relation des détails qu'on ne trouve pas dans Muller : une histoire générale de la Suisse et une monographie demandent des proportions différentes. C. M.

* Le Conseil délibéra en dépit de la vive réclamation de Nic. de Diessbach, qui démontra l'iniquité de la mesure, et supplia l'assemblée de revenir de sa première décision, ou de lui accorder du moins un jour pour qu'il pût produire les titres sur lesquels se fondaient ses droits. C. M.

[69] Les de Kien et ensuite les de Büren.

[70] Les seigneurs pouvaient entreprendre seuls des guerres insignifiantes contre quelques barons ; mais ils ne faisaient que de concert avec Berne la guerre à Habsbourg-Kibourg.

» nait volontiers, parce qu'on ne prenait rien à per-
» sonne. Qu'un agent ne vous rende pas infidèles à cet
» esprit. » Mais à l'instigation de Kistler, l'assemblée, excessivement orageuse[71], se prononça en majorité pour Gfeller, et corrobora sa décision par un serment.

Sa caution n'en fut pas moins condamnée par le préfet de Worb à une forte amende[72]; le droit fondé sur des titres l'emporta sur l'arbitraire : Diessbach opposa son traité à la décision du Conseil, qui renvoya lui-même l'agent devant le tribunal de son ressort. Celui-ci l'ayant condamné, souleva la question de savoir si on lui permettrait d'en appeler à Berne, comme on l'accordait quelquefois à d'autres[73], sans y être obligé. L'appel était inutile si les documens et l'usage étaient catégoriques; mais qu'arriverait-il si l'esprit de parti se refusait à l'évidence? Parfois, dans des momens difficiles, on se tire d'embarras au moyen d'un mot équivoque : le sénat avait réservé à l'agent l'appel *convenable*[74]. Le seigneur justicier ne trouvait pas qu'il fût *convenable* que Berne annulât, de son autorité, une convention par des prétentions arbitraires. Le Grand Conseil s'assembla de nouveau. L'affaire fut traitée par Pierre Kistler d'après le principe de l'omnipotence

[71] Il semblait que le gouvernement de Berne allait se dissoudre. *Frickard.*

[72] 100 livres pour la proclamation illégale; 100 pour les voies de fait sur la personne du préfet de Worb. *Id.*

[73] Avec cette ancienne bonhomie qui considérait la chose et s'inquiétait peu des formes, les seigneurs avaient quelquefois autorisé ces sortes d'appels comme on permet de demander et comme on respecte les préavis d'une célèbre faculté de droit.

[74] Kistler s'emporta au sujet de ce mot inséré par l'ancien avoyer de Ringoltingen et par le greffier Frickard. « Les petits mots, dit-il, sont de petites trouvailles. » *Frickard.*

populaire, et en réalité révolutionnairement; quant au seigneur, il l'envisagea de ce point de vue qu'on ne peut jamais abandonner sans ébranler toute propriété, et qui consiste à faire reposer les jugemens, non sur les opinions variables des hommes, mais sur des chartes et des titres *.

« L'Empereur même, » demanda Diessbach, « n'est-il » pas souvent forcé par ses tribunaux de se désister de » ses prétentions? Le pape aussi répond, en justice, à » ses sujets. Le parlement de Paris prononce avec im- » partialité dans les causes du roi. Le duc de Bourgogne » recourt ou se soumet journellement aux voies juri- » diques devant les bailliages du comté[75], devant le » parlement séant à Dijon, devant la cour suprême » qui siége à Paris[76], tout comme le duc de Savoie à » Moudon, à Chambéry, à Turin. Que Gaspard de » Scharnachtal, éclairé par tant de voyages, dise si en » Angleterre, en Écosse, en Danemarck, en Pologne, » en Bohème, en Hongrie[77], chacun n'obtient pas » bonne justice, même contre le roi? » Il regardait comme moins déshonorant de se présenter devant le tribunal de l'Empereur que de proclamer l'injustice comme le droit de la ville. Toutefois il recommanda d'instituer dans le pays même, à l'imitation de Venise, un tribunal impartial. Au banneret Kistler, qui, ainsi que les hommes de cette trempe, prenait les vo-

* Le principe n'est vrai qu'autant que le bien général et les mœurs n'en souffrent pas. D. L. H.

[75] Il en compte trois, probablement Dôle, Amont et Aval.

[76] Pour les appels faits dans le duché.

[77] Il avait servi dans tous ces pays. Ce débat donne une haute idée de la situation et des connaissances historiques des seigneurs bernois à cette époque.

cifférations tumultueuses pour de l'énergie et les lieux communs pour des raisons, il opposa l'expérience, non sans lui faire sentir son ignorance profonde. Berne ne s'était-il pas présenté devant un tribunal d'Empire pour répondre à la maison d'Autriche et même au sire d'Arbourg[78] ? n'avait-il pas évité d'autres citations par des accommodemens[79]? avait-il trouvé mauvais que ses sujets de Berthoud réclamassent un tribunal impartial[80] ? Il montra encore comment Berne s'était agrandi par le concours des seigneurs indépendans, tenus envers les landgraves[81] uniquement pour la défense du pays ; comment il avait soumis ou acheté un vaste territoire, tandis que ces seigneurs avaient sacrifié à la république leurs droits souverains[82] pour conserver les autres. Il ajouta qu'il ne pouvait point produire de charte contre les nouveaux principes, parce qu'ils étaient jadis inconnus[83], mais que si trente ans d'usage ne corroboraient pas les statuts de la ville, il invoquerait les

[78] A l'Autriche par l'organe du vieux Ringoltingen, au sire d'Arbourg par l'organe de son cousin, Henri de Bubenberg, cet homme d'un mérite si éminent.

[79] Elles concernaient les de Baldegk et les de Brandis.

[80] Concernant aussi des droits seignenriaux; on trouve à ce sujet un accord de 1460 dans la collection de Haller.

[81] De Bourgogne; c'était, comme nous le savons, le comte de Habsbourg-Lauffenbourg, héritier du domaine de Kibourg dans la Suisse occidentale.

[82] La haute justice.

[83] « Cela est vrai : on n'a pas pu savoir, il y a cent ans, ce qu'on ordonne ou défend aujourd'hui; les Prophètes ou les Apôtres ont seuls prévu l'avenir. » *Nic. de Diessbach.* = Vous-même parlez en plusieurs endroits comme un prophète, et très-bien. Vous déplorez qu'on ne veuille pas s'occuper de l'indispensable réformation des abus, sans laquelle il y aura un bouleversement. D. L. H.

connaissances historiques du banneret Tschachtlan[84] et l'expérience sexagénaire du trésorier Frænkli, blanchi dans les affaires. Après avoir montré l'incompatibilité de deux polices[85] et recommandé les restes de ses droits à la république, à laquelle il avait sacrifié les plus essentiels, Nicolas sortit de l'assemblée du Grand Conseil avec tous les autres de Diessbach.

Pierre Kistler proposa d'exclure de la délibération sur cette affaire l'avoyer en charge, la moitié du sénat et une partie considérable du Grand Conseil; comme si la raison et l'équité eussent permis de voir dans les fondateurs et les appuis de la ville ses adversaires, et dans un différend de cette nature, non une affaire d'État qu'on pût terminer à l'amiable, mais un procès à juger. Pour rétablir l'état de la question, le vieillard le plus âgé, le trésorier Frænkli se leva dans le conseil et prononça un discours qui peint l'ancien Berne mieux que la chronique de la ville.

« Prendre l'orgueil inquiet d'un jeune agent pour » règle des délibérations ne fut jamais la coutume des » hommes sages qui siégèrent autrefois sur ces bancs. » Lorsque les comtes d'Arberg s'appauvrirent et que » Kibourg perdit les moyens de soutenir une guerre » qui pesait aussi sur nous, nous confiâmes les sei- » gneuries acquises à des magistrats dont l'âge et l'ex- » périence se bornaient à conserver ce que l'audace » juvénile se plait à agrandir aux dépens de la jus-

[84] Ce chroniqueur que nous citons souvent; nous avions une copie de sa chronique ornée de peintures magnifiques. Il était depuis dix-huit ans membre du Grand Conseil et figure encore vingt-deux ans dans le sénat. (*Haller, Bibl.* IV, 341.)

[85] « Cela ne procurera à votre ville ni honneur ni profit, et me cause à moi une grande confusion. » *Diessbach.*

» tice[86]. Lorsque, à la recommandation du duc de » Zæringen, les seigneurs justiciers, indépendans[87] » ou qui ne relevaient que de l'Empire, se furent char- » gés de la construction et du gouvernement de la ville, » eurent attiré leurs parens du service de comtes illus- » tres[88] à celui de la république, et que le territoire » bernois se fut considérablement étendu sans effusion » de sang et sans beaucoup d'argent[89], qui avons-nous » trouvé prêt à toute entreprise et dans tous les be- » soins (car Berne ne saurait demeurer long-temps » tranquille)? Est-ce le boucher qui a donné le jour au » banneret, ou mes pères, les pelletiers? Que personne » ne se fâche, que personne ne se trompe : l'héroïsme, » l'art de commander se trouvait chez ceux que nous » écartons aujourd'hui. Eux, dont le noble courage a » fait épanouir la ville[90], eux, non l'argent, sont notre » force; leurs juridictions forment le noyau de notre » puissance. Il y a cinquante ans (je m'en souviens, » j'étais dans ma quarantième année et depuis dix ans » membre des conseils), quelques-uns regardèrent » aussi un gouvernement mélangé[91] comme peu con- » venable. Mais ce fut en vain; on ne sut pas voir le

[86] Voy. t. III, 85 et suiv.

[87] Ils relevaient incontestablement tous de l'Empire; le mot du trésorier désigne donc probablement ceux qui n'obéissaient pas à un recteur de la Bourgogne, mais immédiatement à l'Empereur.

[88] De Nidau, Kibourg, Buchegg, Arberg.

[89] On avait acheté Mouri, Stettlen, Bolligen et quelques autres villages.

[90] Expression du document; nous en avons conservé plusieurs, tandis que nous supprimons ou abrégeons des choses peu essentielles.

[91] L'autorité de la ville mêlée à celle des seigneurs. La question de nouveau agitée avec éclat était celle de la souveraineté territoriale dans une seigneurie particulière.

» bonheur de la ville dans l'injustice; alors les sei-
» gneurs, heureux de leur sécurité, concédèrent non-
» seulement ce qu'on désirait, mais plus qu'on n'aurait
» osé leur demander[92], ils obligèrent leurs sujets à se
» soumettre aux charges de la ville[93]. Maintenant, au
» milieu de la paix et de la concorde, on voudrait anéan-
» tir leur domination pour plaire à un agent présomp-
» tueux[94]! Mais c'est un jour heureux que celui-ci,
» puisque le banneret entoure messire Nicolas de tant de
» compagnons qui sauront, aussi bien que leurs pères,
» défendre le droit contre la violence. On se réfère au
» droit que l'empereur Sigismond nous a octroyé sur
» les fiefs d'Empire, comme s'il leur avait pris leur
» bien pour nous donner ce qu'il n'a jamais possédé
» lui-même[95]. On se réfère encore à leur promptitude
» docile à nous secourir dans les guerres[96]; mais elle a

[92] Le méchant denier (t. III. 402) et les appels. Voy. sur cette ancienne querelle des seigneurs liv. IIIe chap. II, t. IV.

[93] On dit que lorsqu'on leva le premier impôt dans les juridictions de la campagne, il se fit un soulèvement menaçant. Les frais des guerres et des acquisitions étaient supportés par les bourgeois de la ville, et dans le dernier cas aussi par les sujets des seigneurs bourgeois de Berne. Voilà un droit à jamais immuable qu'une révolution peut méconnaître, mais non anéantir. = Voudriez-vous dire que cette obligation de payer les frais des guerres, profitables surtout aux patriciens, seuls dépositaires de l'autorité, était légitime, même en admettant que les habitans des campagnes étaient déchus des droits de citoyens? Dans ce cas vous vous êtes réfuté d'avance, en disant que cette déchéance était injuste et impolitique. D. L. H.

[94] *Frevelhaft* signifie proprement criminel; mais dans le langage du droit du XVe siècle, *Frevel*, crime, se prend dans le sens de prétention, présomption, abus de pouvoir. = Du mot allemand *Frevel* dérive un provincialisme de la partie de la Suisse française qui avoisine la Suisse allemande, c'est le mot *fravaille*, délit forestier. C. M.

[95] Leur droit privé.

[96] Ils appelaient ce genre de secours, « expédition. » *Reisszug*.

» été la même de la part d'autres hommes à qui nous » n'avons rien à commander[97]. Si jamais on en appe- » lait à la cour suprême pour de semblables abus de » l'autorité, non confirmée, de Sigismond, réfléchis- » sez, mes seigneurs, que sur le trône impérial siége » celui dont le grand-père fut tué à Sempach. Les » agens trouvent commode d'exploiter un seul droit, » bien que d'une espèce subordonnée; pour nous, nous » trouvons convenable[98] que chacun demeure dans *son* » droit. Avec de l'esprit l'ignorance trouve sans peine » un mot heureux; mais un gouvernement sage cher- » che dans *ce qui a été* la règle de *ce qui est* *. On res- » pecte les droits des de Hallwyl, naguère nos ennemis » les plus acharnés; pourquoi ne respecterait-on pas » les droits de ceux par qui nous sommes ce que nous » sommes? Avons-nous été leurs protecteurs? Ils ont » été les nôtres. On a vu assis dans ce conseil tout à la » fois huit seigneurs puissans. Ils auraient combattu » contre nous avec moins de peine que les chevaliers » du Hégau contre l'Autriche et le Wurtemberg. Vous » les écartez, au lieu d'apprendre à vos agens où nous » sommes maîtres absolus, où nous le sommes dans les » mêmes limites que les maîtres précédens[99], où nous

[97] Les de Brandis, d'Arbourg, de Neuchâtel, de Valangin, de Cerlier, seigneurie de la maison de Châlons.

[98] Manière conforme à la justice, mais de plus difficile exécution que l'anéantissement des chartes et des traditions par la magie de certains mots dont on abuse en France et en Allemagne.

* Avertissement plutôt que loi. D. L. H.

[99] En Argovie et ailleurs, où Berne fit des *conquêtes* ou des *achats* de territoire, il prit la place des anciens maîtres dans la jouissance de leurs droits.

» ordonnons conditionnellement [100], où point du tout » ou par l'intermédiaire des seigneurs justiciers [101], » citoyens magnanimes, qui auront égard à une prière » de la république, mais ne céderont pas à l'arrogance. » Ils se laisseraient plutôt arracher les cheveux et la » barbe [102]. Réconciliez-vous ou respectez la justice. » Cette opinion était celle du banneret Tschachtlan et de toutes les têtes blanches dans les conseils et parmi les bourgeois de la ville de Berne. Les compagnons de métier du banneret Kistler et beaucoup de jeunes hommes audacieux firent triompher l'opinion contraire. Les seigneurs demandèrent alors à être entendus dans leur cause commune.

Pierre Kistler se laissa tellement dominer par la colère, que, dans la séance suivante, lui qui n'avait rien à perdre, appela ceux qui ne voulaient pas se laisser dépouiller mauvais citoyens, les défenseurs de leurs droits, flatteurs, et qu'il conseilla des mesures violentes. Lorsqu'il voulut étendre l'application de ses principes à Signau et à Rötenbach, originairement libres [103], deux seigneuries que les ancêtres de Diessbach [104] avaient achetées de la ville même, ainsi que d'autres droits, Nicolas déclara respecter les actes d'achat plus qu'une décision que la violence du banneret faisait emporter à des paysans audacieusement injustes. Le système qui

[100] Là où les seigneurs justiciers avaient plus ou moins cédé de leurs droits.

[101] Quelques-uns s'étaient peut-être réservé d'adresser eux-mêmes à leurs sujets les ordres du gouvernement. Le trésorier qui espérait obtenir tout d'eux-mêmes ne comptait pas sans son hôte.

[102] Expression du document.

[103] Ceux de Rotenbach avaient été « seigneurs libres sans supérieurs. » V. n. 87.

[104] Il tenait ces seigneuries de sa mère, Clara de Büren.

oppose à de vieux droits un langage nouveau * n'a pas d'ennemis plus dangereux que les chartes et l'histoire [105]; comme on ne peut les réfuter par des raisons, on cherche à étouffer leur témoignage par des cris. C'est ce qu'on fit alors avec tant de fureur, que l'avoyer, accompagné de tous les seigneurs justiciers qui s'étaient retirés avec lui, des huissiers de la ville et d'une multitude de peuple, se présenta sous la porte de la grande salle du Conseil. « Messieurs des deux Con- » seils, » dit avec une dignité sévère l'avoyer de Scharnachthal **, « conduisez-vous honorablement; je suis » votre chef. » A ces mots, il les abandonna à eux-mêmes. Les principes de Kistler triomphèrent alors avec un peu plus de décence.

* Ces nouveaux mots expriment de vieilles idées, développées avec plus de soin; que signifient vos documens contre ce que la raison humaine a établi? D. L. H.

[105] L'histoire est anti-révolutionnaire, parce qu'elle explique ce que l'ignorance et l'esprit trouvent bizarre. = Quelle sottise! Elle ne s'occupe que de révolutions, dont elle fait connaître les causes même les plus éloignées et les ressorts. Les anciens gouvernans auraient pu deviner celle qui a détruit leur pouvoir, en méditant sur l'histoire de leur patrie. D. L. H.

** « Nicolas de Scharnachthal, seigneur d'Oberhofen, fils de François de Scharnachthal et de Marguerite de Heidegg, chevalier et chambellan de Louis XI, célèbre comme général par plusieurs campagnes victorieuses, comme homme d'Etat par des négociations couronnées de succès, singulièrement instruit dans le droit public de son temps et dans l'histoire de son pays, avoyer pour la troisième fois, un des plus riches et sans contredit le plus beau des Bernois de ce temps-là. » *De Tillier*, II, 174. Voy. aussi *de Sinner, Histoire diplomatique des sires de Scharnachthal*, dans *Schweizerischer Geschichtforscher*, (*Investigateur de l'Hist. suisse*) t. III. Les cris et les vociférations des deux partis dans la salle du Conseil furent tels qu'au dehors Scharnachthal et tout le peuple crurent qu'ils en étaient venus aux mains; ce fut alors qu'il se présenta. C. M.

Un jugement ayant dépouillé les seigneurs de leurs droits, un d'eux, le chevalier Adrien de Bubenberg, prit la parole au nom de tous; ancien avoyer, fils de ce Henri qui avait fait la guerre de Zurich et beaucoup d'autres, il était lui-même, par sa vertu, son courage, son esprit, dans les conseils, sur les champs de bataille, à la cour, homme de tête et de cœur *. « De » toutes les anciennes familles qui, dès l'origine, ont » gouverné cette ville, conquis et acheté le territoire, » deux existent encore, outre la mienne [106], celles des » Muhleren [107] et des d'Erlach; de la noblesse attirée par » eux à Berne, on compte peut-être quarante noms » florissans [108], outre ceux qui se sont éteints. La ville » avait peu de biens [109], l'homme du peuple était pau-

* Voy. ci-dessous, ch. VIII, comment cet homme si grand reçut cent florins d'or pour demeurer attaché au parti du duc de Bourgogne, et 350 florins de la part de Louis XI. Nicolas et Guillaume de Diessbach reçurent chacun mille livres de Louis XI pour lui gagner des amis. On a reproché aux seigneurs polonais, suédois, etc. de se vendre; ont-ils fait pis que ces austères républicains? D. L. II.

[106] Elle s'éteignit trente-six ans après ces événemens, en 1506.

[107] Elle s'éteignit dans la personne de celui qui vivait alors.

[108] Les Watteville et quelques autres de ces familles ont été nommés par nous en diverses occasions. On a contredit plusieurs parties de ce discours; c'est la coutume de notre époque de nier la vérité d'un ancien récit, s'il semble le moins du monde en opposition avec un document retrouvé, au lieu de les rectifier l'un par l'autre; d'ailleurs, la gloire des anciennes familles a irrité l'envie. Nous reproduisons ce que le chevalier a dit, et ce que le greffier a consigné avec assez de confiance dans une tradition qui alors n'était pas très-vieille, que confirmeraient probablement les protocoles du Conseil aujourd'hui perdus ou égarés, ou qu'enfin il faut prendre dans un autre sens. Les anciens hommes d'Etat ont écrit avec moins de légèreté que quelques-uns ne le pensent. Ceux qui connaissent la critique historique rectifieront avec modestie; la gloire d'élaguer peut séduire la jeunesse.

[109] Nous avons vu, t. III, l. II, ch. IV, les misérables revenus de Berne dans sa 187e année; que devaient-ils être auparavant?

» vre; la richesse, la libéralité de la noblesse sont
» connus des couvens, des vieillards, des chroniques.
» Passons sous silence ces anciens sacrifices, que nous
» ne regrettons pas, mais qu'oublient aujourd'hui
» maints bourgeois qui vivent aux dépens de la ville.
» Fixez les yeux sur le présent. Qui nous paie[110] nos
» missions dispendieuses en France, en Bourgogne, en
» Savoie? Depuis la mort de mon père[111], il n'y a pas
» long-temps de ça, elles m'ont coûté cinq cents florins
» du Rhin[112]. Nos adversaires se font payer par la ville
» quand ils vont jusqu'à Höchstetten[113]. Nous vendons
» notre blé dans la ville à deux plapparts de moins que
» les paysans; nous vendons notre vin dans la ville à
» bon marché, et nous en payons l'ohmgeld[114]; nos
» obligations et nos rentes font vivre les artisans. Mais
» maître Pierre, maître Rodolphe, maître Jean, de-
» puis trois jours gracieux seigneurs, à qui il faut tirer
» le chapeau d'aussi loin qu'on les voit, veulent, par
» une haine jalouse des noms illustres et des anciens
» mérites, nous dépouiller, afin que nous ne puissions
» plus rendre de services à la ville. Avons-nous abusé
» du pouvoir? avons-nous dépouillé quelqu'un de son
» bien? Que le bourgeois ou le campagnard dont nous
» avons déshonoré la femme ou la fille se lève pour

[110] Lui, les avoyers de Diessbach et de Ringoltingen, et un quatrième qu'il ne nomme pas, furent souvent envoyés depuis quelques années.

[111] Depuis 1467.

[112] Qu'il dit devoir encore en partie. La somme était considérable pour un temps où l'argent avait généralement une valeur décuple de sa valeur actuelle, et pour un pays où il était sans doute plus rare qu'ailleurs.

[113] A trois lieues de Berne.

[114] L'Umgeld ou Ohmgeld est le droit de consommation sur le vin; ils ne l'avaient pas payé pour le vin consommé ou vendu dans leurs châteaux.

» nous accuser[115]. Gardez-vous d'encourir le reproche » de ce que chez les princes vous appelez tyrannie; » rendez justice avec impartialité[116], épargnez cette » ville comme nous souhaitons qu'elle soit éternelle- » ment heureuse*. »

« Si la ville, » s'écria Kistler, « devait comparaître en » justice contre tout le monde, sa fortune n'y suffirait » pas[117]. »

« Mieux vaut, » répliqua le trésorier, « la perte » d'un procès qu'un déni de justice. Ne vous laissez pas » prendre aux belles paroles; on pêche pour la ville » avec un filet d'or; l'orgueil a perdu de plus puissans » que nous. Si les seigneurs abandonnent la ville et en- » gagent le peuple des campagnes à refuser les corvées, » le service militaire et l'impôt, sera-t-il encore pour » nous? » Mais les cris des partisans de Kistler étouffèrent la voix de la justice. « Des ennemis, » s'écria Adrien, « nous traiteraient-ils ainsi? » Tous les seigneurs demandèrent, par l'organe de l'avoyer, communication par écrit de la sentence. Leur demande fut refusée à l'unanimité, parce que Kistler craignait qu'on n'abusât d'une expression. « Pour cette fois, » dit le trésorier, « je suis de l'avis du banneret; partout où

[115] Samuel parla ainsi (I, Sam. XII, 3); il est bien plus admirable encore que des seigneurs militaires pussent tenir ce langage pour leur compte et celui de leurs fils en présence de leurs adversaires et dans un siècle aussi dissolu.

[116] Dans la ville, hors de la ville ou dans les conseils.

* Voyez ci-dessous, chap. VIII, les listes des pensions corruptrices données aux gouvernans bernois tant par Louis XI que par le duc de Bourgogne. D. L. H.

[117] Que la ville n'intente donc pas des accusations qu'elle ne peut pas soutenir.

» l'on lirait la sentence, elle nous couvrirait de honte*.»

Le lendemain l'ancien avoyer de Ringoltingen demanda si l'on entendait appliquer la même décision à Landshut, seigneurie que ses libres aïeux avaient reçue libre[118]; l'avoyer de Scharnachthal fit la même question au sujet d'Oberhofen, acheté de la ville avec de complètes franchises[119], ainsi qu'au sujet de Brandis, au nom de son cousin Gaspard[120]; pour Adrien de Bubenberg, il comptait bien continuer à exercer ses droits sur ses Oberlandais, dont les bannières avaient si souvent pris part aux guerres de la ville sous les ordres de ses pères[121]. Sur tous ces droits on se prononça, sans retenue, dans le sens de Kistler.

* C'est par erreur que Muller a conclu des paroles du trésorier qu'on avait refusé aux intéressés une copie de la sentence. Kistler, au contraire, conseilla de l'accorder, dans l'espoir de faire servir à l'avenir ce document contre la noblesse. Le trésorier Frænkli déclara pour lors qu'il était, cette fois, de l'opinion du banneret, bien qu'il craignit que la sentence ne tournât pas à l'honneur de la ville. Le conseil fut donc unanime pour accorder la copie, et non pour la refuser. Voy. *Frickard, Histoire de la querelle des seigneurs*, et *De Tillier*, II, 182. C. M.

[118] Les comtes de Kibourg tenaient Landshut de l'héritage de la haute Bourgogne ou de celui de Zæringen; cette seigneurie passa de leurs mains à la maison de Montbéliard et de celle-ci aux Ringoltingen. Le père de l'avoyer avait fait don à la ville de la moitié de ses droits de haute juridiction. Il mentionne aussi sa seigneurie de Kalnach.

[119] Lorsque Berne vendit Oberhofen à sa famille, le fief masculin fut seul réservé. « Si le préfet de Thoune voulait user de violence, je ne le souffrirais pas. »

[120] Lorsque les de Brandis, « jadis puissans barons' et seigneurs de presque tout l'Emmenthal » vendirent Brandis aux Diessbach, les Bernois ne ratifièrent pas cette vente, mais acquirent ces domaines, en ajoutèrent une partie au territoire de Trachselwald, et vendirent le reste à Gaspard de Scharnachthal.

[121] « Si vos fonctionnaires entreprennent quoi que ce soit avec moi, je vous sommerai de remplir vos obligations. » Des hommes de nos jours, énergiques pourtant, ont blâmé ce langage comme contraire au respect

Le lundi de Pâques suivant (23 avril 1470), jour où l'avoyer rend aux conseils les sceaux de la ville et où les bannerets proposent son successeur, Pierre Ireney, un des conseillers, d'une famille peu connue, proposa de mettre aussi le banneret Kistler au nombre des candidats. Cent cinq voix se partagèrent entre plusieurs seigneurs des vieilles familles [122]; Kistler fut élu, parce qu'il réunit quatre-vingts voix. Immédiatement après les fêtes religieuses, tous les seigneurs, à l'exception de quatre fonctionnaires [123], se rendirent dans leurs châ-

dû à l'autorité. Quand il y a obligations réciproques duement prouvées, on ne saurait en demander l'accomplissement avec trop de vigueur, si le puissant oublie les siennes. Quel autre langage les chevaliers auraient-ils dû tenir envers le boucher omnipotent? Le peu d'énergie de notre temps, qui craint la vérité, a été la cause du sommeil des conseils et des princes; aucune parole libre ne les a tenus éveillés.

[122] Quarante voix se portèrent sur l'ex-avoyer de Scharnachthal, près de trente sur Ringoltingen, vingt sur Bubenberg, le redouté, quinze sur Diessbach, si gravement offensé. = Suivant la manière d'alors de compter les suffrages, Kistler fut légalement élu par la *majorité*. C. M.

[123] Urbain de Muhleren, Louis Hezel, Henri Matter, Louis Brüggler, tous les quatre gentilshommes, *Junker*. L'ignorance a pu plaisanter sur ce titre. Que ne rit-elle de l'expression de « jeune comte », puisque le mot *Graf* (comte) a signifié originairement une barbe grise, un vieillard? = Il n'y a guère, dans la langue allemande, de mot dont l'étymologie soit plus controversée et ait été recherchée plus curieusement que le mot *Graf*. Voy. dans *Adelung, Kritisches Wörterbuch*, II, 771, les raisons opposées à l'opinion de Muller et de ceux qui, avec lui, écrivent *Grav* et font dériver ce titre de *Graa*, gris, qui a les cheveux blancs. Le mot de *Junker*, que nous traduisons par gentilhomme, a eu successivement divers sens; autrefois c'était un titre d'honneur des jeunes princes et des jeunes hommes de la haute noblesse, ainsi que des frères cadets des souverains. Encore usité chez les peuples tartares (*Chonkar*), il se retrouve dans les lois des Visigoths (*Junk-Hærra*), en Suède (*Ungherrar*, *Ungarar*) et dans des chartes allemandes. Dans le *Miroir Souabe*, *Junkher* désigne en général un jeune homme de condition libre. Plus tard, et jusque dans ce siècle, ce titre a été donné aux jeunes gens de la noblesse inférieure. C. M.

teaux; leurs femmes et leurs enfans quittèrent aussi la ville *.

La décision du Conseil eut encore une autre conséquence qui mit les deux partis dans leur tort, parce que la passion et le préjugé les entraînèrent à donner de l'importance à des choses insignifiantes.

L'essence du christianisme est une sérénité calme de l'esprit et du cœur; c'est pourquoi il a été annoncé primitivement comme une bonne nouvelle [124]. Mais tout comme le législateur hébreu avait dû préparer par un grand nombre de cérémonies symboliques l'esprit sensuel et grossier de sa nation à la doctrine sublime de l'unité de Dieu et de la liberté de l'homme [125], de même fallut-il dompter l'esprit de nos pères par des ordonnances diverses avant qu'on osât dire librement que la religion ne veut que la vérité et la charité [126]. La soumission de la sensualité fut un objet essentiel; les orages étouffent la voix de Dieu au-dedans de nous [127]. On soumit à la loi non-seulement le penchant lui-même, mais aussi les vêtemens et tout ce qui peut l'exciter.

* La plupart des familles nobles avaient déjà quitté la ville immédiatement après la décision du conseil mentionnée à la fin de l'alinéa précédent du texte. Mais les seigneurs y rentrèrent pendant la semaine sainte. Suivant un usage ancien et respectable, le Grand-Conseil en corps communiait le jeudi saint, après quoi il renouvelait le conseil. Peut-être les seigneurs se livraient-ils, comme le public, à l'espoir que le renouvellement des autorités serait l'occasion d'une réconciliation des partis. L'élection du banneret trompa cette attente. C. M.

[124] Evangile; on en trouve peu de traces dans l'ascétique de siècles tristes.

[125] Il donna à son peuple une constitution politique peu différente de celle de la Suisse et fondée sur les mœurs.

[126] *La vérité dans la charité*, selon le disciple que Jésus aimait et qui le connaissait le mieux.

[127] Le sentiment moral.

La religion et la hiérarchie chrétiennes, fondées sur le système complet par lequel Moïse avait préparé les voies, ont donné plus de soin à l'éducation des hommes que la religion païenne, composée de symboles incomplets, débris du culte et des doctrines de la plus haute antiquité.

L'ancien Israël attachait moins d'importance à l'arche de l'alliance que les Bernois à l'Être que les noms humains ne nomment pas, au centre de toute dévotion, à Dieu. Aussi lorsque, quelques années auparavant [128], on enleva nuitamment de l'église principale l'hostie sainte avec l'ostensoir d'argent, la terreur fut si générale qu'on se crut abandonné de Dieu. On ne se contenta pas d'enquêtes pénibles, coûteuses et long-temps inutiles [129]; l'avoyer, les conseils et les bourgeois cherchèrent à calmer le courroux céleste par une sérieuse réforme des mœurs, et arrêtèrent les quatre points suivans : Tout parjure sera puni de mort, et les juremens ordinaires, d'une amende [130], attendu que le respect pour l'Auteur et le Roi du monde est le lien le plus fort de la moralité [131]. La cohabitation charnelle n'est licite que dans le mariage; il faut que le penchant le plus impérieux se soumette à la loi [132]. Le jeu de dames et les échecs, qui exercent l'esprit et s'adressent à l'intel-

[128] 1465. Chroniques de *Diebold Schilling* et de *Tschachtlan*. Voy. ci-dessus, chap. V, n. 991; t. VI. p. 475.

[129] Un prêtre mourant confessa le crime.

[130] On payait par chaque jurement deux plapparts destinés à la construction de l'église. *Stettler*.

[131] La passion trouve des objections contre tout le reste; la majesté divine, quand on y croit fermement, la dompte.

[132] L'absence des lois donne lieu à de trop grands abus pour ne pas justifier de sages restrictions.

ligence[133], sont permis, mais on défend les cartes et les dés, par lesquels le hasard prend et donne, et tous les jeux intéressés, qui introduisent le désordre dans les ménages. Enfin, les habits trop courts des hommes, les queues démesurément longues des robes des dames et les longues pointes des souliers sont interdits comme contraires à la nature et à la décence.

Depuis que le pieux carmélite Thomas Conecte avait été brûlé à Rome, parce qu'il était trop sévère, même dans les choses essentielles[134], les dames avaient repris leur haute coiffure[135], de laquelle de larges franges descendaient par derrière jusque sur les talons[136]; elles allongèrent aussi sans mesure la queue de leurs robes[137] ou en ornèrent les bords de riches broderies, ou d'hermine et d'autre pelleterie rare[138]. De leur côté, les hommes, plus attachés à la commodité qu'à la décence, portaient des habits qui couvraient à peine ce

[133] *Jacobus de Casulis* (par corruption *Cessollis* et même *Thessalonica*) *de ludo latrunculorum, sive de moribus et officiis hominum*, ouvrage écrit vers 1295 et traduit en vers allemands, à Stein, sur le Rhin, vers 1337, par le prêtre Conrad d'Ammenhusen. *Adelung*, sur d'anciens poèmes allemands inédits de la bibliothèque de Dresde. D'autres, contre la vraisemblance, placent la traduction à l'an 1470. *Lambecius, bibl. Vindobon*, II, 718, de la nouv. édit.

[134] Il pensait que celui qui se comporte bien ne doit pas s'inquiéter de l'excommunication, et que celui qui ne peut pas se contenir doit se marier. *Argentré* dans *Bayle*.

[135] Les hennins. *Ibid.*

[136] « Elles relevèrent leurs cornes et firent comme les limaçons, » dit *Paradin* dans sa naïveté originale.

[137] Comme en Suisse; en France, « elles laissèrent leurs queues à porter. » *Extrait d'une chronique* de 1467, dans le t. II du Comines de Lenglet-du-Fresnoy, p. 189.

[138] C'est ce que les chroniques suisses appellent *Vœch*.

qui excite la sensualité [139]. Les têtes habituées au casque portaient avec grâce un chapeau très-élevé, sous lequel les cheveux retombaient en belles boucles jusque par-dessus les yeux. Les souliers pointus, exagérés par la vanité depuis les rives du Gange [140] jusqu'aux Alpes et jusqu'en Angleterre, et depuis les temps de l'antique Latium [141] jusqu'à ceux des seigneurs justiciers, furent allongés encore et richement ornés. Anciennement les pierreries et les métaux précieux ainsi que les différentes sortes de soieries distinguaient les nobles; maintenant gens du peuple et domestiques les avaient adoptés [142], et ils se les procuraient souvent d'une manière plus prompte et plus agréable que par un travail honnête [143]. Ce désordre fut aussi réprimé à Berne.

L'effet d'une impression momentanée cède bientôt à l'empire de l'habitude : après quinze mois on laissa dormir l'ordonnance sur les mœurs. En vain les églises retentissaient-elles du zèle bruyant des prédicateurs. A la fin, Pierre Kistler vit dans cette loi un moyen d'enlever aux familles nobles et riches le cœur du peuple [144]. Le lundi de Pâques on prêtait serment à la

[139] « Si, qu'on voyoit leurs derrières et leurs devans, comme on souloit vestir les singes. » Voir *Chronique*, n. 137.

[140] *Niebuhr, Voyage* t. II, 12e table.

[141] *Böttiger, Masque de furie*, p. 142. Sur la Junon de Lanuvium « calceolis repandis, » voyez Cicéron.

[142] *Chronique*, n. 137. « Choses sans doute trop vaines et haineuses à Dieu. »

[143] Didst thou not see, deckd with a solitaire,
A smooth smug stripling, in life's fairest prime?
Churchill, Times, 418 ss.

[144] » Quant à l'auteur de cette mesure, je laisse les choses comme elles sont, » dit prudemment le contemporain *Tschachtlan*. Nous exposons l'intérêt qu'avait dans cette affaire chaque parti.

constitution de la ville; à cette occasion quelques membres du conseil demandèrent que l'ordonnance sur les mœurs fût comprise dans le serment, à titre de loi fondamentale; ils s'appuyaient surtout sur le mot *irrévocable,* par lequel le greffier de la ville, Jean Zur Kilchen, homme fort âgé, avait cherché, dans la première ferveur, à rendre l'ordonnance plus stable et plus impérative. Dans les calamités publiques on ordonne des signes de deuil qu'il serait inutile et imprudent de vouloir perpétuer[145]. Les nobles, la plupart mariés (Nicolas de Diessbach ne l'était pas encore), furent sollicités par leurs femmes de ne pas laisser raccourcir leurs robes traînantes, marque distinctive de la noblesse[146]. Mais les hypocrites partisans de Kistler opposèrent à cette mode la colère du Tout-Puissant, comme si la Sagesse suprême regardait plus à la coupe des vêtemens qu'à la pureté du cœur. Les hommes créent Dieu à leur image.

Après avoir décrié les seigneurs comme ennemis de la loi de Dieu, l'avoyer Kistler osa ériger ses prétentions en lois[147]; mais les amendes juridiques s'élu-

[145] « Que nul n'ôte à la loi sa propre force ni ne s'en prive; il n'en résulterait qu'un extrême regret, » dit sagement *Schilling.*

[146] *Tschachtlan* : « Les nobles dames attaquaient leurs maris de plusieurs manières, au sujet des queues. » *Schilling* : « Ils croyaient leurs femmes et leurs filles incapables de s'occuper d'autre chose que des longues queues de leurs robes. »

[147] Il convoqua les gens et leur donna des instructions. *Frickard.* Frickard ne dit rien de l'ordonnance sur les mœurs. Les autres gardent à peu près un complet silence sur la querelle des seigneurs; ces séances ne se trouvent pas dans le protocole du conseil. Frickard était partisan des seigneurs qui avaient si bien mérité de la république; mais, homme extrêmement pieux, il pensait probablement autrement qu'eux à l'égard de l'ordonnance sur les mœurs; il n'en parla point, comme d'autres moins

daient presque toujours à l'aide d'accommodemens, et un agent n'obtint même qu'une satisfaction bien mince d'un seigneur dont il avait lésé un droit et qui lui cassa trois côtes[148]. Les ecclésiastiques, plus anciens que Berne, de tout temps très-souples, lorsqu'ils apprirent l'anéantissement des juridictions seigneuriales, déclarèrent ne pouvoir consentir, sans l'autorisation de leurs supérieurs, à une restriction de leurs droits. Le tumulte et la désobéissance allaient croissant dans les campagnes, au point que Gfeller lui-même conseilla une réconciliation[149]; un jeune seigneur-justicier l'en railla[150]; Kistler était d'ailleurs allé trop loin pour reculer. Il fit convoquer les seigneurs, ne croyant pas qu'ils refusassent expressément obéissance; mais ils se prononcèrent contre toute conciliation avant que leur affaire ne fût jugée par des hommes impartiaux. Chez l'homme sans éducation le bras l'emporte communément sur la tête : Kistler voulut faire arrêter ceux qui demandaient justice; mais la plupart inclinèrent à la modération du trésorier, par crainte d'un soulèvement général, déjà prononcé dans la campagne, et qui se manifestait, dans la ville, sur le passage de l'avoyer. L'indignation augmentait parmi les campagnards; les habitans de la ville raillaient avec amertume l'homme

dévoués qu'eux à la noblesse ne touchèrent qu'en passant les points dans lesquels on lui avait fait tort. Les nobles eux-mêmes peut-être effacèrent dans la suite ce souvenir. Frickard n'a pas achevé son ouvrage.

[148] Le gentilhomme Conrad d'Argau à Hindelbunk, bourgeois et avoyer de Berthoud, où il habitait.

[149] Il conseilla de remettre aux seigneurs sinon la totalité, du moins la moitié des amendes.

[150] Le gentilhomme Henri Matter lui dit : « Que le diable t'en sache gré ! etc. » *Frickard.*

audacieux mais impuissant[151]; il l'emportait toutefois dans le Conseil et les Deux-Cents; les gens inexpérimentés[152] s'abusent eux-mêmes et trompent les autres, lorsque, sous prétexte du bien public, un homme éloquent ennoblit des mesures injustes; la sagesse consciencieuse de Frænkli, quoique respectée par les intelligens, restait ordinairement en minorité. Un jour on vint le chercher pendant son déjeûner pour l'amener au conseil, et lorsqu'il voulut quitter l'assemblée, on ferma la porte, parce que sa franchise nonagénaire modérait quelquefois l'ardeur pour les innovations. La confusion d'élémens différens réunis sous des formules générales[153] faisait la force du parti révolutionnaire[154]; l'expérience de Frænkli débrouillait l'origine et l'esprit de chaque chose[155]. Pour gagner cet homme, l'avoyer

[151] Les femmes l'appelaient d'un ton insultant « boucher, » et des bourgeois furent punis pour l'avoir appelé « fripon. »

[152] « Novi homines. »

[153] Il joua sur les mots : La *haute* justice appartient à l'autorité *supérieure*. (Berne ne l'était que quand on oubliait l'Empereur); le haut-vol rentre dans la haute justice, comme le nom même l'indique, et les essaims d'abeilles, parce qu'ils *volent*. Le gibier est du même ressort (sans motif, peut-être d'après des conventions); le bétail égaré de même, en tant que bétail. C'est là ce qu'on trouve dans les procès d'Erlach de Jægistorf et de Stein de Münsingen, dans *Frickard, Querelle des seigneurs*.

[154] Les actions révolutionnaires sont celles qui, au mépris de droits anciens et fondés sur les chartes, érigent des tournures de phrases en lois. = Toujours vos chartes ! Eh ! qui assista à la rédaction de ces décrets en vertu desquels 500 familles patriciennes usurpèrent la souveraineté de toute la Suisse? Ils furent rendus *sous le sceau du secret, partiellement*, et ne furent jamais promulgués. Environ cent ans après on en appela à ces documens, et on les cita comme d'anciennes institutions. Un historien de bonne foi peut-il les respecter? D. L. H.

[155] L'histoire démontre que les mesures vives sont quelquefois nécessaires, mais en même temps elle les présente comme si dangereuses

représentait les artisans comme les seuls bourgeois zélés pour la république, parce que seuls ils trouvaient en elle tout leur intérêt[156]. « Long-temps, dit-il, les pro-
» priétaires de domaines[157], pour ne rien perdre, ont
» écarté les bourgeois de toutes les charges; chez eux
» l'intérêt a dompté l'orgueil nobiliaire, au point de
» leur faire abandonner l'abbaye des nobles pour de-
» venir bannerets dans celle des artisans[158]; avant moi
» deux artisans seulement ont rempli cette charge,
» aucun n'a obtenu un emploi plus relevé avant moi et
» Frænkli. Je suis fâché que le trésorier ne se ressemble
» plus lui-même; quant à moi, homme de la ville, je
» vois bien le dédain de la noblesse[159], mais je marche
» sans broncher sur la ligne du droit[160]. »

Le trésorier répondit : « C'est sans doute un beau
» droit pour un boucher et un pelletier de pouvoir ex-
» pliquer aux nobles seigneurs ce qu'est la chasse au
» faucon et la chasse au gibier; mais j'ai à donner des
» explications plus générales et d'autres qui me sont
» personnelles. En cela je chercherai à mériter encore
» le surnom, que l'on me donne depuis trente ans, de

qu'elles ne peuvent réussir que grâce à une opinion nationale bien prononcée que la tyrannie et l'inhabileté ont provoquée.

[156] Il faisait le sans-culotte. = La *serratura del consiglio* à Venise et les violences exercées par Gradenigo pour la soutenir sont des œuvres connues de la noblesse, qui partout a tâché d'accaparer tous les pouvoirs. En sa qualité de baron, l'historien ne pouvait pas aimer ceux qui veulent ramener la noblesse à sa place. D. L. H.

[157] Ces mêmes seigneurs. Voy. t. II, p. 15 et suiv., et souvent ailleurs.

[158] Depuis environ cinquante ans on choisissait les bannerets dans les quatre abbayes (tribus) les plus nombreuses.

[159] Heuri Matter osa lui dire qu'il se connaissait mieux en vaches ladres qu'en droit de chasse. = Injures indignes de l'histoire. D. L. H.

[160] « Qu'il fallait qu'il attachât la clochette au porc. »

» *bizarre* Frænkli, de prédicateur de l'Hôtel-de-Ville,
» d'où je ne sors jamais sans avoir querellé. Je ne me
» ressemble plus moi-même, il est vrai; j'ai perdu le
» renom de ma jeunesse, la gloire de la danse et du
» chant[161]; mais mon intelligence, toujours bornée
» comme autrefois, ne sait pas encore concilier l'injus-
» tice et le bien de la ville, mon cœur tremble toujours
» devant les conséquences de résolutions qui manquent
» de sagesse et devant le jugement de l'opinion. Ce-
» pendant je dois aussi rendre à mon adversaire ce
» témoignage qu'il est toujours le même homme dont
» on a dit depuis tant d'années que dans la ville per-
» sonne n'est en sûreté devant lui, mais qu'en re-
» vanche l'ennemi l'est sur le champ de bataille.

» Qui ne désirerait qu'on pût amener tous les sei-
» gneurs à une conciliation, comme cela s'est fait pour
» plusieurs, et non-seulement sur quelques points,
» mais sur tous les articles d'un bon gouvernement? La
» marche facile de l'administration est une belle chose;
» mais la sûreté est la base de l'État; sans elle la ville
» cesse et la caverne de brigands commence. Je ne
» rappellerai ni la générosité éprouvée, ni la résolution
» et la sagesse à profiter des circonstances favorables;
» je n'invoquerai pas l'expérience qui prouve que les
» bannerets pris parmi les artisans n'ont rien fait pour
» la chose publique[162]; mais ce que je déclare, c'est
» que si l'on spolie les seigneurs au profit des grands

[161] « Il est misérablement passé. »

[162] Il dit que depuis qu'on les choisissait dans les abbayes, la ville n'avait pas acquis un seul morceau de terrain. Au lieu d'être obligé de se renfermer dans les quatre métiers, mieux vaudrait choisir quatre hommes vertueux dans les quatre quartiers de la ville.

» emplois[163], c'en est fait, je ne dirai pas de l'honneur de » la ville, on s'en inquiète peu maintenant[164], mais des » mœurs et des connaissances auxquelles Berne doit sa » prospérité. Insoucians, paresseux, élevés dans l'i- » gnorance et loin des écoles, sans expérience du grand » monde, hautains, dissolus et cupides, tels seront, » aux yeux de tous les loyaux Bernois, les bons confé- » dérés qu'il faudra soutenir et engraisser aux dépens » du pays[165]. Malheur à la ville dont le service offre » d'autres appâts que l'honneur et le devoir[166]! J'en- » tends murmurer : « Le trésorier n'a-t-il pas aussi » profité de ses emplois? » De peur que mon nom ne » serve de prétexte pour des choses honteuses, je vais » raconter ma vie devant mes supérieurs aussi loyale- » ment que devant Dieu.

» Je suis probablement le plus âgé de cette assemblée; » qui se souvient de mon père? Dès ma dixième an- » née, il me plaça pour deux ans à Ravensbourg, où » je dus apprendre mon métier; durant neuf ans j'ai » vécu du travail de mes mains à Augsbourg, en Bo- » hème, en Pologne; après quoi mon père me rappela et » me donna une femme. Lorsque je devins membre du » Grand Conseil, puis du Petit Conseil à la mort de mon » père[167], que n'éprouvais-je pas au milieu de ces vieil-

[163] Comme il n'est nulle part question d'un trésor, il paraît que la plus grande partie de cette fortune était passée dans les mains de l'avoyer et de ses consorts.

[164] « Dans notre gouvernement on ne s'en inquiète guère. » Il confirme ainsi la maxime de Montesquieu, que l'honneur n'est pas le principe des monarchies.

[165] Il les nomme *veaux de la ville.*

[166] Rien n'a autant changé que les revenus croissans des emplois.

[167] Cela doit être arrivé vers 1410; suivant son calcul, il entra au Grand Conseil vers 1402.

» lards sages et vertueux? Ils me permirent de continuer mon métier. Bernard Wendschatz, d'une famille illustre[168], ayant été révoqué du bailliage de » Lenzbourg, à cause de l'inhabileté de son administration, je fus nommé pour le remplacer, déjà avant » la paix avec l'Autriche et la soumission de la noblesse » argovienne[169]. Mon âme se troubla; j'offris six fois » ma démission; à la fin mon confesseur me fit un devoir de l'obéissance. Je vécus à Lenzbourg comme un » gentilhomme, et j'acquis les connaissances les plus » indispensables; mais le sort de mes enfans me faisait » chaque année soupirer après mon métier. Mon vœu » ne fut exaucé que lorsque les Confédérés furent tombés d'accord sur la délimitation du comté. Grâce à » mon travail et à mon office, je me trouvai riche de dix » mille florins[170]. Vous me fîtes entrer de force au conseil et m'imposâtes les fonctions de trésorier[171]. Je » pensai avec douleur à mon atelier paisible, avec pudeur à une place honorée avant moi par des hommes

[168] Voy. t. II, 442.

[169] Probablement en 1416. On ne le trouve pas à cette époque dans le catalogue donné par Leu, mais cette date s'accorde avec son récit.

[170] Somme considérable. Il serait à désirer qu'il eût dit combien il avait retiré de son office. C'est celui-ci qui doit lui avoir rapporté le plus, puisque pendant bien des années après cela son industrie et ses charges ne l'enrichirent pas davantage. Les revenus des bailliages bernois provenaient des domaines des châteaux, augmentaient avec les prix et avec le perfectionnement de la culture, et n'étaient pas une charge pour le peuple. = Insigne fausseté! Ces biens étaient domaines de l'État, dont les produits sont partout une partie de ses revenus, applicables à ses dépenses. Les *Mémoires de Henri Monod* et l'*Essai sur la constitution du Pays-de-Vaud* ont prouvé que le produit des bailliages bernois, absorbé par les baillis, était d'environ deux millions de livres tournois par an. D. L. H.

[171] Sa charge exigeait le sacrifice des heures de la matinée.

» nobles[172]. Lorsque dans les diètes les Confédérés me » monseigneurisaient, je disais en rougissant : Je suis » pelletier, et pelletier je reste. Mes ouvriers se ren- » daient sans moi, et avec un gain modique, à Lyon, » à Francfort, à Genève, afin que mes fils apprissent à » travailler[173]. La charge de trésorier est pénible, très- » périlleuse[174], et elle ne rapporte pas beaucoup[175]. Le » honteux usage des présens est trop répandu pour » que je n'aie pas été forcé d'en accepter d'un honnête » homme un sur dix[176]. Rappelez-vous que de fois je » vous ai avertis de prendre garde que les vachers Ober- » landais ne troublent pas des yeux clairvoyans[177]. Si » je laisse après moi autre chose que ma maison, mon » petit jardin et ce que je possédais avant mon emploi, » je l'aurai volé, et je veux que tout mon bien soit dé- » volu à la ville. » Münsingen était alors l'objet de la délibération ; il en parla comme d'une ancienne ville considérable[178], plus tard seigneurie puissante[179], et demanda que Hartmann de Stein en demeurât seigneur aux mêmes conditions que ses prédécesseurs. Le vieil-

[172] Peu avant lui, par Pierre de Wabern ; il nomme lui-même le père et le grand-père d'Urbain de Muhleren ; Itel Hezel de Lindenach fut aussi un magistrat considéré.

[173] « Et qu'ils ne devinssent pas des veaux de la ville, ce que, grâce à Dieu, j'ai toujours eu en horreur, quoi qu'on dise de moi. »

[174] Sa fortune répondait de sa recette.

[175] Pas assez pour vivre sans son industrie. = La place de trésorier du Pays-de-Vaud valait au moins mille louis par an. D. L. H.

[176] Les idées à cet égard n'étaient pas encore aussi sévères qu'après la Réformation ; alors personne n'aurait osé tenir ce langage sans entendre, le dimanche suivant, une censure du haut de la chaire, et sans être l'objet, dans le conseil, d'une proposition qui aurait eu des suites.

[177] En faisant des présens de leur excellent laitage.

[178] Dont on trouve des vestiges ; *lui ; Leu ;* la *tradition.*

[179] Elle avait soumis beaucoup de seigneurs et de bergers ; il y avait

lard se rassit. La majorité ne l'emporta sur lui que de trois voix.

Les Confédérés apprirent avec une douleur fraternelle l'oppression des familles qui depuis cent dix-huit ans avaient représenté leur république dans les diètes. Les six cantons d'Uri, Schwyz, Unterwalden, Lucerne, Zoug et Soleure adressèrent donc aux conseils et aux bourgeois de Berne cette déclaration : « qu'ils » avaient appris des anciens combien de grands États » avaient péri par la discorde intestine. Qu'ils priaient » à bonne intention qu'on les acceptât pour médiateurs ; » que si l'on faisait peu de cas de leurs personnes, ils » demandaient que l'on convoquât une diète générale » dans la ville de Lucerne. » Pierre Kistler donna un conseil contraire qui, à défaut d'amour de la justice, honore du moins sa prudence. « Les Confédérés aiment la » noblesse et portent envie à la ville. Que de fois ne » m'ont-ils pas vexé par l'éloge de l'expérience militaire » de nos chevaliers [180]! Ils ont de l'infanterie et ils n'es- » timent pas l'argent [181]. Les grands les ont honorés et » éblouis par leurs manières prévenantes. Qui résisterait » à l'éloquence et aux chartes des gentilshommes? » Long-temps seuls maîtres du pouvoir, ils ne man- » quent pas de documens. Je ne vois personne parmi » nous (et ne comptez pas sur moi-même) qu'ils ne cou- » vrissent pas de confusion devant une diète. Il se » peut que nos prétentions ne reposent pas sur des do- » cumens, mais le bien de la ville les rend légitimes,

aussi à Münsingen, dit-il, des Templiers, une maison de l'ordre Teutonique et des religieuses.

[180] « Mon front se couvrait de sueur. »

[181] Il rappelle ici que la ville est obligée de payer chaque année pour eux une rente de 100 florins du Rhin.

» ce qui semble manquer de justice ne manque pas
» toujours d'équité. Les seigneurs auraient-ils subsisté
» contre notre communauté, autrefois plus forte [182],
» auraient-ils subsisté dans le temps des guerres de la
» Suisse [183], s'ils ne s'étaient pas joints à nous? Pour
» s'être assurés de notre bras, ils règnent dans la ville et
» sur le pays. Eux, au nombre de trente-cinq, flattent
» l'audace suisse pour se maintenir contre un gouverne-
» ment qui se distingue par la gloire de l'obéissance. Ce
» que veut l'envie, c'est de nous arracher le cœur. Pré-
» cédemment on a soulevé l'Oberland [184]; maintenant on
» veut nous ravir les juridictions de la campagne. Mais
» en vain; nous n'avons besoin que de persévérer [185].
» C'est ainsi que Berne a passé les temps difficiles
» des grands comtes d'Arberg et de Kibourg. Les ré-
» sultats ont surpassé l'attente, et le boucher devenu
» avoyer ne vous a pas été inutile. Déclinez la mé-

[182] Plus forte probablement dans les premiers temps, alors qu'au nombre des bourgeois externes il se trouvait beaucoup de campagnards parmi des seigneurs dont les dispositions étaient équivoques. La ville ne fut sans doute à aucune époque plus forte par le nombre des gens de bien.

[183] Après les batailles de Morgarten, de Laupen et de Sempach, dit-il, ils furent décriés comme les loups.

[184] On dit que la fermentation s'étendit jusqu'à Seftigen. Ces troubles peuvent avoir eu lieu vers 1447 (ci-dessus, chap. V, n. 1030; t. VI, p. 480). Il y a des traces d'une tradition unanime depuis Gessenay jusqu'au lac de Thoune et de là jusqu'à Interlachen et au Hasli. Mais les chroniques de la ville disent peu de chose sur ces sortes d'évènemens (voy. ci-dessus, n. 147). On voulait effacer un souvenir désagréable; par là on ignore comment nos pères ont agi dans les circonstances les plus difficiles. = Vous avez là un exemple de la manière dont les gouvernans s'y prenaient pour éteindre ce qui ne leur convenait pas. D. L. H.

[185] « Le chapitre survit à l'abbé. C'est une tête chaude, il faut lui pas-
» ser quelque chose; il a un fils craintif ou des enfans qui ont besoin de
» vous. »

» diation suisse, comme si l'affaire n'en valait pas la » peine [186], et vous remporterez encore quelques avan- » tages. Ensuite, à Pâques, nommez avoyer le seigneur » Nicolas de Diessbach, homme ambitieux, mais éclai- » ré, ou le noble et vaillant Adrien de Bubenberg, et » tout le monde sera satisfait. » Si bien souvent la prudence bernoise calma l'effervescence guerrière des autres Suisses [187], leur intervention modératrice parut cette fois si utile que Kistler ne parvint à la faire rejeter qu'à la majorité de deux voix. Berne, il est vrai, jaloux de maintenir sa sagesse domestique, aimait en général mieux faire décider par des Bernois les différends intérieurs [188]. L'avoyer eut d'autant moins de peine à faire répondre négativement à une proposition analogue des seigneurs justiciers de Fribourg, parens et amis de ceux de Berne [189].

Peu après cela l'avoyer viola la liberté personnelle de quelques campagnards : souvent les hommes de cette trempe ne respectent pas plus les droits du peuple que ceux de la noblesse *.

Un jeune homme, Pierre Dietrich, instigateur d'un

[186] « Il se fait bien quelques petites bêtises, mais il ne vaut pas la » peine d'en parler. »

[187] « Autrement les Confédérés auraient chaque mois une guerre. » Le *trésorier Frænkli*, dans son discours.

[188] Pour les procès intentés par la ville aux gens de la campagne, on choisissait, sur une proposition de la partie plaignante, douze ou vingt-quatre arbitres dans les villes, et pour les procès intentés par la campagne à la ville, tout autant parmi les sujets des seigneuries; il en était de même pour les questions vitales. *Id.*

[189] Jacques Felga, avoyer, Rodolphe de Vuippens, tous deux gentilshommes, trois d'Englisperg, Praroman et Pavillard.

* L'historien oublie ici qu'aux yeux de la postérité un avoyer boucher et un avoyer baron sont parfaitement égaux. D. L. H.

soulèvement des habitans de l'Oberhasli pendant les troubles de l'Oberland, s'était vu obligé d'abandonner ses biens et sa patrie[190]. Vingt-quatre ans après, il revint de nuit par des sentiers solitaires à travers les montagnes dans la cabane d'un parent, retourna secrètement à Brienz, observa, parcourut le pays jusque dans le voisinage de Berne. Il avait appris d'hommes influens d'Unterwalden la disgrâce des grandes familles, et il espérait mériter sa réhabilitation par le moyen de ce parti. L'avoyer s'en effraya, lui qui avait ébranlé les fondemens de la puissance de sa patrie. A la manière des magistrats lâches, il eut recours à l'espionnage[191], désapprouvé par les honnêtes gens[192], servi par ses créatures de façon qu'il découvrit le séjour de cet homme dans la maison d'un paysan de Worb. Mais la demeure du campagnard était sacrée aussi, et un indice secret ne suffisait pas pour faire arrêter un homme. Les puissans usaient de violence, quand ils l'osaient; le sentiment populaire défendait le droit. L'avoyer Kistler envoya de nuit à Worb, sous un déguisement,

[190] Son éloignement fut une précaution bien fondée, mais il n'y avait pas eu de jugement formel contre lui. Il était alors un jeune homme de 24 ans; il avait été absent à peu près 24 ans aussi, d'après le discours de Frænkli. Il faut corriger conformément à cette donnée l'écrit de Frickard, tel qu'il a été imprimé. = Dietrich passa le temps de son exil volontaire dans l'Unterwalden ou en Valais. C. M.

[191] Il promit une récompense de 100 florins du Rhin.

[192] P. e. par le prévôt d'Interlachen. *Rapport du landammann de Hasli*, dans *Frickard*. = Après le retour de Dietrich dans l'Oberland, le gouvernement bernois somma le prévôt du couvent d'Interlachen de le lui livrer, s'il mettait le pied sur son territoire. Le prévôt déclina cette sommation, et déclara qu'il n'était pas d'usage d'arrêter ainsi sans jugement et contre le droit un citoyen honorable et d'une réputation intacte; qu'un pareil procédé aurait des conséquences funestes pour lui et pour son abbaye. C. M.

quatre huissiers, l'agent Gfeller et un bourgeois. Ceux-ci enfoncèrent la porte de la maison; Dietrich s'évada; le paysan et son valet furent saisis; mais les voisins, réveillés par le bruit, maltraitèrent les suppôts de la police à tel point que le curé et le chef de la commune ne les arrachèrent à la mort qu'avec peine. Au matin, ils se trouvèrent hors d'état de porter plainte à Berne. L'avoyer, dans un embarras extrême [193], parce qu'il avait contre lui la loi et le peuple*, proposa de cerner l'église du village pendant la messe pour faire amener à la ville tous les coupables. Le trésorier rappela les limites des droits du gouvernement chez un peuple libre. « Personne, dit-il, n'est coupable que le conseil » qui devait d'autant moins prendre des résolutions » irréfléchies, qu'elles ne lui ont jamais réussi. Lors- » que le seigneur de Toffen [194] lui-même approuva que » des huissiers déguisés enlevassent de nuit dans une » auberge un Oberlandais suspect, les habitans de Tof- » fen ne les poursuivirent-ils pas pendant plusieurs » heures? Comment les délégués du tribunal de Sef- » tigen [195] parlèrent-ils devant notre conseil? Comment » parlèrent-ils au seigneur? Ils l'appelèrent un mé- » chant homme, parce qu'il avait autorisé l'arrestation.

[193] « Je ne sais à quel saint me vouer, » dit-il.

* Les paysans, ainsi que la classe des prolétaires, furent toujours facilement gagnés par la noblesse, quoiqu'ils ne l'aiment pas : celle-ci leur impose ; et ce qu'ils aiment encore moins, c'est de voir un des leurs s'élever à son niveau. La noblesse, qui le sait bien, s'en prévaut, dans tous les siècles, pour renverser ceux que leurs talens élevaient au-dessus d'elle; mais un historien ne doit pas être *populace*. D. L. H.

[194] Jost Kæsli, dans la copie de la *Querelle des seigneurs*. *Küsli*.

[195] D'ou relève Toffen ; Worb était dans la juridiction de Konolfingen. Les premiers passaient pour plus grossiers, les seconds pour plus orgueilleux. *Frænkli*.

» Le conseil se vit réduit à excuser la sottise du seigneur[196] et sa propre irréflexion, et il promit d'inscrire au protocole de la ville qu'il ne tenterait plus une arrestation semblable *. Rien de plus juste. On se rappela le temps où, dans une levée générale de la Confédération, la bannière de Berne fut obligée de s'arrêter parce que les milices de la campagne refusaient de marcher avec des seigneurs habitués à ordonner des emprisonnemens arbitraires. Le château que nous défendions autrefois, dirent-elles, était le siége de notre seigneur en même temps que notre rempart; pendant la guerre et après la guerre vous nous jetez dans des cachots pour des propos et des bagatelles[197]. Nous ne consentons plus à cela; nous ne faisons plus la guerre pour vous, jusqu'à ce que nous sachions si les seigneurs ne vous ont pas départi sur nous plus de droits qu'ils n'en avaient eux-mêmes[198]. Que n'a-t-on pas promis? Sans le digne préfet du sire de Diessbach, objet de nos justes louanges qui ont enorgueilli son seigneur, une vingtaine de messagers de la campagne frapperaient, à cette heure, à la porte de votre conseil, et nous ne pourrions les renvoyer qu'après les avoir bien traités et en leur

[196] On lui interdit de rentrer à Toffen d'une année. Il vendit la seigneurie. *Leu.*

* Il y avait loin de là aux enlèvemens exécutés en 1790, 1791, 1792, etc., et à l'amende honorable qu'on fit faire aux villes pour avoir réclamé. C'était bien le délire d'une oligarchie aux abois. D. L. H.

[197] Des actes de libertinage.

[198] Ils avaient trop concédé à la ville; les relations primitives des seigneurs et des sujets étaient moins opposées à la nature et à l'équité que ne le croit le siècle des révolutions. = Il faudrait en donner des preuves; nous avons vu plus haut des ventes de familles entières. D. L. H.

» donnant des indemnités et des garanties[199]. Dans le » peuple est notre force, contre le peuple nul n'a d'au- » tre force que celle qu'il paie. » Le trésorier conclut : « Ne criez pas au feu avant de savoir si l'incen- » die éclate quelque part; c'est ce qu'il faut examiner et » sur quoi il convient d'entendre avant tout le magis- » trat de Worb. » Cette proposition plut à tout le monde *.

Dès cette heure, l'esprit novateur **, dont l'hypocrisie affiche l'amour de la liberté aux dépens de la sûreté, commença de déchoir : les anciens usages et le bon sens, principaux appuis des gouvernemens libres, jetaient journellement l'inquiet avoyer dans l'embarras; au sein du conseil même il s'entendait appeler César et tyran de Berne[200]. Ce qui concourut à sa chute, ce fut la prudence de Nicolas de Diessbach, qui empêcha les assemblées du peuple de la campagne[201], afin que la ville vît bien qu'il cherchait à la préserver d'une lutte inégale. La

[199] Que lui, le trésorier, n'avait point d'argent pour des nocturnes comme ceux de Worb; qu'il en avait besoin pour payer les intérêts des dettes de la ville.

* Il ne paraît pas que cet épisode ait eu d'autres suites. C'est ici que l'ouvrage de Frickard est malheureusement interrompu. Les chroniques n'y suppléent qu'imparfaitement. C. M.

** Vous-même avez fourni des armes aux soi-disant novateurs; et quant à l'hypocrisie, j'ai peur qu'en vous jugeant d'après vos œuvres, on n'en impute beaucoup à celui qui se mit au service des spoliateurs de l'Allemagne, des oppresseurs de son pays, après avoir tant crié contre eux. Ce n'est point par des phrases, mais par des faits que l'historien doit instruire. D. L. H.

[200] Par le trésorier Frænkli, qui savait en général que César s'éleva au pouvoir monarchique à l'aide du peuple qu'il éblouit en se présentant comme l'ennemi des grands.

[201] Elle avait été convoquée, pour la juridiction de Konolfingen, à Grosshöchstetten, et le Conseil en avait peur.

noblesse l'emporta sur les révolutionnaires, parce qu'elle avait gagné les cœurs par ses nobles manières et en vivant au milieu du peuple[202]*. Celui-ci était trop rapproché de la nature, il avait trop de bon sens et de courage pour accorder à un magistrat le droit de priver un homme de sa liberté, sans enquête et sur un soupçon mal fondé[203]. On avait compris cette parole de Rodolphe Hofmeister, avoyer pendant tant d'années : « Mieux vaut laisser échapper dix coupables que faire » pâtir un innocent**. » L'amour confiant d'un peuple enjoué fait la force d'un gouvernement; les précautions de la défiance rendent défiant envers les chefs de l'État et préparent les voies aux séducteurs. De semblables desseins n'annoncent jamais l'amour d'un souverain, mais, comme chez cet avoyer, l'envie et l'égoïsme d'un homme ébloui par une fortune inespérée[204].

[202] *Kistler* disait du chef de la commune de Worb : « Il ne fait qu'un avec messire Nicolas. » Le fonctionnaire lui-même : « Je ne le quitte ni à » son coucher ni à son lever, et je suis auprès de lui plus qu'aucun autre » homme. » Voyez comme ces gens préféraient un maître à 200 et à leurs agens.

* Tout cela avait bien changé depuis deux siècles. D. L. H.

[203] Le trésorier ne parla jamais avec plus d'énergie; il dit que l'avoyer avait une pharmacie, où l'on ne vendait que des poisons actifs; que Dieu avait changé sa sagesse en folie et punissait la ville par son moyen. Il n'y a rien pour quoi les seigneurs et les sujets se liguent plus facilement que pour la liberté personnelle.

** Cette maxime n'est donc pas née de nos jours, ainsi que les hypocrites tyranneaux subalternes l'ont débité, pour faire passer l'affreux code criminel français et décrier les institutions protectrices de la liberté. Le bon sens sera bientôt traité d'innovation et peut-être en sera-t-il une. D. L. H.

[204] *Frænkli* reconnaît que la nature avait doué Kistler de sagesse et d'éloquence ; mais que depuis qu'il fut nommé banneret, après la mort des Speichingen, le vertige s'empara de lui. = Frænkli, avec beaucoup

Vers ce temps [205] la noblesse crut pouvoir mettre le crédit de l'avoyer à l'épreuve dans l'affaire qu'il lui avait suscitée pour la rendre odieuse à la bourgeoisie : un même jour tous assistèrent au culte divin habillés selon la mode défendue. Cette bravade de la vanité contre l'autorité du gouvernement déplut à de bons citoyens [206]; cependant, comme ils prétendaient

de sagesse, paraît avoir éprouvé l'effroi qu'ont tous les vieillards pour les mesures énergiques. Fabius Maximus parlait de même. D. L. H. = Les tentatives de Kistler ne pouvaient pas avoir un succès durable, parce qu'elles étaient en contradiction avec elles-mêmes. D'un côté il voulait introduire dans la ville des principes et des institutions purement démocratiques; de l'autre il prétendait non-seulement maintenir dans leur intégrité les droits de la ville sur la campagne, mais encore les étendre, sans se montrer bien scrupuleux sur le choix des moyens. Si l'on ne peut lui refuser l'énergie et la souplesse nécessaires pour atteindre le premier de ces buts, il ne tenait ni de la nature ni de l'éducation les qualités indispensables pour arriver au second. A cet égard il y avait un contraste complet entre lui et son prédécesseur Scharnachthal, qui dirigeait la république avec la dignité d'un prince et une amabilité délicate. D'ailleurs, l'habitude de vivre ensemble en paix et sous les armes, les rapports et les besoins mutuels nés de la simplicité de la vie des champs, rapprochaient et unissaient la noblesse et le peuple des campagnes beaucoup plus entre eux qu'avec la bourgeoisie. Cette circonstance avait d'autant plus d'importance, que le temps n'était plus où la valeur des bourgeois de Berne décidait seule du sort des batailles; depuis l'introduction d'armées plus nombreuses, le peuple des campagnes occupait une place considérable dans celles de la république bernoise. La noblesse ne connaissait pas moins cet état des choses que les intentions hostiles de l'avoyer. L'irritation toujours plus générale des paysans la confirma dans ses espérances. Cette confiance la séduisit; elle osa braver l'autorité de Kistler et de ses adhérens dans une affaire où le droit n'était pas pour elle, et où le devoir la condamnait hautement. *De Tillier*, II, 194. C. M.

[205] Frænkli, dans son dernier discours, compte neuf mois depuis l'origine de ces troubles, qui commencèrent cinq ou six semaines avant Pâques (22 avril); le fait qu'on va raconter arriva le 25 novembre.

[206] *Tschachtlan* (un des juges) : « Que Dieu les récompense de ce qu'ils ont fait pour l'amour de Dieu; il connaît les cœurs. »

avoir agi dans leur droit, les conseils et les bourgeois instituèrent à leur demande [207] un tribunal extraordinaire [208] *. Le greffier accusa d'abord devant le tribunal Nicolas, bâtard d'Erlach [209], qui, après plusieurs années de service sous les drapeaux étrangers, administrait le bailliage de Berthoud. Le bâtard représenta comment les directions de la Providence ayant amené une différence de conditions, reconnue par les lois romaines, germaniques, et aussi par celles de la ville de Berne [210], il était nécessaire de la consacrer par des signes extérieurs, sur la forme desquels on ne pouvait pas plus statuer que sur d'autres droits sans la participation des intéressés. Il rappela ensuite que l'ordonnance sur les modes avait été introduite en l'absence des principaux conseillers [211], et la clause

[207] Ils avaient en vain demandé un tribunal semblable pour leurs autres affaires.

[208] Là siégeaient, outre Kistler, Tschachtlan, sept conseillers et vingt-et-un bourgeois. Les noms sont étrangement défigurés dans le *Schilling* imprimé. = On les trouve rétablis avec exactitude dans *de Tillier*, II, 194 et 195. C. M.

* Kistler fut un sot de ne les avoir pas fait emprisonner sur-le-champ pour cette bravade. D. L. H.

[209] Fils de l'avoyer Ulrich, que nous avons vu figurer dans la guerre de Zurich. Il eut quatre femmes et ne laissa que ce fils naturel, qui fut sans doute légitimé, puisqu'il obtint des emplois. Il mourut sans enfans en 1480.

[210] Il en appelle à la loi fondamentale (*Handveste*) de 1218, et au droit de Cologne, d'où elle fut tirée.

[211] Trois anciens avoyers, trois bannerets et plusieurs conseillers avaient été absens. Erlach paraît avoir eu pour principe que lorsqu'il s'agit des droits d'une classe de citoyens, on ne peut pas prendre une décision à la majorité ordinaire, mais qu'il faut le consentement du parti intéressé ou du moins de ses chefs ou de sa majorité. = Lorsque ces distinctions furent établies, le peuple fut-il appelé ou seulement consulté pour savoir s'il les approuvait? Voilà ce qu'il faudrait établir

qui la rendait irrévocable, supprimée lors du renouvellement[212]. Toutefois l'ordonnance, adoptée par la majorité, ayant force de loi, d'Erlach fut condamné, non sans raison[213]. Adrien de Bubenberg et d'autres nobles chevaliers[214] invoquèrent les droits éternels[215], inviolables[216] de leur chevalerie[217], avec la conscience de ne l'avoir jamais dégradée par une action basse; aussi n'est-ce pas sans peine qu'on voit ces grandes âmes occupées d'une affaire en apparence si futile[218]. Ni ces hommes, ni la veuve respectable de Henri de Bubenberg[219], qui comparut devant le tribunal avec sa belle-fille, la femme d'Adrien[220], n'oublièrent, quoi-

avant que de réclamer le maintien de ces distinctions. L'historien s'oublie dans la note 213 en laissant croire à l'équité d'une prétention aussi extravagante. S'il en était ainsi, les nations ne devraient être comptées pour rien. D. L. H.

212 A la suite du débat qui eut lieu on ordonna au grand sautier d'omettre le mot *irrévocable* dans la lecture des statuts qui se faisait à Pâques.

213 Son principe (n. 211), à le supposer même équitable, n'avait jamais été reconnu; aussi avait-il lui-même fait proclamer l'ordonnance, en qualité de préfet de Berthoud.

214 Nicolas et Conrad de Scharnachthal, Nicolas de Diessbach et son cousin Guillaume.

215 On prouva la différence des conditions même dans le ciel par *Colos.*, I, 16; si haut qu'on remonta dans l'histoire, on trouva des seigneurs et des sujets.

216 Sur lesquelles ni le pape ni l'Empereur ne pouvaient statuer autrement que d'après des lois déterminées; c'était là le droit fondamental. On trouve ce discours dans *Tschachtlan* et *Schilling*, qui se confirment l'un l'autre tout en conservant leur individualité.

217 « De l'ordre de leur dignité chevaleresque. » La *ch.* est dans *Schilling*, jeudi av. St.-André 1470.

218 Importante en ce que dans un gouvernement populaire tout acte arbitraire dirigé contre quelqu'un a des conséquences incalculables.

219 Anne de Roseneck.

220 Jeanne de La Sarra. *Ch.* dans *Schilling*.

que offensés, les convenances; quiconque se respecte ne les perdra jamais de vue à l'égard de son gouvernement. Eux et tous les autres [221] se soumirent à la sentence qui les condamna, et quittèrent la ville pour tout le temps que la loi l'ordonnait. Deux gentilshommes absens [222], ayant appris à leur retour ce qui s'était passé, se hâtèrent de partager la faute de leurs compagnons afin de partager leur sort. Rien n'intéressa plus à la cause des seigneurs que leur déférence pour la loi dans une affaire où l'opinion populaire se prononçait en faveur de la loi; rien ne contribua plus à la chute de Kistler que leur soumission pleine de dignité *.

Une grande députation de tous les Confédérés, ainsi que des États et des pays alliés, vint ensuite à Berne, en vue de tenter un accommodement [223]. Le conseil répondit suivant l'avis du trésorier qui conciliait la dignité, l'utilité et la justice : « Le différend avec les » seigneurs sera examiné en commun, selon le droit, » comme une affaire domestique, et terminé à l'amia- » ble; on espère des sentimens de la noblesse que, par » égard pour la chose publique, elle se soumettra à » l'ordonnance sur les modes jusqu'à Pâques, époque

[221] Gaspard et un autre de Scharnachthal, deux de Stein, Pétermann de Wabern, Rodolphe d'Erlach, Henri Matter, l'épouse du banneret Louis Brüggler. *Tschachtlan.*

[222] L'ancien avoyer Thüring de Ringoltingen et le gentilhomme Hartmann de Stein à Münsigen. *Ibid.*

* Les débats de ce procès eurent lieu le 29 novembre dans la salle du Grand Conseil; ils furent publics, et une foule de spectateurs étaient accourus. C. M.

[223] Soleure aussi envoya ses deux avoyers. *Haffner.* Fribourg vint et même le Gessenay. *Chron. frib.* Probablement aussi comme quelques mois auparavant Bienne, Neuchâtel et la Neuveville. *Tschachtlan.*

» où l'on modifie les statuts, et qu'elle ne privera pas » plus long-temps de sa présence une patrie qui l'ho- » nore et des conseils dont elle est l'ornement. La ville » de Berne se souviendra avec une amitié reconnaissante » de ce que le dévouement et la sagesse des Confédérés » aura su obtenir. » Les Confédérés convoquèrent tous les seigneurs à une assemblée dans la maison teutonique de Köniz, non loin de Berne; les représentations instantes [224] de ces anciens amis, éprouvés dans les guerres et les négociations, eurent pour résultat le retour des nobles et une conciliation à l'amiable.

Le jour des Rois (6 janvier) de l'an 1471, les de Bubenberg, les d'Erlach, les de Scharnachthal et toutes les grandes familles rentrèrent à Berne, au milieu de la jubilation universelle du peuple [225], sans demander l'éloignement de Kistler. Peu de jours après, comme le gouvernement aspirait à la réconciliation [226] et les seigneurs à la gloire de la magnanimité, on permit à la noblesse de se vêtir à sa guise [227]; de leur côté la plupart des seigneurs abandonnèrent à la ville leur juridiction et les cinq articles [228], mais les limites de ces droits furent déterminées tout autrement qu'au gré de

[224] « Car quelques-uns s'opiniâtraient. » *Id.*

[225] « Surtout du commun des artisans qui craignaient qu'ils n'allassent s'établir ailleurs. » *Schilling.* = L'éloignement des familles riches dut toucher la classe industrielle par un de ses côtés sensibles. C. M. = « Panem ! » D. L. H.

[226] » On laissa tomber l'affaire. » *Id. Tschachtlan* de même. C'était le meilleur moyen de tout obtenir des seigneurs.

[227] Suivant son état, son rang et sa coutume.

[228] Les cinq articles : corvées, service militaire, taille, revues, ordonnances générales. A Diessbach seulement le seigneur conserva la haute justice, selon *A.-L. de Watteville.*

l'inexpérience cupide de Pierre Kistler[229] *. On releva en tout la considération du gouvernement[230] **. Pierre Kistler ayant achevé son année[231], Pétermann de Wa-

[229] De négocier avec des personnes suspectes, comme autrefois; de partager les amendes pour violation de la paix publique; d'abandonner aux seigneurs le délit de la vengeance exercée en dépit de la parole donnée; de leur laisser les bestiaux égarés, les essaims d'abeilles, les petits délits de police et les amendes. *Ch.* dans *Tschachtlan.*

* Où est la preuve de son avidité du gain? Il n'eut pas toute l'expérience nécessaire sans doute, et il ne cessa d'être entravé dans sa marche; mais son audace empêcha probablement les nobles de concentrer tous les pouvoirs dans leur caste, et les força de reconnaître des égaux dans les bourgeois. Les campagnes n'y gagnèrent rien, les nobles s'étant coalisés dès-lors avec les bourgeois notables, et l'oligarchie ayant été le résultat de leur coalition. D. L. H.

[230] Partout où le gouvernement reconnaît aux seigneurs un droit, on se sert des termes : « Nos gracieux seigneurs veulent bien *consentir*, etc.»

** N'était-ce pas un grand mérite? D. L. H.

[231] Il vécut encore sept ans après la guerre de Bourgogne. L'année où il fut avoyer, on trouve un Jean-Rodolphe Kistler, bourgmestre d'Arberg. *Ch.* Après son fils, Pierre, qui fut ecclésiastique, nous n'avons plus découvert de trace de sa famille. = Dans le dernier siècle et de nos jours Kistler a été regardé par les uns comme un démagogue révolutionnaire et par les autres comme un vrai patriote. Nous pensons avec M. de Rodt (*Frickard's Twingherrenstreit* S. 11, 12) que l'une et l'autre opinion est exagérée. Un noble patricien de Berne, M. *A.-L. de Watteville*, l'a apprécié en ces termes dans un ouvrage manuscrit (*Du Gouvernement de Berne*) : « Pierre Kistler, boucher de profession, homme » accrédité dans la république par son courage et son éloquence, cher à » ses compatriotes, vénérable par son âge et respectable par son expé- » rience, qu'il avait acquise dans le maniement des affaires, forma le » projet d'humilier la noblesse, etc. » Quelque jugement qu'on porte des intentions, du caractère et de l'entreprise de Kistler, on ne peut méconnaître le fait des avantages obtenus par lui en faveur de la ville de Berne, et que M. de Rodt reconnaît aussi dans son Appendice à Frickard (p. 290-293). Les cinq articles ou ordonnances abandonnés à la ville de Berne ajoutèrent quelque chose à ses droits de souveraineté, et le mé-

bern, chevalier, seigneur de Belp et de Wabern, expérimenté et couvert de gloire dans les affaires de la Confédération et à la guerre, fut nommé avoyer de la ville de Berne *.

Faire une *révolution*, c'est établir des lois sans égard aux rapports qui subsistent; le droit de chacun est dans ces rapports; les lois ne doivent être que l'explication de ceux-ci et leur garantie **. L'esprit révolutionnaire imagine des relations sociales, la sagesse politique s'appuie sur celles qui existent. Aussi l'ancienne liberté affermissait et ne bouleversait pas. Tranquilles sur la possession de leurs biens, les hommes de ces temps vivaient libres pour la chose publique, grands par leur magnanimité dans les conseils et les diètes,

chant denier augmenta ses revenus. Si Berne obtint par une convention ce que Kistler voulait emporter de vive force, ce fut lui du moins qui souleva ce débat, et ainsi «le boucher,» comme il s'exprime lui-même, «ne fut pas un avoyer inutile à la ville,» bien qu'il l'ait exposée à un grand péril. Si Kistler épuisa son crédit dans sa lutte contre la noblesse, il força du moins les chefs du patriciat à se rapprocher du peuple pour conserver leur position, à s'entourer d'une popularité qui devait bientôt être pour eux un auxiliaire utile contre les armes étrangères. Après avoir quitté le fauteuil d'avoyer, Kistler ne retrouva plus jamais son crédit. Toutefois, pendant une époque grave, celle de la guerre de Bourgogne, il présida plusieurs fois avec talent le Grand Conseil, comme ancien avoyer, en l'absence de l'avoyer en charge. D'accord alors avec ses précédens adversaires Bubenberg et Frænkli, il rassembla toute son énergie pour combattre le chef du parti français, l'éloquent et adroit Nicolas de Diessbach, seigneur de Worb. Kistler survécut aux luttes contre la Bourgogne; il termina sa carrière avant Pâques 1480. C. M.

* On devait s'attendre à ce retour comme jadis à Rome. D. L. H.

** Lorsque ces rapports furent établis, quelle était la condition des parties contractantes? Furent-elles consultées? Cette consultation fut-elle libre, indépendante? Y eut-il des oppositions ou non? Quels sont les documens rédigés de la sorte, et comment les rapports ci-dessus

et comme chefs des Confédérés importans même pour les rois *.

Le roi Louis XI, dont l'armée vit tomber les héros près de St.-Jacques, a été mal jugé par beaucoup de gens qui n'ont compris ni sa position ni son caractère.

Sous les princes mérovingiens et leurs successeurs immédiats, le grand empire des Franks, animé de l'esprit d'une démocratie militaire, subsista pendant environ quatre siècles, puissant et avec une organisation suffisante. La faiblesse et les passions des rois permirent à la violence et à la ruse des grands de dissoudre la constitution d'une commune patrie : à peine resta-

furent-ils énoncés ? Voilà ce qu'un historien impartial aurait dû examiner, au lieu de criailler vaguement pour faire sa cour. — On ne sait trop ce que l'historien veut dire dans ce paragraphe. On voit qu'il hait le mot révolution, et cependant il annonce les révolutions; il voudrait établir le principe que le patriciat a des droits imprescriptibles, et cependant il a prouvé dans plusieurs endroits qu'on s'était écarté des bases primitives, qu'il n'y avait plus d'espoir que dans l'union et l'égalité de tous. D. L. H.

* Pendant les troubles qu'on vient de raconter on vit arriver en toute hâte à Berne l'évêque de Lausanne, Jean de Michaélis, pour implorer le secours de cet État contre le duc de Savoie, qui, au mépris des diplômes des Empereurs et des papes, osait empiéter sur la juridiction temporelle du siége de Lausanne, non-seulement dans toutes les villes et les châteaux du Pays-de-Vaud qui en relevaient, mais dans la ville de Lausanne même. Une délibération solennelle eut lieu sur cette grave affaire. Les conseillers absens, qui voulurent s'excuser par la nécessité de faire leurs vendanges, furent obligés, au nom de leur serment, d'assister à la séance. Il fallut presque user de violence pour déterminer Urbain de Muhleren et Henri Matter à suivre l'évêque jusqu'à Chambéry, afin d'engager le duc, s'ils l'y trouvaient encore, à respecter les anciens droits de l'Église de Lausanne, attendu que, dans le cas contraire, les Bernois se verraient forcés de la soutenir, ensuite de leurs engagemens envers le saint Siége et l'évêché. *Frickard, Querelle des seigneurs; de Tillier*, II, 187. C. M.

t-il dans le nom de roi un souvenir de l'ancien centre. Lorsque enfin le Nord se fut épuisé, que l'empire des Musulmans fut tombé en décadence et la Hongrie domptée, avec la nécessité de se défendre se perdit tout sentiment national : sans égard à leur but primitif, on ne considéra plus la royauté même et toute la constitution que dans le point de vue étroit d'un droit privé (le système féodal). Cela eut pour conséquence qu'on cultiva mieux les terres ainsi isolées, mais qu'on ne trouva plus de direction commune ni de culture intellectuelle que chez les ecclésiastiques, et pour leurs affaires seulement. Il arriva aussi de là qu'à la suite de simples relations privées, de mariages ou d'entreprises, de vastes domaines furent réunis sans le consentement des habitans, et défendus contre des rois à l'aide de troupes que des particuliers soldaient. Telle fut l'origine irrégulière de la plupart des États; le long travail du temps et de la nature, qui fait tomber les excroissances, rapproche seul la société de la simplicité de son but. En France la lutte de la souveraine dignité nationale contre la prépondérance du pouvoir féodal fut quadruple. Premièrement, contre les grandes maisons de Normandie et d'Anjou, lorsqu'elles eurent acquis la couronne d'Angleterre. En second lieu, contre l'anarchie intérieure et la déconsidération de l'autorité souveraine. En troisième lieu, contre le nouveau désordre, résultat du succès des armes anglaises. Quatrièmement, contre la maison de Bourgogne qu'une tendresse paternelle peu éclairée, des mariages heureux, l'activité vigilante de quelques princes, la sagesse politique d'un d'entr'eux égalèrent aux maisons royales. Cependant Philippe-Auguste saisit un moment favorable et brisa la puissance Normande; les rapports in-

térieurs furent améliorés par la justice de Louis IX et tour à tour par la ruse et par l'audace de Philippe-le-Bel; Charles VII eut le bonheur de voir les Anglais perdre le fruit de leurs victoires après des revers et des fautes.

Au temps de Louis XI, Charles de Bourgogne était par lui-même aussi puissant que ce monarque, plus puissant par la prospérité de son pays, par l'esprit de son peuple et comme chef de tous les mécontens de France, y compris le frère du roi. Mais l'issue prouva la supériorité de l'intelligence sur la force désordonnée; le roi triompha sans victoire militaire par ses qualités personnelles.

Louis XI monta sur le trône, riche de l'expérience du cœur humain et de la fortune, avec un esprit assoupli par la difficulté des temps, non embrouillé par les arguties de l'école [232], mais mieux cultivé que celui d'autres monarques par l'étude de l'histoire et du droit [233]. Ne se considérant pas comme le maître, mais comme le premier fonctionnaire [234], osant prendre Charlemagne pour modèle [235], il consacra ses talens

[232] C'est dans ce sens qu'il peut apparaître à *Genebrard* comme « osor litterarum. » *Naudé, Additions*, t. IV du *Comines* de Lenglet du Fresnoy.

[233] *Comines*, l. II : « Il étoit assez lettré et avoit le sens naturel parfaitement bon, *lequel précède toutes autres sciences.* » *Bouchet, Ann.* d'Aquit. : « Il avoit de la science acquise, tant légale qu'historiale, plus » que les rois de France n'avoient accoutumé; » dans *Naudé.* Interrogé par Édouard IV sur une affaire importante, il répondit d'après Lucain :

Tolle moras; semper nocuit differre paratum.

[234] *Louis XI* au comte Dammartin, 25 juin 1479 : « Je vous prie qu'il » ne se fasse pas une autre fois le gast; car vous êtes aussi bien *officier* » *de la couronne* comme je suis, et si je suis roi, vous êtes grand-maître. » Dans *Comines.*

[235] « Avoit singulière affection aux grandes vertus de Charlemagne; »

distingués et sa vie entière au devoir de sa position [236]. Sa pensée se haussa jusque là (se contenter de vertus privées, ce n'est pas être roi). Il fut pénétré comme tous les grands hommes [237] de la foi en une Providence toute spéciale; il craignit Dieu [238] et voulut que la France le sût [239]. Du reste, ses idées religieuses étaient celles d'un siècle où l'on attachait beaucoup de prix à l'intercession de personnes pieuses et à l'adoration variée des saints canonisés [240]; on croyait que Dieu traitait nos faiblesses avec plus de clémence, si elles se collaient en quelque sorte à un être plus parfait. Le roi possédait d'ailleurs le calme de l'intrépidité [241]. Quoiqu'il agît ordinairement avec une prudence que ses ennemis taxaient de couardise [242], il eut cette âme

il faisait célébrer le 28 janvier comme un dimanche. *Jean de Troyes, Chron. scandaleuse*, A. 1475.

236 *Botero* dit qu'il était « d'ingegno et di giudizio eccellente. » Par son dévouement à son devoir, il ressemblait à Frédéric.

237 C'est là la fortune à laquelle César croyait, l'inconcevable « combinaison des causes secondes » sur laquelle Frédéric revient souvent, avec la différence toutefois que Louis ne méconnaît pas une direction *intelligente*. Rien de moins philosophique qu'une Providence qui n'est pas très-spéciale.

238 *Instruction pour du Bouchage*, 8 juin 1471 : Le danger d'un parjure est grand, « comme de mourir mauvaisement au-dedans l'an, et toujours « est infailliblement advenu. » *A Bellière*, 18 nov. : « Mandez-moi, si » je fais le serment, si vous le tiendrez; » il faut que je sache premièrement que vous ne tendrez point d'embûches à la Bretagne, car je ne veux pas être parjure.

239 *Rosier des guerres*, écrit en partie par lui, en partie par son ordre. *Duclos*, t. III.

240 Lorsque le pieux Bourdeille voulut se mêler des affaires, le roi lui fit écrire par son chancelier qu'il n'entendait rien à ces choses; que le roi lui avait demandé ses prières et non son conseil. *Duclos*, II.

241 « Quoiqu'il n'aimât pas la guerre, il n'évita jamais le péril. » *Duclos*, I. « Il avait le cœur ferme et l'esprit timide. » *Id.*, II.

242 *Le roi à Dammartin*, Arras, 7 mai 1477 : « Ma blessure, le duc

souveraine qui ne se laisse jamais effrayer par les accidens; la difficulté des circonstances développa son esprit [243]. En grand roi, il dirigeait lui-même toutes les affaires importantes conformément à la vue qu'il avait de l'ensemble, et [244], comme les infidélités fréquentes dans un temps si factieux ne lui permettaient pas d'expliquer toujours le but de ses ordres [245], il exigeait une obéissance ponctuelle [246]. Mais ce même prince jugeait inconvenant d'ordonner de nouveaux impôts ou des guerres, sans en exposer les motifs au peuple [247]. Il était infatigable à s'enquérir des opinions et des circonstances personnelles de tous les hommes marquans de son royaume et des pays étrangers, infatigable à gagner par de bonnes paroles [248], par des manières affables, par des présens, ceux dont il voulait se servir ou qu'il avait offensés par la liberté de ses plaisanteries [249] ou de quelque autre manière. Il ne parlait jamais d'affaires

« de Bretagne me l'a fait faire, parce qu'il m'appelait *le roi couard*, et « vous savez de pieça ma coutume. » Il était avec Raoul de Lannoy, qui près de Quesnoy courut à l'attaque entre le feu et le fer; le roi lui jeta une chaîne d'or autour du cou : « Pâques-Dieu! mon ami, vous êtes « trop furieux; il faut vous enchaîner, car je veux me servir de vous « plus d'une fois. » *Duclos*, II.

[243] *Rosier des guerres*; et l'expérience de sa vie.

[244] « Il conduisoit toutes choses, même lorsqu'il fut vieux et malade. » *Comines*.

[245] « Il avoit un entendement cauteleux, un parler artificieux. » *Cl. de Seyssel, Comparaison de Louis XI avec Louis XII*, ouvrage où l'on trouve du reste moins un sens politique juste que de la partialité.

[246] Il fallait exécuter ses ordres littéralement. « Ce qu'il commandoit « étoit accompli sans nulle excusation. » *Comines*

[247] *Rosier des guerres*.

[248] « Il étoit humble en paroles. » *Comines*.

[249] « Gaudisseries. » *Seyssel*. « Il étoit léger à parler des gens. » *Comines*.

avec sa noblesse mal élevée, ignorante et vaine[250], mais il employait des gens qui lui devaient tout[251] et qu'il pouvait, lorsqu'il les voyait ingrats, faire rentrer dans le néant sans offenser une grande parenté. Bien qu'il vécût familièrement avec ses gens[252] et qu'il se laissât quelquefois duper par eux, tout comme d'autres[253], son esprit et sa volonté faisaient trembler son cher Cressol[254], la reine[255], toute sa maison[256] et le peuple[257]. Ce roi puissant ne gênait point le cours de la justice dans les affaires civiles[258]; il respectait, quand

[250] « On les nourrissoit (leurs parens les élevaient) seulement à faire » les fous en habillemens et en paroles; de nulles lettres ils ont con- » noissance; un seul sage homme on ne leur met à l'entour. Tels qui » n'ont que treize livres en argent de rente, se glorifient de dire, *Parlez* » *à mes gens.* » *Id.*

[251] « Il étoit naturellement ami des gens de moyen état. » *Id.*

[252] Ses favoris, p. e. Comines, partageaient avec lui la table et le lit. *Duclos; Comines.*

[253] De là les plaintes à la fin de la *Chronique scandaleuse.* Il s'informait exactement si l'on n'abusait pas de ses commissions. *Duclos,* II, qui ne le flatte certainement pas. On aurait pu prévenir plus ou moins les tromperies; mais Frédéric lui-même ne fut-il pas trompé? Or, du temps de Louis l'administration était moins bien organisée.

[254] Louis de Crussol, sénéchal de Poitou, chambellan du roi, gouverneur du Dauphiné (mort en 1473). « Gentil chevalier, mignon du roi, » ès temps passés, dont il se fioit moult, pour cause de ses vertus et de ses » sens. » Mais comme Philippe-le-Bon prolongeait sa visite auprès de la reine un peu au-delà du temps accordé, « Cressol trembloit de peur; si, » pria à genoux devant le duc. » *Châtelain, Chronique; Recueil des pièces* dans *Comines.*

[255] « Bel oncle, dit-elle à Philippe, pour rien au monde nous oserions trépasser son ordre. A peine qu'elle ne plora de peur. » *Id.*

[256] *Chron. scandal.* : « Nul (des princes) ne dormit sûrement. » C'était la conséquence de leur conduite.

[257] « Ses sujets trembloient devant lui. » *Comines*, VI.

[258] *Le roi à son chancelier*, St.-Laurent-des-Eaux, 3 août 1464. « Gardez bien que telles choses de justice ne viennent plus à moi, *car je ne*

il s'était trompé, la résistance d'autorités consciencieuses[259]; tandis qu'il cherchait à perfectionner la législation française par la comparaison des législations étrangères, il était si loin d'en tirer vanité, qu'il tenait ce travail secret pour ne pas ébranler l'autorité des lois subsistantes[260]. Quoique dans les commencemens il fit peu de cas de la table[261] et de la toilette[262], il n'en savait pas moins gagner les Parisiens dans un festin[263], et, quand il le fallait, il se présentait avec

m'y connais. » (Il n'aurait pas prononcé dans l'affaire du meûnier Arnold.) *Au même :* « Faites justice incontinent de celui qui a tort, et laissez toutes mes besognes pour ce faire. »

[259] Il enjoignit au parlement à plusieurs reprises et avec menace d'enregistrer certaines ordonnances. Le président vint avec une députation lui déclarer qu'ils souffriraient plutôt la mort. Le roi fit déchirer le rescrit devant leurs yeux, et leur dit « qu'ils devaient continuer à être fermes et fidèles comme en ceci. » *Bodin*, de la républ. l. III. Ils le furent.

[260] *Le roi à du Bouchage*, Mondoubleau, 5 août 1479 : « Vous savez » le désir que j'ai de donner ordre à la justice et à la police du royau- » me. Il est besoin d'avoir les coutumes des autres pays. Faites querir le » petit Florentin, pour avoir celles de Florence et de Venise. *Faites-le* » *jurer de tenir la chose secrète.* »

[261] Il y avait d'abord destiné 12,000 livres; à la fin cette somme fut portée à 39,000. *Compte de la dépense de la table de Louis XI*, dans *Duclos*, t. III. C'est pour cela que *Seyssel* lui reproche « qu'il était (en ceci) par trop curieux. » Comme Frédéric.

[262] *Seyssel* dit qu'il était parfois habillé comme un marchand; cependant il portait un bonnet de velours noir; un jour il le donna au duc de Sommerset, qui le quitta comme il pleuvait. *Chron. Scandal.*

[263] On voit dans *la même chronique* qu'il faisait à Paris « grandes et bonnes chères, » et que dans ces occasions il racontait les entreprises de ses ennemis « en moult beaux mots et piteux, de quoi tous et toutes (il y avait là beaucoup de demoiselles et *honnêtes bourgeoises*) pleurèrent bien largement. » Il invitait souvent à sa table des négocians, pour apprendre quelque chose d'eux; mais il ne reçut plus celui qui avait acquis des lettres de noblesse : « Assez, M. le gentilhomme; quand je vous fai- » sais asseoir à ma table, je vous regardais comme le premier de votre

majesté[264]. Il se vit bien malgré lui[265] dans la nécessité d'augmenter les impôts[266]; mais il accorda aux districts souffrans des franchises pour plusieurs années et les exempta d'impôts plus anciens[267]; en même temps il prenait soin de maintenir le pain à un prix raisonnable[268]. Il n'épargnait pas les dépenses utiles[269], savait donner avec grâce à ses serviteurs[270], et fermait les yeux sur des erreurs de compte que rachetaient des services[271]. Il ne prodiguait point la vie de ses soldats[272] et attendait des fautes de ses ennemis ce que d'autres attendent du sort des batailles[273]. Il savait également bien provoquer ces fautes et en profiter. En général il ambitionna moins encore l'agran-

» conditiou; mais aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferais iu-
» jure aux autres si je vous faisais la même faveur. » *Duclos*, l. X.

[264] Il reçut les magnifiques Vénitiens sur un trône élevé, avec ses ornemens royaux. *Bodin*, IV.

[265] Voy. le *Rosier des guerres*. Il sortit plus d'aue fois d'embarras en vendaut un domaine de la couronne. *Chron. scandal.*

[266] Pour trois millions. *Hénault.*

[267] *Duclos*, II.

[268] Encore dans ses derniers momeus. *Id.*

[269] Nous en verrons des preuves daus les négociations suisses.

[270] *Le roi à du Bouchage*, 1470 : « Je vous donnerai la chose qu'aimez le mieux, qui est l'argent. »

[271] Comme il voulait examiuer attentivement un compte du maréchal de Querdes, celui-ci lui dit : « Sire, ponr cet argent je vous ai acquis six » villes; s'il plait à Votre Majesté de me le rendre, je rendrai toul ce que » j'ai reçu. » — « Pâques-Dieu ! Maréchal, il vaut mieux laisser le » moustier où il est. »

[272] » Il aimoit mieux perdre 10,000 écns que de risquer la vie d'uu archer. » *Molinet* dans *Duclos*. = Combien nous valons mieux ! De uos jours on perd 150,000 hommes dans une seule campagne sans sourciller. D. L. H.

[273] *Duclos*, conformément à l'histoire.

dissement que l'indépendance[274]. On peut dire que c'est lui qui a rétabli la royauté en France[275].

Charles de Bourgogne était de onze ans plus jeune que le roi[276], de moyenne taille, d'une constitution très-forte; son teint bazané[277], ses cheveux et ses yeux noirs, son nez aquilin, son visage un peu allongé, son large front, son menton qui avançait, tous ses traits enfin exprimaient le sérieux du guerrier. Il tenait beaucoup du caractère de Jean-Sans-Peur, son aïeul, qui jeta la France dans de grands troubles[278]. Toujours à l'ouvrage dès six heures du matin[279], son esprit incessamment actif aimait à contempler les merveilles de l'antiquité, l'heureux fils de Philippe de Macédoine, le vainqueur de Cannes, César l'unique[280], et il concevait avec une rare audace[281] de vastes plans[282], qu'il

[274] *Gomberville* écrit qu'on disait de lui : « qu'il a mis les rois de France hors des brassières. » *Bodin, Meth. hist.*, dit une parole bien dure : « Omnium primus suos servitute oppressit. » Il faut examiner s'ils pouvaient supporter la liberté. — Ils ne furent jamais élevés ou préparés pour elle; aussi lorsqu'elle leur apparut en firent-ils d'abord une maîtresse adorée, puis une prostituée. D. L. H.

[275] *Duclos* conclut : « Tout mis en balance, *c'était un roi.* »

[276] Né à Dijon, 10 novembre 1433. *Dunod, Hist. du comté de Bourg.*, t. III.

[277] On attribuait ce teint à Isabelle de Portugal, sa mère. *Ibid.*

[278] « Homme de féroce nature, représentant les humeurs de son aïeul. » *Paradin, Chron. de Bourg.*

[279] *Idem.*

[280] *Chron. de Brabant* (dans son sens) : « In castris Hannibal, in itineribus Julius aut Alexander. » Nous avons des preuves encore plus directes. Voy. *Barlandus.*

[281] *Comines* dit qu'il ne vit jamais d'homme plus audacieux. « Prince des plus grands le plus preux. » *Olivier de la Marche, Loz, louange et plainte du bon duc Charles* (parmi les manuscrits de la Bibl. impér. de Vienne, Hist. prof. n. 576, 13me pièce.)

[282] « Il ordissait d'entreprises, que trente vies d'hommes n'eussent scû ixtre. » *Paradin.*

embrassait avec enthousiasme plutôt qu'il ne les méditait avec lucidité. Opiniâtre à surmonter les difficultés, il s'y embarrassait toujours davantage [283]. Depuis que, dans sa première jeunesse, il avait combattu dans un tournois contre le plus brillant chevalier [284], et deux fois à côté de son père sur les champs de bataille [285], puis forcé à Montlhéry le roi à signer la paix de Conflans, anéanti Dinant [286] et brisé l'orgueil de Gand [287], rien ne lui paraissait impossible; il n'écoutait plus que lui-même [288], prenait sa volonté pour loi [289], et entretenait incessamment un état militaire [290]. A son courage s'alliait naturellement la franchise de sa conduite [291]; sa manière d'être écartait tout soupçon d'une arrière-pensée; cependant, par ambition il se permit plus d'un acte de duplicité dans les traités [292];

[283] « Plus il étoit embrouillé et plus il s'embrouilloit. » *Paradin.*

[284] « Messire Jaques de Lalain qui avoit tenu le pas des pleurs. » *Olivier de la Marche*, Mém.

[285] *Le même*, dans l'introduction.

[286] « Elle fut arse tellement qu'il sembloit que ce fût ville ruinée de mille ans. » *Ibid.*

[287] Il déchira les franchises de la ville. *Ibid.*

[288] *Comines*, t. I; *Th. Bazin. Horolog. tempor.*

[289] « Tenant ses gens en très-grande tremeur. » *de la Marche.*

[290] « Vivant toujours l'épée au poing. » *Id.* « Une verge de Dieu sur tous ses ennemis. » *Stumpf.*

[291] « Longe candidiore et simpliciore ingenio quam Rex Gallorum. » *Meyer, Ann. Flandr.*

[292] Après avoir déclaré ne vouloir faire la paix que s'il obtenait St.-Quentin et Amiens, et si ses alliés étaient compris dans le traité, il écrivit au connétable que cette dernière condition ne signifiait rien, pourvu qu'il obtînt les villes. *Duclos*, l. VII. Il écrivit en même temps au duc de Bretagne, son allié, que cela ne devait pas lui causer de l'inquiétude, qu'il avait eu besoin de ces villes, et qu'il ne l'abandonnerait pas. *Comines*, l. III.

il sacrifia même un homme qui s'était fié à lui[293]. Quelques-uns de ses agens ont été convaincus d'avoir voulu empoisonner par son ordre le roi Louis et le dauphin[294]; peut-être le duc estima-t-il ce moyen permis, parce qu'il croyait que le roi s'était débarrassé de la même manière de son propre frère, Charles de Guienne, dont la faiblesse fut le principal instrument des désordres de la France[295]. Plein des plus grands projets, dont le développement systématique dépassait la force de son intelligence[296], il ne savait souvent pas, dans l'effervescence de ses passions, quel parti prendre[297]; ensuite il se jetait à corps perdu dans une entreprise que la raison aurait dû diriger[298]; un long bonheur

[293] Il livra le connétable de St.-Pol à une mort certaine en le livrant au roi, afin que celui-ci n'entravât pas son entreprise contre la Lorraine. *Comines*, l. IV. Malgré tout ce qu'on pouvait mettre à la charge de cet infortuné, le tort du duc fut si évident que toutes ses disgrâces subséquentes furent regardées comme un châtiment du ciel.

[294] Le premier par maître Ythier et son Hardy, en 1473; le second par Jean Bon, du pays de Galles, en 1476; la *Chronique scandal.* raconte la condamnation de tous les trois. *Gaillard (Notices et Ext. des mscr. de la Bibl. du Roi,* IV, 42) ne croit pas un mot de tout cela. Ses raisons seraient excellentes si le cœur de l'homme n'était pas un tissu de contradictions. Ce savant est très-défavorable au roi. A une certaine époque on arrangeait tous les siècles au gré du dix-huitième, et tous les caractères d'après quelques idées stoïques. Aussi y a-t-il bien des choses à réviser.

[295] *Paul-Emile.* Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce point; le fait est tout au moins douteux.

[296] « Il n'avoit pas assez de sens et de malice. » *Comines.*

[297] Ce *même auteur* nous le montre à Liége dans une grande agitation d'esprit, pendant laquelle il « ne tint pas bonne contenance, » tandis que le roi, en dépit de sa mauvaise situation, « sembloit de grande vertu, de grand sens. »

[298] A son départ pour sa première guerre contre le roi, son épouse lui fit des représentations. Il répondit brièvement : *Je l'ai empris.* Elle, levant les yeux au ciel, répliqua : *Bien en advienne!* (*Paradin*). Dès ce jour il prit ces paroles pour devise et pour règle de conduite.

lui en donnait le courage[299]. En temps de paix il accomplissait assez exactement ses dévotions du matin et du soir[300]; toutefois, en cela sa fougue ne se conciliait pas avec la constance[301]. Il portait des reliques sur lui[302], comme le roi, suivant la croyance d'alors, ou parce que les magnifiques boîtes servaient d'ornemens. Il observait exactement les jeûnes[303], exercices d'abstinence dignes de l'homme. En revanche on l'a blâmé d'attribuer tout à son intelligence, sans reconnaître combien est décisif le concours des circonstances ordonné par la Cause première[304]. Comme le roi[305], il voyait dans l'aumône un devoir prescrit par la religion chrétienne[306], et dont les mouvemens du cœur dic-

[299] « Quo sæpius victor abisset, eo magis eventum experiendum opinabatur. » *Thomas Bazin, Horolog. tempor.*

[300] *De la Marche* (n. 281) : « Et soir et matin Dieu amoit et servoit. » La *Chron. des ducs de Brabant* dans *Dunod* rappelle qu'il disait journellement les prières de l'office.

[301] *Pontus Heuterus* : Tantôt on ne pouvait pas lui dire la messe assez lentement, tantôt pas assez vite; quelquefois il la négligeait pendant un long temps, puis il redevenait presque superstitieux.

[302] *Chron. de Brabant* dans *Dunod.*

[303] *De la Marche, Mém.* : « Il jeûnait tous jeûnes. »

[304] *Comines*, V : « Tout il attribuoit à son sens et sa vertu, et non à Dieu. »

[305] « Étant en prière dans une église, un pauvre clerc vint lui représenter qu'après avoir déjà langui dans les prisons pour une dette de 1500 livres, il allait encore être arrêté pour la même somme, et qu'il était absolument hors d'état de payer. Le roi la paya dans l'instant et lui dit : « Vous avez bien pris votre temps; il est juste que j'aie pitié des malheu- » reux, puisque je demandais à Dieu d'avoir pitié de moi. » *Duclos*, liv. X.

[306] On doit à la religion chrétienne une multitude d'hôpitaux et d'établissemens pour les pauvres, que les anciens ne connaissaient guère; ils passèrent du christianisme dans la religion mahométane.

taient les règles[307]; du reste, dans ses libéralités, sa prudence[308] ne dégénérait jamais en lésinerie[309]. Il se respectait trop pour s'adonner au vin et aux plaisirs de la table[310]. Quoiqu'il n'aimât ni les bals ni la société des femmes[311], il y tenait bien sa place dans l'occasion[312]; un prince, obligé de gagner les cœurs, ne doit rester étranger à quoi que ce soit, et ne rien faire malhabilement. Comme la nature lui avait refusé une voix harmonieuse, il cacha ce défaut par la théorie de l'art[313], et la musique de sa cour fut toujours une des premières[314]. Du reste il prenait plaisir à la chasse au sanglier[315], au vol du héron[316], aux exercices dans les diverses armes[317], en tout et partout infatigable[318]. Il l'emportait sur la plupart de ses contemporains aux échecs, qu'il considérait, conformément à l'esprit de cette invention, plutôt comme un exercice de l'intelli-

[307] *De la Marche :* « Il donnoit à tous pauvres qu'il rencontroit. » Il destinait 20,000 francs par an aux aumônes.

[308] *Le même :* « Il vouloit savoir à qui. » *Comines :* « Ses bienfaits n'étoient pas fort grands, parce qu'il vouloit que *chacun* s'en ressentît. »

[309] « Il étoit large et donnoit volontiers. » *De la Marche.*

[310] *Bazin :* « Vini et cibi temperans. »

[311] *De la Marche :* « De sa complexion il n'étoit point adonné à ces oisivetés. » *Heuterus :* « Excelsus animus à mollitie abhorrebat. »

[312] *De la Marche.*

[313] *Id. :* « Combien qu'il eût mauvaise voix, toutefois il avoit *l'art*, et fit le chant de plusieurs chansons bien notées. »

[314] *Bazin :* « Semper magnificam tenuit capellam, cum suis cantoribus cantu delectatus. »

[315] Il en tua beaucoup. *De la Marche.*

[316] « Son passe-temps était de voler à émerillons. — Il aimait le vol du héron. » *Id.*

[317] « Puissant jousteur, puissant archer et joueur de barres, à la façon de Picardie; et escouoit les autres par terre, loin de lui. » *Id.*

[318] « Le duc martial tenoit ses gens en continuel exercice. » *Paradin.* Il ajoute très-positivement que le duc lui-même se livrait à ces exercices.

gence que comme un jeu[319]. On soupçonnait[320] et ses ennemis ont dit[321] que la chasteté auprès des femmes[322] lui coûtait d'autant moins, qu'à l'exemple des héros grecs et romains il préférait le commerce des hommes.

Chez les anciens il aimait tout avec passion; non-seulement il entendait bien le latin, outre cinq langues modernes[323], mais, son goût n'ayant point été gâté par les romans de chevalerie, lecture de sa jeunesse[324], il se faisait lire chaque jour pendant deux heures l'histoire romaine[325]. Il avait incessamment devant les yeux la grande image d'Alexandre[326]. A l'exemple de ce mo-

[319] « Il jouoit aux échecs mieux qu'autre de son tems. »

[320] *Bazin* : « Nullam fœminam præter suam, vel illi *adhinnire* vole-» bat : quod nonnulli variis viis in vitium detorquebant.... Ipsius con-» tinentia, vel quæ de eo communis æstimatio habebatur. »

[321] *Justification de Jean de Chasse*, de la Franche-Comté, son chambellan. Il dit l'avoir quitté « pour ces très-viles et très-énormes choses » qu'il fréquentoit contre nature et contre notre loi, en quoi il a voulu » m'attraire d'en user avec lui; pour échever le danger de cette abomi-» nable vie, je me suis départi de sa maison, crainte de sa fureur. » Il paraît que ce n'était pas une chose bien frappante, puisque Chasse crut nécessaire d'en admonester « ses amis, de départir du lieu où si vi-» cieuses choses se fréquentoient. » On trouve cette pièce dans le t. III de *Duclos*.

[322] *De la Marche; Meyer; Gollut; Heuter*, tous.

[323] Le français, le flamand, l'anglais, l'italien et l'espagnol. *Dunod.*

[324] « Il s'appliquoit à lire du commencement les joyeux faits de Lan-» celot et Govin. » *De la Marche.*

[325] « Jamais ne se couchoit qu'il ne fît lire deux heures devant lui *des* » *hautes histoires de Rome*, et y print moult grant plaisir. » *Id.*

[326] *Barlandus* : Il savait son histoire par cœur. *Lud. Vives de concord. et discord.* L. I 1 « Son admiration pour Alexandre l'égara. » Chez d'autres elle a développé la grandeur d'âme. La nourriture physique et morale n'est pas saine ou malsaine par elle-même; tout dépend de l'estomac qui la digère.

narque qui vengea sur les Perses les Grecs et leurs dieux [327], il avait, lui, formé le noble plan [328] d'une entreprise plus vaste, et qui ne paraissait pas inexécutable; c'était, lorsque sa domination s'étendrait depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée, de se mettre avec toutes les forces de la Bourgogne à la tête de la chrétienté d'Occident pour chasser les Turcs de l'Europe orientale [329].

On admirait la magnificence de sa cour, la justice de ses tribunaux, la discipline de ses troupes, l'ordre de ses finances. On le voyait ordinairement briller à la tête d'un grand cortége de princes, de comtes, de seigneurs et de chevaliers [330], de sorte que pour le mouvement, l'éclat [331] et l'ordre de la cour aucun prince ne l'égalait [332]. Dans les solennités il portait un habillement dont l'or et les pierreries valaient plus de cent mille florins d'or [333]. Ses salles et ses chapelles étaient décorées des tentures les plus rares et d'une profusion de vases d'or et d'argent comme on n'en avait jamais

[327] On voit dans *Isocrate* comment la guerre des Perses devint sous ce nom une affaire nationale.

[328] « Alti vir animi. » *Bazin.*

[329] *Michel Brutus* dans le L. VI des Histoires florentines.

[330] *De la Marche* (n. 281) : « Princes avoit et prélats à foison, — des » nobles par milliers — pour le monde conquerre. »

[331] *Comines* : « Nul prince ne le passa à nourrir grandes gens et les » tenir bien réglés. » *De la Marche.* « Grande et triomphale cour sur » tous les ducs du monde. »

[332] *Id.* (n. 281) : « Chacun s'entretenoit, comme on connoît par ses » beaux estatuts, bien regîtrés et tout pleins de vertus. » Le cérémonial de sa cour servait de modèle à la cour d'Espagne et à toutes les autres qui ont imité celle-ci.

[333] *Stumpf*, 211 *a. Comines* dit avec raison : « Fort pompeux en ha- » billemens et un peu trop. »

vus[334]. La dépense de sa table s'élevait chaque jour à huit cents florins[335]; lui-même en jouissait peu[336], mais il croyait digne d'un prince de répandre le plaisir et l'abondance autour de lui[337]. Ses chambellans étaient chargés de le divertir après le repas et les affaires[338]; parfois aussi, pendant ses campagnes, il se délassait de sa contention d'esprit par les bons mots de son jeune porte-étendard[339]. Le lundi et le vendredi, entouré de tous ses grands et séant au siége de justice[340], il accueillait avec bienveillance les pétitions et les plaintes de ses serviteurs et de ses sujets[341]; il recevait aussi en particulier ceux qui le désiraient[342], et, ce qu'on aime à trouver chez un prince, il accordait promptement du secours, souvent même à tel point, que le chancelier

[334] *Chronique de Strasbourg* dans *Crusius, Chron. Souabe*, II, 97. *Stumpf.*

[335] *Gollut.*

[336] « Solus festinanter manducabat. » *Tritth.* Hirsaug. 1474.

[337] On buvait chaque année 2000 queues de vin (les queues sont très-grandes en Bourgogne); les vases d'argent dans lesquels on faisait au duc des présens de vin, restaient à l'échanson; l'écuyer-tranchant ne pouvait pas lui faire un plus grand plaisir que de se jeter vigoureusement sur les plats qu'on desservait et de faire de copieuses libations de vin. A de certaines fêtes tous les restes appartenaient au curé, une autre fois au polisseur de ses armes, une fois aussi au maréchal-ferrant. *Gollut.*

[338] « A chanter, baler, discourir, lire, gaudir. » *Id.*

[339] « Il devait être personnage d'esprit et jovial pour inventer quelque chose gaillarde. » *Id.*

[340] *Id.* « In palatio suo. » *Bazin.*

[341] « Jamais nul plus libéralement ne donna audience. » *Comines.*

> Sa grande bonté et entière amitié
> En vérité le faisoit si louable!
> Grâces avoit autant que nul n'avoit :
> On le devoit servir, craindre et aimer.
> De la Marche (n. 281).

[342] « Il donnait *fort privément* audience (ce qui ne peut guère se rapporter à une séance solennelle.) *Paradin.*

expédiait ses réponses pendant l'audience[343]. Si l'on excepte quelques crimes demeurés impunis dans la haute Alsace par suite de circonstances particulières, durant le règne de Charles et dans toute l'étendue de ses États, il n'y eut plus de guerres de familles ni d'actes de violence commis par des nobles contre des gens du commun[344]; tous les abus de pouvoir des fonctionnaires étaient punis sans miséricorde[345]. Le peuple des bords de la Moselle se souvint long-temps, à la vue du noyer de St.-Maximin, de l'impitoyable promptitude avec laquelle il faisait expier le moindre vol[346].

Convaincu de l'utilité de donner à ses milices belges et bourguignonnes, valeureuses par nature et par habitude, plus de consistance et de renommée, en les exerçant au maniement des armes et aux évolutions, et de se tenir ainsi lui-même en garde contre la surprise au-dehors et la sédition au-dedans, il introduisit un règlement militaire[347]. Huit et plus tard douze cents hommes d'armes à cheval[348], chacun avec

[343] « Illico responsionem conscribi faciebat. » Bien *Bazin.* = différent de ceux que j'ai vus faire arrêter les pétitionnaires que le désespoir avait réduits à présenter immédiatement leurs pétitions au souverain. J'ai pu, dans le temps, faire cesser ce scandale. D. L. H.

[344] *Bazin :* « Pessimam consuetudinem civilium inter duas vel plures familias pugnarum cohibuit, » etc.

[345] Voy. dans le *Dict. de Bayle,* art. *Charles de Bourgogne,* un exemple remarquable statué dans la Zélande.

[346] Il avait alors beaucoup de troupes indisciplinées; pour les contenir par la terreur, il acheta d'un pauvre homme, au prix de douze florins d'or, cet arbre pour y faire pendre les voleurs. *Trithemius*, 1474. Il en fit pendre un pour avoir volé une poule à une vieille femme. *Barlandus.*

[347] *Ch.* en notre camp les Bouhains, 13 nov. 1472, — dans *Gollut* 846; une *seconde* chez le même 853.

[348] On les nommait aussi *lances*, de leur arme principale. En 1471 les 800, selon *Dunod;* sur les 1200, les *chartes* citées et *Comines.*

un page et un porteur d'armes[349], quatre mille arquebusiers, les trois quarts à cheval, deux mille piqueniers, six cents hommes pour la grosse artillerie[350] et autant pour les pièces de campagne[351], voilà le principal corps d'armée et le noyau auquel on adjoignait, suivant les circonstances, des divisions plus ou moins considérables de milices nationales ou de troupes auxiliaires italiennes ou anglaises[352]. Les grands du pays en avaient le commandement; on voyait fréquemment briller sur la poitrine des chefs la Toison d'Or[353], ordre qui, plus que beaucoup d'autres, conserve encore son lustre après un si long temps. Les hommes d'armes portaient une cuirasse complète, une forte lance, une épée courte et large, une massue, un casque brillant et d'autres armes défensives à l'épreuve[354], pesantes pour ceux-là seulement qui n'y étaient pas habitués. D'abord chaque corps d'armée fut divisé en cohortes, et chaque cohorte en dixains[355]. Toute compagnie composée de cent lances, à laquelle on adjoignait les piqueniers et les arquebusiers, était sous les ordres d'un capitaine[356] et divisée en quatre escadrons, chacun sous-divisé en quatre chambres[357]. Les créateurs de la

349 « Coutillier. »

350 « Cranequiniers. »

351 « Couleuvriniers. »

352 Il avait près de Nuyts 2,200 lances (*Ch.* dans *Gollut*), chacune de six ou huit hommes, outre beaucoup d'*aides*, de *volontaires* et de *valets*; 6000 Anglais, 4000 Savoyards, 3600 Italiens. *Paradin.*

353 *Dunod.*

354 « Salade, gorgerin, flanquart, faltes. » *Première ch.* n. 347; de là vient qu'il y avait rarement beaucoup de sang répandu.

355 Les *dixeniers* étaient sous les ordres du *conducteur*. *Ibid.*

356 Le capitaine était nommé pour une année; on réorganisait annuellement l'armée au 7 janvier. *Seconde ch.* n. 347.

357 Chaque chambre était commandée par un homme d'armes.

tactique moderne furent long-temps incertains si l'armement et l'organisation de la phalange ou de la légion s'adaptaient mieux aux armes nouvelles. A la fin les guerres faites en maints pays apprirent à de grands généraux que les circonstances déterminent chaque fois s'il faut préférer la mobilité de la seconde ou la consistance de la première, et que l'armée la plus parfaite est celle qui sait prendre toutes les formes. Le parc d'artillerie était calculé à trois cents pièces; ensuite venaient deux mille chariots chargés de poudre, d'arbalètes, d'arcs, de flèches et de piques, mille pavillons et autant de tentes ordinaires. Pour les siéges on construisait, suivant l'ancien usage, beaucoup de machines sur les lieux mêmes [358]. Les piqueniers, inébranlables comme une muraille, étaient instruits à tomber tout d'un coup à genoux en baissant leurs piques, pour laisser tirer comme par dessus une muraille les tirailleurs postés derrière eux [359]. On tenait des anciens l'art de faire front des deux côtés ou de tous les côtés, de former le carré, le coin, le cercle. Les soldats étaient dressés à tout endurer et à se tenir prêts dans tous les instans [360]. En général, outre un heureux mélange des différentes armes, on remarquait dans les corps de cette armée un mélange non moins heureux de fierté et d'esprit public. On punissait les délits par des privations sensibles, rarement par le

[358] *De la Marche* (n. 281) décrit avec éloge les

Cats cornus, grues gros et menus,
Engins que nul n'a sceu contrefaire, etc.

Il vante Laurent Garin comme un grand ingénieur.

[359] Derrière eux, parce qu'ils étaient armés plus à la légère, par conséquent moins bien défendus.

[360] *Adr. Barlandus.*

déshonneur[361]. L'impartialité la plus entière était érigée en loi, afin que le sentiment de l'égalité enflammât tous les corps du même enthousiasme pour le prince; il les appelait sa maison[362], et les excitait aux plus grands efforts contre ses ennemis qui étaient les leurs[363]. On avait défendu les juremens : le soldat doit respecter le Dieu au nom duquel il a prêté serment[364]; le jeu des dés : il rend avide, allume la haine ou la colère, et jette l'un des deux joueurs dans le découragement. Dans l'impossibilité d'accoutumer de jeunes hommes vigoureux à une continence austère, le prince punissait sévèrement ceux qui, même dans les villes prises d'assaut, portaient audacieusement atteinte aux liens du mariage[365], mais il laissait auprès de chaque compagnie trente femmes, dont aucune ne devait appartenir exclusivement à un seul homme[366], et il fermait les yeux sur bien des choses[367]. Comme César, il permettait beaucoup quand il n'y avait point d'ennemi dans le voisinage. Il aimait ses soldats[368]; malades ou

[361] Celui qui, en pays ami, s'éloigne de son drapeau pour piller, perd quatre jours de solde, et le conducteur le punit suivant les circonstances; si c'est en pays ennemi, il perd son cheval, son armure et pour un temps indéterminé sa solde; s'il le fait quand on est en présence des ennemis, « peine de la hart et d'être réputé pour ennemi. » *Première ch.* n. 347.

[362] « Attendu que tous sont de la maison du prince. » *Ib.*

[363] « Par l'amour de leur seigneur, pour l'exaltation de sa maison et » de leur propre honneur, qui consiste à ce que Monseigneur par eux » puisse rebouter tous ses ennemis. » *Seconde ch.* n. 347.

[364] Lui-même, si passionné, ne jurait jamais par Dieu ni par les saints, si ce n'est peut-être par saint George. *Ol. De la Marche.*

[365] *Dunod.*

[366] *Seconde ch.* n. 347.

[367] « Cætera (excepté la désertion et la fraude) plerumque dissimu- » labat. » *Barlandus.*

[368] « Nullo non benevolentiæ officio eos prosequebatur. »

blessés, il les soignait comme un père[369]; il punissait l'infidélité avec d'autant plus de droit. Pendant la guerre il pouvait exiger rigoureusement de chacun l'accomplissement de son devoir, attendu que tous les jours il était levé le premier, inspectait en personne les postes importans[370], et se couchait le dernier et toujours habillé[371]. Comme la nouvelle organisation militaire coûtait un demi-million d'écus[372], chaque campagne deux millions de francs[373], et que ses sujets murmuraient, non par l'impuissance de payer, mais par défaut d'habitude, il s'efforça de rendre la nouvelle charge aussi utile et aussi légère que possible. S'il était impitoyable à dompter toute rébellion[374], il écoutait les représentations avec indulgence[375]. C'est ainsi qu'il maintint dans tous ses États l'ordre, la justice et la paix intérieure[376], de même aussi la paix extérieure,

[369] Par ses soins pour avoir de bons officiers de santé, il laissa bien loin derrière lui quelques généraux légers ou inhumainement économes de notre temps.

[370] *Dunod*, d'après les chroniques.

[371] *Comines*, VI.

[372] *Olivier de la Marche*. L'entretien de ses troupes s'élevait annuellement à 800,000 livres. *Gollut*. Il donnait à l'homme d'armes à cheval 15 francs par mois, à l'arquebusier à cheval 5, à l'arquebusier à pied et au piqueur 4. *Première ch.* n. 347.

[373] *De la Marche*.

[374] « D'autorité a aulcuns décapité. » *Id.* n. 281.

[375] Les États belges lui assignèrent avant 1475 pour dix ans, 350,000 écus; ensuite 300,000 de plus. *Comines*, IV. Les États de Bourgogne accordèrent en 1473 pour six ans 600,000 livres « estevenans. » — Les États de la Haute-Bourgogne s'assemblaient en deçà de la Saône, ceux de la Basse-Bourgogne au-delà. Des députés des deux parties se réunissaient dans une ville qu'elles choisissaient alternativement. *Gollut*.

[376] « Il tenoit ses pays en crainte et en paix; il pouvoit faire forte et » roide justice. » *De la Marche*. Auparavant les coupables étaient par fois plus forts que la loi.

quand il ne provoquait pas ses ennemis. Ce que les hommes d'armes étaient en droit d'exiger dans leurs quartiers [377], les prix des vivres [378], le paiement de leurs dettes [379], tout était réglé avec une telle exactitude que, lorsque des officiers de la garde commettaient ou permettaient des désordres, on les cassait comme larrons de leur propre honneur [380] et meurtriers de celui du prince, comme indignes de paraître parmi des hommes d'honneur et de commander des braves. Se sacrifier au devoir, à la gloire, au maintien de l'ordre public, voilà l'honneur militaire.

Ardeur, courage, activité, fermeté, telles furent les vertus de Charles de Bourgogne à toutes les époques de sa vie. Tant que son sage père conserva l'autorité avec la vigueur, l'esprit indompté du fils dut céder à la prudence [381], ou le courroux du prince imposant le réprimait [382]. Le succès de Montlhéri éblouit Charles, mais non pas jusqu'à lui faire oublier son devoir [383].

[377] « Nappes, linges, pots, pêles, écuelles; » neuf lances couchaient dans quatre lits. *Première ch.* n. 347.

[378] Une poule à 6 fennings, un porc à 12, etc.

[379] « Enfin que les bonnes gens où ils tiendront garnison ne soyent foulés, » on proclame avant le paiement de chaque trimestre que ceux qui ont des réclamations à faire les présentent. *Seconde ch.* n. 347.

[380] Expression de la *ch.* n. 352.

[381] « Il désiroit en sa condition enfantine à faire ses volontés, et toutefois il eut le sens si grand, qu'il résista à ses complexions, tellement » qu'en sa jeunesse ne fut trouvé de plus courtois que lui. » *De la Marche,* qui le connut dès sa jeunesse et lui survécut long-temps.

[382] Comme il ne voulait pas recevoir Philippe de Croy en qualité de premier gouverneur, son père lui ordonna de lui apporter, le lendemain au lever, l'état de sa maison; il le déchira, le jeta au feu, « et moult » furieusement fit partir son fils. » Voyez cette scène domestique dans *Dunod.*

[383] *Bazin*, parlant du commencement de son administration : « Initio modestum se satis et dignum principatu exhibuit. »

Enorgueilli par l'habitude de la domination et de la victoire, il s'aliéna les conseillers élevés avec lui, prêta l'oreille aux flatteurs italiens, et se jeta dans les querelles avec les Allemands, qu'il ne connaissait guère. Il crut pouvoir mépriser ces Allemands, qui ne brillaient pas. Le malheur l'endurcit; il ne céda point, il tomba.

Tel fut le prince que sa destinée entraîna dans une lutte avec Lous XI, lutte dangereuse surtout pendant la paix. Le roi, disait-on, à la guerre ne dort que d'un œil, et en paix il dort les deux yeux ouverts. Charles mettait tout en œuvre pour occuper le premier rang; ses vertus brillaient d'un vif éclat. Le roi ne perdait jamais moins de vue son but que quand il semblait l'abandonner : après avoir assuré autant que possible la réussite de ses plans par toutes sortes de moyens secrets, il renversa le duc principalement en gardant la paix avec lui [384].

Les Suisses vécurent en paix avec la France et la Bourgogne jusqu'au jour où Pierre de Hagenbach *,

[384] « Le roi ne pouvoit mieux se venger de lui que de le laisser faire. » *Paradin*. Nous en verrons la preuve.

* Un savant dont le canton de Vaud s'honore et qui s'est fait un nom par des travaux de plus d'un genre, M. le baron *Frédéric de Gingins-La-Sarraz*[1], a soumis récemment l'Histoire de la guerre de Bourgogne à une investigation qui a frappé d'excellents esprits par son originalité et par la nouveauté des résultats. Il a publié ceux-ci en cinq lettres insérées dans la *Revue des Deux-Bourgognes* (Dijon 1839). L'ingénieux au-

[1] M. de Gingins a publié les ouvrages suivans :

Mémoire sur la famille des violacées. Genève, 1823, in-4.

Histoire naturelle des lavandes. Genève, 1826, in-8.

Essai sur la métamorphose des plantes, par J.-W. de Gœthe, traduit de l'allemand. Genève, 1829, in-8.

Essai sur la division et l'administration politique du Lyonnais au Xme siècle. Lyon, 1837, in-8.

Essai sur l'établissement des Burgunden dans la Gaule et sur le partage des terres entre eux et les regnicoles. (Turin, 1837), in-4.

Mémoire sur le rectorat de Bourgogne, dans la 1re livraison du t. I des *Mémoires et documens publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*. Lausanne, 1839.

bailli bourguignon des pays hypothéqués par l'Autriche, ordonna à Didier de Hasbain[385], sous-bailli de Lauffenbourg, de planter l'étendard bourguignon dans la seigneurie bernoise de Schenkenberg [386]. Le roi se trouvait alors dans un grand embarras, parce que son frère et le duc de Bretagne étaient ouvertement du parti bourguignon, et qu'à la cour ceux-là même de qui l'on devait le moins s'y attendre[387] augmentaient la confusion. Il reçut avec joie Guillaume de Diessbach, jeune homme né pour les plus grandes affaires, et qui, le premier, lui apprit combien Hagenbach était un mauvais voisin[388]. Le roi députa en Suisse Louis de Senneville et Jean Briçonnet, ayant mission de resserrer ses relations avec ce pays. L'éloignement des seigneurs justiciers rendit les négociations difficiles; d'autres Confédérés, plus en rapport avec l'Autriche et Milan,

teur a bien voulu revoir et compléter ce travail pour en enrichir notre *Histoire de la Confédération suisse.* L'impartialité nous fait un devoir de placer, à côté du récit de notre historien, un récit d'une couleur différente et d'opposer à la face suisse de ce grand événement la face bourguignonne. Nous donnerons dans l'*Appendice* D la partie des recherches de M. de Gingins qui se rapporte à la fin de ce VIIe volume, et nous renvoyons au suivant celle qui correspond à la suite de la narration de Muller; mais nous ne différerons pas d'exprimer publiquement notre gratitude à M. le baron de Gingins pour la complaisance bienveillante avec laquelle il enrichit notre publication. C. M.

[385] Non pas Habsbourg, comme dit *Stettler. Gollut* écrit à tort Haspiug. = *Ol. de la Marche :* Habsbain. C. M.

[386] *Stettler.*

[387] Le cardinal La Balue, le connétable de St.-Pol.

[388] Vers le 22 mai 1470, peu après le commencement de la querelle des seigneurs. = La mission de Guillaume de Diessbach fut un effet du conseil donné aux Bernois par le comte de Gruyères et suivi par eux d'entrer dans des relations plus étroites avec le roi de France. *Lettre de Berne au comte de Gruyères* dans le *Protocole des Missives allemandes* A, 730. C. M.

avaient besoin, pour traiter avec la France, des Bernois qui connaissaient la langue et les cours. Ce fut pour eux un motif de s'entremettre plus activement afin d'apaiser la querelle des seigneurs[389]. Avant la réussite de leurs efforts, Adrien de Bubenberg, qui oubliait toujours son intérêt personnel quand la patrie avait besoin de lui, obtint que la Confédération autorisât Berne à négocier avec la France un traité conforme aux circonstances[390]. Il consista dans l'engagement mutuel des deux pays de ne pas soutenir l'un contre l'autre le duc de Bourgogne[391]. Ce traité enleva au

[389] Les députés des cantons de Zurich, de Zoug et de Schwyz, envoyés à Berne vers le 22 juillet, à l'occasion de l'ambassade française, peuvent avoir donné lieu à la médiation mentionnée ci-dessus dans le texte à l'alinéa qui suit la note 179. Il est étonnant que Frickard ne dise rien de cette négociation.

[390] *Stettler* dit d'une manière inexacte ou ambiguë que Berne, *pour sa part*, accepte les propositions de la France. La *ch.* dit expressément : « Cum plena et omnimoda potestate dominorum Magnæ Liguæ Alemaniæ superioris confœderatorum, qua utimur in hac parte, faciendi certum appuntamentum. » = Trois cantons seulement s'étant rendus à la diète convoquée à Berne pour le 26 juillet, on en convoqua une nouvelle à Lucerne, pour le 7 août; c'est là que Berne reçut l'autorisation de traiter avec la France au nom de tous les Confédérés. *De Tillier*. II, 198. Voyez la négociation du roi avec les Suisses dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. *de Barante*, année 1474, t. X. G. M.

[391] *Ch. Scultetí et consulum dominii Bernensis*, Berne, 13 août 1470. *Ratification royale*, Tours 23 septembre. Dans Comines et dans les Collections de Lünig, de Léonard et de Dumont. = Comme le fait observer M. *Zellwéger* (t. II, p. 84, n. 71), il y a chez les auteurs une diversité surprenante à l'égard de ce traité : *Flassan*, I, 233, en met la date au 20 septembre 1470; M. *de Barante*, IX, 298, dit que le 13 août 1470, « les ambassadeurs du roi conclurent, avec les envoyés de Berne, représentant aussi Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zoug et Glaris, un traité d'alliance contre les ligues suisses et le roi. » Il ne nomme donc que sept cantons; le *Traité historique*, 6, ne parle même que de six cantons, ainsi que le traité rapporté par *Lünig*, tandis que l'acte

duc l'espoir d'un renfort de troupes suisses[392]. Le roi promit ce que le bon sens lui prescrivait[393]. Le bailli bourguignon se désista. Charles ayant appris les menées du roi, ne jugea sans doute pas opportun de resserrer le lien entre ce monarque et les Suisses.

La division et la haine entre les deux princes augmentèrent encore à la suite des troubles de l'Angleterre (1471); Louis parut favoriser Henri VI; tandis que Charles, au contraire, se montrait disposé pour Edouard IV, son beau-frère. Entre la France et la Bourgogne il n'y avait ni paix ni guerre; l'infidélité, l'inconstance, la fermentation étaient à l'ordre du jour. Sans la rude fermeté de Berne, la Suisse aurait été impliquée plus tôt dans les querelles : séduits, gagnés, un grand nombre voulaient servir le roi, d'autres s'engager contre lui[394]. Le peuple et plus encore la considération de Berne fit obtenir à son combourgeois le comte Jean d'Arberg-Valengin, célèbre chevalier[395], Beaufremont, héritage de sa mère dans le duché de Bar[396].

d'alliance mentionne les huit anciens cantons et porte la date du 23 septembre 1470. *Recueil des Alliances*, etc., p. 40. C. M.

[392] Ce qui était probablement l'intention du comte de Romont. *Stettler*, 199.

[393] Même sans un traité il n'eût jamais favorisé l'agrandissement de son ennemi mortel aux dépens de la Suisse.

[394] Nicolas et Guillaume de Diessbach, Pierre Muri, Pierre Ougspurger, dans *Stettler*, p. 204.

[395] « Un des douze braves qui avec Pierre de Beaufremont soutinrent » à l'arbre de Charlemagne, dit celui des Hermites, le pas de l'an 1443. » *Observat. sur les comtes d'Arberg.*

[396] Jean, qui avait succédé à son père Guillaume en 1427, arrière-petit-fils de Pierre d'Arberg, tué à Sempach, était né de Jeanne, fille de Philibert de Beaufremont, qui n'avait que trois filles. Pierre, non pas celui dont il est question ci-dessus, mais le fils de l'aînée de ces trois

L'Empereur convoqua les Confédérés aussi à la diète impériale de Ratisbonne[397]. Depuis que la Bosnie était tombée au pouvoir de Mahomet, les Turcs, dévastant, pillant, massacrant, erraient le long des Alpes Dinariques et Juliennes jusqu'à Windischgræz, jusqu'au parc de chasse de l'Empereur[398]. Entourés d'un magnifique cortége de chevaliers, de conseillers et d'écuyers[399], avec plus de neuf mille chevaux[400], les électeurs, les princes, les députés des villes, venus de Bourgogne, du Danemarck, de Venise[401], des envoyés du pape, et au nom de la Suisse Henri Göldli, un des plus grands magistrats de Zurich, et l'ancien avoyer Nicolas de Scharnachthal rivalisant par sa stature de souverain[402] avec la beauté admirée de l'évêque de

sœurs, mourut sans enfans. Tous les Beaufremont et les Oiselet, ceux-là comme fils et petits-fils de Henri de Beaufremont, ceux-ci comme fils de la troisième sœur, lui disputèrent l'héritage en tout ou en partie; sans les Bernois, lui, ni son fils Claude n'eussent rien obtenu. Même le duc de Lorraine et Bar étaient contre lui. *Observations*, n. 395; *Lettre des Bernois au lieutenant, aux Conseils et aux fonctionnaires de Bar*, 14 déc. 1471, au sujet de la conférence conciliatoire de Remiremont; *Lettre de la comtesse Yolande de Vaudemont au roi René de Sicile*, son père, 14 janvier 1472. L'amitié de nos pères n'était donc pas inefficace ni injuste.

[397] *Invitation de l'Empereur*, Grætz, à la fin de l'année 1470, samedi après Noël 1471 (on entend l'année ecclésiastique).

[398] Où l'Empereur trouvait souvent son passe-temps à chasser avec le faucon et autrement. *Missive du chancelier de l'évêché de Bâle* au chapitre de cette ville, Ratisbonne, 1471, dans *Schilling*; p. 57-68.

[399] Le landgrave de Hesse, par exemple, fit son entrée avec 400 chevaux; 52 chevaliers montés sur de superbes chevaux portaient des bannières de soie rouge; 12 jeunes garçons habillés de la même étoffe suivaient. *Même missive.*

[400] A la *Missive* est annexée une liste de 9107.

[401] « Les Vénitiens ici sont magnifiques, ils ont la bourse bien garnie. » *Ibid.*

[402] *Frickard* en parle.

Bâle[403], tous, joyeux de se montrer, se rendirent à la diète, beaucoup dans des vues personnelles, beaucoup d'autres zélés pour la cause commune de la chrétienté[404]. Tout se réunissait là pour satisfaire les sens[405], mais non l'égoïsme exclusif de la vanité, qui embrouilla les affaires[406] et prolongea les séances[407]. Leur orgueil songeait plus à la place que chacun occupait qu'à l'influence qu'il exerçait. Le savant évêque de Trente, Jean Hinterbacher[408], ayant ouvert la session par un discours plein de choses, mais d'une voix qu'on entendait à peine[409], on délibéra, à peu près

[403] *Missive :* « Entre tous c'est Mgr de Bâle qu'on regarde comme le » personnage qui représente le mieux; l'homme du peuple dit : Si l'on » marchait contre les Turcs, c'est lui qui devrait porter la bannière en » tête. » Cet évêque était Jean de Venningen.

[404] « De bon cœur désireux. »

[405] L'Empereur ne permit pas les tournois, disant qu'on n'était pas venu pour cela. Cependant il donna une fête à l'occasion d'un feu de la St. Jean fort singulier; il y dansa, levant le bras en l'air, lui âgé de 56 ans. On vit aussi au bal, auprès des dames, les évêques de Mayence, de Trèves, d'Eichstett. Lorsque Charles de Bade et Ulrich de Würtemberg firent leur entrée à cheval, les « garçons de la liberté » chantèrent :

Voici venir de grands seigneurs,
Spectateurs, mangeurs et buveurs,
Ils enrichissent gars et garces,
La liberté se plaît aux farces.
Missive.

[406] La députation de Bourgogne, en particulier, ne voulait pas s'asseoir auprès des princes; à la fin on lui assigna une place auprès de l'ambassadeur danois.

[407] Jusqu'à ce que l'Empereur fit afficher à la salle de l'hôtel-de-ville que si quelque prince usurpait la préséance sur un autre, il en serait puni dans ses droits et priviléges. *Missive.*

[408] Il y a beaucoup de travaux manuscrits de lui dans la bibliothèque épiscopale de Trente. Voy. le catalogue de *Gentilotti*, dans *Bonelli Memorie*, t. II.

[409] « Le Tridentin est un bout d'homme dont la voix rappelle la cloche » d'Olten, qui ressemble à un vieux chaudron. » *Missive.*

comme aujourd'hui, par députation[410], et chaque députation à la majorité de ses membres, sur le moyen de réunir les forces de l'Allemagne, en proclamant la paix générale[411], sur le contingent à fournir par chaque État pour un corps d'observation de dix mille hommes[412], sur l'établissement d'un fonds commun[413]. La décision définitive fut différée jusqu'au moment où l'on délibèrerait sur des résolutions complémentaires[414]; la défiance, l'égoïsme[415], l'esprit de parti[416] firent perdre de vue la cause de la chrétienté. L'Empereur, qui avait eu des intentions sérieuses[417], refusait maintenant dans sa mauvaise humeur de confirmer aux Suisses, quoique soutenus par la maison de Wurtemberg, les franchises octroyées par ses prédécesseurs[418].

[410] Le nombre des députations était de 25. *Ibid.*

[411] *Paix publique*, 24 juillet, 1471, dans *Goldast*, *Lünig*, *Dumont.*

[412] Voyez la *Matricule d'Empire* dans *Muller*, *Théâtre de la diète d'Empire* sous Frédéric V (III) 4e représentation, p. 486. Les Confédérés étaient taxés fort haut, à 1000 fantassins et 100 cavaliers : de ce nombre l'évêque de Bâle devait fournir 3 cavaliers et 10 fantassins; celui de Genève, 2 et 10; celui de Lausanne, 6 et 15; les frères Comtes de Werdenberg 3 et 6; le comte de *Thierstein*, 1 et 2; celui d'Arberg (Valangin et Willisau), 3 et 6; l'abbé de St.-Gall, 3 et 5, et pour le Tokenbourg, 1 et 2; celui de Schaffhouse, 1 et 2 comme celui d'Einsidlen et celui de St.-Jean à Tokenbourg; la ville de Bâle, 15 et 30; Mulhouse, 3 et 6.

[413] *Müller*, l. c. 490.

[414] Les villes dirent vouloir se déclarer au bout de six semaines.

[415] Les primes-électeurs ecclésiastiques refusèrent la dîme, vu qu'ils payaient au pays les annates, « ut habeant cardinales, unde alant bestias suas. » *Kranz*, *Wandalia.*

[416] L'Empereur était fort mal avec le Palatinat et Veldenz. *Hæberlin*, VI, 692. On s'en aperçoit dans la Missive.

[417] *Missive :* On craignait qu'il ne détournât le fonds commun de sa destination ; mais n'avait-il pas lui-même le plus grand intérêt à écarter l'ennemi?

[418] *Schilling*, *Stumpf*, *Bullinger*, expressément. Comment donc

Mainte décision fut inscrite au protocole[419], mais on put bientôt dire de cette diète aussi : « L'Empereur a pris beaucoup de résolutions que Frédéric est hors d'état d'exécuter[420]. »

Bilgeri de Hewdorf, Bernard d'Eptingen et d'autres ennemis des Confédérés virent sans doute avec peine que Charles possédât depuis trois ans les pays hypothéqués par l'Autriche, sans avoir commencé encore la guerre désirée. Ils cherchèrent donc à aigrir les Suisses par des actes de violence[421]; les représentations furent reproduites à la cour, sans doute par l'organe de Hagenbach[422]. Charles, qui se défiait du roi[423], et ne pouvait voir avec indifférence les troubles de l'Angleterre, tâcha de gagner du temps par des négociations[424] et de hâter l'accomplissement du vœu impatient de l'Autriche[425], dans le but de s'assurer à lui-même la dignité royale et le vicariat d'Empire sur la rive gauche du Rhin[426].

Pfeffel (*Hist. d'All.* A. 471) a-t-il pu dire : « Les Suisses sont investis de leur supériorité territoriale? »

[419] Le *Recès* ou *Protocole* est dans *Senkenberg*, t. I.

[420] *Campanus* in epp. Il accompagna le cardinal légat (Piccolomini).

[421] *Schilling*, p. 78. Il se pourrait cependant qu'on eût confondu ce fait avec celui qu'on va raconter bientôt.

[422] A cela se rapporte l'*Instruction de Charles pour la députation destinée à Sigismond;* elle fut probablement donnée vers la fin de 1472, et elle se trouve dans *Comines*, III, 238.

[423] « En grande cautèle tient la matière en suspens avec journées d'amiabilité. » *Ibid.*

[424] Il demanda que cette année encore, mais pour la dernière fois, Sigismond laissât reposer ses mandats impériaux d'arrestation « contre les particuliers Zwitsois. « Le nom des Suisses est écrit de cette façon dans tout ce document, et celui de l'Autriche, « Otherice. »

[425] Le mariage avec son héritière.

[426] Il était question de conférer à Charles la dignité de roi du Saint-Empire romain.

En Angleterre, la dernière espérance de la Rose Rouge s'étant éteinte dans une triste obscurité[427], Louis conclut avec Charles une trève dans laquelle il comprit la république de Berne et tous les Confédérés de la ligue de la haute Allemagne[428]; en réalité il venait de poser les armes pour jamais[429]. Alors Hagenbach et les seigneurs dont nous avons parlé commirent de jour en jour plus d'actes hostiles contre la Suisse.

La fabrication des toiles florissait depuis peu de temps en Suisse[430]; des marchands de toile[431] de Zurich, de Berne, de Lucerne et de Schwyz s'étaient mis en route pour la foire de Francfort. Bilgeri de Hewdorf, qui était au service de Bourgogne, voulant se venger de la Confédération[432], les surprit non loin de Brisach[433], les pilla[434] et les fit emmener à Schuttern, petite ville, assez forte pour ce temps-là, qu'occupait comme administrateur ou à titre d'hypothèque un sire

[427] Edouard n'épargna pas
The meek usurpers holy head.
Above, below, the rose of snow,
Twin'd with her blushing foe, we spread.

[428] « La seigneurie et communauté de Berne et leurs alliés, ceux de la « langue (*ligue* comme dans la trève de l'année précédente) de la haute Allemagne. » *Trève de Louis et de Charles*, 1473, dans *Comines*, III, 247.

[429] 28 févr. 1473, la trève fut dès-lors constamment renouvelée.

[430] *Ordonnance à ce sujet*, Berne 1472, dans *Stettler*.

[431] *Louis Edlibach*. Il les appelle Wadlüte (de Gewand!).

[432] *Schilling* dit expressément que Hagenbach engagea Hewdorf en qualité de conseiller au service de son maître le duc de Bourgogne, p. 76. Le *prince Martin Gerbert* dans sa *Sylva nigra*, t. II, 236, admet par erreur, d'après Tritthémius, que Bilgeri avait une réclamation contre Bâle; c'était contre Schaffhouse, et c'est pour cela qu'il arrêta des alliés de cette ville.

[433] Henri Schaffer, de Berne, périt là d'un coup de feu. *Schilling*.

[434] On leur enleva pour plus de 2000 florins de marchandises.

de Hohengéroldsek[435]. Une obligation de dix mille florins fut le prix qu'il mit à leur liberté. Les Strasbourgeois vinrent au secours des prisonniers bannières déployées, avec leurs principales pièces d'artillerie et toutes leurs milices, forcèrent Schuttern à se rendre, rasèrent les tours et les murs, et conduisirent les marchands avec beaucoup d'égards à Strasbourg; l'ammestre et le Conseil examinèrent l'obligation, dont Hewdorf lui-même avait violé les conditions[436], l'annulèrent et renvoyèrent les malheureux consolés. L'amitié seule et non le devoir porta les Strasbourgeois à cet acte et à la vengeance qu'ils tirèrent de Hohengéroldsek[437]. Les villes de l'Alsace, éprises de la liberté, et les pays hypothéqués, auparavant administrés par l'Autriche d'une main faible, mais avec une bonté loyale, maintenant opprimés ou menacés par une puissance plus sévère, commencèrent à jeter des regards d'envie sur la Confédération suisse.

En effet, le chevalier Pierre de Hagenbach, gentilhomme de Pfirt, qui, dit-on, quitta de bonne heure sa patrie pour vivre plus à sa guise auprès du duc Charles et pour s'élever plus haut[438], devint bientôt, par sa faute et sans sa faute, aussi odieux dans l'administration confiée à sa fidélité et à son courage chevaleresque[439], que Gessler l'avait été chez les anciens

[435] Je présume que c'était Gangolf de Géroldsek, dont la femme était de la maison de Montfort; cependant ce pourrait aussi être Diebold ou Walther.

[436] Il ne leur rendit pas la liberté. *Schilling*. Peut-être qu'une partie de la somme lui fut payée d'avance.

[437] « En toute fidélité et pourtant rien ne les obligeait. »

[438] « A cause de maint mauvais tour. » *Edlibach*. « Il s'était enfui des pays allemands pour de notables méchancetés et crimes. » *Schilling*.

[439] « A cause de ces actions chevaleresques et de la singulière faveur

habitans d'Uri et de Schwyz. Il exigeait impérieusement des levées de troupes destinées contre la France, et il haussa les droits de consommation[440], pour les rendre conformes à ceux de la Bourgogne, attendu d'ailleurs que la plupart des domaines du prince étaient hypothéqués[441] (soit bonté, soit crainte de l'archiduc qui ne voulait pas lever de nouveaux impôts). Le ton plus ferme du gouvernement bourguignon parut orgueil, le nouvel ordre des instances, déni de justice, l'un et l'autre intolérables surtout aux campagnards. Ce qui, en outre, faisait le plus de tort à Hagenbach, c'est que, tandis qu'il irritait par le mépris des anciennes formes, il manquait de cette sévérité de mœurs qui commande l'obéissance. La dureté trouve son excuse dans la nécessité; l'ambition qui opprime, éblouit du moins par l'éclat de la grandeur; mais les peuples ne supportent pas qu'un maître redoutable soit esclave de la volupté, et, non content de disposer de leurs biens et de leur vie, leur ravisse encore la consolation de l'amour conjugal. L'audace avec laquelle Hagenbach insultait aux mœurs et recherchait cette gloire, accusait la faiblesse d'un homme bien au-dessous du pouvoir et du poste qu'on lui avait confiés[442].

de son maître. » *Etterlin* (d'autant plus digne de foi, qu'ordinairement il parle de lui avec amertume, comme plusieurs autres.) *Guillimann* dit avec impartialité : « ad imperata si subditi currerent, non acerbus; si » cunctarentur, præferox; justitiæ severus magis quam æquus minis» ter. » Lui aussi croit que son élévation fit son malheur.

[440] Sur le blé, le vin et la viande. *Edlibach.*

[441] Les domaines de Pfirt avaient été hypothéqués à Christophe de Rechberg, ceux de Landesehre à Thüring de Hallwyl, ceux d'Altkirch au sire de Ravestein, Béfort, Delémont, Isenheim au sire de Mörsberg (Morimont) etc.; d'après la liste que donne *Gollut.*

[442] *Edlibach*, *Schilling*, *Etterlin* font de lui ce portrait. Le dernier

Avant et après l'événement de Schuttern, Charles, sans inimitié pour la Suisse, députa vers elle et même à des diètes[443] l'abbé de Neuhaus[444] afin de l'assurer de son ancienne amitié, de lui offrir sa médiation auprès de l'archiduc, de qui Hewdorf relevait essentiellement[445], et de lui proposer d'une manière pressante une alliance étroite. Le grand but de sa vie, fit-il dire, la cause commune du nom chrétien[446], dans l'intérêt de laquelle il avait entamé des négociations avec la cour de Naples, exigeait la soumission préalable du perfide duc Galéazzo Sforza[447], et par conséquent le concours de la Suisse et de Venise; il promit d'envoyer de l'argent à cet effet[448]. L'intention de Charles de vivre en bonne intelligence avec la Suisse perça dans les sentimens qu'il obligea Hagenbach d'exprimer à la diète de Constance[449].

dit : « Quant à ses sentiments, il oubliait sa naissance et ne voyait que sa brillante position. » = Il croyait devoir prendre les mœurs de France, sans avoir pris cette urbanité qui rend leur corruption supportable. D. L. H.

443 A Zurich vers Noël 1742, l'année suivante à Lucerne et à Constance. *Recès* dans le manuscrit de Tschudi, que Jean Conrad Fæsi voulut publier en 1772; mais alors déjà les Suisses ne méditaient plus sur les actions de leurs pères.

444 Plusieurs ont traduit son nom par « Maisonneuve, Casanova. »

445 Il était originaire du Hégau.

446 La conquête du saint sépulcre et l'expulsion des Turcs. Dans *l'Instruction* n. 422 : « à la défense de la foi *et au recouvrement du droit de l'Empire.* » Il ne parle pas ici de ce dernier chef.

447 Il flottait entre lui et la France.

448 « Nos enfans se réjouiront de cette réunion. » *Recès de Lucerne*, 1473.

449 Hagenbach ne voudrait pas au prix de 1000 florins, que messire Bilgeri eût arrêté ces gens sur le territoire de son maître. Il dit qu'il a donné l'ordre partout de ne pas adresser une mauvaise parole aux Con-

Peu après, l'Empereur entama une négociation pour apaiser l'affaire de Hewdorf[450]. L'Autriche saisit cette occasion et fit les premières ouvertures pour une alliance que la France ne désirait et ne favorisait pas moins que les pays hypothéqués[451]. Ceux-ci déploraient leur situation équivoque, mais Louis ne voulut leur avancer de l'argent pour se racheter et leur donner des subsides[452], que lorsque une alliance avec la Suisse aurait assuré à l'Empereur le moyen de se maintenir dans cette partie de ses États. Les Confédérés délibérèrent donc[453] sur les moyens de faire cesser loyalement et à jamais les différends avec la maison archi-ducale[454], d'assurer la paix sur la frontière[455] et la liberté du commerce et des communications ; ils examinèrent en même temps si, dans le cas où une rupture éclaterait entre l'archiduc et Charles au sujet du rachat des domaines, on permettrait au premier d'enrôler en

fédérés ; et que son maître s'efforça de terminer l'affaire à l'amiable. *Recès de Constance*, 1473.

[450] *L'Empereur* « à nos amés et féaux Confédérés des villes et des cantons, alliés de l'Empire ; » Augsb. lundi et jeudi après Exaudi 1473. *Tschudi*. Msc.

[451] Les recès font mention d'une négociation qui eut lieu à Constance.

[452] Ouverture que Louis fit faire par l'évêque de Sillinen, et au sujet de laquelle une diète fut convoquée à Zoug pour le 3 août. *Recès*. Sigismond voulait, à l'égard du roi (comme autrefois de Charles) « être de son hôtel et le servir de corps et chevance. » Les 10,000 francs assignés ci-dessus (à n. 12) lui furent sans doute retirés par le roi, lorsque Sigismond entra en relation avec Charles. Silliuen parle d'une indemnité convenable que le roi lui donnait pour ses services.

[453] Mardi après la semaine de Pâques 1472 (1473 ?), à Lucerne.

[454] « Que le prince se désiste, par lettres et sceaux, de ses prétentions sur les pays que nous possédons. » *Ib.*

[455] « Qu'aucune des parties ne permette à ses villes et à son pays de faire la guerre à l'autre ? »

Suisse des volontaires[456]. L'Empereur, en qualité de chef de la maison d'Autriche, jugea conforme à la prudence d'entretenir ces dispositions, mais de ne pas prendre de résolution définitive, avant de s'être abouché personnellement avec Charles au sujet d'avantages plus considérables qu'il espérait pour son fils.

Le duc de Bourgogne, continuant d'étendre ses États, acquit le duché de Gueldre et le comté de Zütphen[457]. Sa fortune éleva le courage de Hagenbach, qui dès lors crut tout possible, et jugea les nobles aussi peu dignes d'égards que les bourgeois. Au mépris des actes hypothécaires du précédent souverain, il chassa Thüring de Hallwyl de Landesehre[458], il pressa très-vivement Mulhouse, dont la communauté était obérée, espérant forcer cette ville de renoncer à la liberté. Il outragea son alliance avec la Suisse et lui promit de l'ériger en capitale de l'Alsace bourguignonne, si elle consentait à être incorporée au duché[459].

Vers ce même temps (24 juillet 1473) mourut Nicolas d'Anjou surnommé de Calabre, duc de Lorraine[460],

[456] « Que pendant les quatre prochaines années on permette aux mercenaires d'aller sous ses drapeaux pour une modeste solde. *Recès*. Le tout *ad referendum*.

[457] Cette négociation a été racontée brièvement et exactement par *Wagenaar, Hist. des Pays-Bas* (*Gesch. der verein. Niederl.*) t. II, 196 et suiv.

[458] « Ce fut une juste punition des nobles : il leur arriva comme aux grenouilles qui choisirent une cigogne pour leur roi. » *Schilling*, p. 80.

[459] *Lettre de Hagenbach. Ibid.* 83 ; il dit qu'il les ferait passer d'une étable à vaches dans un jardin de roses.

[460] La branche masculine régnante de Gerhard d'Egisheim, cousin des Habsbourg, après avoir régné en Lorraine depuis 1408, s'était éteinte en 1481 avec Charles III ; après quoi Isabeau, fille de ce dernier, apporta ce pays en mariage à René d'Anjou, Comte de Provence, roi ti-

à qui ses qualités éminentes concilièrent dès sa jeunesse l'estime et l'affection, et que Charles avait gagné en lui faisant espérer la main de sa fille unique[461]. Sa mort ranima les espérances de l'Empereur. Retardé en apparence par la lenteur des affaires de l'Empire, plus attentif à celles de la Bourgogne, il se rendit, au commencement de septembre, dans la ville de Bâle, sur une invitation. Accompagné de son fils Maximilien, jeune homme de quinze ans de la plus belle espérance, de l'électeur Adolphe, qui avait soumis Mayence, de l'évêque d'Eichstedt[462], prince enjoué et fidèle[463], du duc Albert de Bavière-Munich, dans la suite son gendre, du duc Louis, père de la maison des Deux-Ponts, enfin d'environ six cents chevaux, il fut reçu solennellement près du pont de la petite rivière de la Wiese par l'évêque Jean de Venningen, et le chevalier Jean de Bérenfels, bourgmestre de Bâle. On lui présenta, suivant l'usage, de l'or dans une coupe de vermeil, le vin d'honneur et de l'avoine[464]. Comme Charles saisis-

tulaire des deux-Siciles, au détriment d'un droit apparent de la branche cadette de Vaudemont. René vivait encore, mais il avait remis en 1453 le duché à son fils Jean, à qui succéda en 1470 son fils Nicolas dont il est ici question. Après sa mort, Yolande, sœur de Jean, réunissait cette possession au droit de Vaudemont, lorsque René II naquit des comtes Ferri. C'est de lui que descendent tous les princes suivans de Lorraine, héritiers de la puissance autrichienne. *Calmet, Zurlauben.*

[461] Un mois avant sa mort, il donna des pleins pouvoirs pour l'expédition des contrats. *Calmet.* Le duc de Bourgogne le mena par le nez.

[462] Appelé Erasme dans nos chroniques, je ne sais pourquoi; c'était Guillaume de Reichenau.

[463] Sa fidélité envers l'Empereur était célèbre; du reste le *chancelier de Bâle* écrit de lui « qu'il s'égayait avec des dames communes; qu'il voyageait en grand prince avec un cortége de sept petits pages et d'un écuyer. » *Missive citée ci-dessus.*

[464] 1000 florins d'or, 100 sacs d'avoine, 15 tonneaux de vin. *Wurstisen. Stumpf*, p. 669, a des chiffres un peu différens.

sait toutes les occasions d'étendre ses États, Bâle avait obtenu des Confédérés l'engagement de lui envoyer, si elle le demandait, une garnison de huit cents hommes, et, en cas de besoin, toutes leurs troupes pour la débloquer[465]. La garde bourgeoise fut augmentée de quatre cents hommes de la campagne. L'Empereur eut avec les chefs des conversations pleines d'abandon, afin de les gagner. Un bal joyeux avait été préparé pour les seigneurs à l'hôtel de la Mouche et un festin sous l'ombrage des chênes de la place de St.-Pierre[466]. Sur ces entrefaites arriva le bailli bourguignon, Pierre de Hagenbach, avec quatre-vingts hommes, habillés mi-partie de gris et de blanc; sur leurs manches étaient brodés, symbole des jeux de la fortune, des dés et un mot qui annonçait de vastes plans ou une force terrassante[467]. Irrité de ce que les Suisses s'avisaient souvent de le contrarier[468], le bailli parla, de Berne surtout, avec des menaces insultantes[469]. De semblables manifestations produisent sur le peuple plus d'impression que le langage moins clair des relations diplomatiques. L'Empereur, conduit par Hagenbach, rejoint par les États d'Empire[470], arriva au temps convenu sur les

[465] Les 800 devaient recevoir chacun trois plapparts par jour. *Bullinger*.

[466] *Wurstisen* décrit ces fêtes. Du reste comparez *Brukner*.

[467] « Ich pass, » dans les historiens suisses : j'ignore si le mot français était « J'attends » ou « Je passe. » = M. *de Tillier* dit positivement qu'il y avait « je passe. » T. II, p. 205. De même M. de Barante, qui ajoute : « comme pour signifier qu'il attendait la chance favorable. » Année 1473. C. M.

[468] Ils prirent en main la cause de Mulhouse. *Schilling*.

[469] Disant : Qu'il fallait enlever la peau à l'ours; qu'on en ferait une bonne pelisse; qu'il régnerait bientôt à Nidau, à Lenzbourg, à Berthoud, à Thoune, et qu'il enverrait des baillis à Kibourg et à Bâle.

[470] Il vint à Trèves accompagné de 2500 personnes.

bords de la Moselle, dans la plaine charmante et fertile où Trèves s'élève imposant et pittoresque, orné des monumens d'un grand nombre de siècles. Près de là se voit le couvent de St.-Maximin, vénérable par tous les genres d'éclat; le lendemain de l'arrivée de l'Empereur à Trèves, Charles de Bourgogne vint en cet endroit, vêtu d'habits de soie chargés de broderies en or, avec un cortège composé de plus de huit mille chevaux, de six mille hommes d'infanterie et de sa nombreuse garde-du-corps; près de lui, la noble Marguerite[471] ayant à ses côtés la princesse héréditaire, dont la beauté éclipsait une parure exquise; venait ensuite la cour, splendeur de la Bourgogne.

Bientôt se répandit le bruit du rétablissement d'un royaume de Bourgogne avec un vicariat d'Empire, qui s'étendrait depuis les embouchures du Rhin à travers les Alpes jusqu'au-delà de Milan.[472]; Besançon devait être le chef-lieu de la juridiction. Tout cela paraissait si certain qu'on disait déjà le jour du couronnement[473]. Comment douter puisque la nouvelle institution concernait Charles[474]? « Que la Confédération, » écrivi-

[471] Sa femme, sœur d'Edouard IV. *Dunod* parle de la majesté de sa taille. Fenn, en tête du premier volume des *Original letters*, London 1787, a donné le portrait du duc et de la duchesse copié d'un vitrail de l'église des dominicains à St.-Omer.

[472] Exagération du bruit public; il avait été question probablement, comme le raconte *Hæberlin*, VII, de l'incorporation de quatre évêchés des Pays-Bas au vicariat que l'on pensait ériger, et qui sans doute devait comprendre aussi la partie supérieure de ses Etats.

[473] *Lettre de Berne à Lucerne, Fribourg et Soleure*, 30 nov. 1473. *Msc. Tscharner*. Aussi dans *Stettler*.

[474] La couronne et le sceptre, les trônes même étaient prêts dans l'église du chapitre. *Amelgard de Liége, de Gestis Ludov.* XI, dans *Martène et Durand, Collect. ampl.* IV, 769.

rent les Bernois, « réfléchisse bien à ce grand et mé-
» morable événement, et se tienne prête à défendre sa
» vieille liberté et son vieil honneur[475]. » Mais l'Empereur, dont le caractère dominant était la prudence[476], eut quelque raison de douter que le mariage s'accomplît, une fois que Charles aurait atteint son but; il sentit que tant d'éclat, de puissance et d'ordre lui donnerait une supériorité qui écraserait la maison archiducale. Il s'inquiétait probablement aussi pour le nom germanique[477]. Après avoir vainement épuisé dans leurs entrevues tout ce qui devait provoquer de la part de Charles des engagemens positifs[478], trois jours avant le jour fixé pour le couronnement, l'Empereur entra dès l'aube dans une barque et partit pour Cologne, sans prendre congé du duc[479]. Cette conférence se termina comme la plupart de celles où des princes puissans se

[475] Le vicariat d'Empire aurait embrassé même le diocèse métropolitain de Besançon qui comprenait, avec Bâle et Lausanne, la plus grande partie de la Suisse occidentale. Les relations avec l'Empire étaient ambiguës; Charles pouvait leur donner du poids. C'était là probablement le sens des forfanteries de Hagenbach, n. 469.

[476] Son fils l'appelait « le sage roi. » Voy. dans *Comines*, IV, 3, la fable au moyen de laquelle il éconduisit les députés de la France; « pour » le long temps qu'il avait vécu, il avait beaucoup d'expérience, et était » bien entendu. »

[477] « Quoiqu'il aimât les biens de la fortune, il ne voulut pas vendre » l'honneur et la dignité du Saint-Empire. » *Schilling*, p. 86.

[478] Si ses intentions avaient été réelles, combien il eût été facile de fixer à la même matinée le mariage et le couronnement!

[479] *Amelgard*, 770. Selon *Münster, Cosmog.* l. III, ch. 113, l'Empereur partit, lui dixième, ce qui est conforme à la vraisemblance. Pénétrant et décidé, le duc avait dans les entretiens trop de supériorité sur l'Empereur timoré (« prince de petit cœur, » dit *Comines*); ce monarque craignait d'être entraîné par lui plus loin qu'il ne voulait. Alors « le duc de Bourgoingne ressembloit le roi dont on lit en Esopus, com- » ment Nigramaticus fist son compaing roi par son adresse. » *Schilling*.

voient en personne; la jalousie et la haine en sont les résultats ordinaires[480].

Le duc se rendit ensuite dans la Haute-Alsace qu'il n'avait pas encore vue. Lorsqu'on annonça que Charles, suivi de cinq mille chevaux, de quinze cents lansquenets, de deux cent-cinquante chariots et d'un nombre considérable de machines[481], descendait des montagnes de la Lorraine par la vallée de Weiler et se dirigeait sur Colmar, toute la population fut saisie d'épouvante; beaucoup de gens s'enfuirent avec leurs biens; l'habitant des campagnes fixa les yeux sur les villes; elles, toutes ensemble, songèrent à la ligue suisse. Comme les Bourguignons entraient de tous les côtés et que beaucoup d'entre eux s'approchaient secrètement de la ville par des sentiers à travers les broussailles, Colmar, dans son angoisse, ferma ses portes à la hâte. Brisach fut accablé pendant six jours par la présence des princes, et ensuite plus durement encore par les Flamands et les Picards. Ceux-ci, assurés que Hagenbach ne les dénoncerait pas, se livrèrent à toutes les jouissances illicites[482]. Le duc dans son ressentiment contre l'Empereur ne se souciait ni du peuple ni de l'amitié des princes[483]. Il passa une revue près d'Ensisheim, et se rendit à Besançon. Le nonce, le cardinal Rollin d'Autun, l'électeur de Cologne, des ambassadeurs d'Arra-

[480] Voy. *Comines*, II, 8: « Sur ce quand deux grands princes s'entre-» voyent pour cuider appaiser des differends, veue est plus dommageable » que profitable. » = Les bivouacs d'Austerlitz, Tilsitt et Erfurt ont confirmé la chose. D. L. H.

[481] *Fugger.*

[482] *Wurstisen.*

[483] *Fugger.* 790.

gon et de Venise, de l'électeur palatin et du duc de Bretagne formaient son cortége. Chemin faisant, il rencontra à Tannes (8 janvier 1474) deux anciens avoyers de Berne, Nicolas de Scharnachthal, seigneur d'Oberhofen, chevalier, et Pétermann de Wabern, seigneur de Belp[484]. « La ville de Berne et tous les » Confédérés des villes et des campagnes, » dirent ceux-ci, « accoutumés à la faveur et à l'amitié de ses pères, » considèrent sa venue dans ces hautes contrées comme » une occasion de porter quelques griefs à sa connais- » sance et d'en obtenir le redressement. Bilgeri de » Hewdorf a réveillé, à son service et sur son sol, des » hostilités assoupies [485]. Le bailli de Hagenbach a » privé les habitans de Mulhouse de tous les revenus » accidentels, de tous les intérêts qu'ils devaient per- » cevoir, et même de la liberté du commerce, et d'un » autre côté il a exigé le paiement de leurs dettes avec » une rigueur inique. Certains que le duc a été mal in- » formé des plaintes de la Suisse[486], ils recommandent » à son équité une ville, leur alliée, placée sous la pro- » tection de son ami l'électeur palatin[487]; elle n'a be- » soin que de quelque délai. Ils prient enfin qu'il soit

[484] Il paraît que Fribourg et Soleure adjoignirent aussi des députés à ceux de Berne; il en est fait mention dans la *Missive de Berne* au haut et puissant souverain de Bourgogne, 2 janvier 1474, dans *Schilling*.

[485] *Instruction de Berne, Ibid.* en ce point contraire à ce que Hagenbach avance (n. 449); celui-ci crut peut-être se tirer d'affaire parce que l'eau n'est pas le *sol*.

[486] Ils avaient écrit auparavant à Charles sur ce sujet. *Schilling*, p. 83. Ils envoyèrent leur *missive* du jour des Innocens (*Ibid.* 93) lorsque *Charles* et *Hagenbach* eurent répondu d'une manière évasive à la lettre de Berne (*Ibid.* 83), sans répondre du tout à celle que les Confédérés leur adressèrent de Bâle.

[487] *Instruction de Berne.* On sait que l'électeur palatin fut et demeura

» interdit au bailli d'user d'insultantes menaces contre » la Suisse. » La députation parla dans des termes modestes et touchans; elle eût été écoutée dans une heure plus favorable. Charles, entouré d'ennemis des Suisses, la reçut froidement : on ne dispensa point les députés de l'usage de sa cour de mettre un genou en terre, on n'abrégea point cette cérémonie[488]. Charles leur dit en peu de mots de le suivre. De Dijon ils retournèrent chez eux sans réponse.

Sur ces entrefaites (10 janvier), Louis XI et Nicolas de Diessbach, député de Berne, et chargé par cet État de parler au nom de tous les Confédérés, convinrent d'une alliance[489] dans la prévision d'une guerre avec la Bourgogne[490]. Le roi voulut encourager la Suisse; elle, de son côté, jugeait l'appui du roi indispensable. Le traité assurait à chaque partie ce dont elle avait besoin : au roi, un nombre suffisant de troupes[491] soldées à raison de quatre florins et demi par mois[492]; aux Suisses, vingt mille francs par an[493], et

ennemi de l'Empereur. Pour savoir dans quel sens la ville jouissait de la protection de l'électeur, Voy. chap. VI, n. 576.

[488] *Schilling*, p. 95, le dit expressément. Des écrivains plus modernes ont cru devoir le nier; mais c'était l'étiquette de la cour. = Pour les sujets. Quelle bassesse de s'être soumis à une pareille humiliation! D. L. H.

[489] La *Ch.* du 10 janvier 1474 est dans le *Comines* de Lenglet du Fresnoy, t. III. p. 369; ce ne fut probablement qu'un projet dont le conseil entier de Berne sut à peine quelque chose.

[490] « Spécialement contre le duc de Bourgogne. » Le roi réserve ses engagemens antérieurs, « hormis le duc de Bourgogne. »

[491] « Tel nombre qu'il nous semblera honnête et que le pourrons faire. »

[492] Les soldats devaient recevoir le premier florin au commencement du départ, deux autres aux frontières de l'Helvétie, à Genève.

[493] « En témoignage de sa charité. » La somme devait être payée à Lyon.

en temps de guerre vingt mille florins du Rhin par trimestre[494]; le tout dans les termes les plus propres à inspirer de la confiance[495] et pour la durée de la vie du roi. Cette négociation eut lieu entre un très-petit nombre de personnes et sous le sceau du plus profond secret.

Pierre de Hagenbach, persuadant au duc que l'obstination allemande ne pouvait être domptée que par des troupes étrangères et par la rigueur[496], obtint huit cents hommes des Pays-Bas et la promesse que des troupes lombardes occuperaient le pays. Il célébra pour lors à Tannes son mariage avec une comtesse de Thengen, alliée à plusieurs grandes maisons[497]. Il invita aux fêtes les nobles et les villes[498], mais en exigeant

[494] « Tant et si longuement que nous continuerons à main armée. » Les 20,000 francs continuent néanmoins à être payés. Un de ces francs vaudrait de nos jours trois florins, 32 schellings. (Voy. dans le t. VI de la *Correspondance de Schlözer* la fameuse dissertation : *Sang suisse et argent français.*) = D'après ce calcul un franc d'alors en vaudrait environ huit aujourd'hui. « Un pareil traité, dit M. *de Tillier* (II, 207 et 208), put se conclure six ans à peine après que les simples soldats eurent déclaré sous les murs de Waldshut, qu'on devait verser son sang, non pour de l'or, mais pour l'agrandissement de la patrie. » C. M.

[495] « Pour autant que cette amiable union doit estre de bonne foi gardée, ferme et inviolable. » Beaucoup de choses non déterminées, sont abandonnées au bon vouloir.

[496] Charles disait que Hagenbach avait raison à l'égard de ses maudits Allemands (*Edlibach*); qu'il fallait les contenir par une discipline sévère (*Bullinger*). La nation se ressentait de sa mauvaise humeur contre l'Empereur.

[497] Nous retrouvons ces comtes comme héritiers de Nellenbourg. La femme de Hagenbach fut probablement fille de Jean et nièce de la mère de Géroldsek dont les relations amicales avec Hagenbach ont été mentionnées ci-dessus. Voy. *Hübner, Tabl. généal.* 493, 481. Sur le mariage, voy. *Schöpflin, Als. illustr.* III, 598, et *Knebel* écrivain contemporain.

[498] *Ibid.* et dans *Füsslin, Géogr.* III, 373, *l'invitation à Mulhouse :*

d'eux des présens de noces[499]. En général il multiplia les impôts pour forcer le pays qui s'était volontairement mis sous la protection de l'Autriche à nourrir les soldats bourguignons, ses oppresseurs. Il revendiqua pour le prince, la chasse, amusement des nobles. Afin de faciliter la consommation aux troupes, il interdit l'exportation, et ne permit pas même au bourgmestre Pierre Rot, de Bâle, d'emmener les produits de sa propre campagne[500]. Ces vexations inaccoutumées et la licence à l'égard des femmes, engagèrent beaucoup de villes à pourvoir à leur défense sous leurs propres chefs[501]. Enfin on convint avec Fribourg en Brisgau de le surprendre de nuit à Brisach. Ce complot négligé, puis trahi, fit périr un grand nombre d'hommes dans les tortures et inspira plus de prudence à Hagenbach. La terreur lui semblait la meilleure garantie et la plus digne de la grandeur de Charles. Ayant appris que la petite ville de Tannes n'entendait se soumettre à ses ordres que dans la limite de certaines franchises, il résolut de faire voir au pays ce qu'on devait espérer d'une pareille conduite, et convoqua une diète à Tannes. De bon matin, la plupart des habitans dormant encore, il obtint à force de promesses qu'on lui ouvrît les portes. Les villes se précautionnaient, non contre le brigandage, qu'il réprimait parfai-

« Envoyez votre députation, et qu'elle soit composée de bons compagnons. »

[499] *Protestation de l'abbé de Murbach:* « Nullo jure nisi potentia fretus » (dans *Schöpflin*). Chez les princes ces sortes de présents étaient devenus un subside; les fonctionnaires n'en pouvaient point exiger.

[500] *Wurstisen*, 465.

[501] Outre Bâle, Colmar et Schlettstatt, les quatre cantons foresliers. *Edlibach.*

tement[502], mais contre sa violence. Tous les citoyens considérables, forcés de se rendre en hâte à l'hôtel-de-ville, furent désarmés, emprisonnés, trente d'entre eux conduits sur la place pour être exécutés. L'effroi enchaînait tous les assistans. Une femme, dont le mari devait périr le cinquième sous la hache, et aux yeux de laquelle ce danger faisait disparaître le monde entier, rompit les rangs en poussant de tels cris, que tout-à-coup la voix de la nature étouffa la crainte générale et qu'avec ou sans la volonté du bailli on délia les condamnés[503]. Le bailli laissa long-temps sur la place les cadavres des suppliciés, il confisqua les biens de ceux qu'on avait sauvés. Son opinion était que les princes allemands, liés par des formes, laissant aux villes l'élection de leurs magistrats, ne savaient pas gouverner; il voulait que les ammestres et les bourgmestres fussent à ses ordres ou abdiquassent[504]; il déchira d'une manière insultante la charte des franchises de la puissante ville de Gand[505], et déclara qu'il saurait bien soumettre Brisach.

C'est ce que considérèrent les villes et les seigneurs, réfléchissant s'il valait mieux renoncer à temps à cette lutte inégale ou réunir des forces pour la soutenir; ce dernier parti eût exigé qu'ils changeassent en une amitié

[502] « On pouvait porter sans inquiétude à travers le pays de l'or et de l'argent au bout d'un bâton. *Münster, Cosmographie*, l. III, ch. 115.

[503] *Schilling*, 80; *Edlibach*.

[504] *Stettler*, 212.

[505] *De la Marche* dans les *Loz* : « En ses pays trouva plusieurs re- « belles pour les gabelles et partialités (partis nés d'anciennes dissen- « sions). Pour telles querelles les villes les plus belles a brief suppédité « (soumises). D'autorité a aucuns décapités, et leur ôté les priviléges, « lous prians d'humbles mercys, nuds à genoux. » Au commencement des *Mémoires* il parle nommément de Gand.

active leur haine pour la Suisse, qui datait de plus de cent cinquante ans. L'animosité régnait chez les nobles bien plus que chez les bons princes autrichiens et chez le peuple du Tyrol ou du Vorarlberg, à moitié suisse par ses mœurs et ami de la liberté. Le bailli humiliait puissamment les nobles. Le premier pas qui rapprocha sensiblement l'Autriche et la Suisse fut fait par l'évêque de Bâle, Jean de Venningen, le comte palatin Ruprecht, l'évêque de Strasbourg, le margrave Charles, beau-frère de l'Empereur, les villes de Schlettstatt, Colmar et Bâle, qui vivaient tous en bonne intelligence avec les deux partis. Ils convinrent avec Mulhouse et la Confédération suisse d'une ligue formée pour dix ans et dans laquelle la loyauté dispensait d'une stipulation précise[506]; toutefois on prit l'engagement de payer les dettes de Mulhouse, et, en cas de rachat des seigneuries de Sigismond, d'avancer la somme pour laquelle elles étaient hypothéquées[507]. Vers le même temps les Zuricois terminèrent à l'amiable un ancien différend entre les habitans de Rapperschwyl et quelques villes du Vorarlberg[508]. « Si vous cherchez de la sagesse, » disait le peuple, « allez à Zurich[509]. »

Charles méditait à Dole, de concert avec l'Angleterre[510], un vaste plan contre le roi de France, lorsqu'il apprit ces évènemens ainsi que le bruit d'une

[506] *Convention d'amiable accord* dans les collections de Tschudi et de Haller. Nous devons nous consulter et nous aider fidèlement, « selon que nous le jugerons nécessaire. »

[507] « Quand on *voudra* faire le rachat. » Sigismond n'avait pas encore décidément opté entre l'ancienne et la nouvelle relation.

[508] *Stumpf*, 418, *b* : « au sujet d'une dette passablement vieille. »

[509] *Schinz*, *Hist. du commerce*.

[510] Il avait auprès de lui les envoyés du roi Edouard. *Extr. d'une ancienne chronique* dans le t. II du *Comines* de Lenglet du Fresnoy.

alliance de ce monarque avec la Suisse et d'un rapprochement entre ce pays et l'Autriche; il reconnut partout la main de Louis. Inquiet, il s'empressa[511] d'envoyer à Berne et à Fribourg (6 mars) Guillaume de la Baume, qui jouissait de toute sa confiance pour les affaires les plus importantes de la Suisse, et de le charger du message que voici pour le comte de Romont[512] : « Le duc sait de quelle manière l'astuce française mine » l'attachement des Confédérés pour sa maison; mais » il désire savoir si l'on en est déjà venu à conclure un » traité. Que le comte veuille donc déléguer incessam- » ment le chevalier Henri de Colombier et Jean Allard » vers les villes et les Cantons, pour leur rappeler » qu'entre leurs pères et ses pères, entre la Bourgo- » gne, la Savoie et la Suisse a subsisté et subsiste une » vieille amitié héréditaire; on apprend que, pour la » troubler, certaines gens répandent que Pfirt et l'Al- » sace autrichienne[513] ont été hypothéquées au détri- » ment de la Confédération. Si le duc eût refusé l'hy- » pothèque, ces pays seraient tombés à son grand » détriment dans des mains beaucoup plus dangereu- » ses[514]. L'exportation du vin et du bled a-t-elle été » interrompue? les Suisses ont-ils été traités autre-

[511] « En grande diligence, » *Ibid.*

[512] Ces *Instructions* telles qu'elles furent rédigées par le président et le conseil de Dijon sur l'ordre de Charles sont dans les *Preuves* annexées à *Comines*, II, 347.

[513] Pays d'Aussois; = appelé aussi d'Aussay et d'Auxai, la vicomtie d'Aussay, dans les chartes publiées pour la première fois par M. Zellwèger, voy. *Appendice B.* C. M.

[514] Le roi s'y serait décidé à la fin pour séparer ainsi le duc de ses possessions voisines de la Suisse. Comment se fait-il qu'il n'ait pas eu cette idée plus tôt? Voulait-il mettre Charles en collision avec les Allemands?

» ment, aux bureaux de péage, que les gens du » pays[515]? Loin de faire revivre d'anciennes préten- » tions le duc ne s'est-il pas efforcé de leur concilier la » bienveillance de l'archiduc? Si le bailli Hagenbach » les a offensés[516], c'est à l'insu du duc, ils le verront » par la punition de tels abus[517]. »

Les députés se rendirent d'abord à Fribourg, où l'avoyer Raoul de Vuippens les reçut avec les honneurs d'une hospitalité libérale[518]. Les vieux membres du Conseil se rappelèrent les nombreux témoignages d'amitié du duc Philippe[519]; chacun savait avec quelle facilité on tirait de Bourgogne bled, vin, fer et sel. La députation fut congédiée amicalement et sans plainte.

A Berne, siégeait alors, sur le fauteuil de l'avoyer, Nicolas de Diessbach[520], dans toute la vigueur des années[521] et de l'éloquence, riche, hospitalier, cher à la bourgeoisie par ses mœurs et sa libéralité, plus entreprenant qu'on ne devrait pouvoir l'être dans une ville libre, bien prononcé en faveur du roi. Autour de lui, cinq anciens avoyers, cinq chevaliers, sept autres gentils-

[515] Les gens du pays payaient probablement eux-mêmes plus qu'auparavant.

[516] « Grevé aulcuns de leurs gens. »

[517] Le duc « pugnira ceux qui auront mésusé de leur état, sans dissimulation. »

[518] » Ils leur donnèrent de leur vin; » sans doute le vin d'honneur. *Réponse de Fribourg. Ibid.* 349.

[519] Comment, « sans faire grande réponse, » il libéra sans rançon un Fribourgeois commis à sa garde.

[520] L'avoyer de 1473 était Adrien de Bubenberg et il ne devait sortir de charge qu'à Pâques; mais dans la *Réponse des Bernois* (*Ibid.* 351) on voit qu'il était présent, et l'avoyer absent. J'ignore comment ce fait s'explique.

[521] Né en 1430.

hommes et douze conseillers de familles bourgeoises, hommes dont plusieurs ont légué à la postérité un souvenir honorable[522]. Les grandes et anciennes maisons, l'ex-avoyer Adrien de Bubenberg à leur tête, aimaient et respectaient la cour de Bourgogne. Mais beaucoup de familles, que leur propre considération[523] ou celle de l'avoyer régnant avait accréditées auprès des conseils et des bourgeois, et qui, à son exemple, se rapprochaient avec affabilité des gens du peuple[524], tenaient le parti de ce magistrat. Il proposa de se concerter mystérieusement avant les séances, puis, sous prétexte d'un secret d'Etat, voile ordinaire des intentions impures, de faire autoriser un petit nombre à traiter au nom de tous la chose la plus importante[525]. En l'absence de Diessbach, son parti ne l'emporta pas encore entièrement sur l'avis de la majorité, mais on gagna de plus en plus de jeunes hommes hardis, et on réconcilia avec le roi le spirituel conseiller Henri Matter, dont le père était tombé au bord de la Birse sous les coups des Armagnacs[526]. L'astrologue de la ville de Berne, dont les avis exer-

[522] *Anshelm* donne la liste des conseillers; = et d'après lui M. *de Tillier*, II, 208. C. M.

[523] Tels que l'ancien avoyer Pétermann de Wabern et le greffier Frickard (favorable, comme historien, à Diessbach). *A. L. de Watteville.*

[524] *Anshelm* se sert d'un mot caractéristique : « ils étaient plus communs. »

[525] L'avoyer obtint que les Deux-Cents autorisassent vingt-deux membres à agir de concert avec lui au nom du Grand Conseil. *Watteville, Hist. de la Conf. helv.* t. II. = Ce fut l'intrigue française qui produisit la guerre de Bourgogne, que des gouvernemens sages eussent prévenue. Si l'issue en fut momentanément glorieuse, ce fut au hasard qu'on le dut; elle eut pour nous la fâcheuse conséquence d'abattre une puissance amie qui éloignait de nous la France. Les Diessbach ont été bien récompensés depuis par celle-ci. D. L. H.

[526] *Anshelm.* Voy. l. VI, chap. I, p. 106, n. 515.

çaient de l'influence, accepta de l'argent des Bourguignons[527].

La députation de Bourgogne obtint une convocation des conseils et des bourgeois[528], et devant cette assemblée elle s'acquitta de sa mission avec une apparence de succès[529]. Lorsqu'elle se fut retirée, les bourgeois[530] demandèrent le préavis de Pierre Kistler, lieutenant de l'avoyer, du trésorier Frænkli[531], ainsi que d'autres membres distingués par leur vertu et leur sagesse, et ils se réjouirent de leur unanimité à proposer une réponse satisfaisante. L'ancien avoyer de Bubenberg, ce noble chevalier, le trésorier, âgé de quatre-vingt-treize ans, et d'autres conseillers notables furent délégués ensuite dans l'auberge vers les députés[532]. Après avoir déclaré, en paroles flatteuses pour Charles, la résolution de ne vouloir offenser ni lui ni le roi, ils exprimèrent le désir que l'on recommandât au bailli Hagenbach des procédés moins hostiles et plus de

[527] *Compte de Jean de Varry* dans les *Mém. de France et de Bourgogne :* « à l'astrologue de Berne, par le conseil duquel les Bernois se conduisoient, cent florins d'or; » c'est ce que lui donnait auparavant Simon de Cléron.

[528] « Au son de la grosse cloche. » *Réponse de Berne.*

[529] Il paraissait « qu'ils les ouyssent voulontiers. »

[530] On appelle ainsi les membres du Grand Conseil qui représentaient proprement la commune. = Qui le créa pouvoir représentatif? D. L. H. Son institution; si elle dégénéra, il en faut accuser principalement l'incurie des citoyens. C. M.

[531] « Kissiler, le boursier Franquelist » dans la *Réponse.* On y lit aussi : « Kassepert de Chauetal » et « Melenouse » pour Gaspard de Scharnachthal et Mulhouse.

[532] Les députés auraient préféré recevoir la réponse séance tenante : Ils craignaient qu'un membre du Conseil n'y changeât quelque chose. C'est pourquoi on leur délégua exclusivement des hommes respectables, amis de la paix.

retenue dans ses propos et ses actes. Ils racontèrent ses vexations envers les Strasbourgeois et les Bâlois leurs amis, l'oppression des Mulhousois, leurs alliés, et les outrages prodigués à tous les Confédérés et surtout à Berne[533], si publiquement qu'il cherchait à les excuser par la plaisanterie, mais qu'il n'osait pas les nier.

Après avoir disculpé Hagenbach de son mieux, la députation se rendit dans les cantons où l'influence de Jost de Sillinen lui était le plus opposée[534]. La plupart des premiers magistrats étaient absens : car tout s'embrouillait de façon que les diètes se multipliaient.

Le conseil de Lucerne, sans convoquer la commune[535], donna une réponse tranquillisante. La députation fut reçue respectueusement par la landsgemeinde d'Unterwalden[536]. « Nous nous réjouissons singulièrement de ce que le puissant souverain de Bourgogne » n'oublie pas notre pauvre et simple république[537]. » Notre marchandise, c'est le bétail et ce qu'on tire du » bétail[538]. Le commerce va mieux, tout est à meilleur

[533] « Par la char Dieu, vileins, vous passerez par-là. Je suis baillif » des Alliances (des Confédérés) et seigneur des meilleures maisons que » les Bernois ayent. » *Réponse.*

[534] Originaire du pays de Schwyz, prévôt du chapitre lucernois de Béronmünster.

[535] La constitution, en effet, pouvait paraître ne pas y obliger pour un cas semblable. La commune devait délibérer sur la conclusion des négociations diplomatiques, et non sur chaque modification. Qui sait si le prévôt n'avait pas un fort parti.

[536] Elle se réunit au nombre de 400 hommes. A « Oudewal et Oudrewal » aussi (comme ils appellent le Haut et le Bas Unterwalden), la plupart des hommes auront été « en sauvage » (sur les Alpes).

[537] « Remerciant de la souvenance de si pauvres simples gens. »

[538] Nos « fruictages, » beurre, fromage, de toute espèce et de toute forme.

» marché et la sûreté règne[539] depuis que votre sei-
» gneur gouverne les pays voisins. Que Dieu soit avec
» lui! » Les députés, accompagnés d'un conseiller de Stanz, se rendirent au pays d'Uri. Déjà les bergers étaient partis pour les Alpes, les magistrats pour la diète. L'accueil fut néanmoins honorable, et la réponse amicale. Les Schwyzois se chargèrent d'écrire aux Glaronnais et de demander la convocation d'une diète générale. Reçus avec bienveillance à Zoug, avec distinction et dans des dispositions favorables par le Grand Conseil de Zurich[540], les députés se rendirent enfin à Soleure. Ils y furent accueillis avec respect et cordialité[541], et reçurent les meilleures assurances, pourvu que Pierre Hagenbach se montrât plus équitable envers Mulhouse et plus circonspect dans ses propos[542].

Cependant l'Empereur et le roi, pénétrés de la nécessité d'arrêter les progrès de la Bourgogne, estimaient que ce soin ne pouvait être mieux confié qu'aux Suisses; ils travaillèrent donc la Confédération dans ce sens*. Frédéric avait déjà préparé les voies, à Bâle, à force de bonnes paroles, et plus tard il s'était expliqué plus clairement envers Adrien de Bubenberg[543]. Mais qu'après les journées de Morgarten, de Laupen, de Sempach, de Næfels, après le concile,

[539] On n'avait donc pas besoin de sauf-conduit. Ci-dessus à n. 503.

[540] « Conseil très-honorable en grand nombre et gens anciens. » *Réponse de Churich.* Il y est dit qu'il y avait trois chevaliers dans le Conseil.

[541] « De grand courage (cordialité), en tout honneur et humilité. » *Réponse de Salorre.*

[542] « Ne pas procéder à la propalation de telles paroles qui pourroient faire cause de grand insulte. »

* « Travailler la marchandise, » comme disait Barras. D. L. H.

[543] *Anshelm, Chron.*

après les guerres de Zurich, de Thurgovie, de Waldshut, la maison d'Autriche songeât sérieusement à une paix solide et à des relations d'amitié, les chefs de la Suisse ne purent le croire malgré les assurances[544] de l'administrateur de Grenoble, Jost de Sillinen[545], qui traversa leur pays pour se rendre à sa prévôté de Béronmünster[546]. La cour archiducale, qu'il visita ensuite, trouvait peu probable que les Suisses voulussent se réconcilier avec la noblesse, avec la queue de paon, avec les croix rouges, et imprudent de la part de l'Autriche de renoncer à ses prétentions. « Les pays » perdus, répondit le prélat, sont perdus à jamais. » Mais une nouvelle guerre amènerait de nouvelles » pertes, tandis qu'une réconciliation sincère ferait la » sûreté de l'Autriche et que la bonne amitié pourrait » procurer des avantages. Suisse, je connais le peuple : » il y donnerait les mains. » Ces vues parurent dignes d'être examinées. Des diètes s'assemblèrent, comme nous avons raconté plus haut. Ceux à qui une haine invétérée faisait oublier l'empire des circonstances, ne purent pendant long-temps croire au succès. Les villes et les seigneurs supportaient impatiemment le joug de Hagenbach, et inclinaient par conséquent pour l'archiduc. A la fin, Jost de Sillinen se rendit avec le comte Jean d'Eberstein comme ambassadeur français à Cons-

[544] *Edlibach* : « Cela leur sembloit être une plaisanterie. »

[545] Alors vivait encore Sybond Allemand, évêque, à ce qu'il paraît, tout entier dévoué aux choses spirituelles ; il vécut jusqu'au 20 janvier 1477. *Sainte Marthe, Gallia Christ.*, II, 606. *Bullinger* donne donc avec raison à Jost le titre de gouverneur. Après cela il devint évêque (on le voit par ses armes à Béronmünster). *Hottinger, Hist. eccles. de l'Helv.*, II. 456.

[546] Il parut agir sans mission et de son propre mouvement. *Edlibach* l'a admis ainsi.

tance, pour une conférence diplomatique à laquelle l'archiduc assista en personne *.

Cent cinquante-neuf ans après que les Suisses combattirent pour la première fois contre l'Autriche du haut du Morgarten, quatre-vingt-huit ans après que le grand-père de Sigismond eut péri près de Sempach d'une mort héroïque, dans les premiers jours d'avril de l'an 1474, et dans la ville de Constance, l'archiduc Sigismond jura au nom de sa dignité et de son honneur de prince, les villes et les cantons de la Confédération suisse jurèrent sous la garantie de Louis XI, la *convention perpétuelle* [547].

« Toute guerre et toute inimitié cesse; chaque par-
» tie conserve ce qu'elle possède; celles des troupes de
» l'autre partie qu'elle solde lui aident à soutenir ses
» droits; tous les livres, les terriers, les registres qui
» ne concernent pas les pays conquis seront remis au
» prince [548]. A l'exception de ces mêmes pays et des
» hypothèques non rachetées, le prince conserve ses

* L'archiduc Sigismond se trouvait à Brégenz. A cette occasion, les députés des cantons et de leurs alliés se rendirent à Constance. L'archiduc y vint pour conclure définitivement le traité déjà projeté. Au moment de son arrivée au palais épiscopal les députés suisses le reçurent et il leur tendit la main. Un d'eux le harangua brièvement et simplement au nom de tous; le prince répondit de même. *Zellwéger*, II, 88. C. M.

[547] La *Convention perpétuelle* porte dans Leibnitz, Rousset, Géorgisch, le *Musée suisse* et ailleurs la date de Senlis 11 juin, jour où elle fut sanctionnée par la garantie de la France : alors les parties jurèrent « d'accepter la convention du roi. »

[548] Les anciennes archives de l'Autriche antérieure étaient à Bade (l. III, ch. I, t. IV); on trouva probablement bien des documens à Lenzbourg, à Kibourg et partout où la cour séjournait, et on les aura envoyées. C'est par cette raison qu'on trouve beaucoup de choses relatives à l'ancienne Suisse dans les archives d'Inspruck où était la résidence de Sigismond.

» droits de seigneur et ses fiefs. Les évêques et les villes
» de Constance et de Bâle prononceront sans appel sur
» les réclamations de guerre[549], les illégalités[550] et les
» questions d'Etat[551]. Les propriétaires de maisons
» sont seuls bourgeois et citoyens du pays[552]. Aucune
» des deux parties n'accorde passage ni séjour aux en-
» nemis de l'autre. Le commerce et les communications
» sont libres, sans aucune augmentation des péages.
» C'est là ce que jurent les villes forestières, la forêt
» et la seigneurie de Rheinfelden[553]; les premières,
» les quatre villes forestières servent de demeures ou-
» vertes à la Suisse en cas de guerre. La présente
» convention sera promulguée de dix en dix ans. »

Aussitôt après la prestation du serment, les villes de la ligue inférieure[554] souscrivirent, sous la garantie du

[549] L'archiduc se chargea formellement de celles qui concernaient Hewdorf.

[550] Les tribunaux ordinaires connaissaient des causes relatives aux biens-fonds, aux dettes et aux successions.

[551] S'il s'élevait des différends entre l'archiduc et la Suisse. Tant qu'il s'agissait de simples questions de droit, la sagesse d'un bourgmestre suffisait pour les décider; dès lors on a établi des maximes d'Etat dont la valeur dépend de l'artillerie. Autrefois celui qui avait raison gagnait son procès; maintenant le succès dépend du savoir ou du hasard.

[552] A cause des obligations abusives qu'un Gradler ou un homme qui lui ressemble pouvait imposer à une ville à laquelle il ne payait que sa contribution de simple habitant.

[553] La forêt, c'est la forêt Noire; les villes forestières sont Waldshut, Laufenbourg, Seckingen et Rheinfelden; la seigneurie de Rheinfelden formait la dépendance du rocher (Stein).

[554] On comprend sous cette dénomination les villes depuis Bâle jusqu'à Strasbourg, qui, quelques jours auparavant, s'étaient alliées à la Confédération suisse pour dix ans. Il est ici question de Strasbourg et de Bâle. *Stettler*. D'après une *Chronique de Strasbourg* manuscrite, que Guillimann possédait, cette ville fournit 40,000 florins, les autres (sans doute Bâle) le reste; il dit que cet argent fut rendu dans la suite. (Il ajoute qu'en 1478) Maximilien et son épouse Marie, héritière de

roi de France, l'engagement de racheter les domaines hypothéqués à la Bourgogne. Au milieu de la joie générale du pays et des députés de tous les princes voisins[555], l'archiduc Sigismond monta à cheval et se rendit avec Charles de Bade et beaucoup de seigneurs de l'Autriche antérieure[556] dans la ville de Zurich, puis remonta le lac et le chemin si fréquenté de Notre-Dame-des-Ermites, pour y faire ses Pâques. Du haut de l'Etzel, il vit le Bruel entier couvert d'habitans de la contrée et d'hommes de Schwyz qui l'accueillirent amicalement, ainsi que les conseillers de Zurich, avec de beaux discours et des présens selon l'usage du pays. Dès que l'on sut que les princes autrichiens se réconciliaient cordialement avec la Suisse, une joie confiante bannit tout souvenir des temps passés, de sorte que, dans la première bataille[557], paysans et chevaliers rivalisèrent fraternellement ensemble[558]. Le lundi de Pâques l'archiduc se remit en route pour Zurich ; il fut reçu sur le lac par les barques décorées de toutes les communautés riveraines et par les bourgeois de la ville, comme autrefois le fondateur de sa famille, le premier Habsbourg qui porta la couronne, alors que simple commandant de Zurich il descendit le lac avec le butin d'Uzenberg. Sigismond,

Charles, rendirent à Sigismond l'acte hypothécaire). La convention perpétuelle ne dit rien expressément à cet égard ; on s'était entendu verbalement, « ita ut utraque pars alteri se bona fide credere possit. » *Id.*

[555] *Anshelm* exprime cette joie. *Bullinger* fait observer qu'il s'était aussi trouvé des gens qui n'avaient pas approuvé cette union ; mais qu'en cela ils avaient montré peu d'intelligence.

[556] Markward de Schellenberg, Hildebrand de Rasperg, Herrmann de Götzfelden ; 40 chevaux ; il y avait un valet pour deux gentilshommes. *Edlibach.*

[557] Près d'Ericourt.

[558] Ceux-là criaient aux gentilshommes : « Combattez en chevaliers, chers seigneurs ; nous vous aiderons à remonter sur vos jumens. »

objet d'une joyeuse hospitalité[559], accompagné jusqu'à Winterthur par des conseillers et des bourgeois, plus heureux peut-être qu'à aucune autre époque, retourna dans son pays; Jost de Sillinen et l'avoyer de Berne, Nicolas de Diessbach[560], se rendirent en France pour porter au roi la convention perpétuelle. Les villes se montrèrent si empressées, qu'on annonça au bout de quelques jours au duc de Bourgogne que la somme pour le rachat des hypothèques était déposée à Bâle*.

A la nouvelle de l'assemblée de Constance, à la vue du courage qui se réveillait, Pierre de Hagenbach, sûr de trouver du secours dans le voisinage[561], jugea nécessaire de s'assurer d'une place tenable. Il choisit Brisach, ville située sur le Rhin, entre deux collines détachées contre lesquelles elle s'appuie, et ainsi fortifiée par la nature. Il avait fait aussi de belles et fortes constructions à Tannes, et établi dans des lieux commodes des magasins pour une armée. Il ne lui manquait, comme à son maître, que la conviction que les armes et l'argent sont impuissans, si l'on néglige de gagner les esprits ou de les séduire.

[559] « Les joies aimables furent prodiguées. » *Bullinger.*

[560] *Schilling*, alors sous-secrétaire du Grand Conseil de Berne, dit, p. 104 : « Le cher et sévère chevalier, qui, avec sa haute raison, fut le principal auteur de ces choses. »

* Le traité avec l'Autriche fut diversement apprécié en Suisse. Bon nombre de personnes se réjouirent de voir les réclamations de l'Autriche écartées pour jamais. Les patriotes plus austères voyaient au contraire de mauvais œil cette convention conclue avec une maison de tout temps ennemie des Suisses. A Glaris, une femme courut vers l'ossuaire et s'écria à haute voix : « Levez-vous, braves concitoyens, défendez » votre pays et votre honneur, car vos fils se sont alliés avec celui qui » bien des fois a voulu nous enlever pays, gens, honneur et biens. » *Chronique de Jean Leo Judæ.* C. M.

[561] Surtout les mercenaires italiens du duc. *Schilling.*

Digitized by Google

La convention perpétuelle ayant été proclamée le dimanche des Rameaux, le bailli apparut à Brisach, le vendredi saint, au son des instrumens militaires [562], interrompit le sermon sur la passion, et força le curé de lui dire une messe complète [563]. Les jours suivans, il composa le conseil municipal de gens de son bord [564]. Après les affaires vint le plaisir, aux dépens de l'honneur d'un bourgeois marié [565]. Dans la nuit de Pâques, pendant laquelle une multitude de fidèles attendaient dans l'église l'aube du jour de la résurrection [566], il entreprit avec des Lombards d'escalader la ville d'Ensisheim, qui lui résistait. Ce qui est opposé aux vœux du pays reste difficilement secret, de sorte que ce projet fut déjoué avec perte [567]. Le jour où les chrétiens célébrent le triomphe du Sauveur sur la mort (10 avril), il troubla la solennité en faisant proclamer l'ordre que les habitans de Brisach déposassent les épées qu'ils avaient ceintes pour se rendre à l'église, et que les personnes de toute condition et des deux sexes travaillassent à fortifier une tête de pont [568]. Ses ennemis l'ont accusé d'a-

[562] Tambours et fifres. *Edlibach.*

[563] Le *même* à comparer avec *Schilling*, 113.

[564] C'était ordinairement vers Pâques que l'on changeait ou confirmait les conseils des villes. Ce que *Schilling* rapporte ici dut être une mesure extraordinaire.

[565] *Etterlin :* « Il satisfit sa passion avec la fille d'un homme de bien qui n'osa pas trop en parler. » *Guillimann* dit que plusieurs jours auparavant il avait usé de violence envers la jeune fille et que le père s'en était plaint à Vögelin.

[566] Ces solennités nocturnes de l'Eglise primitive ont été abolies sous prétexte de l'intérêt des mœurs ; leur premier but avait été d'exciter l'enthousiasme religieux par la célébration du moment même de l'événement.

[567] *Münster, Cosmographie*, p. 624.

[568] *Edlibach* et avant lui *Etterlin* disent qu'il voulait changer pour

voir voulu fermer la ville aux habitans et la faire occuper par des troupes étrangères[569]. Les citoyens se tenaient sur la place publique, remplis d'indignation, mais hésitant entre des résolutions contraires. Alors Frédéric Vögelin, dont le courage inspirait de la confiance, entendit raconter que le bailli avait fait arrêter son frère, qui refusait de poser les armes. Il saisit cette occasion pour se rendre auprès de lui avec un bon nombre de ses amis. Hagenbach refusa de relâcher le prisonnier parce qu'il ne montrait point de repentir. Vögelin, exaspéré, se jeta sur le bailli. Au milieu du tumulte, tandis que des hommes prudens s'interposaient pour prévenir un meurtre, Hagenbach fut jeté du haut de l'escalier en bas. Il courut vite sur la place, sans doute pour appeler des soldats. Aussitôt les citoyens attroupés se saisirent de lui et le menèrent chez le bourgmestre[570]. Tout montrait l'intelligence de l'archiduc[571] et du roi. Telle était encore la disposition des esprits en Bourgogne et la situation des partis en Suisse, qu'il fallut, comme dans d'autres

eux le jour de Pâques en jour de corvée. Suivant *Münster*, la corvée avait été fixée au lundi suivant, jour de fête aussi.

[569] Tradition commune, mais peu vraisemblable, des historiens suisses contemporains. Ceux-ci lui attribuent aussi la menace de faire crever les yeux aux gens; ce qui paraît n'avoir pas été un châtiment usité en Bourgogne.

[570] C'est ainsi qu'en parle *Münster*, exact dans cette histoire. Hagenbach, troublé, baissa les yeux. Vögelin eut de la peine à le sauver de la fureur du peuple. *Guillimann.*

[571] *Edlibach* pense que Sigismond n'avait pas voulu remettre le prix des hypothèques, jusqu'à ce que Charles lui eût donné satisfaction pour les grandes licences de son bailli. *Münster* dit que le bailli fut pris à son intention et non pas aussi tumultuairement que la multitude a coutume d'agir quand elle agit spontanément.

Digitized by Google

cas semblables, une offense grave pour rendre la guerre inévitable.

Le bailli fut enfermé au milieu de cris épouvantables; tout Brisach était en fureur et sous les armes; les huit cents Lombards et Français, ignorant la langue et le complot, privés de leur chef, avaient tout à craindre, chacun dans son logis, et se laissèrent déterminer sans peine à pourvoir à leur sûreté par une prompte retraite[572]. Tout fut connu en peu d'heures à Fribourg et à Bâle. D'abord Bâle et d'autres villes, dont les citoyens étaient créanciers du bailli, demandèrent son arrestation formelle[573]. Il fut donc transporté de la maison du bourgmestre dans un cachot de la tour près de la porte de la ville et mis aux fers[574]. Lorsque les conseillers de Sigismond apprirent que le bailli bourguignon était arrêté à Brisach et que le seigneur légitime du pays pouvait lui faire expier la violation des conditions auxquelles la remise du territoire avait eu lieu, ils résolurent de n'agir que de concert avec les Confédérés[575]. Avant que Charles de Bourgogne ne pût prendre des mesures pour empêcher le rachat des hypothèques, l'archiduc vint à Bâle avec une forte escorte (20 avril)[576]. Il envoya de là Herrmann d'Eptin-

[572] *Schilling*; il ajoute : « Les insolens Français avaient bien mérité » la mort; je suis cordialement fâché qu'ils aient échappé. » *Etterlin* rapporte que quelques-uns de ses serviteurs restèrent dans la ville, charmés de l'événement, parce qu'ils étaient las de sa tyrannie. *Bullinger* nous apprend comment la ville parla avec ses satellites.

[573] *Stumpf*. Bâle agit sans doute au nom de toute l'union inférieure.

[574] *Münster*, *Wurstisen*.

[575] *Etterlin*. Cela va d'ailleurs sans dire.

[576] *Schilling*: avec 400 hommes des Confédérés. *Münster* : avec 300 chevaux. Il mit les premiers en garnison; il donna 200 des derniers à Eptingen, et il en garda 100 auprès de sa personne.

gen avec deux cents chevaux dans ces provinces pour exiger d'elles un nouveau serment de fidélité, qui fut partout prêté avec joie. Antoine de Munsterol livra le château de Tannes, trop faible contre la population entière[577]. Cette issue fut chantée comme une victoire même par des enfans[578].

Le duc de Bourgogne écrivit à l'archiduc, au sujet du rachat des hypothèques, « qu'il n'avait pas recher-» ché, mais reçu ces pays dans un temps où Sigismond » ne pouvait plus les défendre contre les Suisses; que » le rachat n'avait pas été formellement annoncé dans » Besançon[579]; que l'archiduc devait réfléchir qu'en » s'emparant de ces domaines par la force, il avait plus » à redouter de lui qu'auparavant il n'avait à redouter » des Suisses. » Il fit aussitôt marcher des troupes du côté de ces provinces, tandis que Pierre de Hagenbach, pour obtenir sa liberté, promit tout ce qu'on voulut[580]. L'angoisse que la vue de la mort donne à un serviteur enfermé dans une prison touche peu quand la vengeance a soif de son sang.

[577] *Wurstisen. Stumpf* dit que Sigismond fut reçu non comme un maître, mais comme un père et un libérateur.

[578] « Christ est ressuscité, le bailli est arrêté; réjonissons-nous; » Sigismond nous console tous. Kyrie eleison. S'il n'avait pas été pris, » nous aurions été mal lotis; maintenant dans les chaînes, ses ruses mé-» chantes sont vaines. » *Münster.*

[579] C'est ainsi que je comprends la *réponse de Charles* d'après la copie tirée de la continuation de Tschudi; Sigismond devait premièrement annoncer le rachat, puis déposer la somme dans le même lieu, probablement près du tribunal provincial. D'après les indications de *Münster* et de *Wurstisen*, elle n'avait pas encore été déposée : Charles ne voulut pas reconnaître la légalité du dépôt fait à Bâle.

[580] *Schilling :* Remise des obligations, indemnités, serment de rester chez eux.

Pendant près de quatre semaines[581], des traitemens inaccoutumés firent souffrir mille morts au chevalier; enfin le tribunal se réunit. Depuis plusieurs jours s'assemblaient, sur la convocation des conseillers de l'archiduc, les députés de toutes les communes considérables du Sundgau, du Brisgau et des villes de la Haute-Alsace, ceux de Soleure, de Bâle, de Berne et de Lucerne, et des milliers de gens du peuple que la haine et la curiosité attiraient de près et de loin[582]. Le prisonnier était souvent interrompu dans ses réflexions inquiètes par le bruit des chevaux des députés qui passaient sous sa tour; mais jamais il ne ressentit plus de terreur que lorsque le geôlier lui décrivit des hommes inconnus, hauts de stature, vigoureux, blanchis par l'âge, mal vêtus, montés sur des chevaux aux courtes oreilles. « Ce sont les Suisses; Dieu me soit en aide! » s'écria le bailli. Il se rappela la menace de Nicolas de Diessbach lorsque lui-même, à Bâle, avait outragé les Confédérés en présence de l'Empereur[583]; il se rappela Henri Hassfurter, avoyer boiteux de Lucerne, dont il s'était moqué et qui lui avait répondu : « Que » son maître et lui le verraient marcher droit contre » eux[584]. »

Lundi après le jour de la Sainte-Croix, au mois de mai, à sept heures du matin, le chevalier Pierre de Hagenbach, gouverneur et bailli du duc de Bourgogne en Alsace et à Pfirt, fut conduit sur la place publique de Brisach devant le tribunal provincial assemblé sous

[581] Depuis le 10 ou 11 avril jusqu'au 9 mai.

[582] Il vint de Bâle, en trois barques, 400 personnes. *Wurstisen.* En tout environ 8000. *Bullinger.*

[583] *Etterlin; Schilling; Bullinger.*

[584] *Bullinger.* Hassfurter était là.

la direction du bailli Herrmann d'Eptingen et sous la présidence de Thomas Schütz, bailli d'Ensisheim, et composé de vingt-six juges priés[585] et d'un grand nombre d'assesseurs[586]. En homme habitué à braver la mort, fort du nom de Charles et du sien, le bailli se présenta avec une dignité mâle. L'accusation fut soutenue, au nom du bailli d'Eptingen, de son seigneur et des provinces, par Henri Iselin, de Bâle. « Pierre de » Hagenbach, chargé de l'administration de plusieurs » pays sous des conditions déterminées, a violé la loi de » Dieu et toute justice humaine, aussi bien que les ré- » serves faites dans l'acte hypothécaire. Ainsi, à Tan- » nes, a coulé le sang de personnes innocentes;[587] ainsi » encore la ville de Brisach a perdu son gouvernement[588]. » Gémissant sous le poids insupportable de contribu- » tions illégales et sous le joug d'une soldatesque étran- » gère sans frein, les citoyens ont à peine pu prévenir » par leur résolution le massacre le plus épouvanta- » ble[589]. S'il alléguait pour sa justification les circon- » stances ou des ordres, comment excuserait-il les ou- » trages faits à l'innocence virginale, à la foi conjugale, » à de saintes filles consacrées à Dieu? » Bien des griefs

[585] Huit de Brisach et deux de chacune des villes suivantes : Berne, Bâle, Soleure, Colmar, Schletstatt, Strasbourg, Kizingen, Fribourg et Neuchâtel; seize étaient chevaliers. *Dunod, Hist. de la comté de Bourgogne*, III; *Münster; Wurstisen.*

[586] On nomme plusieurs confédérés, p. ex., outre Hassfurter, le conseiller lucernois Kræmer. *Cysat, Descript. du lac des 4 Cantons.*

[587] « Graves et honnêtes personnes. » *Paradin.*

[588] Ceux qu'il avait « établis juges et consuls à sa porte. » *Ibid.* On n'observa probablement pas la forme usitée des tribunaux et des conseils.

[589] On disait que chaque soldat devait assassiner son hôte, et qu'ensuite on aurait embarqué les femmes et les enfants dans des bateaux à soupape, comme pour les transporter au-delà du Rhin. *Wurstisen*, comp. avec n. 569.

furent produits d'une manière formelle, d'autres incidemment; on mentionna aussi la violence exercée sur des marchands suisses [590]. Suivant les formes judiciaires, Jean Irmy, aussi de Bâle, défenseur choisi par l'accusé, se leva et prit la parole. « Pierre de Hagen-» bach n'a pas d'autre juge ni d'autre seigneur que ce-» lui qui lui a donné une mission et des ordres, le duc » de Bourgogne; il ne lui appartient pas d'examiner les » limites du droit de son maitre, il ne doit qu'obéir. » Ignore-t-on que les troupes dépendent du souverain? » Croit-on que le bailli eût pu les renvoyer? Il ne sait » point ce qui s'est fait avant lui et sans lui; mais » l'hommage rendu au duc en personne n'a été limité » par aucune condition. Dès lors il a levé des contri-» butions suivant les besoins, confié l'administration » des villes à des gens bien pensans, et puni les rebelles. » Le duc et l'Empereur lui-même ont reconnu la né-» cessité de ces répressions. Quel gouvernement lui » ferait un grief des mesures qu'il a été forcé de pren-» dre pour le maintien du gouvernement? Ce jour est » trop solennel, trop sérieux pour qu'on s'arrête au » dernier reproche; le grand nombre d'assistans, qui » cherchent comme lui dans les plaisirs des sens une » des joies de la vie, savent par expérience s'il a eu » besoin d'une autre violence que celle de la séduction » mutuelle et des écus bourguignons [591]. » Le chevalier

[590] *Dunod* le rapporte. *Etterlin* assure cependant positivement que ce ne furent pas les Confédérés qui firent valoir ce grief. On les appela à prendre part au jugement; mais ils respectaient trop le droit et les convenances pour se présenter comme plaignans. Leurs nouvelles relations amicales avec l'Autriche ne permettaient pas qu'ils rappelassent l'affaire de Bilgeri de *Hewdorf*.

[591] « Nulla invita usum; omnes pretium accepisse. » *Guillimann*. *Münster* et *Wurstisen* sont responsables de ce qui est dit. La dernière partie

répondit pendant tout un jour, en homme sûr de lui-même, devant un tribunal qui appelait crime ce qui pour lui était devoir, et forfait ce que chacun se pardonne à soi-même. Mis à la torture[592], il n'avait rien avoué que des choses redoutables, il est vrai, pour les Allemands, mais dont il n'était responsable qu'envers son souverain[593].

Après sept heures du soir (on avait allumé des flambeaux), le quatrième défenseur appelé par Hagenbach[594] ayant fini de parler, les juges déclarèrent leur compétence pour juger cette cause[595], et prononcèrent la peine de mort. Lui, sans s'étonner[596], demanda et obtint qu'on se bornât à lui trancher la tête[597]. Parmi les huit bourreaux qui ambitionnaient de donner la mort au tyran du pays, le plus petit, celui de Colmar, armé d'un glaive court, fut choisi comme le plus habile[598]. Il demanda que le prisonnier fût au préalable

rappelle l'accusation intentée par *Andocide* à Alcibiade : qu'il ne voulait point faire mention de certaines choses, pour ne pas rappeler à un trop grand nombre d'assistans leurs disgrâces domestiques.

[592] Dans la prison de Brisach, avant la convocation du tribunal provincial. *Schilling; Fugger.*

[593] Au milieu de ses déclamations, *Schilling* n'allègue rien de positif, si ce n'est qu'il voulait soumettre l'Allemagne en général à la langue française, en quoi il agissait conformément à son instruction. Il parle de choses honteuses qu'il ne nomme pas, et dont la connaissance n'appartenait nullement au tribunal provincial.

[594] *Etterlin*, 195.

[595] L'accusé, responsable envers son maître seulement, nia cette compétence.

[596] *Schilling* : « Dès qu'il sut la participation des Suisses, il s'écria : « C'en est fait de moi. » Il savait que les Autrichiens ne craindraient plus le duc.

[597] « Bien que ses artisans eussent mérité une mort plus sévère. » *Schilling*, d'après l'opinion populaire.

[598] *Bullinger.*

dépouillé publiquement de la dignité de chevalier, trop haute pour être exposée à une dégradation [599]. Après avoir recueilli l'opinion des seize chevaliers qui siégeaient au nombre des juges, Gaspard Hurter, hérault impérial, se présenta et dit : « Pierre de Hagenbach, je suis affligé » que tes actions te condamnent à perdre l'honneur che- » valeresque et la vie. Il m'est ordonné de t'en enlever » les insignes glorieux. Je ne les trouve pas. Ainsi, au » nom du céleste patron saint Georges, et en vertu des » sermens que toi aussi tu as prêtés, je te déclare ici » publiquement et devant tout le monde, toi Pierre de » Hagenbach, dépouillé et indigne des honneurs, de la » dignité et de la grandeur du chevalier. Graves cheva- » liers, nobles écuyers élevés pour la chevalerie, sou- » venez-vous de votre devoir et de cet exemple [600]. » Le maréchal du tribunal se leva et dit à l'exécuteur : « Fais selon droit. » Tous les juges à cheval, le bailli dans un cercle tout éclairé par de grands flambeaux [601], entourés d'une multitude innombrable, sortirent de la ville. Sur la place de l'exécution, Pierre de Hagenbach debout prononça ces paroles : « J'ai souvent hasardé » ma vie; je vois avec indifférence les terreurs de la » mort. Je suis fâché du sang qui va couler à cause de » moi : mon maître vengera ce jour. Vous que j'ai gou-

[599] Selon *Paradin*, il était entré dans la confrérie de St.-Georges à Rougemont en Haute-Bourgogne. D'autres croient que le duc lui avait simplement conféré le titre de chevalier au nom de St.-Georges. C'est dans ce sens qu'on dit que Charles conféra la dignité de chevalier et son ordre aux avoyers de Bubenberg, Diessbach, Wabern, Ringoltingen et Scharnachthal et à Jean de Hallwyl.

[600] *Paradin; Münster.*

[601] Avec des torches. *Etterlin* emploie en allemand le mot « Tortchen. » Ce mot étranger prouverait-il l'origine étrangère d'une semblable coutume?

» vernés comme bailli pendant trois ans et demi[602], » pardonnez mes imprudences et le mal que j'ai fait; » j'étais homme; priez pour moi. » Après avoir encore exprimé le vœu que le duc voulût accorder à l'église de Brisach sa chaîne d'or et ses seize magnifiques étalons[603], l'infortuné rassembla tout son courage[604], s'assit[605], et fut décapité. On transporta son corps à Hagenbach dans la sépulture de ses pères*.

Le duc Charles était bien éloigné de soupçonner un tel événement. Après avoir fait droit à quelques plaintes des Suisses que ses envoyés lui rapportèrent[606], sur la nouvelle de leur paix avec Sigismond et des menées secrètes avec Louis, il écrivit des Pays-Bas aux Confédérés[607] « de ne pas sacrifier à un ami » nouveau et malgré lui leur vieil ami, qui ne devien- » drait leur ennemi que si on l'y forçait; de se souve- » nir des héros de la Birse, immolés par Louis, et de » la belle liberté du commerce et des communications » dont ils avaient joui; de ne pas oublier que lui, qui » mettait au premier rang les vertus guerrières, les » plaçait plus haut dans son estime que les autres » princes et les communes, parce qu'ils surpassaient, » eux, en vertus guerrières, toutes les autres na- » tions. »

[602] Charles possédait ces pays depuis dix-huit mois déjà, lorsque vers la fin de 1470, il en confia l'administration à Hagenbach. *Münster.*

[603] Valant onze cents florins. *Paradin.*

[604] *Bullinger* dit qu'il mourut en homme.

[605] Ce n'est pas l'usage dans ces contrées de placer la tête sur un billot.

* Voy. ce récit dans l'*Hist. des ducs de Bourgogne* de M. *de Barante*, l. V, année 1474, t. X. C. M.

[606] A Bâle. *Anshelm.*

[607] A Zurich, Berne, Lucerne. *Id.*

Lorsque Charles, plein de son entreprise contre la France, d'indignation contre l'Empereur et d'une colère récente contre les habitans de Cologne, apprit la mort de Hagenbach, son favori, serviteur dévoué à sa personne à la vie et à la mort; lorsqu'il apprit les progrès de Louis auprès des Suisses et les dangers de la Bourgogne, d'un seul coup-d'œil il mesura l'étendue du mal[608]; la surprise, la fureur le mirent à tel point hors de lui-même, qu'il jura de renoncer à la vie plutôt qu'à la vengeance. La nécessité de la différer fut un supplice. Mais comme il avait résolu de maintenir l'imprudent électeur de Cologne, Ruprecht, de la maison palatine, qui avait été destitué pour violation d'un traité, et qu'à cette occasion il espérait avec l'aide de la fortune précipiter l'Empereur du trône[609], cette affaire lui parut trop importante pour ne pas l'amener à bonne fin avant de songer à une nouvelle entreprise.

Cependant, autant par colère que par politique, il se permit un attentat contre un jeune homme innocent. Henri de Wurtemberg, fils du riche comte Ulrich, domicilié à Montbelliard, avait été élevé dans sa première jeunesse auprès de Charles, sous la surveillance de Hagenbach, jusqu'à ce que les mœurs de celui-ci engagèrent le père à le retirer[610]. Charles le fit enlever près de Luxembourg, soit parce que son père avait accédé à la ligue inférieure des Suisses[611], soit parce

[608] Il dit qu'il n'avait jamais avalé telle couleuvre. *Schilling. Guillimann* dit fort bien : « Ut parte longe superior, ita omnium intolerans. »

[609] Il y a beaucoup de passages dans *Muller, Théâtre de la diète d'Empire sous Frédéric V*, t. II, 648. Il comptait sans contredit sur l'aide et l'influence de l'électeur palatin Frédéric-le-Victorieux, frère de Ruprecht, ennemi de l'Empereur, que depuis des années il songeait à renverser.

[610] *Crusius, Chron. Souabe*, t. II, 99.

[611] *Anshelm.*

que rien n'est plus important pour Pfirt et la Bourgogne, pour la Suisse et la Lorraine que la possession de Montbelliard. Les Bâlois comprirent ces raisons, devinèrent le but de l'enlèvement de Henri, et envoyèrent un renfort dans cette ville. Henri Matter et Jean de Hallwyl approchaient avec un secours de Bernois. Bientôt parut devant le château Olivier de la Marche, bailli bourguignon du pays d'Amont[612], l'un des plus grands et des meilleurs seigneurs de la cour; avec lui, le jeune comte enchaîné et tremblant : « Il mourra, » disait-on, « si Montbelliard n'ouvre pas ses portes. » Silence dans le château. On déploya pour lors un morceau de velours comme pour lui bander les yeux, et Henri (dont ce moment de terreur affaiblit l'esprit pour le reste de ses jours[613]) fut forcé de s'agenouiller; tandis qu'on lui passait le glaive au-dessus de la tête, le Bourguignon répéta la sommation. Le chevalier Marquard de Stein, commandant du château, répondit[614] : « Mon maître est dans vos fers contre toute » loyauté et toute justice; vous pouvez le tuer, lui, » mais non la maison de Wurtemberg; mon devoir » m'oblige envers tous les comtes, tous le vengeront. » On se désista. Le comte fut mené çà et là pendant quelques mois[615], à la fin, relâché; il vécut encore près d'un demi-siècle; c'est de lui que descend la maison actuelle de Wurtemberg.

[612] Il le raconte lui-même.

[613] *Crusius.*

[614] *Stettler*, 217.

[615] A Luxembourg, à Mastricht, à Boulogne « à la garde et dépense » du châtelain. » *Extr. d'une anc. chronique* dans *Comines.* Selon la même source, il fut arrêté le 1er de mai, peu avant l'exécution de Hagenbach; on crut peut-être sauver ainsi la vie de celui-ci.

Le parti qui avait enlevé à la Suisse l'amitié de Charles, profita du temps pour fortifier toutes les autres frontières.

Naguère un conflit fâcheux s'était élevé entre les autorités milanaises et des marchands de chevaux de Schwyz. Galéazzo-Maria, dont le gouvernement était désordonné, payait irrégulièrement les pensions et refusait de se soumettre à la marche juridique tracée par la capitulation [616]; Schwyz et Uri rendirent l'affaire fédérale. Sixte IV attisa le feu, afin que le duc fût moins en état de s'opposer à l'agrandissement de ses neveux. Un grand nombre d'hommes des Waldstetten avaient pris les armes; mais Berne et tous ceux qui avaient irrité ou qui craignaient le duc de Bourgogne, obtinrent à force de diètes [617] que l'on rétablît promptement la marche ordinaire de la justice [618], sous peine d'une forte amende [619] ou par l'anéantissement de la capitulation.

Le bon duc Amédée de Savoie, auquel son innocence valut le surnom de Bienheureux, cessa de régner avant sa mort, à supposer qu'il eût jamais commencé. Ses frères [620], en se révoltant, éloignèrent Yolande de France, son épouse, qui gouvernait la Savoie sous son

[616] Elle se trouve dans l'art. 7 de la capitulation de 1467 imprimée dans *Tschudi;* Milan voulait que la Savoie prononçât (qu'une affaire civile fût décidée d'après des considérations politiques).

[617] *Recès de Lucerne,* Matth. 1473; *Ibid.* mercredi après le vieux Carnaval; *Ibid.* lundi après les Rameaux; *Constance,* Quasimodo; *Lucerne,* diète de mai; *Ibid.* Thomas; enfin en 1474 à *Berne,* Triuitatis. Tiré de la continuation de *Tschudi.*

[618] L'ancienne Confédération suisse intervint; si le feu des Schwyzois ne s'était pas amorti de lui-même, Lucerne et Glaris se préparaient à l'étouffer.

[619] 500 ducats.

[620] Les comtes Janus de Genevois, Jacques de Romont, sire de Vaud, et Philippe de Bresse.

nom, et s'étaient emparés de Chambéry, la capitale, et de Montmélian, la clef du pays. Cet acte de violence excita la colère du roi, frère de la duchesse, et du duc de Bourgogne, son ami[621], et plus encore l'attention politique de tous les deux, ainsi que celle de Milan et de Berne. On amena les choses au point qu'on laissa aux députés des Bernois et des Fribourgeois le soin de fixer des articles préliminaires à la Pérouse près de Montmélian[622], et plus tard, à Chambéry, la négociation d'une convention fondamentale[623]. Amédée, las d'un monde dans lequel il ne trouvait que des souffrances[624], riche en œuvres de dévotion et de charité[625], mourut[626].

[621] Lettre du duc de Bourgogne au duc de Savoie; Utrecht, 20 mars 1474. *Guichenon.*

[622] *Articles de Montmélian*, 8 août 1474, dans *Guichenon*, II, 412. On attendait pour la conclusion définitive Tanneguy Du Châtel, seigneur de Bellièvre, gouverneur de Roussillon, que le roi avait chargé de cette affaire. On confia la garde de Chambéry et de Montmélian à Claude de Seissel, maréchal de Savoie, et à l'ancien avoyer Nicolas de Diessbach. On permit à la duchesse de rejoindre son époux « comme Dieu et la » raison l'ordonnaient. » Du reste l'assemblée de la Pérouse fut nombreuse et brillante. Ce qui produisit le plus d'effet, ce fut la déclaration des villes de soutenir la partie qui se soumettrait.

[623] Les députés étaient les avoyers de Wabern, de Diessbach, de Vuippens et de Praroman. Outre l'organisation de la régence, dont on ne s'était pas encore occupé, l'objet principal était l'institution d'un conseil secret pour la haute administration dans l'intérieur; il devait aussi organiser les finances pour la formation d'un trésor et le paiement régulier des fonctionnaires, afin de ne pas grever le peuple. Montmélian fut confié au comte François de Gruyères, aussi maréchal de Savoie. Cette convention du 5 septembre est dans *Guichenon.*

[624] Il était épileptique.

[625] Il se rendit une fois à pied, avec la duchesse, de Turin à Chambéry par les montagnes, pour visiter le saint suaire (on ne dit pas si la duchesse fut charmée de ce pélerinage). Une autre fois, il vendit son ordre pour soulager des malheureux. *Guichenon.*

[626] 30 mars 1472.

Ses frères travaillèrent de nouveau contre sa veuve, qui, d'après la dernière volonté d'Amédée, se chargea de la régence pour son fils aîné, âgé de sept ans; une longue lutte de passions et d'intentions secrètes fut terminée par une décision favorable à la duchesse; toutefois, on exigea qu'elle n'entreprît rien d'important sans l'évêque de Genève. Jean-Louis de Savoie, prince-évêque de Genève[627], archevêque de Tarantaise, évêque de Maurienne, abbé ou prévôt de l'abbaye de Payerne et de neuf autres monastères[628], était le frère cadet du duc défunt, seigneur plein d'esprit et d'énergie, adroit à se plier aux circonstances, du reste, soigneux de conserver sa dignité, quand les plaisirs des sens ne la lui faisaient pas oublier[629]. Montchenu, commandeur antonite, et un gentilhomme du nom de Chissy étaient ses favoris tout puissans; il sut les soutenir contre ses frères. Le commandeur s'appuyait sur le roi, Chissy était bourguignon. Une jalousie politique ou autre entretenait entr'eux la dissension : Montchenu, que Chissy croyait tout occupé de femmes, eut l'audace de surprendre celui-ci dans la chambre et dans le lit de l'évêque, et de l'emmener en chemise, attaché sur un cheval. Vaine tentative; son propre frère, qui avait perdu le temps en conversation avec des femmes, fut arrêté entre les portes par les Genevois, subitement soulevés; pour le racheter on rendit Chissy à l'évêque. Jean-Louis ne songea qu'à venger l'affront fait à son favori; il se rendit, lui quarantième, secrètement de Ge-

[627] Après son frère Pierre, depuis 1458, pendant 24 ans.

[628] *Lévrier, Comtes de Genevois*, II, 37.

[629] Un jour, par exemple, déguisé en cuirassier, il séduisit la femme d'un menuisier, qui le rossa duement.

nève en Piémont, trouva l'adversaire à table au milieu de dames, et lui donna la mort[630].

Lorsque la Suisse se brouilla avec la Bourgogne, Berne fit souvenir la duchesse d'une amitié consolidée per des services mutuels[631]. Yolande, qui pénétrait les artifices de son frère, soutenait une correspondance intime avec Charles; mais désirant le maintien de l'équilibre dans l'intérêt même de ses enfans, elle offrit sa médiation[632]; si une réconciliation devenait impossible, elle suppliait qu'on lui laissât garder la neutralité.

Ce vœu de la duchesse était sans doute sincère[633]. Son beau-frère Jacques de Savoie, comte de Romont, baron de Vaud, pays par lequel la domination savoisienne confinait à la Suisse, était haut placé dans la faveur de Charles de Bourgogne, grâce à un amour immodéré de la guerre[634]. Antoine d'Avenches gouvernait le Pays-de-Vaud en son nom. On protégeait les anciens droits[635], on prononçait sur les chartes de fran-

[630] *Guichenon, Hist. de Savoie,* et *Spon, Hist. de Genève,* avec quelques différences qui ne portent pas sur les choses caractéristiques et ne sont pas inconciliables.

[631] *Berne à la duchesse,* 27 mars 1474 : les anciens ducs » rempublicam non segniori studio quam suam continuis incrementis aluerunt. »

[632] Par le président Antoine Champion et Humbert Cerjat de Combremont à la diète de Lucerne, 24 avril 1474. Continuation de *Tschudi.*

[633] Elle devait comprendre son impuissance et l'intérêt commun qu'on trouvait dans la paix; on ne peut pas juger de son système par la conduite de Romont.

[634] *Michel Roset, Chron. de Genève,* Msc.

[635] *Rescrit* pour « priores confratriarum villarum » (tribus, corporations) nobles, bourgeois et » gubernatores, » les autorisant à faire des saisies (« vadare ») pour paiement d'intérêts, de pensions, de services et de contributions : « ex usu non scripto. » Aux châtelains : » cogas viriliter » et compellas summarie, » toutefois d'après la *coutume de Vaud;* Morges 1474. Le rescrit est adressé à Nyon.

chise d'après leur sens [636]. Payerne, ville florissante ainsi que son abbaye, était honorée par les Bernois et les Fribourgeois [637] à l'égal des leurs [638]. Le siége de Lausanne avait souffert dans sa dignité. Le chapitre ayant offensé la maison de Savoie, en déclinant l'élection d'un prince [639], Sixte IV jugea l'occasion favorable pour enrichir un neveu. Celui-ci, alors cardinal, et qui plusieurs années après devint le grand pape Jules, obtint l'usufruit du chapitre en promettant le vicariat général à Burkhard Stör, homme très-considéré à Berne dans les affaires ecclésiastiques. Dès que la crainte de Berne eut engagé les Lausannois à se soumettre [640], il nomma vicaire général un Italien dévoué à ses intérêts personnels [641]. Le gouvernement du Pays-de-Vaud était faible, les sentimens du souverain, équivo-

[636] Les syndics, gouverneurs et prud'hommes de l'ancien village de *Chavornay* possédaient une lettre de 1355 du comte Guillaume de Namur, mari de la dame de Vaud, en vertu de laquelle ils croyaient s'affranchir du droit de consommation, du service militaire et d'autres obligations qui les assujettissaient aux nobles syndics et bourgeois et à la commune d'*Yverdun*. Mais les conseillers du comte, entre les mains de qui les parties compromirent de leur différend, prononcèrent en faveur de la ville (« quod a modo debent ressortiri in dicta villa »); vu que la charte ne dit rien de tout cela. *Sentence* 1473.

[637] La *Chronique fribourgeoise* porte que le droit de bourgeoisie fut renouvelé en 1471.

[638] L'avoyer et conseil de Berne aux nobles et spectables l'avoyer et conseil de Payerne, nos chers Confédérés : *Lettres reversales* pour les garanties contre toute conséquence de l'extradition de Jean de Liebegk de Berne, livré aux Bernois sur leur demande. *Ch.* 17 avril 1471.

[639] François de Savoie (que nous retrouverons à Genève en 1482) 1466. *Ruchat, Hist. eccl. du Pays-de-Vaud*. p. 85. Ci-dessus t. VI, 336, 337.

[640] *Convention à Morat*, 12 mai 1474. *Ibid.*

[641] Stör n'aurait pas exporté autant d'argent du pays.

ques, la prépondérance de Berne, évidente en toutes choses.

Le comte Rodolphe de Neuchâtel, de la maison des margraves de Bade-Susenberg, fils de Guillaume qui avait autrefois occupé l'Autriche au nom de Zurich, redevable des progrès de sa fortune au duc de Bourgogne[642], en devait le commencement aux Bernois[643], sans lesquels il n'aurait pas eu un grand ascendant sur les Neuchâtelois[644]. Ayant à redouter en cas de guerre l'un et l'autre État, il resta dévoué aux Bernois, tandis que son fils Philippe continua de servir le duc.

Charles avait enlevé le jeune duc René de Lorraine à sa mère, comme par intérêt pour lui, et avait mis des troupes dans son pays, sous le vain prétexte de le défendre. René était alors fort embarrassé : d'un côté, Charles avait besoin de la Lorraine pour conserver la Haute-Bourgogne, de l'autre il lui disputait l'héritage de son grand père maternel. Le roi de France, l'Empereur, la ligue inférieure, les Suisses, le duc de Bourgogne le pressaient de se décider. Entre la perfidie française et la violence bourguignonne le choix était difficile. Charles força René de faire avec lui une al-

[642] Guillaume de Vienne à St.-George et Ste.-Croix, beau-père de Rodolphe, mourut sans laisser d'héritier mâle ; l'héritage fut réclamé par Guillaume de Vienne à Mombis. Mais Charles de Bourgogne soutint la sentence de son tribunal provincial (25 mars 1467) portant que l'héritage devait être commun. C'est ce que montre fort bien *Schöpflin, Hist. Zar. Badens.*

[643] Sans eux il n'aurait pas succédé dans le comté au comte Jean de Fribourg-Neuchâtel, père de sa première femme, et il ne se serait guère défendu contre la maison puissante de Châlons-Orange.

[644] Pendant cette année 1474, les Bernois intervinrent deux fois par un *prononcé*. Les Neuchâtelois en appelèrent au Grand Conseil ; celui-ci confirma le prononcé.

liance exclusive, qui lui assurait le passage pour ses troupes : René nommerait les commandans de place, Charles les confirmerait, les assermenterait, les solderait[645]. Envoyé par Louis XI vers René, le sire de Craon, la Trémouille lui dit « que le roi l'avertissait » de l'intention de Charles d'extirper totalement la tige » glorieuse de Lorraine; qu'une insatiable ambition d'é- » tendre ses États, qu'un orgueil insultant le rendait » sourd à la voix de la justice et de l'humanité; mais » qu'il ne réussirait pas; que le roi, touché du noble » nom et de l'état d'abandon d'un si jeune prince, lui » ouvrait les bras et désirait son agrandissement; ap- » puyé ici par la France, là par l'Empire germanique, » dont la moitié de la Lorraine se rapprochait par la » langue, protégé du côté des montagnes par les vail- » lans et loyaux Confédérés, qu'est-ce que René aurait » à craindre[646]? » De tout temps les Lorrains ont singulièrement aimé et respecté l'Empereur et les Allemands; l'alliance bourguignonne leur sembla peu glorieuse; chez les princes de cette maison, l'honneur l'emporte ordinairement sur la réflexion. René donc, après avoir mûrement consulté la duchesse sa mère, les grands et les conseils, fermant les yeux sur le péril, rompit avec Charles, s'unit préalablement à Louis, puis se joignit à la ligue inférieure et à la grande Confédération de la haute Allemagne[647].

Dès que le roi sut que la colère de Charles était près d'éclater, de peur que l'effroi n'amenât une réconciliation, il délégua sur-le-champ vers les Suisses une

[645] D'après *Calmet, Histoire de Lorraine.*

[646] *Comines* mentionne cette négociation dans le IVe livre.

[647] *Calmet.*

ambassade[648] qui proposa respectueusement[649] et sous les dehors de la cordialité, « d'être amis d'amis et » ennemis d'ennemis[650]. » En même temps que cette ambassade, on reçut à Berne et à Bâle la nouvelle qu'Étienne, frère de Pierre de Hagenbach, avait fait une irruption dans le Sundgau (17 août)[651], sans aucune déclaration de guerre, à la tête de six mille hommes de cavalerie picarde et lombarde et d'un corps d'infanterie bourguignonne[652]; qu'il avait surpris, pillé et incendié Damerkirch, situé non loin de Hagenbach dans le district de Tannes[653], et plusieurs autres villages[654]; qu'au milieu des désordres, des personnes avaient été brûlées dans les flammes d'un clocher, la sainte hostie audacieusement jetée par terre, des nourrissons assommés contre les murs, des enfans de trois à

[648] Elle se composait de Favre, président du parlement de Toulouse, du chevalier Louis de Saint-Priet et du chambellan Antoine de Mohet, bailli de Montferrand, en Auvergne.

[649] « Aux très-grands et puissans seigneurs et très-chers amis de nous, ceux de la ligue et cité de Berne (par ce mot de « ligue » il entendait sans doute Fribourg et Soleure) et de la grande et petite ligue (la ligue inférieure) d'Allemagne. Les propositions ne doivent être présentées que « s'ils y veulent entendre. »

[650] Ce pouvoir commandé au Plessis du Parc les Tours, 2 août 1474, est dans les *Preuves de Comines*, t. III, p. 337. Comines était alors auprès du roi. = Cette alliance était l'équivalent de ce qu'on appelle aujourd'hui la fédération européenne contre les « éternels ennemis du continent, » fédération qui n'existe que dans le cerveau d'un homme puissant et dans l'ineptie des autres. D. L. H.

[651] *Edlibach* : trois semaines avant la St.-Barthélemi. *Münster* : au milieu d'août. Cette date a pour elle la probabilité.

[652] *Edlibach* : 8000. Nous suivons *Gollut* et *Münster*. *Bullinger* donne à Etienne le titre de *cousin* de Pierre.

[653] On peut conclure de là que l'occasion fut une offense personnelle.

[654] *Münster* : 30; *Stettler* : 4; ce nombre se rapporte à un premier fait, l'autre à un fait qui eut lieu huit jours plus tard. *Lauffer*.

quatre ans pendus à des arbres[655]. Après une courte délibération[656], six cents Bâlois se postèrent près de Delle pour défendre la frontière[657], et les Bernois convoquèrent à Lucerne une diète de tous les Confédérés[658]. Sur ces entrefaites, trois cents campagnards du district de Pfirt, munis de toutes sortes d'armes, entreprirent spontanément une expédition contre Blamont par le temps le plus défavorable[659]. Atteints par huit cents Bourguignons, ils abandonnèrent le fossé qui les protégeait, et hasardèrent en rase campagne, avec des arquebuses mouillées par la pluie, un combat dans lequel ils furent aussitôt assaillis, dispersés et presque anéantis[660].

Cependant le duc de Bourgogne assiégeait avec soixante mille hommes[661] Nuys, place forte alors, à quatre milles au-dessous de Cologne, relevant avec son bailliage impérial de l'archevêché. Des forteresses tout autrement puissantes, tombées de nos jours presque sans résistance, ont fait voir que les murailles vivantes sont les plus solides*. Dans l'espace de onze mois[662],

[655] *Schilling; Edlibach.*

[656] Samedi avant la St.-Barthélemi.

[657] *Edlibach. Stettler :* seulement 400.

[658] La *Lettre de convocation de Berne,* lundi après la St.-Barthélemi, est dans Schilling.

[659] Le sire de Blamont avait fait irruption dans le Sundgau avec Hagenbach. *Münster.*

[660] 90 périrent, 100 furent faits prisonniers. *Id. Edlibach* exagère les nombres.

[661] 6,000 Anglais sous Sommerset; 3,600 Italiens; 4,000 Savoyards. *Paradin.*

* C'est qu'on ne les défend pas comme Saragosse. D. L. H.

[662] Du 29 juillet 1474 au 28 juin 1475.

Charles livra en vain cinquante six assauts à la ville de Nuys en sacrifiant quinze mille hommes[663] : ni dix-sept tours battues en brèche, ni trois cents maisons ruinées, ni la faim qui obligea pendant long-temps à se nourrir de la chair des chevaux[664], ne purent abattre le courage de l'électeur Herrmann de Hesse et des habitans de la ville. L'Empereur requit tout l'Empire de lui aider à soumettre le duc à sa volonté, espérant trouver une excuse à sa propre inaction si l'Empire négligeait de remplir son devoir; il adressa une sommation semblable aux Confédérés.

On vit approcher avec une rapidité menaçante la plus grande guerre que les Suisses eussent encore soutenue. Les plus sages craignirent avec raison, dans ce moment décisif, de se fier entièrement à des cours puissantes, moins peut-être parce qu'ils savaient que pour le grand nombre le juste et l'injuste sont des mots vides de sens*, que parce qu'ils avaient le sentiment de leur propre inhabileté dans l'art des traités. Aussi, pour les négociations difficiles, la plupart donnaient des pleins-pou-

[663] *Hœberlin, Histoire d'Empire,* VII, 29, écrivain exact et consciencieux, qui puise aux sources.

[664] *Haffner, Hist. de Soleure.* Ils mang rent 350 chevaux. = Dernièrement, un homme célèbre par des découvertes dans l'art de guérir, par la nouveauté de ses vues et la simplification de procédés chirurgicaux essentiels, M. *Matthias Mayor,* chirurgien en chef de l'hospice cantonal de Lausanne, a fait voir dans un écrit (*Sur l'Hippophagie en Suisse.* En Suisse, 1838, in-8.) que l'usage de la chair de cheval offrirait de grandes ressources, non-seulement dans les places assiégées, mais dans les temps de disette et toujours à la classe pauvre. C. M.

* Ils en sont bien punis aujourd'hui : la confiance étant détruite, les princes demeurent seuls en présence du géant. D. L. H. (écrit vers 1809).

voirs aux Bernois, à cause de la langue, ainsi que de leurs connaissances et de leurs mœurs plus polies *. A Berne, l'esprit élevé de Bubenberg fut privé de toute influence par la prépondérance que donnait à Nicolas de Diessbach son argent et celui du roi; à peine lui communiquait-on les affaires [665].

A la nouvelle de l'approche de l'ambassade française, tous les Cantons résolurent de se réunir en une diète brillante, au centre de la Confédération, à Lucerne, dès que Berne annoncerait son arrivée [666]. Cette ambassade vint. Elle exposa dans les termes les plus insinuans « avec quelle peine sa Majesté très-chrétienne avait » appris que le duc de Bourgogne ne les laissait point » en paix; que le conseil du roi et ses secours en hom- » mes et en argent ne leur manqueraient pas; qu'il priait » chaque canton [667] d'accepter désormais deux mille li- » vres par an, comme un don de son amitié [668] **. Que » le roi ne prendrait à sa solde leurs vaillans guerriers » qu'en cas de nécessité, et alors encore à condition » qu'ils ne fussent pas eux-mêmes en guerre. » L'avoyer de Diessbach accompagnait les ambassadeurs. Les belles paroles et les communications faites en secret

* La prépotence de Berne avait probablement été préparée par les intrigues de Diessbach et du parti français. D. L. H.

[665] *Anshelm :* Il en appela aux Deux-Cents, mais on déclina son appel.

[666] *Recès de Lucerne*, août : chaque canton enverra deux excellens députés qui devront, à l'intention du roi, *se montrer honorablement* (mettre leurs plus beaux habits).

[667] Y compris Fribourg et Soleure.

[668] *Recès de Lucerne*, septembre. Si les Confédérés assurent sa tranquillité pendant la guerre, il leur paiera annuellement, pendant sa vie, dix mille francs.

** Les gages de la servitude. D. L. H.

aux plus influens* captivèrent les membres de la diète. Ils abandonnèrent aux Bernois le soin de la négociation. Plusieurs, qui prenaient goût aux présens du roi, n'osaient pourtant pas soumettre au peuple les propositions de la France; le peuple savait que naguères un serment aussi sacré que les alliances perpétuelles avait proscrit les présens et les pensions des princes étrangers[669]. Ces sortes d'affaires, pensaient-ils, ne devaient être dirigées que par un petit nombre de personnes; on pouvait s'en rapporter à l'habileté politique du seigneur Nicolas de Diessbach.

A son retour à Berne, on discuta le pour et le contre. « Notre loyal et mâle peuple, pauvre et hos-
» pitalier, étranger à la mollesse[670], servant honora-
» blement sa patrie sans salaire[671], passerait pour de
» l'argent sous la dépendance du roi? Et de quel roi? De
» celui qui, bien éloigné de la sagesse et de la bonté de
» son père, est l'ennemi des princes[672] de sa nation et
» des institutions de son royaume, sinon fratricide, du
» moins fondateur de la tyrannie[673], sans foi ni loi, avide
» de troupes et d'argent, ami de tous les gens dissolus,
» propagateur de la corruption. Pourquoi ouvrir nos

* Les argumens irrésistibles. D. L. H.

[669] *Recès de Lucerne*, mercredi après Lætare, 1472. *Recès de Schwyz*, 1474: Corroborer tous les dix ans ces statuts par serment avec les alliances perpétuelles.

[670] On ne voyait encore que peu de carreaux de fenêtres, on n'avait que des contre-vents, la soie était rare. *Anshelm.*

[671] On commença seulement alors à salarier les magistrats de la bourse commune, pour neutraliser l'égoïsme et afin que l'on pût aussi appeler au gouvernement des hommes pauvres. *Id.*

[672] Il diminua leurs pensions. *Id.* Louis se montra dans les commencemens dur envers les serviteurs de son père et les grands de sa cour.

[673] Il fait tout sans le Parlement, sans loi et sans justice. *Id.*

» Alpes à ses ânes chargés d'or[674] ? Afin de nous cou-
» vrir de la honte de voir des Suisses libres l'aider à
» soumettre à son joug la liberté de la France[675] ? A
» quoi bon cet argent ? Avec quoi nos pères ont-ils
» achevé la construction royale de notre grande église,
» entretenu des escadrons de cavalerie, conquis l'Ober-
» land, l'Iselgau, l'Argovie ? Ils habitaient de petites
» demeures[676], la patrie seule était grande ; ils ser-
» vaient à leurs amis ce que produisaient leurs champs
» et leurs troupeaux[677] ; le prix du sang payé par les
» rois nous procurera-t-il des festins aussi joyeux ? »
D'autres cherchaient à faire voir que l'argent n'était pas le principal avantage, et que les mœurs ne couraient aucun risque. « Un grand roi fait de notre vail-
» lance et de notre fidélité le principal appui de l'ordre
» intérieur et de la sûreté extérieure d'un royaume
» qui dès ce moment devient aussi notre boulevard[678].
» Qui manie les armes comme nous ne servira jamais

[674] *Théodore Zwinger, Theatrum vitæ hum.*, XIV, 2151 : « Utinam aureis asellis regum et principum Alpes suas non patefecissent ! »

[675] On disait que Louis voulait désarmer son peuple. *Macchiavelli, Discorsi*, l. II. Par là les Français furent « inviliti. » *Id. Il Principe.* = Les Suisses devinrent en effet les satellites des rois de France, qui s'engagèrent, à leur tour, à soutenir le despotisme des patriciens, dont les familles possédaient tous les régimens et toutes les grandes places militaires. D. L. H.

[676] *Anshelm :* Dans la suite on fit de quatre maisons une, et l'on en convertit d'autres en écuries et en granges.

[677] Autrefois on ne connaissait pas les repas à deux services. *Id.*

[678] On a remarqué que depuis cette alliance aucun prince étranger ne porta les armes dans les États de Louis, et que la Suisse jouit aussi de la paix. *Bodin, de la Républ.*, V.

» en esclave *. Qui se rend nécessaire[679] ne manque ja-
» mais de considération et met à contribution les ri-
» chesses étrangères. Le fondement de tout c'est notre
» vertu. Parce que nous sommes un peuple, plus que
» tout autre, libre, guerrier[680], énergique, loyal[681],
» l'Empereur et les rois, le pape et les communes re-
» cherchent notre appui[682]. Ne vous abusez pas. Si
» jamais le trafic, l'industrie, la richesse, la vie cor-
» ruptrice et une administration méticuleuse nous
» amollissaient, si notre main tenait plus souvent la
» craie ou la plume que la hallebarde et le glaive des
» batailles, si notre nature dégénérait dans l'air en-
» fermé des chambres et que notre droiture fît place
» aux artifices, aussitôt chacun nous trouverait trop
» chers **. Les pensions cesseraient alors d'elles-mê-
» mes : liberté, dignité, sûreté, gloire, argent, jouis-
» sances de la vie (et pourquoi pas?), tout dépend
» de notre prix. Le rabaisser, serait démence, le
» négliger, folie. Le monde est à l'homme de guerre,
» les cœurs des hommes sont à lui, quand sa loyauté
» égale son courage. » Ce discours plut ***; les pensions

* L'expérience a prouvé le contraire. Le militaire *de ligne* n'est-il pas instrument d'oppression, familiarisé avec la servitude? Les exceptions sont rares. D. L. H.

679 Les Français s'imaginèrent bientôt ne pouvoir plus vaincre sans les Suisses. *Macchiavelli, Discorsi*, II.

680 « I Suizzeri sono armatissimi e liberissimi. » *Id.*

681 « In illa vastitate corporum minimum malitiæ latet. » *Bodinus, Methodus.*

682 « Principum censores et magistri vocati sunt. » *Id.*

** Tout cela est vrai, mais il ne s'en suivait pas qu'on dût être au service de la France ou de la Bourgogne. Il fallait tâcher d'être soi. D. L. H.

*** Ces discours, imaginés par Muller à l'imitation des historiens de l'antiquité, sont erronés dans l'esprit et dans la lettre, comme le fait ob-

parurent justifiées[683]. La conduite de l'affaire fut remise absolument et en toute confiance à l'avoyer régnant Nicolas de Diessbach : ainsi le décida le conseil et les vingt-deux hommes délégués par les Deux-Cents et qui lui étaient entièrement dévoués [684]. Avec non moins de solennité que lorsque, chaque année, au jeudi-saint, ils prêtaient serment aux lois fondamentales de la ville de Berne, tous jurèrent de garder le secret et de ne jamais se reprocher les uns aux autres leurs votes dans cette affaire*.

Peu de jours après (2 octobre), on déclara aux ambassadeurs français, au nom de la ville de Berne, « que, » si jamais le roi avait besoin de secours, Berne se char- » geait de lever pour son compte six mille hommes de » troupes suisses[685]; que lui, le roi, ne serait jamais re- » quis qu'à la dernière extrémité de marcher au secours » de la Suisse, et que dans les guerres avec la Bourgo- » gne, il lui serait permis de satisfaire par de l'argent » aux obligations de l'alliance[686]; que Berne s'engageait

server M. *de Tillier* (t. II, 220, n.). Le Grand Conseil ne se composait ce jour-là que des membres du Petit Conseil et d'environ 40 bourgeois au lieu de 200; les opinions paraissent y avoir été passablement d'accord, et ce fut avec assez d'unanimité qu'une assemblée si peu nombreuse prit la résolution la plus importante pour Berne, pour la Suisse, pour l'Europe, qui eût jamais été votée depuis la fondation de la ville; en déclarant la guerre au prince le plus hardi et le plus puissant de la chrétienté, elle remit en question l'existence de la république bernoise et peut-être de la Confédération. C. M.

[683] Si l'on n'en avait pas jugé ainsi, comment aurait-on fait à Diessbach, dans son épitaphe, un titre de la résolution qui fut prise?

[684] *Anshelm*, à 1474, 22 septembre.

* C'étaient donc des conspirateurs qui voulaient se ménager l'impunité? D. L. H.

[685] (*Holzer*), *Collection des traités de la France avec la Suisse.*

[686] Moyennant 80,000 florins du Rhin par an, tant que durerait la

» par ce traité [687] au nom des villes et des Cantons » de tous les Confédérés. »

A Fribourg, sous la présidence du seigneur Raoul de Vuippens, le conseil et les Soixante résolurent [688] « de » n'avoir des alliances qu'avec leurs Confédérés suisses; » notre territoire est petit, le peuple peu nombreux; » devons-nous le livrer aux étrangers pour de l'ar- » gent [689] * ? »

Des députés de toute la Suisse et de la ligue inférieure se rendirent aussitôt (9 octobre) vers l'archiduc à Feldkirch, pour conférer sur les affaires de Bourgogne [690]. La délégation impériale leur adressa une sommation au nom de leurs devoirs envers l'Empire, et Sigismond promit participation et secours [691]. Ils repartirent pour Lucerne, afin de conclure **.

Mardi avant Simon Jude, l'an 1474, la ville de Berne, qui paraissait chargée des pouvoirs de tous les Confédérés [692], adressa au duc de Bourgogne, à ses

guerre. Sage convention, commode pour le roi, digne de la Confédération. Les Bernois montraient qu'ils avaient la conscience de leur force; on ôtait à la France tout prétexte pour envoyer des troupes en Suisse. = L'alliance renouvelée sous Vergennes préparait le contraire. D. L. H.

[687] Telle qu'elle avait été projetée le 10 janvier.

[688] *Lettre de Fribourg à Berne*, 30 septembre, dans *Anshelm*.

[689] Fribourg ne possédait encore que son vieux territoire allemand.

* Cela valait un peu mieux que les discours de Diesbach et de ses vingt-deux collègues. D. L. H.

[690] *Tschudi*, Msc.

[691] *Stettler* assure qu'il promit 8,000 florins pour les frais de la guerre.

** Voyez *Appendice*, lettre E.

[692] La chose est quelque peu incertaine; on en eut du déplaisir, mais il fut effacé par les victoires. = Berne voulut faire de même en 1792 et depuis; heureusement pour ses sujets, elle fut arrêtée dans ses projets, dont l'exécution eût fait partager à la Suisse les maux que la Terreur fit éprouver aux peuples limitrophes de la France. D. L. H.

lieutenans, gouverneurs et sujets une déclaration de guerre.

« Nous, les bourgmestres, avoyers, landammanns, » conseils et communes de la grande ligue de la » haute Allemagne [693], présentement assemblés dans » la ville de Lucerne, en considération de la haute » sommation de notre illustre, invincible et sérénis- » sime [694] seigneur, l'empereur Frédéric, à qui nous » devons obéissance comme membres du Saint-Em- » pire [695], du sérénissime duc Sigismond d'Autriche et » d'autres princes, seigneurs et villes, nos alliés, qui » ont été lésés par la cruelle fureur des vôtres, nous » déclarons à Votre Sérénissime Altesse, pour nous et » pour les nôtres, une guerre ouverte et loyale, vou- » lant ainsi, à l'égard du meurtre, de l'incendie, du » pillage et de toutes sortes de méfaits de jour et de nuit » mettre notre honneur et celui des nôtres à l'abri de » tout reproche. Donné sous le sceau de la ville de » Berne. »

La déclaration de guerre de Berne contre Blamont fut adressée au gouverneur du duc. Celle de l'archiduc, celle de la ligue inférieure furent portées dans le camp devant Nuys par un vieux Parcival [696], expéri-

[693] Soleure est nommé là, mais non Fribourg ; Unterwalden, qui ne vota pas ponr la déclaration de guerre (*Stettler*), est néanmoins nommé, parce que les autres cantons forestiers pouvaient l'obliger par leur unanimité.

[694] « Invietissimi, serenissimi et inclytissimi Domini, Domini nostri Frid. Romanor. Imp. herois nostri gratiosissimi. » La déclaration de guerre est en latin.

[695] « Cui tanquam S. Imperii membra non injuria obedienter paremus. »

[696] On donne souvent aux héraults d'honneur, comme *Edlibach* fait ici, ces sortes de noms en souvenir des anciens chevaliers.

menté, le hérault Gaspard Hurter, qui saisit habilement une occasion pour la remettre au duc en mains propres et faire devant lui la déclaration verbale[697]. « Berne! Berne! » s'écria Charles, dès que la violence de la colère lui permit de prononcer un mot; et il grinça des dents[698].

[697] Voyez sur les héraults *Lünig*, *Theatr. cæremoniar.*, t. II, p. 1322.
[698] *Schilling.* = Voy. tout ce récit dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. *de Barante*, l. V, année 1474, t. X. C. M.

CHAPITRE VIII.

LES PREMIÈRES CAMPAGNES DE LA GUERRE DE BOURGOGNE.

Expédition d'Héricourt. — Première rencontre. — Traités. — Illens conquis par les Fribourgeois et les Bernois. — Expédition de Pontarlier. — Grandson. — Orbe. Jougne. — Les pensions. — Perfidies. — L'évêque de Bâle. — Expédition contre Blamont. — Grammont pris d'assaut. — La Savoie. — Les Bernois acquièrent Aigle. — Alliance perpétuelle du Valais. — Guerre avec le comte de Romont. — Cudrefin conquis. — Estavayer pris d'assaut et brûlé. — Yverdun. — Les Clécs. — Genève est frappé d'une contribution. — Guerre du Valais. — Négociation d'un armistice. — La Lorraine.

Dès qu'ils eurent mis leur honneur à couvert au moyen d'une déclaration de guerre, les Confédérés prirent les armes (25 octobre); les anciens avoyers Nicolas de Scharnachthal et Pétermann de Wabern [1], à la tête de trois mille hommes de Berne * et de leurs com-

[1] Le banneret Antoine Archer, le commandant de la bannière Kilian Achsbalm. *Schilling.* = Voyez dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. *de Barante*, l. V, année 1474; t. X, le récit des événemens qui vont suivre, extrait de Muller non sans divergence. C. M.

* Selon le rôle de l'expédition daté de Simon Jude 1474, il n'y eut que 1872 miliciens, dont 182 de la ville, le reste de la campagne. Les 3000 hommes mentionnés par Tschachtlan et Schilling devaient donc comprendre au moins une partie des alliés. *De Tillier*, t. II, 221, n. C. M.

bourgeois de Fribourg[2], de Soleure[3] et de Bienne suivirent les vallées de l'évêché de Bâle pour pénétrer par Porrentruy et Montbelliard dans la Haute-Bourgogne. Mille hommes de la Forêt-Noire et des villes forestières[4], les milices du Hégau, une troupe considérable de Schaffhouse[5], le capitaine Félix Keller l'ainé, avec quinze cents Zuricois[6], le peuple des Waldstetten[7], de Zoug et de Glaris, l'élite des citoyens Saint-Gallois en bel uniforme[8], la bannière de la ville de Bâle commandée

[2] *Sommation de ceux de Berne aux avoyers, conseils et communs bourgeois de Fribourg*, lundi après le jour des 11,000 vierges, dans *Schilling*, 136. « Nos fraternels amis, vous vous trouverez dans la nuit de vendredi à Nidau ou à Bienne, en vertu de votre et de notre serment de combourgeoisie. » Selon l'avoyer d'*Alt*, *Hist. des Helvétiens*, IV, 537, Jean Fégeli commandait les Fribourgeois ; la *Chronique* nomme devant Héricourt Willi Techtermann, qui servait peut-être sous le fils du banneret du même nom.

[3] Soleure fournit 1500 hommes. *Haffner*.

[4] Il ne faut pas confondre les quatre villes forestières des bords du Rhin (*Waldstædte*) avec les cantons forestiers de l'intérieur de la Suisse (*Waldstette*).

[5] Quelques centaines. *Laurent de Waldkirch*, Msc.

[6] Jean Waldmann et quatre autres formaient son conseil de la guerre. *Edlibach*.

[7] Unterwalden ne prit aucune part à la guerre ; il avait quelques griefs contre l'Autriche et était satisfait de Charles.

[8] Rouge avec des croix blanches. *Haltmeyer*. Les Suisses tenaient tellement à leur couleur que même les deux cents qui aidèrent Sigismond à reconquérir ses domaines voulurent absolument garder les croix blanches et ne consentirent qu'à recevoir des brassards rouges. *Edlibach*. Ils honorèrent des mêmes signes distinctifs ceux qui firent avec eux cette guerre. Le *Chant de victoire d'Héricourt* de *Gui Wéber* (*Schilling*, 146) décrit un grand nombre d'uniformes. = Voy. *Rochholz*, *Eidgenössische Lieder-Chronik*, S. 116—122. — Tant que les cuirasses furent en usage, les guerriers qu'elles couvraient tout entiers n'eurent pas besoin d'uniformes pour se distinguer des bourgeois, néanmoins on en porta comme distinction nationale. En 1315, les Zuricois qui se trouvaient à la bataille de Morgarten dans l'armée autrichienne portaient les couleurs de leur

par le chevalier Jean Bérenfels et forte de deux mille hommes [9], les Lucernois, les Appenzellois, les chevaliers de Souabe [10] devenus des amis, la ligue inférieure, rivalisant avec les Suisses comme s'il s'agissait de leur propre cause [11], tous passablement armés [12], pauvres en provisions [13], riches en courage, marchaient sur Héricourt. Au bord d'un bois et d'un ruisseau, dans le pays d'Amont en Franche-Comté se voit Héricourt, alors propriété de Thiébaut de Neuchâtel (en Bourgogne), maréchal du duc [14]. Ceux qui avaient dévasté le Sundgau, sans déclaration de guerre préalable, formaient avec une bannière principale la garnison de cette ville [15].

ville, bleu et blanc (ci-dessus t. II, p. 276). Cinquante ans plus tard, les 1500 Bernois envoyés au secours de Bâle contre les troupes d'Arnold de Cervola avaient des uniformes blancs marqués d'un ours noir (*Justinger*, p. 164). Mais ce luxe ne devint, en Suisse, comme dans d'autres pays, un usage général, que beaucoup plus tard. Pendant long-temps la croix, consacrée par la religion, fut chez les Suisses un moyen de reconnaissance comme elle avait été le signe distinctif des Croisés. Voy. *de Rodt*, t. I, 60,61. C. M.

[9] *Wurstisen.*

[10] De la maison de Montfort, de Klingenberg, de Héwen.

[11] Toutes les *chroniques* attestent qu'ils combattirent vaillamment. *Lauffer* en conclut, non sans raison, que les Suisses ne devraient former des alliances qu'avec leurs égaux, avec des communes, mais jamais avec des monarques (V, 327).

[12] Strasbourg avait deux grands canons, trois pièces à boulets de pierre, huit couleuvrines; Bâle, le grand Rüd, un bélier. *Wurstisen.*

[13] *Schilling* parle d'une nuit pluvieuse, pendant laquelle l'armée bernoise dut bivouaquer; les troupes souffrirent de la faim et du froid et n'en furent pas moins joyeuses, 138.

[14] *Watteville*, *Hist. de la Conféd. Helv.*, t. II. Cette propriété passa aux mains de Henri, lieutenant-général sur la frontière allemande et après lui commandant en chef de l'armée bourguignonne. *Mém. pour servir à l'hist. de Fr. et de Bourg.*

[15] Les Lombards avaient forcé Werner de Schyne (nous l'avons vu

Ni les coups des béliers ni les décharges de l'artillerie ne purent ébranler les murs ; un grand froid survint ; le soldat impatient demanda le signal de l'assaut, surtout les Oberlandais d'Interlachen, avides d'y monter les premiers, race vaillante, singulièrement belle, sujette d'un monastère, mais dont la dévotion n'avait pas comprimé l'énergie physique [16]. Ce fut en vain : les Suisses, cette fois auxiliaires de l'Autriche, jugèrent convenable d'attendre les ordres de l'archiduc [17].

Tout-à-coup*, des feux nocturnes ou l'incendie de quelques villages [18] annoncèrent l'approche de troupes ennemies. Le maréchal de Bourgogne avec cinq mille

auparavant sous le nom de Schyner), un des capitaines de l'archiduc, à se jeter dans Héricourt ; Etienne de Hagenbach et Thiébaut de Hasenbourg étaient dans la ville. *Guillimann.* = Hagenbach, frère du gouverneur décapité, et Hasenbourg durent se défendre avec d'autant plus d'opiniâtreté qu'ils avaient commis dans le Sundgau les plus grandes atrocités, par exemple de lancer des enfans sur des arbres ou de les attacher à leurs selles comme des pièces de gibier. Leur conscience, dit M. *Zellwéger* (II, 93), leur faisait appréhender une juste vengeance. C. M.

[16] Les Bernois avaient récemment envoyé le greffier Frickard vers le pape pour se plaindre de la vie peu édifiante du prévôt et des religieux. Mais le mal empira. Un couvent de femmes était dans le voisinage de celui des moines. Il arriva que la sœur de Jean-Guillaume de Scharnachthal allait faire sa profession. Le prévôt, l'abbesse, les deux couvens étaient assemblés. Un beau jeune homme d'Interlachen, Güntschi, vint à la cérémonie ; la jeune fille lui demanda de l'épouser, et le mariage eut lieu. *Anshelm.*

[17] Nous ne trouvons pas le nom du commandant en chef autrichien.

* Pendant toute la nuit du 11 au 12 novembre. C. M.

[18] *Schilling* parle de grandes dévastations, qui paraissent impossibles. Le comte de Romont voulut tenir sa marche secrète (n. 22), et il ne s'écarta guère du territoire bourguignon appartenant à son maître. L'opération combinée acquiert de la vraisemblance par ces paroles d'Etterlin : « Les ennemis pensaient surprendre et attaquer les Confédérés de » plus d'un côté. » Nous adoptons les nombres donnés par *Gollut.*

hommes voulait débloquer ou approvisionner la ville assiégée [19], tandis que le comte de Romont, Jacques de Savoie, à la tête de huit mille hommes d'infanterie et de douze mille chevaux [20] surprendrait les Confédérés [21] avec le plus grand secret possible [22] et les occuperait. Une partie de ces troupes vint par les défilés élevés qui séparent le Pays-de-Vaud de la Franche-Comté; le comte se les adjoignit; ils se réunirent à Passavant. La trahison payée [23], assure-t-on, avait laissé les défilés sans défense; on crut que l'honneur et la loyauté commandaient de suivre les confins du Sundgau et de la Lorraine [24]; la

[19] *Schilling* et *Stettler* parlent aussi tous deux de cette intention.

[20] Selon *Tschudi* msc., et *Bullinger; Edlibach* et la *Chron. frib.* disent 30,000. *Schilling* : « 12,000 Français, Bourguignons, Savoyards, Lombards et Picards et une infanterie considérable. » Nous suivons l'indication des premiers, mais nous croyons que le corps de Thiébaut a été compté par d'autres avec ces troupes, dont le bruit public a exagéré le nombre, comme il arrive.

[21] *Tschudi* msc. : 10,000 Confédérés, et 10,000 de leurs alliés; selon d'autres 8000 Confédérés seulement, ce qui n'est pas vraisemblable, puisque Berne, Soleure et Zurich fournissaient à eux seuls 6000; sans parler de St.-Gall, de Bâle et de Schaffhouse, Uri, Schwyz, Zoug, Glaris, Lucerne et Fribourg n'auraient-ils envoyé que 2000 hommes? *Edlibach* porte le nombre total à 15,000. Peut-être les nombres indiqués par les cantons dépassèrent-ils l'effectif?

[22] Il approcha du camp à l'insu des Allemands, *Edlibach* le sait, *Wurstisen* le raconte, et *Gaspard Barzæus* le chante : « tacito studens adrepere gressu. » (*Bibl. de Haller*, IV, 228.)

[23] On lit dans le *compte de Jean de Vurry*, conseiller à la cour des comptes à Dijon, que Guillaume de Rochefort, seigneur de Pluvost, conseiller et maître des requêtes, et Simon Cléron, écuyer, furent envoyés avec 1200 florins vers la division des 30,000 Allemands et Suisses, pour obtenir des chefs et des conseillers que ce corps ne fît pas son entrée par Joux et Pontarlier. *Mém. de Fr. et de Bourgogne.*

[24] On disait que l'objet de la guerre était de secourir les alliés, dont il fallait, par conséquent, avant tout garantir les frontières.

route par Jougne était peut-être plus avantageuse[25].

Le dimanche 13 novembre, vers midi, le comte de Romont joignit les avant-postes des Zuricois auxquels il tua cinq hommes[26]. Les Suisses, exercés et préparés à tous les hasards de la guerre[27], après une courte délibération abandonnèrent à la ligue inférieure[28] la défense du camp contre les attaques ou les sorties de la garnison[29]. Eux-mêmes, en bon ordre, divisés en avant-garde, corps d'armée et arrière-garde, armés de hallebardes et de longues lances[30], se partagèrent en deux parts. Félix Keller, plus rapproché de l'ennemi, rangea en bataille la majeure partie des troupes; appuyé contre un étang et un bois, il ne pouvait être attaqué par les flancs. L'avoyer de Scharnachthal, conduisit les milices de Berne, de Lucerne[31], de Fribourg, de Soleure

[25] Le chemin était plus court, plus rapproché de leur pays, plus avantageux pour une guerre de position.

[26] *Wurstisen.*

[27] Atqui improvisum castris, mirantibus hostem
Arma cito impavidus, ruit omnis in arma repente
Helvetius, et facto velocius ordine tanto,
Sequanicas fervore acies tantisque Rotundum
Aggreditur Comitem nervis, ut, etc.

Barzæus.

[28] On nomme particulièrement Schletstadt et Colmar.

[29] Nous ne savons pas si le corps de Thiébaut arriva à propos pour joindre le reste de l'armée; cela paraît vraisemblable, vu que l'historien bourguignon *Gollut* ne fait pas mention de Romont, comme ordinairement on ne nomme pas les généraux subordonnés quand le général en chef est présent.

[30] « Ils marchèrent bien joyeusement et en bon ordre. » *Schilling.*

[31] Lorsque les Lucernois rencontrèrent les Bernois sur le chemin de Héricourt, « ils confondirent tout à fait leurs rangs, ne voulurent plus » se séparer les uns des autres, et établirent leur camp en commun. » *Schilling*, 137.

et de Bienne par les sentiers les plus difficiles de la forêt, à travers des ravins et des broussailles, contre l'ennemi qui avait cru voir devant lui l'armée entière; puis tout-à-coup il apparut menaçant[32], infanterie et cavalerie[33], sur son flanc gauche découvert.

Après quelques instans d'un formidable silence pendant lequel les Suisses firent leur prière, la jeune milice bernoise se leva avec une impétuosité irrésistible[34]; l'artillerie, auparavant cachée, sortit de deux côtés différens[35]; on n'entendit pas les paroles du commandement[36], mais des cris d'attaque, d'enthousiasme, de victoire, « Berne et Saint-Vincent. » La cavalerie lombarde, l'infanterie flamande, accoutumées journellement à la guerre, mais non à une ardeur si fougueuse, furent saisies d'effroi, d'angoisse, et enfin de désespoir, lorsque les cavaliers eurent inutilement tenté à plusieurs reprises de couvrir les fantassins, et qu'ils virent derrière les Suisses de nouveaux renforts grossis encore par la terreur. Les Bourguignons prirent la fuite. La cavalerie ennemie, au lieu d'être mêlée à l'infanterie ou

[32] « Ils voient devant la forêt briller au loin les cuirasses. » *Chanson.*

[33] On voit par le récit de *Schilling* que cette division avait aussi de la cavalerie, probablement pour couvrir ses derrières.

[34] « Ils coururent à eux en grande hâte. Celui qui marchait derrière » aurait bien voulu être au premier rang. Ils avançaient comme si on les » eût poussés. Quoique beaucoup se trouvassent dans une mêlée pour » la première fois, on n'en vit aucun perdre courage. » *Chanson.*

[35] Etaient-ce des embuscades, des troupes de réserve, ou des corps postés sur les flancs? Nous ne trouvons aucun autre point d'appui pour les troupes bernoises.

[36] « On ne parvint pas à former un ordre régulier, chacun courut » vivement en avant. » *Schilling.* « Ils marchèrent sur tous les points en » désordre contre l'ennemi, combattirent chevaleresquement selon leur » ancienne coutume, et avec le secours de Dieu restèrent maîtres du champ » de bataille. » *Etterlin.*

distribuée sur les flancs, se tenait sur les derrières où elle est ordinairement placée avec le plus d'avantage. « Nous ne pouvons les atteindre, » lui cria l'avant-garde victorieuse. A ces mots, la cavalerie autrichienne et celle de la ligue inférieure, réjouies pour la première fois par la valeur des Suisses, se lancèrent en avant; les fantassins leur criaient avec joie : « Enfoncez-les, » chers seigneurs, nous ne vous abandonnons pas; » ils les suivirent en effet à pas de course jusqu'à Passavant, où l'ennemi avait campé; à travers le camp et au-delà le chemin était jonché de morts [37]; les Bourguignons, entièrement dispersés, ne purent se rassembler de nouveau, heureux d'être protégés par la nuit [38]. On brûla bien des chariots de provisions, que l'on ne put emmener, ainsi que le village de Passavant et ce qu'il renfermait; on répandit une grande quantité de vin, afin de conserver la raison. Scharnachthal ramena en triomphe, outre beaucoup de munitions, une grosse couleuvrine qu'il avait conquise lui-même [39]. Dans la main de Benoît Conrad de

[37] *Etterlin* rapporte qu'il périt surtout un grand nombre de Lombards. « Plus de 2500 furent tués. En général, il en resta environ 2500 sur le « champ de bataille; » ceux qui furent brûlés à Passavant ou qui périrent ailleurs portèrent le nombre à 3000. Ainsi le rapportent *Schilling* et *Dunod*. *Edlibach* ne compte que 1500 tués sur le champ de bataille et *Bullinger* 1800; *Barzæus* de même.

[38] *Edlibach*.

[39] Il l'emmena à Berne. *Schilling*. — On trouve dans les protocoles des missives de la ville de Berne un document, inséré au t. VI du *Geschichtforscher*, p. 301 et 302, et que Schilling ni Muller n'ont connu, c'est une relation au roi de France sur la bataille d'Héricourt. On y trouve quelques détails nouveaux. Les ennemis des Suisses commencèrent par se défendre très-vaillamment. Les Suisses tuèrent surtout un grand nombre de Lombards et poursuivirent les vaincus l'espace d'un mille d'Allemagne; il resta de celui-ci 1617 morts sur le champ de bataille; un grand nombre furent brûlés dans un village voisin, de sorte que l'ennemi lui-même

Soleure brillait la bannière de Liesle, seigneurie voisine du Doubs [40]; mais les regards se fixaient avec plus d'intérêt encore sur celle qu'avaient défendue huit cents habitans de Faucogney, les plus vaillans [41] de la Franche-Comté, jusqu'à ce qu'ils se virent réduits à quatre-vingts. Tel est l'ascendant de la promptitude et de la terreur que, dans cette bataille, les vainqueurs ne perdirent pas un seul homme [42]. Ils manifestèrent beaucoup de déplaisir de ce que la cavalerie avait fait soixante-dix prisonniers [43], accoutumés qu'ils étaient à n'épargner personne, afin que la terreur marchât devant leurs bataillons, et parce que, bien différent des troupes mercenaires, un peuple qui fait la guerre pour sa propre cause hait véritablement l'ennemi. A la fin on accepta la rançon des Bourguignons, des Picards et des Savoyards [44]; dix-huit soldats lombards, accusés

évalua sa perte à plus de trois mille hommes. Le château et la ville se rendirent avec toute leur artillerie; les cavaliers purent se retirer librement. C. M.

[40] *Haffner.*

[41] Les plus joyeux, comme *Schilling* les appelle.

[42] *Haffner* parle de 70 tués, mais il se trompe, ce qui lui arrive souvent; *Henri Tschudi* et d'autres, de trois (probablement les Zuricois dont il a été question avant la bataille); nous avons suivi *Schilling*, la source principale, *Edlibach* et la plupart. *Barzæus* appelle avec raison ce fait d'armes « æterna facinus memorabile fama. » Il n'est pas unique dans l'histoire. En 968, par exemple, il périt près d'Ascoli 1500 Grecs et pas un seul Allemand. *Anon. Salernit*, dans *Muratori S. R. I.* T. II, P. 1. p. 300. = Le fait rapporté par Muller d'après Schilling est confirmé par la relation n. 39 : « Des nôtres, il ne périt pas un seul homme, ni à » cheval ni à pied, grande chose et qui ne s'accomplit pas sans une faveur » spéciale du Ciel. » C. M.

[43] *Schilling*, 142.

[44] « Ils furent estimés à une modique somme. » *Id.*

de sacrilége, de profanation des sacremens[45], de violence dans la débauche et de crimes contre nature[46] furent brûlés à Bâle, après sept semaines de détention[47], pour effrayer quiconque voudrait outrager les mœurs du pays[48]. Une barbarie semblable n'est pas toujours, comme on pourrait croire, un signe de force d'âme : le vrai héros est celui qui ne fait de mal qu'à l'ennemi sur le champ de bataille.

Après la victoire, les Suisses firent aussi bonne garde que s'ils avaient encore tout à craindre[49]. La garnison de Héricourt continua de se défendre pendant trois jours; alors la nouvelle certaine de l'issue de la bataille lui ôtant tout espoir d'un secours ou d'un approvisionnement, elle rendit sa forteresse. Les trois cent cinquante hommes qui la composaient furent emmenés à travers le champ de bataille, au milieu des cadavres. Ennemis et amis négligèrent d'ensevelir les morts[50]; la nature vengea l'humanité; la corruption engendra

[45] Ils étaient peut-être du nombre de ceux que nous avons vus à Damerkirch.

[46] « Ils furent accusés d'une hérésie inhumaine et brûlés comme héré- » tiques tous dans le même feu » *Schilling*. Le baron *d'Alt* n'a pas saisi le sens de ce passage, puisqu'il en fait des Ariens (IV, 539). Dans ces anciens temps on appelait hérésie tout ce qui s'éloigne de la voie ordinaire, par conséquent ce genre de jouissance physique.

[47] Le 24 décembre; peut-être en considération de la tradition fabuleuse, d'après laquelle tous ceux qui se livraient à ce goût dépravé auraient péri dans la nuit de Noël.

[48] « Il est honorable pour notre foi chrétienne et pour tous les Allemands qu'ils soient ennemis d'une semblable hérésie. » *Schilling*, *Bullinger*, *Wurstisen*, *Stettler* disent plus clairement en quoi elle consistait.

[49] Le récit de *Schilling* porterait à croire que Thiébaut n'arriva pas à temps; il pouvait s'être égaré.

[50] *Haltmeyer*, 172.

la peste[51]. Faucogney, qui avait perdu ses défenseurs, se vit à la merci des ennemis[52]. Cependant des pluies froides, l'air vicié, le manque de vivres engagèrent les Confédérés à se retirer dans leurs foyers, après avoir remis Héricourt à l'archiduc et joint quelques troupes à la garnison autrichienne qu'on laissa dans cette place[53]. Telle fut l'issue de cette première campagne de la guerre de Bourgogne, qui aurait dû servir d'avertissement au duc.

Pour s'exercer aux armes et pour s'approvisionner, la garnison d'Héricourt se rendit maîtresse de toute la contrée, d'un côté jusqu'à Luxeuil, de l'autre jusqu'aux Franches-Montagnes[54]. Le nombre des victimes que l'épée du soldat dévora pendant l'hiver égala presque celui des victimes tombées dans la bataille[55]. L'évêque de Bâle, Jean de Venningen s'empara dans l'espace de trois jours du château de Franquemont[56], probablement bâti autrefois par les Montfaucon[57]; des Bourguignons le défendaient; il est situé dans la haute contrée au bord du Doubs que les prérogatives de ses habitans ont fait appeler les Franches-Montagnes[58]. Les Bernois s'emparèrent de Cerlier sur le lac de Bienne, de peur que le duc ne profitât des rapports compliqués

[51] « La peste sévit dans ces lieux. » *Schilling.*

[52] *Chron. frib.*

[53] *Tschudi :* 400 Confédérés; *Lauffer :* Cappeler, commandant.

[54] Jusqu'au val de Morteau. *Dunod.*

[55] Jusqu'à deux mille hommes. *Edlibach.*

[56] *Wurstisen ; Stettler ; Dunod.*

[57] De là le droit de Wurtemberg-Montbelliard que ce comte Henri vendit à l'évêché en 1481. *Wurstisen.*

[58] Ci-dessus t. III, p. 181. Excellent peuple, plein d'adresse et d'intelligence.

des sires de Châlons[59] pour occuper cette ville, au grand détriment des voisins. Ce que le prince d'Orange y possédait lui resta[60]. Rodolphe d'Erlach, membre du grand conseil de Berne, bailli du précédent seigneur à Cerlier, conserva son administration[61].

Les Confédérés, les membres de la ligue inférieure et tous ceux qui prirent part à cette campagne, se réunirent en conférence à Lucerne pour délibérer sur le réglement de guerre projeté après la bataille de Sempach[62], mais qui n'était resté en usage que dans l'armée bernoise[63]. Ainsi, « pour assurer la victoire et la » rendre complète, pour prévenir les stratagèmes de » l'ennemi et les discordes intestines, on prescrivit à » une partie de l'arrière-garde de tuer ceux qui pille- » raient avant la fin de l'action; le butin devait être » partagé entre tous. On devait écarter les *enfans de* » *la liberté*[64], inutiles dans la bataille, ennemis de » l'ordre, souvent traîtres, toujours avides de pillage. » Les Confédérés et ceux qui faisaient la guerre avec » eux juraient d'observer ces lois. »

George de la Trimouille, sire de Craon, se présenta devant cette assemblée au nom de Louis XI et déclara « que le roi témoignait à Messieurs des ligues, ses très- » chers amis qu'il tenait pour les plus fidèles de toute » la terre et pour le peuple le plus vaillant de la chré-

[59] Voyez ci-dessus chap. V, à n. 55-63, t. VI, p. 332 et 333.

[60] Il tenait peut-être alors le parti du roi; ses frères étaient du parti bourguignon.

[61] *Anshelm.*

[62] L. II, chap. VI, t. III.

[63] *Schilling*, 145, les Bernois seuls juraient encore de l'observer.

[64] C'est le nom qu'on donnait aux volontaires étrangers et autres. Voyez sur cette conférence *Schilling* et *Bullinger*.

» tienté, sa satisfaction au sujet de l'alliance stipulée » et de la déclaration plus ample [65], et qu'il les avait » compris dans ses traités avec l'Empereur romain [66]. » Que si, après la levée du siége de Nuys, le duc mar- » chait contre lui et l'Empereur ou faisait irruption en » Lorraine, le roi sollicitait et attendait du secours de » ceux pour lesquels lui aussi sacrifierait corps et biens, » résolu de vivre et de mourir avec Messieurs des li- » gues [67]. » On attendait journellement les pensions [68], et l'argent destiné aux frais de la guerre [69]; malgré l'irrégularité des paiemens faits aux Cantons, les sommes que recevaient les chefs de ces cantons se payaient régulièrement [70]; le butin d'Héricourt satisfit les simples soldats. Le sire de Craon trouva la conférence bien disposée. Le margrave Rodolphe de Neuchâtel mit alors sa vieillesse, sa seigneurie, ses domaines patrimoniaux situés dans l'Empire [71] sous la protection suisse [72]. On poussa plus vivement les préparatifs de guerre [73]. La Suisse briserait-elle la puissance bourguignonne, ou bien, vainqueur par la supériorité de ses forces, le duc plierait-il tous ses voisins sous son joug? La France, l'Allemagne, l'Italie, attendaient avec anxiété la ré-

[65] Du 2 octobre; voy. ci-dessus. Elle se trouve en français et en latin dans les *Preuves de Comines*, III, 370 et 376.

[66] Ils n'étaient pas encore stipulés.

[67] *Recès de Lucerne* dans *Tschudi* Msc.

[68] Les 20,000 francs annuels stipulés dans l'alliance.

[69] Les 20,000 florins par trimestre promis dans la déclaration plus ample.

[70] *Anshelm.* = Quelle corruption! D. L. H.

[71] Rothelin, Susenberg. *Stettler*, I, 222 et suiv.

[72] Des villes de Berne et de Soleure.

[73] Les Fribourgeois firent faire pour plus de 3,000 florins de pièces d'artillerie. *Chron. frib.*

ponse à cette question. L'hiver survint; la guerre ne discontinua pas.

Dans les premiers jours de janvier [74] 1475, les Fribourgeois, soutenus par la ville de Berne, se portèrent devant la forteresse d'Illens sur la Sarine. Elle formait avec Arconciel un des domaines de cette antique maison dont les descendans brillaient encore en partie comme comtes de Gruyères, de Neuchâtel, de Thierstein [75]; la pénurie d'argent avait fait passer cette seigneurie dans d'autres mains [76]. Le nouveau seigneur, Pierre de la Baume, homme que l'on croyait plein de ruse et d'audace [77], était dévoué avec toute sa maison au duc de Bourgogne [78]. Pour cette raison et parce que d'ailleurs la seigneurie d'Illens était hypothéquée à la ville de Fribourg, les Fribourgeois et les Bernois s'en emparèrent, grâce surtout à l'intrépidité de Pétermann Gottrau, qui escalada le premier la forteresse sous le feu continuel des assiégés [79]. La garnison fut bien traitée; les habitans prêtèrent serment d'obéissance aux

[74] Mercredi après le jour des Rois.

[75] Sans doute aussi les sires d'Estavayer.

[76] Dans celles des sires d'Endlisperg, au commencement du XIVe siècle (*Ch.* 1311, 23); à la fin du même siècle, Luchette de Gruyères, veuve de Pierre d'Arberg, vend Illens à Antoine de Thurn-Gestelenbourg pour 10,000 florins et Plafeyon pour 1,600 couronnes. L'un et l'autre, ainsi que le rocher et les domaines du Vanel et d'Attalens appartenaient en 1431 à Jean de la Baume, comte de Montrevel, maréchal de France, père de Pierre.

[77] Homme fort rusé et contre lequel il faut se tenir en garde. *Schilling*. Homme prompt. *Stettler*.

[78] Nous connaissons Guillaume de la Baume, chevalier, conseiller, chambellan à la cour de Bourgogne, ambassadeur du duc auprès des Suisses.

[79] Les autres le suivirent de près. *Chron. frib.*

deux villes[80]. Leurs troupes se montrèrent immédiatement à l'entrée du désert alpestre où les habitans de métairies et de villages disséminés cultivent le territoire de Plafeyon, qui se soumit aussitôt. Le château d'Illens[81] fut brûlé de fond en comble. Le comte François de Gruyères, maréchal de Savoie[82], et Jean de Gruyères-Montsalvans[83] autorisèrent alors toutes les châtellenies et les bannières jusqu'au passage de la Tine, qui conduit au-dessous de son château dans le pays de Gessenay, à contracter avec Fribourg une alliance de combourgeoisie[84]. Le comte François, comme tous ceux de la maison de Gruyères, cherchait

[80] Berne échangea sa part. *Ibid.*

[81] Château très-fort muni des constructions nécessaires. *Ibid.*

[82] Il mourut cette année; son fils Louis lui succéda.

[83] Son père, aussi nommé Jean, était frère de François. C'est de lui que descendent les derniers comtes de Gruyères. = M. le doyen *Philippe Bridel* vient de publier une *Notice historique sur le comté et les premiers comtes de Gruyères* dans les *Mémoires de la soc. d'hist. de la Suisse romande*, t. I, 1er livr. p. 229-265; elle ne va que jusqu'à Pierre IV, au commencement du XIVe siècle; nous espérons que le savant auteur en donnera la suite et continuera cette histoire intéressante jusqu'au dernier comte de cette maison illustre, Michel, qui se ruina et fut obligé d'abandonner ses domaines aux cantons de Berne et de Fribourg. M. Bridel a publié dans le t. VIII du *Conservateur suisse*, p. 366-368, deux lettres écrites par ce seigneur à la république de Fribourg. On trouve une notice plus abrégée sur les comtes de Gruyères dans un charmant ouvrage anonyme de M. Charles, conseiller-d'état de Fribourg, *Course dans la Gruyère*. Paris, 1826, p. 50-66. Voyez aussi *Kuenlin, Dictionn. du C. de Fribourg*, t. II, art. Gruyères. C. M.

[84] A renouveler tous les cinq ans. *Ch.* 1475. déc. Cette alliance comprenait essentiellement la ville de Gruyères, Bulle (le marché), Corbière, Charmey, Bellegarde et la Roche. *Chron. frib.* On convint aussi avec le comte qu'il ne donnerait point passage à des ennemis et qu'il empêcherait qu'on ne fit de Chillon, dans le lac Léman, quelque entreprise contre les Confédérés. *Guillimann.* Il y commandait peut-être comme maréchal.

son appui dans l'amour du peuple, dont il écoutait la voix. Aussi les habitans de Gruyères [85] et de Gessenay [86] passèrent-ils la frontière pour faciliter aux Fribourgeois la destruction d'Everdes [87].

Sur ces entrefaites, les Confédérés furent requis par l'Empereur de marcher contre Charles sous les murs de Nuys. Frédéric lui-même se disposa lentement à s'y rendre, et il ordonna la réunion des troupes impériales. L'alliance avec la France était conclue [88]. L'Empereur, conservant un reste de vieille défiance [89], jugea la présence des Suisses nécessaire. On n'en vint pas aux mains, parce qu'il ne songeait pas plus que le roi aux intérêts de l'Empire, mais aux moyens d'assurer à son fils l'héritage de Bourgogne. Les Confédérés envoyèrent une députation à Andernach pour représenter l'immense avantage qu'il y aurait à faire la guerre dans le haut pays [90]; là tout le succès dépendait d'eux; ils restaient près de leurs frontières. Frédéric, charmé, au fond, de tous les obstacles qui excusaient son inaction, adressa

[85] Les Fribourgeois leur payèrent pour ce secours, pendant bien des années, 45 florins. *Chron. frib.*

[86] *Lettres reversales du comte Louis* lorsqu'ils le suivirent à leurs frais hors du comté. *Möschig, Chron. de Gessenay*, 1475.

[87] Guillaume, seigneur de Ligny, leur ennemi, habitait le château. *Guillimann.*

[88] Le 31 décembre 1474; voyez-la dans *Muller, Théâtre de la diète d'Empire*, 5e représentation, p. 675 et suiv. *Géorgisch* s'est trompé en ne la citant qu'à t. II, p. 1287 : le 31 décembre 1474 fut compté avec l'année ecclésiastique 1475.

[89] Voy. dans *Léonard, Tr. diplomat.* t. I, la *Déclaration de l'Empereur* que l'alliance du roi « cum Suiticensibus » ne doit apporter aucune restriction à celle qu'il avait lui-même conclue avec ce monarque, et que Louis ne prêterait jamais secours aux Suisses contre l'Autriche. Andernach, 31 décembre 1474.

[90] *Hæberlin, Hist. d'Empire*, VII, 68.

néanmoins encore aux Suisses, assemblés à Lucerne, une sommation sérieuse en apparence[91]. Il leur fit proposer en même temps de consentir à ce que des Etats d'Empire, peu disposés à la guerre, pussent n'y coopérer que par de l'argent avec lequel il solderait les Suisses. Les Bernois trouvèrent à la fin qu'il était généreux de montrer de la bonne volonté à l'Empire[92]; toutefois, n'ignorant pas les nombreuses ruses de guerre, ils ne voulurent marcher qu'en un seul corps d'armée de dix à douze mille hommes, lequel resterait indépendant[93]. Cette résolution si grave embarrassa la députation. Un pareil corps d'armée suisse, propageant son enthousiasme, ne serait pas pour les demi-mesures, ou serait entraîné plus vite et plus loin qu'on ne voudrait. Il ne fut donc plus question de la sommation impériale; on ne parla que des longs préliminaires qu'exigerait la perception de la solde mentionnée; on prévoyait déjà l'irrégularité des paiemens; Sa Majesté impériale se trouvait elle-même dans la plus grande perplexité[94]. Les Confédérés comprirent ce langage; ils répondirent : « Héricourt prouve la sincérité de nos inten- » tions; nous continuerons la guerre commune à notre » manière. » L'Empereur exigea ensuite la conquête de toute la Haute-Bourgogne pour le compte de l'Empire[95]

[91] *Schilling*, 150 et suiv. Députés : le comte Hugues de Montfort, le sire Teutpart de Staufen.

[92] « Puisque personne ne voulait s'exécuter ni ne prenait la chose à cœur. » *Id.*

[93] « Afin qu'à tout événement ils fussent plus sûrs de pouvoir résister et revenir chez eux. » *Id.*

[94] « On laissa les choses où elles en étaient, à cause de la solde. » *Id.* Cologne avait été obligé de payer pour l'Empereur à une auberge d'Augsbourg 300,000 florins, et de lui en promettre mille par semaine.

[95] *Chron. frib.*

et l'engagement qu'on ne terminerait pas la guerre sans lui; il promettait à ce dernier égard réciprocité aux Suisses[96]. On arrêta un plan de campagne[97].

Quelques villes d'Empire envoyèrent leur secours à l'armée impériale[98]. En vain le roi Edouard représenta au duc l'inutilité du siége[99]; en vain de fidèles sujets de la Haute-Bourgogne lui conseillèrent de faire la paix avec la Suisse[100]. Son honneur était engagé par ses forfanteries; le trouble et la colère lui ôtèrent le jugement[101]; il couvrit ses bannières de flammes et de signes de destruction pour annoncer ses projets[102]. Il communiqua sa fureur à tous ses amis, surtout aux Italiens qu'il aimait particulièrement. Ce langage, la menace de brûler Berne et Fribourg et d'élever un monument sur leurs ruines[103] fut répété dans Milan, alors que Galéazzo décréta une alliance avec Charles[104]

[96] *Wurstisen*, 472, d'après une lettre impériale.

[97] *Diète de Bâle*, 12 févr. 1475. *Ibid.* et dans *Fugger*. Il y eut cette nuit là des coups de tonnerre et une grêle extraordinaire, présage, pensait-on, de grands bouleversemens.

[98] Une bannière de St.-Gallois, sous les ordres de Guillaume Ringgle. *Haltmeyer*. Une de Soleure. *Haffner*. 250 hommes de Bâle sous Velti de Neuenstein avec des provisions pour une année. *Wurstisen*.

[99] *Comines*, L. IV.

[100] Simon de Cléron. *Chron. frib.*

[101] « Dieu lui avait troublé sens et entendement. » *Comines*. Le mauvais succès lui enleva la réputation qu'il avait d'être invincible (*Gollut*), réputation à laquelle un souverain intelligent ne se fiera jamais.

[102] *Bullinger*, qui ajoute, que dans son orgueil il n'avait pas consulté Dieu.

[103] *Chron. frib.* et *Anshelm*. Berne pourrait-il éviter le sort de Liége, ville bien plus considérable?

[104] Conclue à Moncalion, 30 janvier 1475. *Ch.* dans *Guichenon*. (La Savoie avait provoqué ce traité et y était comprise.) Les troupes à fournir étaient 400 hommes d'armes (« armigeri ») chacun avec six chevaux; on

et la levée d'une armée qui, sous les ordres de Guillaume de Montferrat, aiderait ce prince à briser l'opiniâtreté allemande [105].

Cependant les Bernois, les Soleurois et ceux de Bienne, de concert avec la garnison d'Héricourt, faisaient en Bourgogne des incursions toujours couronnées de succès [106]. Ce fut ce qui détermina treize cents hommes de Berne, de Lucerne et de Soleure, assez mal armés [107] et mal disciplinés [108], à marcher sur Pontarlier par les gorges du Jura *. Cette petite ville, située sur le Doubs, florissante, grâce à une longue paix, mais qui avait négligé l'entretien de ses murailles, avait pour toute défense un château qui aurait pu tenir. Avant le point du jour la ville fut enlevée à la course [109], presque sans résistance, mais aussi sans avantage marqué; le château, rempli de richesses, fut emporté d'assaut après quatre heures d'un combat opiniâtre [110]. Les Suisses s'y établirent, firent bombance, et négligèrent de reconnaître le pays. Au septième jour parurent devant

60,000 ducats en argent. Point de réserve « etiamsi tales essent de quibus fienda esset specialis mentio » (cela concernait l'Empereur).

[105] *Chron. frib.*

[106] Seize fois. *Edlibach. Schilling* en compte trois, dans lesquelles on enleva près de 3000 pièces de bétail. Il y avait, dit *Edlibach*, de mauvais garnemens : ils s'avancèrent jusqu'à 20 milles dans l'intérieur du pays; ils tuèrent près de 2000 hommes et ne furent jamais battus.

[107] *Bullinger.*

[108] *Lettre des Bernois à Nic. de Diesbach*, qui était auprès du roi; 13 avril 1475.

* Voy. le récit de cette expédition dans l'*Hist. des ducs de Bourgogne* de M. *de Barante*, l. V, année 1475, t. X. C. M.

[109] Dans le même moment on reçut de la Bourgogne une promesse de secours. *Schilling.*

[110] On y avait peut-être envoyé la vaisselle d'argent. Il s'y trouva tant de richesses qu'on put à peine les emporter. *Lettre* n. 108.

Pontarlier le comte de Roussy, maréchal de Bourgogne [111], et Louis de Châlons, sire de Château-Guyon, frère du prince d'Orange, possesseur de plusieurs défilés, où il pouvait inquiéter les Suisses pendant leur retraite [112]; ils avaient environ douze mille hommes sous leurs ordres. Les Suisses, mal pourvus d'armes et de munitions [113], y suppléèrent par le courage; ils sortirent du château, bravèrent l'ennemi de dessus une muraille basse et à demi ruinée, lancèrent des pierres d'un bras sûr et vigoureux, renversèrent Château-Guyon à coups de piques dans le fossé [114], enlevèrent des cavaliers de leur selle et les jetèrent par-dessus la muraille, tuèrent enfin plusieurs centaines d'hommes [115]; l'ennemi épouvanté prit la fuite. Avertis par cet événement, les vainqueurs jugèrent imprudent de s'exposer à la vengeance de troupes supérieures en nombre; ayant donc placé le riche butin au milieu de leurs rangs et mis le feu à plusieurs quartiers de Pontarlier, ils se retirèrent en bon ordre.

La nouvelle de cette retraite excita la plus grande indignation à Berne. On dit qu'il était honteux pour des Suisses de se défier d'eux-mêmes et de leur fortune. Les Bernois demandèrent sur le champ le secours de

[111] *Lauffer*, V, 334.

[112] Lui et son frère Hugues possédaient Jougne, Grandson et Orbe. On trouve aussi dans l'armée le comte de St.-Martin, commandant des troupes auxiliaires piémontaises.

[113] Ils n'avaient que peu de poudre et de flèches. *Bullinger*. Ils se tirèrent d'affaire avec de longues piques, des hallebardes et des pierres. *Berne à Strasbourg*, mercredi après George. *Schilling*.

[114] *Dunod*.

[115] *Schilling* : 200; *Edlibach* : près de 1000; *Bullinger* : 300. On voudrait, pour l'honneur des Bourguignons, adopter le plus grand nombre; mais une *missive* officielle *de Berne* ne parle que de 300.

Fribourg, de Soleure et de Bienne, et plus tard celui de tous les Confédérés, parce qu'il y allait de l'honneur national[116]; sans attendre leur réponse, ils envoyèrent à la rencontre de la troupe qui revenait, la bannière de la ville de Berne sous les ordres du chevalier de Diessbach[117], avec environ deux mille cinq cents hommes[118]; il était chargé de ne lui épargner ni les reproches ni les menaces[119]. Les cantons intérieurs, que la moindre dépense mettait dans l'embarras, n'étaient pas prompts à se mouvoir[120]; Fribourg envoya l'un après l'autre plusieurs détachemens[121]; de Soleure, de Bienne, il vint des renforts assez considérables, même de l'artillerie[122]. Diessbach rencontra la troupe victorieuse qui rapportait deux bannières conquises,

[116] Berne délégua Barthélemi Huber, membre du conseil, à la diète de Lucerne. *Lettre de la ville de Berne.*

[117] Ce Nicolas de Diessbach était cousin de l'ancien avoyer. *Lettre* n. 102; *Schilling.* Jean de Hallwyl, son beau-frère, était auprès de lui.

[118] « Une troupe considérable de braves gens d'entre nos sujets. » La chanson de *Guy Weber* sur l'expédition de Pontarlier parle de 4000. « On » dit à l'ours de Berne que les siens étaient assiégés. Il aiguisa ses on- » gles, et prit avec lui 4,000 hommes; on entendit alors siffler joyeu- » sement. » Le renfort subséquent est sans doute compris dans ce nombre. La chanson se trouve dans *Schilling.*

[119] On leur déclara qu'on n'oublierait pas leur faute, qu'ils devaient sous peine de mort, marcher avec Diessbach. *Ordre à Henri de Banmoos* (membre du conseil. *Anshelm*) et au banneret Achshalm, qui peut-être commandèrent les 1300.

[120] Ils dirent « qu'ils étaient pauvres et, dans ce cas, simples auxiliaires. » Berne répondit : « Nos pères n'en ont pas agi ainsi envers les Confédérés. » *Lettre des Bernois à leur milice en campagne.* = Avec de telles excuses, quelle mesure vigoureuse pouvait avoir lieu? Berne avait refusé jadis de combattre à Sempach. D. L. H.

[121] D'abord sous Pierre de Faussignie. *Chron. frib.*

[122] Les Soleurois payaient à chacun de ceux qui menaient les couleuvrines deux plapparts et trois rappes par jour. *Haffner.*

beaucoup de drapeaux, un riche butin. Au premier mot de reproche, on put à peine modérer leur ardeur à revoler au combat [123]; lui, d'un pas ferme, les ramena vers Pontarlier. Toute la population de la contrée prit la fuite. Le feu et le fer à la main, il multiplia la terreur. Croyant avoir prouvé que les Suisses ne craignent pas l'ennemi, il se disposait à rebrousser chemin, lorsque tout-à-coup, dans une vaste plaine, la cavalerie ennemie se déploya devant lui en cinq divisions, chacune de deux mille hommes. Sans balancer un instant, Diessbach mit ses flancs à couvert par une barricade de chariots, rangea sa troupe en bataille, et offrit le combat avec tant d'intrépidité [124], que l'ennemi, bien que supérieur en nombre, jugea prudent de disparaître en hâte. Sa rapidité le mit à l'abri de la poursuite [125]. Diessbach se dirigea vers le Jura; il rencontra le chevalier et ancien avoyer Pétermann de Wabern, qui lui amenait deux mille hommes de troupes bernoises avec des renforts de Fribourg [126] et de Bâle [127]. Berne avait sommé Bâle et le comte Oswald de Thierstein, bailli autrichien d'Alsace, l'un sérieusement [128], l'autre avec

[123] *Berne aux capitaines et aux conseillers qui sont en campagne :* « Agissez prudemment, selon votre haute raison, afin que vous rapportiez intacts notre bannière et l'honneur de nos armes. » Mercredi av. George, à 9 heures du matin, à la hâte.

[124] « Dans l'idée de livrer bataille, ce qu'ils désiraient de tout leur cœur. » *Schilling.*

[125] « On ne put malheureusement pas les atteindre, parce qu'ils étaient tous à cheval. » *Id.*

[126] Sous Willi Techtermann. *Chron. frib.*

[127] 500 hommes d'infanterie, 24 cavaliers. *Wurstisen.*

[128] *Lettre* n. 123. Lorsque *Schilling* raconte que Bâle marcha devant Grandson sans avoir reçu de sommation, cela veut dire probablement que la sommation ne désignait pas cette ville.

quelque amertume[129], d'envoyer de prompts renforts à l'armée et dans les défilés[130].

Les capitaines et les conseils de guerre résolurent aussitôt de s'emparer du passage important que les frères Louis et Hugues de Châlons-Château-Guyon tenaient à la disposition de l'ennemi, au grand péril de la Suisse.

Ils traversèrent paisiblement le territoire neuchâtelois. Le margrave Rodolphe était au camp du duc, comme médiateur, pour conseiller la paix; Charles dédaigna l'expérience du vieillard[131]. Les dispositions des bourgeois de Neuchâtel et du peuple des vallées étaient telles que ni le margrave ni, dans le pays de Valangin, le comte Jean d'Arberg ne pouvaient se maintenir sans l'appui de Berne. Le premier conservait à peine sa part légitime dans la législation[132], et il était obligé de faire droit à ses sujets, non-seulement devant le sénat de Berne, où un prince jouissait de quelque faveur, mais encore devant les conseils et les bourgeois, animés de sentimens plus populaires[133]. Une sentence des Bernois n'assura qu'avec beaucoup de peine au comte Jean la direction des affaires militaires dans le Valangin[134]; le peuple avait eu des réu-

[129] « Afin qu'il comprenne que nous avions en lui une tout autre confiance. »

[130] *Lettre de Berne au margrave Rodolphe;* à la hâte, 16 avril 1475. Les expéditions avaient eu lieu, à travers son pays, par Colombier et le Val de Ruz.

[131] *Chron. frib.*

[132] *Prononcé de Berne entre le comte et les bourgeois de Neuchâtel,* 1475 : « qu'aucune des parties ne promulgue sans l'autre des ordonnances ou des défenses. »

[133] Le même *prononcé* les autorise à appeler au Grand Conseil.

[134] *Prononcé de la ville de Berne,* 1475. Le porte-bannière jure aussi

nions, l'obéissance chancelait; les Bernois rétablirent enfin l'équilibre en promettant aux hommes libres [135] de Valangin et du Val de Ruz (sur la route de Pontarlier) le droit de combourgeoisie, à l'égal de leur seigneur, mais à condition qu'ils reconnaîtraient la juridiction de Berne [136]. Ainsi, à la veille d'une guerre formidable, les Bernois, par les bienfaits d'une liberté légale et par leurs égards pour les circonstances, surent attacher à leur gouvernement tantôt de nouveaux [137] tantôt d'anciens [138] sujets, en accordant à propos le droit de bourgeoisie [139] ou des franchises [140] *.

Les Bernois, au nombre de plus de cinq mille hom-

an comte de défendre la bannière jusqu'à la dernière goutte de son sang.

[135] On excepte ceux qui étaient « taillables et de main morte. » *Combourgeoisie de ceux de Valangin et du Val de Ruz avec la ville de Berne*, 1475; vidimée 1537.

[136] Un « cens tributaire » annuel d'un marc d'argent ou 7 florins du Rhin; ils sont « obéissans pour aller en guerre. »

[137] *Confirmation des droits écrits et traditionnels* que la ville de *Cerlier* tient de ses anciens seigneurs, 14 déc. 1475.

[138] *Confirmation des anciennes ordonnances d'Arberg* 1375 : Les seigneurs ne peuvent plus grever la ville de dettes. Ils ont leur gouvernement, leur Ohmgeld, leur méchant denier (contribution sur les fortunes) et leur part déterminée aux amendes. Si l'Aar amène des terrains d'alluvion, une part appartient à l'Eglise, une autre à la ville de Berne, la troisième à la ville d'Arberg.

[139] *Berne* et Bienne accordent à ceux de Douane, de Gléresse et à d'autres riverains du lac de Bienne, devenus leurs bourgeois, de se libérer des contributions moyennant 600 livres; 1485.

[140] Noble et ferme *Jean de Schönau*, affranchi, ensuite de ses plaintes, pour le reste de ses jours, du service et des contributions de guerre; 1475.

* C'est ainsi que la ligue achéenne fut en état de résister si long-temps à Rome triomphante. D. L. H.

mes[141], marchèrent vers la frontière; de jour en jour se succédaient des renforts de l'intérieur de la Suisse[142]. Les sires de Château-Guyon étaient auprès du duc devant Nuys[143]. La garnison du château de Grandson[144], qui domine la ville et un couvent situé entre elle et le lac, avait pour commandant Pierre de Jougne*; il fit explorer la contrée par un détachement de cavalerie qui lui annonça l'approche des Suisses[145].

[141] *Edlibach.*

[142] 400 hommes de Zurich; 200 autres; ensuite les Lucernois. *Bullinger.*

[143] Du moins lorsqu'il vint en Lorraine. *Chronique de Neuchâtel.* Ici on ne trouve d'eux aucune trace. = La *Chronique de Neuchâtel* que Muller cite ici pour la première fois et qu'il va citer assez fréquemment, n'est qu'un *fragment* de la *Chronique* contemporaine écrite par les chanoines de l'église collégiale de Neuchâtel, pendant une grande partie du XVe et dans les premières années du XVIe siècle. L'original de ce monument historique doit avoir été consumé dans un incendie qui eut lieu à Neuchâtel l'année 1714. Le seul fragment qui a survécu, contient le commencement de la guerre de Bourgogne; on en possède quelques exemplaires manuscrits, d'après lesquels il a été imprimé, dans le VIIIe volume du *Geschichtforscher,* Berne, 1832, p. 216-297.—Mon savant collègue et ami, M. *Olivier,* reproche à Muller et au *Geschichtforscher* d'avoir confondu sous le même nom cette chronique et une autre qui en diffère par le style et souvent par la composition. Voy. *Le Canton de Vaud, sa vie et son histoire,* p. 712 et 713, note. C. M.

[144] Grandson était considéré comme un fief relevant d'Arlay; Arlay appartenait au prince d'Orange; Hugues de Château-Guyon espérait rétablir l'ancienne baronnie; le prince Guillaume prit alors possession de la ville. Mais à la prière de Hugues, le duc de Savoie chassa les gens du prince d'Orange. La duchesse Yolande favorisait Hugues; l'évêque Herrmann de Constance, commissaire impérial, avait parlé pour le prince, mais Hugues de Château-Guyon et Louis, son frère, maintenaient la possession. D'après des *Chartes.*

* Ce Pierre de Jougnes ou de Joigne était d'une branche de la noble maison de Romainmotier qui avait pris le nom de Joigne. *Geschichtforscher,* VIII, 225, n. C. M.

[145] *Wurstisen.*

Ces cavaliers se jetèrent probablement dans le couvent des Cordeliers, dont les fortes murailles furent aussitôt assaillies sans succès, mais non sans perte[146]. La ville et le château étant bien fortifiés, les chefs étaient d'avis d'attendre la grande couleuvrine et le reste de l'artillerie bernoise : mais en vain. Persuadés que pour la vaillance il n'y a pas de muraille trop haute, pas de muraille assez forte, les soldats coururent à l'assaut. Ils manquaient même d'échelles; mais dans leur formidable résolution, ils se soulevaient les uns les autres pour escalader les murs, lancer des brandons dans la ville et en fermer les portes; un Fribourgeois, Hentzi Vögeli[147], trouvait à chaque moment critique un bon conseil et créait des ressources. Les habitans furent saisis d'épouvante; chacun se hâta de se sauver avec le meilleur de ses biens; les uns pénétraient par les quatre portes dans le château situé à l'extrémité opposée de la ville et entouré de solides fortifications[148]; d'autres se pressaient dans des barques. Les Suisses occupèrent donc la ville de Grandson, épargnèrent la multitude effrayée des paysans[149], s'emparèrent de tout, même des barques, et se disposèrent à livrer assaut au château le même jour. Les chefs les en empêchèrent. Mais le commandant, Pierre de Jougne, soit manque de provisions pour tant de bouches, terreur fortuite, crainte de la trahison ou des miracles de l'héroïsme

[146] *Wurstisen* parle de 12, d'autres de 2 hommes.

[147] La *Chronique* de la ville le nomme; *d'Alt*, avoyer de la ville, ne fait aucune mention de lui. Nous ne négligeons pas d'immortaliser le jour où un brave homme a eu le bonheur de se distinguer, afin d'apprendre à ses semblables qu'ils vivront dans l'histoire.

[148] *Wurstisen.*

[149] « Pauvres paysans qui n'aimaient pas ces choses-là. »

suisse, trouva à propos de capituler dès le second jour. Il se retira vie et bagues sauves[150], avec une foule de gens de guerre, de nobles et de bourgeois. Les droits de souveraineté de la Savoie furent respectés par les Confédérés[151].

George Freyburger, le cadet, grand sautier de Berne[152], prit avec lui le vaillant Vögeli et quelques autres guerriers bien dispos[153], marcha du côté de Montagni-le-Corboz, alors encore château fortifié, vers le vieux manoir bourguignon de Champvent, berceau de grands prélats[154], et qui aujourd'hui encore domine au loin le pays du haut de sa colline. L'incendie accompagna sa marche conquérante[155].

Lorsqu'on vit s'élever des puissantes murailles de Champvent la fumée et les flammes, et que les vainqueurs de Grandson s'avancèrent en bon ordre, traînant de lourds canons, sous les murs d'Yverdun, le long des marais, à travers les champs, la terreur s'em-

[150] *Chron. du chap. de Neuchâtel.*

[151] *Guy Wéber* le dit expressément. On ne voulait plus des anciennes relations féodales avec Arlay.

[152] *Chronique frib.* Son père était membre du Conseil, lui-même mourut quarante ans plus tard comme ermite. = Le *Grand sautier* ou chef des huissiers remplissait seul dans les séances du Grand et du Petit Conseil les fonctions d'officier de la salle, fonctions qui exigeaient un homme de toute confiance dans un temps où le secret planait sur une bonne partie des délibérations; aussi devait-il être lui-même membre du Grand Conseil; il comptait les suffrages et jouissait de certaines prérogatives dans les votations. Il avait, en outre, d'importantes attributions judiciaires, puisque dès le XIVe siècle il présidait le tribunal de la ville en qualité de lieutenant-d'avoyer. Voy. *de Rodt*, note 72 sur *Frickard's Twingherrenstreit.* C. M.

[153] On nomme Willi Gyger.

[154] Des évêques de Lausanne, Guillaume et Otton en 1274 et 1310.

[155] *Chronique de Neuchâtel.*

para d'Orbe. Depuis les premiers temps de l'antique Helvétie, cette ville est située sur une colline; d'un côté sont les gorges où la rivière de son nom, sortie des vallées du Jura, roule ses flots bruyans; de l'autre une plaine marécageuse de plusieurs lieues d'étendue; au sommet de la colline, s'élève un château, jadis siége des vieux Mérovingiens*, brillant dans le grand siècle de Charlemagne : de cet endroit la ville s'incline sur une pente assez rapide. Les habitans, secrètement instruits des dispositions bienveillantes de Berne, envoyèrent les clefs. Mais, au contraire, le commandant du château, Nicolas de Joux[156], sommé de se rendre, répondit : « Artillerie, poudre, plomb, provisions, nous avons » tout, et, ce qui vaut mieux encore, la résolution de » mourir plutôt que de suivre l'exemple déshonorant de » Grandson. » Il avait su gagner le cœur de ses soldats : le château était fort; la tour principale, ouvrage des Romains ou des vieux Franks, bravait tout. De Joux ordonna d'incendier les maisons les plus voisines, où l'ennemi pouvait prendre position. La flamme courut de toit en toit, menaçant toute la ville : dix-huit maisons furent dévorées par l'incendie, que les Suisses ne maîtrisèrent qu'avec une peine indicible. Puis ils se ruèrent avec fureur contre les portes du château; du

* Voyez t. I, p. 144. C. M.

[156] *Dunod* le nomme de Joigne; une autre copie de la Chronique de Neuchâtel, que nous suivons ici, de Jex (Gex?); *Guillimann* parle de « Johanne Jurensi » (de Joux?), sire de Château-Belin; de manière à le faire prendre pour le commandant. = Son nom était bien Nicolas de Joux; ce chevalier avait précédemment vendu son château de Joux au duc Philippe de Bourgogne. *Geschichtforscher*, VIII, 229, n. Voyez le récit de cet évènement dans *le Canton de Vaud*, par M. *Juste Olivier*, 717-720. C. M.

Digitized by Google

dedans on répondit avec pierres, flèches, coups de feu, toutes armes. La garnison entière, nobles et soldats, quatre cents hommes[157], ne doutant guère que ce jour fût le dernier pour eux, recoururent à toutes les ressources de l'art militaire[158], joyeux et pleins d'audace. Ils avaient vaincu l'ennemi de tout bien, la crainte de la mort. Du clocher de l'église de la ville, la principale coulevrine des Bernois tira sur les créneaux et tua quinze hommes. Dans ce moment, pénétra par une des portes du château[159] avec plusieurs hommes de guerre, le bourreau de Berne. Alors les exécuteurs de la justice n'étaient pas déshonorés; plusieurs s'étaient recommandés par leurs actions[160], par leur humanité[161]; celui-ci se distingua comme guerrier vigoureux, adroit, intrépide : sa mort, digne de sa vie, fut pleurée par les Bernois[162]. Les Confédérés entrèrent de tous les côtés; la garnison, ne songeant plus à la vie, mais à la vengeance, combattit sans sourciller, sur les degrés, dans les corridors, dans la grande salle, dans les greniers, près des tourelles; le baron de Château-Belin[163], mes-

[157] *Dunod*, d'accord avec la *Chron. de Neuch.*

[158] « Comme entendus à la guerre. » *Chron. de Neuch.*

[159] « Latere quo ad collem pertinet, » tandis que l'attention générale était fixée du côté de la ville. *Guillimann.*

[160] *Stettler*, I, 65.

[161] Comparez près de Greiffensée maître Pierre et le landammann Ital Rédiug.

[162] « Croyez que c'étoit un des vaillans hommes de l'armée; messieurs de Berne furent bien marrys de sa mort. » *Chron. de Neuch.*

[163] Contre toute vraisemblance la *Chronique de Neuchâtel* assure que les sires de Château-Guyon étaient là, et elle ne dit pas comment ils échappèrent; il leur eût été difficile de se sauver; ils ne furent pas faits prisonniers, et l'on sait qu'ils vécurent encore après cet événement. = La *Chronique de Neuchâtel*, telle qu'elle est imprimée dans le *Geschichtforscher*, représente avec plus d'invraisemblance ou plutôt contre toute vé-

sire Nicolas de Joux, les seigneurs de la noblesse, et ceux qui les entouraient, se jetèrent dans le donjon. De son parapet élevé, de ses tours non encore prises, les assiégés, ici à la clarté du jour, là dans des recoins obscurs, soutenaient la lutte la plus variée, qu'enveloppèrent bientôt la fumée et les flammes. Plus de cent-vingt cadavres jonchaient les corridors; parmi eux, gisaient des Confédérés[164]; les vainqueurs en précipitèrent un plus grand nombre du haut des fenêtres et des créneaux, au bas des rochers ou dans la flamme qui commençait à s'étendre. De Joux défendait le donjon depuis plus d'une heure, non sans faire du mal aux Suisses[165], lorsque ceux-ci y pénétrèrent par une porte secrète qu'on avait oubliée, s'emparèrent d'une saillie du haut de laquelle ils tirèrent et lancèrent des projectiles sur le donjon placé plus bas[166]. La tour et le donjon pris, la première épée fendit la tête du brave commandant[167]; Château-Belin fut aussitôt soumis et précipité du donjon avec tous les nobles[168]; l'épée, la

rité ceux de la garnison comme « poursuivis par le seigneur d'Orbe et Chastel Guyon; » p. 229. C. M.

[164] Il périt près de douze Bernois. *Schilling; Berne à Strasbourg*, jeudi ap. Pentecôte. Bâle, Soleure, Lucerne et Bienne perdirent sans doute aussi quelques hommes.

[165] Environ quarante furent blessés. *Schilling.*

[166] Le parapet était au haut de la tour; mais plus haut encore était la couronne avec les saillies où se plaçaient les vedettes.

[167] *Guy Wéber :* « Ils prient qu'on les épargne, en l'honneur de Dieu » et de Notre-Dame. S'ils l'eussent fait à temps, on les eût laissés vivre. » La *Chron. de Neuch. :* « Ils voulaient se mettre à rançon, mais nos seigneurs n'y voulaient entendre. » *Schilling* ne dit rien de cela; « car ils » savaient bien qu'on ne leur ferait pas grâce. »

[168] *Wéber,* dans l'orgueil de la victoire : « On leur apprit à tous à » voler sans ailes par-dessus les murs. » = « Sauvage plaisanterie, » dit avec raison M. *Olivier,* p. 719, « et qui devint le bon mot obligé des

pique, la flamme, le rocher donnèrent la mort à toute la garnison[169]. On ne saurait appeler malheur le sort, inévitable pour tous, qui atteint dans la société de leurs amis, des hommes héroïques, à l'heure où leur âme a la conscience d'être libre et invincible *.

Aussitôt après, Echallens envoya sa soumission[170]. Pétermann de Wabern, ancien avoyer de Berne, après avoir fait explorer soigneusement les défilés du Jura, conduisit un corps de mille hommes contre le fort de Jougne[171], appartenant à messire Louis de Château-Guyon, premier lieu habité qu'on trouve dans la Franche-Comté, en sortant du passage à travers les forêts. Aucune position n'était plus importante : elle ouvrait la Bourgogne, la Savoie, le chemin de la Suisse ; Orbe

« chants de guerre et des récits des Suisses. » — Une note latine du journal msc. de Pierrefleur (Archives cantonales du canton de Vaud), citée par le même savant, établit, contre l'opinion de Muller et en conformité avec celle de Guillimann (voir n. 156), l'identité de Nicolas de Joux et du sire de Château-Belin : « erant tam milites (chevaliers) quam « nobiles viri fere triginta qui fuerunt sepulti in cœmeterio S. Martini « prope Orbam, excepto nobili *Nicolardo de Joux Domino de Castro-* « *Billano*, qui sepultus est in ecclesia S. Claræ de Orba. » C. M.

[169] « Sans qu'aulcun en échappât. » *Chron. de Neuch.* Ce passage est imprimé dans *Sinner, Voyage de la Suisse occidentale*, I, 258 et suiv. *Schilling* et la *Lettre de Berne à Strasbourg* cherchent à diminuer le massacre.

* La *Chronique de Neuchâtel* termine le récit du massacre par une réflexion bien différente : « Le tout, dit-elle, par leur grand orgueil et folle « outrecuidance, pensant mieulx faire que ceulx de Grandson. » C. M.

[170] *Guy Wéber :* « On dit au château d'*Etscharles* que bientôt il serait « aussi assiégé. Il envoya dire à ceux de Berne qu'il se rendrait volon- « tiers. » On voit ici, par la prononciation de ce nom, comment Echallens a pu devenir en allemand Tscherlitz.

[171] *Schilling.*

et Grandson étaient moins forts que ce château[172]. Arrivés dans les défilés, les Bernois rencontrèrent le seigneur de La Sarraz*, dévoué au comte de Romont et beau-père d'Adrien de Bubenberg[173]; ils le reçurent en ami. Ils sommèrent Jougne de se rendre; les hommes qui composaient la garnison demandèrent le temps de la réflexion. Messire Louis ayant déclaré préalablement ne pouvoir pas les défendre contre les Confédérés[174], ils sortirent au moyen de cordes par derrière, du côté du bois, ou hasardèrent de sauter. Les Suisses s'en aperçurent; ils montèrent à l'assaut, en grimpant le long de leurs énormes piques et se soutenant les uns les autres[175]; Jougne fut pris; la garnison passée au fil de l'épée. Les vainqueurs laissèrent six cents hommes dans le château[176], trois cents à Orbe, un pareil nombre à Grandson.

La ville d'Yverdun fit apporter du pain et du vin. L'armée se remit en route. Les habitans d'Estavayer effrayés, fournirent aussi des vivres. Les bannières pas-

[172] *Guy Wéber :* « *Jungy* est un château-fort, le meilleur des cinq » (Grandson, Montagny, Champvent, Orbe, Echalleus).

* Guillaume, chevalier, quelques années auparavant bailli de Vaud; il avait des relations d'amitié avec les premières familles de Berne. C. M.

[173] Ce fait est rapporté par la *Chron. de Neuch.* qui nomme la dame Marie. On sait d'ailleurs qu'Adrien de Bubenberg avait épousé Jaquette, fille du comte Guillaume d'Arberg-Valangin; celui-ci était mort vingt-cinq ans auparavant. S'agit-il d'une seconde femme de Bubenberg?

[174] *Chron. frib.*

[175] « Ils montaient le long de leurs piques dans les fausses brayes. » *Chron. de Neuch.*

[176] La *même chron.* Elle ajoute que c'étaient des Fribourgeois et des Soleurois; cependant il s'y trouvait aussi des Bernois avec le capitaine George de Stein. *Guy Wéber :* « Ceux de Berne y mirent bonne garnison et le prirent en mains. »

sèrent joyeusement un jour et une nuit à Payerne*, puis se séparèrent. Fribourg traita hospitalièrement les Lucernois et les Bernois pendant un jour; Morat, les Soleurois[177]. Les Bernois prièrent instamment la bannière de Lucerne, qui n'avait encore jamais été dans leur ville, de les accompagner à Berne. A Capellen[178], sur la lisière d'une forêt, à deux lieues de la ville, ils furent bien reçus, formèrent leurs rangs et se mirent à marcher au pas. A une lieue plus loin, à Bümpliz, contrée des plus gracieuses dans le genre suisse, ils virent venir au-devant d'eux l'avoyer Nicolas de Scharnachthal, le petit et le grand Conseil et quatre cents jeunes garçons élégamment armés qui, en les abordant, leur souhaitèrent si cordialement la bien-venue en vers enfantins[179], que des larmes d'attendrissement mouillèrent leurs mâles visages. Les héros, les avoyers Scharnachtal et Hassfurter, s'entretinrent avec abandon;

* «... De là tirant au giste de Payerne, auquel lieu et ville furent » très-bien reçus; et en grande joye, comme ceulx que de longtems » estoient leurs Bourgeois, Amys et Alliés, mesmement à Messieurs de » Berne, aussi alloient tousjours les dits de Payerne en batailles et guerre » avec les dites Alliances dessus nommées, dont par cy-devant avoient » tousjours plus esté en leur grace que nul de leurs voysins, assavoir » Estavayer, Romont et Moudon. » *Chron. de Neuch.* « La ville de » Payerne était plutôt sous la protection héréditaire que sous l'entière » domination des princes de la maison de Savoie. Elle avait eu de toute » ancienneté une alliance avec Fribourg et avait un traité de combourgeoisie avec Berne. » *Geschichtf.* C. M.

177 Tout cela d'après la *Chron. de Neuch.*

178 Capellen ou Frauen-Capellen (chapelle des dames), ainsi nommée d'un couvent de religieuses. Il faut qu'ils aient pris leur chemin par Laupen.

179 Chers Confédérés de Lucerne,
Soyez les bien-venus à Berne,
Venez, réjouissez nos cœurs.

avec plaisir, de leur vieille affection, de leur fidélité à toute épreuve, des batailles, de cette expédition, de l'inviolabilité de l'alliance fraternelle. L'armée, entourée des jeunes garçons qui poussaient des cris de joie, fit son entrée dans la ville; des tables étaient préparées dans toutes les abbayes et dans les maisons des bourgeois. Le lendemain on les contraignit de rester un jour encore. Les liens des cœurs se resserrèrent; personne ne craignait la guerre. Après avoir joui de tous les plaisirs aux frais de la ville[180], les Lucernois reprirent le chemin de leur pays. L'avoyer Hassfurter fit consigner ces jours de fête dans le protocole de sa ville[181].

Vers le même temps, l'ancien avoyer Nicolas de Diessbach, chevalier, chambellan et conseiller du roi[182], vint à Berne, accompagné de l'ambassadeur français Gervais Faur[183]. La plus ample déclaration de Berne au sujet de l'alliance fut alors rédigée en forme, avec certaines additions désirées par le roi[184], et l'on con-

[180] La ville les défraya aussi « aux bains » et chez les barbiers. *Schilling.*

[181] C'est de là que *Schilling* a tiré cette relation.

[182] La *Lettre du roi en forme de commission du grand sceau,* Paris, 2 janv. 1475 (*Comines,* II, 378), lui donne ces titres. = Un chef de républiqne qui s'honore d'une clef de chambellan ! C'est ainsi que je me rappelle avoir vu, en 1798, un jeune Hallwyl montrer avec jactance beaucoup de clefs de chambellan et dédaigner presque l'épée rouillée de Hans de Hallwyl, le vainqueur de Morat ! D. L. H.

[183] Favre? = Peut-être le nom de Faur fut-il primitivement le même que celui de Favre et de Faure, mais le commissaire de Louis XI s'appelait réellement Gervais Faur (*Comines,* III, 379 et 381). Ce même nom est connu par Gui du Faur de Pibrac, auteur des célèbres *quatrains,* et par son cousin Pierre du Faur de St.-Jorri, auteur d'un savant traité *Des jeux et des exercices des anciens,* 1595, 1 vol. in-folio, et d'autres ouvrages fort érudits. C. M.

[184] Dans l'expédition *latine,* que peu de gens comprenaient peut-être,

vint d'un plan pour la distribution publique[185] et la sûreté[186] des pensions promises. On assigna une somme

Berne s'oblige à compléter avec ses sujets 6,000 hommes, si les Confédérés ne les fournissaient pas au complet. *Ch.*, 6 avril 1475, dans *Comines*. Dans la rédaction *française*, 2 octobre 1474 (*ibid.*), ils n'allèrent pas explicitement aussi loin.

[185] « Conviendra faire plusieurs grands frais, mises et dépens à aulcunes des bonnes villes des hautes Allemagnes et particuliers des dits pays, pour eux entretenir en nostre service. » *Lettre*, n. 182.

[186] « *Rôlle de la distribution des* 20,000 *livres des pensions*, outre 20,000 florins du Rhin, accordés par le traité de 1474. « Desquels (de la première somme) n'est besoin faire aulcune publication, mais le tenir secret, » = pour sauver les fripons. D. L. H. = Voy. le *Rôlle* dans le *Comines* de Lenglet du Fresnoy, III, 379-381. M. *de Tillier* (II, 230 et 231, n.) pense que, malgré ce document, qui semble témoigner si hautement contre l'indépendance des magistrats bernois de cette époque, il n'est pas prouvé que ceux qui sont portés sur la liste aient tous accepté les pensions offertes. « Il paraît, au contraire, presque impossible, dit-il, que le parti français eût pris contre Adrien de Bubenberg des mesures hostiles et passionnées, s'il avait accepté la somme de 360 livres (voy. n. 192), assez forte pour le temps, et agi en conséquence. » Par les intrigues de Nicolas de Diesbach, Bubenberg fut en effet exclu de toutes les délibérations du Conseil sur les affaires de Bourgogne et astreint à prêter serment qu'il garderait le silence sur toutes celles auxquelles il avait déjà assisté; on lui interdit même de porter plainte devant le conseil des Deux-Cents (*De Tillier*, II, 261, 262). Quoi qu'il en soit, on n'en doit pas moins souscrire aux observations générales de M. *Zellwéger* et méditer sur les faits qu'il présente avec sa haute sagesse politique (t. II, 96, 97) : « L'expérience a prouvé, en Suisse comme chez les Spartiates, que lorsque la soif de l'argent s'empare de l'État, la même passion se manifeste chez les citoyens, soit que la première naisse de la seconde, ou que l'exemple de l'État entraîne les particuliers à rechercher l'argent d'où qu'il vienne. Lorsque chaque canton recevait de la France une pension annuelle, les magistrats les plus influens de Berne, de Zurich, de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden, de Zoug et de Soleure acceptaient aussi de cette puissance de semblables faveurs. La France payait, en outre, aux villes de Berne, de Lucerne, de Zurich et de Bienne des sommes secrètes pour leur administration municipale. Les gens du peuple, à leur tour, cherchaient fortune sous les drapeaux étrangers. Mais comme alors les guerres n'étaient pas de longue durée et

plus ou moins forte à chaque homme influent, suivant le degré de son influence, et même aux plus honnêtes, afin qu'ils fermassent les yeux. Là où le roi et son parti dominaient, un refus eût été une rupture *. Dans des pays qui n'ont point de trésor public[187], ou qui croiraient honteux de recevoir des pensions, on en donnait aux chefs pour leur usage personnel ou dans l'intérêt de leur office. L'emploi patriotique de cet argent a tranquillisé même d'honorables caractères sur l'ambiguité de sa source[188] : aussi dans toutes les républiques à peu près, où des hommes entreprenans ont su rendre leurs services importans à des voisins, n'a-t-on jamais ni approuvé ni négligé une telle coutume; mais on l'a jugée bonne, indifférente ou excusable suivant les di-

qu'après leur issue on congédiait les troupes, cette manière de servir s'appelait un *voyage* (*Reise*), et la participation à un service mercenaire non autorisé par le gouvernement, *excursion* (*Reislaufen*). Ces excursions irrégulières avaient déjà commencé avant 1471. Des Suisses se rendaient en France, en Bourgogne, en Savoie; il pouvait donc arriver facilement que, dans les guerres de la France avec la Bourgogne, des Suisses fussent obligés de se battre contre des Suisses. En 1472, un grand nombre de Suisses servirent le comte de Montfort, alors en guerre avec la Bavière; le duc de Bavière s'en plaignit à la Confédération. Mais ce qu'il y eut de plus honteux, c'est que dans les guerres de la Bourgogne contre la Suisse, des Suisses, comme on le verra, portèrent les armes contre leur patrie. » *Chronique de Réding*, VII, 104; *continuation de Tschudi*. C. M.

* Ceci doit convaincre les plus incrédules que le rappel des Twingherren fut l'époque d'une révolution secrète, de cette coalition entre les premières familles et les familles notables de la bourgeoisie, pour s'emparer des affaires. Il est fâcheux que Kistler et ses partisans n'aient pu écarter ce Diessbach, qui s'avilit au point de devenir le chambellan de Louis XI, et n'usa de son influence que pour corrompre et dominer. D. L. H.

[187] P. e. les cantons forestiers.

[188] Voyez dans *Dalrymple* le portrait du vertueux Algernon Sidney; levez aussi les yeux vers les héros de *Plutarque*.

verses applications *. Bien des choses funestes aux faibles sont sans danger pour l'homme indépendant, et lui offrent même des avantages. Une grandeur élevée au-dessus de tout, la seule vraie, partage d'un petit nombre, est le but des âmes nobles; mais quand les hommes savent se rendre utiles, il faut leur passer quelques imperfections **.

Le roi donna pour lors à Nicolas de Diessbach mille livres, et autant à Guillaume son plus proche cousin, pour qu'ils lui conservassent l'amitié des Suisses [189]. Ce magistrat ne se montrait néanmoins pas irréconciliable envers le parti opposé, ni vendu pour perpétuer la guerre [190]. Les Bourguignons, de leur côté, firent un présent à leur ami Adrien de Bubenberg [191], ce qui ne l'empêcha point d'accepter du roi une somme égale au

* Fausse et dangereuse doctrine! Pauvres excuses! Lorsque la corruption est à l'ordre du jour, les gouvernemens sont sans doute réduits à tenter réciproquement la fidélité de leurs agens, et l'on ne peut faire un grief à celui qui a eu l'avantage dans cette honteuse négociation; on lui ferait plutôt un reproche d'avoir négligé ce moyen... Il y a eu dans l'antiquité d'excellens hommes d'État qui ont feint de se laisser gagner, pour empêcher qu'on ne s'adressât à des citoyens dangereux et pour être toujours en mesure; mais de tels exemples ne peuvent être cités que comme exceptions. D. L. H.

** Il n'y a pas de misérable qu'on ne parvienne à blanchir avec ce mélange de principes sévères et de principes relâchés, nullement applicables à des républiques et à cette époque. D. L. H.

[189] *Rôlle*, 171. = Quel titre de noblesse! D. L. H.

[190] *Compte de Jean de Vurry* dans les *Mém. de France et de Bourgogne*: Pierre de Joigne (que nous avons vu à Grandson), se rendit à Berne, «pour savoir de messire Claux de Despart (Claus ou Nicolas de Diessbach) » avoyer, s'il y avoit expédient pour traiter de paix avec aulcunes des » ligues. »

[191] «100 florins d'or à messire Adrien de Vambech (Bubenberg), chevalier, qui toujours tint la main pour le duc. » *Ibid.*

tiers de celle que recevait Diessbach[192]*; son exemple entraîna ses amis[193]. On considérait les dons des princes comme un témoignage de reconnaissance pour des travaux, ou comme un hommage honorable qui n'obligeait pas à des actes de complaisance aux dépens de la patrie, ainsi que Bubenberg et d'autres l'ont fait voir**. Parmi les Lucernois, les mérites de Jost de Sillinen et de son frère furent richement récompensés[194]; les autres le furent, selon l'état de leur fortune ou la mesure de leur cupidité[195]. La modération zuricoise se contenta de moins d'un neuvième des dons faits aux Bernois, et du quart de ce qui fut distribué à Lucerne[196]. On paya au même taux cinq chefs d'Uri, de Schwyz et

[192] 360 livres. *Rôlle.*

* Voilà donc ces grands hommes d'État si étrangement loués par vous dans l'affaire des Twingherren. D. L. H.

[193] L'avoyer de Scharnachthal reçut 400 livres; Thüring de Ringoltingen, 250; Pierre de Wabern, 360; le greffier et docteur Frickard, 150; Henri Matter, 150; Pierre Trischer (Kistler), 100; le trésorier Frænkli, 100; le banneret Urbain de Muhleren, 50; Tschachtlan, 50; Rodolphe d'Erlach, 20; Brüggler, Archer, Wyler, Achshalm, Baumgarter, chacun 30; George Freyburger, 25; Jean Gruber, 100 (il était coseigneur de Pétermann de Wabern, à Belp); en tout à des Bernois, en dons personnels, 4,645 livres. Le tout d'après le *Rôlle* cité n. 186, expédié à Berne le 6 avril en même temps que la déclaration plus ample. Les noms sont étrangement défigurés. = Tarif des consciences helvétiques sous Louis XI. D. L. H.

** Fort commode! D. L. H.

[194] Il était, lui, « M. le Domprost » (*Domprobst*, prévôt du chapitre); son frère s'appelait Albin; il reçut 1,000 livres; son frère, 400.

[195] Gaspard de Hertenstein, 400; l'avoyer Hassfurter, 200. Ici comme partout il est fait mention spéciale du greffier; cependant il ne reçoit que le tiers de la somme payée à celui de Berne. Au total, on distribua aux Lucernois, 2,290 livres.

[196] Au bourgmestre Henri Roüst, 200 livres; à Henri Göldli, 200; au greffier, 100.

d'Unterwalden[197]; plusieurs citoyens de Zoug[198] et de Soleure[199] reçurent au moins quelque chose. Les administrations publiques de Berne, de Lucerne, de Zurich et de Bienne obtinrent des secours assez considérables[200]. Il est probable que les Fribourgeois n'acceptèrent rien, et que les Glaronnais et le peuple des cantons forestiers n'étaient pas encore familiarisés avec ces sortes d'habitudes.

Peu après, l'Empereur, à la tête de quatre-vingt mille hommes[201], rompit l'alliance faite avec la France et la parole donnée aux Suisses[202]; sacrifiant en même temps le duc de Lorraine et l'archiduc Sigismond, il fit alliance avec Charles, afin d'obtenir pour son fils la main de l'héritière de Bourgogne[203]. Ce fut le margrave de

[197] Aux landammanns Foreset (Fries?) et In der Gassen, d'Uri; aux schundamans (landammanns) In der Halden et Lruffer (Auf der Mauer?) à Fintz (Schwyz) et à l'ammann Henzli de Wndeawalden (Haut-Unterwalden), à chacun 100 livres.

[198] A l'ammann Schell, 100 livres.

[199] Au greffier de Soullore, 100 livres.

[200] Berne, 6,000; Lucerne, 3,000; Zurich, 2,000; Bienne, 300 livres. Le tout indépendamment des 20,000 livres publiquement stipulées en faveur de tous les cantons. De celles-ci Soleure reçut 1503 florins 17 kr. 2 fennings, (*Haffner*), mais rien de la somme secrète.

[201] Il se trouvait là 15 princes souverains, 65 comtes, 10 évêques, la milice de 68 villes, 600 chevaliers, 4,000 nobles d'un nom illustre. *Bullinger.*

[202] *Edlibach :* « La sommation de cet empereur alluma la guerre. » *Stumpf,* 695 *b :* « Ce soufflet fut la récompense de ceux qui, pour obéir aux ordres de l'Empereur, attaquèrent Charles. » *Bullinger :* « L'Empereur pensa : si Charles triomphe, ma maison sera vengée des paysans; s'il tombe, on sera débarrassé de lui. » (La paix est du 17 juin 1475. *Hœberlin,* VII, 80 et suiv.) = C'est à quoi devaient conduire les beaux projets des Bernois et de leurs adhérens. D. L. H.

[203] *Maximilien* le raconte lui-même. *Roo,* 283 : « C'était un article secret que l'Empire devait ignorer. »

Neuchâtel, l'ami des Confédérés, qui négocia cette paix [204]. Louis XI s'empressa de conclure avec le duc Charles une longue trève [205], dans laquelle il abandonna la ligue inférieure [206]; loin de faire une réserve en faveur de Berne et des Confédérés auxquels il avait promis assistance contre le duc [207], il accorda à celui-ci le passage pour marcher contre eux [208]; il espérait encore le mariage du dauphin et de la riche héritière [209] *.

[204] *Hæberlin*, VII, 80.

[205] Pour neuf ans; traité à Souleuvre dans le Luxembourg, 15 septembre 1475. *Comines*, II, 409.

[206] *Article séparé* sous la même date, mais de Soissons, *ibid.* 419 : « Mondit Sr de Bourgogne mettra en ses mains ses comtés et pays de » Ferrette et d'Aussoys et autres villes et places à l'environ, les réduisant » par puyssance d'armes ou autrement, ainsi que bon lui semblera, en » son obeyssance plaine et entiere. »

[207] « Si amici nostri (les Confédérés) cum Duce inpræsentiarum » gwerris se involverint, tunc in continenti debemus et volumus contra » eundem gwerras cum potentia et mann movere; omni dolo et fraude » semotis. » Confirmation de l'alliance faite avec eux pour toute la durée de sa vie. *Ibid.* 377. On aura dit qu'on n'était plus » inpræsentiarum. » Cependant ils avaient déclaré la guerre au duc immédiatement après la conclusion de cette alliance, parce qu'ils s'y confiaient.

[208] N. 206 : » An cas que ceux de Berne et leurs alliés feront à ceux » de Ferrette et d'Aussoys, leurs alliez, assistance et faveur, mondit Sr de » Bourgogne pourra contre eux procéder par armes, comme il lui » plaira, *et ne leur donnera le roi aucun secours.* »

[209] *Hæberlin*, VII, 90 et suiv. Le duc avait coutume de dire à ses confidens : » Le jour où je marie ma fille, je me fais moine, de la règle la » plus rigide. »

* Et voilà comme on se joua d'eux. Si Diessbach et les autres n'avaient pas été vendus, et si, par suite de leurs coupables intrigues, la direction de ces scandaleuses négociations n'avait pas été secrète, nul doute que les gens de bien n'eussent travaillé à une réconciliation avec le duc de Bourgogne contre l'Empereur et Louis XI. D. L. H. = « C'est ainsi, dit M. *Zellwéger* (II, 96), que la diplomatie de cette époque trahit les Confédérés, tandis qu'ils exposaient leur existence à un péril extrême et qu'ils sacrifiaient la vie de tant de braves pour fonder la grandeur future

Les Suisses, se confiant en leurs forces, et assez sûrs que les princes se tiendraient encore moins parole les uns aux autres qu'à eux, continuèrent la guerre de Bourgogne, et soulevèrent celle de Savoie.

La fortune semblait favoriser l'ennemi : il enleva, pilla, brûla à l'évêque de Bâle son château de Chavillier [210] peu distant de Porrentrui, sa résidence. Cet évêque était Jean de Venningen, seigneur intelligent, ami de l'ordre [211], soigneux administrateur de ses revenus, large dans ses dépenses, surtout pour des constructions utiles et dignes d'un prince [212], versé dans les affaires et les sciences [213], habile à éviter la guerre [214], courageux quand il fallait l'être [215]. Mais le peuple trouvait mauvais qu'il prît pour lui le tiers du butin fait à la guerre [216]; la ville de Bâle, justement offensée par une ordonnance du chapitre, l'abandonna dans cette conjoncture.

Les chanoines appartenant tous à d'anciennes familles nobles, en vertu non d'une loi, mais de l'usage [217],

de la France et pour ruiner le duché de Bourgogne, qui alors tenait la France en échec. » C. M.

[210] Voyez *Wurstisen*, 473 et suiv.

[211] « Rigidus in correctione. » *Nic. Gerung, Chron. epp.* in *Scriptt. minor. rer. Baisl.*, t. I.

[212] « Notanter in structuris fortalitiorum sive domorum ecclesiæ. »

[213] » Multum practicus (πρακτικὸς ἀνήρ, aurait dit Xénophon) in negotiis, omnia officia celebrat, libros legit et diligit, multum agilis in temporalibus. »

[214] « Diversas impetitiones habuit, et sua prudentia ita egit, quod nunquam est usus armis, » jusqu'à cette grande guerre.

[215] « Agilis etiam in armis, tempore necessitatis. »

[216] *Wurstisen*, 474. Sa réclamation paraît équitable; le souverain du pays ne supportait-il pas une partie de l'armement et beaucoup d'autres frais?

[217] *Liste de* 1475 dans *Wurstisen*, 474; là *Pierre Zum Luft* (du moins) est d'une famille bourgeoise.

avaient tout-à-coup fermé l'accès du chapitre aux bourgeois[218], et rompu toute communauté avec eux[219]. Il est difficile de dire si ce statut, désiré depuis long-temps par le chapitre[220], et qu'ils établirent ailleurs encore[221], s'écartait plus de la justice ou de la prudence. Parmi les biens temporels du clergé, très peu étaient des fondations de famille; la plupart et les plus considérables avaient été donnés par des Empereurs et d'autres princes, même par la noblesse repentante, à la grande institution morale qu'on appelle l'Église, et non à la mollesse oisive de leurs descendans. La bourgeoisie, du sein de laquelle principalement s'élèvent les directeurs de l'opinion publique, se fâcha; aussi bientôt après[222] vit-on la chute des chapitres. Ils bravaient la voix du peuple, et n'avaient point d'armes : et pourtant les soldats aussi font partie du peuple.

Avant la prise de Chavillier déjà, les Bâlois déclaraient que c'était à ceux qui prétendaient dévorer seuls les revenus de l'évêché, à le défendre; le succès enfla l'audace des Bourguignons au point qu'ils firent trembler l'évêque pour sa résidence magnifique, bâtie par lui-même[223], et qu'ils brûlèrent quarante villages des

[218] *Wurstisen*, l. c., à l'occasion d'Arnold Zum Luft, neveu de Pierre, qui trouve moyen de s'insinuer dans le chapitre.

[219] Les chapelains même doivent s'abstenir de fréquenter les tribus et sociétés bourgeoises, et ne pas faire faire leurs testamens sans le doyen du chapitre ou par d'autres que par l'official ecclésiastique. *Ibid.*

[220] Voy. *Decret. Greg.* III, 8, 37, comment le chapitre de Strasbourg fut réprimandé à ce sujet par le pape Grégoire IX.

[221] A Augsbourg, sous l'évêque Jean de Werdenberg, qui ressemblait sous plus d'un rapport à l'évêque de Bâle. *Fugger*, p. 826. Dans cette même année 1475.

[222] Au siècle de la réformation.

[223] *Gérung* dit du château de Porrentruy : « de novo quasi funditus » ædificavit, ita sumtuose quod sufficeret Papæ aut Imperatori. »

environs[224]. Vint ensuite la nouvelle de la paix de l'Empereur, du péril de la Lorraine, de l'attaque qu'allaient diriger contre les populations du Jura et des Alpes toutes les forces de Charles de Bourgogne.

On vit arriver en hâte à Berne l'ammestre de la ville de Strasbourg, Pierre Schott : « Le bailli autri-» chien, dit-il, tous les seigneurs, toutes les villes de la » ligue inférieure se lèvent pour occuper le Nord de la » Franche-Comté par où le duc doit venir ; les troupes » ne manquent pas, mais il manque encore le nom re-» doutable des Confédérés[225] : je ne demande que qua-» tre cents hommes. » Berne écrivit aussitôt à Soleure, à Fribourg, envoya mille hommes sous les ordres de Nicolas de Diessbach et n'accepta la solde que pour quatre cents : « La vieille amitié le veut ainsi, » dit-elle ; « entre amis on ne compte pas. » Cent Fribourgeois accoururent[226]. Ils furent bientôt joints par cent-cinquante Soleurois[227], et par les Bâlois avec cinq cents Suisses à leur solde[228]. C'est ainsi que le chevalier de Diessbach se rendit vers l'armée[229].

Celle-ci parut au-dessus de Liesle, ville presque entourée par le Doubs et fortifiée là où il ne la défend pas. Dès qu'elle entreprit de donner l'assaut, les habitans sortirent par la ville basse. Quelques Suisses le remar-

[224] Jusqu'à la Larg. vendr. ap. la Fête-Dieu. *Wurstisen.*

[225] « Qui inspirait toujours une grande terreur à leurs ennemis. » *Schilling.*

[226] Sous Willi Techtermann. *Chron. frib.*

[227] Sous Benoit Conrad. *Haffner.*

[228] Ils restèrent peut-être eux-mêmes dans leur ville pour la garder ; ou bien les 500 avec 20 cavaliers dont parle *Wurstisen*, 474, sont-ils distincts de ces *soldats ?*

[229] Avec 1250 selon *Schilling ;* 1400, *Wurstisen ;* près de 2,000, *Bullinger,* qui compte aussi les Bâlois.

quèrent; ils ôtèrent leurs habits et traversèrent la rivière à la nage avec la lance et l'épée[230]; les fuyards furent repoussés dans la ville avec perte. Ils la trouvèrent prise d'assaut, et, dans toutes les rues, les hommes en état de porter les armes, massacrés; on n'avait épargné que ceux que protégeaient le sexe, l'âge, ou le caractère ecclésiastique. On tira des oubliettes du château vingt prisonniers de guerre sur le point de mourir de faim. On ordonna une répartition régulière des objets qui appartenaient aux habitans de la ville, de ceux qu'on y avait transportés ou qu'on avait repêchés dans la rivière, enfin de tout le butin; mais l'ordre fut mal exécuté[231]. Un soldat autrichien qui avait enlevé un ciboire eut la tête tranchée sur le champ, de peur que son sacrilége n'attirât la malédiction du ciel sur l'armée[232]; le bourreau, qui avait fait preuve de mauvais vouloir ou de maladresse, fut égorgé par les assistans.

Lorsque les habitans de Granges apprirent que l'ennemi rassemblait ses forces à l'ombre de la forêt voisine pour leur livrer un assaut, ils lui envoyèrent tous ceux qui pouvaient éveiller son respect ou sa pitié, et obtinrent la vie sauve; mais ils furent quelque peu exposés au pillage. L'ennemi ne sortit de Liesle qu'après y

[230] « Liesle se tord comme un ver; ils traversèrent l'eau à la nage. Alors s'éleva l'angoisse et la misère. » *Chanson de Zollner.* = Voy. *Rochholz, Eidgenössische, Lieder-Chronik,* S. 134, 135. C. M.

[231] Trois parts furent destinées : 1° aux Suisses; 2° aux Alsaciens et à Bâle; 3° au comte Oswald. *Wurstisen.* On aura respecté cette répartition; mais on conçoit que les officiers aient grossi leur part aux dépens des simples soldats, comme *Schilling* l'atteste.

[232] Comme Josué, ch. VII. Les Suisses en étaient à peu près au même degré de culture qu'Israel; ils avaient le même droit de guerre, mais plus de courage national et d'intelligence.

avoir mis le feu. On avait envoyé à Bâle le bled enlevé, pour en faire de la farine et du pain qu'on attendait impatiemment. Les guerres de destruction portent leur châtiment avec elles; les moulins étaient brisés, abandonnés[233]; plus de marché, là où régnait la terreur; un séjour prolongé eût produit la famine *. Même pendant l'hiver il ne s'était pas écoulé de semaine sans quelque action[234]; maintenant il ne se passait pas de jour sans une entreprise[235]. Monbi, Nan et Nan-la-Roche furent réduits en cendres[236]. Les Alsaciens essuyèrent un échec devant Grammont[237], faute d'une discipline comme celle des Suisses et d'une persévérance qui répare tout[238].

Tandis que la ligue inférieure poussait vivement la guerre en Franche-Comté, le duc René la sollicita de défendre la Lorraine[239]. Tel était aussi le désir du bailli autrichien Oswald, comte de Thierstein. Les autres ne pouvaient guère croire qu'il voulût marcher

[233] La *Chron. frib.* leur fait ce reproche.

* Les Français ont eu le déplorable talent d'organiser ce service de destruction de manière à ne jamais manquer de rien, sauf dans les pays où les peuples ont résisté indépendamment de leurs gouvernans. D. L. H.

[234] *Edlibach*, qui raconte divers faits que nous passons sous silence.

[235] « Ils n'avaient de repos ni jour ni nuit. » *Schilling*. « Qui vit jamais actions plus rapides ? » *Guy Wéber*, Chanson sur l'expédition de Blomont.

[236] *Schilling* : « Ils firent monter les châteaux vers le ciel. » *Guy Wéber* en nomme encore d'autres.

[237] Dix-huit sur quatre-vingts furent tués; quelques-uns périrent dans un étang. *Schilling*.

[238] « S'ils avaient marché en bon ordre et qu'ils eussent résisté en hommes, il ne leur serait rien arrivé. » *Schilling*, avec une belle morale.

[239] Le duc faisait partie de la ligue depuis la journée de Colmar, dans les premiers mois de 1475. *Wurstisen*.

avec une si petite armée contre les forces encore intactes de Charles, dans un pays où il était facile de lui couper la retraite[240]; on le soupçonnait bien plutôt de ne vouloir pas soutenir les alliés contre Blomont. Blomont sur le Blauenberg, château fort qui dominait une petite ville plus florissante qu'aucune autre de la Franche-Comté[241], menaçait par sa situation Montbelliard, Porrentruy, la ligue inférieure, plusieurs routes importantes[242]. Son possesseur, le maréchal de Neuchâtel, était ami du comte de Thierstein. Le comte put à grand'peine se soustraire à la colère du peuple[243]. Le conseil de la guerre ayant approuvé son expédition en Lorraine, l'infanterie refusa d'y suivre son général[244]. La cavalerie le suivit; Hartmann d'Eptingen conduisit les fantassins devant Blomont[245].

Des murs de dix-huit pieds d'épaisseur[246], de forts boulevards, toutes les armes nécessaires à la défense, des provisions abondantes, une garnison habile et résolue, faisaient la sûreté de ce château qu'on voyait briller au loin[247]. Il fut assiégé par quatre mille hommes[248] pourvus de quatre énormes pièces de siége[249] et d'autres

[240] Si les deux Bourgognes se levaient derrière lui, et si Charles fermait quelques passages, p. e. ceux qui conduisaient à Markirch et à Zabern.

[241] *Bullinger.*

[242] Espèce de bifurcation des chemins d'Alsace et de la Franche-Comté. *Schilling* nous apprend comment on en avait abusé.

[243] Il fut obligé de se rendre invisible. *Wurstisen.*

[244] *Edlibach.*

[245] *Wurstisen, Stettler.*

[246] Zollner dans la chanson sur Blomont, dans *Schilling.*

[247] « Le toit était superbement construit et l'or y brillait. » *Ibid.*

[248] Évaluation d'*Edlibach.*

[249] L'Autruche de Strasbourg, la Petite Catherine ou la Bannerette

machines. Après avoir épié une occasion avec une rare prudence[250], on résolut de donner l'assaut. Les Bernois avaient à leur tête Jean-Thüring de Büttikon, chevalier, gendre[251] de Pétermann de Wabern, et Jean-Rodolphe d'Erlach, à qui le premier avait donné sa fille avec de belles espérances[252]; le chef des Strasbourgeois, Gaspard Barpfennig, les précédait avec ses deux fils. L'Autriche et Bâle attaquèrent le côté opposé. Courage, expérience, habileté, tout fut mis en œuvre de part et d'autre : des crocs, des chausses-trappes arrêtaient l'impétuosité des assaillans; on leur lança des ruches, dont les abeilles, mises en liberté[253], volaient à leur visage. Les batteries des assiégés furent réduites au silence, les remparts escaladés durent être abandonnés de nouveau. Accablées par les ardeurs du jour, par l'ardeur plus grande du combat, les forces des assaillans ne secondèrent plus leur courage. Ils se relâchèrent. La garnison nourrit son feu avec plus de vivacité ; le bruit courut qu'une armée puissante du grand bâtard[254] venait de Lorraine pour débloquer la place; avec ce bruit se répandit la terreur. Quelques-uns conseillèrent la retraite; d'autres trouvaient dangereux de laisser une perte sans vengeance et une en-

d'Ensisheim, la Courtisanne (sans doute de Berne), une grande pièce de batterie de Bâle. Comparez *Schilling, Bullinger* et *Wurstisen.*

[250] L'assaut n'eut lieu que le quatorzième jour. *Edlibach.*

[251] Il avait épousé sa fille Ottilie.

[252] D'Erlach périt dans la Zihl, long-temps avant la mort de Wabern et de Büttikon, le pont ayant rompu sous son cheval. *Anshelm.* Cordule de Büttikon apporta ses richesses à son second mari Jean-Melchior de Luternau. *Leu.*

[253] On les jeta du haut de la muraille enveloppées dans de la toile. *Schilling.*

[254] Antoine de Bourgogne, fils naturel de Philippe-le-Bon.

treprise inachevée. Le chevalier Nicolas de Diessbach, dangereusement blessé[255], mais inébranlable, afin de tranquilliser ses compagnons d'armes, écrivit à Berne pour obtenir du renfort. A la tête de deux mille cinq cents hommes accourut l'avoyer Nicolas de Scharnachthal; mais en plus grande hâte encore le courrier de Berne, porteur de la lettre suivante : « Que chacun se » souvienne de nos aïeux, qui n'ont jamais craint la » mort quand il s'agissait de l'honneur; Berne est fer- » mement résolu de conserver la gloire de la con- » stance; si quelqu'un par mollesse ou mauvais vou- » loir[256] se montre insensible à cette considération, » qu'on l'éloigne de l'armée; on enverra des hommes » plus dévoués à l'honneur[257]. »

Ces sentimens de la ville de Berne adoucirent la dernière heure de Nicolas de Diessbach; une maladie contagieuse envenima son mal; pour ne pas inquiéter l'armée, il alla mourir à Porrentruy. Général sage et vaillant, il fut sincèrement pleuré par les Confédérés et par tous les soldats. Dans le but de résister à l'ambition d'un prince qui agrandissait incessamment ses États, il avait fait une alliance entre sa patrie et un antique et puissant royaume, et la paix entre la Confédération et l'Autriche; le premier dans les conseils, dans l'armée, et, ce qui a souvent manqué à la Suisse aux époques les plus brillantes, habile homme d'État*. Il mourut dans sa quarante-cinquième an-

[255] Un cheval lui avait fait une horrible blessure à une jambe. *Schilling*.

[256] Quelques-uns désapprouvaient peut-être la guerre avec Charles.

[257] Voyez dans *Schilling* cette admirable *lettre* lundi après Marie-Madeleine.

* Ce qui précède prouve qu'il fit en dernier résultat un funeste usage

née; ses fils étant en bas âge[258], il laissa la direction de sa fortune et de son parti à Guillaume son plus proche parent et, indépendamment de ce lien, son meilleur ami par les qualités de l'âme[259]. Le chevalier fut solennellement enterré dans sa propre chapelle à l'église de Saint-Vincent à Berne [260].

La maladie qui mit fin à ses jours pénétra dans la ville assiégée; le commandant [261], une grande partie de la garnison et du peuple succombèrent; la tristesse, le découragement s'emparèrent surtout des Lombards; d'une position qui dominait la ville, le grand canon de Strasbourg répandit la terreur dans toutes les rues [262]; on apprit la faiblesse et l'éloignement du secours[263], ainsi que la force des nouvelles troupes bernoises; Blomont se rendit; c'était la première forteresse de toute la Bourgogne[264]. On en vit sortir quatre cents cavaliers et fantassins, heureux d'échapper à la peste

de ses talens : 1° Il avilit les magistratures de son pays en devenant chambellan de Louis XI; 2° il fut, sinon le premier corrupteur de sa nation, du moins celui par qui la corruption s'organisa d'une manière régulière, et il participa à cette corruption en recevant une pension; 3° il contribua à l'établissement fatal d'une influence française; 4° il exposa sa nation à une guerre impolitique, non nécessaire, dans laquelle elle devait succomber. D. L. H.

[258] Il s'était marié fort tard.

[259] *Anshelm.*

[260] *Idem.*

[261] Dans *Schilling* le sire de Blomont. Nous avons préféré une désignation moins précise, parce qu'il ne nous est pas possible à présent de découvrir qui c'était. Thiébaut de Neuchâtel avait été fait prisonnier par les Français peu auparavant.

[262] *Edlibach. Schilling* rapporte comment du haut d'un bois ils tirèrent par-dessus un large fossé, « ce qui aida singulièrement. »

[263] D'après la *lettre* n. 257, le bâtard traversa la Savoie avec 400 chevaux; ci-dessus n. 104.

[264] *Schilling.*

et à la vengeance[265]; beaucoup de nobles, les bourgeois, les femmes, les enfans, emportant des choses précieuses, pleurant à chaudes larmes leur belle ville, enfin quarante prisonniers de guerre, rendus méconnaissables par une longue et dure captivité, mais ranimés par les douces espérances de la vie. Les bannières suisses qui approchaient[266], mécontentes de retourner dans leurs foyers sans avoir rien fait, hâtèrent leur marche. Ornement du château de Blomont, les seize boules d'or qui brillaient au loin furent enlevées[267]; huit tonneaux de poudre, l'artillerie[268], des provisions pour deux ans[269], emmenés; tours, murs, créneaux, brisés, minés par le fer et le feu; la ville, incendiée et ruinée de fond en comble avec des cris sauvages[270].

Avides d'exploits, après avoir congédié l'infanterie strasbourgeoise, nécessaire pour la défense de sa propre ville, les bannières portèrent devant Grammont leur soif de pillage et de vengeance. Situé dans une position forte du bailliage d'Amont[271] en Franche-Comté, ce château avait une bonne garnison. Les

[265] « S'ils veulent maintenant venger l'assaut, ils nous assommeront tous, » disaient-ils avant l'assaut avec assez de raison. *Chanson de Zollner.*

[266] *Wurstisen* évalue les troupes de Berne, Fribourg et Soleure ensemble à 3,000 hommes; Bâle en avait 1200. Jacques Felga commandait les Fribourgeois.

[267] On les donna aux Strasbourgeois à cause des grands frais que leur avait occasionnés l'artillerie. *Schilling; Bullinger.*

[268] On laissa à chaque homme de la garnison ses armes.

[269] *Wurstisen.*

[270] « On le brûla avec grand bruit. Quiconque l'avait vu briller d'une « splendeur royale déplore sa grande beauté en le voyant misérablement « en ruines. » *Zollner.*

[271] Situé dans les montagnes; le bailliage d'Aval, dans la plaine.

Suisses, restaurés par un déjeûner, arrivèrent devant ses murs après matines; la garnison, sûre de recevoir du secours, se prit à rire. Les Confédérés, les arquebusiers surtout, s'excitèrent mutuellement à un acte d'audace, escaladèrent la montagne, et abattirent la solide porte de la première cour. La garnison perdit courage, principalement lorsque de leurs bras vigoureux les guerriers firent avec leurs hallebardes et leurs piques sauter des pierres à l'entrée de la cave où la muraille était sans doute moins épaisse. La cave prise, le vin alluma la fureur[272]; l'armée entière approcha; à cette vue, les Lombards, gens les plus détestés de tous, songèrent à se confesser bien plus qu'à résister. Le bâtard de Grammont chercha sa sûreté dans la tour. La mort en surprit un grand nombre aux pieds du prêtre; d'autres, qui s'enfuirent déguisés en femmes, inspirèrent de la pitié; quelques hommes seulement se sauvèrent, grâce à la rapidité de leurs chevaux et à la connaissance du pays[273]; on épargna le bâtard et trois de ses compagnons, parce qu'ils firent avec franchise les révélations qu'on leur demanda[274].

A l'instant même les Confédérés redescendirent la montagne; la terreur inspirée à Grammont leur livra le château de Valant. En chemise, le bâton blanc à la main, la garnison sortit la vie sauve[275]. Grammont et Valant, emportés en quatre heures, avec la perte d'un

[272] Le vin qu'ils laissèrent couler leur allait jusqu'aux genoux. « On s'égaya avec cet excellent vin et l'on en but à cœur joie. » *Schilling.*

[273] « Et *malheureusement,* » dit *Schilling* en se lamentant, « on ne les atteignit pas. »

[274] « On le conduit ensuite avec honneur dans la ville de Berne. » *Zollner.* Voyez aussi la *Chron. frib.*

[275] On était au mois d'août.

seul homme, victime d'une méprise au milieu de la mêlée[276], furent livrés aux flammes; on rasa Varambon, manoir d'une grande famille, Clérival, Clémont; en six semaines[277] douze châteaux[278] et trois villes[279]. Mais la disette et la maladie désolaient le pays; l'armée se dispersa. Strasbourg honora les Bernois, moins encore par le remboursement de la dixième partie des frais de la guerre[280] que par les témoignages publics de sa gratitude pour les effets de la présence de leur bannière respectable et victorieuse et de leurs bataillons héroïques[281]; au départ, on se jura, en hommes, une amitié active[282].

Depuis que Charles avait fait une alliance avec Sforza, on levait en Lombardie et en Italie, pour le service de Bourgogne, force troupes qui prenaient leur route par la Savoie, pays allié aussi. Yolande secondait l'ennemi du roi, son frère, et ne s'émut point des représentations de la ville de Berne; pour tous les intérêts de sa maison[283] et pour les affaires du

[276] Il fut tué par un des leurs. *Edlibach.*

[277] Strasbourg paya un mois et demi de solde aux 400 Bernois qu'elle avait demandés. *Schilling.*

[278] *Zollner* dans sa chanson.

[279] Liesle, Blomont, Clérival.

[280] Ils donnèrent aux troupes bernoises 800 florins pour *argent de cuisine* (pour se bien traiter); cette expédition avait coûté au gouvernement 8,000 florins. *Schilling.* Il paraît que la première somme fut remise aux autorités pour qu'elles en disposassent à leur guise; nous lisons dans la *Chron. frib.* que le gouvernement de Fribourg, ainsi que celui de Berne, distribua une somme semblable aux troupes.

[281] *Lettre de Frédéric Bock, chevalier, des Maîtres et Conseils de Strasbourg,* lundi après l'Exaltation de la croix, 1475, dans *Schilling.*

[282] *Ibid.*

[283] P. e. le mariage de sa fille Louise avec Hugues de Château-Guyon dont nous avons vu tomber les manoirs. *Note de la duchesse,* lorsque

pays[284] elle partageait décidément l'opinion de Charles. Les Lombards passaient tantôt le Saint-Bernard, tantôt le mont Cenis[285], insultant à la pauvreté transalpine; dans le Pays-de-Vaud, on appliqua leurs propos aux Allemands; on en fit des plaisanteries et des caricatures[286]. Les bergers résolus du Haut Sibenthal s'en fâchèrent; de concert avec leurs voisins ils descendirent dans la plaine; les Bernois, qui ne voulaient pas une seconde guerre, n'empêchèrent les hostilités qu'après bien des efforts[287]. Le comte François de Gruyères, maréchal de Savoie, vint à cette occasion à Berne avec cinq gentilshommes et fit des promesses, probablement intéressées[288] : plusieurs princes savoisiens, oncles du duc, étaient mécontens de la conduite d'Yolande[289]. Elle, toute bourguignonne, n'épargnait ni peine, ni promesses[290], ni présens[291], ni outrages[292], pour détacher les Confédérés de la France en même temps que

l'ambassadeur bourguignon, Antoine de Montjeu, retourna vers son maître, dans *Guichenon*.

[284] Comme au sujet de l'élection encore contestée de l'évêque de Lausanne (voy. chap. VII, n. 639 et suiv.), sur laquelle on compromit entre les mains de Charles. *Instruction de Montjeu.*

[285] Les Bernois le nomment *Montsanis*, dans *Schilling*, 216, ce qui rappelle le Sanestsch et Sanen (Gessenay), et fait naître l'idée d'une racine commune pour la désignation de certaines montagnes.

[286] P. e. à Vevey. *Schilling*, 216.

[287] On dit pourtant qu'ils incendièrent çà et là. *Möschig.*

[288] Son existence dépendait en grande partie de la bienveillance des Bernois.

[289] Romont et l'évêque de Genève étaient partisans de la Bourgogne.

[290] Elle promit les 80,000 florins que Sigismond offrit à Charles pour le rachat, outre des pensions plus considérables que celles de la France. *Schilling*, 217.

[291] Surtout en argent et en soie. *Ibid.* Des sujets de Berne se laissèrent employer pour cela.

[292] *Lettre de la duchesse à la diète de Lucerne*, Moncalieri, 21 janvier

de Berne; elle écrivit aux sept Cantons, à la ligue inférieure[293], à l'Empereur, aux électeurs les plus puissans[294], comme munie des pleins-pouvoirs du duc, pour arranger tout le différend. Elle offrit même aux sept Cantons une alliance. Le comte de Romont, son beau-frère, animé des mêmes sentimens qu'elle et qui se proposait de joindre Charles, ne craignit pas de se rendre auparavant à Berne. Si, en qualité de général bourguignon, il était obligé de conduire des troupes bourguignonnes contre une armée autrichienne pour débloquer Héricourt, il se justifia habilement[295]; il présenta les alliances de sa maison avec Berne, sa haute estime, son amitié, sous des couleurs si séduisantes, recommanda son pays aux Bernois, pour le temps de son absence, avec un abandon si confiant, qu'il fit naître les meilleures espérances et fut honoré de plus de présens que d'autres amis de la ville[296].

Berne résolut d'aller à la rencontre des hordes lombardes. Les habitans de Château-d'Oex et du Gessenay, sujets de Gruyères, combourgeois de Berne, découvrirent que le sire de Torrens, seigneur d'Aigle, avait reçu chez lui deux cents Lombards et qu'il comptait les amener au duc. Eux, d'après le plan et

1475. *Schilling*, etc. *Berne à la diète de Lucerne*, 9 août : « Ils espèrent que les Confédérés les croiront, comme habitués à dire la vérité. » Les Confédérés répondirent avec indifférence à la proposition d'une alliance; ils dirent qu'elle était inutile; que si la Savoie s'entendait bien avec Berne, ils en étaient aises. *Berne à Diessbach*, 13 avril.

[293] Strasbourg, Bâle. *Ibid.*

[294] Albert Achille de Brandebourg, Ernest de Saxe. *Ibid.* L'électeur palatin Frédéric inclinait pour la Bourgogne, indépendamment de cela.

[295] C'est pour cela aussi que le maréchal de Bourgogne fut regardé comme général en chef; ci-dessus, n. 29.

[296] On lui fournit pain, viande, poissons, avoine, etc. *Schilling*, 221.

avec le secours de Berne[297], se rassemblèrent de nuit à Château-d'Oex, traversèrent la montagne jusqu'à Ormonds-Dessous[298], contrée alpestre et solitaire, dont les habitans se joignirent à eux; ils continuèrent leur route, et arrivèrent à Aigle sans ordre, mais non sans bruit. Les étrangers, éveillés en sursaut, montèrent en hâte vers le vieux et beau château[299] où Torrens ne gouvernait pas avec la sagesse de ses pères[300]. Cinq hommes furent atteints près de la porte et assommés; le château, dépourvu de moyens de défense, fut assailli; Torrens demanda un sauf-conduit, descendit et promit de capituler, à condition que la garnison serait épargnée. Il calma ainsi les assaillans : dès qu'il fut rentré, les Lombards et lui s'échappèrent par une porte de derrière. Les guerriers s'en aperçurent, prirent le château, égorgèrent ceux qui s'y trouvaient encore, le pillèrent, y mirent le feu. Maitres de la seigneurie par conquête, ils allaient retourner dans leurs montagnes, lorsque l'évêque Jean-Louis de Genève apparut avec quatre cents cavaliers[301]; il se proposait d'accompagner les Lombards à travers le Pays-de-Vaud, ou de les soutenir en cas de besoin[302].

[297] Cela résulte de la *Lettre des Bernois à Lucerne*, 24 août 1775, dans *Stettler*. Ils l'adressèrent aussi *à leurs milices en campagne* (pendant l'expédition de Blomont).

[298] Ormont-Dessus appartenait au comte de Gruyères; au moyen de la *layette d'Oron* de ce temps-là.

[299] Il reste encore de l'ancienne construction une tour de marbre.

[300] Il eut déjà en 1464 une querelle avec ses sujets. *Wateville, Hist. de la Conféd.* = Cet événement, présenté ici comme accessoire, a une plus grande importance dans les traditions populaires sur la réunion du pays d'Aigle au canton de Berne. Voy. *Olivier*, le *Canton de Vaud*, 704-709, et surtout la note de la page 709. C. M.

[301] Aussi avec de l'infanterie, de l'artillerie, etc., n. 297.

[302] On pouvait se douter que Berne avait des projets hostiles; ou,

A la vue des ruines fumantes, ignorant le nombre et les intentions des Suisses, il leur fit dire par un héraut : « Que lui aussi détestait les Lombards; qu'il » voyait avec peine qu'ils osassent traverser le pays; » qu'il remerciait les Confédérés; que pour preuve de » ses sentimens, il ferait jeter à l'eau douze Lombards » qu'on lui avait amenés, et que, pour plus de sûreté, » il exigerait un serment de toute la contrée[303]. » Les habitans de Gessenay lui firent comprendre en peu de mots qu'ils n'étaient pas ses dupes. Ils comptaient garder Aigle, clef du passage le plus praticable pour se rendre au Saint-Bernard. Cependant, comme ils avaient fait cette expédition, non pour leur compte, mais en qualité d'auxiliaires de Berne, comme d'ailleurs ils ne pouvaient guère se maintenir dans une position si importante, Berne en prit possession et obtint à la fin que les gens de Gessenay et de Château-d'Oex, se contentant d'un tiers des revenus seigneuriaux[304], lui abandonnassent l'autorité politique et militaire à Aigle et dans les Ormonds[305].

La route d'Italie, en sortant d'Aigle, conduit au défilé à travers lequel se presse le Rhône, contrée soumise, ainsi que tout le Bas-Valais, à la maison de Savoie.

comme le ferait croire une autre leçon des chroniques, elle voulait prendre pied ici, dans le passage et ailleurs.

[303] N. 297. Il espérait leur escamoter la conquête.

[304] *L'avoyer et conseil de Berne*, jeudi après St.-Martin 1475. Depuis cette époque, dit *Möschig*, le Gessenay possède à Aigle une maison, des vignes, des prés, des blés et de certains revenus. Château-d'Oex reçut un tiers de ce tiers. Le comte Louis de Gruyères donna les armoiries de Gruyères à ce dernier lieu.

[305] Berne conserva le bailliage, tous les tribunaux, le droit de requérir des troupes. Le premier bailli, Nicolas Baumer, était d'une bonne famille de Gessenay. *Möschig*.

Les Hauts-Valaisans se rattachaient à Berne [306], aux Waldstetten [307], et suivant leurs anciennes habitudes aux Grisons, leurs égaux. Les dangers de l'époque exigeaient que l'on se concertât. Peu de jours après l'événement d'Aigle, Berne députa l'avoyer Nicolas de Scharnachthal, à peine de retour de l'expédition de Blomont, et le greffier de la ville, le docteur Thüring Frickard [308], par la Gemmi à Louèche, où l'évêque de Sion, Walther Uff der Fluh, le commandant de la contrée Anshelm Auf der Eggen, et un grand nombre de députés des dixains [309] et des communes du Valais [310] formaient une grande Diète. Les circonstances critiques, l'audace des Lombards, la duplicité de la Savoie, les alliances des ancêtres, l'amitié des Valaisans et des Oberlandais bernois engagèrent sans peine la majorité des assistans à former une alliance perpétuelle [311]. « Li-» berté de commerce et de communication sans aug-» mentation des impôts et sans droit de conduite. Equi-» table justice, la même pour tous et secours mutuel

[306] Alliance 1466.

[307] Alliance perpétuelle avec Lucerne, Uri et Unterwalden, 1473. *Stumpf*, 608, *a*.

[308] Outre l'ancien banneret Urbain de Muhleren. *Acte d'alliance*, 7 septembre 1475 : « Les nobles, sévères et *savans* (à cause de Frickard), etc.

[309] Brigue envoya son assentiment par écrit; la peste régnait au Simplon. *Acte d'alliance*.

[310] De Sion, un Von der Fluh; de Sierre, le gentilhomme An dem Heimgarten; la plupart ont des noms passablement étrangers; de Viége, un de Riedmatten; un Kalbmatten (Kalbermate).

[311] Louèche s'y refusa le plus long-temps. « Cela nous cause quelque » peine, vu que nous leur sommes très-attachés comme voisins; cepen-» dant cela ne nous détournera pas de notre projet. » *Berne à l'évêque de Sion*, 10 septembre 1475.

» pour la faire respecter[312]. En cas de doute, arbitrage » de deux conseillers de Berne et de deux Valaisans, » tous quatre choisis par l'évêque[313]. Si l'une des par- » ties fait la guerre à une plus ancienne alliée de l'au- » tre partie et qui ait le droit de requérir son secours, » celle-ci fera tous ses efforts pour ramener la paix, » mais à la fin elle devra se soumettre aux exigences du » devoir et de l'honneur[314]. Du reste, on s'entr'aide mu- » tuellement selon ses ressources[315]. S'il arrivait (ce » qu'à Dieu ne plaise!) qu'une guerre éclatât entre la » ville de Berne et la maison de Savoie, que la pre- » mière s'en rapportât au jugement de l'évêque et du » pays du Valais, mais que (ce dont nous préserve le » Ciel!) la cour persévérât dans ses projets de guerre, » le Valais emploierait ses forces à soutenir les droits de » la ville de Berne[316]. Chaque partie protégera les con- » quêtes de l'autre. Si Berne se sentait engagée par » l'honneur à marcher au secours de la Savoie, elle se » bornerait à défendre la frontière savoyarde[317]; les » autres défilés et points de contact entre Berne et le

[312] Extradition réciproque des malfaiteurs; si on les juge par contumace, leur bien échoit au juge qui siége.

[313] Si l'évêque et le chapitre comparaissaient avec la Savoie devant Berne pour des affaires de l'Église, quelques abbés, prévôts ou prélats devront siéger dans le tribunal (en raison des droits ecclésiastiques). *Explication de l'acte d'alliance*, dim. av. St.-Gall, 1475.

[314] Ils ne croyaient pas, ces anciens, que la convenance tranchait les questions.

[315] Permis à chaque partie d'enrôler dans le pays de l'autre autant de gens qu'elle veut.

[316] Si le Valais en appelle à Berne contre la Savoie, tous les conseillers liés à cette maison par des fiefs doivent se récuser.

[317] *Explication* n. 313.

» Valais demeureraient au bénéfice de la paix [318]. »

Des garnisons occupaient les châteaux conquis à l'entrée de la Franche-Comté. Pendant une excursion dans une vallée où personne n'avait encore pénétré, George de Stein, commandant de Jougne, fut attaqué par Louis de Château-Guyon à la tête d'un corps nombreux [319]. Emportée par son ardeur, une troupe mise en embuscade sortit trop tôt; néanmoins Louis fut repoussé avec perte; Stein ne perdit que quelques hommes plus attachés au butin qu'à l'honneur [320]. Du reste, les garnisons furent relevées [321], et les forts, entretenus en état de défense [322], pourvus de poudre [323] et de provisions [324]; l'on arrêta les règles du droit et de l'administration [325], comme il convient quand on veut garder un pays. A la suite de ces événemens, les autorités du comte de Romont fermèrent les marchés aux garnisons de Grandson, d'Orbe et de Jougne, soit à cause des prétentions de

[318] Ces points de contact sont les sentiers des troupeaux; il s'agit des Alpes de l'Oberland.

[319] Avec une nombreuse cavalerie et près de 400 paysans. *Schilling*, 213.

[320] « Ils préféraient la richesse aux mâles vertus et à l'honneur, » dit *Schilling* avec sa dignité austère.

[321] Chaque ville doit avoir 90 vaillans hommes de guerre; les capitaines choisissent un commandant en chef. *Recès de Berne* (des villes de Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure). Vendr. ap. St.-Barthél. 1475.

[322] » Que ceux à qui Château-Guyon a donné de l'argent pour la reconstruction du château d'Orbe soient tenus de le gagner; si les soldats aident, on leur paiera un salaire. A Grandson on abattra les boulevards. »

[323] Les capitaines procureront la poudre; on disposera les canons.

[324] Willi Gyger (n. 153) est chargé de ce soin; il connaît le pays et parle français.

[325] Confiscation des biens des ennemis et des fugitifs; soin du produit des biens; perception des revenus; envoi à Jougne d'une corde, d'un seau et de poix pour un puits.

la Savoie sur Grandson[326], soit aussi parce que la princesse entra par son mariage dans la maison de Château-Guyon, mais surtout parce que le comte de Romont, maintenant maréchal de Bourgogne[327], commençait à nourrir de plus grandes espérances. Cette circonstance fut avidement saisie par le Pays-de-Vaud toujours jaloux des Allemands; l'aigreur se manifesta par des forfanteries insultantes : on croyait ne pouvoir pas assez tôt se permettre tout. Des magistrats de Berne et de Fribourg, revenant de Jougne, furent attaqués traîtreusement par des soldats indisciplinés[328], auxquels Romont avait commis la garde du défilé des Clées, et quelques-uns, tués. D'autres éprouvèrent à Beaulmes, au pied d'un rocher escarpé du Jura, un traitement semblable de la part du châtelain de Sainte-Croix, grand village qui domine un plateau élevé derrière Grandson[329]. Les actes et les propos par lesquels la populace irritait Berne parurent aux conseillers du comte absent si imprudens et si prématurés que l'exécution de quelques gens insignifians ne leur sembla pas une satisfaction et un sacrifice trop considérables pour prévenir un malheur public. Mais la paix avec la France, le premier succès en Lorraine et la forfanterie bourguignonne éblouirent le comte. D'ordinaire (heureusement pour la société!), les hommes puissans abusent du pouvoir dont ils se

[326] Château-Guyon ayant gagné son procès contre la maison d'Orange, les rapports avec Arlay (n. 144) cessèrent probablement. *Note à Montjeu*, n. 283.

[327] *Schilling*. Antoine de Luxembourg, comte de Roussy, dont le père livra le comte de St.-Pol au roi, quitta le service de Bourgogne. *Gollut*.

[328] « Canailles et larrons. » *Chron. de Neuch.*

[329] *Instruction des Bernois à leurs députés en France*, 24 octobre 1475. Voy. n. 404.

croient assurés avant qu'il soit bien affermi ; ils essaient avec une impatience imprudente jusqu'où ils peuvent aller sans lasser la fortune. Le comte de Romont, oubliant la mesure de ses forces, ne craignit pas de commettre des hostilités envers la Suisse.

Prenant la puissance de son maître pour la sienne et la croyant à sa disposition, il résolut de ne plus garder de ménagement. A peine arrivé, il se fit connaître; par son ordre et sur un prétexte frivole[330], Pierre de Gingins attaqua près de Morges[331], aux bords du lac de Genève, deux ou trois convois de marchandises, arrêta et emmena[332] les propriétaires[333] qui étaient allemands; par son ordre avait été commis l'attentat de Beaulmes[334]; des Suisses voulaient acheter du vin à Yverdun[335] : l'arrivée du comte les força de laisser leur argent et de se sauver par-dessus les murailles; déguisé en brigand, ainsi que ses soldats, il s'était jeté des bois voisins de Romont sur des sujets fribourgeois et les

[330] Une querelle à l'occasion d'un péage (*Dunod*) qu'il exigea peut-être. *Berne à la diète de Lucerne*, jeudi St-Denis : « seulement parce qu'ils étaient allemands. » *Dunod* dit que leurs chariots étaient chargés de peaux de mouton. Est-il croyable que le prix de cette marchandise indemnisât pour un semblable transport?

[331] Il s'y trouvait en personne. *Instruction*, n. 329.

[332] De l'auberge de l'Aigle à Rolle ils furent transportés à Beauregard en Chablais. *Ibid.*

[333] Kols de Nuremberg, Schuder de St-Gall, Schuderberg de Lucerne. *Watteville*. Le premier était le propriétaire, les autres peut-être des charretiers. C'était l'époque de la foire de Lyon. (*Relation de la guerre de Bourgogne par un St-Gallois*, 1482, Msc.) Les chariots se rendaient à Nuremberg. (*Haffner*.) L'événement se passa le dimanche avant St-Gall. *Berne à la diète de Lucerne*, jeudi après St-Denis.

[334] *Instruction*, n. 329.

[335] *Berne à Lucerne*, mercr. ap. St-Denis. L'un d'eux était *Pétermann Ettertin*, qui le raconte lui-même.

avait mutilés, assommés, pendus à des arbres[336]; ses menaces[337], ses apprêts faisaient à chaque instant craindre la guerre.

Peu disposés à cette guerre, tant qu'il avait été possible de l'éviter[338], la voyant même de mauvais œil, les Bernois, à présent que le danger était décidé[339], prirent leur résolution, animés de l'esprit de leurs aïeux, qui n'aimaient pas à se laisser devancer[340]. Ils écrivirent : « Nous l'avoyer, les conseils et la commune de Berne, » à haut et puissant prince, Jacques de Savoie, comte » de Romont[341]. La fidélité éprouvée avec laquelle » nous avons souvent défendu votre territoire est payée » d'ingratitude : vous avez pris et fait mourir nos dé- » putés et nos soldats[342], vous avez troublé, interrom- » pu toutes les relations humaines[343], vous nous avez » outragés. La violence provoquant la violence, nous » en userons, bien qu'à regret, contre vous pour notre

[336] *Guillimann*, inexact en ce point seul qu'il appelle le costume de brigand un déguisement ; c'était le costume propre de ces sortes d'hommes.

[337] Il doit avoir ordonné d'égorger tous les Allemands dans le Pays-de-Vaud. *Berne aux capitaines de la ligue inférieure*. St-Gall.

[338] Ils avaient été unis d'amitié avec la Savoie pendant 200 ans et plus, à leur grand avantage. *Instruction*, n. 329.

[339] Ils craignaient avec raison qu'il ne permît à Charles de traverser son pays dans tous les sens.

[340] *Chron. de Neuch.* : « Il valait mieux prévenir qu'être prévenus. » *Stettler*, 226 : « Qui veut battre frappe le premier coup, il ôte le cœur à l'ennemi. »

[341] Nous avons trois copies de cette *déclaration de guerre* : une imprimée dans *Schilling*, deux manuscrites dans les collections de *Tschudi* et de *Haller*. La première et la seconde diffèrent dans quelques expressions. Datée du 14 octobre 1474.

[342] Ceux-là près des Clées où se trouvaient aussi des Fribourgeois ; ceux-ci près de Beaulmes.

[343] Entraves commerciales, marchandises maltraitées.

» sûreté. Par quoi nous gardons notre honneur et re-
» nonçons à votre amitié. » La déclaration de guerre se fit la même matinée. Déjà tous les Confédérés étaient invités à veiller soigneusement sur le pays[344]. Une sommation fut aussitôt adressée au Valais de prendre les armes[345], à Fribourg, à Soleure, à Bienne, à Neuchâtel[346], de défendre l'honneur, le pays et les habitans, et de chasser les troupes françaises[347]. Mais le chevalier Pétermann de Wabern, ancien avoyer, traversa avec la bannière de la ville[348] le défilé de Gümminen, et arriva devant Morat, ville du comte de Romont. Il fut joint par la bannière de Fribourg, sous les ordres de l'avoyer Raoul de Vuippens, chevalier[349]; l'aspect des frères d'armes alluma l'ardeur martiale[350].

A l'entrée d'une nuit obscure et pluvieuse, Morat fut sommé de se rendre; la Vignières*, avec un petit nombre de soldats, occupait la ville; des troubles s'élevèrent dans la commune; « le discord fut si grand, »

[344] *Berne à la diète de Lucerne*, jeudi de St-Denis.

[345] *Berne à l'évêque de Sion*, vendr. ap. St-Gall : tenir ses troupes prêtes à marcher au premier signal contre la Savoie.

[346] *Sommation* dans *Schilling*, sam. av. St-Gall.

[347] « Qui ne se trouvent dans de tels pays que pour notre ruine à tous. »

[348] Le banneret Kilian Achsbalm portait la bannière; le commandant était Antoine Archer.

[349] *Chron. Frib.*

[350] Nous retrouvons ici Willi Techtermann : *D'Alt*, IV, 550. Du reste cet écrivain jette pêle-mêle les événemens de cette année avec une confusion sans égale.

* La *Chronique de la guerre de Bourgogne*, dans le Msc. dont s'est servi M. Olivier, l'appelle « de la Vigière; » la *Chron. des Chanoines de Neuch.* « Vignier; » *Plantin*, « de la Vigny. » C'était, selon l'éditeur de la Chron. des Chanoines de Neuch., Humbert de Lavigny, avoyer de Morat pour le Comte de Romont. M. *Engelhard* dans sa *Chronique de Morat* écrit ce nom » de Lavignies. » C. M.

dit la chronique, « qu'on ne savait connaître de quelle » part en avait le plus. » Les habitans français ne voulaient pas entendre parler de capitulation; la plupart des habitans allemands parlaient de se rendre sous des conditions convenables *; sans distinction d'âge ni de sexe[351], chacun criait pour faire triompher son avis. A la fin, comme on demandait une suspension d'armes, les avoyers qui commandaient le siége, répondirent : « que si ceux de Morat ne se rendaient pas sur-le-champ, » ils s'en trouveraient mal dans leurs corps et leurs » biens. » Les baillis portèrent ces paroles devant la commune; là se succédèrent l'effroi et la fureur; enfin, la peur et l'inclination pour les Confédérés l'emportèrent. Un gentilhomme, Richard Rose, vit cette disposition; son cœur était tout pour la Bourgogne[352]; la colère, la douleur le suffoquèrent : il tomba roide mort. La Vignières, armé de pied en cap, s'élançant sur son cheval, s'écria : « Ne plaise à Dieu que je re- » nie mon prince, mais me faites ouverture pour m'en » aller; » et il abandonna sa femme et ses enfans dans la ville. Les baillis, les conseils et la commune, se déliant eux-mêmes de leur serment envers le comte de

* Morat et son territoire forment les confins de la race bourguignonne et de la race allemande qui s'y trouvent entremêlées. C. M.

[351] Des femmes aussi avaient pris parti. *Schilling*.

[352] « Il voulait passer de là du Ruz. » = « Les deux partis se trouvaient séparés par un petit ruisseau (un *ruz* en langue romande). Richard Rose voulut passer *de-là le ruz*, afin de se joindre aux partisans du Comte; mais ainsi qu'il s'y apprêtait, il tomba, sans doute du chagrin et du saisissement de ce qu'il voyait. On dirait que cet accident, envisagé comme un augure, avait hâté le dénouement en faveur des Confédérés. » C'est ainsi que M. *Olivier*, p. 723, explique d'une manière plausible un passage obscur de la Chronique. Muller se tire d'affaire par la concision. C. M.

Romont et sa postérité, jurèrent fidélité pour toujours à Berne et à Fribourg[353]. Ces deux villes garantirent les anciennes franchises et se réservèrent de les étendre[354]; du reste, elles se substituèrent à tous les droits et à toutes les jouissances du précédent seigneur[355]. Ainsi qu'autrefois il y avait appel des tribunaux inférieurs au tribunal supérieur du Pays-de-Vaud à Moudon, et de là à la cour de Chambéry, autorité judiciaire suprême de la Savoie; à l'avenir on devait en appeler d'un bailli fribourgeois à Berne, d'un bailli bernois à Fribourg.

Les Suisses épargnèrent Avenches sorti des ruines de l'ancienne capitale de l'Helvétie, sous le patronage vénéré de Notre-Dame de Lausanne[356]. Dans la plaine

[353] *Revers des baillis, conseils et bourgeois* dans la collection de Haller. Il n'est fait aucune mention des autres branches de la maison de Savoie; les vainqueurs supposèrent une division des domaines, ou bien leurs parens se trouvèrent au nombre des ayant cause. Peu auparavant, le 3 juillet, tous les fiefs aussi en dehors de cette branche avaient été déclarés aliénables. *Édit de Moncalier*, dans *Guichenon*.

[354] Dans le *Revers*. Pour qu'ils ne mendiassent pas auprès des Empereurs qui passeraient, ou de quelque autre manière, une indépendance complète ou du moins plus grande. = Cette ruse, qui n'est qu'un corollaire du nouveau système de domination que l'historien reproche aux gouvernemens Suisses d'alors, eut son effet : Morat demeura sujette, sans voir accroître ses priviléges. D. L. H.

[355] « Tous les emplois et droits seigneuriaux concernant gens, do-
» maines, créances, obligations militaires, ordonnances, juridiction;
» et nous userons selon notre bon plaisir du droit de nommer ou de
» changer les fonctionnaires et d'organiser leurs fonctions. » *Ch. des avoyers, conseils et bourgeois de Berne et de Fribourg sur l'administration de Morat;* 1er nov. 1475 (le 14 oct. la convention ne s'était faite que verbalement). Dans la collection de Haller, et imprimée à part. = Cette *charte* et sa *confirmation*, du 4 février 1479, sont imprimées dans la *Chronique de Morat* (*Der Stadt Murten Chronik*) par M. *Engelhard*, p. 211-215. C. M.

[356] *Chron. de Neuch.*

fertile arrosée par la Broie où Payerne s'était relevé [357], autour de la construction royale de l'antique Berthe, le prieur, les religieux, les autorités et toute la population allèrent à leur rencontre, les uns à cheval, les autres à pied, leur portant volontairement les clefs de la ville. Les guerriers y firent une halte et se restaurèrent à leurs frais, attendant le reste des troupes qui arrivaient de toutes les parties du territoire bernois, et, presque sans avoir été demandées [358], de Zurich et d'autres cantons suisses. Bientôt las du repos, quelques soldats coururent au travers du Vully [359], pour sommer Cudrefin de se rendre. Ce bourg alors florissant est agréablement situé sur les bords du lac de Neuchâtel. Ses habitans, méprisant le petit nombre des ennemis, espérant que les bannières ne reviendraient pas pour une si petite ville, mais trouveraient assez d'occupation dans l'intérieur du pays [360], hasardèrent de fermer les portes. Ceux de la Neuveville, sur le lac de Bienne, le district de Nidau, les nouveaux Bernois du district de Cerlier, les braves du Landeron [361], vinrent pour châtier une ville qui, si exiguë, avait osé braver Berne; ils y entrèrent de vive force, la parcou-

[357] Ce lieu était déjà sans doute une villa du temps des Romains.

[358] *Berne à Strasbourg*, dim. ap. Simon Jude.

[359] La belle contrée qui sépare les lacs de Morat et de Neuchâtel, appelée à cause de cela en allemand *Mistelach*, « in medio lacuum. »

[360] On croyait que le grand bâtard de Bourgogne approchait avec une armée considérable. N. 358.

[361] Le Landeron, entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel, était habité par des gens que Berne réclamait expressément du margrave Rodolphe, n. 346, et qui dans cette occasion-ci « ont fait merveilleusement leur devoir. » *Chron. de Neuch.* = Nous transportons quelquefois dans le texte, entre guillemets, les expressions de cette chronique. C. M.

rurent en pillant[362] et emmenèrent les troupeaux. Les habitans tremblans ne demandèrent que la réserve de leurs franchises[363]. D'autres détachemens forcèrent Montagny; d'autres encore soumirent Grandcourt[364].

Non loin de là, la ville d'Estavayer était assise au bord du lac de Neuchâtel, pendant mille ans, disait-on, siége d'une grande famille[365]; là s'élevait le vieux manoir, plus haut encore le château de Chenaux, au-dessus d'eux la tour de Savoie. Les habitans, très-habiles dans la fabrication des toiles, vivaient dans l'abondance; la ville avait une garnison de trois cents hommes de Nyon[366], elle servait d'asile aux richesses amassées pendant une longue paix à Cudrefin et dans toute la contrée. Le seigneur de cette ville, capitaine de la garnison, Claude d'Estavayer, remarquable par sa stature, sa beauté, sa vaillance[367], honoré de la confiance du comte de Romont, qui lui avait promis de l'enrichir[368], saisit la bannière à la première nouvelle de l'approche des Confédérés, monta à cheval avec tous les chefs, parcourut les rues et les places, et déclara qu'il punirait de mort le moindre mot qui trahirait l'intention de céder. Il répondit à la première sommation, que la ville avait dans le comte de Romont

[362] Dans le langage d'alors « courir par un endroit » signifiait le piller.

[363] Cela arriva à Morat. *Chron. de Neuch.*

[364] Le seigneur de ce lieu était Jean de Compeys, fort en crédit à la cour de Savoie.

[365] Qu'on faisait remonter comme les comtes de Gruyères à ce temps de la première occupation par les Bourguignons.

[366] Wattewyl.

[367] « Un homme superbe. » *Bullinger.*

[368] En lui donnant les domaines de quelques nobles Fribourgeois, ses voisins. *Schilling.*

un bon seigneur, qui viendrait bientôt la délivrer. A la seconde, on répliqua par des coups de canon et des railleries [369]. Les assiégeans, qu'on n'arrêtait qu'avec peine, avides de butin et de gloire, irrités maintenant, jurèrent « totale confusion et destruction » de la ville. Avant l'arrivée des bannières et du principal corps d'armée, un grand nombre de Suisses ayant tenté inutilement et avec perte de balayer les créneaux par le feu de l'artillerie [370], mais reconnu exactement l'état des portes et des murailles [371], conçurent un projet dicté par le sentiment de leur force et par leur audace. Ils coururent sur une hauteur, puis ces hommes vigoureux, tenant chacun devant soi les hallebardes et les lances de plusieurs cavaliers, comme si leurs forces étaient centuplées, se précipitèrent à la course et en poussant des cris, contre une des portes et y firent « un pertuis » par lequel ils pénétrèrent dans les murs. « Ville gagnée! » crièrent-ils, « ville gagnée! » Cette parole glaça de terreur messire Claude et tout Estavayer. En même temps, dans une partie abandonnée de la ville, où l'on ne soupçonnait pas la présence de l'ennemi, des Suisses escaladèrent la muraille à l'aide de cordes suspendues là comme moyen d'évasion en cas de besoin [372]. Tumulte confus; cris d'angoisse de ceux qui abandonnaient leur fortune pour mettre leur vie en sûreté dans le château; appel des Suisses qui, ne pouvant faire sauter les verroux, enlevaient

[369] « Ils lâchèrent des paroles piquantes. » *Schilling.*

[370] Ceux qui étaient dans la ville « se portèrent merveilleusement; » 24 Confédérés restèrent sur le carreau. *Ibid.*

[371] Il y avait là des Payernois, qui donnèrent des conseils. *Ibid.* Estavayer était généralement un objet de jalousie.

[372] Selon une relation, quelques-uns s'étaient déjà sauvés par là.

avec des efforts inouïs les portes hors des gonds; bruit des bannières qui accouraient, du massacre qui commençait par toute la ville; fureur contre le château, contre la tour de Savoie[373]. Tout fut pris d'assaut; les courages faiblirent : messire Claude offrit en vain une grande rançon pour racheter sa vie[374]; tous les hommes de guerre de Nyon venus ici de Cudrefin, pour chercher leur salut, tous les bourgeois d'Estavayer, à l'exception tout au plus de vingt, tombèrent sous l'épée du vainqueur[375]; une foule de gens, sans distinction d'âge ni de sexe, cherchèrent la mort dans les flots; d'autres l'y trouvèrent sans la chercher, les barques coulant bas sous le poids des fuyards. L'humanité, la discipline[376], les autels[377], l'or même ne purent comprimer la rage; les infortunés, comptant fièrement sur le secours de Romont, avaient provoqué leurs enne-

[373] La tour du donjon en communication avec les chéneaux.

[374] « Il fut saigné, » dit *Bullinger*.

[375] De 13 à 1500 hommes. = « Personne n'obtint de merci. On fit » la chasse de ceux qui se sauvaient. Tout fut *haché et chaplé*, selon » l'expression naïve et terrible du chroniqueur. On voyait le bourreau » de Berne, l'épée à la main, courir dans les rues après les blessés et » leur couper la tête, jusque sur le seuil de leurs demeures. Six vingts » hommes s'étaient renfermés dans le donjon : il fallut qu'ils se résignas- » sent à passer par le tranchant du glaive; puis ils furent précipités du » haut de la tour. » *Olivier*, *le Canton de Vaud*, p. 726 et 727. C. M.

[376] Selon la *Chron. frib.* les chefs et les capitaines eussent été disposés à se retirer, mais les soldats étaient ivres de fureur. Rien de plus éloquent que le silence d'Etterlin : « Quant à la prise d'Estavayer, je » m'en tais. Où les chefs ne sont pas les maîtres, les choses vont comme » elles peuvent. »

[377] Berne écrivit sérieusement au sujet des sacriléges commis dans les églises, sur les objets du culte et sur la personne des prêtres; les capitaines rejetèrent la faute sur les volontaires indisciplinés qui courent les aventures. *Berne à ses milices en campagne*, mardi et jeudi av. Simon Jude.

mis[378]. Tandis que les femmes des gentilshommes et des bourgeois traînaient en gémissant les cadavres de leurs époux et de leurs fils sur une terre sainte, les vainqueurs, les voisins accourus en foule, la bannière de Soleure qui venait d'arriver[379], chargèrent pêle-mêle sur des chariots, à mesure que l'on s'emparait d'une maison, d'un magasin, d'un grenier, d'une chapelle[380], les richesses acquises pendant une longue suite d'années, ou entassées là pour leur sûreté. Les perquisitions du pillage firent découvrir onze soldats étrangers[381]; pour dégoûter ces sortes de mercenaires de faire la guerre à la Suisse, on les remit au bourreau de Berne, homme cruel et sanguinaire, afin qu'il les noyât dans le lac, tous liés à la même corde. Les jeunes hommes poussaient des sanglots; la corde cassa; ceux que n'atteignit pas sur le champ une lance, furent graciés. On égorgea le bourreau, qui n'avait pas réussi dans l'exercice de sa fonction; personne ne le plaignit : qui a cessé d'être homme est digne de souffrir sans obtenir de la compassion. Mais les guerriers, rassasiés de vengeance, touchés de ce spectacle de larmes, de gémisse-

[378] « Ce fut grand dommage, mais ce fut par leur outrecuidance. » *Chron. de Neuch.*

[379] *Schilling. Bullinger* doute avec raison que des Zuricois aient été présens.

[380] Les Fribourgeois envoyèrent 100 chariots qui emmenèrent jour et nuit surtout des toiles. *Schilling.* = « On trouva une si grande quantité de vin et de blé que non-seulement on le vendit à un prix très-bas, mais qu'on finit par le donner pour rien. De Berne, de Fribourg, de Payerne, de Moral, par terre ou par eau, avec des bateaux et des chars, on se rendit à la curée : tout fut pris et emmené. » *Olivier*, p. 727. C. M.

[381] « Des garnemens étrangers qui servaient comme mercenaires. » *Schilling.*

mens, d'effroi, [382], ouvrirent leurs cœurs à la pitié, et donnèrent du pain et de l'argent au reste des habitans d'Estavayer *. Ils attendirent en vain que le comte de Romont osât délivrer ou venger la ville [383]. Ils incendièrent l'intérieur de l'indestructible château [384], mais non les maisons des citoyens **.

[382] « Pleurs et gémissemens tant de femmes que d'enfans que c'était grand pitié. » *Chron. de Neuch.* « Grandes et lamentables plaintes qui faisaient naître la compassion dans tous les cœurs. » *Schilling.*

* « Le massacre fini, il ne se trouva dans la ville qu'environ dix ou » douze bourgeois (*Chron. de la guerre de Bourg.*, ch. 22). Quelques » autres, sans doute, s'étaient sauvés par le lac, avant l'issue fatale. La » tradition n'eut donc pas grand'chose à inventer pour rendre ses récits » plus saillans : suivant elle, cinq ou six jeunes garçons ayant pris, au » milieu du tumulte et de l'effroi, une des nacelles amarrées sur le bord, » gagnèrent sans peine Grandson, dans un pays où chacun est un peu » pêcheur et batelier. Ils furent très-bien accueillis, et ce sont eux qui » repeuplèrent leur ville natale ; de là vient qu'aujourd'hui encore les » bourgeois de Grandson appellent ceux d'Estavayer *leurs enfans.* » *Olivier*, p. 728. C. M.

[383] Trois jours, selon *Schilling*, quatre ou cinq, selon la *Chron. de Neuch.*

[384] On travailla toute une journée inutilement « à force de marteaux pics et engins, » après quoi l'on brûla tout ce qui était en bois. *Chron. de Neuch.*

** Il y a dans le protocole des missives de Berne une lettre intéressante du gouvernement au commandant, aux bannerets et aux conseillers des milices, écrite à l'occasion des atrocités commises à Estavayer. Le gouvernement les sollicite au nom des aïeux, de la religion et de l'humanité de réprimer ces sortes d'horreurs qui déshonorent le courage : « c'est » par là que nos ancêtres ont conquis fortune, victoire et salut.... Ces » duretés inhumaines, contraires à tous nos anciens usages, pourraient » nous attirer la vengeance de Dieu et des saints.... Il est à craindre que » si nous nous montrons ingrats envers le Dieu tout puissant qui, en » toute occasion, nous a si entièrement accordé son secours, sa grâce et » la victoire, il ne retire de dessus nous le bouclier de sa protection » bienveillante. » Cette missive fut fort mal reçue des chefs, qui crurent y voir des reproches ; ils y répondirent avec vivacité. On leur répliqua qu'ils ne devaient point prendre en mauvaise part ce qui avait été dit à

Des troupes de Fribourg et de Berne se répandirent dans tout le pays de Romont. Bientôt se rendirent le fort château de la Molière, sur sa colline qui domine un vaste horison [385], Rue avec son château sur un rocher voisin [386], et peu après, lorsque la vieille tour au bas de la montagne eut été forcée, Romont, le chef-lieu lui-même, bâti sur une belle colline [387] ; Pierre de la Baume, qui avait déjà perdu Illens, se vit aussi enlever Attalens [388]. Le chef-lieu du Pays-de-Vaud, Moudon, apprenant que des députés de Berne, de Fribourg et de Soleure, suivis de cent hommes d'armes, approchaient pour exiger le serment de soumission, leur envoya, à une lieue et demie, les clefs de la ville [389].

Précédées par les terreurs de la journée d'Estavayer [390], les bannières s'avancèrent contre Yverdun. Cette ville était défendue d'un côté par le lac, de l'autre par une grande plaine marécageuse peu sûre, au travers de laquelle les eaux des lacs du Jura arrivent

bonne intention, qu'on n'avait nullement songé à accuser des hommes qu'on savait si sages et doués de toute piété chrétienne. Voyez *Geschichtforscher*, t. VI, p. 304-306. C. M.

[385] « Que Jules César appelle dans ses commentaires *oculus Helvetiæ*. *D'Alt*, IV, 550. Est-il possible de débiter de pareilles fables sous le nom d'histoire !

[386] Conquis par Rodolphe de Speichingen de Berne, Jacques Felga et Pierre Buginet de Fribourg. *Chron. frib.* Ce fait se passa le 19 octobre.

[387] Le 28 octobre. Didier d'Endlisperg devint avoyer. *Ibid.*

[388] Il fut pris par la garnison qu'on mit dans Romont.

[389] *Chron. de Neuch.*

[390] « Afin qu'elle fût mémoire aux autres pour tous les temps à venir. » Tel fut le but, exprimé par la Chronique. = Cela fut rendu en 1798, en vertu des décrets de l'éternelle justice. D. L. H.

vers ses murs, sous le nom de Thielle[391], souvent en flots enflés et impétueux. La ville d'Yverdun s'était relevée, après un incendie, plus belle et plus forte. Défendue par trois cents hommes sous les ordres de Pierre de Blay[392], elle était dévouée à son seigneur qu'elle venait de voir, et par reconnaissance envers lui[393] et en haine des Allemands. L'avant-garde ayant inutilement tenté de s'emparer du pont et d'une porte au moyen d'une longue chaîne tendue par-dessus la Thielle qui coulait à grands flots *, le corps d'armée parut dans le faubourg et dans les jardins environnans, d'autant plus impatient que chacun voulait du mal à cette ville, et que Berne, las d'une résistance imprudente, avait ordonné de la châtier. C'était la coutume de Berne de punir l'orgueil et d'épargner l'inno-

[391] Elle traverse ou forme dans la partie élevée du Jura les lacs des Ronsses et de Joux, sort de celui-ci en filtrant à travers les rochers pour former l'Orbe, nom qu'elle abandonne entre Orbe et Yverdun à sa jonction avec le Talent. Au sortir du lac de Neuchâtel elle conserve le nom de Thielle, traverse ou aide à former le lac de Bienne, et se jette enfin dans l'Aar. Peu de rivières ont un cours plus romantique. = Avant son entrée dans le lac de Joux, elle porte le nom d'Orbe. C. M.

[392] *Chron. de Neuch. Schilling :* Plus de 250 arquebusiers.

[393] Voy. chap. VII, n. 636.

* « Ils étaient sur le point d'entrer dans la ville, lorsque plusieurs » coups tirés des murailles, où l'on était tout prêt à les recevoir, les » forcèrent d'abandonner ce dessein peu honorable. — Ce n'est pas le » seul trait, ajoute M. Olivier (p. 730), que Muller ait adouci. Dans son » enthousiasme pour les vainqueurs, il ne se montre pas toujours bien » généreux envers d'obscures souffrances, qu'un mot de lui pouvait ren- » dre à jamais sacrées. — Sur Yverdun, en ces temps, *Grenus*, Doc., » n° 49. » C. M.

cence[394] *. Les Yverdunois, voyant le danger, avaient imploré la médiation du comte Jean-de-Valangin. Il accourut. La colère animait les troupes; la ville semblait facile à prendre. Quelques-uns des chefs, encore émus des scènes épouvantables d'Estavayer, ou par égard pour le sire de Valangin, ou calmés par quelque autre motif, obtinrent qu'on permît à Pierre de Blay de sortir avec les honneurs de la guerre, à condition qu'Yverdun prêtât serment aux villes confédérées; une somme d'argent[395] la préserva du pillage et des autres maux de la guerre[396].

Le gouvernement bernois avait l'habitude de donner à ses troupes en campagne des conseils plutôt que des ordres. Quand on a bien choisi les chefs et qu'ils connaissent le but, on doit leur laisser le choix des moyens appropriés aux circonstances; de grands royaumes sont tombés parce que les généraux n'avaient obtenu ni la communication des plans, ni la liberté d'agir à leur guise **. Berne n'approuva ni n'annula la convention avec Yverdun[397], mais donna à entendre aux généraux qu'il ne fallait pas se fier aux sermens tant que l'ennemi conservait la possibilité de les

[394] « Nous approuvons que vous laissiez la vie aux pauvres paysans, « car il n'y a pas de leur faute. » *Berne à ses milices en campagne*, jeudi av. Simon Jude.

* Principe oublié depuis, rappelé en mémoire par la révolution. D. L. H.

[395] Cinq bourgeois servirent d'ôtages. *Chron. de Neuch.*

[396] On interdit l'entrée de la ville aux soldats.

** Ulm, Jéna, Eylau, etc., en ont fourni de nouvelles preuves; peut-être même Eckmühl, Gross-Aspern, Wagram. D. L. H.

[397] *Berne aux milices en campagne* : « Consultez vos concitoyens sur la manière de traiter Yverdun; on devrait bien raser les murs. »

violer avec succès[398], et que les terreurs de la vengeance étaient utiles dans une guerre de châtiment[399].

Les bannières se portèrent vers Orbe[400]; des partisans éclairèrent, nettoyèrent, pillèrent le pays jusqu'à Aubonne[401]. On en aperçut quelques-uns du haut de la tour qui domine le défilé, le château et la petite ville des Clées. Aussitôt le commandant, messire Pierre de Cossonay, fit mettre le feu à la ville, qu'il ne trouvait pas tenable; les habitans se retirèrent avec leurs meilleurs effets dans le château, qui paraissait muni contre toute attaque par quatre solides portes, chacune fortifiée encore par des ouvrages. Le conseil de la guerre siégeant à Orbe, informé de leur résolution et de la présence au milieu d'eux des hommes qui avaient assassiné les commissaires bernois et fribourgeois, envoya mille hommes sous trois capitaines distingués[402]. Ils marchèrent avec joie. De grand matin, après la messe et le déjeûner, ils prirent, outre leurs hallebardes, beaucoup de houes et de haches, se pourvurent de longues et larges planches, avec lesquelles le temps et

[398]. « Ils ne comptent pas pour long-temps sur les sermens de Moudon, Romont et Rue. »

[399] « Saluez en passant les Clées, La Sarraz et Tschawa[1], ils l'ont mérité. » = Timour élevait des pyramides de têtes. D. L. H.

[400] *Schilling* déplore qu'on soit passé si paisiblement par Yverdun.

[401] Ils épargnèrent Bavois, propriété de Jacques de Ligerz, bourgeois de Berne, qui y demeurait; en revanche Cheseaux fut pillé. *Chron. de Neuch.* On ne fit aucun mal à Aubonne, qui appartenait au comte de Gruyères.

[402] Henri Dittlinger, fondateur de la tour de Dittlinger à Berne, se distingua éminemment dans cette guerre; nous avons vu Jean de Vögeli de Fribourg près de Grandson, et la *Chronique* de sa ville mande qu'il renouvela sa gloire à la journée des Clées; Urs Stæger de Soleure avait enlevé deux bannières à Orbe (*Haffner*).

[1] Voyez plus loin, n. 430. C. M.

le lieu ne leur permirent pas de construire un chat, appuyèrent des échelles contre le rocher, et arrivèrent à travers boulets, balles et pierres au milieu de la colline, base de la première muraille. Leurs efforts demeurèrent inutiles jusqu'à ce qu'ils eurent renforcé leur principal moyen de défense et que leurs arquebusiers eurent un peu dégarni les créneaux. Les assiégés s'aperçurent alors qu'il était plus facile de pénétrer par les murailles dans le château que par les portes dans les cours; quelques-uns, voyant l'ennemi concentrer l'assaut sur un point, cherchèrent à se sauver du côté opposé par des sauts hardis, mais ils se tuèrent contre les saillies du rocher perpendiculaire. Pierre de Cossonay avec ses gens et les nobles se retira dans la tour du donjon; son exemple fut suivi avec tant d'empressement par la foule, que plusieurs furent étouffés près de l'étroite entrée. Les Suisses pénétrèrent par une brèche de la muraille, et tuèrent le bailli et tous ses gens. Ils se mirent aussitôt à miner la tour au moyen du feu et à inquiéter par les flammes et la fumée les gens qui s'y étaient réfugiés; ceux-ci finirent par demander à capituler, à condition qu'on les laissât sortir en liberté. Aigris par leur précédente opiniâtreté, les Suisses refusèrent. Pendant long-temps, Pierre de Cossonay offrit en vain une grande quantité d'or et d'argent, non plus pour sa vie, mais pour obtenir un confesseur avant de mourir. On ne lui accorda cette dernière consolation des chrétiens catholiques que lorsque des Suisses prisonniers [403]

[403] Un boucher fribourgeois. *Schilling*. Des Bernois. *Bullinger*. Nous avons fondu dans notre récit sa Chronique, celle de Neuchâtel et l'histoire de Schilling.

crièrent du haut de la tour que sa ruine entraînerait la leur. Pierre de Cossonay, grand et bel homme, sortit donc avec son valet, non moins beau que lui; il fut suivi du capitaine de Sainte-Croix, dangereusement blessé à la tête [404], et d'autres infortunés au nombre de près de soixante-dix [405]. Arrivés à Orbe le même soir, Sainte-Croix et quatre autres qui avant la guerre s'étaient signalés par des actes d'hostilité [406], furent condamnés à mort; le valet de Pierre de Cossonay leur trancha la tête. Sur l'avis que celui des prisonniers qui remplirait ce ministère aurait la vie sauve [407], beaucoup d'entre eux s'offrirent, et l'on choisit ce jeune homme [408]; dix-neuf personnes périrent pendant la nuit par la vapeur d'un amas de chaux vive déposée par hasard dans la tour qui leur servait de prison. Pierre de Cossonay fut ensuite mis à mort avec quatre compagnons d'infortune. On épargna le reste. La force des murs des Clées apparaît encore dans leurs ruines *.

Le sort de ce château, à l'entrée de l'Helvétie, fut partagé par le château de Jougne à l'entrée du principal passage de la Bourgogne; ce défilé demeura ouvert à l'ennemi, en sorte qu'il put dans la suite approcher de

[404] Un noble de Galleren. *Schilling*. Probablement le châtelain nommé à n. 329; de là la haine dont il fut personnellement l'objet et la priorité de son exécution.

[405] *Schilling*. La *Chron. de Neuch.* ne parle que de dix-huit : il faut qu'elle ne comprenne dans ce nombre que les gentilshommes, autrement elle serait en contradiction avec des circonstances que Schilling devait connaître.

[406] Probablement ceux qui avaient attaqué les commissaires.

[407] Le bourreau attaché à l'armée avait été assassiné près d'Estavayer.

[408] Sans doute parce qu'il était Allemand.

* Voyez le récit de cet événement dans le *Canton de Vaud* par M. *Juste Olivier*, p. 730-732. C. M.

Berne et de Fribourg. La tactique des anciens Suisses consistait à livrer des batailles décisives avec toutes leurs forces : celui qui se divise pour se défendre sur tous les points ne peut pas à la longue avoir partout la fortune pour lui, et chaque revers fait brèche, alors même qu'il n'accable pas. Des guerres rapides et énergiques, des journées dans lesquelles l'exaltation de l'héroïsme peut conquérir une longue et glorieuse sûreté, tel était leur art.

Après les Clées, tomba le château de Sainte-Croix [409]; les flammes vengèrent sur le grand manoir de La Sarra les dispositions équivoques des habitans, mais non sans résistance [410]; ces dévastations firent disparaître bien des monumens des anciennes mœurs [411]. Les bannières se dirigèrent aussitôt vers le lac de Genève. Les seigneurs, les délégués des villes [412], surtout de Lausanne, la plus grande de toutes, et où la contrée environnante s'était réfugiée, vinrent avec de l'argent et des provisions solliciter la clémence de l'ennemi. Celui-ci traversa La Sarra, dont le château brûlait encore, et entra paisiblement dans Aubonne, où les Lucernois grossirent son armée. Vers la fin du jour, lorsqu'on aperçut les Suisses sur les hauteurs d'où l'on découvre le lac Léman tout entier avec ses bords ravissans et, dans un plus grand éloignement, bien au-dessus des chemins

[409] *Chron. frib.*

[410] Une vingtaine d'hommes périrent dans cette occasion.

[411] On prit à La Sarra un chaudron ou une rôtissoire où l'on pouvait faire rôtir un bœuf tout entier. *Schilling*, 239. Les cheminées étaient construites en conséquence ; nous en avons encore vu à Gruyères. Qui ne se souvient des héros homériques ?

[412] On nomme La Sarra et Cossonay (*Schilling*) ; les pauvres gens craignaient la haine du nom.

des hommes, les cîmes du monde d'alors[413], encore dorées par le soleil, il ne se trouva parmi la forte garnison que le comte de Romont entretenait à Morges, pas un seul homme assez hardi pour achever le repas du soir[414]. Dès que les soldats se furent enfuis à cheval, à pied, par terre, par eau, en Savoie, à Genève, dans l'intérieur du pays, la ville et le château s'empressèrent de porter leurs clefs. La terreur poursuivit les fuyards : ils jetèrent leurs armes dans les maisons, dans les rues, sur la grande route ; ils se sauvèrent en foule par Nyon et par Coppet à Genève, et descendirent le quartier de Saint-Gervais avec une hâte si désordonnée que beaucoup d'entr'eux furent précipités des ponts de l'île dans le Rhône[415]. Lausanne reçut dans ses murs la bannière zuricoise, forte de quinze cents hommes, sous les ordres de Jean Waldmann[416]; jour et nuit accouraient de toute la Suisse des guerriers, seuls[417] ou par bandes.

Toutes ces troupes aspiraient à s'emparer de la ville de Genève pour la châtier : ses habitans, dévoués à la Savoie et à la Bourgogne, avaient insulté l'ambassade

[413] Le Pérou n'était pas encore découvert; = ni le Thibet suffisamment connu. C. M.

[414] La garnison était de plus de 3,000 hommes. *Schilling* : le comte de Romont avait fui avec une grande partie deux jours auparavant; de 12 à 1300 se trouvèrent réunis ce soir-là, « ensemble tout le ressort. » *Chron. de Neuch.*

[415] *Schilling*, 242. Trois jours après la terreur de Rossbach (5 novembre 1757), bon nombre de vaincus crurent encore sentir l'épée de l'ennemi dans leurs reins.

[416] *Bullinger.*

[417] *Berne à ses milices en campagne*, jeudi av. Simon Jude : « Ils passent continuellement par notre ville et dans les environs, et courent à leurs aventures. »

bernoise qui venait de remplir sa mission auprès du roi de France [418], et, sur la proposition de l'évêque, les syndics et le conseil avaient récemment armé six cents hommes, en réalité contre les Confédérés [419]. L'exaspération des Suisses et le peu de moyens de défense de Genève faisaient craindre la destruction de cette cité; grande perte pour plusieurs villes d'Allemagne qui avaient là un entrepôt de marchandises [420], de même que pour les Bernois à qui le péage de cette route commerciale rapportait beaucoup. Dans cette perplexité se présenta avec une dignité modeste [421], une députation du clergé et de la ville de Genève. Elle réussit à disposer favorablement les chefs [422]. Les premières exigences furent si exagérées que la plus grande partie des fortunes particulières des Genevois eût à peine suffi à y satisfaire [423]. On finit par les réduire des trois quarts [424],

[418] *Berne à Strasbourg*, dim. ap. Simon J. : « Ils ont aussi attaqué feu notre brave chevalier Nicolas de Diessbach. » *Schilling*, 242 : et Jean de Sillinen. Ils ont transféré le premier d'une autorité à l'autre (à quoi l'on n'était pas accoutumé alors). *Berne à ses milices en campagne*, 11,000 vierges : « Genève promit 12,000 florins, mais ne les paya pas; » était-ce pour cette offense?

[419] *Spon, Hist. de Genève.* L'évêque en avait demandé 2,000.

[420] Constance, Augsbourg, Nuremberg. *Bullinger.*

[421] « En fort bon ordre et belle ordonnance. » *Chron. de Neuch.*

[422] « On donna aux capitaines et aux chefs une forte somme d'argent, qu'ils ne dédaignèrent pas. » *Schilling.* 600 couronnes. *Chron. frib.*

[423] La fortune des Genevois fut évaluée à 499,700 florins (sans doute de petits florins genevois de 12 sous [neuf sous de France]). *Senebier Hist. littér. de Genève*, I, 48. On demanda 100,000 florins du Rhin. *Schilling*, 243.

[424] A 26,000 florins. *Id. Chron. frib.*, 26,000 couronnes. *Spon*, 2,800 écus d'or. Cela se peut; il fallut satisfaire à quelques réclamations particulières. *Schilling. Berne à ses milices en campagne.* jeudi av. Simon J. : « Nous sommes très-fâchés qu'on passe si facilement sur les paroles et les actes par lesquels les Genevois nous ont offensés. » = Muller

et l'on accorda des termes raisonnables. Les Genevois payèrent le premier terme, avec les biens de l'Église[425]; rien de plus juste, puisque l'évêque était cause de leur embarras. A la fin[426], chaque citoyen fut obligé de donner la douzième partie de son bien et d'attendre qu'on pût l'indemniser du produit d'un impôt que l'on établit pour dix ans.

A la tête des bannières réunies dans Morges et des troupes chargées de butin[427], Pétermann de Wabern, ayant mis le feu au château, marcha sur Lausanne, qui acheta[428] la sûreté des personnes et des biens auxquels ses murs servaient d'asile[429]. Après avoir reçu ou conquis en moins de trois semaines presque tout le Pays-de-Vaud avec quarante-six villes et châteaux[430],

dit simplement, « *Spon*, 28,000, » sans désigner l'espèce de monnaie. Nous avons rectifié cette indication d'après le texte de Spon; mais celui-ci a été rectifié à son tour par l'éditeur, d'après les registres publics qui portent 28,000 écus d'or; cette somme fut en effet payée aux Bernois et aux Fribourgeois, mais c'est la seule que les Genevois leur comptèrent. Voy. *Spon*, édit. de 1730, in-4°, p. 93 et 94, note. C. M.

[425] *Schilling* s'en fâche et prétend que cette ressource n'eût pas été nécessaire, mais qu'on y recourut pour narguer Dieu et les Confédérés. Il nous paraît vraisemblable qu'ils aimèrent mieux donner le capital mort des églises que sortir l'argent de leurs poches. Voy. aussi *Lévrier*, II, 47.

[426] Sans doute plus tard, car ils ne payèrent avant la fin de la guerre de Bourgogne que le premier terme.

[427] « Au départ chacun emporta ce qu'il put, car on en voulait à Morges. » *Schilling*.

[428] Précédemment 2,000 florins, selon *Schilling*; maintenant au moins 7,000, selon la *Chron. frib.*

[429] *Berne à ses milices en campagne* dit expressément : Nous n'enlevons rien aux églises (11,000 vierges), et Lausanne n'appartenait pas au comte de Romont. = Voyez sur ce qui se fit à Lausanne *Olivier*, p. 733-735. C. M.

[430] *Edlibach* et *Schilling* en donnent la liste. Nous n'avons pas nommé

les guerriers se rendirent à la cathédrale de Lausanne pour solenniser leur expédition par des actions de grâces. Ils envoyèrent une garnison à Yverdun sous les ordres de Pétermann Etterlin, de Lucerne, et un renfort à celle de Grandson sous Brandolf de Stein [431]; vu les troubles continuels de l'évêché de Lausanne [432], ils firent prêter serment [433], dans Lutry, aux paroisses de

St.-Martin, Bioley, Cugy, Font, Lamachan (?), Tschawan (Chavannes était au bord du lac de Bienne; mais *Berne*, dans sa missive à ses milices, 11,000 vierges, recommande à leur vengeance Tschawa en même temps que La Sarra et les Clées) [1], Murnersi (?), Wulleri (Vuillerens), St.-Barthélemy, Wufflens, Allaman, les deux Mont (l'ancien et le nouveau près de Rolle), la ville de Nyon, St.-Cergues, Coppet, Bayoge (Bavois?) Morge (? Morges est nommé à part), Etscherling (?) [2], Bémont (Belmont), Bossonens, Tschatter (?), Worru (?), Everdes (ci-dessus à n. 87), Vuippens, Erling (?), Bontt (Pont en Ogo?), Solipier (Surpierre). *Edlibach* nomme aussi la ville et le château de Montricher; il compte 46 lieues; *Schilling*, 44.

[431] *Etterlin* rapporte sur son propre compte qu'il fut le premier capitaine des Lucernois à Yverdun; mais, homme apte à d'autres affaires, puisqu'il était greffier d'un tribunal, il fut probablement remplacé par Albin de Sillinen, que *Schilling* mentionne en janvier 1476. *Edlibach* rapporte du reste que Grandson fut occupé par une garnison de 600 hommes; l'*Anonyme St.-Gallois*, contemporain, ne parle dans sa courte relation que de 363. Le premier nombre est sans doute exagéré; on y comprit probablement ceux qui furent mis dans Grandson après la conquête et ceux qui les remplacèrent.

[432] Les Bernois souhaitaient qu'on payât une indemnité au prévôt d'Amsoldingen. *Berne à ses milices*, jeudi av. Simon J. Voy. chap. VII, n. 689 et suiv.

[433] Les gens du Gessenay et du Haut-Sibenthal avaient pillé et ravagé par le feu Vevey et la contrée avoisinante, (nous ne savons pas le jour). *Schilling*.

[1] Il y a dans le canton de Vaud six villages du nom de Chavannes. Ce nom se retrouve plusieurs fois dans les cantons du Valais et de Fribourg; ici un hameau porte aussi celui de Chavanettes. Ce nom doit donc avoir eu primitivement une signification. C. M.

[2] Ce mot n'est-il pas un mélange du nom allemand (Tscherlitz) et du nom français d'Echallens? C. M.

la Vaux[434], remonterent le Jorat, reçurent à Rue, à Romont, l'hommage de la peur plutôt que de l'affection[435], pardonnèrent enfin[436] à cette dernière ville d'avoir donné son nom à l'ennemi de la Suisse, passèrent en fêtes un jour à Fribourg et de là retournèrent dans leurs villes et leurs cantons[437].

Le comte de Romont avait fui; le redouté bâtard n'arriva pas[438]. La peur et la désunion régnaient dans les conseils : beaucoup de conseillers, en effet, désapprouvèrent dès le commencement la conduite du comte[439], et, à l'instigation du roi[440], le prince Philippe, frère de Romont, était venu en Savoie dans de tout autres sentimens[441]. Alors déjà Yolande cherchait en Italie secours et sûreté[442]. Jean-Louis, prince évêque de Genève, entreprit tout ensemble d'ouvrir les Alpes aux auxiliaires Lombards, d'entraver les entreprises des Bernois, et, si Romont ou Charles tentaient

[434] La *Chron. de Neuch.* ne parle que de Lutry; mais le major ou maire de Lutry avait la juridiction des quatre paroisses.

[435] « Ils furent obligés de s'exécuter, quoique le cœur n'y fût pour rien. » *Schilling.*

[436] « Après plusieurs cogitations. » *Chron. de Neuch.*

[437] Les Bernois rentrèrent dans leurs foyers le 2 novembre, 20 jours après leur départ. *Schilling.*

[438] *Berne* écrivit à *Strasbourg*, dim. ap. Simon J., que c'était contre lui qu'ils avaient marché sur Morges, « mais malheureusement il ne s'y est pas trouvé. »

[439] *Berne aux capitaines de la ligue inférieure*, 15 octobre.

[440] *Berne* écrivit déjà le 13 avril à *Nic. de Diessbach*, qui alors était auprès du roi, que le roi envoyât sans délai Philippe au pays.

[441] *Berne au banneret* qu'elle avait député à la diète de Lucerne, 9 août : « Philippe nous a fait informer de l'infidélité de la Savoie; il demande quatre ou cinq cents hommes et un message à la duchesse pour qu'il puisse se mettre à la tête du gouvernement.

[442] *Ibid.* : « Qu'elle était allée à Verceil pour exciter contre nous les seigneurs italiens. »

une irruption par le nord ou le couchant, de les attaquer d'un autre côté.

Walther Uff der Fluh, évêque et comte du Valais, natif d'Arnon, grand village situé sur une colline verdoyante du dizain de Conches[443], conducteur paternel du peuple Valaisan à toutes les époques difficiles[444], avait formé, comme nous l'avons vu, une alliance perpétuelle avec Berne et d'autres cantons. A leur instigation, les Valaisans, avec quelques gens du Gessenay et du Sibenthal, parcouraient les environs de Conthey, château de la Savoie non loin de Sion, ainsi que d'autres contrées, pour inquiéter les Lombards dans ce passage[445]. La Savoie désirait mettre un terme à ces hostilités et attaquer les Valaisans, tandis que Berne était occupé ailleurs; elle trouva pour cela un prétexte dans la vieille querelle de Rarogne qui se ranima[446].

Le dernier baron de Rarogne, Pétermann, fils de Wischard, coulait paisiblement sa haute vieillesse dans une tout autre contrée[447]. Les prétentions sur les biens que ces seigneurs avaient perdus dans le Valais étaient passées, par suite d'un mariage[448], à

[443] *Simler, Valesia*, l. I, p. 45 (L. B. 1633, 12°).

[444] Il y eut, sous son administration, une grande inondation, le 7 août 1469. *Stumpf*, 622, *a*.

[445] C'est là ce que *Guichenon* (sous le duc Philibert) appelle le siége de Conthey.

[446] Ci-dessus, t. IV, p. 282-318.

[447] Il mourut en 1479; son héritière épousa Humbert de Villette, seigneur de Chivron en Tarantaise, qui posséda paisiblement et honorablement, ainsi que sa postérité, les biens dont il hérita et ceux qu'il acquit. *Simler*, 60 et suiv.

[448] Avec Agnès de Rarogne (*Leu. Füsslin, Géogr.*, III, 311). Était-ce la fille d'Hildebrand?

Jean Zur Lauben, de la maison d'Antoine de Thurn Gestelenbourg, non moins détestée que celle de Rarogne et, comme elle, chassée du pays[449]. Trop faible ou trop sage pour les faire valoir, Jean avait vendu ses droits à Ruff Asperling, dont la famille pouvait le mieux en tirer parti, grâce au prédécesseur de Walther sur le siége épiscopal[450], à Henri Asperling, qui en avait fait la famille la plus considérable du dizain de Rarogne[451]. L'évêque Henri étant mort avant d'avoir réintégré sa famille dans ses droits, et Walther, plus ami du pays que des grands, s'étant opposé au rétablissement d'une baronnie indépendante dans la vallée d'Anniviers[452], Asperling appela les Savoyards.

Heureux d'avoir cette occasion, Jean-Louis, évêque de Genève, en quelque sorte co-régent de la duchesse[453], leva autant de troupes qu'il put dans les provinces de Savoie[454] et dans le Pays-de-Vaud, sous Pierre de Savoie[455], s'adjoignit celles du bâtard de Bourgogne[456],

[449] Voy. t. III, p. 141-143; 343 et 344; ci-dessus, n. 446. C'est à tort qu'on a voulu faire de Jean le petit-fils d'Antoine. *Leu*, art. Lauben.

[450] « In iisdem locis Raroniæ decumæ Asperlingiorum magna potentia extitit, extinctis præsertim Raroniis. » *Simler*, 61. « C'était une famille à part. » Stumpf, 618, b. *Sinner* (*Voyage*, II, 223), dernier héritier des Asperling, en fait une branche cadette de la maison de Rarogne; nous ne savons sur quelle preuve il se fonde. C'est assurément à tort qu'il fait de Ruff Asperling l'héritier de Pétermann; nous venons de voir, n. 447, l'année de sa mort et sa fille unique.

[451] 1451-57.

[452] Ci-dessus, n. 446.

[453] Chap. VII, après la n. 626.

[454] Miolans commanda probablement sous lui cette milice. *Guichenon*.

[455] Gingins de Châtelard. *Watteville*.

[456] Selon *Guichenon*; car, selon *Paradin*, le bâtard était lui-même présent.

et se mit en route à la tête de plus de dix mille hommes[457].

Il marcha inaperçu pendant quatre jours par les sinuosités des hautes Alpes[458], et remonta le Bas-Valais. La nuit couvrait encore les cimes des montagnes, le dimanche après la fête de Saint-Martin[459], lorsque des fuyards de la petite troupe vagabonde[460] apportèrent à Sion la nouvelle de l'approche d'une armée. Jean-Louis, déjà vainqueur, donna l'assaut dès le point du jour. Le tocsin sonna dans tout le Haut-Valais; à l'exception d'Asperling et de son parti, la multitude accourut de tous les dixains vers le chef-lieu. Ainsi quatre mille Valaisans[461], quelques Oberlandais bernois et un certain nombre de Grisons venus en hâte au secours de leurs vieux amis, à travers les neiges du Crispalt, par la vallée d'Urseren et par les flancs de la Furca[462], guerriers de bonne volonté, mais mal armés, en vinrent à un combat inégal avec l'armée deux fois plus forte et bien exercée d'un prince belliqueux; vaincus, ils cédèrent tristement; la fumée des villages incendiés leur apprit l'étendue de leur malheur. Dans cette calamité, tandis que les uns se livraient au désespoir et que d'autres n'espéraient qu'en tremblant, apparurent sur les montagnes contiguës au Sanetsch et

[457] Évaluation modérée. La *Chronique de Sion*, citée par Simler, et le *bruit public* mentionné par Schilling, portent le nombre à 18,000. *Gaichenon* dit que cette armée fut rassemblée tumultuairement. Et pourtant il s'y trouvait tant de grands seigneurs! Veut-il excuser l'issue?

[458] Il vint du St.-Bernard. *Schilling.*

[459] 12 novembre.

[460] Il y eut là 60 hommes du Sibenthal et du Gessenay, mais ils trouvèrent l'expédition de Savoie trop pénible. *Stumpf.*

[461] *Stumpf.*

[462] *Id.; Simler.*

bientôt plus près, sur les rives de la Morge, des guerriers de l'Oberland, de Berne, de Soleure, au nombre de trois mille[463]; secours insuffisant aux yeux des Valaisans épouvantés[464], contre un ennemi estimé à dix-huit mille hommes. Les Suisses, habitués à calculer tout autrement, répondirent à ces craintes avec leurs lances[465], suivant leur tactique. Cela donna l'avantage aux Valaisans, incessamment prêts à tout risquer pour leur pays. Ils firent volte-face, plus formidables par leur résolution que par le nouveau secours. L'ennemi, comptant sur la terreur et la discorde, s'était abandonné au désordre; à la vue de ce courage, de cet accord et des bannières suisses, il fut saisi d'étonnement. Dans la bataille tombèrent trois cents vaillans gentilshommes savoyards et mille soldats[466]. Une terreur si grande précipita les pas de Jean-Louis et de Ruff Asperling, qui abandonna sa patrie pour toujours[467], que les positions les plus avantageuses, même le défilé fortifié de Saint-Maurice, ne parurent plus tenables. Le même soir, on amena dans Sion, avec une joie triomphante, les magnifiques chevaux[468], les ornemens et les armures des gentilshommes de Savoie et cinq bannières conquises. Les jours suivans, les vainqueurs parcoururent, le feu et le fer à la main, tout le Bas-Valais, et s'emparèrent de

[463] Il est singulier qu'*Edlibach*, *Bullinger* et *Simler* mentionnent ce secours et que *Schilling* n'en parle pas.

[464] Ou divisés; Asperling pouvait aussi avoir conservé des partisans.

[465] *Edlibach* dit que quelques Valaisans périrent dans cette circonstance.

[466] *Id.*; *Simler*, 142. « La vraie noblesse et la fleur de la Savoie. » *Schilling*.

[467] *Sinner*, 223. Il demeura dans le Pays-de-Vaud.

[468] Au nombre de 120. *Schilling*.

dix-sept châteaux et du pays entier : ni Conthey ne fut défendu par l'importance de sa situation voisine de Sion, ni Sasson[469], ni Saillon, par l'épaisseur de leurs murs, ni Martigny par sa position, fatale à l'armée de César, ni Saint-Maurice par son château-fort[470], refuge d'anciens rois; tout fut soumis jusque dans l'Entremont[471], et au passage du Saint-Bernard, et jusqu'aux pâturages d'Anzeindas où jadis une guerre insensée confondit le sang des hommes et des troupeaux[472]. Aussi le jour d'une victoire si féconde devint-il un jour de fête nationale, dès ce moment et pour une longue suite de générations[473].

Peu après, le margrave Rodolphe assembla dans Neuchâtel une conférence de la haute ligue et de la ligue inférieure, ainsi que des députés de Bourgogne[474].

[469] Aussi appelé Saxon.

[470] Les Valaisans abattirent le mur du côté de leur pays et le laissèrent subsister du côté de la Savoie. *Münster, Cosmogr.*, 495.

[471] Au nombre des châteaux détruits on nomme Burgum (*Simler*, 143).

[472] *Tradition* dans le t. VIII du *Musée suisse*. Ceux d'Aigle (on ne sait dans quelle guerre), s'étant mis en embuscade, battirent les Valaisans; quelques vaches furent blessées par hasard; ces animaux ont horreur du sang; d'autres vaches se jetèrent avec une sorte de fureur sur celles-là et les tuèrent. = M. le doyen *Bridel*, qui raconte cette tradition (*Conservateur suisse*, t. II, p. 140 et 141), fait l'observation qu'aucune de nos chroniques ne parle de l'événement qu'elle concerne. Il soupçonne que la rencontre entre les Valaisans et les habitans du gouvernement d'Aigle eut lieu vers l'an 1384, dans la sanglante guerre que le duc de Savoie Amédée VII, soutenu par les Bernois, fit aux Valaisans, pour maintenir son frère Édouard dans l'évêché de Sion. Le gouvernement d'Aigle lui appartenait alors. Des armes antiques trouvées dans ce lieu appuient cette vieille tradition qui se conserve encore. C. M.

[473] Le 13 novembre. *Hottinger, Hist. eccl.*, II, 459.

[474] Voyez sur cette conférence *Schilling*, 258, et *Wurstisen*, 477. Les envoyés de Bourgogne étaient Guy de Rochefort, seigneur de l'Aberge-

On convint d'une trève jusqu'à la nouvelle année[475]. Les Confédérés refusèrent de la prolonger davantage[476] : il leur semblait honteux de faire la paix isolé-

ment, plus tard chancelier de France; Guy de Sye, seigneur de Villette, maître Besançon Philibert et Simon Cléron; ils vinrent « pour aviser avec les députés des ligues *pour retarder leur venue.* » *Mém. de Fr. et de Bourgogne.* Paris, 1729. Comment se fait-il qu'on trouve dans les comptes de Jean de Vurry, plusieurs fois cités par nous, que la trève fut conclue jusqu'au 30 avril de cette année, et qu'on en obtint la prolongation jusqu'au 6 octobre moyennant 3,870 francs? Et les expéditions contre Pontarlier, Château-Guyon et Blomont! Cela signifierait-il que les Suisses ne firent pas leur irruption avec toutes leurs forces et pour leur compte, mais, ainsi qu'ils le disaient, comme auxiliaires et avec quelques hommes seulement?

[475] *Wurstisen.*

[476] *Recès de Zurich*, ap. Noël. *Le même*, d'accord avec *Schilling*, 258. = On avait stipulé la possibilité de prolonger ce terme pour trois mois. Il paraît que Sigismond et les Suisses étaient dans l'intention de profiter de cette clause, mais que Charles ne consentit pas à la prolongation. Car, comme le raconte M. *de Barante*, d'après Specklin, les Suisses avaient, le 1er janvier, tenu une assemblée à Zurich, et de là avaient envoyé des députés à Nancy pour témoigner leur désir de rester en paix, offrant de remettre à des arbitres le jugement de toutes les difficultés, mais demandant une réponse prompte et absolue. Le duc reçut fort mal les envoyés des Suisses; il rappela tous les sujets de plainte qu'il avait contre eux. Les députés des cantons répondirent à ses griefs. *Comines* parle aussi de cette ambassade (l. IV, ch. I). Un chevalier qui en faisait partie lui rapporta « qu'il avoit dit en faisant leurs remontrances, pour » le (le duc) démouvoir de cette guerre, que contr'eux ne pouvoit rien » gagner : car leur pays estoit très-stérile et pauvre : et qu'ils n'avoient » nuls bons prisonniers : et qu'il ne croyoit pas que les esperons et mords » des chevaux de son ost ne vausissent plus d'argent, que tous ceux de » leurs territoires ne sçauroient payer de finances, s'ils estoient pris. » Les chroniques suisses ne disent mot de l'ambassade; mais, comme une copie de la trève de trois mois, conclue le 1er janvier 1476 entre le duc Charles de Bourgogne et le duc d'Autriche et ses alliés, se trouve dans la Collection des recès, cette circonstance ne permet pas de douter que, si la Bourgogne a offert une trève, la Confédération ne l'a pas refusée. Ce document, tiré du Recueil de recès de M. l'avoyer de Müllinen, t. I, est imprimé dans l'*Histoire d'Appenzell* de M. *Zellwéger*, au 1er volume des chartes du tome II, p. 457-460. C. M.

ment[477], et ils ne voyaient dans une longue trève qu'une ruse pour gagner du temps.

Le duc René de Lorraine avait été entraîné par Louis XI, comme les Confédérés, à déclarer la guerre à Charles de Bourgogne; après la paix séparée entre l'Empereur et le roi, dans laquelle il ne fut pas plus compris que la Suisse[478], l'armée bourguignonne tout entière se dirigea vers ses États. La ligue inférieure montra noblement sa bonne volonté[479], mais les Confédérés, sa force principale, étaient campés dans la contrée montagneuse. Charles, malgré ses revers au siége de Nuys[480], apparut si puissant[481], que les

[477] « Ils ne voulaient pas entendre parler de paix, à moins que la proposition n'en fût faite par le duc d'Autriche, pour qui ils avaient pris les armes, et tous leurs alliés étaient aussi venus, desquels ils ne voulaient se séparer ni dans le bonheur ni dans le malheur, mais, au contraire, rester avec eux, comme c'est le devoir réciproque des amis et des frères, et comme les Confédérés l'ont toujours pratiqué, conduite qui a constamment assuré le succès à leurs armes. » *Schilling*, 258. Ils mettaient l'honneur des braves dans la fidélité à la parole donnée.

[478] *Instruction des Bernois à leurs députés en France*, 24 octobre : « Remercier le roi de ce qu'il les a compris dans la paix avec l'Angleterre (ce qui était très-indifférent); demander si la même clause se trouve dans la trève avec la Bourgogne (n. 205-208); qu'ils ne sauraient croire le contraire, mais qu'ils voient néanmoins que le duc de Bourgogne fait la guerre à la Lorraine, dont le souverain était aussi l'allié du roi. »

[479] Pemièrement pendant l'été après l'expédition contre Blomont; puis encore le 6 octobre. Il était resté 600 hommes de la ligue à Nancy. Bâle aussi en envoya 650. *Wurstisen*. Il porte le nombre des hommes de la dernière expédition à 3,000; selon *Don Calmet* il y en eut une fois 6,000.

[480] Il avait perdu devant Nuys 4,000 hommes, « entre lesquels y moururent des meilleures gens qu'il eust. Il avait son armée si rompue, si mal en poinct et si pauvre qu'il ne l'osoit monstrer » *Comines*, l. IV, ch. V. C'est pourquoi il la réorganisa et la compléta avant la guerre contre la Suisse; l'élite avait péri; l'événement l'a bien prouvé.

[481] « Pour à présent n'étoit pas temps, vu le gros exercice du duc, »

jeunes gens de sa suite[482] trouvèrent que c'était un jeu d'enlever, en courant, le duché de Lorraine, de venger Romont et les sires de Château-Guyon (ceux-ci étaient auprès de lui[483]), de se venger eux-mêmes et de mettre à exécution les plans les plus vastes. Il entra dans la Lorraine par le Luxembourg. Il soumit toutes les petites villes par la terreur en n'écoutant ni la commisération ni la justice. Un corps d'Allemands ou de Confédérés[484] lui ayant livré Brié-sur-l'Orne, sous condition de leur libre retraite, il fit courir après eux et exigea la remise de leurs armes, dont on ne leur avait pas promis la conservation. A peine désarmés, il fit pendre tous les roturiers[485]. Depuis quelques années[486], la guerre le rendait dur, les obstacles et la résistance l'irritaient de plus en plus; aussi se montrait-il prompt à brûler les villes[487], à exterminer les habitans[488] et à fausser la parole donnée aux garnisons[489]. Les hommes puissans qui insultent au droit

(*Chron. de Neuch.*) de marcher au secours du duc de Lorraine. Les Confédérés entendent probablement par-là le corps d'armée qui se trouvait déjà en Franche-Comté.

[482] « Il avoit en sa compagnie jeunes gens de legière. » *Ibid.*

[483] *Ibid.*

[484] *Edlibach* les appelle Confédérés; *Don Calmet*, Allemands, d'une manière vague; le premier en compte 300; le second. 80.

[485] *Edlibach, Don Calmet*, d'accord avec tous les autres sur les points essentiels.

[486] Depuis 1472. Cependant il préluda, dès 1468, à Liége.

[487] *Chronique scandaleuse* (scandaleuse comme la plupart des histoires *doivent l'être*) : il brûla tant de villes et de lieux « que pour tout son vaillant n'eût sçu réparer, » p. 99. *Comines*, t. II.

[488] Comme à Nesle. *Comines*, l. III.

[489] Ci-dessus. C'est ainsi que près de Charmes quarante Gascons qui avaient défendu cette place furent pendus, par son ordre, aux saules qui bordaient le ruisseau. *Don Calmet.*

des gens devraient réfléchir que, dès ce moment, aucun droit ne les protége plus eux-mêmes. Le plus redoutable doit trembler devant ceux qu'il réduit au désespoir.

Dès que Charles se crut au-dessus de tout, les gens de bien l'abandonnèrent, soit à cause de son humeur sombre et de son irascibilité, soit parce que aucun homme sage ne croit à la fortune de celui qui s'enorgueillit de sa fortune[490]. Les flatteurs et les traîtres prirent leur place[491] jusqu'à l'heure des revers; elle le trouva seul.

Le conseil de la guerre de Lorraine borna la défense aux places tenables; le duc implora personnellement de la manière la plus pressante, le secours du roi, son allié. « Impossible, » dit Louis. « Charles serait-il en » Lorraine? Pâques-Dieu! je marcherais moi-même » contre lui. » Trop de courriers vinrent en hâte confirmer ce malheur, pour que le roi pût reculer; il accorda huit cents lances. Le duc de Lorraine se réjouit de cette première marque d'intérêt. Mais ces auxiliaires avaient reçu l'ordre exprès de ne rien entreprendre contre les Bourguignons, de sorte que le pays entier fut conquis jusqu'à Nancy; on fit clairement entendre au duc que le service du roi et le bien de l'État ne permettaient pas en ce moment de rien faire pour lui. En effet, Louis espérait obtenir de Charles l'extradition du comte de Saint-Pol, qui s'était réfugié dans ses États avec un sauf-conduit. A la fin, Charles trahit sa pa-

[490] On commença de l'abandonner vers 1470. *Comines*, l. II. Comines lui-même le quitta. Le maréchal de Roussy, le prince d'Orange suivirent bientôt cet exemple. *Gollut.*

[491] A présent déjà le comte Campobasso, que nous apprendrons à connaître.

role, et livra ce seigneur à une mort certaine, pour prix d'une ville[492]. Sur ces entrefaites, le duc René enlevait à la ville de Nancy tout espoir de délivrance[493]. Charles y fit une entrée pompeuse. Jamais la fortune ne lui sourit plus sereine que pour cette dernière fois; déjà il voyait en pensée Nancy, agrandi, orné, devenir sa résidence au centre de ses États du midi et du nord, où Français et Allemands viendraient pressentir sa volonté, courtiser sa faveur, peut-être recevoir sa loi[494].

A peine les États lorrains l'eurent-ils reconnu, que, en dépit de l'hiver, il donna l'ordre à tous les chefs de son armée de se tenir prêts dès le six janvier à marcher avec lui contre la Suisse[495].

[492] St. Quentin. *Comines.* = C'est pour de telles infamies surtout que les princes méritent de périr. D. L. H.

[493] Pour ces histoires de Lorraine nous suivons principalement *Don Calmet.*

[494] *Id.* La principauté de Bourgogne aurait sans doute, comme l'ancien empire de Lothaire, été presque tout entier pays frontière; mais à l'aide de la politique on obvie à cet inconvénient. Frédéric-le-Grand a prouvé ce que peut, à la dernière extrémité, dans une situation semblable, un bon général, qui sait attendre le moment favorable et en profiter.

[495] *Dunod.*

Digitized by Google

APPENDICE.

A ; NOTE *, APRÈS LA NOTE 366 DU CHAP. VI, P. 63.

Sur l'administration de la Thurgovie par les Confédérés après la conquête de ce pays.

Nous tirons les faits suivans d'un ouvrage recommandable par les recherches consciencieuses, par l'impartialité dans l'exposition et l'appréciation des faits, et par la lucidité de la narration, c'est l'*Histoire de la Thurgovie* par *J. A. Pupikofer*, diacre de l'église réformée de Bischofzell. (*Geschichte des Thurgaus*), *Bischofzell* 1828, 2 vol. in-8°; t. I, p. 281 et suivantes.

La Thurgovie, après la conquête, devint ce que l'on appelait un *bailliage commun*, pays sujet administré en commun au nom des cantons dont il relevait. Les sept cantons, auxquels la Thurgovie avait prêté serment d'obéissance, la faisaient gouverner par un bailli, nommé par eux, à tour, de deux en deux ans, et qui exerçait en outre les droits de Berne et de Schaffhouse sur Diessenhofen. Quelquefois le bailli nommé par un canton était confirmé pour deux nouvelles années par le canton suivant; ainsi Egloff Frei, de Zurich, remplit cet office de 1462 à 1466 pour Zurich d'abord, ensuite pour Lucerne. Les fonctions de ces magistrats se bornaient essentiellement à exercer le bailliage impérial dans la ville et le territoire de Frauenfeld, à maintenir la paix publique dans le landgraviat de Thurgovie et à retirer quelques revenus, attachés à ces droits souverains. Leur présence n'était donc pas constamment nécessaire; ils ne se rendaient que de temps en temps au pays soumis à leur surveillance. Ils ménageaient les us et coutumes des gentilshommes aussi bien que du peuple. Les Confédérés désiraient,

il est vrai, que tous les Thurgoviens jurassent *le cri du pays*, c'est à-dire, prêtassent serment que, s'ils voyaient arrêter ou emmener quelqu'un hors du pays d'une manière illégale, ils donneraient aussitôt l'alarme par leurs cris et par le son des cloches, afin d'empêcher une injustice; qu'ils dénonceraient de même loyalement les dangers de guerre, et s'efforceraient d'apaiser les querelles dont ils seraient témoins. Cependant, lorsque les gentilshommes estimaient ce serment préjudiciable à leur honneur ou à leurs devoirs envers l'Empire, ou quand l'abbaye de Reichenau, comme en 1465, craignait qu'il ne compromît ses droits sur ses anciens sujets à *Steckborn*, *Ermatingen*, *Mannenbach*, *Bernang*, ou ne l'impliquât peut-être même dans des querelles étrangères, les Cantons tenaient moins rigoureusement à la prestation du serment. « Le serment d'obéissance est superflu quand le » gouvernement possède l'amour du peuple, » dit l'historien de la Thurgovie.

D'après le même principe, les Confédérés et leurs baillis ne se mêlaient point des rapports des seigneurs, des couvens et des villes avec leurs serfs ou avec les sujets qui relevaient de leur juridiction. Les statuts continuèrent d'être établis d'après le même mode que sous l'Autriche; on ne songea pas à y faire dominer les principes de la liberté suisse. C'est ainsi que, sans déroger à l'esprit qui avait régné jusqu'alors, l'abbé de St-Gall donna en 1469 des statuts au tribunal de Romanshorn, que le chapitre des chanoines de Bischofzell donna en 1462 des lois aux sujets de l'abbé; en 1467, Burkhard Schenk de Castell, à ses gens de Héfenhofen, Auenhofen, Moos, Hagenwyl, Hatswyl, Thumhub, Behemshub et Löwenhaus; en 1474, la ville de Constance et Christian Kornfeil, aux habitans de Weinfelden. Chaque village, chaque métairie, conserva ses usages consacrés par les années; seulement les coutumes que la simple tradition avait maintenues furent rédigées par écrit, et devinrent, sous cette nouvelle forme, la base du droit.

Jusqu'à l'époque de la conquête, les Juifs avaient singulièrement joui de la protection de l'Autriche, parce qu'ils la payaient argent comptant. Mais leur usure avait épuisé villes et campagnes. Les Confédérés délibérèrent s'ils mettraient un terme à ce fléau en Thurgovie, comme ils avaient fait dans leurs villes et leurs cantons, ou s'ils vendraient leur faveur à ces marchands d'argent : le bien-être du peuple l'emporta dans leur conseil sur leur intérêt. L'expulsion des Juifs fut décidée; mais, à l'intercession de la ville de Diessenhofen, on accorda un terme assez long pour que les créanciers pussent se faire payer. Cette concession énerva la première décision, l'usure continua. De quelque manière que les économistes de nos jours apprécient ces sortes de mesures, on ne saurait méconnaître dans la première décision des Confédérés un esprit de bienveillance envers leurs nouveaux sujets; dans la seconde, un esprit de justice.

Certaine compétence judiciaire donna lieu à de longs débats entre la ville de Constance, qui en avait joui en Thurgovie, et les Confédérés qui prétendaient en jouir à leur tour. Suivant l'ancienne coutume, le tribunal provincial de Constance continua de connaître des délits, mais ne tenait pas la balance égale entre les amis et les ennemis de cette ville ; de là souvent des actes de violence que le bailli croyait devoir réprimer. Cette répression, Constance la considérait comme un empiètement sur sa juridiction ; les Confédérés, comme une intervention légitime et opportune dans l'intérêt de l'ordre. Tandis qu'on débattait ce point litigieux, le bailli commença de décider, comme juge suprême, des points qui ressortissaient évidemment au tribunal. Cela amena des divisions parmi le peuple, et donna souvent lieu au défendeur d'éluder le jugement en déclinant la compétence du juge choisi par le plaignant. Plus passionnés que les autres, les huissiers du bailli et ceux du tribunal allaient quelquefois jusqu'à compromettre la sûreté des individus qui comparaissaient devant la justice. Pour mettre un terme à ces désordres, les

Confédérés offrirent à la ville de Constance 3100 florins, prix auquel elle avait acheté du roi Sigismond la juridiction ordinaire et le droit de vie et de mort en Thurgovie. Constance ne donna pas les mains à ce rachat. Les Confédérés insistèrent et firent même auprès de cette ville le dépôt de la somme offerte. A la fin, en 1474, Constance consentit à un arbitrage. Les arbitres décidèrent que le peuple choisirait à sa guise pour juge le bailli des Confédérés ou celui de Constance; que celui de chaque partie prêterait serment à l'autre de garder fidèlement le produit des procès et des sentences; que les trois quarts en appartiendraient aux Confédérés et un quart à la ville de Constance; enfin, que le bailli suisse pourrait punir des délits que le bailli de Constance aurait laissés sans punition.

Après les guerres de Bourgogne, les Confédérés firent valoir avec plus de rigueur leurs anciens droits, et acquirent diverses juridictions nouvelles possédées par des particuliers. Nous verrons dans la suite de cette histoire si le régime des bailliages communs fut en général favorable aux pays régis par ce genre d'administration.

C. M.

B; NOTE 26 DU CHAP. VII, PAGE 123.

Des domaines hypothéqués par le duc Sigismond d'Autriche au duc Charles de Bourgogne.

La note 26 de Muller fait voir quel désaccord règne entre les historiens au sujet de la somme pour laquelle Sigismond hypothéqua des domaines considérables de l'Alsace et du Sundgau à Charles de Bourgogne. La divergence est même plus grande encore, car les historiens zuricois, bernois, bâlois, strasbourgeois portent la somme à 80,000 florins. Ce point spécial d'histoire a été tout récemment l'objet des recherches d'un homme accoutumé à répandre du jour sur

toutes les matières obscures qu'il traite. M. *Jean-Gaspard Zellwèger*, auteur de l'*Histoire du peuple appenzellois*, visita pendant l'été de 1838 les archives rassemblées par les soins de M. le préfet de la Côte-d'Or ; il y trouva, non sans peine, dix documens qui se rapportent à l'hypothèque en question, et qu'il a publiés, ainsi que deux autres, dans le journal historique qui s'imprime à Frauenfeld sous le titre de *Schweizerisches Museum für historische Wissenschaften* (Musée suisse pour les sciences historiques). Plusieurs de ces documens sont en latin, d'autres en français, un en allemand. En les rapprochant, la sagacité de M. Zellwèger est parvenue à éclaircir et jusqu'à un certain point à justifier les divergences. Nous allons exposer les résultats de ses recherches, tels qu'il les a lui-même résumés.

Et d'abord, selon la première charte du 2 mai 1469, Sigismond hypothéqua tous ses domaines du landgraviat d'Alsace et du comté de Pfirt, y compris les propriétés énumérées dans la note 20 de Muller, mais auxquelles il faut ajouter le château, la ville et la seigneurie de Pfirt; l'emplacement de l'ancien château de Rheinfelden, appelé le Stein (le rocher) et le château de Hauenstein avec la Forêt-Noire. Un autre document indique encore Brisach, qui avait été oublié, et que le duc d'Autriche hypothéqua pour 50,000 florins du Rhin. Il devait, en outre, payer au margrave Rodolphe de Hochberg, à Pierre de Morimont, à Thüring de Hallwyll, à Louis de Maasmoutier et à Marx de Stein, 180,000 florins, somme pour laquelle les seigneuries ci-dessus nommées avaient été hypothéquées. Une des chartes reproduit ces hypothèques, mais sans faire mention des 180,000 florins. En revanche, les conditions du rachat y sont mieux déterminées; et il faut remarquer que le duc Sigismond s'engagea à rendre, non-seulement les 50,000 florins du Rhin, mais aussi à payer toutes les dépenses et les réparations. C'est là probablement la charte que connut Guillimann, qui parle d'une somme de 50,000 florins.

Il est surprenant qu'aucun de ces documens ne fasse mention des 18,100 florins pour lesquels Rheinfelden était hypothéqué à la ville de Bâle, et que le duc Charles paya, suivant trois des documens. Voilà donc déjà 68,100 florins. Si l'on y ajoute les 1800 que, selon Tschudi, le duc eut à payer à Am Stad, nous aurons la somme de 69,900 florins, bien rapprochés des 70,000 adoptés par Waldkirch.

Tschudi n'a vraisemblablement eu connaissance que des 10,000 florins que selon une des chartes le duc Charles paya aux Confédérés, et Gollut n'a connu que celle par laquelle le chevalier de Morimont déclare avoir reçu pour le compte du duc Sigismond 40,000 florins du Rhin.

Une des pièces nous fait voir que Sigismond, pour racheter l'hypothèque d'une somme de 8,000 florins, fut obligé d'en payer 10,400, vu les intérêts arriérés. Si aux 68,100 florins mentionnés ci-dessus, on ajoute les 11,900 pour arrérages, réparations et entretien des châteaux et des villes, on arrive à la somme de 80,000 florins qui fut déposée à Bâle pour le rachat; les écrivains qui n'ont connu que cette somme, ont pu croire qu'elle formait le total.

Les divers historiens qui ont parlé de cet objet, diffèrent si fort entre eux sur la somme pour laquelle le duc d'Autriche hypothéqua une partie de ses domaines, parce que chacun d'eux n'a connu qu'une des chartes que M. Zellwèger a rapprochées pour la première fois. C'est ainsi que la sagacité et la recherche consciencieuse de la vérité entière ont concilié des contradictions apparentes.

Nous aimons à croire que les conservateurs des archives de France, qui auront connaissance de l'écrit de M. Zellwèger, mettront à profit les observations présentées en tête de son mémoire, et relatives à la tenue de ces archives, aux richesses qu'elles contiennent, et aux moyens d'en faciliter l'exploitation. « Il est très-probable, » ajoute-t-il, « que les archives de la Franche-Comté renferment beaucoup de choses qui se rapportent à l'histoire de la Suisse, puisque

dans les temps anciens une grande partie de la Suisse occidentale se trouvait sous la même domination que cette province, que Berne eut plus tard des relations étroites avec la ville impériale de Besançon, et que, depuis les guerres de Bourgogne jusqu'à la réunion avec la France, la Franche-Comté fut toujours placée sous la protection de la Confédération. » Malheureusement ces archives sont dans un tel désordre, dit le même écrivain d'après le témoignage d'un ancien magistrat français voué aux recherches scientifiques, qu'il est extrêmement difficile de trouver ce que l'on cherche.

Comment ne déplorerions-nous pas ici avec M. Zellwèger la dilapidation à laquelle les archives de Bourgogne, comme tant d'autres, furent livrées par le vandalisme révolutionnaire et par l'incurie des temps qui ont suivi? Il ne s'est plus retrouvé une seule pièce autographe de Charles-le-Hardi, et deux des documens les plus intéressans par leur antiquité, les chartes de fondation du Moutier-St-Jean, l'une de Chlodwig de 492, l'autre de Chlothar de 537, lesquelles existaient encore en 1820, suivant le répertoire, ont disparu depuis. C. M.

C; NOTE *, APRÈS LA NOTE 62 DU CHAP. VII, PAGE 131.

Esprit public à Berne depuis la fin du XIVe siècle jusqu'en 1470.

Le tableau de la situation et de l'esprit de Berne, placé par M. le landammann *de Tillier* en tête du récit qu'il fait de la querelle des seigneurs (l. IV, chap. VIII, t. II, p. 169 et 170), répand tant de jour sur cet événement que nous nous empressons de le reproduire ici.

« On se rappelle les violens orages excités par les charges que la bourgeoisie de Berne avait eu à supporter pendant

le dernier quart du quatorzième siècle, à la suite de l'acquisition des domaines de Kibourg et d'autres parties ajoutées à son territoire. Dès-lors, la vie intérieure de la république avait suivi une marche paisible, et, dans ses rapports avec les autres Etats, sa force s'était accrue et consolidée; aucune dissension civile n'avait arrêté ou entravé ses progrès. Trois élémens composaient la bourgeoisie de Berne : la noblesse, propriétaire de vastes domaines, les familles notables, qui commençaient aussi d'acquérir des biens fonds, et les artisans, qui vivaient du travail de leurs mains. Ces trois classes concouraient, heureuses et unies, à la chose publique, ne connaissant pas cette inégalité de droits politiques et civils qui mine insensiblement d'autres républiques; certaines prérogatives du rang, nées des idées du siècle, mais qui ne constituaient aucun privilége dans les affaires publiques, n'excitaient pas les petites jalousies. Grâce à cette concorde patriotique, Berne avait pu conquérir l'Argovie, supporter des guerres aussi onéreuses que la triste guerre de Zurich avec ses conséquences et la lutte opiniâtre avec Fribourg, triompher d'autres conjonctures difficiles et prendre dans les affaires de la Confédération un ascendant prodigieux.

« Dans la seconde moitié du XVe siècle la grandeur même de Berne obligea ses citoyens à porter sur leurs relations intérieures un regard scrutateur, qui ne devait pas avoir pour résultat de cimenter la bonne intelligence des temps passés. L'extension considérable de son territoire par des achats, des conquêtes et des alliances de combourgeoisie, avait égalé la ville de Berne à un puissant prince d'Empire; elle recevait des témoignages de respect, non plus seulement de quelques comtes et barons voisins, comme cent ans auparavant, mais des premiers et des plus grands souverains de la chrétienté. Il était impossible que ces avantages n'exaltassent pas chez les Bernois la conscience de leur force et ne jetassent pas dans leurs âmes les germes de cet orgueil qui, dans les choses humaines, ruine plus souvent la grandeur

qu'il n'agrandit la petitesse. Lors donc que les bourgeois de Berne considéraient les diverses relations du beau territoire dont la population suivait la bannière bernoise, beaucoup d'entr'eux fixaient leurs regards avec une complaisance particulière sur ces districts sur lesquels, d'après les idées alors dominantes, la ville avait acquis par son or ou ses armes un droit incontestable de suprématie. Peut-être déplorait-on en secret que dans des temps moins favorables on eût admis à la combourgeoisie et à l'égalité d'autres contrées que plus tard on eût vraisemblablement soumises de force et réduites à la même sujétion que les premières; tandis que le droit écrit, les chartes, la reconnaissance pour des services de la plus haute importance ne permettaient plus guère de songer à les réduire à une condition moins favorable.

» Ces causes développèrent insensiblement le germe d'une fermentation formidable; elle se manifesta dans le moment où s'élevait à l'Occident un orage qui menaçait l'existence de la Confédération; la querelle des seigneurs justiciers éclata, et remplit tous les membres de l'alliance confédérale de tristesse et d'angoisse; on craignait que son plus ferme boulevard, Berne, ne s'écroulât sous l'action de cette cause de destruction. De là le vif intérêt que tous les Confédérés prirent à cette dissension civile, dangereuse pour eux tous; de là leurs efforts infatigables pour l'étouffer du moins, s'ils ne pouvaient pas la guérir.

» La discorde profonde qui divisa, pendant l'année 1470 surtout, les diverses classes de la bourgeoisie de Berne, au point de rendre une réconciliation impossible en apparence, eut une double origine. D'abord la querelle relative aux limites souvent incertaines entre les droits de la ville et les libertés des seigneurs justiciers dans leurs seigneuries, ensuite une contestation au sujet de quelques prérogatives pour les vêtemens, qui semblerait n'avoir jamais dû occuper des hommes raisonnables. »

C. M.

D; PAGE 197, NOTE *.

Origine et développemens des guerres de Bourgogne, par FR. DE GINGINS-LA-SARRAZ.

Notre historien J. de Muller n'a soulevé qu'une partie du voile épais qui couvrait naguère l'origine de la guerre des Suisses contre Charles-le-Hardi. Cependant le secret de cette lutte n'intéresse pas seulement l'histoire particulière des Confédérés, à raison de l'influence décisive et profonde qu'elle exerce sur leurs mœurs et leurs tendances nationales; il appartient aussi à l'histoire générale de l'Europe dont l'équilibre politique fut fortement ébranlé par la chute colossale du prince le plus puissant et le plus guerrier de son siècle.

D'un autre côté, la Confédération suisse réunit aujourd'hui dans son giron des populations que la différence de race, de langues et de coutumes rangea long-temps parmi les adversaires des Suisses, et auxquelles le sort des armes fit partager la destinée des vaincus. Ceux-ci protestent contre les déclamations exagérées du parti vainqueur, et revendiquent une place plus équitable dans les annales de leur commune patrie.

Ces considérations importantes recommandent à l'historien l'entière abnégation de tous les préjugés nationaux entretenus par un patriotisme mal entendu, et militent fortement en faveur d'un examen impartial et plus approfondi des causes réelles et du mobile essentiel de la guerre de Bourgogne.

Ennemis héréditaires de la maison d'Autriche, amis incertains et très-récens de la couronne de France, les Confédérés avaient, au contraire, toujours trouvé dans la maison de Bourgogne une alliée aussi fidèle qu'utile. Cette alliance, fondée sur d'anciens traités solennellement renouvelés

(en 1467)[1], par le duc Charles lui-même, se trouvait en outre cimentée par les services que les deux États voisins s'étaient mutuellement rendus en temps de guerre [2], et par l'échange journalier des produits respectifs de leur sol. En un mot, la Franche-Comté de Bourgogne était devenue comme la seconde patrie des Suisses. C'est dans le moment même où ces relations de bon voisinage semblaient les plus solides, que les Suisses se liguent secrètement contre le duc de Bourgogne avec les ennemis les plus déclarés de ce prince, et s'enrôlent par bandes nombreuses sous les bannières de l'Autriche, pour lui faire la guerre.

On essaierait en vain d'expliquer ce brusque revirement dans les sympathies nationales des Suisses, par la prétendue nécessité où ceux-ci se seraient trouvés de prévenir les projets ambitieux et de punir l'orgueil que l'on prêtait à tort ou à raison à Charles-le-Hardi; ces suppositions gratuites sont formellement démenties par les déclarations officielles des Cantons eux-mêmes. Les complications qui résultèrent de l'engagère de la Haute-Alsace, les vexations ou les insultes reprochées au gouverneur bourguignon Hagenbach sont des incidens secondaires qui ne touchaient que fort indirectement aux intérêts nationaux des Confédérés. Il faut donc reconnaître que la lutte mortelle, qui s'engagea entre le duc de Bourgogne et les Suisses, fut le résultat déplorable des manœuvres occultes de la France et de l'or répandu à pleines mains par Louis XI, pour susciter à son adversaire de nouveaux ennemis aussi braves qu'aguerris. C'est pour cela que la guerre de Bourgogne manqua, dans son principe, de caractère national, et ne devint réellement populaire chez les Suisses que lorsque ceux-ci se virent à leur tour menacés, dans leurs propres foyers, par l'ennemi dont ils avaient appelé sur eux la vengeance, en l'attaquant lui-même

[1] Lib. IV, c. VI, n. 527.
[2] *Ibidem*, c. VII, n. 518-522.

à l'improviste et en saccageant ses provinces héréditaires.

Le traité de Waldshut (du 27 août 1468 [1]) avait établi une espèce de paix plâtrée entre l'archiduc Sigismond et les Suisses, sans éteindre les inimitiés nombreuses et invétérées qui divisaient les bourgeois des villes libres du Haut-Rhin et la noblesse des provinces antérieures appartenant à la maison d'Autriche. Ce traité imposait à l'archiduc l'obligation de payer 10,000 florins du Rhin aux Confédérés, outre 1800 florins dus au bourgmestre de Schaffhouse pour indemnités de la guerre. En attendant, la ville de Waldshut et le district de la Forêt-Noire demeuraient engagés aux Suisses, pour sûreté du paiement de ces indemnités; mais ce prince, ruiné par les guerres précédentes et par les prodigalités et le luxe de sa cour, se trouvait hors d'état de remplir envers les Confédérés ses engagemens pécuniaires, dont le terme approchait; d'autant moins que la majeure partie de ses domaines en Alsace se trouvaient déjà hypothéqués à divers seigneurs particuliers et à plusieurs villes libres du Haut-Rhin.

Ce fut dans cette extrême nécessité que Sigismond se rendit en Artois auprès du duc Charles de Bourgogne, son parent, et qu'il conclut avec lui le traité de *St.-Omer* daté des 2 et 9 mai 1469 [2]. Toutes les circonstances de cette fameuse cession territoriale sont importantes, puisqu'elle devint plus tard la cheville ouvrière de la guerre de Bourgogne. Notre historien qui n'avait pas vu les actes originaux [3] a passé trop légèrement sur les motifs et le but réel de cette négociation [4].

[1] Lib. IV, c. VI, n. 698.

[2] Lib. IV, c. VII, n. 17 à 20.

[3] Ils ont été récemment publiés par les soins du vénérable *J.-G. Zellwéger* dans le *Schweizerisches Museum.* (Frauenfeld, 1838), t. I, p. 116 et 119; t. II, p. 299 et suiv. (Voy. ci-dessus, p. 360-363. C. M.)

[4] Plusieurs points sont rectifiés dans les notes; et l'on remarquera, à cette occasion, que l'Histoire diplomatique des Suisses est dans les notes dont J. de Muller a enrichi se tableaux inimitables.

Par le traité de St.-Omer, l'archiduc cédait au duc de Bourgogne, à prix d'argent, tous ses domaines du Haut-Rhin « voisins du comté de Bourgogne. » Sigismond y déclarait lui-même « que l'audace et la rébellion des Suisses et de » leurs adhérens l'empêchaient d'en jouir paisiblement, » et il ajoutait : « que les entreprises violentes de ses ennemis ne » pouvaient plus être efficacement réprimées que par un » prince aussi puissant que l'était son parent[1]. » La souveraineté de tous ces territoires composant ce qu'on appelait alors vulgairement *l'Autriche antérieure*[2], fut transportée au duc de Bourgogne et à ses héritiers avec tous les droits de supériorité et de justice, ainsi que tous les bénéfices et revenus quelconques[3] qui en dépendaient. Quoique le prix de ce transport ne soit porté dans le traité de St.-Omer qu'à cinquante mille florins du Rhin, payables à l'archiduc, néanmoins, si l'on ajoute à cette somme toutes celles que le duc de Bourgogne avait à payer aux créanciers de l'Autriche, pour libérer les grandes terres que celle-ci leur avait hypothéquées[4], il se trouvera que la somme totale de l'engagère se montait réellement à plus de deux cent soixante-dix mille florins

[1] *Schweiz Museum*, t. I, p. 120.

[2] (Lib. IV, c. VII, n. 20). Aux territoires mentionnés dans cette note, il faut encore ajouter la ville de Brisach (*Schweiz Museum*, t. I, p. 299).

[3] *Gollut*, *Guillimann* et *J. de Muller* se trompent en indiquant certaines réserves dont les actes originaux ne font nulle mention.

[4] Dans les actes publiés par Zellwèger (l. c.), on voit que Sigismond devait :

1° A divers seigneurs, en bloc.	180,000	florins.
2° A Pierre de Rich, sur Thann.	12,000	»
3° A Marc de Baldeck, de Bâle.	10.200	»
4° A la ville de Bâle, sur Rheinfelden. . . .	18,100	»
5° Aux Confédérés.	10,000	»
6° Payé pour solde à l'archiduc.	40,000	»
Total flor.	270,300	du Rhin.

du Rhin[1]. Il est vrai que la cession de l'Alsace avait eu lieu à titre d'engagère, et que l'archiduc s'était réservé, pour lui et ses héritiers, la faculté du rachat, moyennant le remboursement intégral, non-seulement des sommes payées soit à lui-même soit à ses créanciers, mais encore de tous les frais et dépens faits par le duc, pour la réparation et l'entretien des châteaux et places fortes. De plus, il fut expressément stipulé que ce remboursement s'effectuerait *dans la cité de Besançon*, entre les mains des commissaires accrédités par le duc de Bourgogne[2]. Mais la possibilité d'un tel rachat devenait absolument illusoire, si l'on considère l'état d'épuisement où les finances de l'archiduc se trouvaient réduites; et cette réserve ne paraissait destinée qu'à dissimuler la grandeur de ce nouveau sacrifice.

Quant au duc de Bourgogne, la prudence et la sécurité de ses provinces héréditaires lui prescrivaient d'accepter les offres pressantes de Sigismond pour mettre fin aux guerres intestines qui, depuis plusieurs années, désolaient l'Alsace, limitrophe de la Franche-Comté.

Cependant, autant la politique de Charles était, en cette occasion, franche et naturelle, autant celle de Sigismond fut au contraire fausse et remplie d'arrière-pensées. Abusé par l'espoir d'amener une rupture prochaine entre les Suisses et le nouveau souverain de l'Alsace, et par la perspective éloignée d'une alliance entre la maison d'Autriche et l'héritière de Bourgogne[3], l'archiduc dissipa l'argent destiné à satisfaire ses créanciers[4], sollicita et obtint de l'Empereur des *lettres*

[1] Dix *gouldes* ou florins du Rhin équivalaient alors à *treize* livres de 42 gros de Flandre (voyez *Schweiz Museum*, t. II, p. 302). On taillait *sept* florins du Rhin *au marc* (Gollut). Le florin du Rhin valait deux florins de Savoie, petit poids. (Documens du XVe siècle.)

[2] *Schweiz Museum*, t. I, p. 122.

[3] Lib. IV, c. VII, n. 19.

[4] Les 1800 gouldes dus aux Schaffhousois n'étaient pas encore payés lors de la *paix de Constance* du 30 mars 1474 (*Zellwéger, Hist. d'Appenzell*, Docum. n. 469).

de marque contre certains particuliers de Schwyz dont il avait personnellement à se plaindre[1], et laissa subsister par là, entre les Suisses et les bourgeois des villes du Haut-Rhin d'une part, et les seigneurs de la Souabe de l'autre, tous les anciens fermens de haines et d'hostilités privées.

En revanche, le duc de Bourgogne s'attacha à remplir scrupuleusement, soit envers les hautes et basses ligues d'Allemagne, soit envers l'archiduc, tous les engagemens que lui imposait le traité de St.-Omer. La veille de la St.-Jean-Baptiste 1469, à l'échéance fixée par la paix de Waldshut pour le paiement des 10 mille florins du Rhin dus aux Confédérés, Guillaume de La Baume, seigneur d'Illens (au Pays-de-Vaud) chevalier, accompagné de Maître Jean de l'Escaghe, secrétaire de l'argentier du duc de Bourgogne[2], arrivait à Berne et effectuait ce paiement entre les mains des commissaires bernois, contre leur quittance et la remise de l'obligation souscrite en leur faveur par l'archiduc[3]. Le 26 décembre suivant, d'autres délégués des finances du duc de Bourgogne effectuèrent à Montbelliard, entre les mains de Pierre de Morimont, chevalier, chargé des pouvoirs extraordinaires de l'archiduc, le paiement des *quarante mille* florins du Rhin, qui, après déduction des dix mille florins déjà payés aux Suisses, revenaient à Sigismond pour solde des 50,000 stipulés dans le traité de St.-Omer[4]. Ces mêmes délégués furent aussi chargés de libérer la seigneurie de Thann engagée à messire Henri Rich, pour la somme de douze mille florins (sur laquelle ils obtinrent une remise de quatre mille florins), ainsi que la terre de Berkheim hypothé-

[1] Lib. IV, c. VII, n. 424. Il est vraisemblablement question ici « des « grandes sommes que les *Schwyzois* avaient voulu lever de force sur « *une abbaye* dans le ressort de l'archiduc. » (Voyez pièces de *Comines*, édit. in-4 de Langlet. Paris, 1747, t. III, p. 289.)

[2] *Schweiz Museum*, t. II, p. 302.

[3] *Zellwèger, Hist. d'Appenzell*, Docum. n. 448.

[4] *Schweiz Museum*, t. II, p. 320.

quée au Margrave Rod. de Hochberg pour quatre mille florins, lesquels furent délivrés, à Montbelliard, à son représentant [1]. En même temps, Maître Besançon Philibert d'Ornans, secrétaire ducal, se rendit à Bâle (le 21 décembre 1469), pour convenir des termes du paiement des dix-huit mille et cent florins du Rhin, que l'Autriche devait d'ancienne date aux Bâlois, par hypothèque sur le château et la ville de Rheinfelden, dont le remboursement s'effectua successivement par tiers; le premier ayant été payé le 23 avril 1470, le second, le 21 de décembre 1471, et le dernier le 21 de décembre 1472, comme l'attestent les quittances des magistrats de la ville de Bâle [2]. Le duc Charles donna en outre les instructions les plus détaillées aux officiers qu'il envoya en Alsace pour organiser l'administration de la justice et de la police, pour régler le cours et la valeur des monnaies, et la solde des gens de guerre, ainsi que pour « réprimer les » dommages que les bourgeois de Mulhausen ne cessaient » de faire éprouver à ses nouveaux sujets du Sundgau [3]. » Ces mesures ramenèrent bientôt l'ordre et la sécurité dans l'Alsace, où nobles et bourgeois s'arrogeaient naguère le droit de se faire justice à eux-mêmes; de manière que, selon la déclaration officielle des Suisses, le trafic des Confédérés avec les villes du Haut-Rhin devint plus libre et plus sûr qu'il ne l'avait été sous le régime autrichien [4].

C'est précisément ce prompt retour de l'ordre public qui contrariait les vues secrètes de l'archiduc, gênait l'esprit guerroyant de sa noblesse, et alarmait l'indépendance un peu turbulente des villes privilégiées du voisinage [5]. Tous se réunirent pour troubler la bonne harmonie qui tendait à se consolider entre le duc de Bourgogne et les Suisses.

[1] *Schweiz Museum*, t. II. p. 313 et 319.
[2] *Ibidem*, t. II, p. 322 et 325.
[3] *Ibidem*, t. II. p. 314.
[4] Lib. IV, c. VII, n. 502-539.
[5] Lib. IV, c. VII, n. 421.

L'archiduc chercha d'abord à inspirer au duc des doutes sur la loyauté des Confédérés, en lui dépeignant ceux-ci comme occupés de préparatifs hostiles contre la Bourgogne et l'Autriche réunies. Il l'engageait en conséquence à prévenir leurs desseins en déclarant immédiatement la guerre aux Suisses [1]. Mais Charles repoussa hautement ces insinuations perfides et fit répondre à Sigismond qu'il eût « à se déporter » de sa requête, attendu que les Suisses n'ont procédé à au- » cune voie de fait depuis les alliances faites entre mondit » sieur le duc (de Bourgogne) et mondit sieur l'archiduc » (d'Autriche) [2]. » Mais comme il avait alors des raisons majeures de ménager un prince que ses défaites récentes aigrissaient contre les vieux ennemis de la maison, le duc adoucit son refus formel de rompre avec les Suisses en l'enveloppant de formes diplomatiques qui paraissent avoir induit notre historien en erreur sur les intentions loyales de ce prince [3].

Quant aux *lettres de marque* que l'archiduc avait obtenues de l'Empereur [4] contre certains particuliers Schwyzois dont il se préparait sans doute à faire usage, le duc l'invita à ajourner des représailles dont l'exécution ne pouvait manquer de ranimer la guerre sur le Haut-Rhin [5]. Néanmoins Pellegrin de Hewdorf et Bernard d'Eptingen, ennemis personnels des Suisses, s'appuyant sans doute sur ces lettres de marque, enlevèrent au-dessous de Brisach certains marchands de Zurich qui se rendaient à la foire de Francfort [6].

[1] *Instruction du duc de Bourgogne à ses envoyés près de l'archiduc.* (Pièces de Comines, t. III, p. 238.)

[2] Loc. cit., p. 241.

[3] Il faut bien distinguer, dans la pièce citée ci-dessus, les *griefs articulés* par l'archiduc contre les Suisses, des *réponses* que le duc lui fit faire pour atténuer ces griefs.

[4] Pièce de *Comines* citée, t. III, p. 239.

[5] Lib. IV, c. VII, n. 424; et *Comines*, t. III, p. 241.

[6] Lib. IV, c. VII, n. 430 à 437.

Quoique ces deux gentilshommes ne fussent pas sujets du duc de Bourgogne, et que le délit dont ils s'étaient rendus coupables n'eût pas été commis dans les limites de sa juridiction [1], cependant, comme son gouverneur Hagenbach avait pris Hewdorf sous sa sauve-garde, Charles donna ses pleins pouvoirs à l'abbé de Neuhaus (en Souabe) qui se rendait de la part de l'archiduc à la diète de Lucerne (mai 1473), pour offrir sa médiation et même une indemnité pécuniaire aux marchands dépouillés, afin d'étouffer à sa naissance ce nouveau germe de collisions [2]. Cette démarche resta sans résultat, parce que l'empereur Frédéric évoqua toute cette affaire à la cour impériale de Constance.

Ces tentatives pour rallumer la guerre sur le Rhin ayant échoué, Sigismond envoya secrètement le chevalier Hermann d'Eptingen, ancien gouverneur de l'Alsace autrichienne, à Bâle et à Strasbourg, pour sonder les villes libres de cette province sur l'éventualité d'un rachat des domaines engagés au duc de Bourgogne. Ces villes se montrèrent fort disposées à avancer à l'archiduc l'argent nécessaire pour opérer ce rachat [3], mais n'ayant pu réunir entr'elles que 40 mille gouldes qui ne suffisaient pas, à beaucoup près, pour libérer l'engagère, cette négociation resta en suspens, sans être entièrement abandonnée [4]. En attendant, les évêques de Bâle et de Strasbourg, et les députés des villes libres du Haut-Rhin s'étaient déjà réunis plusieurs fois à Bâle [5], sous le prétexte apparent de se concerter entr'eux pour se garantir des empiètemens du gouvernement bourguignon, mais, dans le fait, pour préparer un soulèvement dans la Haute Alsace [6]. Le premier exemple de rébellion fut donné par les bour-

[1] Lib. IV, c. VII, n. 449. Elle ne s'étendait pas au-delà de Brisach.
[2] Lib. IV, c. VII, n. 443. 444 et 448.
[3] Lib. IV, c. VII, n. 507.
[4] *Ochs, Hist. de Bâle*, t. IV, p. 250. le 28 janvier 1474.
[5] Le 13 décembre 1473; le 21 février 1474. (Loc. cit., p. 251.)
[6] Lib. IV, c. VII, n. 506. Voyez aussi *Lauffer, Hist. des Suisses*, V, 293.

geois de Thann, mais aussitôt sévèrement réprimé par Hagenbach [1]. Tel était l'état de fermentation sourde où se trouvaient ces provinces, lorsque le duc de Bourgogne y parut en personne vers la fin de l'an 1473, à la tête d'une petite armée de 2 ou 3 mille chevaux outre 1500 hommes d'armes des fiefs de l'Alsace [2].

Dès son arrivée, Charles reçut un message des Confédérés, daté du 28 décembre 1473 [3], dont l'objet principal était d'obtenir en faveur des bourgeois de Mulhausen la révocation des mesures de représailles auxquelles le gouverneur bourguignon n'avait eu recours contre eux qu'après plusieurs avertissemens inutiles [4], pour les contraindre de payer ce qu'ils devaient à leurs créanciers du Sundgau. Le duc répondit immédiatement au message des Confédérés par une lettre datée de Brisach du 31 du même mois, qui fournit la meilleure preuve des dispositions amicales où ce prince se trouvait alors à l'égard des Suisses. Il accorda la levée provisoire du séquestre mis sur les rentes des Mulhausois, en déclarant que cette main-levée deviendrait définitive, aussitôt que ceux-ci auraient fourni des cautions pour le paiement des sommes arriérées, dues par eux à ses propres sujets. Mais en même temps, le duc se plaignait de la persistance des Confédérés à soutenir des prétentions aussi évidemment déraisonnables que celles de leurs alliés de Mulhausen. Il avertissait en outre les Bernois qu'il était informé de certaines négociations hostiles qui se machinaient contre lui, entre la cour de France et les Suisses, et engageait ceux-ci à observer plus scrupuleusement les traités d'alliance qu'ils invoquaient eux-mêmes dans leur message. Cette réponse ferme quoique bienveillante [5] décida les envoyés suis-

[1] Lib. IV, c. VII, n. 501 à 504.
[2] Lib. IV, c. VII, n. 481.
[3] *Schilling*, p. 93.
[4] *Tschudi*, t. II, p. 708, note *b* de l'éditeur *Iselin*.
[5] Dans *Ochs*, *Hist. de Bâle*, t. IV, p. 236. Elle était originairement

ses qui attendaient à Bâle des lettres de sauf-conduit, à se rendre auprès du duc qu'ils rejoignirent à Thann, le 8 janvier 1474 [1].

Dans toutes les affaires qui touchaient aux relations politiques de la Confédération avec les États de l'ouest, Berne avait l'initiative et donnait l'impulsion à ses confédérés [2]. Cette circonstance qu'il ne faut pas perdre de vue, fut décisive dans les complications qui amenèrent la guerre avec la Bourgogne. L'ambassade envoyée au duc à Thann fut donc composée de deux chevaliers bernois distingués par leurs emplois, aussi bien que par leur mérite personnel; toutefois, ce choix n'était pas heureux. Nicolas de Scharnachthal, ancien avoyer de la république, guerrier renommé par sa brillante valeur autant que par sa noble prestance, était chambellan du roi Louis XI [3], et, de même que son collègue l'avoyer Pétermann de Wabern, tout dévoué aux intérêts français. Les opinions politiques bien connues des députés suisses auraient pu justifier en quelque sorte une réception froide et même sévère de la part du duc; néanmoins, il est positif que ce prince les accueillit avec sa courtoisie ordinaire, qu'il les admit à sa table avec le cérémonial usité à sa cour [4], et les fit accompagner jusqu'à leur logis par ses héraults-d'armes et ses trompettes d'honneur [5]. Mais comme l'affaire des Mulhausois n'était pas entièrement réglée, il invita les députés bernois à le suivre à Dijon, où il se rendit lui-même.

en latin; les archives de Bâle nous ont conservé la version allemande.

[1] Ils étaient porteurs de lettres de créance datées du 2 janvier 1474 et d'instructions analogues à la missive du 28 décembre précédent. (Voyez *Schilling*, p. 94-99.)

[2] Lib. IV, c. VII, n. 665.

[3] Lib. IV, c. VII, n. 388. *Geschichtforscher*, t. III, p. 339.

[4] Lib. IV, c. VII, n. 488.

[5] *Oehs, Hist. de Bâle*, t. IV, p. 239. Il cite textuellement les mémoires contemporains du greffier de la ville de Bâle.

Les bruits mensongers qui coururent en Suisse sur la réception outrageante que l'on prétendit avoir été faite à ces députés par le duc de Bourgogne, et sur son soi-disant refus de leur donner aucune réponse [1], indiqueraient que la lettre que ce prince écrivit de Brisach aux Confédérés fut, sinon interceptée, au moins soustraite à la connaissance du public, dans la crainte qu'elle ne donnât un éclatant démenti aux projets hostiles que les émissaires du parti français prêtaient à Charles-le-Hardi [2].

Il faut convenir que l'homme auquel ce prince avait confié le gouvernement de la Haute-Alsace, était peu propre à lui concilier l'amour de ses nouveaux sujets et la confiance de ses voisins. Toutefois, il ne serait pas juste d'admettre comme réels tous les méfaits reprochés à Pierre de Hagenbach par des ennemis personnels intéressés à sa perte, leurs accusations vagues ou absurdes portant évidemment le cachet de l'animosité et de l'esprit de parti. C'est plutôt par sa jactance et par des propos injurieux pour les Suisses, que le malheureux Hagenbach compromit le renom et la popularité de son maître, et accumula sur sa propre tête des inimitiés dont l'explosion le conduisit plus tard au supplice. Quant au duc de Bourgogne, il offrit à plusieurs reprises aux Confédérés, de soumettre au jugement d'un tribunal impartial les griefs qu'ils pouvaient avoir contre son lieutenant [3]; et, dans une lettre que les Bernois écrivirent à Louis XI, à la suite du voyage de Charles en Alsace, ils avouèrent eux-mêmes qu'aucune nation n'avait été, plus que la nation suisse, l'objet constant des égards et de la bienveillance non équivoque de ce prince [4].

[1] Voyez le chroniqueur *Schilling*, écrivain tout dévoué au parti français.

[2] Voyez *Valér. Anshelm*, p. 113, où les assertions de *Schilling* sont formellement contredites.

[3] *Valér. Anshelm*, t. I, p. 112.

[4] *Valér. Anshelm*, t. I, p. 113. A cette occasion ce chroniqueur ac-

A peine le duc Charles eut-il quitté l'Alsace, que les intrigues des émissaires autrichiens, pour exciter des troubles dans cette province, et pour brouiller les Suisses avec le duc de Bourgogne, recommencèrent. Des envoyés suisses s'étaient rendus à la cour de Louis XI, avec lequel ils jetaient les bases d'une ligue secrète contre Charles-le-Hardi. Mais avant de développer tous les ressorts de cette profonde combinaison, il est à propos de faire connaître en peu de mots les hommes qui, par leur caractère et leur influence personnelle, eurent le plus de part au succès de cette intrigue.

A leur tête il faut placer Nicolas de Diessbach, chevalier et avoyer de Berne. En l'année 1464, il avait accompagné, comme député bernois, Philippe de Savoie, comte de Bresse, à la cour de Louis XI alors à Montargis en Gatinois. Le monarque, qui se connaissait en hommes, eut bientôt découvert en lui toutes les qualités personnelles d'un bon chef de parti, jointes à une ambition, non pas vulgaire ou sordide, mais accessible aux séductions du pouvoir et des distinctions honorifiques. Louis eut l'adresse de mettre entièrement dans ses intérêts ce chef de la famille des Diessbach, et garda auprès de lui ses deux jeunes cousins Guillaume et Louis. Dès-lors, Nicolas de Diessbach entretint des rapports fréquens avec le roi, qu'il informait de toutes les circonstances qui pouvaient seconder ses vues sur les Suisses [1].

Quant à Jost de Silinen, prieur de Béronmunster en Argovie, il appartenait à la famille des *Meyer de Silinen*, originaire

cuse formellement son contemporain *Schilling* d'avoir calomnié le duc de Bourgogne.

[1] *Autobiographie de Louis de Diessbach. Geschichtforscher*, t. VIII, p. 167. — Dans un extrait, tiré de la Chambre des comptes de Paris, il est dit que messire *Nicolas de Diessbach*, chevalier, du pays de Berne, jouissait, en 1473 et 1474, d'une pension de 400 livres, laquelle fut portée à 1512 livres 10 sols, par lettres patentes du même monarque, datées du mois de juin 1474, « pour l'aider à la dépense de ses ambas- « sades de la part des ligues d'Allemagne vers lui. » *D'Estavayer*, Msc.

du canton d'Uri [1], transplantée à Lucerne, où elle jouissait d'un bon crédit. Ce prélat se trouvait, depuis quelques années, administrateur spirituel du diocèse de Grenoble, où le roi Louis XI avait eu maintes occasions de le connaître et d'apprécier ses talens pour l'intrigue. Le cauteleux monarque se l'attacha en lui promettant la survivance de cet évêché qu'il ne gouvernait que temporairement [2]. Silinen fut chargé de gagner les cantons orientaux, tandis que Nicolas de Diessbach faisait prévaloir la politique française dans les cantons occidentaux.

Le parti opposé, qui tendait au maintien des anciens rapports et des maximes fondamentales auxquelles la ligue suisse devait sa force et son indépendance, comptait des hommes non moins haut placés dans l'estime et la considération de leurs concitoyens, tels que les Bubenberg de Berne et les Wippens de Fribourg. Adrien de Bubenberg, chevalier et ancien avoyer de Berne, était un antagoniste redoutable par l'âpreté de sa parole et l'inflexibilité de ses principes politiques. N'ayant pu le séduire, ses adversaires parvinrent par la ruse à le reléguer dans ses terres, et à l'éloigner des délibérations les plus importantes [3]. Néanmoins, quand l'heure du danger eut sonné, Bubenberg fit à sa patrie le généreux sacrifice de ses ressentimens personnels, et s'immortalisa par l'héroïque défense de Morat.

Tels étaient les principaux chefs des deux partis opposés, qui, sans prévoir toute l'étendue de la haute mission qu'ils devaient accomplir au profit de la politique étrangère, tinrent réellement dans leurs mains la balance des destinées de Charles-le-Hardi.

[1] *Hottinger, H. E.*, t. II, p. 456.

[2] *Sibued Alleman*, évêque de Grenoble, fut transféré à *Oranges*, anno 1475, et *Jost de Silinen* lui succéda au siége de *Grenoble*, d'où il passa, anno 1482, à celui de *Sion* en Valais.

[3] Lib. IV, c. VII, n. 665. *Tillier, Hist. de Berne*, t. II, p. 262.

Le dernier traité conclu à Tours le 20 septembre 1470 [1], entre Louis XI et les Suisses, avait été fait dans un esprit de *neutralité* réciproque. Celui dont N. de Diessbach venait d'arrêter les bases au commencement de l'année 1474 [2], avait une tout autre portée; il était *offensif* et « spécialement di- » rigé contre le duc de Bourgogne. » Il mettait à la disposition du monarque français l'élite des forces militaires de la Confédération, et lui donnait en même temps la faculté de précipiter le peuple suisse, en masse, dans une lutte disproportionnée et totalement étrangère à ses intérêts nationaux [3]. Le secret dont on enveloppa d'abord les clauses les plus importantes de ce nouveau traité, les longues et vives discussions qui précédèrent son adoption par la diète, la rumeur que sa publication excita en Suisse [4], témoignent assez que l'envoyé bernois outrepassa les pouvoirs qu'il pouvait avoir reçus des Confédérés.

[1] *Comines*, pièces justif., t. III, p. 368.

[2] Il est hors de doute que les *articles préliminaires* de la ligue offensive et défensive faite entre Louis XI et les Suisses furent arrêtés par Nicolas de Diessbach au commencement de l'année 1474 : la *déclaration plus ample*, datée de Berne, du 2 octobre 1474 (*Comines*, t. III, p. 370), en fait foi. Les pleins pouvoirs des plénipotentiaires français sont datés du 2 août 1474 (*Ibid.* p. 337), et le traité fut ratifié par les parties contractantes le 26 octobre 1474 (*Ibid.* p. 338). Ce traité donna lieu à plusieurs expéditions plus récentes, en latin, en français et en allemand. Celle qui est datée *de Paris, du 2 janvier 1474, de la XIVe année du règne de Louis* (*Ibid.* p. 376, et *Holzer*, p. 43), est de ce nombre, et tombe effectivement sur *l'an* 1475 (nouveau style), comme l'a déjà remarqué M. *Zellwéger, Hist. d'Appenzell*, t. II, p. 91, n. 87. Le *double*, daté du 26 octobre 1474, est celui qui fut expédié par les *Cantons* : le *double*, daté du 2 janvier 1475, est la *ratification* définitive du roi. C'est par erreur que la première est datée du 26 octobre 1475, dans *Holzer*, *Traités avec la France*. Berne, 1732, p. 63.

[3] Lib. IV, cap. VII, n. 489 à 495. *Comines*, t. III, p. 369.

[4] *Fribourg* et *Unterwalden* refusèrent d'y accéder. *Valér. Anshelm*, p. 122 et 128, et *Schilling*, p. 124.

Cependant le grand revirement politique ne demeura pas si secret que le duc n'en apprît quelque chose [1]; mais il savait aussi combien la majorité des Confédérés était opposée à cette innovation. Il crut qu'il était encore temps de prévenir les effets des manœuvres dirigées contre lui, en démasquant les intrigues de ses ennemis par une démarche éclatante et loyale, et en éclairant les Suisses sur la duplicité du roi qui les excitait à la guerre, au moment où lui-même venait de conclure avec lui une trève (celle de Senlis du 1er mars) qui, par le fait, fut prolongée de délai en délai jusqu'à la fin de la lutte engagée contre Charles-le-Hardi [2]. C'est alors que ce prince envoya en Suisse l'ambassade solennelle dont les résultats ont été exposés par notre historien avec autant de verve que d'impartialité [3]. Le choix seul des ambassadeurs bourguignons était un hommage rendu aux sympathies traditionnelles des deux pays. Guillaume de la Baume, seigneur d'Illens et d'Attalens, chargé de porter au comte de Romont les instructions du duc de Bourgogne, avait déjà paru à Berne comme son envoyé, et se trouvait apparenté aux premières maisons de Fribourg [4]. Henri de Colombier, chevalier, seigneur de Vuillerens, appartenait à l'une des nobles familles du Pays-de-Vaud, qui possédaient la combourgeoisie de Berne [5]. Quant au jurisconsulte Jean Allard, c'était un ancien ami des Soleurois, comme ils le déclarèrent eux-mêmes [6].

A la vérité, cette ambassade ne donna lieu à aucun nouveau traité entre la maison de Bourgogne et les Suisses, car elle ne tendait qu'au maintien de la paix et des relations

[1] Voyez sa lettre de *Brisach*, du 31 décembre.

[2] Voyez *Pièces de Comines*, t. III, p. 309 à 319.

[3] Au livre IV, c. VII, n. 509 à 542 du texte.

[4] Sa grand'mère était *Jeanne de la Tour-d'Illens*.

[5] *Leu, Dict. hist. de la Suisse*, au mot *Colombier*.

[6] Sous ce nom inconnu se cache peut-être un *Jean Haller*, châtelain de la Neuville.

existantes ; et, si l'on en juge par les protestations pacifiques de tous les Cantons visités successivement par les envoyés du duc Charles, leur mission semblait avoir été couronnée d'un plein succès. Même à Berne, où la faction française était cependant la plus nombreuse et la plus puissante, celle-ci n'osa pas encore risquer une rupture ouverte ; elle se tint à l'écart et ne parut point au conseil convoqué selon l'usage au son des cloches [1]. L'assemblée se trouva ainsi composée en majorité d'hommes qui envisageaient la puissance de la maison de Bourgogne comme une barrière salutaire contre *la tendance absorbante* des couronnes de France et d'Autriche.

Le rapport circonstancié de cette ambassade, signé par le comte de Romont, fut porté au duc de Bourgogne par le seigneur d'Illens qui le rejoignit à Luxembourg. Les manifestations d'attachement qui, dans toute la Suisse, avaient répondu aux chaleureuses remontrances du duc, lui inspirèrent sans doute une confiance trop implicite [2]. Quoi qu'il en soit, Charles était si éloigné de nourrir contre l'indépendance des Confédérés les projets sinistres que lui prêtaient ses ennemis, que, sans se préoccuper davantage des trames qui continuaient à s'ourdir contre lui en Suisse, il rassembla toutes ses forces dans le Nord, et s'en alla bientôt mettre le siége devant la ville de *Neuss*, sur le Rhin inférieur [3].

En attendant, soit que l'ambassade bourguignonne eût réellement dissipé le mécontentement des Suisses, soit qu'elle eût simplement ranimé l'énergie des partisans de la paix, le projet d'une ligue offensive entre eux et le roi, préparé par l'avoyer de Diessbach, éprouvait une vive opposition, principalement dans les cantons orientaux. Les uns préféraient l'amitié même un peu hautaine du duc de Bour-

[1] Lib. IV, c. VII, n. 528 à 533. *Tillier, Hist. de Berne.* Berne, 1838, t. II, p. 210.

[2] Du 1er mars 1474. *Comines, Pièces*, t. III, p. 315.

[3] Lib. IV, cap. VII, n. 661 à 663.

gogne à l'alliance toute vénale de la France; les plus clairvoyans refusaient de s'engager dans une guerre imminente où le roi se ménageait un rôle plus ou moins passif [1]. En outre, tous se méfiaient de l'Autriche, et craignaient que les prévenances dont elle se montrait depuis peu assez prodigue, ne cachassent une arrière-pensée dangereuse [2]. Voyant que l'opinion publique se développait dans un sens contraire à ses prévisions, Nicolas de Diessbach exposa au roi que le seul moyen de triompher de ces obstacles, consistait à ménager entre la maison d'Autriche et les Confédérés une paix définitive, et que ce but ne pouvait être atteint qu'autant que ce monarque consentirait à avancer à l'archiduc l'argent nécessaire pour opérer le rachat de l'Alsace [3]. Louis, qui mieux qu'aucun homme de son siècle connut le pouvoir de l'or, se hâta de transmettre à Jost de Silinen des instructions conformes à ce nouveau plan. L'habile prélat se rendit en Suisse sous prétexte de visiter son abbaye de Béronmunster en Argovie, et, cachant le but réel de sa mission sous le masque d'un zèle désintéressé [4], il travailla si bien les esprits, soit à la diète de Lucerne, soit à la cour de Sigismond, qu'il parvint à arrêter les préliminaires du fameux pacte de Constance connu sous le nom d'*union héréditaire* entre la maison d'Autriche et la Confédération suisse, conclu sous la médiation et la garantie de la couronne de France [5]. En même temps (le 4 avril), l'archiduc fit un traité particulier avec les évêques de Bâle et de Strasbourg, et les villes libres du Haut-Rhin, qui s'engagèrent, sous la garantie du roi, à faire

[1] *Valér. Anshelm*, p. 122.

[2] Lib. IV, c. VII, n. 543.

[3] Lib. IV, c. VII, n. 554.

[4] Lib. IV, c. VII, n. 546.

[5] Lib. IV, c. VII, n. 547 à 552. Les *Préliminaires* de la paix de Constance sont du 30 mars 1474. *Zellwéger, Hist. d'Appenzell*, docum. n. 469. La ratification du roi est datée de Senlis, du 11 juin de la même année. *Comines*, t. III, p. 342.

l'avance de la somme nécessaire pour effectuer le rachat de l'Alsace [1]. Combiné avec le projet de l'alliance française, le triple traité de Constance [2] renfermait implicitement le principe de la guerre contre le duc de Bourgogne; mais cette combinaison machiavélique, dont Louis XI et ses affidés avaient seuls le secret, était calculée de manière à en dérober la portée au public : celui-ci ne pouvait y voir et n'y vit en effet que le bienfait d'une paix définitive avec l'Autriche. Aussitôt que le pacte de Constance eut été publié (le 3 avril), l'archiduc fit signifier au duc de Bourgogne (le 6 avril) le rachat des domaines qu'il lui avait engagés sur le Haut-Rhin, en lui annonçant que les quatre-vingt mille florins, formant, disait-on, l'équivalent de l'engagère [3], avaient été mis à sa disposition, à la monnaie de Bâle. La publicité donnée prématurément à ce prétendu rachat fut immédiatement suivie d'un soulèvement général dans la Haute-Alsace et de la captivité du gouverneur bourguignon Hagenbach, qui, trahi par les soldats allemands qui formaient son escorte, fut saisi par les révoltés et jeté dans les cachots de Brisach [4]. L'archiduc lui-même s'avança immédiatement jusqu'à Bâle et envoya le chevalier Hermann d'Eptingen, à la tête de 200 chevaux, prendre possession de l'Alsace [5] en son nom.

[1] *Beinheim*, Msc. cité par *Ochs*, *Hist. de Bâle*, t. IV, p. 255. *Schilling*, p. 110.

[2] 1° Traité d'alliance du 29 mars 1474, entre la haute ligue suisse et la basse ligue du Rhin, fait pour dix ans (*Haller*, *Coll. diplom.*, t. XIX, p. 791, Msc. à Berne); 2° Pacte d'union entre la maison d'Autriche et les Suisses, du 30 mars; 3° Traité d'alliance entre l'Archiduc Sigismond et les basses ligues, du 4 avril.

[3] Cette somme se composait de 40,000 florins payés à l'*Archiduc*, de 10,000 florins payés aux *Suisses*, de 18,000 florins remboursés à la *Ville de Bâle*, de 8,000 florins à *Henri Rich*, et de 4,000 florins au *Margrave de Hochberg*; total 80,000 florins. (Voyez plus haut.)

[4] Lib. IV, c. VII, n. 561 à 571.

[5] *Ochs*, *Loc. cit.* p. 261. L'Archiduc arriva à Bâle le 20 avril.

Le duc de Bourgogne reçut en même temps à Luxembourg la nouvelle du soulèvement et du rachat des provinces du Haut-Rhin. Il dut en être d'autant plus surpris que, dans un message que Sigismond lui avait adressé au mois de février précédent, à Dijon, ce prince ne laissait nullement prévoir la possibilité d'un rachat aussi prochain [1]. Néanmoins, à la conduite précipitée et peu loyale de l'archiduc Charles n'opposa que la droiture et la dignité qui lui étaient naturelles; il lui écrivit immédiatement du château de Luxembourg, le 22 avril 1474, une lettre qui ne laisse aucun doute sur le sens clair et précis qu'il fallait y attacher [2]. Après avoir rappelé à Sigismond les circonstances fâcheuses dans lesquelles il se trouvait, au moment où il vint à Arras le solliciter d'accepter la cession de l'Alsace, le duc de Bourgogne lui représentait l'irrégularité de sa manière de procéder envers lui, et faisait observer à ce prince que, suivant les stipulations expresses du traité de *Saint-Omer*, le remboursement du montant de l'engagère devait s'effectuer à Besançon et non à Bâle; et qu'en outre, ce remboursement devait nécessairement être précédé d'une liquidation entre leurs commissaires respectifs, pour régler le compte définitif des sommes payées soit à l'archiduc, soit à ses créanciers [3].

Le duc insistait positivement sur l'accomplissement de toutes ces conditions, mais en même temps il ajoutait

[1] *Valér. Anshelm*, t. I, p. 115.

[2] La version allemande de cette lettre importante se trouve dans *Val. Anshelm*, t. I, p. 114. Elle est intitulée : « Lettre du duc de Bourgogne » à l'archiduc d'Autriche; que l'archiduc, les Suisses et leurs alliés ont » prise pour un refus » d'accepter le rachat de l'Alsace..

[3] Outre les 80,000 florins offerts par l'archiduc, celui-ci devait encore au duc de Bourgogne 10,400 florins, payés le 5 juin 1473, à *Marc de Baldeck*, de Bâle, à la sollicitation expresse de Sigismond (*Schweiz Museum*, t. II, p. 328); sans compter les frais et dépens de l'*entretien des places fortes*, que Charles pouvait réclamer en vertu du traité de Saint-Omer.

qu'aussitôt qu'elles auraient été remplies, il s'empresserait comme il le devait, de restituer à l'archiduc tous les territoires, villes et châteaux qu'il lui avait engagés. Le duc terminait sa lettre en déclarant à Sigismond que dans le cas où, sans avoir égard aux engagemens qu'il avait pris avec lui, il persisterait dans les voies précipitées et violentes auxquelles il semblait déjà avoir eu recours, il devait attendre de sa part une résistance non moins vive et non moins énergique que celle qu'il avait éprouvée naguères de la part des Suisses.

On avait compté sur une réponse tranchante et hautaine; la modération même de Charles-le-Hardi déjouait toutes les combinaisons de ses adversaires. On répandit alors le bruit que ce prince refusait péremptoirement de restituer l'Alsace [1]; l'archiduc se décida à passer outre, entra lui-même en Alsace, et, le 30 avril, il arriva à Brisach. Le 4 mai, il fit appliquer à la question le malheureux Hagenbach, et convoqua, pour lui faire son procès, un tribunal extraordinaire composé de ses ennemis les plus déclarés. La mort du gouverneur bourguignon avait été résolue d'avance, comme gage d'une rupture irrévocable avec le duc de Bourgogne; il fallait donc que toutes les grandes communautés du Haut-Rhin et les principales villes de la ligue suisse [2] fussent impliquées dans cet attentat politique.

Hagenbach fut effectivement jugé, condamné et décapité le même jour (9 mai) [3]. Néanmoins, cette violation inouïe du

[1] Voyez *Schilling*, p. 110. Quant à *J. de Muller*, Lib. IV, c. VII, n. 579, il ne s'explique pas clairement sur le sens qu'il attache à la réponse du duc.

[2] Berney fut représenté par l'avoyer *Pétermann de Wabern*; Lucerne, par *Henri Hassfurter*; et Soleure par son chancelier *Jean de Staal*. *Schilling*, p. 123.

[3] *Henri de Beinheim*, greffier de Bâle, qui écrivit les détails du procès de Hagenbach, fut l'un de ses juges. Voyez *Ochs, Hist. de Bâle*, t. X, p. 263.

droit des gens ne remplit qu'en partie le but que l'on s'était proposé : Charles ne confondit point dans sa juste colère le peuple suisse, abusé par des rapports mensongers, et les véritables fauteurs du sanglant outrage fait à sa dignité et à sa puissance. Lorsqu'Etienne de Hagenbach vint se jeter à ses pieds pour demander justice du meurtre de son parent, il la lui promit prompte et complète, et lui donna le commandement de six mille hommes tant d'infanterie que de cavalerie, pour reprendre et châtier l'Alsace[1]. Mais, en même temps, Guillaume de Rochefort, seigneur de Pluvost, conseiller ducal, et Simon de Cléron, écuyer, se rendirent de sa part à Zurich, à Berne et à Lucerne[2], pour engager les Confédérés à ne point se mêler dans sa querelle personnelle avec l'archiduc, auquel il reprochait « de violer à son égard la foi des traités » et la religion du serment[3] : » sa demande fut fortement appuyée par les envoyés de la régente de Savoie à la Diète de Lucerne (du 24 août). Cette princesse offrait de garder elle-même la neutralité, si les Confédérés voulaient s'engager à l'observer[4].

Dans ce moment, la Suisse présentait le spectacle tout nouveau d'une arène politique où les envoyes des deux grandes factions bourguignonne et française, qui se partageaient l'Europe, rivalisaient entr'eux de promesses fallacieuses et de moyens corrupteurs, pour entraîner dans leur parti un peuple pauvre, mais belliqueux.

L'avoyer de Diessbach était de retour à Berne de sa mission auprès de Louis XI, rapportant la ratification royale de l'union héréditaire entre l'Autriche et les Suisses[5]. Il annon-

[1] Lib. IV, c. VII, n. 652.

[2] Compte de Jean de Vurry, finissant au 30 septembre 1474. *Mém. de France et de Bourgogne*, p. 262.

[3] *Valér. Anshelm*, p. 110-112.

[4] Ambassade d'Antoine Champion d'Humbert Cerjat. Lib. IV, c. VII, n. 632.

[5] La date ce cette ratification coïncide avec l'augmentation de 1,500

çait la prochaine arrivée d'une ambassade solennelle chargée des pleins pouvoirs du roi pour conclure définitivement la ligue offensive préparée contre Charles-le-Hardi, à laquelle les comtes de Wurtemberg, Montbelliard[1] et le duc de Lorraine avaient secrètement accédé. Les ambassadeurs français arrivèrent, le 26 août, à Berne, où le traité avec la France fut provisoirement adopté le 30 du même mois, et présenté le 3 septembre à la Diète de Lucerne sous les auspices de l'avoyer de Diessbach.

Les propositions contradictoires des princes étrangers jetèrent les députés suisses dans un grand embarras : ils ne pouvaient s'accorder, ni pour refuser les offres brillantes de la France, ni pour déclarer au duc de Bourgogne une guerre réprouvée par l'équité et par l'opinion populaire[2]. La Diète se tira de cette perplexité par une réponse évasive, qui néanmoins décidait d'avance les questions de la guerre ou de la neutralité. Elle déclara (le 6 septembre) : « qu'elle ne » voulait point assumer la responsabilité d'une agression » contre le duc de Bourgogne; mais que si le pacte héréditaire avec l'Autriche recevait la sanction définitive qui lui » manquait encore par l'absence des sceaux de l'archiduc » et des Cantons[3]; que si les villes du Haut-Rhin et l'archiduc réclamaient formellement l'appui des Confédérés, et » que Sigismond voulût s'engager à leur payer huit mille

livres de pension accordée par le roi à Nicolas de Diessbach. (Voyez plus haut.)

[1] Le motif de la saisie du comté de Montbelliard, par le duc Charles (avril 1474), au moment même où la régente de Savoie négociait le mariage du jeune comte Henri de Montbelliard avec l'héritière de Bourgogne (2 mai, *Guichenon*, t. II, p. 400), est encore enveloppé de beaucoup d'obscurité.

[2] *Valér. Anshelm*, t. I, p. 112.

[3] Le pacte ne fut scellé que le 20 octobre suivant à Lucerne. *Zellweger*, t. II, p. 91.

» florins pour les frais de la campagne, leurs troupes mar-
» cheraient pour l'aider à reprendre l'Alsace[1]. »

En attendant, les cantons de Zurich, Berne, Soleure et Uri avaient accepté le traité avec le roi[2], et les conditions mises par la Diète à la coopération des autres cantons ayant été en quelque sorte remplies[3], l'avoyer de Diessbach se crut en mesure de prendre sur lui la responsabilité d'une déclaration de guerre immédiate contre le duc de Bourgogne[4]. Le mardi (25 octobre), il assembla extraordinairement un soi-disant conseil général de la ville de Berne, auquel n'assistèrent que le quart de ses membres, qui, pour la plupart, étaient dévoués au parti français. La déclaration de guerre contre le duc de Bourgogne, préparée la veille, ne fut somise à l'assemblée que pour la forme, et adoptée sans discussion, séance tenante[5]. Le lendemain, la lettre de défi, rédigée au nom de la Confédération tout entière, fut expédiée par un messager au château de Blamont et remise à Henri, sire de Neuchâtel, lieutenant-général du duc Charles pour la défense des marches de Bourgogne du côté d'Allemagne[6].

[1] *Zellwéger*, t. II, p. 91.

[2] Avant le 12 d'octobre. *Zellwéger*, t. II, p. 91.

[3] Aux assemblées de Feldkirch, du 12 octobre, et de Lucerne, des 14 et 20 octobre.

[4] Aucun document n'atteste que Berne ou l'avoyer de Diessbach ait reçu de la diète une autorisation formelle pour conclure la ligue proposée par le roi, ou pour déclarer la guerre au duc Charles. *La déclaration plus ample* du 2 octobre semblerait prouver le contraire, puisque Berne s'engageait, pour son propre compte, à remplir les conditions que le traité imposait aux Suisses. Lib. IV, c. VII, n. 685.

[5] *Tillier*, t. 1, p. 219 et 220. Les discours que notre historien J. de Muller prête aux orateurs des deux partis n'ont aucune authenticité.

[6] Et non pas maréchal de Bourgogne comme le dit *J. de Muller*, lib. IV, c. VIII, n. 14. Cette charge avait passé, après la mort de Thibaud de Neuchâtel, décédé anno 1469, d'abord au margrave R. de Hochberg; puis anno 1474, au comte de Roussi.

C'est ainsi que par une série de combinaisons adroites et d'intrigues déplorables, les Suisses se virent entraînés dans une guerre totalement étrangère à l'intérêt et à la nationalité helvétiques.

La déclaration de guerre fut immédiatement suivie de l'entrée des troupes fédérales dans l'Alsace et le comté de Montbelliard. Huit mille Suisses et dix mille hommes de la Souabe, du Brisgau et de l'Alsace inférieure marchant pour le compte de l'Autriche et sous des couleurs uniformes[1], se trouvèrent réunis, le 12 novembre, sous les murs d'Héricourt, petite ville forte du comté de Montbelliard, avant même que le duc Charles eût pu avoir connaissance de la déclaration de guerre des Suisses. La Haute-Bourgogne était alors dépourvue de troupes régulières, suffisantes pour résister à la brusque invasion d'une armée ennemie, le duc de Bourgogne n'y ayant laissé qu'une compagnie flamande et une compagnie italienne[2] de cent lances chacune, dont l'effectif pouvait se monter à deux mille hommes tant d'infanterie que de cavalerie. Le sire de Neuchâtel rassembla à la hâte les Francs-Archers et quelques milices du pays[3], et marcha secrètement par des chemins détournés, à la délivrance d'Héricourt, n'ayant autour de lui qu'une troupe bien inférieure à l'armée allemande[4]. Le 12 novembre au soir, il campa à Passavant, bourg et château situé sur la limite du comté de Montbelliard[5], et la première rencontre entre les Bourguignons et

[1] Lib. IV, c. VIII, n. 8.

[2] Celles des capitaines *Jean d'Igny* et *Antoine de Lignano. Mém. de Fr. et de Bourgogne*, p. 357.

[3] Les *Francs-Archers* étaient des compagnies de *volontaires* levées en dehors du service des fiefs, qui jouissaient de certaines exemptions en place de solde.

[4] Le rapport officiel de la bataille d'Héricourt, envoyé par Berne au roi (22 novembre), ne porte la force des Bourguignons qu'à 12,000 hommes en tout. *Geschichtforscher*, VI, 301.

[5] Ce *Passavant*, dont les ruines subsistent encore, est situé dans le

les Suisses eut lieu le lendemain, 13 novembre, près des étangs que la Luzine forme entre les villages de Chagey et Chenebier. Il n'est nullement prouvé que le comte de Romont se soit trouvé présent à cette bataille; il paraît, au contraire, qu'il était alors avec le duc au siége de Neuss[1].

Après la défaite des Bourguignons et la reddition d'Héricourt qui en fut la suite, une partie des troupes alliées se retira. L'autre, composée de « gens de petit état, » se divisa en deux bandes pour se livrer au pillage. L'une se dirigea du côté de Luxeuil, l'autre se répandit dans la franche montagne et jusqu'au val du Sauget, brûlant Mandeure, Saint-Hippolyte et plusieurs villages du val de Morteau[2].

Aussitôt que le plan de la guerre eut été formé par Louis XI, ce prince recourut à l'intrigue et même à la force pour obliger sa sœur, la régente de Savoie, à se déclarer contre le duc de Bourgogne, et à interdire le passage par ses états des mercenaires italiens que Charles tirait de la Lombardie; ou pour dépouiller cette princesse de la tutelle de son fils, le jeune duc Philibert Ier. A cet effet, le roi donna à Philippe de Savoie, comte de Bresse[3], qui lui était tout dévoué, 150 lances garnies (environ 1000 hommes) avec lesquelles ce prince ambitieux et remuant surprit Annecy au mois de septembre 1474, tandis que les Bernois, qui s'étaient concertés avec lui[4], firent irruption dans le Pays-de-Vaud et essayèrent vai-

canton de *Champagney*, département de la Haute-Saône. Il ne faut pas le confondre, comme l'a fait *J. de Muller*, avec le *bourg de Passavant*, situé dans l'arrondissement et canton *de Baumes*, département du Doubs.

[1] Les auteurs bourguignons contemporains ne parlent ni du comte de Romont, ni de ses 12,000 Lombards (Voyez le *Msc. des Carmes, de Besançon, et Gollut*). Les auteurs allemands paraissent avoir confondu *le comte de Romont* avec *le comte de Blamont*, titre que portait Henri, sire de Neuchâtel, qui commandait les Bourguignons.

[2] *Journal des Carmes*, Msc.

[3] Lib. IV, c. V, n. 34.

[4] *Geschichtforscher*, t. VIII.

nement de s'emparer du château de Ste.-Croix. Ces tentatives hostiles échouèrent par le zèle et l'activité de l'évêque de Genève, Jean Louis de Savoie [1]; mais elles avaient excité la plus vive rumeur dans le pays romand [2], auquel cette attaque imprévue, faite en plaine paix, annonçait clairement le danger dont le menaçait une rupture prochaine entre le duc de Bourgogne et les Suisses.

Une antipathie profonde séparait les habitans de l'Helvétie romande de ceux de la Suisse allemande, tandis qu'au contraire la conformité de langue, de coutumes, de mœurs, et de fréquentes alliances matrimoniales dans les familles nobles et bourgeoises unissaient intimement les populations homogènes des deux versans du Jura. *La Baronie de Vaud* formait alors l'apanage de Jacques de Savoie comte de Romont; il en avait été investi, en 1467, par son frère le duc Amédée IX, qui s'y était réservé la souveraineté et le ressort. Certaines terres enclavées dans la Baronie de Vaud, relevaient néanmoins directement du duc de Savoie; telles étaient la châtellenie de *Cerlier* sur le lac de Bienne, qui appartenait au prince de Châlons-Orange [3]; les bourgs, châteaux et mandemens de *Grandson*, de *Montagny-le-Corbos*, de *Sainte-Croix* et de *Belmont* que possédait Louis de Châlons, sire de Château-Guyon [4], ainsi que les châteaux et seigneuries de *Champvent*, de *Lamotte* et de *Montricher*, propriétés patrimoniales de la maison de Vergy-Champlitte. Les bourgs

[1] Lib. IV, c. V, n. 141.

[2] *Lettre de l'évêque de Genève à la régente de Savoie. Guichenon*, t. II, p. 214.

[3] *Inféodation du duc Amédée VIII*, anno 1406, confirmée anno 1424. *Guich.* II, p. 451 et 453. *Hommage de Conrad de Diesse à Guillaume de Châlons, prince d'Orange*, pour des terres rière Cerlier, du 16 décembre 1467. *Haller, Coll. Dipl.*, t. XVI, p. 323.

[4] Ces terres, confisquées après la mort d'*Othon de Grandson*, anno 1397, avaient été inféodées aux comtes de Châlons, anno 1424, par le duc Amédée VIII. *Guichen.*, II, p. 463.

et châtellenies d'*Orbe* et d'*Échallens* appartenaient à Hugues de Châlons, frère puîné du sire de Château-Guyon; mais il tenait ces deux importantes seigneuries sous la souveraineté directe du duc Charles, à titre d'anciens fiefs du comté de Bourgogne[1].

Jacques de Savoie, comte de Romont et seigneur de la Baronie de Vaud, était un prince belliqueux et entreprenant, plus propre aux expéditions militaires qu'au maniement des affaires politiques. Par son mariage avec Marie de Luxembourg, il était devenu *homme-lige* du duc de Bourgogne, pour les seigneuries qui formaient la dot de sa femme dans la Flandre et l'Artois. Cette alliance, aussi bien que la conformité des talents et des penchants guerriers, liait depuis nombre d'années le comte de Romont à la fortune de Charles-le-Hardi, et on le trouvait plus souvent dans les camps de ce prince que dans ses domaines patrimoniaux. Cependant il était aimé et considéré de ses vassaux[2], qui le prenaient volontiers pour arbitre de leurs différends. Il vécut dans la meilleure intelligence avec ses voisins les Bernois et les Fribourgeois, jusqu'au moment où la guerre éclata entre eux et le duc de Bourgogne. Lorsque le duc Charles se prépara à investir Neuss sur le Rhin inférieur, il rappela le comte de Romont en Flandre, pour lui confier la garde de l'Artois; ensuite le comte prit une part active au siége de cette place, qui dura onze mois[3].

Il était d'autant plus important de faire voir combien les sympathies du peuple vaudois, aussi bien que les relations politiques de la maison de Savoie, se rattachaient naturelle-

[1] Déclarat. de la mouvance des seigneuries d'*Orbe*, des *Hautes Joux*, de *Jougne* et de *Rochejean*, en faveur de *Hugues de Châlons, seigneur d'Orbe*, par le duc *Philippe de Bourgogne*, datées de *La Haye*, du 1er septembre 1469. *Arch. du département du Doubs.*

[2] Lib. IV, c. VII, n. 635, 636.

[3] Il se trouvait à *Arras, le 10 juillet 1474 et le 27 juin 1475.* Dans l'intervalle il fut employé au siége de Neuss. *Journal dans Comines*, t. II.

ment à la cause du duc de Bourgogne, que ces rapports expliquent comment l'un et l'autre se virent enveloppés dans une guerre à laquelle ils semblaient devoir rester entièrement étrangers.

La situation du comté de Neuchâtel n'était pas moins critique, quoique diverses circonstances eussent altéré les rapports naturels de ses habitans avec ceux du Pays-de-Vaud et de la Franche-Comté. Les droits de suzeraineté revendiqués par la maison de Châlons[1] sur les comtés de Neuchâtel et Valengin blessaient les velléités d'indépendance de ce petit état, tandis que le souverain et le peuple avaient toujours trouvé dans les Suisses de puissans et zélés protecteurs de cette indépendance et des franchises communales des bourgeois[2]. Mais d'un autre côté le vieux margrave R. de Hochberg, comte de Neuchâtel, se trouvait dans la dépendance personnelle du duc Charles-le-Hardi, par les charges de maréchal de Bourgogne[3] et de gouverneur du Luxembourg dont ce prince l'avait pourvu[4], et par les seigneuries qu'il tenait en Franche-Comté du chef de sa femme Marguerite de Vienne[5]. Dans son embarras, le margrave Rodolphe fit les plus grands efforts pour prévenir entre le duc de Bourgogne et les Confédérés une rupture, qui ne pouvait manquer d'avoir des conséquences funestes pour sa propre maison. N'ayant pu empêcher la guerre, il adopta une neutralité qui ne fut respectée ni d'un côté ni de l'autre, se démit de son emploi de maréchal de Bourgogne[6] et se remit avec son comté en ôtage

[1] Lib. IV, c. V, n. 325.

[2] *Ibid.* n. 338.

[3] *Rod. margrave de Baden-Hochberg et de Rothelin*, succéda à *Thibaut IX, sire de Neuchâtel*, mort anno 1469.

[4] *Schöpflin. Hist. Züring.*, t. I, p. 408.

[5] Les seigneuries de *Joux*, de *Souchans*, de *Saint-George* et de *Sainte-Croix*.

[6] *Antoine de Luxembourg, comte de Roussi*, lui succéda dans cette charge, et *Claude de Neuchâtel, seigneur Du Fay*, frère puîné de *Henri*

dans les mains des Bernois. Ces sacrifices n'empêchèrent pas les Suisses de traiter ce prince avec une rigueur excessive, et de disposer de ses états comme d'un pays conquis [1].

L'occupation de Cerlier par les Bernois (26 octobre 1474)[2] et la prise d'Illens par les Fribourgeois (janvier 1475)[3] constituaient déjà une violation patente des traités existans entre les Suisses et la maison de Savoie, et de la neutralité qu'ils exigeaient impérieusement de la régente. Aussitôt que la guerre eut éclaté entre le duc de Bourgogne et les Confédérés, la duchesse de Savoie prit toutes les précautions que lui dictait la gravité des circonstances. Le comte François de Gruyère était depuis plusieurs années pourvu de la charge de *maréchal de Savoie*, mais ce seigneur se trouvait déjà atteint de la maladie dont il mourut peu de mois après [4]. Cette circonstance détermina le conseil de régence à investir Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, d'une haute surveillance sur les provinces situées en deçà des monts, et en outre à confier le commandement effectif des troupes et la défense des frontières de ces provinces à un chevalier expérimenté et fidèle [5]. Ce choix tomba sur Amédée de Gingins, seigneur de Belmont-en-Semines [6], auquel la régente conféra le titre de *capitaine-général*, par lettres patentes datées de Turin

comte de Blamont, devint, à la même époque, *vice-gouverneur du Luxembourg*.

[1] Lib. IV, c. VIII, n. 71 et 131 à 139.

[2] Lib. IV, c. VIII, n. 59-61.

[3] Sous prétexte que *Guillaume de la Baume, seigneur d'Illens*, (qui tenait cette terre de sa grand'mère *Jeanne de la Tour-Châtillon*, dame *d'Illens*) était *caution* d'une somme due à Fribourg par le *seigneur de Menthon*. Comparez lib. IV, c. VIII, n. 74 à 79.

[4] *Küenlin, Châteaux Suisses*, t. I, p. 307.

[5] *Intemerata rerum belligerarum experientia aliaque virtutum ornamenta....* donatum.

[6] *J. de Muller* a confondu *Amédée de Gingins* avec *Pierre, seigneur du Châtelar, son frère*. (Lib. IV, c. VIII, n. 333 et 455.) Tous deux étaient fils de *Jean de Gingins, chevalier, sire de Divonne*, et de *Marguerite de La Sarraz*.

du 28 novembre 1474[1]. Le nouveau capitaine-général pourvut aussitôt les bourgs et châteaux-forts du pays de Gex et du Chablais, de munitions et de garnisons suffisantes pour leur défense; il appela sous les drapeaux les *Francs-Archers* et forma de nouvelles compagnies[2]. Les lettres patentes du souverain lui conféraient en outre des pouvoirs civils extraordinaires pour arrêter et faire punir sévèrement quiconque compromettrait la sûreté de l'état ou la tranquillité publique[3]. Cependant l'autorité du sire de Belmont ne s'étendait qu'indirectement sur la baronie de Vaud[4], dont les forces militaires étaient, en l'absence du comte de Romont, sous le commandement immédiat du gouverneur ou *Bailli de Vaud*. Antoine d'Avenche, seigneur de Villar-Repos, Humbert Cerjat, seigneur de Combremont, et François de Billens, exercèrent successivement cette charge pendant la durée de la guerre de Bourgogne[5]. Ces baillis pourvurent de leur côté à la défense des places les plus menacées par les Suisses, telles que Morat, Iverdun, Estavayer et Romont, dont ils renforcèrent les garnisons[6]. Les démonstrations hostiles des Bernois et des Fribourgeois d'un côté, et de l'autre celles de Philippe de Savoie, comte de Bresse, ainsi que la ligue

[1] *Capitaneum generalem fortalitiorum, villarum et francorum-archeriorum totius ballivatus Chablaisii et Gay.* (*Lettres patentes aux archives de La Sarraz.*)

[2] *Castra*, etc., *ac alia quæcunque defensionum genera ordinandi.... archerios francos.... erigendi erigique fieri parati*, etc. Lettres patentes, *ut supra.*

[3] *Virliter coercendi, arrestandi, incarcerandi, pœnas et mulctas imponendi*, etc. Lettres pat., *ut supra.*

[4] Elle ne s'étendait que sur les fiefs relevant immédiatement du duc de Savoie.

[5] *Humbert Cerjat*, anno 1473, 1474. *Ant. d'Avenches*, 1474, 1475. *Fr. de Billens*, anno 1475, 1476. = Le renouvellement de cette charge annuelle avait lieu *au milieu de l'année*, ce qui a fait supposer qu'elle s donnait pour *deux ans.*

[6] La bannière de Nyon fut envoyée à Romont.

offensive et défensive qui existait entre le Haut-Vallais [1] et les Suisses, prescrivaient à la maison de Savoie cette attitude défensive qu'elle conserva, sans se départir du système de *neutralité armée* adopté par elle. Malheureusement, ces mesures manquaient d'ensemble et n'eurent pas le succès qu'on pouvait en attendre.

L'hiver de 1474 à 1475 se passa en conférences et en négociations actives, pour amener les Confédérés à entreprendre une nouvelle campagne contre le duc de Bourgogne [2]. Ce fut encore la corruption exercée sur les chefs des Cantons [3] et le penchant désordonné pour la guerre et le pillage, de plus en plus développé chez le peuple suisse, qui l'emporta sur toute autre considération. Dès la fin de mars 1475, des bandes aventureuses (*Reislaüfer*) de Berne, de Soleure et de Lucerne, réunies au nombre de 12 à 1300 hommes [4], franchirent les gorges du Jura neuchâtelois, tombèrent sur le Val du Sauget, pillèrent l'abbaye de Mont-Benoît et surprirent Pontarlier le 7 avril [5]. Ils parvinrent à s'y maintenir jusqu'au 13, contre des forces très-supérieures accourues pour reprendre la place; mais n'ayant pas jugé prudent d'en attendre un second, les bandes suisses quittèrent furtivement Pontarlier dans la nuit qui suivit le premier assaut, emmenant avec eux plusieurs chariots chargés de butin [6].

Quand on apprit à Berne la prise de Pontarlier, on résolut de soutenir une entreprise aussi heureusement commencée; d'autant plus que Berne venait de signer (le 5 avril) sa première capitulation militaire avec la couronne de France, qui

[1] Lib. IV, c. VIII, n. 306-308.

[2] *Ibid.* n. 65 à 70 et 88 à 97.

[3] *Ibid.* n. 186 à 200.

[4] *Gollut* dit 800.

[5] Le *vendredi* après *Quasimodo*. Msc. *des Carmes*.

[6] Lib. IV, c. VIII, n. 108 à 115. Le prince *Fréd. de Tarente* était arrivé à Besançon avec 9 ou 10,000 Calabrais, vers Pâques (26 mars). *Msc. des Carmes*.

l'obligeait à tenir sur pied, pour le service du roi, un corps de *six mille* Suisses [1]. Comme cet engagement ne pouvait être rempli qu'avec le concours du peuple, l'avoyer régnant N. de Scharnachthal convoqua, pour le 8 avril, une assemblée générale de députés des districts de la campagne. On ignore quel fut le résultat de cette convocation; mais il est positif que l'appel sous les drapeaux de 2500 hommes, qui fut publié le surlendemain (10 avril), ne fait aucune mention de la capitulation, et ne parle que de la nécessité de se porter au secours des compatriotes que les Bourguignons tenaient encore assiégés dans Pontarlier [2]. Ce corps de troupes fraîches, conduites par les chevaliers Nicolas de Diessbach et Jean de Hallwyl [3], auxquelles se réunirent les bannières de Soleure, Fribourg et Bienne, rentrèrent immédiatement en Bourgogne, forcèrent les bandes suisses qui en revenaient à rétrograder, et occupèrent pour la seconde fois Pontarlier qu'ils trouvèrent désert. Ensuite les Confédérés formèrent un camp retranché en avant de Pontarlier, sous la direction du chevalier de Hallwyl, tacticien consommé autant que hardi guerrier.

L'armée du comte de Roussi, maréchal de Bourgogne, très-supérieure en nombre, mais composée presqu'en entier de gens d'armes à cheval [4], qui ne pouvaient manœuvrer qu'avec difficulté dans ces quartiers montagneux, était disséminée à Ornans, à Boujeailles, à Frâne et à La Rivière [5], gros bourg bien fortifié que les Bernois tentèrent inutilement d'enlever, et devant lequel ils éprouvèrent des pertes assez considérables [6] pour être dans le cas de demander à Berne

[1] Lib. IV, c. VIII, n. 484; et *Comines*, t. III, p. 375.

[2] *Tillier*, t. II, p. 232.

[3] *Geschichtforscher*, t. VI, p. 302.

[4] *Le comte de Roussi* avait 2,500 chevaux, et le sire de *Chateau-Guyon* 3,000 hommes de toutes armes. *Gollut*, 871.

[5] *Gollut*.

[6] Lettre du Duc au sire Du Fay, 10 mai 1475. *Mém. de Fr. et de Bourgogne*, p. 360.

de prompts renforts[1]. En attendant, les deux armées ennemies se préparaient de part et d'autre à renouveler le combat[2], lorsque le comte de Roussi apprit que le sire de Craon venait de profiter de l'expiration de la trève[3] pour passer la Haute-Saône et s'avancer jusqu'aux portes de Vesoul. Cette brusque attaque obligea le maréchal de Bourgogne à se porter en toute hâte au-devant des Français, abandonnant aux Suisses le territoire de Pontarlier et le passage important des Cluses de Joux où ceux-ci laissèrent de fortes garnisons[4]. Le gros de l'armée confédérée regagna le comté de Neuchâtel où elle rencontra une nouvelle troupe de 2000 Bernois, commandés par l'ancien avoyer Pétermann de Wabern, qui venaient à son aide[5].

C'est à la nécessité d'occuper sans relâche ces bandes guerrières et indisciplinées, qu'il faut attribuer l'invasion inopinée des domaines que la maison de Châlons possédait dans le Pays-de-Vaud. A la première apparition de ces bandes, qui, dans le mois de mars, avaient déjà pillé les campagnes de la rive occidentale du lac de Neuchâtel, et enlevé aux habitans inoffensifs plus de 1200 pièces de bétail[6], Pierre Majoris (de Romainmotier), surnommé *de Joigne*[7], châtelain de Grandson, s'était rendu de Nozeroy à Berne pour tenter un accommodement[8]. C'est en vain qu'il représenta à Nicolas de Diessbach, que Louis de Châlons, son

[1] *Schilling*, p. 167.

[2] *Geschichtforscher*, t. VI, p. 302.

[3] Elle expirait la veille de l'*Ascension*, 4 mai 1475.

[4] (*Msc. des Carmes*, de Besançon). Le château de *Joux* appartenant au margrave de Hochberg fut livré aux Suisses par suite de la *convention du 7 avril* 1475. Lib. IV, c. VIII, n. 72.

[5] Lib. IV, c. VIII, n. 125, 126.

[6] *Tillier*, t. II, p. 227.

[7] Où cette branche était établie.

[8] Lib. IV, c. VIII, n. 190. Nozeroy était la résidence du sire de Château-Guyon.

maître, était feudataire de la maison de Savoie pour Grandson et les autres seigneuries qu'il tenait aux environs; toutes ces ouvertures de paix furent repoussées à l'instigation des commissaires français qui se trouvaient encore à Berne. Le temps était passé où les grands sires de Châlons, possesseurs des abondantes salines de Salins, exerçaient un bienfaisant patronnage sur les contrées pastorales de l'Helvétie, par le don gratuit de *charges* entières de ce précieux sel, indispensable aux troupeaux qui alors formaient toute la richesse des Suisses[1].

Les bornes de cet appendice ne nous permettent pas d'ajouter de nouveaux détails à ceux donnés par notre célèbre historien sur la prise des places de Grandson, de Montagny, de Champvent, d'Orbe, d'Echallens et de Jougne. Les Suisses étaient trop supérieurs en nombre[2] pour ne pas triompher bientôt de la résistance même la plus opiniâtre des faibles garnisons renfermées dans ces châteaux. Pierre Majoris ne rendit celui de Grandson qu'après avoir obtenu une honorable capitulation, et Nicolas de Joux, seigneur de Château-Vilain[3], qui commandait la forte place d'Orbe, défendit le terrain pied à pied avec un courage digne d'un meilleur succès : lui et les vingt-cinq compagnons qui lui restaient se laissèrent précipiter du haut du donjon où ils s'étaient retirés, plutôt que de se rendre à l'ennemi.

Berne et Fribourg avaient entrepris les expéditions de Pontarlier et de Grandson pour leur propre compte et

[1] Aux XIIIe et XIVe siècles, aux abbayes de *Gollstadt*, de *Haute-Rive*, etc. *Cartul. de Salins.*

[2] 5,000 hommes de *Berne, Soleure* et *Fribourg*, partirent de Neuchâtel *le 26 avril;* ils furent bientôt suivis de 400 Bâlois, 400 Zuricois et autant de Lucernois, en tout 6,200 hommes au moins.

[3] *Nicolas de Joux*, d'une branche cadette des sires de Joux, fut enseveli dans le *cloître de Sainte-Claire*, et 30 de ses compagnons, tous chevaliers ou nobles tués sur la brèche, furent enterrés dans le cimetière de *St-Martin* d'Orbe. *Msc. de Pierre Fleur.*

contre l'avis des autres cantons, qui en manifestèrent hautement leur mécontentement[1]. Il était d'autant mieux fondé que l'on n'avait fait aucune distinction entre Bourguignons et Vaudois, entre les domaines mouvans du duc de Bourgogne, auquel on avait déclaré la guerre, et ceux qui relevaient de la maison de Savoie, avec laquelle on se disait en pleine paix[2]. Les progrès des bandes suisses avaient été marqués par des actes de violence et de rapine qui laissèrent dans l'âme des habitans du Pays-de-Vaud une impression de terreur et une animosité profonde; et les représailles auxquelles elles donnèrent lieu contre les Confédérés, logés dans les places conquises, servirent à ceux-ci de prétexte pour envelopper dans la guerre, d'abord le comte de Romont, puis enfin la régente de Savoie elle-même. En attendant, le théâtre de la lutte, qui semblait devoir se circonscrire dans l'Alsace et la Haute-Bourgogne, se trouvait désormais transporté entre le mont Jura et les Alpes.

La paix signée devant Neuss (*le 27 juin*) entre l'empereur Frédéric et le duc de Bourgogne, fut bientôt suivie de la trève de *neuf ans*, conclue à *Soleuvre*, le 13 *septembre* 1475, entre ce prince et le roi Louis XI[3]. Elle portait expressément que tous les alliés des deux parties belligérantes, et notamment les *Bernois et les ligues* (Suisses) *de la Haute-Allemagne* seraient compris dans la trève aussitôt qu'ils y auraient accédé par une déclaration formelle qui devait avoir lieu avant le premier janvier suivant (1476), et pourvu que dans

[1] *Tillier*, t. II, p. 235, qui cite le recès *de la Diète de Lucerne*, du 22 avril 1475.

[2] Si la réserve des droits de la maison de Savoie dont *J. de Muller* ne parle que sur la foi d'une *ballade* (Lib. IV, c. VIII, n. 151), a été faite par Berne, elle devenait par trop *dérisoire* après l'incendie des châteaux et le pillage des campagnes.

[3] Lib. IV, c. VIII, n. 202 et 205. La trève fut connue à Berne le 9 octobre, et signifiée aux Cantons le 6 novembre suivant, par des hérauts de France et de Bourgogne. *Tillier*, t. II, p. 250 et 263.

l'intervalle ceux-ci s'abstinssent de tout acte d'hostilité envers le duc Charles ou ses adhérens[1]. *Le Traité secret*, daté de *Soissons*, du même jour[2], qui souleva une si vive rumeur dans les Cantons, n'était calculé que pour le cas où les Suisses persisteraient seuls dans le système d'agression qu'ils avaient suivi jusque là à l'égard du duc de Bourgogne. Cependant il dépendait entièrement de leur volonté de poser les armes, en accédant à la pacification générale : l'honneur ne s'y opposait pas ; l'humanité et la prudence le prescrivaient; mais la Confédération ne s'appartenait plus à elle-même ; la Diète ne délibérait que sous l'influence occulte et corruptrice des émissaires français[3]; et le succès des campagnes d'Héricourt, de Pontarlier, de Grandson et de Blamont[4] avait enflammé l'ardeur guerroyante et la cupidité du peuple suisse. Au lieu de souscrire à la paix recommandée par le légat du pape, le comte de Montfort envoyé de l'Empereur[5] et le comte de Gruyères, député de la régente de Savoie[6], les Cantons prêtèrent l'oreille aux bruits absurdes répandus à dessein sur certains projets sinistres de Charles-

[1] *Pièces de Comines*, t. III, p. 409 et suiv.

[2] Lib. IV, c. VIII, n. 206 et 208. *Comines, loc. cit.* p. 419 et 420.

[3] Lib. IV, c. VIII, n. 182 à 200.

[4] Lib. IV, c. VIII, n. 225 à 282. Les chroniqueurs Suisses ont omis ou altéré certains noms de places enlevées en Franche-Comté, par les Suisses, dans la campagne de Blamont, où ils débutèrent *le 10 juillet* par la prise de *Pont de Roide* dans le *Lomont*. Voici ces noms : *L'Isle sur Doubs* (n. 233); *Nans* et *Nans sous Sainte-Anne* ou *Montrichard* (n. 236); *Montby-les-Gondenans* (*Ibid*) ; *Granges*, rendu le 27 *juillet*; *Blamont* occupé le 13 *août* (n. 241 à 243); *Thibaut de Blamont* était le châtelain de Henri sire de Neuchâtel et de Blamont (voy. n. 261); *Grammont* (n. 271 à 274), pris le 21 *août*; *Falon* (*Valant*, n. 275); *Clémont* et *La Roche* près St.-Hippolyte (n. 236 à 277) ; *Belvoir* et *Sancey*. *Clerval* (n. 277), ne fut pris que dans la campagne de l'année suivante.

[5] *Valér. Anshelm*, p. 124.

[6] Lib. IV, c. VIII, n. 292. Avant le 9 août; mais la lettre de la régente du 21 janvier (1475) est réellement de l'an 1476.

le-Hardi[1], et Berne déclara la guerre au comte de Romont sous le prétexte le plus frivole.

Plusieurs mois *avant* que la guerre de Bourgogne eût éclaté, Jacques de Savoie s'était rendu en personne à Berne, et avait remis ses domaines du Pays-de-Vaud sous la *sauvegarde* de cette ville voisine, qui se disait l'ancienne et fidèle alliée de sa maison, en déclarant que son honneur et ses intérêts l'appelaient auprès du duc de Bourgogne. Cette démarche loyale lui fut imputée à trahison par les Bernois[2].

Après la levée du siége de Neuss, le comte avait été envoyé par le duc Charles à Arras où il eut un cheval tué sous lui, dans une sortie qu'il fit (le 27 juin) à la tête de la garnison bourguignonne. Ensuite ce prince lui confia la défense de la Franche-Comté, avec le titre de commandant-général à la place du comte de Roussi, maréchal de Bourgogne, fait prisonnier par les Français à la bataille de Château-Chinon (20 juin). De là il s'était rendu momentanément dans ses domaines du Pays-de-Vaud, dont il trouva la population dans une émotion inexprimable. Les violences et les déprédations commises par les Suisses qui tenaient garnison dans les places conquises voisines du Jura, excitaient la vengeance des Vaudois, et les portaient à refuser des vivres et à maltraiter de paroles et de faits tous les Allemands qui s'aventuraient sans de fortes escortes dans les campagnes environnantes. Chaque jour voyait renaître des collisions partielles qu'aucune mesure préventive ne pouvait empêcher. Bien loin d'encourager ces actes de représailles, les officiers du comte en punis-

[1] Lib. IV, c. VIII, n. 103.

[2] *Schilling*, p. 221, qui dit positivement « *Ehe der Krieg mit dem Herzogen von Burgund angefangen was.* » — Le comte de Romont se trouvait à *Arras le 10 juillet 1474* (voyez *Comines*, t. II, p. 213). Cette démarche que *J. de Muller* (Lib. IV, c. VIII, n. 295) avance d'une année, eut donc lieu *au printemps 1474*; ce qui lui ôte le caractère de déloyauté qu'on s'est plu à y attacher.

saient au contraire les auteurs avec une sévérité excessive [1].

On a prétendu que les Bernois avaient déclaré la guerre au comte de Romont pour quelques chariots de *peaux de moutons* enlevés à certains marchands *allemands* qui traversaient le Pays-de-Vaud pour se rendre aux foires de Lyon [2]. En supposant que le fait en question [3] ait servi de prétexte à cette déclaration, qui, au surplus, n'en parle pas, ce prétexte était mal fondé. L'arrestation de ces marchands et la saisie de leurs marchandises n'étant que la répression légitime d'actes

[1] Lib. IV, c. VIII, n. 225. *J. de Muller* est en contradiction avec lui-même quand il accuse le comte de Romont, « *d'avoir agi offensivement contre les Suisses.* »

[2] *Comines*, t. I, p. 260. *J. de Muller*, Lib. IV, c. VIII. n. 330. *Schilling* dit positivement : « *deux chariots allemands de Nuremberg,* » p. 223.

[3] *J. de Muller*, Lib. IV, c. VIII, n. 330 à 333, a confondu ensemble deux faits du même genre, mais différens entre eux de temps et de lieux. *Le premier* arriva le dimanche 8 octobre avant *la St.-Denis* (*Stettler*, p. 231, et non pas avant *la St.-Gall*), près de Morges ou de Lausanne. *Le second*, qui, après la paix, devint le sujet de longues difficultés, eut lieu trois mois plus tard, *le jour des Rois*, 6 janvier 1476. *J. Bertrand*, hôtelier de *l'Ange* à Rolle, ayant dénoncé à *Amédée de Gingins, sire de Belmont*, qui se trouvait à Divonne, l'arrestation de certains marchands allemands, nommés *Henri Koler*, de Nuremberg, et *Anselme Schüder*, de St.-Gall, qui avaient un dépôt à Genève où ils étaient soupçonnés de faire avec Lyon un commerce prohibé, le sire de Belmont, *capitaine-général* du pays, se rendit sur les lieux, fit vérifier le contenu des tonneaux appartenant à ces marchands, où l'on trouva cinq douzaines de peaux de *martre zibeline*, et 50 liv. de graines de *cochenille*, évidemment destinées pour les teintures de Lyon. En conséquence il ordonna *d'office* la confiscation de ces marchandises et les fit conduire au château de Beau-Regard en Savoie, où elles furent livrées aux officiers des gabelles ducales. *Pierre de Gingins*, seigneur du Châtelar (que *Watteville et J. de Muller*, confondent avec son frère *Amédée*), fut absolument étranger à l'une et à l'autre de ces arrestations, comme le prouve une enquête judiciaire ordonnée par le duc Philibert I, et dressée les 16, 18 et 19 septembre 1478 (*aux archives de La Sarraz*), où nous avons puisé ces détails.

de *fraude* et de *contrebande*, contraires aux prohibitions fiscales en pleine vigueur dans les États de la maison de Savoie[1].

C'est donc bien moins dans les soi-disantes provocations énumérées par la déclaration de guerre du 14 octobre 1475[2] qu'il faut chercher la véritable cause de la brusque invasion des domaines du comte de Romont, que dans le projet formé par Louis XI, de fermer à tout prix le passage des Alpes aux gens de guerre que le duc de Bourgogne tirait en grand nombre de l'Italie[3]. Après s'être concerté dans ce but avec le roi et l'avoyer N. de Diessbach[4], Philippe de Savoie, comte de Bresse, avait renouvelé, au mois d'août 1475[5], la tentative faite l'année précédente pour supplanter ses frères, l'évêque de Genève et le comte de Romont, dans le pouvoir qu'ils exerçaient sur l'esprit et les déterminations de la ré-

[1] Les renseignemens donnés par *J. de Muller* (Lib. IV, c. V, n. 105 à 138), sont inexacts. Les foires de Genève ne furent *point transférées à Lyon*, et ne cessèrent nullement de se tenir à Genève; mais le roi de France et le duc de Savoie défendirent à leurs sujets respectifs de fréquenter les foires *rivales* de Genève ou de Lyon, et interdirent le passage aux étrangers qui ne pouvaient s'y rendre qu'en traversant leurs États. (Voyez *Galiffe, Matér.* pour *l'Histoire de Genève*, t. I, p. 236). Le duc Amédée IX renouvela cette défense le 2 septembre 1465 (*Ibid.* p. 281), sous peine de confiscation des marchandises et de la perte de leurs emplois, outre une amende de 100 marcs d'argent pour les officiers qui laisseraient passer les fraudeurs. Cependant, à la sollicitation des Fribourgeois, le duc se relâcha de la rigueur de cette ordonnance, en permettant *aux bourgeois de Berne* de porter leurs produits industriels aux foires de Lyon, mais sous la réserve qu'ils n'y porteraient aucune marchandise étrangère ou appartenant à des traficants non Bernois (*Haller, Coll. Dipl.*, t. III, p. 44). On a vu plus haut, que, dans l'un et l'autre fait, il s'agissait de marchands *Nurembergeois* et *St.-Gallois*, et non de marchands *Bernois*.

[2] Lib. IV, c. VIII, n. 340 à 349.

[3] Ce but politique est plus réel que celui que *J. de Muller* prête aux Bernois. Lib. IV, c. VIII, n. 339.

[4] Lib. IV, c. VIII, n. 440.

[5] Lib. IV, c. VIII, n. 441.

gente de Savoie, leur belle-sœur, dans l'intérêt de la cause de Charles-le-Hardi, aussi populaire en Savoie que dans le Pays-de-Vaud. La surprise d'Aigle par les Bernois (15 août 1475)[1], la ligue formée par ceux-ci avec le Haut-Valais[2] (7 septembre), dont le concours leur était indispensable pour intercepter le passage du St.-Bernard, ne laissait aucun doute sur les combinaisons auxquelles Berne et Fribourg obéirent sans les connaître.

A aucune époque de son histoire, la *Patrie de Vaud* n'eût à souffrir des calamités comparables à celles que lui fit éprouver la brusque irruption des *Allemands*[3] : leur marche fut si rapide et la supériorité de leur nombre si décisive, que la résistance désespérée que quelques braves patriotes, renfermés dans les villes et les châteaux fortifiés, opposèrent à l'ennemi, fut impuissante pour l'arrêter. Dans le court espace de 20 jours, Berne et Fribourg se rendirent maîtres de toute la Baronie de Vaud, depuis Morat jusqu'à Coppet. Lausanne et Genève n'évitèrent le même sort qu'en se rachetant, la première par une contribution de 14,000 florins[4]; la seconde par une promesse de 200,000 florins de Savoie, qui, plus tard, fut réduite à 50,000[5]. Les documens de cette époque désastreuse retracent dans les termes les plus énergiques le tableau des malheurs publics et privés qui accablèrent les Vaudois[6]. *Morat, Avenche, Payerne*

[1] Lib. IV, c. VIII, n. 297 à 305. *Tillier* (t. II, p. 247), porte à 1,000 hom. le nombre des Bernois envoyés le 10 août sur Aigle; mais l'un et l'autre confondent *les résultats* de cette première tentative qui échoua en partie, avec celle du mois de novembre suivant.

[2] Lib. IV, c. VIII, n. 308.

[3] C'est le nom que les Vaudois donnaient indistinctement à tous les Suisses.

[4] *Sept mille* flor. du Rhin. Lib. IV, c. VIII, n. 428.

[5] Lib. IV, c. VIII, n. 423, 424. 100,000 *flor. du Rhin* soit 200,000 *fl. de Savoie.*

[6] « Propter invasionem crudelissimam Alamannorum videlicet *Ber-* » *nensium, Friburgensium* et eorum confœderatorum, mense octobris

et *Montagny-la-Ville* se rendirent volontairement à l'ennemi, mais *Estavayer* fit une résistance désespérée et ne fut emporté qu'après avoir soutenu plusieurs assauts meurtriers. Le château de *Fonts* subit le même sort. *Yverdun* se rendit à merci [1], et le château de *Ste.-Croix* fut aussitôt enlevé. Ensuite les Suisses marchèrent sur *La Sarraz;* Guillaume sire de La Sarraz défendit vigoureusement son château, qui ne tomba au pouvoir de l'ennemi que lorsque la *sappe* et le feu eurent fait crouler les murs du corps de la place, attaquée du côté du vallon. Vingt-trois gentilshommes et un bon nombre de vassaux périrent sur la brèche. La garnison *des Clées,* commandée par Pierre de Cossonay, offrit d'une part l'héroïque spectacle d'une poignée de braves patriotes défendant intrépidement leurs foyers; et de l'autre une soldatesque effrénée se livrant sur une troupe de malheureux prisonniers aux actes de cruauté les plus inouis [2]. *Morges* et *Nyon,* effrayés par le nombre et la fureur des ennemis, livrèrent les clefs de leurs portes sans tenter une résistance inutile [3]. Seize villes, quarante-trois châteaux et un nombre incalculable de villages et de hameaux devinrent la proie des flammes, qui couronnaient, presque en même temps, tous les clochers du pays [4]. Les habitans sans défense, égorgés dans leurs propres foyers, abandonnaient les lieux habités et se réfugiaient dans des déserts où l'homme n'avait jamais péné-

» (1475) factum. » *Déclaration de l'Officialité de Lausanne,* du 22 octobre 1467. *Haller, Coll. Dipl.* V, 666.

[1] *Pierre Blanc* commandait la garnison de 300 hommes. Il n'est pas fait mention de l'intervention du *seigneur de Valangin.*

[2] Lib. IV, c. VIII, n. 401 à 408. L'obituaire du prieuré de Cossonay a conservé les noms de tous les braves tués dans l'assaut des Clées, ou massacrés après la victoire.

[3] Lettre de Berne à Bâle, du 2 octobre 1475. *Ochs, Hist. de Bâle,* IV, 305.

[4] *Schilling,* p. 246.

tré [1]. En un mot, les vainqueurs souillèrent leur victoire par des excès tellement révoltans que les chefs de l'État se virent obligés de frapper ces excès d'une désapprobation formelle [2].

Lorsque la régente de Savoie vit tous les domaines du comte de Romont dans les mains des Bernois [3], elle se crut sérieusement menacée, et renonça, quoiqu'un peu tard, au système de temporisation qu'elle avait suivi jusqu'alors, et qui donna à sa politique une apparence de versatilité, qui tenait plutôt aux difficultés de sa position qu'à son caractère ferme et décidé. Elle envoya au prince évêque de Genève et à ses officiers en deçà des monts, l'ordre positif de repousser la force par la force [4], puis se rendit elle-même en Lombardie pour recruter des troupes [5], et pour presser les enrôlemens qui s'y faisaient au nom du duc de Bourgogne, le triomphe définitif des Suisses sur ce prince, protecteur sincère de la maison de Savoie, menaçant celle-ci d'une ruine inévitable.

L'évêque de Genève, J. L. de Savoie, s'enferma dans le fort château de Conthey (*Gundis*), sur la limite du Haut et du Bas Valais où il avait fait venir en toute hâte quelques gros canons de Genève [6]. Il s'y vit bientôt assiégé par les Haut-Valaisans. Pierre de Gingins, sire du Châtelar, ayant rassem-

[1] ..... « Plures patriam deseruerint, alii in locis hominum insuetis se « absconderint. » *Ochs.*

[2] Lettre des avoyers et conseil de Berne aux capitaines Bernois. *Geschichtforscher*, t. VI, p. 304 et 306.

[3] En se retirant les Confédérés laissèrent de fortes garnisons à *Yverdun*, à *Romont*, à *Rue*, à *Cudrefin*, à *Payerne* et à *Morat*. *Tillier*, t. II, p. 263.

[4] Rappelés dans un *verbal du* 19 *octobre* 1491. *Arch. de La Sarraz.*

[5] Le 6 novembre 1475, le capitaine *Collucio de Grifis, condottieri* napolitain, passa à la solde du duc de Savoie. *Cibrario Econ. polit.* p. 104.

[6] Lettre de J. L. de Savoie aux syndics de Genève, datée de *Conthey* 11 novembre 1475. *Galiffe*, l. c. p. 327.

blé tous les vassaux du Chablais, le délivra, tandis que le capitaine-général, Amédée de Gingins, son frère, arrivait à marches forcées par le St.-Bernard, avec les vassaux et les francs-archers du pays de Gex, du Faucigni et du Val-d'Aoste[1], guidé par Rodolphe d'Asperlin de Rarogne, ennemi personnel de l'évêque de Sion.

L'armée savoyarde, forte d'environ 10,000 hommes, marcha immédiatement sur Sion, qui, ayant résisté à un premier assaut, fut assiégée dans les formes. Le *Landsturm* du Haut-Valais, qui comptait au moins 4,000 combattans, se leva en masse; mais ses tentatives pour débloquer Sion furent repoussées à plusieurs reprises par les Savoyards[2]. La capitale du Valais était sur le point de tomber au pouvoir des assiégeans, lorsqu'un renfort de 3,000 Bernois et Soleurois arriva par le mont *Sanetsch*, et tomba à l'improviste sur les flancs des Savoyards, tandis que les gens des Ormonts et de Château-d'OEx, débouchant par des sentiers réputés impraticables, les attaquèrent par derrière. Néanmoins le capitaine-général fit bonne contenance et livra bataille aux Confédérés dans les plaines de la *Planta*[3], le 13 novembre 1475, et ne se retira qu'après avoir perdu 300 gentilhommes et plus de mille soldats *embâtonnés*. La retraite de l'armée savoyarde ne put s'effectuer que par les montagnes du Faucigny, de sorte que tout le Bas-Valais jusqu'au lac Léman resta au pouvoir des Haut-Valaisans et des Bernois[4].

[1] « *Amedæus de Gingins* D°. *Belimontis*, capitan. gener., atque *Petrus* » ejus frater, D°. *Castellarii* una cum vassallis et subditis patriæ, cum » magno armorum apparatu. » *L. c. Archiv. de La Sarraz.*

[2] « Allemanis resisterent..... violentias eorum propulsarent. » *Ibid.*

[3] C'est le nom que l'on donne à cette bataille célèbre dans les annales du Valais. *Bridel, stat. du Valais*, p. 289.

[4] Voyez *J. de Muller*, Lib. IV, c. VIII, n. 453 à 473. Le grand bâtard de Bourgogne n'était plus en Valais (n. 456); il avait rejoint le duc à Pont-à-Mousson en Lorraine, le 26 septembre, avec ses Lombards. *Comines.*

Dans l'intervalle, Charles-le-Hardi s'était emparé de toute la Lorraine[1]. Le duc René II, qui, trompé par les promesses décevantes de Louis XI, avait déclaré la guerre au duc de Bourgogne (le 9 mai 1475)[2] et ravagé la province du Luxembourg, s'était bientôt vu abandonné par le roi[3]. Celui-ci n'avait pas craint de trafiquer ouvertement des Etats de son jeune protégé en échange des domaines confisqués par Charles sur le connétable de St.-Pol[4]. Cependant, le duc de Lorraine avait été compris dans la trève de *Soleuvre;* il y avait même personnellement accédé[5]; mais ce jeune prince indécis et ballotté entre les partis, quoique brave dans les combats, souffrit que ses officiers, aidés des gens de guerre *Suisses, Bâlois* et *Ferrettois,* qui tenaient garnison dans les places fortes de la Lorraine[6], continuassent les hostilités contre les troupes du duc de Bourgogne[7], ce qui entraîna la conquête de la Lorraine.

Ainsi, tandis que l'habile, mais cauteleux monarque français se retirait de la terrible lutte dont il avait été partout l'instigateur, les Confédérés, abandonnés à leurs propres forces, restaient exposés à tous les périls de la guerre et au courroux d'un prince justement irrité par des attaques réitérées contre lui et ses alliés.

F. DE GINGINS.

[1] Lib. IV, c. VIII, n. 478 à 491.

[2] Pendant que le duc était au siége de Neuss. *Huguenin, Guerres de Lorraine, Metz,* 1837, p. 38.

[3] Lib. IV, c. VIII, n. 492.

[4] Voyez *Pièces de Comines,* t. III, p. 448.

[5] *Comines,* III, p. 415 et p. 450.

[6] à *Briey-sur-Orne,* 800 *Confédérés* (Lib. IV, c. VIII, n. 484); à *Nancy,* 1,600 *Ferrettois* et 600 *Bâlois,* qui plus heureux que ceux de Briey, se retirèrent vies et bagues sauves, après la capitulation. *Ochs, Hist. de Bâle,* IV, 307.

[7] *Pièces de Comines,* t. III, p. 450.

E; NOTE *, APRÈS LA NOTE 691 DU CHAPITRE VII, PAGE 260.

Pour répandre autant de jour qu'il dépend de nous sur certaines parties plus ou moins embarrassées de l'histoire de la guerre de Bourgogne, nous transcrivons ici un passage de l'écrivain le plus consciencieux à dilucider les faits et à les présenter avec l'exactitude la plus rigoureuse, c'est M. *Zellwèger*, dont l'*Histoire du peuple appenzellois* renferme tant de renseignemens importans pour l'histoire générale de la Suisse. Nous lisons aux pages 90-92 de son tome II :

« Pendant ces évènemens, se croisaient dans les fréquentes diètes de la Suisse les négociations les plus diverses. Le duc de Bourgogne s'efforça de regagner les Confédérés par l'intermédiaire du comte de Romont, et, dans ce but, il n'épargna pas l'argent pour se faire des amis à Berne. Le roi de France, de son côté, éblouit les Suisses par les promesses les plus brillantes pour les engager à faire la guerre. La ligue inférieure et le duc Sigismond agissaient dans le même sens. A la diète de Lucerne, le 6 octobre, les Confédérés déclarèrent qu'ils ne voulaient point être les auteurs d'une guerre avec la Bourgogne; mais que, si l'on parvenait à s'entendre sur le *rapport* (probablement le traité avec le duc Sigismond), si le duc leur donnait les 8,000 florins pour les frais, et aux troupes une solde convenable, et que ce prince et la ligue inférieure leur adressassent une sommation, ils prendraient les armes.

» Les alliés de la Suisse avaient déjà reçu, le 25 août, de Lucerne, l'invitation de se tenir prêts à marcher. Le 6 septembre, on différa jusqu'à la prochaine diète de déterminer quelle part des 8,000 florins stipulés recevraient Appenzell, Rothweil, Schaffhouse, St.-Gall, Fribourg et Soleure (*Recueil des recès à Lucerne*).

» Le 12 octobre, il fut décidé à la diète de Feldkirch qu'on

scellerait le traité avec la maison d'Autriche, jeudi après St.-Gall à Lucerne. *Lauffer* (V, 233) explique à ce sujet qu'au mois de juin, Louis XI avait seul apposé son sceau à ce traité, en qualité de médiateur, et que les deux parties firent de même au jour qui vient d'être dit. On devait également conclure enfin, *car la nécessité s'en fait vivement sentir*, fut-il dit, le traité avec le roi de France, tel qu'en étaient convenus avec lui Zurich, Berne, Soleure et Uri. On détermina aussi combien d'hommes de chaque canton se trouveraient à Bâle, dimanche avant Simon Jude (*Recès de Feldkirch*, dans la collection de M. de Mullinen). »

M. Zellwèger ajoute à cet exposé des faits l'observation suivante : « Plusieurs parties des évènemens qui précédèrent la guerre de Bourgogne n ont pas encore été suffisamment éclairées, et nous ne sommes pas en état de donner toujours les éclaircissemens nécessaires ; notre opinion est qu'au mois d'octobre 1474 on conclut avec le duc Sigismond, au sujet des 8,000 florins, de la solde, etc., un traité que nous ne connaissons pas, mais qui se trouve peut-être, encore ignoré, dans les archives de Lucerne. La confusion apparente des traités avec la France peut provenir de ce qu'on ne tient pas compte de la manière dont les Français comptaient l'année ; c'est pour cela que nous donnons ici la suite chronologique de ces traités. Le 2 octobre, Berne, ensuite d'une convention avec Louis XI, donna sa déclaration plus ample de l'alliance de 1470. Les Confédérés, mécontens de cette déclaration, chargèrent Zurich, Berne, Soleure et Uri de projeter avec l'ambassadeur plénipotentiaire de France un nouveau traité ; celui-ci obtint leur approbation et fut porté vers la fin d'octobre 1474, par Nicolas de Diessbach, au roi, qui le fit expédier le 2 janvier 1475 ; mais il porte la date de 1474, parce qu'en France l'année 1475 ne commença qu'à Pâques. »

Indépendamment du grand intérêt de l'exactitude historique, nous avons rapporté ce résultat des recherches de

M. Zellwèger pour faire voir avec quelle attention scrupuleuse les hommes d'état et les écrivains de la Suisse actuelle se livrent aux invetsigations qui ont pour objet l'histoire de leur patrie, et quel soin ils mettent à prévenir ou à corriger même les moindres erreurs de détail.

C. M.

FIN DU TOME VII.

TABLE.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE VI. — Histoire générale de la confédération, depuis la fin de la guerre civile jusqu'aux évènemens qui occasionèrent la guerre de Bourgogne.

Pages

Les Suisses dans la guerre de Nuremberg. — Rapports avec Montfort, le Palatinat et la France. — Alliance avec Schaffhouse. — Acquisition d'Églisau. Boulllie de mil. — La guerre des plapparts. — Acquisition de Rapperschwyl et autres affaires étrangères. L'archiduc Sigismond à Constance. Les frères Gradner. Le cardinal Cusanus. — Conquête de la Thurgovie. Diessenhofen. Winterthur. — Expédition contre Kempten. — Tribunaux véhémiques. Relations avec la France. Louis XI. — Mort de Philippe-le-Bon. — Guerre de Mulhouse. — Guerre de Waldshut. [1450-1469.] 1

CHAPITRE VII. — Période comprise entre la paix de Waldshut et la guerre de Bourgogne.

L'archiduc Sigismond hypothèque son pays. — Frontières de l'Autriche. — Alliance générale de la Rhétie. — La querelle des seigneurs à Berne. — Caractère de Louis XI et de Charles de Bourgogne. — Commencement des guerres avec la Bourgogne. — Diète d'Empire à Ratisbonne. — Entrevue de l'Empereur et de Charles. — Charles en Alsace. — Administration de Hagenbach. — Ambassade bourguignonne. — Convention perpétuelle. — Issue de Hagenbach. — État des relations étrangères. — Premières hostilités. — Alliance française. [1468-1474.] 118

CHAPITRE VIII. — Les premières campagnes de la guerre de Bourgogne.

Expédition d'Héricourt. — Première rencontre. — Traités. — Illens conquis par les Fribourgeois et les Bernois. — Expédition de Pontarlier. —

Pages

Grandson. — Orbe. Jougne. — Les pensions. — Perfidies. — L'évêque de Bâle. — Expédition contre Blamont. — Grammont pris d'assaut. — La Savoie. — Les Bernois acquièrent Aigle. — Alliance perpétuelle du Valais. — Guerre avec le comte de Romont. — Cudrefin conquis. — Estavayer pris d'assaut et brûlé. — Yverdun. — Les Clées. — Genève est frappé d'une contribution. — Guerre du Valais. — Négociation d'un armistice. — La Lorraine. 263

APPENDICE. 357

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM.

Pag. 118, l. 5. *Au lieu de :* guerre des seigneurs,
lisez : querelle des seigneurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google